

LIBRARY OF THE
DEPARTMENT OF
EXTERNAL AFFAIRS
CANADA



CALL No.

JX351

A3F

1958

Access.No.

.....

61603425 (F)

5

91923-3

2

AFFAIRES EXTÉRIEURES

73365
19



CANADA

Janvier 1958

Vol. 10 N° 1

• Sous le titre AFFAIRES EXTÉRIEURES, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

	PAGE
La réunion "au sommet".....	2
L'unification de l'Europe.....	10
Le Canada et les Nations Unies.....	14
Neuvième session de l'OAA....	16
Conférence internationale sur le droit de la mer.....	21
Conférence de la Croix-Rouge internationale.....	26
Mlle Marjorie McKenzie.....	32
Nominations, mutations et démissions..	33
Les Traités.....	33
Documents des Nations Unies.....	34
Représentants du Canada à l'extérieur..	35

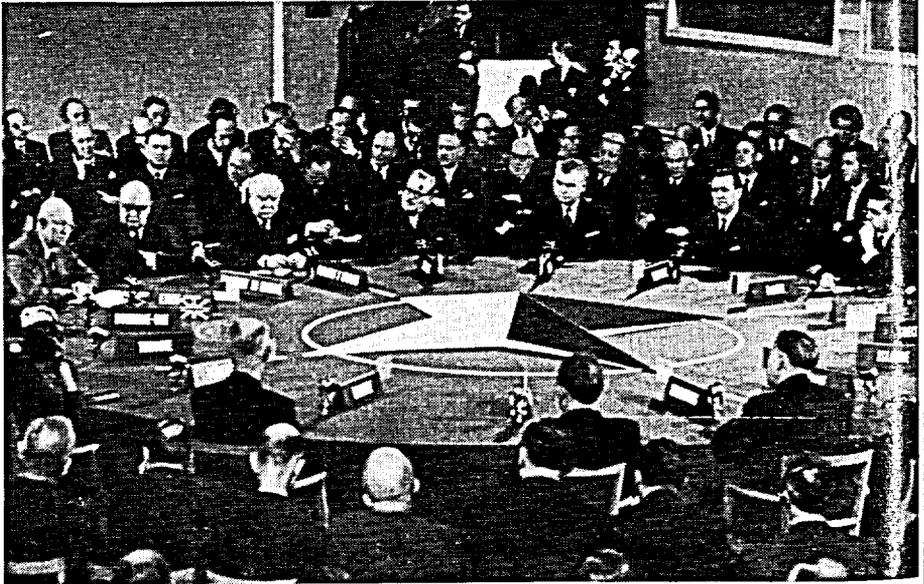
Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa

La réunion "au sommet"

L'OTAN a inscrit un nouveau chapitre à son Histoire, chapitre unique en son genre: la réunion à Paris, du 16 au 19 décembre 1957, de quinze chefs de gouvernement, qui se sont rencontrés au Palais de Chaillot. La réunion avait pour dessein d'étudier les divers problèmes militaires, politiques et économiques qui se posent à l'Alliance et d'en arriver à des décisions de principe. La délégation du Canada se composait des ministres des Finances, de la Défense nationale et des Affaires extérieures, et son chef était le premier ministre, M. John G. Diefenbaker.

C'est au début de novembre que fut adoptée l'idée d'une réunion extraordinaire. Le Conseil de l'OTAN se réunit généralement au mois de décembre, afin d'examiner les contributions de chaque État membre au fonds commun de défense et d'établir le programme de l'année suivante. Cette tâche annuelle a été accomplie à la fin de 1957 par le Conseil permanent, à la veille de la réunion des chefs de gouvernement. Les problèmes et les décisions qui se présentaient aux Alliés semblaient si nombreux cette année, que leur abondance a justifié une réunion exceptionnelle de ceux qui tiennent la barre de l'État. Parmi les questions à l'ordre du jour se trouvait l'étude des conséquences du succès du projectile balistique intercontinental soviétique (ICBM), lancé en août 1957, succès confirmé un peu plus tard par le lancement des satellites soviétiques dans la stratosphère.



A LA CONFÉRENCE DE L'OTAN

Le président Eisenhower prononce le discours d'inauguration de la "conférence au sommet". Face à la camera, dans le sens d'une aiguille d'horloge: le président Eisenhower; M. Paul-Henri Spaak, secrétaire général de l'OTAN; M. Joseph Bech, premier ministre du Luxembourg et président de la conférence; M. Achille van Acker, premier ministre de Belgique; M. John Diefenbaker, premier ministre du Canada; M. Hans Hansen, premier ministre du Danemark, et M. Félix Gaillard, président du Conseil de France. Derrière M. Diefenbaker de gauche à droite: M. Donald Fleming, ministre des Finances; M. George R. Pearkes, ministre de la Défense; M. Sidney Smith, secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M. L. Dand Wilgress, représentant permanent et ambassadeur du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord.

En octobre, le président Eisenhower et M. Macmillan avaient discuté d'une collaboration plus étroite au sein de l'OTAN; ils avaient envisagé la nécessité d'efforts redoublés en vue de consolider la défense collective de l'Alliance occidentale, dans un esprit de confiance mutuelle et d'interdépendance étroite. Par interdépendance, il faut entendre un programme plus rationnel de contribution aux forces militaires et à la production pour la défense, ainsi que des recherches scientifiques menées en collaboration plus intime, visant à ce que soit tiré le meilleur parti possible des ressources des États membres.

S'adressant le 21 décembre 1957 à la Chambre des communes, à son retour de Paris, le premier ministre, M. Diefenbaker, a déclaré: "... jamais n'ai-je vu un groupe d'hommes si nettement animés du désir de réaliser la paix, ou d'en jeter les bases, et de faire en sorte que les 450 millions de personnes qu'ils représentaient sachent, au moins, que tout a été accompli ou sera accompli afin d'assurer, par la négociation, le maintien de notre mode de vie; que nous sommes disposés, non pas dans un esprit d'apaisement, mais avec la conscience des terribles réalités qui se présentent à nous, à faire tout en notre pouvoir pour créer le climat et l'atmosphère qui assureront l'établissement, à l'échelon international, de la paix fondée sur le désarmement."

Désarmement

C'est bien dans l'ambiance ainsi décrite par M. Diefenbaker que les divers chefs de gouvernement se sont penchés sur l'impasse où en sont arrivées les discussions sur le désarmement. Ils ont pris acte de ce que les propositions occidentales ont été rejetées en bloc par l'Union soviétique, bien que cinquante-six pays membres des Nations Unies les aient approuvées. Les représentants des puissances occidentales ont déploré que l'URSS ait amené les négociations au point mort, en annonçant qu'elle boycotterait la Commission du désarmement des Nations Unies; par suite d'un vote majoritaire de l'Assemblée générale, cette Commission a élargi ses cadres et comprend aujourd'hui vingt-cinq membres.

Mais en dépit de ces déceptions, les chefs de gouvernement ont applaudi au principe de négociations avec l'URSS, (de préférence dans le cadre des Nations Unies), dans l'espoir de voir mettre en application les propositions occidentales. Ils sont disposés à étudier, quelle qu'en soit l'origine, toute proposition de désarmement général ou partiel. En outre, les chefs de gouvernement ont déclaré que, si le Gouvernement soviétique se refusait à prendre part aux travaux de la nouvelle Commission du désarmement, l'OTAN consentirait à une réunion des divers ministres des Affaires étrangères, au cours de laquelle on essaierait de trancher le nœud gordien.

Se trouvant en face d'une situation en apparence inextricable, les chefs de gouvernement ont examiné les mesures qui pourraient renforcer les forces militaires de l'Alliance occidentale. Ils ont constaté que tout en sabotant un accord général sur le désarmement, les dirigeants soviétiques ont proclamé que les armes modernes les plus meurtrières avaient été remises à leurs forces militaires. Aussi longtemps que l'Union soviétique témoignera d'un tel état d'esprit, l'OTAN se verra contrainte à une vigilance constante et devra penser à consolider son réseau de défense militaire.

C'est pourquoi les chefs de gouvernement de l'Ouest ont décidé de constituer des stocks de têtes nucléaires où les pays occidentaux pourront puiser aisément en cas de besoin. Songeant par ailleurs au programme soviétique

relatif aux armes nouvelles, les représentants de l'Occident ont décidé que le Commandant suprême des forces alliées en Europe aurait à sa disposition des projectiles balistiques à portée moyenne (IRBM).

Le premier ministre a signalé à la Chambre des communes que ces décisions de principe, dont les conséquences sont difficiles à mesurer, n'ont été adoptées qu'après une étude approfondie des moyens pouvant renforcer la puissance défensive de l'OTAN. La mise en œuvre de ces décisions sera débattue de façon bilatérale au cours de réunions futures des ministres des pays intéressés. Les représentants des pays occidentaux ont également décrété une intégration plus absolue des forces militaires et des instruments de production des États membres de l'OTAN, sous l'égide du principe de l'interdépendance. Ainsi tous les membres de l'Alliance contribueront-ils de manière vraiment efficace au programme de défense collective.

Menaces à la paix mondiale

Passant en revue la situation internationale, les chefs de gouvernement ont examiné les dangers qui menacent la paix et qui découlent des agissements et des menaces des pays du bloc soviétique. Ces manœuvres visent évidemment à affaiblir et à diviser le bloc occidental, et s'effectuent sur les plans militaire, politique, et économique, aux quatre coins du monde. Le monde libre ne pourra résister à cet assaut qu'en organisant systématiquement ses propres ressources morales, militaires, politiques ou économiques, et en se préparant à faire front à l'adversaire là où le danger pourra surgir. Les chefs de gouvernement pensent que l'Alliance ne peut s'enfermer dans le cadre étroit de l'Atlantique nord, et qu'elle ne doit pas s'occuper uniquement des problèmes de défense militaire; ils estiment qu'elle doit organiser sa puissance politique et économique selon le principe de l'interdépendance, et tenir compte des événements qui se produisent en dehors de sa sphère d'action proprement dite.

Mais le fait que l'OTAN croie devoir s'intéresser aux régions situées à l'extérieur du secteur prévu dans le traité n'implique pas que l'Alliance s'engage à défendre ces régions. Et, comme l'a souligné M. Diefenbaker à la Chambre des communes, cela ne signifie pas non plus que l'OTAN entende s'immiscer dans les affaires intérieures des autres pays. Car l'intérêt bien compris de l'OTAN la porte à accorder son aide aux États du Moyen-Orient qui recherchent leur indépendance et leur souveraineté nationale, et à veiller au bien-être économique de ces pays. Les États membres de l'OTAN ont aidé les nations qui ont conquis leur indépendance depuis la fin de la seconde guerre mondiale, et ont tendu la main aux pays aspirant à la paix et à la liberté, mais ils l'ont fait dans un esprit d'égalité absolue et de confiante fraternité.

Ayant pris trois décisions essentielles sur le désarmement, les armes nucléaires et les projectiles balistiques à portée moyenne, et l'élargissement de la sphère d'intérêt de l'OTAN, cet organisme a également passé en revue nombre d'autres problèmes importants. Les États membres ont convenu qu'il était indispensable de former davantage de savants et de techniciens dans la plupart des pays, et de fonder dans ce dessein un comité scientifique de l'OTAN. Tous les États membres y seront représentés par des hommes ayant l'autorité voulue en matière de programmes scientifiques. Il a été décidé par ailleurs d'adjoindre au secrétaire général un conseiller scientifique. Ce programme entraînera l'OTAN dans une collaboration hautement complexe qui devra se réaliser sur un plan entièrement nouveau.

Les chefs de gouvernement ont souligné que l'OTAN ne se borne pas à être une alliance purement militaire; c'est, en somme, une communauté dont tous les membres sont animés du même esprit, puisque par l'article 2 du traité ils ont consenti à rendre cette communauté efficace en collaborant sur les plans importants des relations internationales. Chose remarquable, les États membres semblent vouloir recourir toujours davantage à la consultation entre eux, pierre angulaire de la cohésion et de l'unité de l'Alliance atlantique.

Point de vue du Canada

La délégation du Canada a vanté le principe des consultations entre nations, l'excellence d'un esprit d'amitié, et l'utilité du principe selon lequel les États membres doivent consulter leurs partenaires de l'OTAN avant d'adopter une ligne de conduite donnée ou de faire des déclarations politiques dans les domaines qui touchent les autres pays.

Par ailleurs, les représentants du Canada ont soutenu qu'on devrait accorder une attention toute particulière à la mise en œuvre de l'article 2 du traité, et que les membres de l'Alliance de l'Atlantique nord devraient songer aux besoins des pays insuffisamment développés. Le premier ministre du Canada a déclaré que le monde libre ne saurait accepter que la moitié de l'humanité soit bien nourrie et que l'autre moitié ne le soit pas. Un tel état de choses ne peut qu'appeler les visées subversives des communistes. M. Diefenbaker a demandé si l'on pouvait créer une banque de denrées alimentaires de l'OTAN, qui distribuerait ces denrées aux pays qui en ont besoin et qui constituent ainsi une proie facile pour l'Union soviétique.

La déclaration et le communiqué officiel publiés après la réunion contiennent le compte rendu des opinions et des décisions collectives des chefs de gouvernement. Ces textes sont d'un grand intérêt et sont reproduits ci-après.

Résumant les résultats obtenus au Palais de Chaillot, le premier ministre a dit à la Chambre, au cours de la séance du 21 décembre 1957:

L'alliance a contribué, à mon avis, dans une large mesure à la cause de la paix, non seulement en réaffirmant son caractère purement défensif, — ce qui a été souligné et répété maintes et maintes fois, — mais aussi parce qu'elle a laissé ouverte la voie menant à de significatives négociations de désarmement. Des décisions ont été prises qui, par l'intégration plus étroite de nos forces distinctes, entraîneront la consolidation de l'Alliance et garantiront, à mon idée, une plus grande mesure de sécurité à nos populations. Les rouages de l'OTAN seront adaptés de manière à permettre l'utilisation intégrale des ressources de chacun et de l'ensemble des États membres. Par-dessus tout, notre Alliance a reçu une nouvelle impulsion au niveau le plus élevé possible, et les nouvelles perspectives qui lui ont été ouvertes nous aideront à traduire en actes ses buts et ses objectifs. Cette conférence a pris des décisions frappantes qui atteignent la situation militaire et l'ordre scientifique; elle a renouvelé avec ingéniosité des conceptions économiques qui, sur les plans intérieur et extérieur, s'appliqueront aux quinze pays. Nous avons étendu le champ de nos préoccupations dans les domaines impliquant des questions économiques et sociales pour y faire entrer des pays sous-développés qui se trouvent hors de notre alliance et au delà de notre alliance.

Déclaration et Communiqué

Déclaration

Au nom des quinze pays de l'Alliance atlantique, décidés à préserver les droits imprescriptibles que nos lois et nos traditions garantissent à la personne humaine, nous réaffirmons solennellement notre attachement et celui de nos peuples aux principes et aux buts du Traité de l'Atlantique Nord. Le traité est entré en vigueur depuis près de neuf années. Il a été conclu pour protéger nos peuples et leur permettre de vivre et de se gouverner dans la paix et la liberté. Ces grands objectifs ont été atteints. A la lumière de notre expérience, et forts des succès obtenus nous avons décidé de rendre notre alliance encore plus étroite et plus puissante.

A la fin de la seconde guerre mondiale les armées de l'Occident ont été démobilisées complètement. L'Union soviétique n'a pas pris de semblables mesures. Sa politique d'expansion nous a forcés à conclure notre traité et à nous réarmer.

Nous formons une organisation de pays libres qui, conscients de tout ce qui les unit fondamentalement, ont appris à vivre et à travailler ensemble avec la ferme conviction que la étroite coopération et l'association de leurs forces sont indispensables pour assurer leur propre sécurité et la paix dans le monde.

Les principes de notre alliance sont clairs. Nous nous sommes solennellement engagés à considérer toute attaque dirigée contre l'un d'entre nous comme une attaque contre tous laquelle nous opposerons toutes nos forces. Inébranlablement fidèles à la charte des Nations Unies, nous réaffirmons que notre alliance ne servira jamais des desseins agressifs. Nous demeurons toujours prêts à régler les problèmes internationaux par la voie de la négociation et tenan compte des intérêts légitimes de chacun. Nous cherchons à mettre fin à la tension internationale, et nous entendons promouvoir dans le monde entier la paix, la prospérité et le progrès social.

Afin d'apaiser les craintes d'un monde justement angoissé par la course aux armements et afin de donner à la paix son fondement le plus solide, résoluement partisans d'un désarmement général et contrôlé, pouvant être réalisé par étapes, nous restons, malgré nos déceptions, prêts à discuter toute proposition raisonnable pour atteindre ce but.

Le monde libre affronte le défi sans cesse plus arrogant d'un communisme international soutenu par la puissance soviétique. Le mois dernier encore les dirigeants communistes ont réaffirmé à Moscou leur détermination de parvenir à la domination du monde entier, si possible par la subversion et au besoin par la violence. Dans l'Alliance atlantique il n'y a pas de place pour l'idée de domination mondiale. Profondément convaincus des possibilités de progrès pacifique dans le cadre de nos institutions démocratiques, désirant préserver les traditions et les idéaux de nos peuples, et soucieux de sauvegarder leurs libertés, nous ne céderons jamais devant pareille menace.

C'est tout ensemble une tragédie et un danger pour le monde que l'indépendance nationale, les libertés humaines, le niveau de vie et les réalisations scientifiques et techniques des peuples soumis à la loi du communisme international aient été sacrifiés à des fins de domination mondiale et de puissance militaire. Leur liberté ne sera pas toujours étouffée. Déjà nous constatons dans ces pays un désir croissant de liberté intellectuelle et économique. Si les nations libres demeurent inébranlables, la menace totalitaire qu'elles affrontent aujourd'hui reculera.

Notre Alliance, destinée à empêcher la guerre, doit nous permettre également d'atteindre nos objectifs de prospérité économique et de progrès social. A cet effet nous sommes décidés à collaborer étroitement entre nous, afin de nous mettre à même de supporter le fardeau nécessaire de notre défense sans sacrifier nos libertés individuelles et le bien-être de nos peuples. Nous n'atteindrons ce but que par une interdépendance accrue et par une mise en commun de nos efforts et de nos capacités, afin de faire meilleur usage de nos ressources. De tels efforts doivent trouver une application particulière dans le domaine de l'utilisation à des fins pacifiques de l'énergie nucléaire et dans une collaboration scientifique plus développée et mieux organisée.

Aux nombreux peuples qui ont acquis leur indépendance depuis la fin de la seconde guerre mondiale, à tous ceux qui sont, comme les nôtres, épris de liberté dans la paix, nous offrons notre collaboration sur un pied de complète égalité et dans un esprit de fraternité humaine.

Conscients de l'ampleur de nos richesses spirituelles et matérielles, convaincus de la valeur de nos principes politiques et de nos règles de vie, sans provocation mais également sans crainte nous avons arrêté les décisions qui nous conduiront à renforcer notre unité, notre puissance et notre sécurité pour le bien de nos propres pays, mais aussi, nous le croyons, pour le bien du monde tout entier.

Communiqué

Situation internationale

1. Le bloc soviétique s'efforce d'affaiblir et de désorganiser le monde libre. Il utilise à cette fin des moyens militaires, politiques et économiques, et son activité s'exerce dans le monde entier. Pour répondre à ce défi, le monde libre doit s'organiser sur le plan militaire, politique et économique, et être prêt à exploiter ses ressources morales et matérielles partout où la situation l'exige. Notre Alliance ne peut donc se contenter de s'intéresser uniquement à la zone de l'Atlantique nord ou à la défense militaire. Elle doit aussi organiser sa puissance politique et économique selon le principe d'interdépendance et tenir compte des événements qui se produisent ailleurs, même de la zone couverte par le traité.

2. Au cours de notre réunion nous avons examiné la situation internationale et en particulier les dangers que font peser sur la paix mondiale les agissements et les menaces de l'Union soviétique. En dépit de risques dont l'existence est évidente pour tous, l'Union soviétique n'a même apporté aucune contribution réelle à la solution des grands problèmes qui sont à l'origine de la tension internationale. Nous avons notamment à l'esprit le problème de la réunification de l'Allemagne dans la liberté, et l'isolement artificiel dans lequel est maintenu Berlin, capitale

de l'Allemagne. Nous renouvelons et réaffirmons la déclaration que nous avons faite le 23 octobre 1954 d'établir sur une base solide la sécurité et la liberté de Berlin. La prolongation de cette injustice envers le peuple allemand sape la confiance internationale et met la paix en danger. A la conférence des chefs de gouvernement qui s'est tenue à Genève en juillet 1955, les dirigeants soviétiques se sont solennellement engagés à coopérer à la réunification de l'Allemagne au moyen d'élections libres et "conformément aux intérêts nationaux du peuple allemand et aux intérêts de la sécurité de l'Europe". Nous appelons le Gouvernement soviétique à honorer cette promesse.

3. Nous avons examiné la situation dans le Moyen-Orient. Conformément aux buts pacifiques de notre Alliance, nous proclamons que nos gouvernements donnent leur appui à l'indépendance et à la souveraineté des États de cette région et s'intéressent au bien-être économique de leurs peuples. Nous estimons que la stabilité de cette importante région est essentielle pour la paix du monde.

4. Nous nous déclarons intéressés au maintien de la paix et à l'établissement de conditions de stabilité et d'équilibre économique et politique dans le continent africain, qui est d'une importance vitale. Nous espérons que les pays et les peuples de ce continent qui sont disposés à le faire, participeront, au sein du monde libre, aux efforts déployés pour y parvenir. Nous proclamons que nos pays sont disposés, pour leur part, à coopérer à cette fin avec les pays et les peuples d'Afrique. Les liens amicaux de caractère historique, économique ou autre qui unissent certains pays européens à l'Afrique rendent leur coopération particulièrement souhaitable et efficace.

5. Au cours de notre examen de la situation internationale, nous avons discuté des graves événements qui viennent de se produire en Indonésie. Nous en sommes vivement préoccupés.

Fonctionnement de l'Alliance

6. La force de notre Alliance, librement conclue entre des nations indépendantes, réside dans notre unité fondamentale face au danger qui nous menace. Grâce à cette unité fondamentale nous pouvons surmonter nos difficultés et mettre en harmonie nos points de vue particuliers. Comme l'ont montré les événements de Hongrie, l'unité du bloc soviétique ne se maintient que par la contrainte politique et militaire.

7. Malgré des progrès certains, nos consultations politiques appellent encore des améliorations. Nous y pourvoions. Les représentants permanents seront tenus pleinement au courant de tous les aspects de la politique de leurs gouvernements affectant les intérêts de l'Alliance et de ses membres. De cette manière nous serons en mesure de tirer pleinement profit de l'expérience de nos partenaires et d'assurer une large coordination de nos politiques dans l'intérêt non seulement de l'Alliance, mais du monde libre tout entier.

D'autre part, pour renforcer la cohésion interne de l'Alliance, le Conseil permanent et le secrétaire général doivent pouvoir assurer une consultation efficace et disposer le cas échéant d'une procédure de conciliation préalable.

Désarmement

8. Nous rappelons qu'au cours de cette année les pays occidentaux participant aux conversations de Londres sur le désarmement ont présenté à l'Union soviétique, avec l'accord unanime de l'OTAN, une série de propositions concrètes qui, avec des contrôles efficaces, visaient à :

- Une réduction des armements de toute nature et des effectifs;
- L'arrêt de la production de matières fissiles à des fins militaires;
- La réduction des stocks existants d'armes nucléaires;
- La suspension des essais d'armes nucléaires;
- L'adoption de mesures de protection contre les risques d'attaque par surprise.

9. Nous constatons avec regret que ces diverses propositions, dont l'acceptation mettrait fin à la course aux armements et renforcerait la sécurité mondiale, ont été rejetées en bloc par l'Union soviétique, bien qu'elles aient été approuvées par cinquante-six pays membres des Nations Unies.

10. Nous regrettons que l'Union soviétique ait bloqué les négociations sur le désarmement en déclarant sa volonté de boycotter la Commission du désarmement des Nations Unies, élargie à vingt-cinq nations par une forte majorité de l'Assemblée générale.

11. Nous dénonçons la tactique soviétique qui consiste à faire alterner les déclarations pacifiques de propagande et les tentatives d'intimidation par la menace de bombardements nucléaires.

12. Nous déplorons aussi que les dirigeants de l'URSS ne permettent pas que les populations soviétiques soient impartialement informées et éclairées par les services des Nations Unies, en même temps que les populations d'autres pays membres de cette organisation, sur les dangers de la dévastation auxquels tous les peuples seraient exposés en cas de guerre générale. Une résolution dans ce sens a été adoptée en novembre 1957 par l'Assemblée générale des Nations Unies par 71 voix pour et 9 contre.

13. Nous soulignons que, pour être efficace, tout accord de désarmement implique un contrôle international adéquat, que l'acceptation d'un tel contrôle est le test d'une réelle volonté de paix, et que l'Union soviétique refuse de mettre ce principe en pratique.

14. Nous avons décidé de créer un groupe de conseillers techniques chargé de formuler des avis sur le problème du contrôle des armes en fonction des nouveaux développements techniques.

15. Malgré les échecs successifs infligés par l'Union soviétique à la cause du désarmement contrôlé et de la paix, le Conseil de l'OTAN ne négligera aucune possibilité de réduire les armements au minimum compatible avec la sécurité, et il prendra toutes les initiatives nécessaires à cette fin.

16. Nous déclarons prêts à promouvoir, de préférence dans le cadre des Nations Unies toute négociation avec l'URSS qui serait susceptible d'aboutir à une mise en application de propositions rappelées plus haut.

Nous sommes également prêts à examiner, quelle qu'en soit l'origine, toute proposition de désarmement général ou partiel, de même que toute proposition qui permettrait d'arriver à un accord sur une réduction contrôlée des armements de toute nature.

17. Si le Gouvernement soviétique refuse la nouvelle commission du désarmement, nous sommes en faveur de la convocation d'une réunion à l'échelon des ministres des Affaires étrangères pour sortir de l'impasse.

Défense de l'OTAN

18. Tout en empêchant un accord général sur le désarmement, les dirigeants soviétiques ont clairement fait savoir qu'ils munissent actuellement leurs forces des armes les plus modernes et les plus dévastatrices, y compris les engins de tous types. A en croire les dirigeants soviétiques, tous les pays européens, à l'exception du leur, devraient sans attendre un désarmement général renoncer aux armes nucléaires et aux missiles et se contenter de moyens de défense datant de l'ère pré-atomique.

19. Tant que l'Union soviétique persistera dans une telle attitude, il n'existera pas pour nous d'autre choix que de demeurer sur nos gardes et de pourvoir à notre sécurité. Nous sommes donc déterminés à assurer à l'OTAN une force militaire défensive possédant le maximum d'efficacité, compte tenu des derniers progrès techniques et des réalisations les plus récentes dans le domaine des armements.

20. A cet effet, l'OTAN a décidé de constituer des stocks de têtes nucléaires qui seront immédiatement disponibles pour la défense de l'Alliance en cas de nécessité. En raison de la politique actuelle des Soviétiques dans le domaine des armes modernes, le Conseil a aussi décidé que des engins balistiques de portée moyenne devront être mis à la disposition du Commandement suprême des forces alliées en Europe.

21. L'implantation de ces stocks et de ces missiles ainsi que leurs conditions d'emploi devront être déterminées, conformément aux plans de défense de l'OTAN, par des accords avec les États directement intéressés. Les autorités militaires de l'OTAN ont été invitées à soumettre à bref délai au Conseil leurs recommandations sur la mise en service de ces armements dans l'intérêt de la défense commune. Le Conseil permanent examinera les différents aspects de ces questions. Ces mesures renforceront les moyens dont dispose l'OTAN pour décourager une agression.

22. En raison de l'interdépendance de plus en plus grande des nations du monde libre, nous avons, en organisant nos forces, décidé d'établir une plus étroite coordination afin que chacun des pays membres de l'OTAN fournisse la contribution la plus efficace pour répondre aux besoins définis par l'Alliance. Une standardisation et une intégration aussi poussées que possible dans tous les domaines, en particulier pour ce qui concerne certains aspects de la défense aérienne et navale, du soutien logistique, ainsi que de la composition et de l'équipement des unités, auront pour résultat un meilleur rendement des ressources de l'Alliance et une plus grande efficacité de ses forces.

Nous avons décidé qu'une conférence militaire au niveau ministériel sera réunie dans les premiers mois de l'année prochaine pour examiner les progrès accomplis dans ces domaines, en particulier à la lumière des résultats de l'examen annuel 1957.

23. En ce qui concerne la production des armements, nous avons décidé, nous fondant sur les progrès déjà accomplis, de prendre de nouvelles mesures au sein de l'OTAN en vue de mieux coordonner l'étude, la mise au point et la fabrication d'armes modernes, y compris les engins balistiques de portée moyenne.

24. Les meilleurs moyens d'obtenir une production coordonnée des armes les plus modernes nécessaires à nos forces seront étudiés de toute urgence. Ceux des pays de l'OTAN, dont les programmes sont déjà très avancés, ont offert de faire bénéficier leurs alliés d'importantes techniques de production et du résultat de leurs travaux de recherche en vue de stimuler un véritable effort collectif dans le domaine de la production des armements.

Coopération scientifique et technique

25. Nous reconnaissons que dans la plupart de nos pays il convient d'effectuer plus de efforts pour accroître les effectifs en personnel qualifié dans un certain nombre de disciplines.

scientifiques et techniques. Le plein développement de nos ressources scientifiques et techniques apparaît en effet essentiel au progrès de notre civilisation, à l'expansion de notre économie et au renforcement de la puissance politique et militaire de la Communauté atlantique.

26. Nous savons que le progrès dépendra d'une action vigoureuse menée dans chaque pays et de la contribution qu'y apporteront les hommes de science et le corps enseignant. Nous devons augmenter les moyens consacrés à la formation des jeunes dans les disciplines scientifiques et techniques. Nous devons aussi garantir à la recherche pure la possibilité de continuer à s'épanouir librement. A cet effet, chacun de nos gouvernements procédera à un nouvel examen des concours apportés à ces diverses branches.

27. Nous voulons accroître l'efficacité des efforts nationaux par une meilleure répartition des tâches et par une mise en commun de nos moyens scientifiques et de la documentation de base. Notre action doit se fonder, conformément à notre tradition, sur le caractère universel de la science. Nos gouvernements prêteront leur appui aux organisations internationales qui exercent leur activité dans ce domaine.

28. Nous avons décidé de créer immédiatement un comité scientifique au sein duquel tous les pays de l'OTAN seront représentés par des experts hautement qualifiés ayant pleine autorité pour traiter des questions d'action scientifique. En outre une personnalité scientifique éminente sera désignée comme conseiller scientifique du secrétaire général de l'OTAN.

29. Le comité scientifique sera chargé notamment de présenter au Conseil des recommandations concrètes concernant la création d'une Fondation occidentale pour la recherche scientifique, proposée par le Gouvernement français, ainsi que les nombreuses et intéressantes propositions mises en avant par nos experts scientifiques et techniques et par la conférence parlementaire des pays de l'OTAN.

Coopération économique

30. Nous affirmons notre commune détermination de promouvoir le développement économique et social des peuples de nos pays, et d'aider ceux des autres pays à atteindre le même objectif. Nous considérons que dans une société d'hommes libres le rôle du gouvernement doit être d'accroître les possibilités offertes à l'individu plutôt que de subordonner celui-ci à l'État.

31. Nous collaborerons entre nous et avec les gouvernements des autres pays libres pour favoriser la stabilité économique, le développement régulier de l'économie ainsi que l'expansion du commerce international grâce à une nouvelle réduction des obstacles qui s'opposent aux échanges commerciaux et aux relations financières.

32. Nous réaffirmons qu'une association économique plus étroite des pays de l'Europe occidentale est souhaitable, association que nous estimons être dans l'intérêt de tous les pays. Nous encouragerons l'établissement de la Communauté économique européenne et d'une zone européenne de libre-échange qui tiendraient pleinement compte des intérêts des pays économiquement sous-développés. Nous attachons une importance particulière à ce que ces initiatives soient réalisées de manière, non seulement à affermir l'économie des pays participant à ces organisations, mais aussi à développer les relations internationales au sein de la Communauté atlantique et de l'ensemble du monde libre. Nous reconnaissons l'interdépendance des économies des pays membres de l'OTAN et des autres pays du monde libre.

33. Nous affirmons notre désir de voir s'accroître les ressources publiques et privées permettant d'accélérer les progrès économiques des régions moins développées du monde libre.

34. Nous avons décidé que le Conseil de l'Atlantique Nord, sans empiéter sur les travaux d'autres organisations, étudiera périodiquement, dans l'esprit de l'article 2 du traité, la conjoncture économique, appréciera les progrès économiques accomplis, et formulera le cas échéant des suggestions tendant à permettre des améliorations, soit par l'entremise des organisations existantes, soit par les efforts des pays eux-mêmes, soit enfin, dans des cas spéciaux, par de nouvelles initiatives.

35. Notre alliance défensive revêt aujourd'hui une signification nouvelle. Seul un effort collectif accru peut protéger nos peuples et sauvegarder nos libertés. Libres et unis nous avons toute la puissance nécessaire pour défendre nos libertés.

36. Nous avons pris des décisions pour accroître notre force et notre sécurité au bénéfice de nos propres pays aussi bien que pour l'ensemble du monde.

L'unification de l'Europe

UN PROGRÈS important vers l'éventuelle unification de l'Europe est intervenu le 1^{er} janvier 1958: l'entrée en vigueur des traités portant établissement entre l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas d'une communauté économique européenne (Marché commun) et d'une Communauté de l'énergie atomique (Euratom). Le premier pas dans cette direction avait été fait à Messine en juin 1955 par les ministres des Affaires étrangères des six pays. Des pourparlers intergouvernementaux ont eu lieu à Bruxelles par la suite. Les ministres des Affaires étrangères se sont réunis plusieurs fois pour établir le texte des traités. Les chefs de gouvernement ou leurs ministres des Affaires étrangères ont signé ces documents capitaux à Rome le 25 mars 1957. Les parlements de chacun des six pays ont procédé à la ratification au cours des mois qui ont suivi. Bien que les traités soient entrés en vigueur le 1^{er} janvier 1958, la mise en œuvre effective de leurs dispositions prendra, dans le cas du Marché commun, entre douze et quinze ans.

Le Marché commun

Le premier traité prévoit que les six États établiront un marché commun par l'élimination progressive, à partir du 1^{er} janvier 1959, des droits de douanes et des autres obstacles au commerce de la communauté et par l'adoption d'un tarif commun à l'égard des pays tiers. Les échanges de produits agricoles entre les États membres feront l'objet de règlements et de dispenses spéciales. Les pays signataires se proposent également de faciliter les déplacements de travailleurs et les mouvements de capitaux, d'harmoniser leurs politiques sociales et d'assurer leur propre-essor par la création d'une banque européenne d'investissement. Le texte stipule que certains territoires d'outre-mer et certains pays étrangers pourront s'associer aux signataires pour constituer une zone de quasi-libre-échange. Le deuxième traité prévoit la création d'un organisme pour la réalisation en commun d'expériences et de travaux consacrés à l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

Conformément à une décision antérieure, les ministres des Affaires étrangères des six pays se sont réunis à Paris le 19 décembre 1957 en vue de choisir le siège des nouvelles institutions communes et de désigner les titulaires de postes à créer. Il s'agit de l'Assemblée parlementaire, organisme consultatif, du Conseil des ministres, chargé de prendre toutes les décisions importantes quant à la mise en œuvre des traités, de commissions ou hautes autorités dont le rôle sera d'appliquer les traités, de la Cour de justice, du Comité économique et social, de la Banque d'investissements et du Secrétariat. La conférence n'ayant pu arriver à un accord, les ministres décidèrent de se réunir de nouveau à Paris le 6 janvier 1958. Les discussions, qui ont occupé deux jours, n'ont abouti qu'à une solution partielle des problèmes. Les ministres ont convenu de reporter à une nouvelle séance, qui aura lieu d'ici le 1^{er} juin, le choix d'un siège pour les nouvelles institutions et pour la Communauté du charbon et de l'acier, actuellement installée à Luxembourg. On a cependant admis le principe de la concentration des trois communautés dans la même ville. Jusqu'au choix d'un siège permanent les organes de direction siègeront, selon les besoins du moment, dans diverses villes, surtout à Bruxelles et à Luxembourg. Par conséquent les Ministres ont réussi à pourvoir les postes de direction des organismes

nterven
nt entre
'ays-Bas
ne Com
direct or
rangères
Bruxelles
eurs fois
ministres
25 mar
ation au
igueur le
ira, dans

commu
douane
tion d'un
bles entr
ales. Les
e travail
ociales e
'investis
ains pay
zone d
rganisme
l'utilisa

res étran
de chois
laires de
onsultati
portante
rités don
oncmiqu
érence n
e nouvea
rs, n'on
conven
hoix d'un
bon et d
e princip
a'au cho
esoins d
ar conti
nismes



à les répartir plus ou moins également entre les nationalités en cause. La présidence de la Commission du Marché commun a été confiée à un Allemand, celle de la Commission de l'Euratom, à un Français, celle de la Communauté du charbon et de l'acier à un Belge, tandis qu'un Italien dirigera la Banque d'investissements et que le président de la Cour de justice sera néerlandais.

Les objectifs à longue portée

Au point de vue économique, les Six espèrent constituer un vaste marché commun, de cent soixante millions de consommateurs (sans compter les territoires d'outre-mer), qui offrirait à leur industrie ces avantages de l'envergure et de la concurrence qui ont assuré la prospérité des États-Unis.

Au point de vue politique, la mise en place des nouvelles communautés a été accueillie, non seulement comme un préalable essentiel au règlement des désaccords qui troublent l'Europe depuis si longtemps, mais encore comme un gage d'unité européenne, puisque leur fonctionnement suppose une mesure croissante de gouvernement commun. Il faudra, pour instaurer les nouvelles communautés, vider les vieilles outres de leurs vins nationalistes et y verser le moût supranational: c'est pourquoi de nombreux hommes d'État prétendent que cet événement est le plus important qui se soit produit en Europe depuis la Révolution française. Ces mesures font partie de l'œuvre entreprise depuis la guerre par les nations européennes afin de mettre au point un dispositif leur permettant de se grouper progressivement à l'intérieur d'un système qui leur donnerait prospérité, stabilité politique et unité. Cet idéal a déjà présidé à la formation en divers secteurs de plusieurs organisations de coopération européenne: Conseil de l'Europe (1949), Communauté charbon-acier (1952), Union de l'Europe occidentale (qui date, sous sa forme actuelle, de 1955).

On considère généralement en Europe que le moment n'est pas venu de mettre en œuvre des mesures importantes d'intégration politique, comme celles visant à la création des États-Unis d'Europe. Cependant, plusieurs conférences privées ont réuni dernièrement des penseurs ainsi que des hommes politiques européens, ce qui atteste nettement l'existence d'un mouvement d'opinion en faveur de l'harmonisation de la politique étrangère et militaire des États européens. Des préoccupations analogues se sont également manifestées maintes fois à d'autres occasions, notamment à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe: on y a exprimé l'avis qu'il faudrait centraliser et agencer logiquement les institutions de coopération européenne, existantes ou à créer, dans les secteurs économique, militaire, politique et parlementaire.

La zone de libre-échange

L'entrée en vigueur du traité sur le Marché commun a provoqué une relance des pourparlers consacrés à la zone européenne de libre-échange, dont le Royaume-Uni avait proposé la formation en 1956. Cet organisme grouperait les membres de l'Organisation européenne de coopération économique, dont font partie les Six, et se rattacherait au Marché commun. La formule britannique excluait les produits agricoles.

Au début de 1957, une commission de l'OECE a constaté qu'il serait possible, du moins au point de vue technique, de rattacher sous une forme quelconque les dix-sept membres de l'Organisation au futur marché commun, dans le cadre d'une zone de libre-échange. Cette formule comporte l'abolition progressive des droits de douane et des autres obstacles au commerce entre les adhérents. Cependant, chaque membre conserve le droit d'arrêter sa propre politique économique à l'égard des États tiers. Les pays intéressés ont accepté en principe, du moins, cette proposition. C'est pourquoi ils se sont réunis en février pour mettre sur pied, dans le cadre de l'OECE, des groupes d'étude chargés de préparer des discussions plus officielles.

Il a été décidé en octobre de créer un comité ministériel, présidé par un ministre du Royaume-Uni, afin d'entamer officiellement les négociations préalables à l'établissement de la zone européenne de libre-échange. Les déclarations de cet organisme ont été imprégnées d'un double caractère: conscience de la nature ardue de la tâche entreprise, et volonté d'accomplir de réels progrès.

La position du Canada

Le Canada s'est intéressé activement, pour des raisons à la fois politiques et économiques, aux événements qui ont abouti à l'établissement du marché commun, aussi bien qu'à la proposition britannique visant à la formation d'une zone de libre-échange. Lors de leur réunion, en décembre dernier, les chefs de gouvernement de l'OTAN ont remis en lumière les avantages que présenterait pour tous les pays l'instauration de rapports économiques plus étroits entre les nations de l'Europe occidentale. Il a donc été décidé que l'OTAN favoriserait l'implantation du marché commun et de la zone libre-échange, en tenant compte des intérêts des pays moins développés que les autres. Par contre, tous les États de l'OTAN ont affirmé nettement qu'ils tenaient beaucoup à ce que ces dispositifs servent, non seulement, à renforcer l'économie des pays intéressés, mais encore à affermir les liens qui unissent les membres de l'OTAN et, en général, tous les pays libres. On a également reconnu l'interdépendance économique des adhérents de l'OTAN et des autres puissances du monde libre.

Dans le rapport consacré à la réunion de l'OTAN qu'il a soumis à la Chambre le 21 décembre 1957, le premier ministre s'est attaché particulièrement au projet de création d'une zone de libre-échange. Il a déclaré que le Canada posait à son adhésion un préalable: exclure le tabac et les denrées comestibles du système de libre-échange.

Lors de la réunion, en octobre dernier, des signataires de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, on a commencé d'étudier le Marché commun. Le ministre du Commerce du Canada a fait remarquer à cette occasion que, malgré la valeur des objectifs que les auteurs de ce plan se proposaient d'atteindre, certains aspects du projet lui inspiraient de l'inquiétude. A son sens, il n'est pas impossible que les tarifs appliqués après le démarrage du Marché commun soient plus élevés ou plus défavorables à certaines importations que les droits de douane actuels. Il a demandé que l'imposition de restrictions quantitatives soit conforme aux dispositions de l'Accord général et qu'elle ne comporte l'instauration d'inégalités de traitements à l'égard d'aucun pays. M. Churchill a fait remarquer que l'organisation des échanges agricoles entre les Six pourrait, s'il en résultait des droits de douanes élevés, des prix garantis, la conclusion d'ententes commerciales à long terme comportant des traitements de faveur, et l'imposition de restrictions quantitatives contre les pays tiers, entraîner des difficultés avec les nations qui, comme le Canada, disposent en Europe de marchés importants pour leurs produits agricoles. Enfin, les dispositions prévoyant le rattachement des territoires d'outre-mer, dispositions qui ne paraissent pas se conformer aux dispositions de l'Accord général, pourraient être la source de nombreux conflits; un grand nombre de pays insuffisamment développés se préoccupent beaucoup de ce problème.

La question de l'Algérie¹

LE 16 JUILLET 1957, vingt-deux États d'Afrique et d'Asie ont demandé l'inscription de la question algérienne à l'ordre du jour de la douzième session de l'Assemblée générale. Dans leur mémoire à l'appui de cette requête, ils alléguaient que, loin de s'améliorer, la situation en Algérie s'était aggravée depuis les débats dont elle avait été l'objet à la onzième session et que, par conséquent, il fallait en reprendre la discussion.

Position de la France

La discussion de la question algérienne a commencé à la Première Commission le 27 novembre par une déclaration du ministre français des Affaires étrangères, M. Pineau, qui a exposé la position de la France. La France ne s'opposait pas au débat, mais elle estimait l'Assemblée incompétente pour régler un problème relevant entièrement de la souveraineté française. Niant que la France ait refusé d'entamer des négociations avec les rebelles algériens, il a déclaré qu'au contraire toutes offres étaient venues du côté français, et que l'offre faite par M. Mollet en janvier 1957, soit celle du triptyque: trêve, élections par un collège unique et négociations, tenait toujours. Les rebelles insistant manifestement sur la reconnaissance préalable du droit à l'indépendance, la France ne pouvait pas accepter la médiation proposée à Rabat quelques jours plus tôt par le président de la Tunisie et le roi du Maroc. Les incidents étaient moins nombreux à la fin de l'année et des réformes sociales et politiques avaient été instituées. La loi-cadre, approuvée par l'Assemblée nationale le 29 novembre, attestait le désir d'une solution politique. Il s'agit là en quelque sorte d'un texte fondamental prévoyant le collège électoral unique, la division de l'Algérie en un certain nombre de régions dotées d'une plus grande autonomie locale, et une représentation algérienne accrue à l'Assemblée nationale française. M. Pineau a critiqué ceux qui parlent à la légère d'auto-détermination pour l'Algérie; si on s'inspirait aveuglément de ce principe, il ne pourrait qu'en résulter un partage du pays en deux zones: les villes européennes du littoral et l'arrière-pays musulman.

Intervention tunisienne

Intervenant dans le débat, le représentant de la Tunisie, M. Mongi Slim, a déclaré que son pays souhaitait favoriser des négociations pacifiques. Il a reconnu les intérêts légitimes de la France en Afrique du Nord, mais il s'est attaqué à la "fiction" selon laquelle l'Algérie serait partie intégrante de la France. Il s'est élevé contre la formule française en trois parties, trêve et élections d'abord et négociations ensuite, invoquant à l'appui de sa thèse l'Indonésie, le Maroc et la Tunisie, pour lesquels les négociations avaient précédé la trêve. Contre l'argument de la France qui soutenait qu'en reconnaissant le principe de l'auto-détermination en faveur de l'Algérie, on provoquerait l'anarchie et le partage, M. Slim a fait valoir la stabilité et l'unité de la Tunisie et du Maroc. Enfin, il a exprimé l'espoir qu'on en arriverait à un accord grâce aux bons offices des chefs d'État de la Tunisie et du Maroc.

(1) Voir "Affaires extérieures", mai 1957.

Ton modéré du débat

A l'encontre des années précédentes les délibérations de la Commission sur l'Algérie ont été d'un ton modéré dès leur inauguration. Le débat a démontré que de plus en plus les deux parties désiraient un règlement négocié. Mais comme par les années passées, on ne s'entendait pas sur le choix d'une formule. A la suite de consultations et de pourparlers intensifs, un groupe arabo-asiatique de dix-sept pays a présenté un projet de résolution qui reconnaissait dans son préambule, le principe de l'auto-détermination pour le peuple algérien, et préconisait la négociation d'une solution conforme aux principes et aux buts de la Charte des Nations Unies. Dans un autre projet de résolution, cinq pays latino-américains ainsi que l'Italie et l'Espagne exprimaient l'espoir d'une solution juste.

Un certain nombre de délégations, dont celle du Canada, estimaient que, modifiée de façon appropriée, la résolution des dix-sept puissances pourrait rallier un large appui à la Commission. L'Irlande, la Norvège et le Canada ont donc proposé, de concert, des modifications tendant à amener un compromis que les deux parties pourraient accepter. Aux termes de ces amendements, le peuple algérien aurait le droit de décider de son avenir d'une façon démocratique, et "des discussions efficaces seraient engagées en vue de mettre fin à la situation difficile" et de résoudre la question algérienne. Prenant la parole à la Commission le 6 décembre, le vice-président de la délégation canadienne, M. Wallace Nesbitt, a exposé dans les termes ci-après la position du Canada à l'endroit des projets de modification:

Au cours du débat sur la question de l'Algérie, nous avons été frappés par une attitude, où nous croyons trouver des motifs d'encouragement. Comparé aux sessions précédentes, le débat actuel a été généralement marqué de retenue, et par conséquent est plus prometteur. Il y a lieu de nous féliciter de la modération des points de vue exposés par les intéressés et d'escompter cette fois des résultats.

Durant la discussion, nous nous sommes efforcés de trouver les terrains d'entente et, en compagnie de quelques autres délégués, nous avons conféré longuement avec les délégations le plus immédiatement intéressées. A notre avis, le problème dont nous sommes saisis ne se résoudra pas par des concessions unilatérales et absolues. Ainsi pour progresser, les deux parties devront se consentir des accommodements mutuels plutôt que de chercher chacun à imposer leurs fins et leurs méthodes comme solution unique.

Par là, je n'entends pas monter en épingle les divergences d'opinion qui existent au sein de notre commission. Au contraire, je crois que, eu égard aux buts et aux principes de la Charte, nous sommes disposés, la plupart d'entre nous, à favoriser des mesures qui tiendraient compte des intérêts légitimes des parties en cause. Il est possible que nous soyons divisés quant à la meilleure façon d'améliorer le sort de l'Algérie, et peut-être nous sera-t-il encore plus difficile de définir dans un projet de résolution la méthode à employer, mais la majorité des membres s'accorde sur le but primordial, c'est-à-dire favoriser le recours à une solution pacifique conformément aux fins et aux principes fondamentaux de notre organisation. Nous en sommes venus à la conclusion que notre Commission, même s'il lui était impossible d'obtenir l'unanimité sur le choix d'une formule, cause de désaccord entre les parties, pourrait trouver une formule se situant à mi-chemin entre les deux positions: ainsi la Commission et, plus tard, l'Assemblée générale pourraient accorder le plus large appui à la proposition. Nous et d'autres avons cherché une formule, en l'occurrence un projet de résolution, qui placerait dans une juste perspective les exigences de la situation et qui donnerait assez de jeu à chacune des parties pour qu'elle puisse protéger ses intérêts.

Conformément au règlement de l'Assemblée, les modifications à la résolution des dix-sept États furent tout d'abord mises aux voix à la Commission, qui les adopta par 37 voix contre 36, et 7 abstentions. La France n'a pas pris part au scrutin et l'Afrique du Sud n'était pas représentée. La plupart des pays arabes ou asiatiques et ceux du bloc soviétique ont voté contre les modifications.

(Voir la suite à la page 20)

Neuvième session de l'OAA

par M. Frank Shefrin, du ministère de l'Agriculture

AU COURS de la seconde guerre mondiale, la crainte d'une pénurie universelle de denrées alimentaires avait poussé à la recherche de mesures salvatrices dans l'espoir que, par son urgence même, ce problème vital entraînerait la formation d'un faisceau international d'efforts inspirés d'une universelle bonne volonté.

Animés de ce vaste dessein, quarante-deux pays alliés et associés se réunirent, en mai 1943, à Hot-Springs, en Virginie, pour étudier les moyens d'accroître la production des denrées alimentaires et de relever les normes d'existence des peuples dans les deux hémisphères. Cette conférence a porté des fruits: en 1945, dans la ville de Québec, a été mise sur pied l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, aînée des institutions spécialisées des Nations Unies. Son siège social a été établi en permanence à Rome dès 1951.

L'organe principal de direction et d'orientation des travaux de l'OAA est la Conférence, qui se réunit tous les deux ans en session régulière, sans compter les sessions spéciales convoquées en cas de besoin.

Comme au cours des réunions antérieures, la neuvième session de la Conférence de l'OAA (Rome, du 2 au 22 novembre 1957) a ouvert ses travaux en élisant un président et en formant divers comités. Elle a choisi pour président M. A. Mercier, ministre de l'Agriculture d'Argentine. Elle a ensuite étudié la situation internationale dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture et s'est tout particulièrement intéressée à l'organisation éventuelle de réserves nationales de produits alimentaires. La Conférence a examiné en outre la consolidation des programmes de mise en vente, et la mise en œuvre des plans d'alimentation aux quatre coins de l'univers. Les États membres ont prévu un recensement agricole pour 1960, et ont passé en revue divers problèmes d'ordre administratif et financier. Les comités techniques ont examiné le besoin accompli par les divisions du Secrétariat qui s'occupent de l'agriculture, des pêches, de la sylviculture, de la nutrition, de l'économie et de l'information.

Rapport du directeur général

M. B. R. Sen, de l'Inde, directeur général de l'OAA, a soumis le rapport annuel sur les perspectives présentes et futures de la production mondiale de denrées alimentaires. Il a déclaré qu'à partir de 1955 on a constaté une augmentation de la production alimentaire mondiale d'environ 3 p. 100 par année, alors que le chiffre de la population du globe augmente annuellement de moitié de 2 p. 100. Par ailleurs, et au contraire des phénomènes constatés au lendemain de la guerre, la production des denrées alimentaires s'est accrue récemment dans les régions peu développées de façon plus marquée que dans les pays mieux pourvus; il est vrai par contre que la portée de cet accroissement est quelque peu restreinte par une augmentation de la population, qui se multiplie plus rapidement dans les régions moins privilégiées.

Dans son rapport, le directeur général a souligné qu'en dépit de l'excédent constant de certaines denrées dans nombre de pays exportateurs, les pays insuffisamment développés ne doivent pas ralentir les efforts visant à un

production alimentaire accrue. En Extrême-Orient et en Amérique latine, la production alimentaire, qui avait beaucoup fléchi pendant la guerre, demeure insuffisante "per capita", malgré une augmentation récente. Cette carence, ainsi que la demande plus forte entraînée par un essor économique accéléré, contribuent à des poussées vers l'inflation et créent, pour certains des pays de ces régions, des difficultés à s'acquitter de leurs paiements à l'étranger.

Tout porte à croire que la production agricole internationale continuera son mouvement ascendant en 1957-1958. Nombre de pays (surtout dans les régions peu développées) signalent qu'ils ont adopté des mesures rigoureuses en vue d'améliorer leurs procédés agricoles; cela laisse prévoir une production toujours plus considérable.

Une offre abondante occasionne un fléchissement constant des prix moyens des denrées agricoles; cette courbe descendante n'a pas encore atteint de palier. En 1956, le volume global des échanges agricoles sur la scène mondiale avait augmenté de 8 p. 100; cette année, l'augmentation n'a été que de 4 p. 100 environ. Dans certaines régions, la valeur totale des produits agricoles d'exportation a même diminué.

Le rapport du directeur général affirme que les agriculteurs n'ont pas vraiment profité du regain de prospérité dont bénéficient certains pays. Par ailleurs, les consommateurs n'ont pas tiré avantage du fléchissement des prix agricoles et il faut en rendre responsable en partie l'augmentation des frais de distribution qui a provoqué en 1956 un relèvement des prix de détail des denrées alimentaires dans la plupart des pays. Ce fait a tendu à restreindre la consommation, surtout dans les régions où les revenus des particuliers sont modiques.

Au cours du débat suivant la présentation du rapport, M. Douglas Harkness, président de la délégation canadienne et ministre de l'Agriculture du Canada, a fait en séance plénière la déclaration suivante:

Gardons-nous bien surtout de nous endormir sur des lauriers que nous ne méritons peut-être pas... En effet, non seulement nous reste-t-il encore bien du chemin à parcourir; mais chaque problème surmonté fait surgir un problème nouveau, ou met en relief quelque ancien problème plus redoutable que jamais. Sans doute, tout le monde est d'accord pour reconnaître que de l'agriculture dépendent le bien-être et l'existence même de l'humanité; mais, au cours des années précédentes, les agriculteurs n'ont pas à égalité participé aux progrès économiques réalisés dans bien des pays.

Passant en revue les nombreux rapports publiés au cours des années précédentes par notre organisation, nous constatons que gouvernements et agriculteurs ont essayé de résoudre leurs innombrables problèmes en adoptant des mesures peut-être utiles dans un avenir immédiat, mais qui risquent, en fin de compte, de créer des difficultés nouvelles.

Souvent les intéressés se sont bornés à déplacer ces problèmes sur l'échiquier international, les passant d'un pays à l'autre, les transférant d'un groupement de producteurs de produits de base à un groupement voisin. Ces manœuvres, qui font songer au jeu de la "bataille", nous les observons avec inquiétude, et je suis persuadé que les membres de cette organisation ne sauraient les approuver.

La délégation canadienne est convaincue que l'OAA peut devenir l'instrument grâce auquel les pays intéressés collaboreront harmonieusement à la solution des nombreux problèmes ayant trait à l'agriculture, à la sylviculture et aux pêcheries, travaillant ainsi au bénéfice de tous les intéressés. Au cours de la présente conférence, nous aurons l'occasion de discuter des mesures touchant le soutien des prix et des revenus, des programmes d'écoulement de produits excédentaires, des questions de commercialisation, et de bien d'autres problèmes encore. Les délégués du Canada espèrent du fond du cœur qu'au cours des débats, nous nous efforcerons tous d'en arriver à des solutions dont profiteront la communauté des nations et l'ensemble de leurs producteurs.

Excédents et soutien des prix

Confirmant les pronostics, la Conférence de l'OAA a témoigné d'un intérêt tout particulier pour le problème des produits agricoles excédentaires et pour

les méthodes adoptées par certains pays pour leur écoulement. Le Canada et divers autres pays se préoccupent des programmes des États-Unis dans ce domaine; et tous les États participant à la Conférence estiment que ce problème exige un examen approfondi et des mesures concrètes pour le résoudre. Les membres ont approuvé une résolution de la Nouvelle-Zélande demandant que

L'OAA mette au point de nouveaux procédés qui permettront d'utiliser les produits excédentaires pour encourager la consommation, sans entraver les échanges commerciaux présents ou futurs; et que les gouvernements consacrent leurs efforts à atteindre ce but.

La Conférence a adopté la résolution portant sur le soutien des prix agricoles; cette résolution demande à l'OAA de formuler les principes dont pourront s'inspirer les États membres pour établir ou réviser leurs prix agricoles et mettre au point leurs programmes de soutien des prix et des revenus. Cette résolution tend à faciliter la mise en œuvre de projets grâce auxquels le revenu des agriculteurs ne les rejeterait plus dans une catégorie défavorisée; mais il faut que ces projets n'aient guère de répercussions fâcheuses sur le système de production et d'échanges commerciaux des autres pays.

Dans sa résolution, la Conférence a demandé au directeur général d'organiser un bureau de représentants des divers gouvernements, spécialistes dans le domaine du soutien des prix agricoles. Ce bureau préparera un rapport à soumettre à la Commission des produits de l'OAA, au Conseil de l'OAA et aux États membres.

Dans cette résolution, la Conférence a défini le mandat de ce bureau, qui sera chargé:

a) d'analyser les effets de divers systèmes de soutien des prix agricoles, et d'étudier les niveaux variés de ce soutien, dans le dessein de trouver une assiette solide pour l'évaluation des avantages et des inconvénients de ces systèmes; cette étude englobera l'examen des conséquences qu'entraîneraient les mesures de soutien, quant à l'augmentation de la production et des placements de capitaux dans le domaine agricole, en particulier dans les pays insuffisamment développés; elle comprendra aussi l'examen de l'intégration des soutiens de prix à d'autres mesures visant à une production accrue et à un relèvement des revenus agricoles.

b) de recommander l'adoption de certains principes généraux, tendant à réduire les conséquences défavorables qu'un programme de soutien des prix agricoles risquerait d'avoir pour les échanges commerciaux internationaux; les États membres pourront s'inspirer de ces principes pour l'organisation de leur agriculture ou pour les réformes qu'ils adopteront dans ce domaine. Le bureau mettra au point ces principes en tenant compte des circonstances particulières à chacun des pays intéressés et des problèmes qui lui sont propres.

Agenda des travaux

La Conférence a insisté sur le fait qu'une coordination plus étroite de programmes nationaux et la mise au point de projets de développement agricole étaient indispensables à l'accroissement de la production et de la consommation. Elle a souligné le besoin d'accorder à l'agriculture, à la sylviculture, aux pêches, la place essentielle qui leur revient de droit dans tout programme d'expansion économique; elle a demandé que chaque pays intéressé s'efforce de trouver les moyens d'améliorer les procédés de commercialisation des produits agricoles, forestiers et de la pêche, et adopte un programme complet en matière de nutrition et d'alimentation, ce qui comprendrait l'enseignement des questions relatives à la nutrition et celui de l'économie domestique.

La Conférence a passé en revue la besogne accomplie par les cinq divisions techniques du Secrétariat de l'OAA (agriculture, économie, sylviculture, pêcheries et nutrition) depuis la dernière réunion de Rome, en 1955. Elle a examiné le programme prévu, ainsi que le budget du prochain exercice biennal.

Les États membres ont approuvé un budget de 17 millions de dollars, pour le programme ordinaire de 1958 et 1959, chiffre qui représente une augmentation de 3.6 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. La Conférence a approuvé en outre un programme élargi de travaux dans divers domaines. Les bureaux régionaux actuels emploieront dorénavant un personnel plus nombreux, et il sera créé un nouveau bureau régional, en Afrique. Les États membres examineront plus en détail le projet de mise en valeur du bassin méditerranéen, visant à faciliter l'essor de l'agriculture et de la sylviculture dans les pays riverains de ce bassin. L'Organisation étudiera également de plus près les problèmes ayant trait à la nutrition.

La Conférence a pris note d'une résolution du Conseil économique et social des Nations Unies, se rapportant à la mise en œuvre et à la coordination des programmes économiques, sociaux et des droits de l'homme adoptés par les Nations Unies, et leurs institutions spécialisées. Il a été décidé que l'OAA accepterait l'invitation du Conseil et, en sa qualité d'institution spécialisée, procéderait à une évaluation de la portée, des tendances et du coût de son programme quinquennal. Cette évaluation constituera un pronostic quant à l'orientation, au caractère et à la portée du programme, mais évitera de dresser une ventilation budgétaire estimative.

Assistance technique

La Conférence a exhorté ses membres à utiliser de la manière la plus efficace possible l'assistance technique disponible, en raison d'une diminution probable du budget du Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies. On estime à 8 millions de dollars la somme que l'OAA pourra consacrer en 1958 à l'assistance technique. Le directeur général a déclaré que le programme d'assistance technique serait fondé désormais sur les capacités autant que sur les besoins des pays bénéficiaires. L'OAA examinera à l'avenir avec un soin des plus minutieux le dossier des pays intéressés, pour voir s'ils ont mis en œuvre les recommandations antérieures, s'ils ont aidé les spécialistes techniques et administratifs, et poursuivi l'exécution des projets déjà commencés. Le directeur a déclaré qu'on tiendrait également compte du nombre de programmes que chaque pays peut réaliser, et qu'on verrait si ces projets peuvent contribuer à des programmes de développement à long terme.

La Conférence a souligné qu'il est nécessaire d'améliorer les instructions données aux spécialistes de l'assistance technique. Les intéressés se sont accordés à reconnaître que les périodes de mission étaient trop brèves pour permettre d'éviter les solutions de continuité à pied d'œuvre. Divers pays ont déploré le fléchissement, en 1958, du programme de bourses d'assistance technique. En effet, tout programme d'assistance technique est, au premier chef, un programme de formation; si le nombre des boursiers diminue, ce programme perd beaucoup de sa valeur.

Nouveaux membres

La Conférence a admis parmi ses membres les nouveaux pays du Commonwealth: le Ghana et la Malaisie; elle a réadmis la Pologne qui avait laissé périmer son droit de participation. L'OAA comprend aujourd'hui 77 pays. M. J. F. Booth, haut fonctionnaire du ministère canadien de l'Agriculture et délégué suppléant à la Conférence, a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres. Il a dit notamment:

Qu'il me soit permis d'exprimer le plaisir que nous avons éprouvé, il y a quelques mois, alors que nous avons assisté aux cérémonies marquant l'indépendance du Ghana

et de la Malaisie. Aujourd'hui nous sommes heureux de nous joindre aux autres pays de l'OAA pour souhaiter à ces nouveaux membres une cordiale bienvenue. Nous nous réjouissons également de ce que la République populaire de Pologne soit de nouveau en mesure de contribuer aux travaux de notre organisation et de prendre part au colloque des nations, dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture.

Élections

M. S. A. Hasnie, délégué du Pakistan, a été réélu en qualité de président indépendant du Conseil de l'OAA. Le Royaume-Uni a été élu au Conseil après une absence de deux ans. Le Canada est rentré au Conseil, et fait de nouveau partie de la Commission des produits, ainsi que du Comité des questions constitutionnelles et juridiques. Par ailleurs, le Canada fait partie du Sous-Comité consultatif de l'écoulement des excédents et du Groupe des céréales de l'OAA. M. J. F. Booth a été élu membre du Comité des programmes.

La délégation marocaine a soumis une proposition visant à relever de 24 à 25 le nombre d'États faisant partie du Conseil de l'OAA. Elle a signalé que la répartition actuelle des sièges ne donne qu'une seule voix aux pays africains. Depuis deux ans, nombre de pays du continent africain ont été admis au sein de l'organisation; c'est pourquoi le Maroc estime que l'Afrique devrait bénéficier d'une représentation plus large. La Conférence a donné son accord au principe et décidé de porter cette question à l'ordre du jour de sa prochaine session.

Le Canada et les Nations Unies (Suite de la page 15)

Le représentant du Libéria s'est abstenu, mais lorsque la résolution modifiée fut mise aux voix, il se rallia au groupe d'opposition. Ainsi, le projet de résolution fut donc rejeté par 37 voix contre 37, et 6 abstentions. Le point de l'ordre du jour passa donc en séance plénière sans recommandation de la Commission.

Résolution mitigée

Dans l'intervalle de trois jours entre le vote final de la Commission et l'étude de la question en séance plénière, les consultations aboutirent à l'élaboration d'une résolution mitigée, parrainée par des pays d'Asie, d'Europe et d'Amérique latine et par le Canada. Une fois l'accord fait dans les coulisses sur cette proposition, l'Assemblée générale a rapidement approuvé en séance plénière par un vote unanime de 80 voix, sans la participation de la France ni celle de l'Afrique du Sud, la résolution ci-après:

L'Assemblée générale,

Ayant examiné la question algérienne,

Rappelant sa résolution (1021 - XI) du 15 février 1957,

Exprime à nouveau la préoccupation que lui cause la situation en Algérie,

Prend note de l'offre de bons offices faite par S.M. le Roi du Maroc et S. E. le président de la République tunisienne,

Exprime le vœu que, dans un esprit de coopération effective, des pourparlers soient engagés, et d'autres moyens appropriés utilisés, en vue d'une solution, en conformité des buts et principes de la Charte des Nations Unies.

Conférence internationale sur le droit de la mer

LA CONFÉRENCE internationale chargée d'examiner le droit de la mer aura lieu à Genève, au Siège européen des Nations Unies, où elle s'ouvrira le 24 février 1958. Elle se réunira sur la convocation du Secrétaire général des Nations Unies et sur la recommandation que l'Assemblée générale avait introduite dans la résolution 1105 de sa onzième session.⁽¹⁾ La Conférence sera chargée d'examiner le droit de la mer en tenant compte, non seulement des aspects juridiques, mais aussi techniques, biologiques, économiques et politiques du problème, et de consacrer le résultat de ses travaux dans une ou plusieurs conventions internationales ou autres instruments qu'elle jugera appropriés". Elle étudiera également la question du libre accès à la mer des pays qui n'ont pas de littoral tel qu'il est établi par la pratique internationale ou les traités internationaux. Pour bases de discussion sur le droit de la mer, la Conférence aura le rapport définitif de la Commission du droit international des Nations Unies⁽²⁾ et le compte rendu sténographique des débats de la onzième session de l'Assemblée générale; c'est au cours de cette session que les pays intéressés ont étudié le rapport de la Commission du droit international.⁽³⁾

En 1949, la Commission a commencé à codifier les lois et règlements ayant trait à la mer. Son rapport final a été soumis en 1956 à l'Assemblée générale. Ce document adopte la forme d'un exposé systématique de principes juridiques et de règlements touchant la haute mer, la mer territoriale, le plateau continental, la zone contiguë et les ressources biologiques de la mer. Ce texte n'est cependant pas un simple recueil de lois et règlements; il s'efforce par endroits d'établir de nouvelles règles fondées sur des principes reconnus du droit international. Ces règles étant nouvelles, et les intéressés ne voyant pas tous du même œil certains aspects du droit de la mer (ainsi la Commission n'a pu établir de règle unique quant à la largeur de la mer territoriale) on a jugé nécessaire de convoquer cette conférence internationale, qui a précisément pour objet de faciliter l'examen de ces problèmes et d'essayer de réaliser un accord unanime.

La Conférence de La Haye, aux Pays-Bas, en 1930, avait eu pour but de codifier le droit de la mer. Mais elle échoua dans sa tâche, car les participants ne purent tomber d'accord sur la largeur qu'il convenait d'accorder à la mer territoriale. Avant et après cette réunion, il s'est tenu plusieurs conférences qui ont abouti à des accords sur certains aspects du droit de la mer. Quelques-uns de ces accords sont de portée générale, telle la Convention internationale pour la prévention de la pollution des eaux de mer par les hydrocarbures. Des ententes de ce genre ne sont limitées dans leur mise en œuvre concrète que par le refus toujours possible des États d'y adhérer. Une autre catégorie d'ententes ne vise qu'à une action circonscrite, par exemple l'Accord international de 1937 sur les mesures collectives contre les attaques de sous-marins

(1) Résolution 1105 (XI) adoptée par l'Assemblée générale.

(2) Documents officiels de l'Assemblée générale, onzième session, supplément n° 9 (A/3159).

(3) Documents officiels de l'Assemblée générale, onzième session, sixième commission, compte rendu analytique des séances.

pirates dans la Méditerranée; d'autres encore ne lient que les pays signataires, et l'on songe ici à la Convention internationale sur les pêcheries hauturières du Pacifique nord, signée par le Canada, les États-Unis et le Japon. L'adoption d'un code général réglementant le droit de la mer ne modifiera pas, en principe, ces ententes antérieures. De fait, le code proposé par la Commission du droit international reprend à son compte certains principes dont s'inspirent les accords existants.

Largeur de la mer territoriale

Le Gouvernement canadien a fait savoir qu'il désirait participer à la Conférence sur le droit de la mer. Il a en outre soumis au Secrétaire général des observations provisoires sur certaines des questions dont s'occupera cette conférence.* L'une des questions qui sera inscrite à l'ordre du jour sera celle de la largeur de la mer territoriale, c'est-à-dire de la bande maritime adjacente au littoral d'un pays et sur laquelle s'étend sa souveraineté. Le Gouvernement canadien estime que la largeur de trois milles qui est constituée à l'heure actuelle de la mer territoriale du Canada est notoirement insuffisante. Elle ne permet pas d'appliquer effectivement les règlements douaniers, fiscaux et sanitaires. La Commission du droit international a admis ce point de vue et a rédigé une clause qui permettrait à tout État intéressé d'exercer un contrôle réel dans une zone baptisée "zone contiguë", laquelle s'étendrait jusqu'à douze milles au plus à partir de la ligne de base qui sert de point de départ pour mesurer la largeur de la mer territoriale — ou encore qui s'étendrait jusqu'à neuf milles au delà de la limite de trois milles. Le Canada soutient que cette limite de trois milles est trop étroite pour assurer la protection et la surveillance des pêcheries. Il est essentiel que le droit international réglemente de manière satisfaisante tout ce qui a trait à la pêche côtière des pays intéressés. Il faudrait pour cela qu'on adopte le principe général d'une mer territoriale large de douze milles. Dans ces limites nouvelles, les règlements sur les pêcheries, ainsi que la police douanière, fiscale et sanitaire, pourraient être appliqués et il ne serait plus nécessaire de délimiter des zones contiguës. Toutefois il est admis que l'adoption généralisée de mers territoriales larges de douze milles pourrait entraîner des conséquences importantes quant à la liberté de la navigation aérienne et maritime. Pour éviter ces conséquences, il serait possible de signer une entente adoptant les zones contiguës de douze milles recommandées par la Commission, tout en stipulant qu'à l'intérieur de ces zones, les États riverains seraient seuls à pouvoir réglementer l'exercice de la pêche. Le Canada pense que ce pouvoir devrait être aussi étendu que celui qu'exercent les États riverains à l'intérieur des limites de leur mer territoriale.

Bases rectilignes

Dans sa décision concernant l'affaire des pêcheries entre le Royaume-Uni et la Norvège, la Cour internationale de Justice a entériné l'adoption par la Norvège d'un système de bases rectilignes qui lui permet de délimiter sa mer territoriale en traçant des lignes droites qui relient certains points de sa côte, plutôt qu'en suivant la côte elle-même. Se fondant sur ce jugement, la Commission du droit international a rédigé les recommandations suivantes:

Article 5:

1. Si les circonstances exigent un régime spécial parce que la côte est très dentée ou découpée ou parce qu'il y a des îles dans le voisinage immédiat, on peut, en dressant la ligne de base, faire abstraction du niveau des eaux basses. Dans ces cas, on pourra

*Débats de la Chambre des communes, 28 novembre 1957, pp. 1737 et suiv.

recourir à la méthode des bases rectilignes reliant des points appropriés. Le tracé de ces lignes de base ne doit pas s'écarter sensiblement de la direction générale de la côte et les parties de mer qui se trouvent à l'intérieur des lignes doivent être assez étroitement liées à la partie continentale pour être assujéties au régime des eaux intérieures. On peut néanmoins tenir compte, au besoin, des intérêts économiques particuliers à une région, dont la réalité et l'importance sont clairement attestées par une longue coutume. Les lignes de base ne doivent pas être tirées à partir, ni en direction, des affleurements rocheux ni des hauts-fonds asséchés.

Une clause subsidiaire prévoit le droit de passage inoffensif dans des eaux qui ont normalement servi à la navigation internationale. Étant donné que le littoral du Canada est souvent très échancre, et qu'on trouve des îles au large de ses côtes, cette clause subsidiaire pourrait utilement s'appliquer au Canada. Le Gouvernement canadien convient que le recours aux bases rectilignes établies d'après les méthodes exposées par la Commission du droit international devrait être reconnu universellement comme un bon moyen d'établir la ligne de repère pour mesurer les eaux territoriales ou la zone contiguë dans chaque cas d'espèce.

Plateau continental

Au cours de ces dernières années, une sorte de jurisprudence empirique a tacitement admis le droit des États riverains d'explorer et d'exploiter les ressources naturelles du lit de la mer et du sous-sol du plateau continental qui



s'étend au large de leurs côtes. Ce droit est reconnu par les recommandations de la Commission. Il faut entendre par plateau continental l'extension sous-marine d'une terre ou d'un continent. Ce plateau ne descend qu'à une assez faible profondeur au delà de laquelle s'étendent les eaux pélagiennes. A certains endroits le plateau continental sous-marin s'élargit sur plusieurs milles. Ainsi au large du littoral sud-est de Terre-Neuve, il va jusqu'à 250 milles en haute mer et englobe les Grands bancs. Ailleurs il n'existe guère de plateau continental, et les profondeurs pélagiennes sont près des côtes, comme par exemple au large de la côte occidentale du Canada. Les règlements juridiques visant le plateau continental ne s'appliquent qu'au lit de mer se trouvant au delà des limites extérieures des mers territoriales. Le lit des mers territoriales a toujours été placé sous la juridiction des États riverains.

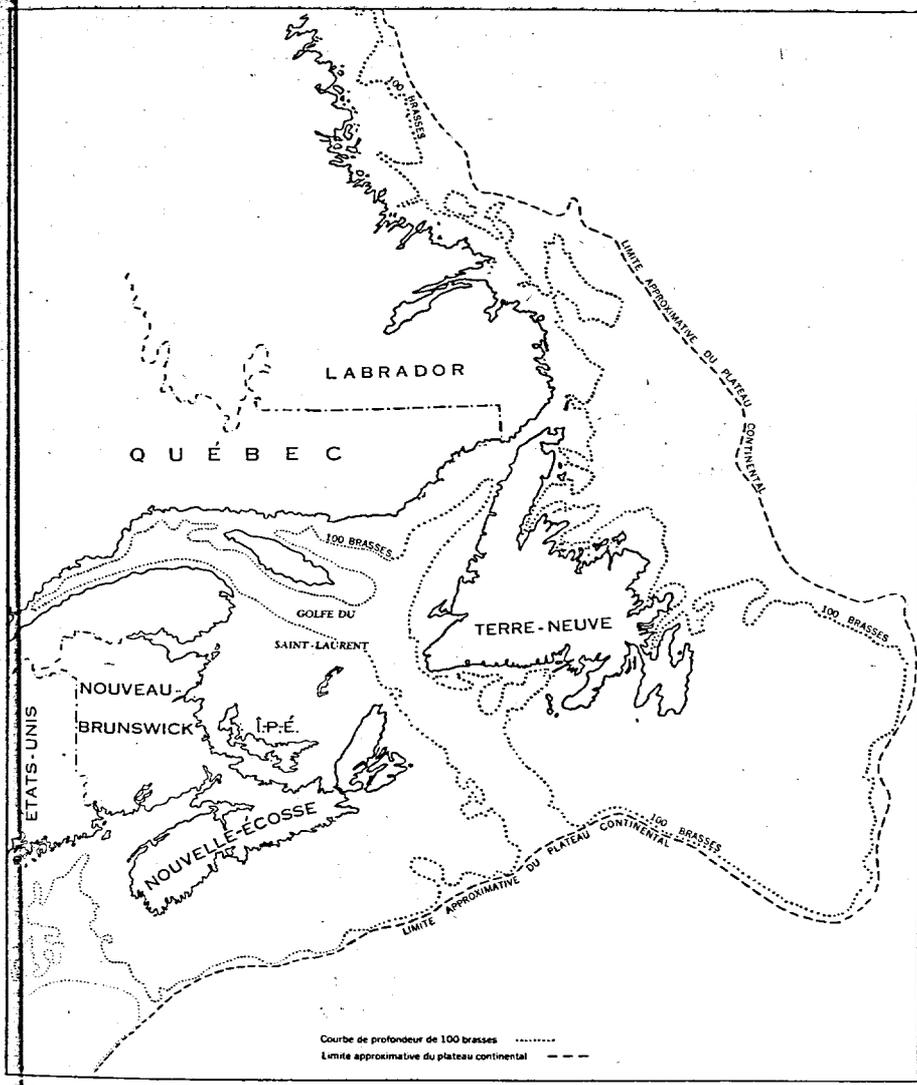
La Commission du droit international conseille d'adopter comme limites légales du plateau continental le point où les eaux surjacentes atteignent une profondeur de 100 brasses. Cette règle, en délimitant avec exactitude les frontières du plateau, écarterait les doutes et les conflits pouvant résulter de l'adoption, par exemple, de l'exploitabilité comme seul critère dans ce domaine. Néanmoins, la Commission introduit ici un certain élément de doute, en stipulant qu'il sera possible de dépasser la limite de 100 brasses jusqu'au point où la profondeur des eaux surjacentes permet l'exploitation des ressources naturelles desdites régions. Au large du littoral oriental du Canada, le rebord du plateau se situe très souvent à une profondeur de 200 brasses.* Il est entendu que dans 90 p. 100 des cas, sauf dans des régions polaires, le rebord géologique du plateau est nettement délimité. C'est pourquoi le Canada estime que la précision ne se trouverait pas sacrifiée si les limites du plateau étaient représentées par son rebord. Là où le rebord est mal défini, ou lorsqu'il n'existe pas, à proprement parler, de plateau géologique, la limite pourrait être établie à une profondeur répondant aux perspectives prévisibles et pratiques d'exploitation des ressources naturelles du lit de mer adjacent aux côtes des États intéressés.

Par ailleurs, la Commission demande que les droits de l'État riverain sur le plateau continental "ne portent pas atteinte au régime des eaux surjacentes en tant que haute mer", c'est-à-dire qu'ils n'entravent en rien les droits de navigation et de pêche. D'après la Commission, l'expression "ressources naturelles" n'englobe pas les produits de la pêche, sauf pour les huîtres, par exemple, qui sont attachées en permanence au fond sous-marin.

Pêche hauturière

La Commission du droit international a fait également de très bonnes recommandations au sujet de la pêche en haute mer. Un point qui intéresse tout particulièrement le Gouvernement canadien est celui des droits des États riverains. La Commission stipule en effet: "Un État riverain, du seul fait qu'il est riverain, possède un intérêt spécial au maintien de la productivité des ressources biologiques dans une partie de la zone adjacente aux côtes". La Commission a reconnu en outre que dans certains cas, les États riverains ont le droit de prendre des mesures unilatérales de conservation dans les régions hauturières adjacentes à leurs côtes, sous réserve des procédures d'arbitrage demandées par un autre État intéressé. Le Canada estime que le régime

* Voir les cartes jointes au texte. La limite extérieure représente approximativement le rebord du plateau géologique. Le tracé intérieur, plus sinueux, correspond à la profondeur de 100 brasses.



Courbe de profondeur de 100 brasses
 Limite approximative du plateau continental - - - -

de pêche en haute mer recommandé par la Commission devrait être réglementé par ce qu'on a appelé le "principe de l'abstention". Ce principe stipule que si les ressources productives d'une région de pêche en haute mer se maintiennent à un niveau élevé et constant, grâce aux recherches d'un ou de plusieurs États donnés, et grâce aussi aux restrictions imposées par ces États à leurs pêcheurs, il convient que les États qui n'ont pas exploité ces ressources au cours des dernières années, s'abstiennent d'exploiter ces ressources. La Commission n'a pas présenté de proposition concrète dans ce domaine, bien qu'elle ait fait état du principe en question.

Nécessité d'un compromis

Il ressort clairement des attributions de la Commission, définies au premier alinéa de cet article, qu'il a été prévu que le résultat de ses travaux pourrait être consacré dans une ou plusieurs conventions internationales ou dans tels autres instruments jugés appropriés. C'est dans la mesure où les

(Voir la suite à la page 31)

Conférence de la Croix-Rouge internationale

par Paul Malone,

membre de la délégation du Gouvernement canadien

MARQUÉES par le retrait de délégations représentant dix-sept pays, les dernières heures de la XIX^e Conférence de la Croix-Rouge internationale tenue dernièrement à la Nouvelle-Delhi, ont détourné l'attention publique de autres travaux de la Conférence, ainsi qu'on pourrait s'y attendre.

Oeuvre de fraternité humaine, la Croix-Rouge internationale doit être dans tous les pays afin de pouvoir soulager efficacement la misère et la souffrance dans le monde entier. Le schisme idéologique qui s'est produit à la Conférence quadriennale de la Nouvelle-Delhi incline à croire que la Croix-Rouge est menacée dans ses fondements mêmes. Cependant, une vue rétrospective des travaux de la Conférence autorise l'espoir que les événements de la dernière heure n'auront pas les répercussions qui paraissaient alors inévitables, qui seront considérés comme des incidents exceptionnels survenus au cours d'une conférence remarquablement harmonieuse par ailleurs. Cet optimisme est légitime, puisque les délégations s'étaient tout de même mises d'accord pour renvoyer à la fin de l'ordre du jour la question de la représentation chinoise qui comportait un danger de rupture confirmé ensuite par les événements. De plus, d'autres questions politiques contentieuses ont été réglées par des formules de compromis acceptées par toutes ou presque toutes les délégations. Dès avant les départs brusqués qui furent l'objet de tant de publicité, les tâches de la Conférence étaient à peu près accomplies, y compris toutes celles qui pouvaient influencer le plus sur l'affermissement et l'expansion de la Croix-Rouge. Fait plus important pour l'avenir, bien qu'il ait suscité moins d'attention, quatorze pays (dont quelques pays asiatiques et africains de formation nouvelle) ont participé pour la première fois à une conférence de la Croix-Rouge, représentés par des délégations de leurs gouvernements et de leurs sociétés de la Croix-Rouge.

Représentation sans précédent

La Conférence de la Nouvelle-Delhi a réuni un nombre de participants sans précédent en Asie, peut-être plus même que toute autre conférence internationale, et cela en raison de la représentation des États partagés (Allemagne, Corée et Vietnam) et de la double représentation, officielle et non officielle, de la plupart des pays. Le nombre des pays représentés s'élevait à quatre-vingt-trois; celui des sociétés de la Croix-Rouge internationale, à soixante-treize et celui des gouvernements, à soixante-douze. Dix-huit organisations internationales et seize organisations nationales de l'Inde avaient envoyé des observateurs. Étaient aussi présentes les délégations de deux organes de la Croix-Rouge: le Comité international et la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge. Le premier, qui se compose de citoyens de Suisse, est neutre et autonome; il a la garde des conventions de Genève et de l'emblème de la société et joue en temps de guerre, entre les puissances belligérantes, le rôle d'intermédiaire neutre reconnu. Ces conventions sont des traités internationaux qui portent sur le traitement à accorder aux blessés et prisonniers de guerre et aux civils ennemis. Les conventions de Genève constituent le fondement

la Croix-Rouge internationale; de plus elles définissent la participation des gouvernements à ce mouvement humanitaire, qui par ailleurs est libre et non officiel. La Ligue des sociétés de la Croix-Rouge est une fédération de ces sociétés et de celles du Croissant-Rouge; son activité nationale et internationale a pour objet de contribuer à la santé et au bien-être publics. Un autre organe de la Croix-Rouge internationale, la Commission permanente, qui en principe ne participe pas aux conférences internationales, a déployé à la Nouvelle-Delhi une activité discrète, mais très importante. Cet organe exerce l'autorité dans l'intervalle des conférences, qu'il lui incombe également de réunir.

Les commissions

La Conférence a duré du 28 octobre au 7 novembre 1957. Elle a été précédée de séances du Conseil des gouverneurs de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, inaugurées le 24 octobre. Les séances plénières de la Conférence ont eu lieu les 28 et 29 octobre (séance spéciale) et les 5, 6 et 7 novembre. Le gros de la tâche a été exécuté les 29, 30 et 31 octobre, le 1^{er} et le 2 novembre au cours des réunions des trois commissions créées à la première séance plénière: Commission du droit humanitaire, Commission des questions médico-sociales et Commission générale. Les délégations des gouvernements se sont intéressées surtout aux débats de la première, qui portaient sur des questions controversées rejoignant des différends idéologiques. Les questions d'ordre technique ont été traitées par les deux autres commissions, au sein desquelles les discussions ont été fécondes et harmonieuses. Les travaux accomplis de jour en jour, les problèmes de la Croix-Rouge internationale et, à l'exception de quelques-unes, les recommandations relatives à l'activité future, ont été approuvés à l'unanimité. Les débats ont porté sur divers secteurs d'activité, notamment sur les suivants: premiers soins, transfusions de sang, secours internationaux, financement, éducation et information, relations entre les sociétés nationales et leurs gouvernements respectifs.

La Conférence devait d'abord avoir lieu dans les premiers mois de 1957, mais elle fut différée par suite de l'affaire de Suez. De nombreux aspects de la Conférence intéressaient tout spécialement le Gouvernement canadien et la Société canadienne de la Croix-Rouge. Celle-ci, qui, par tradition, témoigne un vif intérêt pour les aspects internationaux de la Société, avait organisé à Toronto, en 1952, la XVIII^e (1). Comme on s'y attendait, une bonne partie des travaux exécutés à la réunion de 1952 ont porté fruit à la XIX^e conférence. Le thème de la conférence: protection de la population civile en temps de guerre, sa tenue dans un pays du Commonwealth, et les liens d'amitié noués au cours des années entre les membres canadiens et les membres indiens de la Croix-Rouge, tout contribuait à intensifier l'intérêt des deux délégations du Canada.

Engins atomiques

Deux points de l'ordre du jour avaient trait à l'utilisation et à l'essai des engins nucléaires. Membre depuis longtemps du Sous-Comité du désarmement des Nations Unies, le Gouvernement canadien craignait que ces questions compliquées et litigieuses ne fussent exploitées par la propagande communiste, d'autant plus que leur inscription avait été proposée par des non-communistes. Le Comité international de la Croix-Rouge avait rédigé pour la Conférence, après une étude longue et minutieuse, un document intitulé "Projet de règles tendant à limiter les dangers auxquels la population civile est exposée en temps

1) Affaires extérieures, Vol. 4 n° 9, septembre 1952, pp. 310-315.

de guerre". Ces règles ont pour objet de jeter les bases d'une nouvelle convention internationale qui compléterait les conventions de Genève. Admirables en principe, elles simplifient à l'extrême, selon les puissances occidentales, les problèmes fondamentaux que pose la mise en œuvre d'un programme de désarmement. Il en était de même d'un projet de résolution distribué par les participants de la Société japonaise de la Croix-Rouge, lequel avait trait principalement à l'arrêt des essais d'armes atomiques.

De l'avis du Gouvernement canadien, ces propositions étaient attrayantes en surface, mais elles étaient de nature à compromettre la position des Occidentaux en ce qui concerne ces problèmes compliqués. La possibilité que les délégations communistes les exploitent à des fins de propagande a convaincu le Gouvernement canadien et certains autres qui n'envoyaient habituellement que des délégations d'observateurs aux conférences, qu'ils devaient accorder leurs délégations le droit de vote. En fait, les délégations communistes ont tenté de reprendre leur propagande coutumière en faveur de l'interdiction de la bombe nucléaire; cependant sans trop de mal, les Occidentaux ont dissuadé l'assemblée de se prononcer pour les résolutions relatives aux engins atomiques, lesquelles d'ailleurs auraient été inefficaces et préjudiciables à la cause de la paix. Les statuts de la Conférence internationale interdisent la discussion de questions politiques, ce qui a contribué à décourager les manœuvres de propagande des communistes, qui se sont trouvés à peu près seuls au moment de la mise aux voix de leurs propositions sur les engins nucléaires. Les délégations communistes, il convient de le mentionner, se sont finalement ralliées aux solutions de compromis jugées acceptables par la plupart des participants. Ces résolutions ont écarté la possibilité d'une réunion internationale consacrée à l'étude des projets de règlements dans leur forme actuelle; elles signalaient simplement aux gouvernements ces projets de règlements, le danger que présentent les engins atomiques pour l'humanité et l'opportunité d'un accord de désarmement effectif. La délégation de la Société indienne de la Croix-Rouge s'est employée efficacement à détourner le danger que comportaient les propositions originelles sur les engins atomiques.

La question des familles dispersées

Cette question a donné lieu à des débats fort controversés, mais d'une issue heureuse. Les délégations communistes ont appuyé énergiquement une proposition hongroise selon laquelle la conférence se prononcerait en faveur du retour en Hongrie des enfants partis avec les réfugiés à la suite du soulèvement de 1956. La Société canadienne de la Croix-Rouge a présenté une contre-proposition aux termes de laquelle tous les pays aideraient à réunir les membres des familles dispersées au lieu de résidence du chef de chacune. Bien que modifiée à deux reprises, la résolution de la Société hongroise de la Croix-Rouge a été rejetée par la Conférence, qui a fini par accorder un vote unanime à la résolution canadienne. Chose imprévue mais fort heureuse, le débat a eu pour conséquence indirecte un certain rapprochement entre les délégations de la Corée du Nord et celles de la Corée du Sud, à propos d'échanges de renseignements sur les familles dispersées par la guerre de Corée.

Délégations du Canada

Non seulement la délégation de la Société canadienne de la Croix-Rouge a présenté la résolution relative aux regroupements familiaux, mais elle a joué un rôle actif à toutes les étapes de la Conférence. Un de ses membres, M. John A. MacAulay, de Winnipeg, qui avait présidé à Toronto la XVIII^e Conférence

été
cette
antes
séanc
dence
Aussi
elle à
mome
Aitke
à rem
du Co
délég
comm
la rés
bassa
était
avoca
divisi
haut
délég
Repre
A
politie
au ta
Délég
rence in
Veillan
natio
canadi
Dupuy,

été élu président de la Commission du droit humanitaire; c'est au sein de cette commission que se sont débattues toutes les questions litigieuses importantes de la Conférence, sauf celle de la représentation de la Chine, traitée en séance plénière seulement. Le succès remporté par M. MacAulay à la présidence, son art et son impartialité lui ont valu le respect de toutes les délégations. Aussi la présidente de la conférence, la princesse Amrit Kaur (Inde), l'invita-t-elle à occuper quelque temps le fauteuil présidentiel en séance plénière, au moment où se discutait la question de la représentation de la Chine. M. George Aitken, qui dirigeait la délégation de la Société canadienne de la Croix-Rouge, a rempli les fonctions de rapporteur à la Commission permanente des finances du Conseil exécutif. M. Paul Vaillancourt, de Montréal, membre de la même délégation, a été élu rapporteur de la Commission générale. M. W. S. Stanbury, commissaire national de la Société canadienne de la Croix-Rouge, a présenté la résolution de la Société sur les familles dispersées. M. Pierre Dupuy, ambassadeur du Canada en Italie, dirigeait la délégation du Gouvernement. Il était accompagné de deux autres délégués: le brigadier W. J. Lawson, juge-avocat général des forces armées du Canada, et M. Paul Malone, chef de la division consulaire au ministère des Affaires extérieures. M. Wilfrid Agnes, du haut commissariat du Canada à la Nouvelle-Delhi, était secrétaire de la délégation du Gouvernement.

Représentation de la Chine

Après l'issue heureuse des débats relatifs aux principales questions politiques, la discussion de la représentation de la Chine a apporté une ombre au tableau. C'est que la Société indienne de la Croix-Rouge avait persisté,



DÉLÉGATION DU CANADA

Délégation de la Société canadienne de la Croix-Rouge au cours d'une séance plénière de la XIXe Conférence internationale de la Croix-Rouge. De gauche à droite: M. John A. MacAulay, de Winnipeg, M. Paul Vaillancourt, de Montréal; Mlle Margaret Wilson, secrétaire exécutive; M. W. S. Stanbury, commissaire national; M. George Aitken, de Winnipeg, président de la Délégation. Les représentants du Gouvernement canadien sont, au second rang: M. Wilfrid Agnes, M. Paul Malone, le président de la délégation, M. Pierre Dupuy, que l'on distingue à peine, et le brigadier W. J. Lawson.

avant la Conférence, à employer dans sa correspondance avec Taïpeh l'expression "Gouvernement de Formose" plutôt que celle de "Gouvernement de la République de Chine". C'est cette société qui, au nom de la Commission permanente, avait fait les invitations à la Conférence. Ni elle ni la Commission n'ayant formulé l'invitation au gré des autorités de Taïpeh, celles-ci firent savoir la veille de la réunion qu'elles n'enverraient pas de représentants. La délégation du Gouvernement américain, appuyée par quelques autres, notamment par celle du Canada, pria la Commission permanente, dès l'ouverture de la Conférence, d'adresser à Taïpeh une invitation rédigée dans les termes qui convenaient. Le président de la Commission permanente, M. François-Poncet (France), envoya donc une dépêche au "Gouvernement de la République de Chine" pour lui rappeler que la Conférence commençait. Monsieur François-Poncet n'avait pas ajouté à sa signature du câblogramme son titre de président de la Commission, mais sur la foi du message Taïpeh décida d'envoyer aussitôt des représentants à la Nouvelle-Delhi. Les délégations de la Chine communiste dénoncèrent violemment le geste de M. François-Poncet et proposèrent que les représentants de la Chine nationaliste fussent exclus de la Conférence. Le chef de la délégation du Gouvernement américain présenta alors une résolution tendant à admettre les délégués de la Chine nationaliste à titre de représentants de la "République de Chine". Cette résolution parut inacceptable à la Société indienne de la Croix-Rouge. Le chef de sa délégation la qualifia de discourtoise pour la société qui avait organisé la réunion. Cette question imprévue menaçait tout à coup le succès de la Conférence. L'assemblée se détendit lorsque le chef de la délégation du Gouvernement américain consentit à ce que sa résolution fût renvoyée à la fin de l'ordre du jour. Cette résolution fut finalement adoptée, au scrutin secret, par 62 voix contre 44, et 16 abstentions. Le résultat du vote détermina le départ des délégations communistes. La présidente, la princesse Amrit Kaur, résigna alors ses fonctions, qu'elle avait de nouveau confiées à M. MacAulay à la séance finale, et quitta la salle en compagnie des autres membres de la Société indienne de la Croix-Rouge. Les délégations de la Chine communiste et de la Croix-Rouge indienne s'étant retirées, les chefs des délégations de l'URSS déclarèrent qu'il fallait tenir pour terminés les travaux de la Conférence, puisque la présidente était partie. Celle-ci avait été remplacée cependant par le prince de Mérode, président de la Croix-Rouge belge. Mise aux voix, la proposition soviétique fut rejetée. Alors les délégations communistes, ainsi que celles d'Indonésie, de Syrie et d'Égypte, annoncèrent leur départ. L'admission de la délégation de Taïpeh, devant laquelle fut placée l'indication "République de Chine", précéda de quelques minutes seulement la rupture. Heureusement, la tempête s'était apaisée le lendemain, lorsque les représentants des Sociétés américaine, soviétique et indienne de la Croix-Rouge se rencontrèrent à la Commission permanente. Si les parties au conflit pouvaient se retrouver si tôt, il était permis d'espérer que les départs brusqués de la veille prendraient figure de simples incidents, en ce qui avait trait à la collaboration est-ouest au sein de la Croix-Rouge internationale.

Accueil de l'Inde

La rupture de la Conférence a été tout particulièrement désagréable pour la Société indienne de la Croix-Rouge et pour le Gouvernement indien, qui ne s'étaient épargné ni efforts ni dépenses pour bien accueillir les délégations. Le président de l'Inde, M. Prasad, et le premier ministre, M. Nehru, ont prononcé des discours émouvants à l'ouverture de la Conférence. La nouvelle et magnifique salle de conférences de la Nouvelle-Delhi a fourni un décor idéal pour les

réunions. La plupart des délégations ont été logées au nouvel hôtel de luxe Ashoka. Les délégués ont été les invités de la Société indienne de la Croix-Rouge durant un voyage de fin de semaine à Agra pour voir le Tadj-mahal; après la Conférence, ils ont eu l'occasion de faire d'autres voyages à diverses parties de l'Inde pour constater les progrès qui s'y accomplissent dans tous les secteurs de l'activité humaine. Au programme qui avait été arrêté par les organisateurs de la Conférence ont figuré des danses et des chants indiens, donnant une idée du riche héritage culturel du pays. Les efforts déployés par la princesse Amrit Kaur, qui a consacré sa vie aux malades et aux miséreux de l'Inde, et par ses collègues pour assurer la bonne marche de la Conférence et le confort des délégués étrangers ont suscité l'admiration et la reconnaissance générales.

L'une des dernières décisions prises par la Conférence a été celle de tenir la XXe Conférence de la Croix-Rouge internationale à Genève en 1963. On déclinait ainsi l'invitation faite par le chef des délégations de l'URSS de tenir la prochaine conférence à Moscou en 1961. Genève a été choisie afin que la XXe Conférence coïncide avec le centenaire de la fondation de la Croix-Rouge internationale dans cette ville. L'intervalle entre les conférences, porté de la sorte à six ans, permettra d'oublier les incidents qui se sont produits au sujet de la représentation de la Chine. Entre-temps, tout porte à croire que les activités internationales normales de la Croix-Rouge ne s'en ressentiront pas longtemps.



Conférence internationale sur le droit de la mer *(Suite de la page 25)*

États intéressés seront disposés à adopter des solutions de compromis, que la Conférence réussira à établir un accord sur les problèmes qui donnent lieu à des polémiques ou qui représentent de nouvelles étapes d'évolution de la jurisprudence maritime. D'autre part, il ne sera utile de donner suite par des instruments internationaux aux délibérations de la Conférence que si les principes sur lesquels les intéressés sont tombés d'accord sont susceptibles d'expression positive. On peut espérer une entente satisfaisante sur le droit de la mer, sans s'attendre toutefois à un accord global sur tous les aspects du rapport de la Commission; cette attente serait en effet d'un optimisme naïf. C'est pourquoi sans doute la Commission a déclaré dans son rapport: "On a regretté de plusieurs côtés l'attitude des gouvernements qui, après la Conférence de codification de La Haye en 1930, en présence du désaccord sur la largeur de la mer territoriale, ont renoncé à toute tentative pour aboutir à la conclusion d'une convention sur les points au sujet desquels l'accord s'était fait." La Commission a exprimé "l'espoir qu'on ne retombe pas dans la même erreur".

Mlle Marjorie McKenzie*



Photo: Karsh

Mlle Marjorie McKenzie

Mlle Marjorie McKenzie, décédée il y a quelques mois, était entrée aux Affaires extérieures en 1924, en même temps que M. O. D. Skelton, dont elle avait été la secrétaire à l'Université Queen, de Kingston. Dix-sept ans durant, elle seconda M. Skelton au Ministère, apportant dans l'accomplissement de sa tâche un zèle et un dévouement infatigables.

Seuls ceux qui ont eu l'avantage de travailler à ses côtés et de la bien connaître se rendent compte aujourd'hui de l'ampleur de la tâche qu'elle a accomplie au Ministère au cours de ses trente années de service. Toute tentative de résumer une carrière si bien remplie avec des phrases élogieuses célébrant "le sens du devoir" ou "l'application au travail" pourrait paraître maladroite tant elle disparaît abhorrait les formules toutes faites et tout ce qui tient de l'artificiel.

Le courage, telle fut la qualité maîtresse de cette nature indomptable, aux prises souvent avec les incertitudes d'une santé chancelante qui eussent été la raison d'âmes moins fortement trempées que la sienne. Ne l'a-t-on pas vue, durant son dernier séjour à l'hôpital, réclamer de ses collègues du travail de bureau, à la rédaction duquel elle apporta l'attention et le soin qui lui étaient coutumiers ? Jamais elle ne céda à l'imprécision de la pensée ou à la routine, ces deux dangers qui guettent le fonctionnaire même le plus averti, mais recherchait toujours passionnément l'exactitude dans les moindres détails, ne ménageant pour cela ni son temps ni sa peine. Cette probité intellectuelle, doublée d'un humour pince-sans-rire, transparaisait dans son style dépouillé et net, ennet de la phrase ampoulée ou du formalisme rigide, où le tour précis, la critique souvent abrupte et l'observation réaliste étaient marqués d'un souci constant de clarté et de précision.

Au sein d'un personnel maintes fois augmenté et renouvelé depuis trente ans, Mlle McKenzie passait quelquefois inaperçue, car en dépit de ses longues années de service, elle était restée la fonctionnaire modeste que ses amicaux avaient toujours connue. On recourait à ses services non pas tant à cause de son titre ou de ses fonctions particulières qu'en raison du talent et des qualités dont elle faisait preuve — la sûreté de son jugement, en particulier — et cet art avec lequel elle découvrait et analysait les pièces de documentation nécessaires à la compréhension d'un sujet. Elle savait rendre légers les textes fastidieux en y apportant cette touche particulière qui était comme une bouffée d'air frais.

*Un collègue de Mlle McKenzie a écrit cet article.

Tout en jugeant des gens et des choses en réaliste, elle prodiguait à l'égard d'autrui les élans d'un cœur sensible et généreux, et la douceur de son sourire avait tôt fait de dissiper l'impression de sévérité qui pouvait se dégager de sa personne. Sans faire preuve d'un respect outrancier envers l'autorité, elle se montrait toujours prête à seconder ceux qui réclamaient son concours et collaborait sans réserve avec ceux dont elle admirait les qualités. Pour des raisons de santé ou de goût personnel, elle s'abstenait de prendre part aux manifestations de la vie sociale mais était prodigue, avec les amis, de propos pleins d'humour et de gentilleses. Quelque temps avant son dernier séjour à l'hôpital, ayant appris qu'un de ses collègues était retenu à la maison par la maladie, elle téléphona immédiatement chez lui pour prendre de ses nouvelles et s'assurer que tout irait bien.

Voilà, brièvement esquissés, les traits de celle que nous avons connue et dont l'absence se fera douloureusement sentir au Ministère. De ses qualités de cœur et d'esprit, nous garderons dans nos mémoires un impérissable souvenir.

NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. G. R. Heasman, ambassadeur du Canada en Indonésie, est affecté le 3 novembre 1957 à l'administration centrale.
- M. R. W. A. Dunn, de l'ambassade du Canada à Caracas, est affecté le 1^{er} décembre 1957 à l'administration centrale.
- M. D. R. Taylor, DFC, quitte le ministère des Affaires extérieures le 5 décembre 1957.
- M. M. D. Copithorne, de l'administration centrale, est affecté le 11 décembre 1957 aux Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle en Indochine.
- M. P. G. R. Campbell, commissaire du Canada à la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Laos, est affecté le 12 décembre 1957 à l'administration centrale.
- M. J. J. Hurley, OBE, haut commissaire du Canada à Colombo, est affecté le 15 décembre 1957 à l'administration centrale.
- M. J. M. Harrington, de l'administration centrale, est affecté le 17 décembre 1957 au haut commissariat du Canada à Londres.

LES TRAITÉS Faits courants

Bilatéraux

Nations Unies

Échange de Notes entre le Canada et les Nations Unies relatif au service, dans le cadre de la Force d'urgence des Nations Unies, du contingent national fourni par le Gouvernement du Canada.

Signé à New-York le 21 juin et le 29 juillet 1957.

Réputé être entré en vigueur le 13 novembre 1956.

Venezuela

Échange de Notes entre le Canada et Venezuela prorogeant pour une année le *modus vivendi* commercial du 11 octobre 1950.

Signées à Caracas le 1^{er} et le 11 octobre 1957.

En vigueur le 11 octobre 1957.

Multilatéraux

Protocole portant modification de la convention signée à Paris le 22 novembre 1928 concernant les expositions internationales, fait à Paris le 10 mai 1948.

Instrument d'accession du Canada déposé le 4 novembre 1957.

Entré en vigueur pour le Canada le 4 novembre 1957.

**DOCUMENTS DES NATIONS UNIES
SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ***

a) Publications imprimées:

Rapport du haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. A/3585/Rev.1. N.-Y., 1957. 73 pp. Documents officiels de l'A.g.: douzième session, supplément n° 11.

Rapports financiers et comptes pour l'exercice terminé le 31 décembre 1956 et Rapport du Comité des Commissaires aux comptes. A/3590. N.-Y., 1957. 52 pp. Documents officiels de l'A.g.: douzième session, supplément n° 6.

Rapport du Conseil de tutelle pour la période du 15 août au 12 juillet 1957. A/3595. N.-Y., 1957. 227 pp. \$2. Documents officiels de l'A.g.; douzième session, supplément n° 4.

Rapport annuel du Comité mixte de la caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. A/3611. N.-Y., 1957. 37 pp. Documents officiels de l'A.g.: douzième session, supplément n° 8.

Rapport du Conseil économique et social pour la période du 10 août 1956 au 2 août 1957. A/3612. N.-Y., 1957. 103 pp. \$1.25. Documents officiels de l'A.g.: douzième session, supplément n° 3.

Rapport du Comité mixte de la caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sur la quatrième évaluation actuarielle de la caisse au 30 septembre 1956 et sur la deuxième révision des tables de base de la caisse. A/3642. N.-Y., 1957. 15 pp. Documents officiels de l'A.g.: douzième session, supplément n° 8A.

Rapport du Comité des renseignements relatifs aux territoires non autonomes. A/3647. N.-Y., 1957. 29 pp. Documents officiels de l'A.g.: douzième session, supplément n° 15.

Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale pour la période du 16 juillet 1956 au 16 juillet 1957. A/3648. N.-Y., 1957. 90 pp. Documents officiels de l'A.g.: douzième session, supplément n° 2.

Rapport de l'Agent général de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée pour la période du 1er juillet 1956 au 30 juin 1957. A/3651. N.-Y., 1957. 39 pp. Documents officiels de l'A.g.: douzième session, supplément n° 17.

Règlement intérieur de l'Assemblée générale (avec les amendements et additifs adoptés par l'Assemblée générale jusqu'à sa onzième session inclusivement). A/3660. N.-Y., 1957. 48 pp. Numéro de vente: 1957.I.24.

Rapport de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée. A/3672. N.-Y., 1957. 12 pp. Documents officiels de l'A.g.: douzième session, supplément n° 13.

Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée. Rapport financier et comptes pour l'exercice terminé le 30 juin 1957 et Rapport du Comité des commissaires aux comptes. A/3696. N.-Y., 1957. 20 pp. Documents officiels de l'A.g.: douzième session, supplément n° 6B.

Annuaire de la Commission du Droit international 1957. Volume I: Comptes rendus analytiques de la neuvième session, 23 avril - 28 juin 1957. A/CN.4/SER.A/1957. N.-Y., août 1957. 244 pp. \$2.50. Numéro de vente: 1957.V.5.Vol.I.

Sources nouvelles d'énergie et développement économique. Énergie solaire. Énergie éolienne. Énergie des marées. Énergie géothermique. Énergie thermique des mers. E/2997. S. ECA/47. N.-Y., mai 1957. 163 pp. \$1.25. Numéro de vente: 1957.II.B.1.

Commission du commerce international des produits de base. E/3003, E/CN.13/26, N.-Y., 22 mai 1957. 13 pp. Documents officiels de l'ECOSOC: vingt-quatrième session, supplément n° 7.

* On peut se procurer les publications imprimées en anglais à la Ryerson Press (209 ouest, rue Queen, Toronto) en français à Periodica Inc. (5112 rue Papineau, Montréal), agents de vente des publications des Nations Unies au Canada. On peut également les obtenir en anglais des sous-agents suivants: Book Room Limited (Chesnut Building, Halifax); Librairie de l'Université McGill (Montréal); University of Toronto Press and Book Store (Toronto) et Librairie de l'Université de Colombie-Britannique (Vancouver); en français, de la Librairie de l'Université de Montréal (Montréal) et des Presses universitaires Laval de Québec. Certains documents polygraphiques sont fournis contre abonnement annuel. On peut obtenir d'autres renseignements en s'adressant à la Section des ventes et du tirage, Nations Unies (New-York). Les maisons University of Toronto Press (Toronto) et Periodica Inc. (5112 rue Papineau, Montréal) distribuent les publications de l'UNESCO. On peut se procurer les publications de l'Organisation internationale du Travail au Bureau canadien de l'OIT, 96, rue Rideau, Ottawa. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 39 du numéro de septembre 1956 d' "Affaires Extérieures."

REPRÉSENTANTS DU CANADA À L'EXTÉRIEUR

<i>Pays</i>	<i>Désignation</i>	<i>Adresse</i>
Allemagne.....	Ambassadeur.....	Bonn (22 Zitellmannstrasse).
".....	Chef de la mission militaire à Berlin.....	Berlin (Perthshire Block, Olympic Stadium (British Sector), B.A.O.R. 2).
".....	Consul.....	Hambourg 1 (Ferdinandstrasse 69).
Argentine.....	Ambassadeur.....	Buenos-Aires (Bartolome Mitre, 478).
Australie.....	Haut commissaire.....	Canberra (State Circle).
".....	Conseiller commercial.....	Melbourne (83 William Street).
".....	Conseiller commercial.....	Sydney ("Berger House", 82 Elizabeth Street).
Autriche.....	Ambassadeur.....	Vienne 1 (Karntnerring 5).
Belgique.....	Ambassadeur.....	Bruxelles 4 (35, rue de la Science).
Bésil.....	Ambassadeur.....	Rio - de - Janeiro (Avenida Presidente Wilson, 165).
".....	Consul et commissaire de commerce.....	Sao Paulo (Edificio Alois, Rua 7 de Abril, 252).
Ceylan.....	Haut commissaire.....	Colombo (6 Gregory's Road, Cinnamon Gardens).
Chili.....	Ambassadeur.....	Santiago (Avenida General Bulnes, 129).
Colombie.....	Ambassadeur.....	Bogota (Edificio Faux, Avenida Jimenez de Quesada, n° 7-25).
Congo belge.....	Commissaire de commerce.....	Léopoldville (Édifice Forescom).
Cuba.....	Ambassadeur.....	La Havane (Edificio Ambar Motors, Avenida Menocal, 16).
Danemark.....	Ambassadeur.....	Copenhague (Trondhjems Plads, 4).
Égypte.....	Ambassadeur.....	Le Caire (6 Sharia Rustom, Garden City).
Espagne.....	Ambassadeur.....	Madrid (Edificio Espana, Plaza de Espana, 2).
États-Unis.....	Ambassadeur.....	Washington (1746 Massachusetts Ave. N.W.).
".....	Consul général.....	Boston (532 Little Building).
".....	Consul général.....	Chicago (Garland Building, 111 North Wabash Avenue).
".....	Consul et commissaire de commerce.....	Détroit (1035 Penobscot Building).
".....	Consul général.....	Los Angeles (510 West Sixth St.).
".....	Consul général.....	New-York (620 Fifth Avenue).
".....	Consul général.....	Nouvelle-Orléans (215 International Trade Mart, 124 Camp Street).
".....	Vice-consul honoraire.....	Portland, Maine (443 Congress St.).
".....	Consul général.....	San-Francisco (400 Montgomery St.).
".....	Consul général.....	Seattle (Tower Building, Seventh Avenue at Olive Way).
Fédération de la Rhodésie et du Nyassaland.....	Commissaire de commerce.....	Salisbury (Central Africa Bldg., First and Gordon Avenue).
Finlande.....	Ministre (absent). Chargé d'affaires a.i.	Helsinki (Borgmästarbrinken 3-C. 32).
France.....	Ambassadeur.....	Paris 8 ^e (35, avenue Montaigne).
Ghana.....	Haut commissaire.....	Accra (E115/3 Dodawah Road).
Grèce.....	Ambassadeur.....	Athènes (31, avenue Vassilissis Sofias).
Guatemala.....	Commissaire de commerce.....	Guatemala (10-68 sud, Cinquième Avenue).
Haiti.....	Ambassadeur (absent). Chargé d'affaires a.i.	Port-au-Prince (Route du Canapé Vert, St-Louis-de-Turgeau).
Hong-Kong.....	Commissaire de commerce.....	Victoria (Hong-Kong and Shanghai Banking Corporation Bldg.).
Inde.....	Haut commissaire.....	Nouvelle-Delhi (4 Aurangzeb Road).
".....	Commissaire de commerce.....	Bombay (Gresham Assurance House, Mint Road).
Indonésie.....	Ambassadeur.....	Djakarta (Djalan Budi Kemuliaan, 6).
Irlande.....	Ambassadeur.....	Dublin (92 Merrion Square West).
Islande.....	Ministre.....	Oslo, Norvège (Fridtjof Nansens Plass, 5).

Israël.....	Ambassadeur (absent).	Tel-Aviv (Farmers' Building, 8 Rehoboth Hakiryá).
	Chargé d'affaires a.i.	Rome (Via G.B. de Rossi, 27).
Italie.....	Ambassadeur.....	Kingston (Barclays Bank Bldg., King Street).
Jamaïque.....	Commissaire de commerce.....	Tokio (16 Omote-Machi, 3 Chome Akasaka Minato-ku).
Japon.....	Ambassadeur.....	Beyrouth (Immeuble Alpha, rue Comenceau).
Liban.....	Ambassadeur (absent).	Bruxelles (Ambassade du Canada).
	Chargé d'affaires a.i.	Mexico 5, D.F., Melchor Ocampo 463.
Luxembourg.....	Ministre.....	Oslo (Fridtjof Nansens Plass, 5).
Mexique.....	Ambassadeur.....	Wellington (Government Life Insurance Building).
Norvège.....	Ambassadeur.....	Karachi (Hotel Metropole, Victoria Road).
Nouvelle-Zélande.....	Haut commissaire.....	La Haye (Sophialaan 5 & 7).
Pakistan.....	Haut commissaire.....	Lima (Edificio Boza, Plaza San Martín).
Pays-Bas.....	Ambassadeur.....	Manille (Ayala Building, Juan Luna Street).
Pérou.....	Ambassadeur.....	Varsovie (31 Ulica Katowicka, Saskie Kupa).
Philippines.....	Consul général et commissaire de commerce.....	Lisbonne (Rua Marques da Fronteira 8).
Pologne.....	Chargé d'affaires.....	Ciudad Trujillo (Edificio Copello, Calle El Conde).
Portugal.....	Ambassadeur.....	Londres (Canada House).
République Dominicaine.....	Ambassadeur (absent).	Liverpool (Martins Bank Bldg.).
	Chargé d'affaires a.i.	Belfast (36 Victoria Square).
Royaume-Uni.....	Haut commissaire.....	Singapour (Bureaux 4, 5 et 6 American International Bldg.).
".....	Commissaire de commerce.....	Stockholm (Strandvägen 7-C).
".....	Commissaire de commerce.....	Berne (Kirchenfeldstrasse, 88).
Singapour.....	Commissaire de commerce.....	Prague 2 (Krakovska, 22).
Suède.....	Ambassadeur.....	Port-d'Espagne (Colonial Bldg.).
Suisse.....	Ambassadeur.....	Ankara (19 Müdafaai Hukuk Caddesi Cankaya).
Tchécoslovaquie.....	Chargé d'affaires.....	Pretoria (Suite 65, Kerry Bldg., 28 Vermeulen Street).
Trinidad.....	Commissaire de commerce.....	Le Cap (Norwich House, The Fore shore).
Turquie.....	Ambassadeur.....	Johannesburg (Mutual Building, Harrison Street).
Union Sud-Africaine.....	Haut commissaire.....	Moscou (23 Starokonyushenny Pereulok).
".....	Commissaire de commerce.....	Montevideo (1409 avenida Agraciada).
".....	Commissaire de commerce.....	Caracas (Edificio Pan-American, Puente Urapal, Candelaria).
U.R.S.S.....	Ambassadeur.....	Belgrade (Proliterskih Brigada, 69).
Uruguay.....	Ambassadeur (absent).	Paris 16 ^e (77, rue d'Auteuil).
	Chargé d'affaires a.i.	New - York (Bureau 504, 620 Fifth Avenue).
Venezuela.....	Ambassadeur.....	Genève (16 Parc du Château Banque).
Yougoslavie.....	Ambassadeur.....	Paris 16 ^e (77, rue d'Auteuil).
Conseil de l'Atlantique Nord.....	Représentant permanent.....	
Nations Unies.....	Représentant permanent.....	
".....	Représentant permanent.....	
".....	Représentant permanent adjoint.....	
OECE*.....	Représentant permanent.....	

*Organisation européenne de coopération économique.

AFFAIRES EXTÉRIEURES



CANADA

Février 1958

Vol. 10 N° 2

• Sous le titre AFFAIRES EXTÉRIEURES, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

	PAGE
Réponse du premier ministre à M. Boulganine.....	38
La visite du premier ministre du Laos.....	45
Projet de création d'un fonds spécial des Nations Unies...	48
Le haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.	56
Le Canada dans le monde contemporain.....	59
Nominations, mutations et démissions..	61
Les Traités.....	61
Documents des Nations Unies.....	63

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa

Réponse du premier ministre à M. Boulganine

LE PREMIER ministre, M. John G. Diefenbaker, a informé la Chambre des communes, le 18 janvier 1958, qu'il avait répondu à la lettre, en date du 8 décembre 1957, reçu du président du conseil des ministres de l'Union soviétique, M. Boulganine. A cette occasion, le premier ministre s'est exprimé en ces termes:

"Monsieur l'Orateur, les honorables députés se souviendront que, le 8 décembre, le ministre des Travaux publics a déposé le texte de la lettre du 8 décembre qui m'avait été adressée par le président du conseil des ministres de l'Union soviétique, M. Boulganine. Je désire maintenant déposer le texte de la réponse canadienne qui a été remise à l'ambassadeur soviétique dans la soirée de samedi, le 18 janvier, pour qu'il la transmette à M. Boulganine.

"La Chambre sait que des lettres semblables avaient été adressées au début de décembre aux chefs de gouvernement d'autres pays de l'OTAN. Ces pays répondent également. La réponse des États-Unis a été remise le 12 janvier, celle de la France le 14 janvier et celle du Royaume-Uni le 16 janvier.

"Dans sa réponse que je vais déposer, le Gouvernement canadien s'attache essentiellement à la première lettre tout en accusant réception de la seconde, bien que certains points soient semblables dans les deux lettres. Comme je l'ai dit à la Chambre le 13 janvier, nous voulons étudier davantage la seconde lettre de M. Boulganine, celle qui est datée du 8 janvier, et consulter le Conseil de l'OTAN au sujet des questions qui y sont traitées.

"Ce que les États membres de l'OTAN recherchaient dans ces lettres, c'est la preuve que l'Union soviétique est sincère quand elle exprime le désir d'adopter des mesures tendant à améliorer la situation internationale et à susciter la confiance nécessaire dans les relations entre États. Nous avons trouvé que ces lettres contenaient peu, de nouveau, bien qu'on ait reconnu que leur ton était plus modéré que celui des communications soviétiques reçues par le passé. Les lettres insistent aussi sur le règlement des différends au moyen de négociations, objectif que notre pays et d'autres pays appuient certainement. C'est en tenant compte de telles considérations que les gouvernements des États membres de l'OTAN ont étudié les lettres et sont convenus de la nature générale des réponses à donner.

"En rédigeant la réponse du Canada, le gouvernement s'est efforcé d'adopter une attitude aussi positive que possible. Nous voulons diminuer la tension qui existe dans le monde et aider à régler les problèmes internationaux, mais, et cela il convient de le souligner,—il reste nécessaire d'avoir un puissant système de défense. Du côté positif, notre réponse indique que nous sommes toujours disposés, dans le cadre d'un accord sur le désarmement, à autoriser, sur le territoire canadien, en tout ou en partie, l'inspection aérienne ou terrestre dans des conditions de réciprocité. Ce genre de proposition devrait se révéler acceptable tant pour le Canada que pour l'URSS, vu que les deux pays sont voisins dans l'Arctique. La réponse rappelle à M. Boulganine le vif intérêt que porte le Canada au désarmement et propose que, étant donné qu'il pr

conise des mesures progressives dans ce domaine, les pays intéressés devraient commencer par reprendre leurs pourparlers et faire appel aux rouages des Nations Unies qui ont été établies précisément à cette fin.

“Dans notre réponse nous disons que nous nous proposons de nous joindre à nos alliés de l'OTAN pour étudier les commentaires de M. Boulganine sur une proposition présentée plus tôt par la Pologne en vue de la création, en Europe centrale, d'une zone libre de tous armements nucléaires.

“Dans sa lettre, M. Boulganine affirme qu'une réunion à l'échelon supérieur des chefs des pays capitalistes et des pays socialistes pourrait revêtir une grande importance. Comme je l'ai dit à la Chambre au début de la semaine dernière, cette observation se fait plus précise dans la deuxième lettre, celle du 8 janvier, qui propose la tenue d'une réunion au sommet d'ici deux ou trois mois. Nous avons répondu qu'une réunion au sommet aurait l'appui du Gouvernement canadien si on était suffisamment assuré qu'elle peut avoir de bons résultats et qu'elle sera préparée avec le plus grand soin.

“Relativement à la possibilité de tenir une réunion des chefs d'État, je rappelle la réponse que j'ai faite le 7 janvier à la Chambre au député de Mackenzie (M. Nicholson) qui avait demandé si le Canada consentirait ou non à inviter les chefs d'État à se réunir au Canada. Comme je l'ai dit à cette occasion, j'affirme que nous attachons beaucoup d'importance à la reprise des négociations et que nous consentirions à examiner toute proposition propre à amener une entente entre l'URSS et les pays occidentaux. Dans ma réponse à M. Boulganine, j'ai mentionné l'intérêt que la Chambre avait manifesté à l'égard de la possibilité de convoquer une réunion des dirigeants; j'ai ajouté que lorsque les parties intéressées décideront de se réunir, étant donné notre situation géographique entre les États-Unis d'Amérique et l'URSS, nous consentirions volontiers qu'elles tiennent leur réunion au Canada.”

Nous reproduisons ci-après le texte de ces deux lettres.

Moscou, le 13 décembre 1957

Monsieur le Premier Ministre,

Le Gouvernement de l'Union soviétique est profondément inquiet de la situation internationale. Je vous écris pour vous faire part de nos réflexions sur les causes qui contribuent à accroître encore la tension existante, et les remèdes qui permettraient de normaliser la situation et d'établir le climat de confiance indispensable à l'harmonie entre les États.

En examinant les agissements récents de l'OTAN, nous avons été contraints de reconnaître que les mesures adoptées par l'Alliance (sur l'instigation des États-Unis et de la Grande-Bretagne) tendent à accélérer le rythme de la préparation militaire du monde occidental, et à préparer une guerre nucléaire. Les chefs de gouvernements de l'OTAN viennent de décider, à Washington, de réorganiser le programme du bloc de l'Ouest, et de mobiliser la totalité de leurs ressources militaires, économiques et scientifiques pour une course aux armements qui leur permettrait de produire, sur une vaste échelle, les armes nucléaires et intercontinentales les plus modernes et les plus perfectionnées.

Les chefs politiques et militaires de l'OTAN ont annoncé une prochaine réunion du Conseil de l'OTAN à Paris; on y mettrait au point une nouvelle campagne stratégique prévoyant l'emploi général d'armes atomiques et d'armes à hydrogène. En outre, on s'attend que divers pays membres de l'OTAN établissent sur leurs territoires des réserves d'armes nucléaires américaines, et y aménagent des bases lance-fusées. Les instigateurs de ces programmes—et plus particulièrement les personnages influents qui essaient d'aggraver la situation—avouent sans vergogne qu'au cours de cette session, on visera à un renforcement du potentiel militaire et industriel de l'Allemagne occidentale, ce qui revient à accroître la militarisation de cette région.

Si ces projets étaient mis à exécution, on constaterait fatalement une recrudescence de la tension entre les divers pays du monde, un renouveau de la course aux armements, une intensification de la “guerre froide”. Le monde serait en permanence à la veille d'une guerre.

D'après certains rapports, il serait question à l'heure actuelle de constituer des réserves d'armes atomiques et à hydrogène américaines en territoire canadien, et d'y établir des bases qui permettraient de lancer des fusées à tête nucléaire. Nous savons que depuis assez longtemps le Canada a permis aux États-Unis d'aménager des bases militaires sur le sol canadien. A un moment où se produit, de fait, l'intégration des armées canadienne et américaine, la constitution de stocks atomiques et nucléaires sur le territoire du Canada représente une menace toute spéciale pour votre pays au cas d'un conflit militaire. Nous vivons à une époque de fusées et d'armements atomiques; tout agresseur qui s'appuierait sur des bases militaires en territoire étranger pour le lancement d'une attaque atomique, attirerait sur ces bases les contre-attaques d'armes atomiques dont le pouvoir destructeur est évidemment considérable.

Les pays membres de l'OTAN semblent effrayés des risques encourus par ceux d'entre eux qui constitueraient, sur leur sol, des réserves d'armes nucléaires américaines; pour calmer ces craintes, les chefs militaires du bloc occidental insistent sur la possibilité de guerres "locales" ou "isolées". Mais ces théories rassurantes risquent de n'être que des attrape-nigauds, qui endormiraient la vigilance des intéressés. L'histoire de notre temps nous enseigne que des "incidents locaux" ont déterminé des conflits généraux, des guerres mondiales; aujourd'hui les périls seraient plus grands encore, car deux blocs militaires puissants sont en présence et les conditions actuelles ne laisseraient aucun des pays faisant partie de l'un ou de l'autre de ces blocs en dehors du théâtre des opérations militaires.

En outre, nous avons entendu parler des projets tendant à unir étroitement en un bloc unique les pays membres de l'OTAN, de l'OTASE et du Pacte de Bagdad. Il serait inutile de dissimuler, monsieur le Premier Ministre, que l'Union soviétique estime que ces projets vont à l'encontre de la paix et de la sécurité internationales que les Nations Unies se sont engagées à défendre. En effet, tous les pays membres d'un bloc politico-militaire à dessein guerrier seraient forcément liés d'avance par certaines obligations bien définies; ils constitueraient une puissance adverse de l'ONU et saperaient les principes mêmes qui en sont le fondement et qui s'inspirent du caractère international de cette organisation. Si nous voulons considérer de cette organisation. Si nous voulons considérer les choses d'un point de vue purement objectif nous faut reconnaître que la mise en œuvre du plan précité ébranlerait les bases de l'ONU et mettrait gravement en péril la cause de la paix. N'oublions pas que tous ceux qui feraient partie d'un bloc de ce genre s'exposeraient à être entraînés dans des conflits militaires contrairement à leurs intérêts.

Mais le Gouvernement des États-Unis, s'appuyant sur la Grande-Bretagne, s'efforce d'intégrer et de centraliser la puissance militaire des pays de l'OTAN. Il a lancé le concept d'une "interdépendance" des nations appartenant à cette organisation. Faut-il s'étonner que les autres pays de l'Alliance aient réagi avec un certain malaise, étant donné que cette doctrine constitue une menace sérieuse à leurs droits de nations souveraines?

On ne peut s'empêcher de constater que ce programme militaire de l'OTAN est mis en pratique dans un climat d'hystérie artificiellement provoquée. Cette ambiance fait croire à la fatalité d'un conflit et amène à prendre pour une réalité vivante l'épouvantail d'un danger soviétique. La propagande anti-soviétique se renforce d'une campagne qui présente comme d'une nouvelle menace à la paix le récent succès scientifique russe: le lancement de satellites artificiels de notre globe terrestre.

Mais nous remarquons par contre qu'on passe systématiquement sous silence le fait que l'Union soviétique se soit toujours érigée en champion de la collaboration et de la coexistence pacifique; elle a demandé sans se lasser la mise hors la loi des armes nucléaires; elle a réclamé l'arrêt de leur production et la destruction des bombes atomiques et à hydrogène, ainsi que celle des fusées nucléaires à court, moyen ou grand rayon d'action. Et comment ne pas constater qu'on ne souffle mot du fait que le Gouvernement soviétique (parlant au nom de tous les peuples de l'URSS) s'est solennellement engagé à ne jamais employer ces instruments de destruction—sauf dans le cas où il s'agirait de légitime défense? L'Union soviétique n'a jamais menacé, ne menace pas aujourd'hui, la sécurité d'autres pays. Et nous ne nous laisserons pas de redire que nous n'entamerons pas nous-mêmes de conflit armé, car la guerre est contraire à la nature de notre État.

L'Union soviétique et les autres pays socialistes poursuivent donc avec persévérance une politique de paix et de bonne volonté internationales. Mais les gouvernements occidentaux adoptent des mesures qui aboutiront en dernier ressort à accentuer le déséquilibre existant et à aggraver les dangers de la "guerre froide", au fur et à mesure que grossiront les réserves d'armes atomiques, à hydrogène et de fusées de tout genre.

La situation existante est donc pleine de périls et peut aisément empirer du fait des plans militaristes établis par les dirigeants de l'OTAN; politiciens et hommes publics, tenants d'opinions politiques, philosophiques et religieuses les plus diverses, humbles gens de tous les pays du monde, s'unissent pour demander que cesse la course aux armements. Ils réclament de grands cris la fin de la "guerre froide"; ils exigent qu'on s'engage, avant qu'il soit trop tard, dans la voie d'une coexistence pacifique qui seule correspond aux besoins de l'humanité à ce moment de son évolution, et qui seul peut vraiment assurer la paix.

Le Gouvernement soviétique est imbu de la conviction qu'aujourd'hui les intérêts essentiels de toutes les nations exigent l'adoption des principes universels de coexistence pacifique.

respect mutuel de l'intégrité territoriale et de la souveraineté nationale des États, la non-agression, une égalité absolue, la non-intervention dans les affaires intérieures de chacun, des droits égaux et des faveurs réciproques et la recherche d'une solution pacifique des problèmes qui peuvent surgir. Si toutes les politiques étrangères s'inspiraient de la nécessité fondamentale de protéger et de consolider la paix, si tous les gouvernements renonçaient aux agissements qui peuvent accroître le péril militaire, nous constaterions bientôt la création d'un climat plus propice et la naissance de conditions favorables à un règlement pacifique des questions les plus brûlantes de la scène internationale.

Si nous tenons vraiment à assurer une paix internationale durable, il faut admettre l'existence de pays capitalistes et de pays socialistes, et tenir compte de la conjoncture qui en découle.

Si nous essayons de modifier cette conjoncture par des pressions extérieures, de violer le *statu quo*, et d'imposer des modifications territoriales, nous courons au devant des pires catastrophes.

Nous admettons volontiers que ce n'est qu'au prix de grands efforts et d'une persévérance soutenue qu'on peut créer entre les nations une atmosphère de confiance mutuelle. Le Gouvernement soviétique voudrait avancer prudemment et résoudre un par un les grands problèmes internationaux qui ne peuvent (l'expérience l'a démontré) être résolus du jour au lendemain — surtout quand il s'agit de problèmes d'une extrême complexité, comme celui du désarmement.

Les dirigeants de l'URSS sont convaincus que leur pays, les États-Unis et la Grande-Bretagne devraient s'engager à ne pas faire usage d'armes atomiques ou à hydrogène, et à cesser immédiatement, dès le 1^{er} janvier 1958, tout essai nucléaire, ne fut-ce que pour une période initiale de deux ou trois ans. Cette formule contribuerait puissamment à dissiper les nuages de la scène internationale, et à établir entre les divers pays un climat de confiance réciproque.

La situation actuelle s'éclaircirait de manière appréciable si les grandes puissances renonçaient à constituer des réserves d'armes nucléaires en territoire étranger — y compris, bien entendu, le territoire canadien. Le Gouvernement soviétique propose aux États-Unis et à la Grande-Bretagne de renoncer immédiatement à la constitution de stocks nucléaires en Allemagne orientale comme en Allemagne occidentale. Si cet accord bilatéral se renforçait d'une entente aux termes de laquelle l'Allemagne de l'Est et l'Allemagne de l'Ouest s'engageraient à ne pas fabriquer d'armes nucléaires et à ne pas constituer de réserves sur leurs territoires respectifs, la Pologne et la Tchécoslovaquie renonceraient de leur côté à en fabriquer et à en stocker à l'intérieur de leurs frontières. On verrait alors une immense zone (peuplée de plus de 100 millions d'habitants) devenir une région "neutre", soustraite aux armements atomiques et formant un noyau pacifique au centre même du continent européen.

Il est indispensable d'adopter des mesures qui aboutiraient à un accord de non-agression entre les pays membres de l'OTAN et les signataires du Traité de Varsovie.

D'après le Gouvernement soviétique, si les grandes puissances désirent une détente dans le Proche et le Moyen-Orient, il faut que l'URSS, les États-Unis, la France et la Grande-Bretagne s'engagent à ne pas dévier du principe de non-intervention dans les affaires de cette région du monde, et qu'ils renoncent à l'usage de la force pour la solution des problèmes, qui peuvent s'y poser.

Les dirigeants soviétiques aimeraient voir abolir la propagande par voie de la presse et de la radio qui provoque des sentiments de méfiance et d'hostilité entre les nations.

Cet ensemble de mesures est systématiquement préconisé non seulement par l'URSS, mais encore par la république de Chine et par nombre de pays d'Europe, d'Asie et d'ailleurs; nous estimons qu'on amènerait ainsi la fin de la "guerre froide", premier pas sur la voie d'une réduction sérieuse des armées et des armements; de l'arrêt de la production d'armes atomiques et de la liquidation de leurs stocks; de l'abolition des bases militaires en territoires étrangers, et du retrait des forces armées du territoire des pays de l'OTAN et du pacte de Varsovie; du remplacement des blocs militaires actuels par un système de sécurité collective eurasiatique.

Si nous songeons au succès qu'a remporté la conférence des Quatre Grands qui s'est tenue à Genève dans le courant de l'été 1955, nous pouvons espérer qu'une nouvelle réunion des dirigeants des pays socialistes et capitalistes serait assez fructueuse — à condition bien entendu que les divers représentants sachent évaluer la situation et s'efforcent en toute sincérité d'en arriver à un accord concret.

Puis-je souligner, monsieur le Premier Ministre, que le maintien de la paix et la détente internationale sont fonctions de l'attitude de toutes les nations intéressées, qu'elles soient petites ou grandes. Si un pays poursuit une politique étrangère pacifique et indépendante, il travaille dans l'intérêt de ses habitants et exerce une influence pacificatrice dans sa sphère d'action immédiate, et même sur l'échiquier international.

Nous sommes absolument persuadés que le Canada, grâce à la diversité de ses liens avec d'autres pays, pourrait contribuer à faire accepter les propositions du Gouvernement soviétique.

Je me permets de vous signaler que les dirigeants de l'URSS n'ont pas été sans remarquer la déclaration faite le 3 décembre à la Chambre des communes canadiennes par M. Sidney E. Smith, secrétaire d'État aux Affaires extérieures. M. Smith a souligné notamment que l'on trouve, au Canada, un désir brûlant de réduire les tensions existant entre le monde occidental et l'URSS, et que l'attitude du Canada s'écarterait de celle de certains pays membres de l'OTAN qui disent toujours non à ce que propose l'autre camp.

Le Canada est l'un des principaux producteurs de matières fissiles; à ce titre il pourra jouer un rôle essentiel dans la solution du problème atomique, et quant à l'adoption d'une formule qui permettrait de n'employer l'énergie atomique qu'à des fins pacifiques.

Le Gouvernement soviétique n'a jamais cessé de préconiser l'établissement de liens étroits entre le Canada et l'URSS. Vous conviendrez sans doute, monsieur le Premier Ministre, que les conditions géographiques et climatiques de nos deux pays et l'abondance de leurs richesses naturelles créent des conditions qui encouragent une collaboration amicale sur les plans les plus divers.

Il nous semble hors de doute que le Canada et l'Union soviétique retireraient de grands avantages d'échanges commerciaux libérés d'entraves artificielles, échanges qui provoqueraient l'éclosion d'une confiance et d'une bonne volonté réciproques.

Nous verrions d'un œil tout aussi favorable une collaboration entre le Canada et l'URSS dans les domaines de la science, de la technologie, de la culture, de l'art, de l'éducation, de l'hygiène et du sport. C'est pourquoi nous avons applaudi à la récente déclaration aux Communes canadiennes de M. Sidney E. Smith, qui souhaite l'établissement de contacts plus étroits avec notre pays. Nous serions heureux de voir une mission commerciale canadienne visiter l'Union soviétique, à une époque fixée par le Gouvernement du Canada, pour donner suite au désir exprimé par M. Smith.

Nous sommes animés de l'inébranlable conviction que des voisins devraient pratiquer de relations amicales, et que la chose est loin d'être impossible si chacun y met du sien.

Nous espérons vivement, monsieur le Premier Ministre, que vous et les membres de votre Cabinet voudrez bien étudier sérieusement le point de vue exposé dans cette lettre. De notre côté, nous serions très heureux d'examiner avec le plus grand soin toute recommandation de votre Gouvernement canadien visant à améliorer la situation internationale et à encourager des relations plus amicales entre nos deux pays.

Veuillez agréer, monsieur le Premier Ministre, les assurances de ma très haute considération
N. Boulganine.

Ottawa, le 18 janvier 1958

Monsieur le président,

Le Gouvernement du Canada a étudié avec beaucoup d'attention votre lettre du 13 décembre 1957, dans laquelle vous exposez votre point de vue sur les causes de la tension internationale actuelle et proposez l'adoption de certaines formules qui pourraient provoquer une détente générale, tout en encourageant l'établissement d'un esprit de confiance entre les divers États.

Dans cette lettre, vous examinez de façon approfondie l'activité de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et vous soutenez que cette organisation prépare une guerre nucléaire. Vous affirmez que les pays occidentaux sont la proie d'une manie militaire, dont le caractère hystérique est aggravé par une propagande sournoise. Vous laissez entendre aussi que la ligne de conduite suivie par l'OTAN peut mener à une intensification de la guerre blanche. Je veux éviter toute argumentation fastidieuse quant à la politique de l'OTAN; en effet, la nature purement défensive a été clairement mise en évidence à maintes reprises. Néanmoins, les accusations qui la visent ne sauraient être entièrement passées sous silence. Le Gouvernement du Canada tient à souligner que l'OTAN ne nourrit aucun dessein agressif. En effet, l'Alliance atlantique avait témoigné d'un esprit d'agression, le Canada aurait rompu immédiatement tout lien de solidarité qui l'y rattache, car cet esprit serait contraire à la fois à l'esprit de l'Alliance et à la lettre du Traité de l'Atlantique Nord. Votre lettre nous est parvenue à la veille de la réunion des chefs d'État de l'OTAN; je suis donc convaincu que vous avez depuis soigneusement pesé les termes de la déclaration et du communiqué publiés à la fin de la session. À mes sens, ces documents constituent une réponse convaincante aux diverses accusations que vous avez dirigées contre l'Alliance de l'Atlantique Nord.

La position que nous avons adoptée vous paraîtra peut-être plus évidente, si je joins aux documents précités un résumé de l'attitude du Canada à l'égard de l'OTAN. Comme j'ai signalé à la Chambre des communes canadienne, le 21 décembre dernier, la récente réunion de l'OTAN a puissamment contribué à la cause de la paix, non seulement en mettant en relief une fois de plus le caractère exclusivement défensif de l'Alliance, mais encore en frayant la voie à des discussions essentielles sur le désarmement. Évoquant les chefs d'État réunis à cette occasion, j'ai déclaré que jamais encore je n'avais rencontré d'hommes plus obsédés par

seule idée de la paix. J'ai souligné que tenant compte de la situation périlleuse à laquelle nous devons faire face, les pays membres de l'OTAN étaient désireux de tout faire pour créer une ambiance favorable à la naissance d'une paix s'étendant à notre globe tout entier.

Cela ne vous prouve-t-il pas que la question du désarmement est au tout premier plan de nos préoccupations? C'est donc avec une profonde anxiété que nous constatons la répugnance de l'URSS à continuer à participer aux discussions sur le désarmement, alors que les débats du milieu de 1957 semblaient permettre une certaine espérance. Nous approuvons votre plaidoyer en faveur d'une progression prudente, effectuée pas à pas; mais, justement, la première étape sur cette voie ne consiste-t-elle pas pour tous les intéressés en une reprise des discussions de désarmement, dans le cadre de l'organisme créé dans ce dessein par les Nations Unies?

Aux termes d'une de vos propositions maîtresses, les pays détenant des armes nucléaires devraient s'engager à ne pas en faire usage et à accepter d'arrêter les essais d'armes nucléaires à partir d'une date fixée. Me sera-t-il permis de signaler qu'il y a quelque temps, au sein du Sous-Comité du désarmement, l'URSS avait accepté le principe suivant lequel tout engagement à ne pas employer d'armes nucléaires serait accompagné d'une clause autorisant l'usage de ces armes à des fins de défense. Si nous reprenions l'étude du problème du désarmement, c'est là un aspect qu'il serait sans doute judicieux d'examiner plus à fond. Demain comme hier, nous entendons appuyer les solutions que nous avons proposées au cours de la récente session de l'Assemblée. Vous voudrez bien constater que le communiqué de l'OTAN était rédigé en des termes dont la souplesse encourage une reprise prochaine des débats.

Évitant les problèmes essentiels qui nous inspirent des opinions divergentes, je voudrais essayer, dans cette lettre, de m'en tenir à des questions qui intéressent tout particulièrement le Canada. Évoquant par exemple la politique de l'OTAN, vous parlez de l'établissement de bases militaires américaines en territoire canadien. Le Canada a le droit sacré d'organiser son programme de défense selon les dispositions de la Charte des Nations Unies. Toutes nos mesures défensives (prises par le Canada seul, ou de concert avec ses alliés) découlent de notre ferme conviction que ces mesures sont indispensables. Cependant, nous sommes désireux d'encourager un état de choses où tout programme de défense deviendrait moins nécessaire; nous avons démontré notre bonne volonté l'été dernier, alors que j'ai affirmé l'accord de mon Gouvernement à un système d'inspections terrestres ou aériennes du territoire canadien, en tout ou en partie, à titre de réciprocité, et dans le cadre d'un accord général sur le désarmement. Il me semble qu'une entente de ce genre conviendrait à nos deux pays, qui ont des frontières communes dans la région arctique. En août 1957, le Canada avait approuvé, de compagnie avec d'autres pays, un programme d'inspection dans cette région; nous sommes toujours disposés à élargir cette formule, qui fournirait une certaine protection contre des attaques par surprise.

Peut-être est-ce en songeant à cela que vous dites que toute tentative de rompre le *statu quo* par l'usage de la force, entraînerait des conséquences désastreuses. Mais nous repoussons sans hésiter l'idée que le Canada aspire à imposer par la force des changements d'ordre territorial. Si d'ailleurs il vous était possible de définir ce que vous entendez dans ce cas par *statu quo*, la question semblerait sans doute plus claire. Le Gouvernement du Canada s'inquiète de l'emprise de l'URSS sur les pays de l'Est européen et sur la zone soviétique de l'Allemagne. Vous mentionnez la co-existence de nos deux mondes; mais si par co-existence l'on entend le partage pacifique du globe en zones capitalistes et en zones communistes, on doit adopter le principe de non-intervention dans les affaires domestiques des divers pays, sans exclure les nations de l'Europe orientale. Comment pouvons-nous oublier les événements qui se sont déroulés en Hongrie, en 1956?

Dans votre lettre, vous demandez que le *statu quo* s'étende aux pays du Moyen-Orient. Je tiens à signaler que le Canada représente dans cette région un élément de paix et de stabilité, grâce à sa contribution à la Force d'urgence des Nations Unies. Nous voulons espérer que le succès remarquable remporté par cette force ne sera pas mis en péril par l'initiative de l'URSS, ou de toute autre nation.

Le Canada fait partie de la Commission et du Sous-Comité du désarmement des Nations Unies; à ce titre, il a examiné vos commentaires sur un projet de résolution polonaise prévoyant la création d'une zone-tampon en Europe centrale, dans laquelle n'existeraient pas d'armes nucléaires. Le communiqué de l'OTAN a signalé que nous sommes tous disposés à étudier les propositions visant à un désarmement total ou partiel, quelle que soit l'origine de ces propositions. Nous nous joindrons donc à nos alliés de l'OTAN pour considérer la portée de ce projet de résolution, dont l'utilité dépend en partie de l'adoption sincère, par tous les intéressés, d'un système suffisant d'inspection et de contrôle.

J'accepterais d'enthousiasme votre formule de réunion à l'échelon supérieur, si j'avais l'assurance qu'elle serait couronnée de succès. C'est qu'en effet l'expérience a prouvé que les réunions de ce genre ne peuvent être fructueuses que si on les prépare soigneusement d'avance, par l'intermédiaire de négociations diplomatiques ou autres. Je suis persuadé que vous pensez comme moi qu'une réunion qui n'aboutirait pas à une entente concrète sur l'un des problèmes majeurs qui nous sollicitent, provoquerait une réaction publique qui, au lieu de relâcher la tension existante, ne ferait que l'aggraver. Pour éviter d'infliger un désappointement cruel à l'opinion publique de nos pays, il me semble que nous devrions préparer avec un soin minu-

tioux la réunion dont vous parlez. Vous savez sans doute qu'on a demandé à la Chambre des communes canadienne que le Canada offre l'hospitalité, sur son sol, aux participants d'une réunion de ce genre. Cette proposition s'inspire sans doute du fait géographique que notre pays est voisin des États-Unis et de l'URSS, et qu'il entretient des liens étroits avec la France et avec les pays du Commonwealth. Si un jour les pays intéressés se résolvent à convoquer une telle réunion et qu'ils souhaitent la voir se tenir au Canada, mon pays sera très heureux de la recevoir.

Qui songerait d'ailleurs à refuter votre assertion, et à nier que des voisins devraient nourrir à l'égard l'un de l'autre des sentiments de bon voisinage? Depuis de nombreuses générations, nous avons entretenu des rapports amicaux et chaleureux avec notre grand voisin du sud, et nous espérons qu'il nous sera donné un jour d'établir des relations semblables avec notre puissant voisin septentrional. . . Vous savez qu'au cours des dernières années, l'URSS et le Canada ont vu se multiplier les voyages entre les deux pays, dans les deux sens, et que s'est élargi le volume des renseignements échangés entre eux. Nous avons étudié ensemble la possibilité d'une vaste gamme d'échanges dans les domaines technique, scientifique, commercial, culturel et nous avons réalisé bon nombre d'entre eux. Tout récemment nous avons accueilli avec plaisir un groupe de spécialistes soviétiques du commerce. Nous souhaitons que nos exportations et nos importations réciproques augmentent, conformément à l'esprit de l'accord commercial signé en 1956. Nous prévoyons même qu'un jour des hommes d'affaires canadiens iront faire un tour en URSS, afin d'y étudier sur place une extension de nos échanges commerciaux, et nous déclarons dès aujourd'hui que cette perspective sourirait au Gouvernement du Canada. Nous nous sommes réjouis des sentiments cordiaux qu'a fait naître la tournée de nos artistes canadiens cet hiver, d'une équipe soviétique de hockey, et nous avons appris avec plaisir le succès remporté par nos artistes canadiens dans votre pays. Nous ne manquerons pas de suivre de très près l'essor de rapports de bonne entente dans ces divers domaines. Et nous applaudissons à toute initiative du Gouvernement soviétique, visant à accorder une liberté complète de déplacement aux personnes qui veulent quitter l'URSS pour retrouver des parents au Canada, ainsi qu'à tous les citoyens canadiens qui résident en Russie soviétique.

Je suis intimement persuadé que les populations de l'Union soviétique éprouvent, comme les Canadiens, un désir ardent de paix et de sécurité; je suis convaincu que, des deux côtés de la frontière, les hommes de bonne volonté aspirent à réaliser pleinement leurs possibilités propres et celles de leur nation, sans qu'il leur faille se courber sous le fardeau des armements, ni se laisser troubler par des craintes et des soupçons continuels. Je souhaite qu'il soit donné, à tous, de travailler ensemble à l'établissement d'un climat favorable à la réalisation de ces désirs.

Après avoir étudié votre lettre, j'ai reçu une autre lettre, datée du 8 janvier 1958, qui m'a été communiquée par votre Ambassadeur le 10 du même mois. Je m'empresserai de l'examiner à son tour et d'y répondre aussitôt que possible.

La visite du premier ministre du Laos

SON ALTESSE Royale le prince Souvanna Phouma, premier ministre du Laos, accompagné de sa femme, la princesse Souvanna Phouma, et de sa fille la princesse Moune, est arrivé à Ottawa le 16 janvier et a passé trois jours au Canada, après une visite à Washington. Parmi la suite princière se trouvaient trois ministres du gouvernement laotien: le prince Tiao Souk, ministre des Travaux publics et des Transports, M. Ngon Sananikone, ministre de la Défense nationale, des Sports et de la Jeunesse, et M. Leuam Insiengmay, ministre des Finances, tous trois accompagnés de leurs femmes.

Au cours de ses entretiens à Ottawa avec les ministres et de hauts fonctionnaires, et dans sa conférence de presse de Montréal, le prince Souvanna Phouma a parlé des événements politiques du Laos, ainsi que des relations politiques et économiques entre le Laos et le Canada.



LE CANADA REÇOIT LE PREMIER MINISTRE DU LAOS

De passage à Ottawa dernièrement, S.A.R. le prince Souvanna Phouma, premier ministre du Laos, était l'hôte de Son Excellence le gouverneur général M. Vincent Massey, avec qui il apparaît sur la photo ci-dessus.

Le Canada fait partie de la Commission internationale établie par l'accord d'armistice signé en 1954 à la conférence de Genève; notre pays a donc éprouvé un intérêt tout spécial pour la visite du premier ministre laotien; en

outre, une entente vient d'être conclue entre le Gouvernement royal du Laos et les forces dissidentes du Pathet Lao. L'accord d'armistice de Genève a mis fin aux hostilités entre les forces de l'Union française et celles du Gouvernement royal du Laos, d'une part, et celles du Pathet Lao et du Vietminh d'autre part. Depuis août 1954, l'Inde, la Pologne et le Canada surveillent ensemble au sein de la Commission internationale, la mise en pratique des clauses de l'armistice. Évoquant le rôle de cette Commission dans son pays, le prince Souvanna Phouma a exprimé sa reconnaissance aux représentants civils et militaires du Canada, qui ont contribué à aplanir nombre de conflits à l'intérieur des frontières laotiennes.

Au cours de la guerre d'Indochine, les troupes du Pathet Lao ont combattu côte à côte avec celles du Vietminh communiste. Aux termes de l'armistice de Genève, le Pathet Lao a obtenu la direction des deux provinces de Phong Saly et de San Neua, et des escarmouches se sont produites de temps en temps entre les troupes du Gouvernement laotien et celles du Pathet Lao. Après deux ans de négociations, le Gouvernement royal du Laos et le Pathet Lao ont signé un accord aux termes duquel le Pathet Lao consentait à abandonner ses droits sur les deux provinces précitées. Cet accord prévoyait aussi la dissolution des Unités combattantes du Pathet Lao et l'intégration de leurs membres dans la vie politique du Royaume laotien. L'Armée royale laotienne englobera certains de ces combattants, tandis que les autres rentreront dans leurs villages et redeviendront simples citoyens. Ce programme était en cours d'exécution au moment de la visite du prince Souvanna Phouma au Canada. De son côté, le Gouvernement royal du Laos a consenti à ce que deux anciens membres du Pathet Lao fassent partie du nouveau gouvernement de coalition; il s'agit du prince Souphanouvong, ministre des Travaux publics, et de M. Phagma Phoumi, ministre des Cultes et des Beaux-Arts. Le Gouvernement royal a permis en outre la formation d'un nouveau parti politique, le Neo Lao Kaksat, ouvert aux anciens membres du Pathet Lao.

Au cours de la conférence de presse qu'il a tenue à Montréal, le premier ministre laotien a déclaré que les habitants du Laos sont des bouddhistes fervents et de fidèles sujets de leurs souverains, invulnérables aux tentatives de séduction communiste. Il a affirmé que les deux anciens membres du Pathet Lao qui appartiennent aujourd'hui au gouvernement de coalition se montrent loyaux envers le gouvernement, et qu'au fond les ex-dissidents du Pathet Lao sont foncièrement nationalistes, plutôt que communistes.

Au mois de mai 1958 auront lieu au Laos des élections supplémentaires qui enverront 21 députés à l'Assemblée nationale; ce sera l'ultime étape sur la longue voie de pacification politique ouverte par la conférence de Genève.

Dissolution de la Commission

Le premier ministre laotien a signalé aux représentants de la presse que par suite des accords conclus entre son gouvernement et le Pathet Lao, le rôle de la Commission internationale tire à sa fin. Il a déclaré que son gouvernement avait demandé à la Commission de réduire son personnel à Vientiane et qu'il prévoit que cet organisme sera dissous après les élections de mai; le gouvernement souverain du Laos aura alors l'autorité voulue pour s'occuper des affaires intérieures du pays.

A leur arrivée de Washington le 16 janvier, le prince et sa suite s'installèrent au Seignior Club. Le lendemain, le prince Souvanna Phouma a été

reçu par le gouverneur général et a rendu visite au premier ministre du Canada, M. J. G. Diefenbaker. Après une visite à la Chambre des communes, le prince et sa suite ont participé à un déjeuner offert en leur honneur par le solliciteur général, M. Léon Balcer, où se trouvaient divers membres du gouvernement. Dans le courant de l'après-midi, le prince Souvanna Phouma s'est entretenu avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Sidney E. Smith, et il a pris part à une conversation sur le Plan de Colombo, dans l'édifice de l'Est; à ces entretiens ont également participé de hauts fonctionnaires des ministères du Commerce, des Finances et des Affaires extérieures, ainsi que les ministres laotiens des Finances et des Transports. Dans la soirée, le prince et sa suite ont été les invités d'honneur à un dîner au Country Club, offert par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le 18 janvier, les illustres visiteurs se sont rendus à Montréal, où ils ont été accueillis par le maire à l'hôtel de ville, et ont assisté à un déjeuner et à une réception organisés par le Comité canadien de l'Union culturelle française. Dans l'après-midi, le prince et la princesse Souvanna Phouma ont offert à l'hôtel Windsor une réception aux jeunes laotiens qui font des études à Montréal sous l'égide du Plan de Colombo. Après une conférence de presse à l'hôtel Windsor, le groupe princier a assisté à une partie de hockey au Forum de Montréal.

Aide canadienne bien accueillie

Pendant sa visite, le premier ministre du Laos a insisté sur l'apport précieux que représente pour son pays l'aide canadienne accordée sous le régime du Plan de Colombo. Il a exprimé l'espoir que les bourses d'études permettant aux étudiants laotiens de fréquenter les universités canadiennes de langue française deviendront plus nombreuses. De plus, le prince Souvanna Phouma a souligné que son pays accueillerait très volontiers tout complément d'aide technique que le Canada consentirait à lui donner, toujours sous l'égide du Plan de Colombo.

Avant de prendre l'avion pour Londres, le prince Souvanna Phouma a dit combien il était heureux d'avoir atteint le but qu'il s'était assigné en venant au Canada, puisqu'il avait pu resserrer les liens unissant le Canada et le Laos.

Projet de création d'un fonds spécial des Nations Unies

Dispositions prises par l'Assemblée générale

À LA clôture de la douzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies le président, sir Leslie Munro (Nouvelle-Zélande), et le secrétaire général, M. Dag Hammarskjöld, ont déclaré que la décision de créer le Fonds spécial comptait, parmi les plus importantes et les plus utiles que l'Assemblée ait prises. La résolution 1219 prévoyait que "pour étendre les activités actuelles d'assistance et de développement techniques de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, serait créé un Fonds spécial distinct qui servirait à fournir une assistance systématique et soutenue dans les domaines qui sont essentiels au progrès technique, économique et social intégré des pays peu développés".

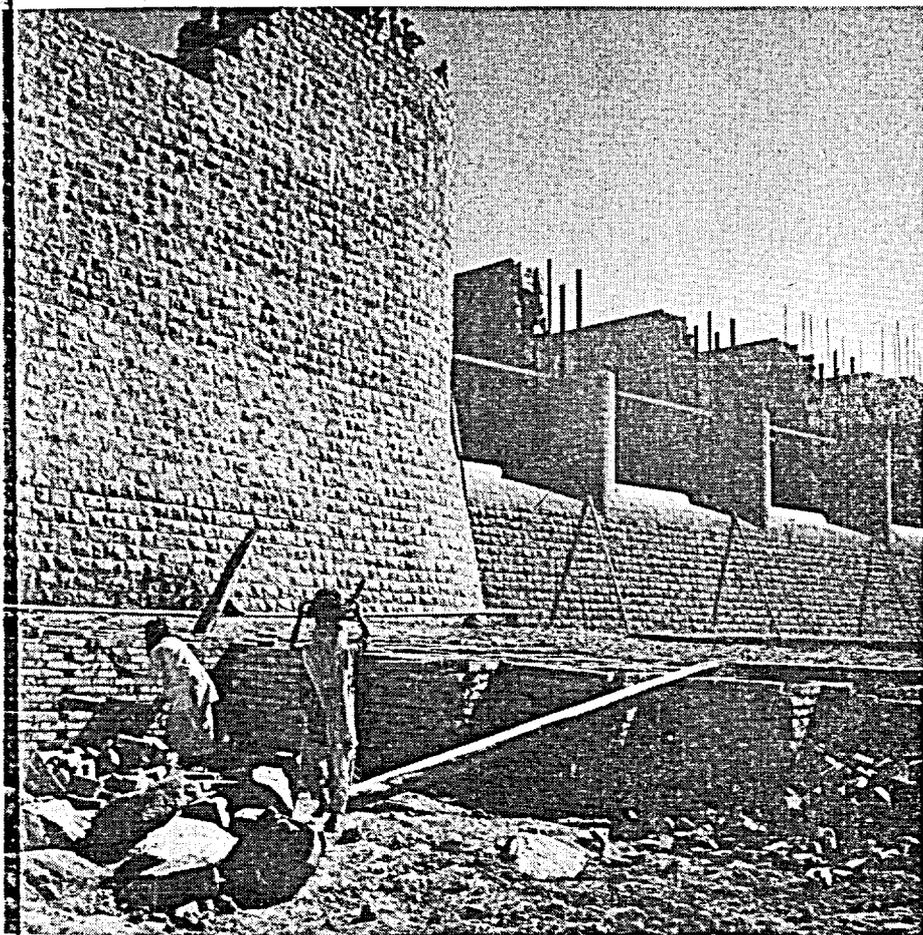
Longues discussions sur l'aide financière

Depuis 1949, on a étudié, à l'intérieur et à l'extérieur des Nations Unies, si l'organisation internationale devait mettre en œuvre un vaste programme d'assistance financière, qui s'ajouterait aux prêts de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. La première mesure positive à ce sujet a été prise par l'Assemblée générale qui adopta à sa sixième session, en 1952, une résolution (1) où elle priait le Conseil économique "d'établir un plan détaillé pour la création, aussi prochaine que les circonstances le permettraient, d'un fonds spécial pour l'octroi aux pays insuffisamment développés de subventions et de prêts à faible intérêt et à long terme pour les aider, lorsqu'ils le demanderont, à accélérer leur développement économique et à financer les entreprises non amortissables, qui sont d'une importance primordiale pour leur développement économique". Ainsi, en 1953, en vertu de la résolution 416A(XIV) du Conseil économique un comité de neuf experts a établi un rapport dans lequel il recommandait (E/2381) la création d'un fonds spécial de développement économique. Par la suite, l'Assemblée générale a invité les gouvernements à soumettre leurs observations sur ce rapport et à indiquer l'étendue de l'appui moral et matériel qu'ils apporteraient au fonds. La réponse du Canada se trouve au document A/2646. Le président du Conseil économique, M. Raymond Scheyven, fut chargé d'examiner les renseignements reçus et de faire rapport à l'Assemblée générale, de façon à ce que celle-ci puisse formuler des recommandations sur les moyens à prendre pour faciliter la création du Fonds spécial dès que les circonstances le permettraient.

Une résolution (3) adoptée à la huitième session de l'Assemblée générale renfermait la déclaration suivante :

Nous, gouvernements des États membres de l'Organisation des Nations Unies voulant favoriser le relèvement des niveaux de vie et l'instauration de conditions propices à assurer le développement économique et le progrès social, nous déclarons prêts à prioriser nos populations d'affecter, lorsque le désarmement mondial sous contrôle international serait suffisamment avancé, une partie des épargnes ainsi réalisées à un fonds international constitué dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies pour aider au développement et au relèvement des pays insuffisamment développés.

- (1) A/RES/520A (VI)
- (2) A/RES/724B (VIII)
- (3) R./724A (VIII)



LE BARRAGE DE KETRI AU PAKISTAN

Ce gigantesque déversoir du barrage Sind érigé à Ketri, au Pakistan, avec l'aide des Nations Unies, détourne les eaux de l'Indus vers des canaux d'irrigation situés de chaque côté du fleuve.

Nouvelle étude de la question

A sa neuvième session, l'Assemblée générale a adopté une résolution (1) prévoyant un nouvel examen de la proposition relative au Fonds spécial. Elle s'est déclarée satisfaite du rapport établi par M. Raymond Scheyven, ancien président du Conseil économique, et elle a prié celui-ci de rédiger un nouveau rapport, après consultations avec le secrétaire général et un groupe spécial d'experts, sur la formule ou les formules à adopter pour le Fonds spécial, et sur les fonctions et charges à lui départir.

Le rapport de M. Scheyven(2) a été étudié à la dixième session. L'Assemblée générale a prié le secrétaire général(3) de demander aux États membres de l'ONU et des institutions spécialisées de communiquer, aussi définitivement que possible, leurs vues sur la création, le rôle, la structure et le fonctionne-

1 A/RES/251/(IX)

(2) Doc. A/2906

(3) A/RES/923 (X)

ment d'un Fonds spécial pour le développement économique. A cette fin, des questionnaires furent envoyés aux gouvernements membres et un comité spécial fut créé avec mission d'étudier les réponses et les observations des gouvernements et de faire rapport au Conseil économique et à l'Assemblée générale. Le Canada fit partie de ce comité qui se réunit en 1956. Résumées et analysées, les réponses furent consignées, avec quelques conclusions, dans le document n° A/3579, son correctif n° 1 et son additif n° 1.

A la dixième session, le Canada a été élu au Conseil économique et social pour un mandat allant du 1^{er} janvier 1956 au 31 décembre 1958. Ses délégations ont donc pris part à la discussion de cette question tant au Conseil qu'à l'Assemblée.

A la vingt-deuxième session du Conseil économique, la délégation du Canada a fait adopter, de concert avec d'autres délégations, une résolution par laquelle le Conseil se fondait sur le rapport provisoire du Comité spécial (E/2986) pour exprimer l'espoir que l'Assemblée générale étudierait les prochaines mesures à prendre pour favoriser et hâter la création du Fonds spécial de développement économique.

Après une discussion ardue, l'Assemblée générale a adopté à sa onzième session une résolution (1) par laquelle, se conformant aux avis des gouvernements faisant suite aux requêtes de résolutions précédentes et des rapports rédigés par des comités spéciaux, elle priait le Comité spécial de rédiger un nouveau rapport. Celui-ci exposerait, entre autres choses, 1) les différents cadres juridiques et les diverses formules de statuts qu'on pourrait adopter pour la création du Fonds spécial; 2) les diverses réalisations qui pourraient figurer au programme du Fonds spécial. La délégation du Canada a participé activement à la rédaction de cette résolution et aux pourparlers dont elle a été précédée.

Le Comité spécial a consacré en 1957 à la question du Fonds spécial d'autres réunions où le Canada a été représenté par des fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures et du ministère des Finances. Le Comité remis son rapport définitif et son rapport supplémentaire à la vingt-quatrième session du Conseil économique.

Par une résolution adoptée au cours de cette session, le Conseil économique priait instamment l'Assemblée générale de prendre, à sa douzième session, la décision de créer le Fonds spécial. La délégation du Canada a proposé des modifications tendant à obtenir un nouvel examen de la question par les gouvernements membres. Ces modifications repoussées, le Conseil économique a adopté la résolution 662B par 15 voix contre 3 (Canada, Royaume-Uni et États-Unis). Cette question avait pourtant rallié l'unanimité dans les débats de l'Assemblée générale et du Conseil économique.

Résolution sur la création du Fonds.

La résolution A/1219 fut adoptée à la douzième session de l'Assemblée générale à la suite d'un débat officiel et de négociations non officielles. Le Canada a pris part à la rédaction de cette résolution fondée sur un projet distribué aux divers membres dès le début de la session par la délégation des États-Unis, qui y préconisait un nouveau développement du Programme

(1) A/RES/1030 (XI).

l'assistance technique, et sur une résolution des partisans du Fonds spécial, qui réclamaient la création prochaine d'un vaste fonds d'assistance technique. Comme nous l'avons dit plus haut, l'institution du fonds de projets spéciaux a été décidée aux termes de la résolution 1219. Étant donné qu'on ne prévoyait pas que les ressources financières disponibles dépasseraient 100 millions par année, le Fonds servirait à augmenter la portée du Programme d'assistance technique des Nations Unies qui, de ce fait, engloberait certaines entreprises des secteurs de base: relevé des ressources hydrauliques, minérales et énergétiques, création d'écoles d'administration publique, de statistique et d'enseignement technique, ainsi que de centres de recherche sur l'agriculture, l'industrie et la productivité. Le Fonds spécial bénéficierait, bien entendu, des rouages administratifs de l'ONU, mais il devrait en outre se doter d'un dispositif particulier pour l'administration et les tâches extérieures.

Un comité préparatoire, dont le Canada fit éventuellement partie, fut créé avec mission de définir la nature des entreprises que le Fonds spécial permettrait d'exécuter et les domaines où l'assistance technique s'exercerait, de définir les cadres administratifs et exécutifs qui seraient nécessaires, et enfin de s'enquérir auprès des gouvernements quelles contributions on pouvait attendre d'eux. Ce comité préparatoire doit se réunir le 11 mars 1958 et faire rapport à la vingt-sixième session de Conseil économique, qui aura lieu à Genève, en juillet et août. L'Assemblée générale aura reçu les rapports du Comité préparatoire et du Conseil économique lorsqu'elle siégera de nouveau. Dans sa résolution 1219, l'Assemblée fixait au 1^{er} janvier 1959 la création du Fonds spécial et invitait tous les membres à y apporter la plus grande coopération possible.



AIDE DES NATIONS UNIES À CEYLAN

L'heure de la récolte à la saline du Col de l'éléphant, à Ceylan. Des spécialistes de l'Administration de l'assistance technique des Nations Unies ont enseigné au personnel les méthodes modernes de production.

Se référant aux discussions antérieures sur l'octroi d'une vaste aide financière par l'ONU, telle celle du Fonds spécial, l'Assemblée terminait sa résolution par ce qui suit:

Aussitôt que, de l'avis de l'Assemblée, il sera possible de compter sur des apports financiers assez élevés pour permettre à l'ONU de s'engager dans le domaine du développement économique, et en particulier du développement de l'infrastructure économique et sociale des pays insuffisamment développés, l'Assemblée étudiera l'envergure à donner à l'activité ressortissant au Fonds spécial et prendra les mesures qui lui paraîtront appropriées.

De 1952 à 1957, les Nations Unies ont pris de nombreuses décisions touchant l'aide aux pays peu développés. La Société financière internationale, qui relève de la BIRD, a été créée en juillet 1956, avec mission d'alimenter et de stimuler les investissements privés dans diverses régions, notamment en Amérique latine, en Afrique, au Moyen-Orient, dans le sud et du sud-est de l'Asie. En outre, les programmes d'assistance technique de l'ONU ont été de nouveau élargis, tout particulièrement en ce qui concerne les missions de spécialistes, les bourses d'études à l'étranger et, dans une moindre mesure, l'octroi de matériel de formation technique; ils entraînent actuellement une dépense annuelle de 30 millions. D'autres programmes des Nations Unies ont aussi été accrus: Agence pour le relèvement de la Corée, Fonds d'aide à l'enfance, Office de secours et de travaux.

Position des délégations canadiennes

Les autorités du Canada ont maintenu avec constance qu'il ne serait ni souhaitable ni possible pour les Nations Unies de mettre en œuvre un programme de vaste assistance financière auquel ne contribueraient pas les pays le plus capables de le faire. Ainsi, on ne pouvait concevoir comment il serait possible sans les États-Unis et le Royaume-Uni de constituer un fonds de 250 millions de dollars renouvelable tous les ans. Quelques délégations ont soutenu qu'on ne saurait réunir de telles ressources si, entre autre choses, le climat politique international ne se prêtait pas mieux au désarmement, ou que, pour les réunir, il faudrait utiliser des fonds ressortissant actuellement à des programmes bilatéraux de développement économique. "En définissant son attitude à l'endroit des propositions touchant le fonds international de développement économique, le Canada, comme d'autres pays, a mis en balance, d'une part, ses sentiments de compréhension pour les besoins et les aspirations des pays peu développés et, d'autre part, les exigences de son économie, de sa défense et le fait qu'il pourrait résulter plus de mal que de bien d'une mise en œuvre prématurée de plans trop ambitieux", comme le représentant du Canada l'a déclaré, le 12 octobre 1944, à la neuvième session de l'Assemblée générale.

Rapports entre les programmes

Par contre, les délégués canadiens estiment qu'il est inutile d'établir de distinctions trop marquées entre les programmes d'aide multilatérale, mis en œuvre sous l'égide des Nations Unies et les autres programmes (projets d'aide bilatérale, par exemple) en dehors du cadre de cette organisation. Le représentant du Canada auprès du Fonds spécial a signalé que, dans ce domaine, on ne saurait y avoir de frontières tirées au cordeau. Il existe incontestablement un secteur "neutre", ouvert à une coopération fructueuse dans l'exécution des programmes des Nations Unies et des programmes de l'extérieur.

C'est pourquoi la délégation du Canada a appuyé les délégations de la Norvège, des Philippines et de l'Argentine, pour présenter le projet de résolution

Des spéci
blissement
naire du G
solution
général
gemen
samme
économi
les don
secours
1956 (I
Chamb
Commis
des Na
genres
mise en
spécial
partant



AIDE À L'INDONÉSIE

Des spécialistes des Nations Unies ont fait un relevé des petites industries de l'Indonésie en vue de l'établissement de centres de production dans ce pays. Un propriétaire d'atelier de menuiserie et un fonctionnaire du Gouvernement indonésien devisent ici sur les plans d'un projet de ce genre à Djatinegara.

La résolution qui fut éventuellement adoptée à la onzième session de l'Assemblée générale (1034 (XI)); ce projet recommandait la compilation de tous les renseignements ayant trait à l'aide économique internationale offerte aux pays insuffisamment développés. A sa vingt-quatrième session en juillet 1957, le Conseil économique et social a sanctionné un document préliminaire qui renfermait les données recueillies par le Secrétaire général; ces données portaient sur le secours économique donné ou reçu entre le 31 décembre 1953 et le 31 décembre 1956 (Doc. E/3047). Le 9 octobre 1957, M. Théogène Ricard, député de la Chambre des communes canadienne et représentant du Canada à la Deuxième Commission a déclaré: "Aujourd'hui, pour la première fois, les États membres des Nations Unies ont une vue d'ensemble, complète et précise, des divers genres d'assistance offerts aux pays insuffisamment développés". L'enquête mise en branle par le Canada a permis au débat des Nations Unies sur le Fonds spécial de se fonder sur des renseignements bien plus complets qu'autrefois et, partant, d'aboutir à des conclusions mieux assises.

Nécessité d'une coordination

Les délégués du Canada ont beaucoup insisté sur la nécessité de coordonner les divers programmes économiques des Nations Unies et ceux de l'extérieur de façon à assurer l'emploi le plus rationnel possible des ressources financières peu abondantes. Comme l'a fait observer M. David Owen, président exécutif du Bureau d'assistance technique, on recherche, aux Nations Unies, non plus à éviter les chevauchements et les doubles emplois, mais à rehausser la valeur des programmes par des efforts concertés pour que chaque mesure soit prise au moment le plus opportun et que la répartition des ressources soit le plus efficace.

Les représentants du Canada se sont également efforcés de créer des conditions administratives et financières qui assureraient le bon fonctionnement des programmes nouveaux ou supplémentaires. Répondant au questionnaire des Nations Unies, le Gouvernement du Canada a signalé que sa décision définitive touchant l'établissement d'un fonds semblable au Fonds spécial "dépendrait très largement de l'existence d'un mécanisme administratif capable d'assurer à ce fonds un fonctionnement efficace. Le Gouvernement canadien voudrait s'assurer aussi au préalable qu'un nouveau fonds de ce genre bénéficierait d'un appui suffisant, sans lequel il ne pourrait remplir le rôle qui lui serait dévolu". Mme Ellen L. Fairclough, secrétaire d'État, a examiné le 3 décembre 1957, devant la Deuxième Commission, la question du Fonds spécial étudiée à la douzième session de l'Assemblée générale. Mme Fairclough a déclaré: "Il convient de s'assurer de la collaboration de la Banque internationale pour le programme prévu de projets spéciaux". En effet, la Banque possède une expérience remarquable dans le domaine de la mise en valeur économique des pays insuffisamment développés. Les représentants du Canada se sont énergiquement prononcés pour la thèse selon laquelle les contributions aux programmes d'aide économique devraient, autant que possible, être versées en monnaies convertibles, librement utilisables selon les exigences de chaque programme.

Importance d'une entente unanime

Les représentants du Canada n'ont jamais perdu de vue le désir du Gouvernement canadien d'éviter des divergences d'opinion trop profondes dans ce domaine, entre les pays bénéficiaires et les nations "donatrices" en puissance ou, tout simplement, les pays appartenant au monde occidental. Dans le cours de ses interventions au sein du Conseil économique et social ou de l'Assemblée générale, les délégués canadiens étaient animés de l'espoir d'éviter un abandon des discussions entre les pays intéressés. A certains moments tout semblait perdu, et la situation avait paru particulièrement critique pendant la vingt-quatrième session du Conseil. Dans la péroraison de son discours du 3 décembre, Mme Fairclough a signalé qu'une aide économique accordée aux pays sous-développés, dans le cadre des Nations Unies, est une question sur laquelle il est possible d'obtenir un accord unanime, et sur laquelle il est indispensable de l'obtenir, si l'on veut que les programmes des Nations Unies soient couronnés de succès".

Songeant aux difficultés survenues au cours de la vingt-quatrième session du Conseil économique, les représentants du Canada et d'autres pays membres ont étudié les moyens d'éviter que des obstacles ne surgissent au sein de la douzième session de l'Assemblée générale. La délégation des États-Unis a soumis un projet visant à l'expansion du Programme élargi d'assistance technique

Toujours dans son exposé du 3 décembre, Mme Fairclough a souligné que les représentants du Canada sont venus grossir les rangs de ceux qui se sont efforcés "de donner à la proposition américaine une forme acceptable pour la majorité des États membres. L'aspect essentiel de la proposition américaine est la création possible d'un programme de projets spéciaux, qui élargirait considérablement la base sur laquelle reposent aujourd'hui les programmes d'aide économique des Nations Unies. Le Gouvernement canadien estime que cette formule nouvelle permettrait d'offrir, par le truchement des Nations Unies, une aide économique plus vaste aux pays insuffisamment développés. Je suis officiellement autorisée à dire que, si l'on parvient à un accord d'ensemble sur ce point et si l'on met au point le mécanisme administratif voulu, le Gouvernement canadien envisagerait la possibilité d'une contribution approuvée par le parlement du Canada."

Mme Fairclough a résumé dans son exposé les éléments d'ordre moral, politique et économique qui ont déterminé l'attitude des délégations canadiennes, au cours des débats sur l'aide économique:

En évoquant les considérations d'ordre moral, je veux parler de notre conviction qu'il nous revient d'aider les pays moins fortunés que le nôtre. Lorsque je parle de considérations politiques, je songe qu'en contribuant à améliorer les conditions économiques régnant dans d'autres régions du globe, nous participons à une détente internationale et à la sauvegarde de la paix dans le monde. Et dans le domaine des considérations économiques, je suis convaincue que la prospérité de tout l'univers—et bien entendu, celle du Canada—est fonction de la prospérité des nations insuffisamment développées.

Appui du Canada aux Nations Unies

Dans tous les débats sur l'essor économique et, en général, dans les discussions des Nations Unies, les représentants du Canada ont considéré cette organisation comme un facteur essentiel de collaboration internationale. Comme l'a déclaré le premier ministre du Canada le 23 septembre 1957 au cours d'une séance plénière de l'Assemblée générale: "La position du Canada sur ce point n'a pas varié depuis avril 1945. Nous avons toujours appuyé les Nations Unies—c'est là la pierre angulaire de notre politique internationale." Et dans sa déclaration du 30 octobre 1957 célébrant la Journée des Nations Unies, M. Diefenbaker a dit:

Les aspects économiques et humanitaires de l'œuvre des Nations Unies, qui sont des plus importants même s'ils ne reçoivent pas souvent de publicité, constituent un magnifique exemple des réalisations qui peuvent être et ont été effectuées. Au premier plan dans ce domaine se placent les secours accordés aux pays sous-développés, grâce aux programmes d'aide technique des Nations Unies, ainsi qu'aux progrès que les institutions spécialisées ont enregistrés à travers le monde, en matière de bien-être social et physique.

Au cours de l'étude approfondie des programmes économiques au sein de la Deuxième Commission, M. Ricard a préconisé cette ligne de conduite. Après avoir passé en revue certaines limitations des Nations Unies et nombre de ses possibilités, il a déclaré, le 9 octobre: "L'examen des procès-verbaux de notre Commission et du Conseil économique montre que les Nations Unies sont éminemment capables d'obtenir des résultats fructueux,—à condition que les États membres s'efforcent d'en arriver à des décisions concrètes, acceptables à tous et qui auraient l'approbation de l'opinion publique."

L'examen de l'assistance économique pour les pays sous-développés au sein des Nations Unies est une tâche incessante. Au cours de la douzième session de l'Assemblée générale, la décision de créer le Fonds spécial a amené un regain d'activité. Le Conseil économique et l'Assemblée générale étudieront en 1958 une série de problèmes se rapportant à ce domaine, et dans tous les débats le Canada jouera certainement un rôle de premier plan.

Le haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

EN MAI 1957 se sont réunis à Genève les représentants de plus de quatre-vingts associations bénévoles qui s'occupent activement des réfugiés. De concert avec les observateurs de trente pays et organismes intergouvernementaux, ils ont participé à une conférence consacrée aux problèmes des réfugiés. Dans ce bref article, nous ne saurions citer que quelques-unes des associations bénévoles représentées à la conférence: Armée du Salut, Fédération mondiale des églises luthériennes, Unitarian Service Committee, Congrès juif mondial, Conférence internationale des œuvres catholiques de charité, Fédération internationale des femmes universitaires, World Alliance of Y.M.C.A.'s et World Y.M.C.A.'s, Conseil mondial des églises, et Ligue des sociétés de la Croix-Rouge.

La conférence avait pour but de proclamer "les besoins des milliers de réfugiés dispersés en Asie, au Moyen-Orient et en Europe et dont la misère ne doit pas être rejetée dans l'ombre par les besoins peut-être plus immédiats et plus urgents des nouveaux réfugiés hongrois". Tous les orateurs qui ont pris la parole ont souligné la nécessité d'alerter l'opinion mondiale, afin d'élaborer hardiment un programme d'action collective qui aiderait "les réfugiés déracinés".

Le problème auquel la conférence s'est ainsi attaquée est en effet de très vaste envergure. D'après la définition officielle des Nations Unies, est un réfugié toute personne qui a quitté par crainte de persécutions le pays où elle résidait normalement. En décembre 1956, on comptait près d'un million de réfugiés en Europe, en Asie et en Afrique, sous l'autorité du haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés¹ qui leur accorde une certaine protection juridique internationale, la seule qui leur revienne puisqu'ils ne sont en droit, citoyens d'aucun pays. La plupart de ces personnes se sont replacées soit en émigrant à l'étranger, soit en s'intégrant à leur pays actuel de résidence. Elles n'ont donc plus besoin de secours de la part du haut commissaire pour les réfugiés. Toutefois, le haut commissaire prévoit qu'à la fin de 1958, lorsque les programmes spéciaux du Fonds des Nations Unies pour les réfugiés seront terminés, il restera encore près de 120,000 réfugiés "légaux" qui ne pourront espérer se refaire une existence normale que grâce à un secours matériel direct. On estime que 23,000 environ de ces réfugiés se trouveront, à la fin de l'année, dans des camps d'Autriche et d'Allemagne; ces chiffres ne comprennent pas les 10,000 réfugiés hongrois recueillis par l'Autriche et la Yougoslavie, et qui n'ont toujours pas trouvé de nouveaux domiciles, ni en Europe ni sur un autre continent. Les problèmes auxquels le haut commissaire doit faire face sont compliqués du fait que nombre des réfugiés dans les camps sont ce qu'on appelle des "cas difficiles": infirmes, vieillards, malades, qui ont besoin de soins médicaux ou hospitaliers.

(1) Le haut commissaire n'est pas légalement responsable du million (ou presque) de réfugiés arabes que le conflit palestinien de 1948 a laissés sans domicile. Ces réfugiés arabes relèvent directement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

Création du Fonds des Nations Unies pour les réfugiés.

C'est en 1954 que l'Assemblée générale des Nations Unies reconnut que des solutions permanentes aux problèmes des réfugiés ne pourraient être trouvées dans un avenir raisonnablement rapproché, que si l'on adoptait un programme d'ensemble. Elle constitua donc, le 21 octobre 1954², le Fonds des Nations Unies pour les réfugiés (FNUR). Cette organisation avait pour buts: la solution permanente du problème des réfugiés en encourageant le rétablissement de ceux qui ne peuvent émigrer à l'étranger; la collaboration avec le Haut commissaire afin de mettre sur pied des programmes d'intégration pour les réfugiés restant dans leur pays de premier asile; le placement des réfugiés âgés, infirmes ou atteints de maladies chroniques dans des établissements hospitaliers, des cliniques et des sanatoriums; l'octroi de secours d'urgence aux réfugiés les plus démunis. Le programme budgétaire quadriennal (1955-1958) du Fonds des Nations Unies avait été fixé à 16 millions de dollars, dont 4.2 millions devaient être recueillis en 1955, 4.4 millions en 1956, 4.4 millions en 1957 et 3 millions en 1958.

Le programme du Fonds des Nations Unies pour les réfugiés entre dans sa quatrième et dernière année; il a obtenu jusqu'à présent de superbes résultats. En 1955, 1956 et 1957, les divers projets du Fonds ont su réduire le nombre des réfugiés de 350,000 environ à moins de 150,000. Les camps, qui en 1955 abritaient 85,000 personnes, en comptaient à peine 40,000 à la fin de 1957. Ces succès remarquables n'ont été retardés ni par un déficit budgétaire de 2.4 millions (résultant de contributions insuffisantes de la part des divers gouvernements intéressés), ni par les problèmes que créa le flot des 200,000 réfugiés hongrois qui entrèrent en Autriche et en Yougoslavie en 1956 et en 1957.

Recommandations adressées aux Nations Unies

Au début de novembre 1957, la douzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies a examiné le problème des réfugiés et a entendu l'exposé dans lequel le nouveau haut commissaire, M. Auguste R. Lindt, proposait une formule visant à résoudre les problèmes que posent les réfugiés toujours sans domicile permanent. Ayant revu la situation à la lumière de l'exode massif des 200,000 réfugiés hongrois, le haut commissaire a déclaré qu'il lui faudrait 20.8 millions pour pouvoir vider les camps en 1960—ce qui représente 4.8 millions de plus que le budget prévu au début et qui était de 16 millions de dollars. En outre, M. Lindt a signalé qu'il devrait savoir avant la fin de 1958 si cette somme excédentaire pouvait être recueillie; dans l'affirmative, il pousserait plus énergiquement son programme de réhabilitation dès 1958. La douzième session a adopté trois résolutions ayant trait aux réfugiés. La première prolonge pour une nouvelle période quinquennale (c'est-à-dire jusqu'à la fin de 1963) l'existence du haut commissariat; la deuxième (dont le Canada était co-auteur avec douze autres pays) autorise le haut commissaire à faire une fois de plus appel aux États membres des Nations Unies, en vue d'obtenir les fonds supplémentaires nécessaires à l'intensification dès 1958 du programme visant à la fermeture des camps de réfugiés dès la fin de l'année, au moment où le programme du FNUR doit être terminé. (Les projets en voie d'exécution mais non terminés en décembre 1958 pourront cependant être menés à bonne fin). La troisième résolution exhortait les gouvernements et les institutions intéressés à soulager la misère des réfugiés chinois de Hong-

(2) Résolution 832(IX) des Nations Unies, 21 octobre 1954.

Kong. Le Canada, co-auteur de l'une des résolutions, a voté aussi en faveur des deux autres.

Une tâche gigantesque

Au cours de la quatrième et dernière année du programme du Fonds, haut commissaire doit accomplir une tâche gigantesque. S'il veut résoudre façon permanente le problème des réfugiés, il doit s'assurer de contributions gouvernementales et privées d'un total de 10.2 millions de dollars—soit fonds de 3 millions prévu à l'origine pour 1958, auquel viennent s'ajouter déficit triennal de 2.4 millions (couvrant 1955, 1956 et 1957) et la tranche 4.8 millions exigée par l'intensification du programme.

Comme l'ont fait valoir les représentants des agences bénévoles réunis Genève en mai 1957, seul un mouvement collectif entraînant dans son sillage toutes les bonnes volontés disponibles pourra apporter une solution satisfaisante au problème tragique des réfugiés, ces déracinés du XX^e siècle.

CONTRIBUTION À L'UNRWA

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Sidney E. Smith, a fait le mois dernier, à la Chambre des communes, la déclaration suivante au sujet d'une contribution spéciale du Canada à l'UNRWA:

Monsieur l'Orateur, je ferai une déclaration qui, j'en suis sûr, intéressera les députés. Depuis quelques années déjà, le Canada est l'un des pays qui versent les plus fortes sommes à l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine (UNRWA). On sait que cet organisme des Nations Unies a été institué pour fournir des aliments, un abri et des soins médicaux, ainsi que des moyens d'instruction et de réadaptation aux 930,000 réfugiés arabes qui ont quitté leurs foyers par suite des hostilités survenues à l'occasion de l'établissement de l'État d'Israël, en 1948 et 1949.

Les opinions diffèrent sur la manière dont il faudrait régler le problème de ces réfugiés, mais on convient d'une façon générale qu'il est nécessaire de les aider à sortir de la situation tragique où ils se trouvent. L'UNRWA porte secours à ces malheureux au coût, croyablement bas de \$30 par réfugié et par an, mais, depuis quelque temps, la situation financière de l'organisme devient de plus en plus désespérée, en dépit de très généreuses contributions de la part de plusieurs pays, en particulier les États-Unis et le Royaume-Uni. Les services de secours, comme j'ai déjà eu l'occasion d'en informer la Chambre, permettent tout juste aux réfugiés de subsister, et il a encore fallu les réduire récemment, sorte qu'il faudra abandonner la totalité de programme de réadaptation et d'instruction, si des fonds supplémentaires ne sont pas affectés à cette fin.

Il me paraît superflu de répéter que ce programme de réadaptation est indispensable si l'on veut parvenir à résoudre le problème des réfugiés. Nous avons informé les Nations Unies, il y a quelques semaines, que notre contribution annuelle de \$500,000 en espèces se ferait comme d'habitude pour l'année 1958-1959, sous réserve de l'approbation du Parlement, mais le secrétaire général des Nations Unies continue à exhorter tous les membres des Nations Unies à augmenter leur contribution, s'ils en ont la possibilité.

Le gouvernement a donc décidé de demander au Parlement d'approuver, dans les crédits supplémentaires dont la Chambre sera saisie en temps utile, une autre contribution spéciale à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour cette année. Sous réserve de l'approbation du Parlement, cette contribution représentera une valeur d'un million et demi de dollars en farine canadienne destinée aux réfugiés. Cela équivaut à 20,000 tonnes de farine ou environ un million de boisseaux de blé canadien.

Nous espérons que ce don important de farine encouragera d'autres pays à augmenter leurs contributions à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies. De fait, certains pays ont déjà annoncé de telles augmentations en réponse à l'appel du secrétaire général des Nations Unies. Je suis sûr que la Chambre approuvera cette proposition. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies et la Force d'urgence des Nations Unies, auxquels nous nous intéressons, sont deux importantes institutions au moyen desquelles les Nations Unies s'efforcent d'établir des conditions de paix et de sécurité au Moyen-Orient.

LE CANADA DANS LE MONDE CONTEMPORAIN

Extraits d'un discours adressé le 4 février 1958 par le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Sidney E. Smith, aux membres de la Chambre de commerce de Hamilton (Ontario).

... Il y a quelques semaines, j'ai eu l'honneur d'assister, à Paris, à la réunion des chefs de gouvernements de l'OTAN. On sait que le moment était grave pour les destinées de ce organisme, car nous étions au lendemain d'extraordinaires démonstrations de la puissance technique et scientifique des Soviets. Il était évident qu'il nous fallait consolider et perfectionner nos lignes de défense militaire, tout en adoptant, sur le terrain de la lutte psychopolitique, une attitude plus flexible quant à la nécessité de négociations avec le monde soviétique.

Mais comment combiner ces objectifs en un programme cohérent? En effet, l'établissement d'un réseau de défense ne s'harmonise que malaisément avec des projets de négociations pacifiques. A la veille même de la réunion, des pessimistes demandaient comment l'OTAN se dégagerait de l'infériorité où l'avait plongée l'apparition du sputnik I et du sputnik II? Si nous brandissons un bouclier de protection, pouvions-nous en même temps tendre la main en signe de bonne volonté?

Fermeté et souplesse

A mon sens, le succès incontestable de la réunion a été prouvé par le communiqué de clôture et la déclaration des États membres de l'OTAN; ces deux documents, rédigés d'un accord unanime, établissent notre volonté inébranlable de défendre notre sécurité, mais aussi notre sincère désir d'entamer avec la Russie des négociations de paix. Les gouvernements de l'OTAN ont su marier souplesse et fermeté, et trouver ainsi la formule qui, selon moi, est la seule raisonnable.

Au cours des semaines passées, le monde occidental s'est interrogé sur l'attitude à adopter au cours de négociations possibles avec l'Union soviétique. Qu'il me soit permis de m'étendre quelque peu là-dessus. Tout d'abord, je tiens à établir sans l'ombre d'un doute que le Canada est un membre loyal de l'OTAN, animé d'un véritable esprit démocratique. A ce titre, mon pays relève sans hésitation le défi soviétique contre ses institutions et son mode de vie. Notre attitude est fort claire. Nous nous rendons parfaitement compte du péril qui nous menace. Nos programmes de défense prouvent assez que nous sommes prêts à consentir, demain comme aujourd'hui, aux sacrifices considérables, nécessaires à notre protection. Ce n'est que dans des pays libres comme le Canada, que des sacrifices d'une telle envergure sont possibles. En disant cela, je songe aux pays baltes, et à diverses nations de l'Europe occidentale: Allemagne de l'Est, Pologne, Hongrie, Tchécoslovaquie, qui vivent dans une atmosphère lourde de malaise, de crainte et d'espoirs déçus. Ils savent qu'ils ne peuvent protéger eux-mêmes contre le péril soviéti-

que, mais il leur reste l'espérance qu'un jour peut-être justice pourra être faite.

* * *

Sans doute, nous est-il permis d'éprouver de la sympathie et de l'indignation. Mais, même si elles sont spontanées et sincères, indignation et sympathie ne sauraient suffire. Il nous revient, en 1958, de peser le degré et d'évaluer la nature du risque soviétique, de l'étudier en fonction des diverses régions de l'univers, d'observer son évolution et de découvrir des moyens nouveaux d'y parer.

C'est à cette tâche compliquée que nous devons nous consacrer, nous tous qui appartenons au monde occidental. Serrons nos rangs, mais élargissons nos horizons. A l'issue de la réunion de l'OTAN, les représentants des pays membres se sont déclarés disposés à "examiner toute proposition (quelle qu'en soit l'origine) visant à un désarmement général ou partiel".

Une première proposition dans ce sens a été soumise par la Pologne, et appuyée par l'Union soviétique. Elle prévoit la création, en Europe centrale, d'une zone tampon, interdite aux armes nucléaires. Le premier ministre du Canada a récemment écrit à M. Boulganine, pour lui dire que, tout en examinant les commentaires du chef d'État soviétique sur la proposition polonaise, le Gouvernement canadien allait étudier cette proposition de concert avec ses alliés. Le premier ministre a souligné en outre que la portée du projet serait déterminée en grande partie par l'étendue du programme d'inspection et de contrôle qu'accepteraient les intéressés. Cette réserve est marquée au coin du bon sens; où en serions-nous en effet, si nous ne pouvions être sûrs que toute entente conclue sera suivie d'une mise en œuvre concrète?

Le Conseil de l'OTAN étudie soigneusement à l'heure actuelle l'éventualité d'un désarmement "régional". Il est évident que la proposition polonaise n'est acceptable qu'avec des remaniements sérieux; mais elle nous sert de base d'étude. Le soin même que les pays de l'OTAN apportent à scruter ce projet illustre de manière éclatante le fait que leur association est loin d'être un instrument purement politique, servant uniquement des desseins d'ordre militaire.

Nous aborderons l'examen de la proposition polonaise dans un esprit de critique constructive. Qu'importe la source de cette proposition? Elle a été formulée: cela nous suffit. Nous espérons que de cet examen commun dériveront des conceptions et des programmes fructueux que le bloc soviétique aura loisir d'étudier à son tour. Seul un effort concerté des deux parties en présence peut nous permettre de progresser. Cette besogne préliminaire, cet échange de vues prudent mais

réfléchi, ces tâtonnements exprimés par voies diplomatiques font partie des éléments essentiels dont j'ai parlé tout à l'heure.

Conférence au sommet

Que de choses n'avons-nous entendues, n'avons-nous lues depuis quelque temps, quant aux avantages et aux inconvénients d'une conférence au sommet! Si j'en juge par le courrier qu'on m'adresse, l'idée d'une réunion de ce genre fait naître de grandes espérances.

Il n'est sans doute pas impossible que cette conférence ait lieu en 1958. Il ne faudrait donc plus se demander si elle aura lieu, mais plutôt quand, où et comment elle se réunira. Dans sa lettre à M. Boulganine, le premier ministre a souligné que, si les pays participant à la conférence voulaient se réunir au Canada, notre pays serait heureux de leur offrir l'hospitalité. Je signale en passant que nous ne savons pas encore quels États enverraient des délégués.

Quand, où cette conférence aura-t-elle lieu? Quels pays y seront représentés? Voilà sans doute des questions importantes; plus important encore, toutefois, est le problème des préparatifs. Il est indispensable d'assurer d'avance le succès d'une réunion comme celle-là; en effet, si elle devenait une sorte de tremplin de propagande, elle serait absolument inutile—je dirai plus: elle serait éminemment dangereuse, car elle aggraverait les tensions et accentuerait les craintes. C'est pourquoi, en préparant l'ordre du jour de la conférence, il serait sage sans doute de n'y inclure que les problèmes qui nous semblent présenter une certaine chance de compromis. J'estime qu'un travail préparatoire de ce genre doit se fonder sur des négociations patientes et laborieuses, menées sans publicité tapageuse par les voies diplomatiques ordinaires. Pour préparer ainsi le terrain, il faut agir discrètement, pour ne pas compromettre nos chances de succès.

Le désarmement

Nous vivons dans un monde hérissé de périls et il nous faut, je le répète, maintenir nos défenses militaires. Mais si ce moyen d'atteindre la sécurité se transformait pour nous en une fin, nous serions sur une pente extrêmement dangereuse, peut-être même fatale. La course aux armements, toujours plus coûteuse et plus traitresse, ne saurait nous mener à la paix. Une fois engagées dans un ruineux programme d'armement nucléaire, les nations les plus fortunées pourraient

aisément sombrer dans la faillite, et se transformer en terrain de culture du communisme. Mais nous savons que les esprits objectifs ne nous accuseront jamais de nous être laissés tenter par un tel programme, aussi stérile que désespéré. Honnêtement, avec obstination, nous avons lutté pour la paix dans le cadre d'un plan concret de désarmement que nous met pas en péril la sécurité des participants. L'Union soviétique a décidé de boycotter la nouvelle Commission du désarmement, composée de vingt-cinq nations qui a été organisée l'automne dernier par les Nations Unies; cette attitude nous a inspiré un certain découragement. Mais nous sommes loin de nous avouer battus. Nous emploierons tous les moyens à notre portée pour essayer d'amener une détente sur la scène internationale et trouver une voie hors de l'impasse. C'est que l'enjeu est la survie même de notre civilisation et peut-être de l'humanité tout entière. . . .

C'est dans un esprit de complète sincérité que nous aspirons à étudier avec d'autres pays les moyens de reprendre sérieusement des négociations avec l'Est au sujet du désarmement. Nous aimerions servir d'exemple à d'autres nations en évitant une étroitesse de vues, un entêtement et une vanité nationale qui ruineraient nos efforts. Dans sa mission à Paris, M. Boulganine, notre premier ministre a réitéré l'offre faite l'été dernier au nom de son gouvernement; il a confirmé que dans le cadre d'un accord de désarmement, nous consentirions à ce que le Canada, en tout ou en partie, soit inclus dans un régime de contrôle aérien ou terrestre, à condition que cette inspection se fasse sur une base réciproque. Les projets de désarmement présentés en août 1957 par les puissances occidentales prévoyaient un système d'inspection des régions arctiques qui nous sépareraient de nos voisins russes.

Qui oserait prétendre que les problèmes de désarmement ne présentent pas d'immenses difficultés? Le nier serait aussi fallacieux que plein de périls. Mais par contre il nous est permis d'espérer que l'instinct, la volonté et la survie de tous les pays formeront la base d'un accord avec les Soviétiques qui sera d'autant plus solide qu'il renforcera la confiance mutuelle nécessaire, par le motif puissant d'un intérêt bien compris. Un pays aussi jeune et aussi vigoureux et aussi pacifique que le Canada se doit de faire entendre une note de confiance et d'espoir, pour dissiper le pessimisme craintif, l'antagonisme haineux et empoisonnent l'atmosphère internationale.

C.N. S
janvier
P. Rea
matique
W.F. I
1958 à
E.M.
1958.
R.A. M
est no
C.S.A.
Canad
J.A. D
sariat
E.D. V
du Can
M.A.
commi
J.E. H
Paris,
M.A. C
est aff
Michè
du Can
honorabl
le 24 j
D.C. R
du Ca
illatéra
nion Su
accord po
sur le
S
accord po
succes
S
akstan
onvention
tion.
S
ays-Bas
onvention
matière
S

NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- L. C.N. Senior, consul général du Canada à Seattle, se retire du service diplomatique le 3 janvier 1958.
- P. Reading, chargé d'affaires ad interim du Canada à Helsinki, se retire du service diplomatique le 3 janvier 1958.
- W.F. Hoogendyke, du haut commissariat du Canada à Pretoria, est affecté le 8 janvier 1958 à l'administration centrale.
- E.M. Reid, nommé ambassadeur du Canada en Allemagne, part pour Bonn le 9 janvier 1958.
- R.A. MacKay, représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies à New-York, est nommé ambassadeur en Norvège. Il part pour Oslo le 9 janvier 1958.
- C.S.A. Ritchie, ambassadeur du Canada à Bonn, est nommé représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies à New-York. Il part pour New-York le 9 janvier 1958.
- J.A. Donald, de l'administration centrale, est affecté le 16 janvier 1958 au haut commissariat du Canada à Kuala-Lumpur.
- E.D. Wilgress, de l'administration centrale, est affecté le 17 janvier 1958 à l'ambassade du Canada à Lisbonne.
- M.A. MacPherson, de l'administration centrale, est affectée le 21 janvier 1958 au haut commissariat d'Accra.
- J.E. Hyndman, de la délégation du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord, à Paris, est affecté le 22 janvier 1958 à l'administration centrale.
- M.A. Crowe, de la mission permanente du Canada auprès des Nations Unies à New-York, est affecté le 22 janvier 1958 à l'ambassade du Canada à Moscou.
- Michel Gauvin, de l'administration centrale, est affecté le 24 janvier 1958 à l'ambassade du Canada à Caracas.
- honorable T.C. Davis, ambassadeur du Canada à Tokyo, se retire du service diplomatique le 24 janvier 1958.
- D.C. Reece, de l'administration centrale, est affecté le 25 janvier 1958 au haut commissariat du Canada à Kuala-Lumpur.

LES TRAITÉS Faits courants

Internationaux

Union Sud-Africaine

Accord pour éviter les doubles impositions et prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu.

Signé à Ottawa le 28 septembre 1956.

Instruments de ratification échangés à Pretoria le 11 octobre 1957.

En vigueur le 1^{er} janvier 1958.

Accord pour éviter les doubles impositions et prévenir l'évasion fiscale en matière de droits successoraux.

Signé à Ottawa le 28 septembre 1956.

Instruments de ratification échangés à Pretoria le 11 octobre 1957.

En vigueur le 1^{er} janvier 1958.

Pakistan

Convention relative à la protection réciproque de la priorité des demandes de brevets d'invention.

Signée à Karachi le 15 janvier 1958.

Pays-Bas

Convention et Protocole pour éviter les doubles impositions et empêcher la fraude fiscale en matière d'impôt sur le revenu.

Signée à Ottawa le 2 avril 1957.

Instruments de ratification échangés à La Haye le 19 décembre 1957.

En vigueur le 19 décembre 1957.

Portugal

Échange de Notes entre le Canada et le Portugal concernant les dispositions relatives aux vises de non-immigrants.

Signées à Lisbonne le 24 janvier 1958.

République Fédérale d'Allemagne

Accord de coopération concernant les utilisations pacifiques de l'énergie atomique.

Signé à Ottawa le 11 décembre 1957.

Échange de Notes mettant en vigueur l'Accord de coopération concernant les utilisations pacifiques de l'énergie atomique signé à Ottawa le 11 décembre 1957.

Signées à Ottawa le 18 décembre 1957.

En vigueur le 18 décembre 1957.

Suisse

Accord entre le Canada et la Suisse relatif aux services aériens.

Signé à Berne le 10 janvier 1958.

En vigueur provisoirement le 10 janvier 1958.

Multilatéraux

Convention douanière relative à l'importation temporaire des véhicules routiers privés, faite à New-York le 4 juin 1954.

Instrument d'accession du Canada déposé le 1^{er} juin 1955.

En vigueur le 15 décembre 1957.

Convention internationale sur la limitation de la responsabilité des propriétaires de navires de mer, signée à Bruxelles le 10 octobre 1957.

Signée par le Canada le 10 octobre 1957.

Publication

Recueil des Traités 1951 n° 35: Échange de Notes (les 17 novembre 1949 et 24 janvier 1950) entre le Canada et les États-Unis d'Amérique complétant la Convention du 15 avril 1949 relative aux réclamations pour les dégâts causés par les fumées provenant de la fonderie Trail, en Colombie-Britannique.

Recueil des Traités 1952 n° 29: Convention sur les certificats de capacité de matelot qualifié, 1946.

Recueil des Traités 1953 n° 24: Convention sur le diplôme de capacité des cuisiniers de navire, 1946.

Recueil des Traités 1954 n° 14: Échange de Notes (le 17 août 1954) entre le Canada et les États-Unis portant modification de l'Échange de Notes du 30 juin 1952, concernant la construction de la voie maritime du Saint-Laurent.

Recueil des Traités 1955 n° 22: Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Irlande pour éviter les doubles impositions et prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu.

Recueil des Traités 1955 n° 23: Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Irlande pour éviter les doubles impositions et prévenir l'évasion fiscale en matière de droits sur les successions de personnes décédées.

Recueil des Traités 1955 n° 24: Échange de Notes (les 30 juillet 1954 et 29 octobre 1955) entre le Canada et la France modifiant l'Accord aérien signé à Ottawa le premier août 1954.

Recueil des Traités 1955 n° 25: Échange de Notes (le 20 décembre 1955) entre le Canada et la Norvège concernant le prêt à la Norvège de trois frégates de la classe Prestonian.

Recueil des Traités 1955 n° 28: Échange de Notes (les 22 novembre et 22 décembre 1955) entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant l'échange de droits d'exploitation des voies aériennes dans le cadre de l'Accord relatif au transport aérien signé à Ottawa le 4 juin 1949.

Recueil des Traités 1955 n° 29: Échange de Notes (le 13 juin 1955) entre le Canada et les États-Unis d'Amérique relatif à l'établissement de certaines stations de radar dans la zone Terre-Neuve-Labrador.

Recueil des Traités 1955 n° 30: Échange de Notes (le 15 juin 1955) entre le Canada et les États-Unis d'Amérique relatif à l'établissement de certaines stations de radar en Colombie-Britannique, en Ontario et en Nouvelle-Écosse.

Recueil des Traités 1955 n° 31: Convention se substituant à la Convention du 21 juin 1920 modifiée le 31 mai 1937, relative à l'Institut international du Froid.

Recueil des Traités 1956 n° 11: Échange de Notes (les 25 mai et 20 juillet 1956) entre le Canada et la Belgique modifiant le paragraphe 4 de l'Annexe à l'Accord relatif aux transports aériens signé à Ottawa le 30 août 1949.

Recueil des Traités 1951 n° 33: Protocole amendant la Convention pour la répression de la circulation et du trafic des publications obscènes, conclue à Genève le 12 septembre 1923.

Recueil des Traités 1955 n° 34: Protocole amendant l'arrangement relatif à la répression de la circulation des publications obscènes, signé à Paris le 4 mai 1910.

Recueil des Traités 1952 n° 20: Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer, 1948.

Recueil des Traités 1952 n° 26: Échange de Notes (les 7 février et 1^{er} mars 1952) entre le Canada et les États-Unis d'Amérique relatif à des recherches scientifiques concernant les phoques à fourrure dans le Pacifique nord.

Recueil des Traités 1954 n° 10: Règles internationales pour prévenir les abordages en mer, 1948.

Recueil des Traités 1956 n° 16: Statuts de la Société financière internationale.

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ*

Publications imprimées:

Conférence des Nations Unies sur le sucre 1956. Actes de la conférence. E/CONF.22/7. N.-Y., le 15 mai 1957. 80 pp. Numéro de vente: 1957.II.D.2.

Territoires non autonomes. Résumé des renseignements transmis au secrétaire général en 1956.

Territoires de l'Afrique centrale: Afrique-Équatoriale française, Nyassaland, Rhodésie du Nord. ST/TRI/B.1956/1. 28 septembre 1957. 37 pp. Congo belge. ST/TRI/B.1956/1/Add.1. N.-Y., le 18 octobre 1957. 16 pp.

Territoires de l'océan Indien: Archipel Comores, Madagascar, île Maurice, îles Seychelles. ST/TRI/B.1956/4. 31 juillet 1957. 48 pp.

Résolutions du Conseil de tutelle:

Dix-neuvième session (14 mars - 15 mai 1957). T/1319. N.-Y., 1957. 24 pp. (bil.). Documents officiels du Conseil de tutelle, dix-neuvième session, supplément n° 1.

Vingtième session (20 mai - 12 juillet 1957). T/1335. N.-Y., 1957. 27 pp. (bil.). Documents officiels du Conseil de tutelle, vingtième session, supplément n° 1.

Septième session extraordinaire (12 - 20 septembre 1957). T/1341. N.-Y., septembre 1957. 2 pp. Documents officiels de la septième session extraordinaire, supplément n° 1.

Rapport annuel du Directeur de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour la période du 1^{er} juillet 1956 au 30 juin 1957. A/3686. N.-Y., 1957. 53 pp. Documents officiels de l'A.g.: douzième session, supplément n° 14.

Rapport du Comité des contributions. A/3714. N.-Y., 1957. 5 pp. Documents officiels de l'A.g.: douzième session, supplément n° 10.

Étude sur l'économie mondiale 1956. E/2982, ST/ECA/44. N.-Y., le 20 mai 1957. 299 pp. \$2. Numéro de vente: 1957.II.C.1.

Rapport sur la situation sociale dans le monde comprenant des études sur l'urbanisation dans les régions économiquement sous-développées. E/CN.5/324/Rev.1, ST/SOA/33. N.-Y., avril 1957. 221 pp. \$1.75. Numéro de vente: 1957.IV.3.

Étude spéciale sur la situation de l'enseignement dans les territoires non autonomes. ST/TRI/SER.A/11. N.-Y., août 1956. 144 pp. \$1.25. Numéro de vente: 1956.VI.B.2.

CIJ

Affaires de l'Interhandel (Suisse c. États-Unis d'Amérique). Ordonnance du 24 octobre 1955. 5 pp. (bil.). Numéro de vente: 170.
Demande en indication de mesures conservatoires (Ordonnance du 24 octobre 1955). 19 pp. Numéro de vente: 169.

Incident aérien du 10 mars 1953 (États-Unis d'Amérique c. Tchécoslovaquie) Mémoires. 44 pp. (bil.). Numéro de vente: 164.

Incident aérien du 7 octobre 1952 (États-Unis d'Amérique c. Union des Républiques socialistes soviétiques). Mémoires. 56 pp. (bil.). Numéro de vente: 165.

Annuaire 1956-1957. 314 pp. Numéro de vente: 167.

Affaire du droit de passage sur territoire indien (Portugal c. Inde). Exceptions préliminaires. Arrêt du 26 novembre 1957. 59 pp. (bil.). Numéro de vente 171.

BIT

Annuaire des statistiques du travail 1957. (Dix-septième édition). Genève, 1957. 535 pp. \$5.

L'agriculteur non propriétaire en Amérique latine. La situation des fermiers, métayers et catégories similaires de travailleurs indépendants et semi-indépendants. Genève, 1957. 124 pp. \$1. (Études et documents, nouvelle série n° 47).

ECOSOC

Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient. Rapport annuel (15 février 1956-28 mai 1957). E/2959, E/CN.11/454. N.-Y., 6 mai 1957. 69 pp. Documents officiels de l'ECOSOC vingt-quatrième session, supplément n° 2.

Comité de l'assistance technique. Rapport annuel du Bureau de l'assistance technique pour 1956. E/2965, E/TAC/REP/97. N.-Y., mai 1957. 132 pp. \$1.25. Documents officiels de l'ECOSOC: vingt-quatrième session, supplément n° 5.

Rapport sur une politique coordonnée en matière de niveaux de vie familiaux. ST/SOA/34. Genève, 15 septembre 1957. 82 pp.

Recueil des sentences arbitrales. Volume VII. Décisions de la Commission mixte des réclamations États-Unis-Allemagne. Première partie. U.N., 1956. 404 pp. (bil.). \$4.50. Numéro de vente: 1956.V.5.

OMS

Documents fondamentaux (huitième édition), comprenant les amendements adoptés par la dixième Assemblée mondiale de la santé (mai 1957) et par le Conseil exécutif à sa vingt-troisième session (mai 1957). Genève, novembre 1957. 175 pp. \$1.25.

Dixième Assemblée mondiale de la santé, Genève, 7-24 mai 1957. Résolutions et décisions. Séances plénières. Comptes rendus in extenso. Commissions. Procès-verbaux et rapports. Annexes. Genève, novembre 1957. 569 pp. \$4. Actes officiels de l'OMS, n° 79.

UNESCO

Bibliographie internationale d'anthropologie sociale et culturelle. Vol. I. (Documentation dans les sciences sociales). Paris, 1956. 259 pp. (bil.). \$5.50.

L'étude de la végétation tropicale. Actes du colloque de Kandy. (Recherches sur la zone tropicale humide). Paris, 1958. 226 pp. (bil.). \$6.

Problèmes des régions tropicales humides. (Recherches sur la zone tropicale humide). Paris, 1958. 102 pp. (bil.). \$3.

Études à l'étranger 1957-58. (Volume IX). Paris, 1957. 836 pp. (Anglais-français-espagnol). \$2.50.

AFFAIRES EXTÉRIEURES



CANADA

Mars 1958

Vol. 10 N° 3

• Sous le titre **AFFAIRES EXTÉRIEURES**, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: **UN DOLLAR** par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

	PAGE
Les Antilles.....	66
Le Canada et les Nations Unies.....	73
Commission nationale du Canada pour l'UNESCO....	78
Le village asiatique au XX ^e siècle.....	80
Nominations, mutations et démissions	84

**Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada**

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa

Les Antilles

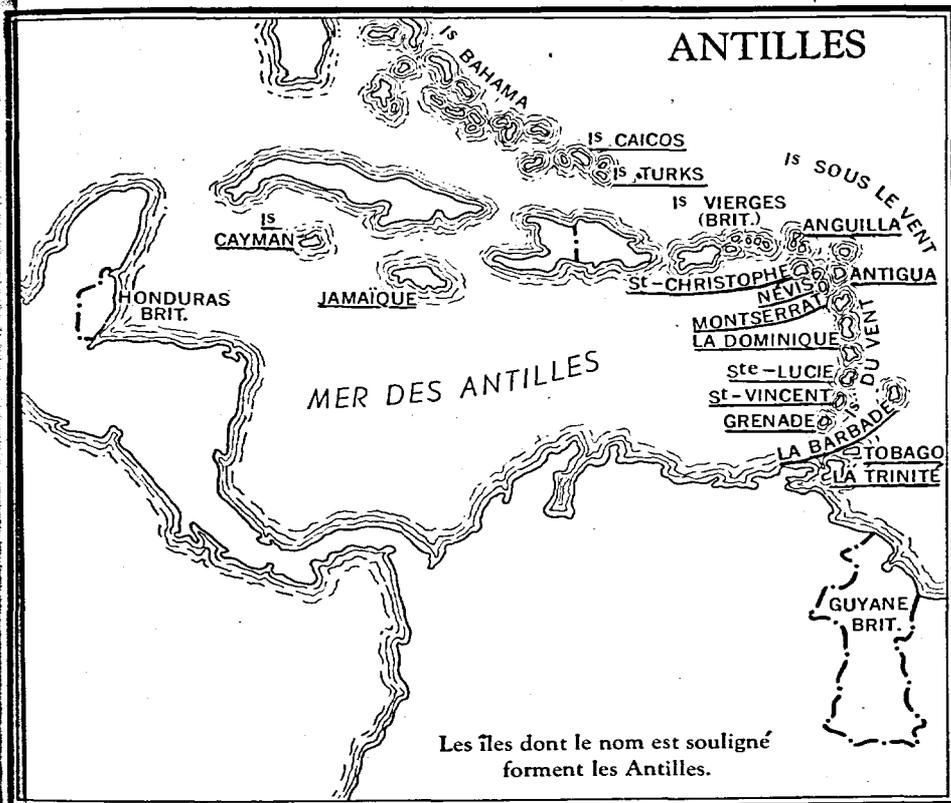
AU COURS DE SON HISTOIRE, le Commonwealth a fait montre d'une remarquable souplesse qui lui a permis de s'adapter aux transformations sociales. Une preuve récente nous en est fournie par la naissance imminente d'une nouvelle nation des Caraïbes: les Antilles. On prévoit que, dans quelques années, les Antilles seront devenues un membre indépendant du Commonwealth britannique. Le Canada suivra de très près les destinées de la Fédération antillaise. Dès le début du XVIII^e siècle, des liens étroits d'amitié et de commerce ont uni au Canada les diverses îles des Antilles. Il en a surtout été ainsi pour les provinces canadiennes de l'Atlantique. Ces liens tendent à l'heure actuelle à se resserrer et à se multiplier.

Voilà bien longtemps que surgit, de temps à autre, l'idée d'une fédération des territoires britanniques des Antilles. Mais ce n'est qu'au lendemain de la seconde guerre mondiale qu'elle commença à prendre une forme concrète. En 1945, le secrétaire d'État aux Colonies présentait de nouveau un projet de fédération et déclarait que "le but visé par la fédération antillaise sera un gouvernement autonome, fonctionnant dans le cadre du Commonwealth britannique".

En septembre 1947, le secrétaire d'État aux Colonies rencontra à Montego Bay, en Jamaïque, les délégués antillais, afin d'étudier avec ceux-ci un plan fédératif. La conférence décisive se tint à Londres, en février 1956, alors que les représentants du Gouvernement britannique et des divers gouvernements des Antilles adoptèrent conjointement certaines décisions réglant les problèmes essentiels et se mirent d'accord sur la procédure à suivre pour résoudre les autres problèmes en instance, avant la proclamation officielle de la fédération. Les débats qui eurent lieu au cours de cette réunion; portèrent surtout sur le projet d'une fédération anglo-antillaise, soumis en 1953, à la conférence antérieure de Londres et adopté ensuite par tous les gouvernements antillais intéressés; ils portèrent également sur le rapport de la Conférence sur la liberté de déplacement, qui s'était tenue à la Trinité en mars 1955, et sur les mémoires des trois commissions chargées d'examiner les problèmes financiers, administratifs et judiciaires posés par la naissance de la nouvelle fédération. Ces mémoires ont été publiés en janvier 1956.

Le 28 juin 1956 un projet de loi proposé à la Chambre des communes du Royaume-Uni accordait à la Reine en conseil le pouvoir d'établir une fédération des Antilles britanniques. L'assentiment royal fut octroyé le 2 août 1956, et un décret du conseil du 31 juillet 1957 proclamait la Constitution.

Cette constitution entra en vigueur le 3 janvier 1958, date de l'arrivée à Port-d'Espagne, dans l'île de la Trinité, du gouverneur général et commandant en chef, lord Hailes. Au cours des premiers mois, le gouverneur général sera aidé par un conseil consultatif. Le 25 mars se tinrent les premières élections fédérales; le 22 avril prochain, la législature fédérale sera officiellement ouverte par Son Altesse royale la princesse Margaret, et la nomination subséquente d'un gouvernement central mettra le point final à la promulgation de la constitution.



Le "Standing Federation Committee" a choisi le nom d'Antilles pour la nouvelle fédération. Aujourd'hui, celle-ci englobe dix colonies: la Barbade, la Jamaïque et ses îles annexes (Caymans, Turks et Caicos), Antigua, Saint-Christophe-Nevis-Anguilla, Montserrat, la Trinité et Tobago, la Dominique, la Grenade, Sainte-Lucie et Saint-Vincent.

Les îles antillaises

Les îles faisant partie de l'archipel antillais britannique vont de Grand-Cayman (annexe de la Jamaïque dans le secteur occidental de la mer des Caraïbes) en passant par la Jamaïque proprement dite, jusqu'aux îles sous le Vent, s'étendent au sud de ces îles, dépassent la Barbade, et englobent les îles du Vent, la Trinité et Tobago; l'ensemble couvre environ 1,800 milles.

La **Jamaïque** est la plus grande des îles des Antilles britanniques, ayant une superficie globale de 4,411.21 milles carrés. Son terrain est montagneux, et son pic central le plus élevé monte à une altitude de 7,402 pieds. Ses annexes sont les îles Caymans, Turks et Caicos. En 1955 le recensement de la population a dénombré 1,537,063 habitants. Les principaux produits d'exportation sont le sucre, la morue salée, les bananes, l'huile, la bauxite, l'alumine, le rhum, le piment, le café, le tabac et le cacao. L'île importe surtout des fruits, des boissons diverses, du blé et de la farine, des textiles, des automobiles, du ciment et des engrais chimiques. "Lieu de plaisance des Antilles", la Jamaïque voit son industrie touristique prendre, chaque année, un nouvel essor.

La Trinité et Tobago sont à la pointe méridionale de l'archipel antillais. La Trinité est un fragment du continent sud-américain dont la sépare le golfe de Parin aux eaux peu profondes. Cette île est sillonnée d'est en ouest par trois chaînes de montagnes. La superficie totale de la colonie est de 1,980 mille carrés (1,864 pour la Trinité et 116 pour Tobago). A la fin de 1955, la population totale était de 720,450 âmes. Ces îles exportent de l'huile, du sucre, du cacao, du rhum et de l'asphalte; elles importent des fruits, des boissons diverses, du tabac, de l'huile minérale (raffinée sur place), des lubrifiants, des produits chimiques, des produits manufacturés, des machines et du matériel de transport. La Trinité a pour industries essentielles le raffinage d'huile et de sucre; en outre, elle est seul fournisseur d'angusturine.

La Barbade est relativement plate, s'élevant jusqu'à son point le plus élevé par une série de plateaux aux contours nettement délimités. Cette île est à l'extrémité orientale de l'archipel antillais. Sa superficie totale est de 160 milles carrés et sa population comprenait 229,113 âmes à la fin de 1955. Les principales denrées d'exportation sont le sucre, la mélasse, le rhum, le savon, la margarine, l'huile comestible et la charpie de coton. La Barbade importe des produits de Tobago, du riz, de la farine, du lait, du bois d'œuvre, du coton, de la soie artificielle, des machines, des automobiles, du fer et de l'acier. Ses grandes industries produisent du sucre et du rhum.

Les îles sous le Vent comprennent Antigua, Saint-Christophe-Nevis, Anguilla, Montserrat, ainsi que les îles Vierges, qui n'ont pas encore décidé de se joindre à la fédération. Ces îles font partie de la chaîne des Petites Antilles, bien que certaines des îles Vierges se rattachent à la pointe orientale des Grandes Antilles. La superficie totale des îles sous le Vent est de 423 milles carrés, et leur population était de 128,977 âmes en 1955. Les principaux produits importés sont les fruits, l'équipement nautique, les tissus à la pièce, le bois de construction, les huiles non comestibles; elles exportent surtout du sucre, de la mélasse, des limettes et leurs dérivés, et du sel.

Les îles du Vent sont la Dominique, la Grenade, Sainte-Lucie et Saint-Vincent, ces quatre colonies faisant partie également de la chaîne d'îles baptisées Petites Antilles. Elles sont toutes d'origine volcanique; leur superficie totale est de 826 milles carrés, et leur population d'environ 316,229 âmes. Elles exportent principalement des bananes, du cacao, du sucre, des limettes et du coton.

La capitale fédérale

A la dernière conférence de Londres, on a décidé d'établir la capitale fédérale dans la Trinité. A l'heure actuelle, les intéressés négocient un accord avec les États-Unis, pour les amener à céder la base navale de Chaguarama située à sept milles de Port-d'Espagne. Les dirigeants antillais estiment que cet endroit conviendrait parfaitement à une capitale nationale. Entretemps, le Gouvernement fédéral a établi son siège provisoire à Port-d'Espagne.

La Constitution

La Fédération aura un gouvernement pleinement autonome, sauf en ce qui concerne les problèmes de défense, de relations extérieures et de stabilité financière. Dans ces trois domaines, le Royaume-Uni se réserve le droit de faire les lois qui lui sembleront nécessaires. Au cours des débats sur la constitution, on a admis d'un commun accord que ces pouvoirs réservés seraient utilisés

aussi longtemps que la fédération devra compter sur l'appui financier du Royaume-Uni. La législature fédérale aura seule le droit d'établir les lois touchant les domaines énumérés dans "The Exclusive Legislative List", comprenant les finances fédérales, les projets fédéraux de recherches, la défense, les bibliothèques et musées, l'immigration, le droit fédéral et le service public fédéral, le collège universitaire des Antilles, et la question de l'autorité conjointe pour établir des lois couvrant les divers domaines prévus dans "The Concurrent Legislative List". La Constitution sera revue dans cinq ans, à une époque où la fédération aura acquis, espère-t-on, la vigueur économique et financière indispensable à sa pleine indépendance au sein du Commonwealth.

La législature fédérale se composera de Sa Majesté la reine et de deux chambres: un sénat, et une chambre des représentants. Le sénat comprendra dix-neuf membres, nommés pour cinq ans par le gouverneur général. Chacun des territoires sera représenté par deux sénateurs, à l'exception de Montserrat qui n'aura qu'un sénateur. La chambre des représentants aura 45 sièges; 5 de ses membres seront élus à la Barbade, 17 à la Jamaïque, 10 à la Trinité et à Tobago, un à Montserrat et 2 dans chacun des autres territoires de la fédération. Seuls les adultes auront droit de vote. Les sénateurs et les représentants ne pourront pas faire partie du conseil exécutif ou législatif des divers territoires fédéraux.

Le pouvoir exécutif fédéral sera confié à un conseil d'État qui sera le principal organisme directeur de la fédération et conseillera le gouverneur général dans l'exercice de ses fonctions. Le conseil comprendra le premier ministre élu par la chambre des représentants et nommé subséquemment par le gouverneur général, et dix autres ministres. Ceux-ci seront choisis par le gouverneur général, sur la recommandation du premier ministre; trois d'entre eux au minimum feront partie du sénat. Le gouverneur général pourra autoriser aussi trois fonctionnaires fédéraux à assister aux réunions du conseil et à participer à ses délibérations. Dans la mesure du possible, le gouverneur assistera à ces réunions et les présidera.

On instituera une cour suprême fédérale qui aura juridiction en matière de poursuites judiciaires relevant des affaires fédérales, ou touchant plus d'un territoire. Ce tribunal sera également le tribunal de dernière instance, étant donné qu'on ne pourra interjeter appel auprès du Conseil privé. Il y aura un juge en chef, assisté d'au moins trois juges fédéraux nommés par le gouverneur général, après consultation avec le premier ministre.

Aide financière du Royaume-Uni

A partir de 1946, le Royaume-Uni a accordé aux Antilles des subventions destinées à l'administration ou à des fins diverses, comme les secours aux victimes d'ouragans. En tout, ces subventions se montent à 8.5 millions de livres sterling. Il faut y joindre les sommes accordées ou promises aux Antilles, au titre des "United Kingdom Colonial Development and Welfare Acts"; ces montants, répartis de 1946 à 1960, forment un total de 37.5 millions de livres; en avril 1957 il en restait encore quelque 14 millions à distribuer jusqu'en mars 1960. En outre, les gouvernements des colonies britanniques ont pu contracter des emprunts à Londres, et les Antilles ont déjà obtenu par ce procédé près de 25 millions de livres, depuis le dernier conflit mondial. De plus, des capitaux britanniques considérables ont été placés dans le secteur privé de l'économie antillaise.

• A part ces mesures d'aide financière directe, le Gouvernement du Royaume-Uni contribue à l'économie de ses colonies antillaises par l'accord du Commonwealth sur le sucre, ou par les programmes de soutien des prix, fondés sur des garanties importantes du Gouvernement britannique aux industries de la banane et des agrumes, ce qui stabilise l'économie de la région dans ces secteurs.

Les Antilles continueront à recevoir leur part de l'aide financière que le Gouvernement du Royaume-Uni met à la disposition des colonies afin de contribuer à leur bien-être et à l'essor de leur économie.

Échanges commerciaux avec les Antilles britanniques

Les relations commerciales entre le Canada et les Antilles remontent plus de deux siècles. Autrefois, ces échanges commerciaux portaient principalement sur les exportations canadiennes de poisson, de farine et d'autres denrées alimentaires, et sur les exportations antillaises de sucre, de rhum, de mélasse d'épices et de fruits tropicaux. Vers la fin du XIX^e siècle, les Antilles britanniques perdirent leur marché aux États-Unis pour le sucre, et se tournèrent vers les débouchés canadiens. Grâce aux liens impériaux institués par le système de tarif douanier de faveur accordé aux colonies et aux pays du Commonwealth, le premier accord commercial entre le Canada et les Antilles fut signé en 1912. Le Canada bénéficia de taux douaniers qui n'étaient que les quatre cinquièmes des taux généraux sur certaines denrées; à titre de réciprocité, certaines marchandises antillaises (le sucre notamment) entraient au Canada sous le régime de taux douaniers préférentiels. En 1920, cet accord devenu caduc fut remplacé par une convention aux termes plus larges, accordant des taux réciproques de préférence pour la plupart des marchandises imposables. En outre, le Canada s'engagea à fournir les navires nécessaires aux échanges commerciaux.

Un troisième accord commercial, plus important que les deux autres, fut signé le 6 juillet 1925 et entra en vigueur le 30 avril 1927. Cet accord, toujours valable, a encore élargi les cadres des tarifs de préférence, et contient des dispositions spéciales touchant les marchandises et les régions. Cet instrument a considérablement aidé l'essor des échanges commerciaux.

Nombre de maisons canadiennes possèdent d'importants intérêts aux Antilles. Un nouvel élément au tableau est l'exportation de bauxite et d'alumine antillaises vers le Canada; un établissement canadien a installé à Jamaïque une usine de transformation de la bauxite, et l'économie de l'île en bénéficie.

L'industrie touristique est en plein essor; les voyageurs canadiens affluent aux Antilles chaque année. Ainsi, en 1956, près de 7,000 Canadiens ont fait voyage, empruntant soit l'avion, soit le bateau, et profitant de l'amélioration des voies de communication. D'autre part, un nombre croissant d'étudiants antillais se rendent au Canada, et chaque année les universités canadiennes ouvrent leurs portes à un millier de jeunes gens venant de ces îles.

Si l'on voulait instituer une union douanière au sein de la fédération, il faudrait que, tôt au tard, un nouvel accord commercial canado-antillais soit signé. On a organisé une commission du commerce et des tarifs douaniers chargée d'étudier les problèmes fiscaux, économiques et techniques impliqués dans la création d'une union douanière, compte tenu de l'accession possible de cette union, de la Guinée et du Honduras britanniques. La commission dev

soumettre
gouverne
Aide du
Des
sont déjà
Canada p
du monta
la nécessi
du dehor
principe
Eric Gold
consistère
domaines
d'autres s
en pêcher
technicien
en questio
On r
d'assistan
premier r
gouverner
disait dan
Ant
avon
écon
dive
effic
pern
Auj
de
voy
de l
dan
vou
l'ap
cana
d'ét
Qu
sera
com
Mo
cord
env
du
surg
de p

soumettre son rapport deux ans, au plus tard, après l'installation du nouveau gouvernement fédéral.

Aide du Canada aux Antilles

Des fonctionnaires canadiens et des fonctionnaires fédéraux antillais se sont déjà réunis, afin d'examiner de concert les moyens grâce auxquels le Canada peut venir en aide à la nouvelle fédération. Ils n'ont pas encore convenu du montant et des modalités de l'aide prévue, mais ils constatent d'ores et déjà la nécessité urgente d'envoyer aux Antilles des spécialistes compétents venant du dehors. Le 27 janvier, le nouveau gouvernement fédéral a entériné le principe de l'arrivée aux Antilles de techniciens canadiens. Le 2 février, M. Eric Gold, spécialiste canadien du logement, est arrivé à la Trinité. Son rôle consistera à conseiller les Antilles sur les problèmes du logement, dans les domaines de la planification et de l'administration. Il sera, plus tard, suivi par d'autres spécialistes canadiens, éminents en statistiques, en industrie forestière, en pêcheries et en formation technique. Ces hommes formeront à leur tour des techniciens indigènes, qui prendront le plus tôt possible la direction des services en question.

On met aussi au point à l'heure actuelle un programme à long terme d'assistance économique aux Antilles. Le 10 mars 1958, M. Diefenbaker, premier ministre du Canada, a envoyé un message personnel à lord Hailes, gouverneur général des Antilles et à son conseil consultatif. M. Diefenbaker disait dans ce message:

A la suite des discussions qui ont eu lieu entre les représentants des Antilles et les délégués du Gouvernement canadien, mes collègues et moi avons étudié les besoins antillais en vue du programme de mise en valeur économique adopté par la nouvelle fédération. Nous avons examiné les divers moyens qu'aurait le Canada pour offrir aux Antilles une aide efficace. Il y a quelques semaines, on a adopté une formule provisoire, permettant d'envoyer aux Antilles certains spécialistes canadiens. Aujourd'hui, nous pouvons voir plus loin. Il nous semble qu'un service de navigation reliant les îles antillaises et servant au transport des voyageurs et des marchandises est un élément indispensable à l'économie de la nouvelle Fédération. Le Canada est en mesure d'aider les Antilles dans ce domaine et il le fera volontiers. Je suis donc heureux de pouvoir vous annoncer que mon Gouvernement a l'intention de demander l'approbation parlementaire pour l'envoi aux Antilles d'un navire canadien, qui servirait au cabotage entre les îles antillaises.

Au cours des mois qui vont suivre, les experts auront l'occasion d'étudier la structure de ce bâtiment, et tous les problèmes connexes. Quant à l'aide financière et technique du Canada, il me semble qu'il serait possible d'en discuter fructueusement au cours de la Conférence commerciale et économique du Commonwealth, qui doit s'ouvrir à Montréal en septembre prochain.

Je profite de cette occasion pour adresser mes salutations les plus cordiales à Votre Excellence et à son conseil. Je me permets de vous envoyer la chaleureuse assurance de la sympathie et de l'encouragement du peuple canadien à l'égard du nouveau pays du Commonwealth qui surgit dans l'hémisphère occidental. Nous nous réjouissons à la perspective de pouvoir resserrer les liens traditionnels entre le Canada et les Antilles.

Buts que se propose la Fédération antillaise

Les grands desseins des dirigeants antillais ont été exposés avec une éloquence magnifique par M. Norman Manley, premier ministre de la Jamaïque, dans son discours du mois d'août 1957. Ce discours a été prononcé au cours de la première session du "Mount Allison University Summer Institute" session consacrée au "Canada et à la Fédération antillaise" et qui a eu lieu à l'University College des Antilles à la Jamaïque, les 2, 3 et 4 août. M. Manley a déclaré à cette occasion :

Quel idéal avons-nous devant les yeux ? C'est, à vrai dire, un idéal multiple. Notre pensée maîtresse est que, pour la plupart des petits territoires, la formule fédérative est la seule possible s'ils veulent atteindre l'indépendance et la liberté. C'est aussi la plus grandiose. Pour la presque totalité de nos îles, l'espoir de s'élever au statut de dominion ne peut être réalisé que par une fédération. Nous sommes nombreux à penser que c'est une grande et noble ambition que celle de devenir membres du Commonwealth des nations.

Ils sont fort nombreux, en vérité, ceux d'entre nous qui croient que le Commonwealth est l'un des puissants éléments de force politique et économique pour le bien général dans le monde contemporain. Nous sentons que les divergences qui tendraient à désorganiser ce Commonwealth seraient une tragédie; nous espérons au contraire que maintenant qu'il prend de l'expansion, que s'accroît le nombre de ses membres, qu'évolue le concept fondamental de nécessité (car il évolue), le Commonwealth surmontera les tensions imposées par sa croissance et ses transformations et deviendra un élément de force digne de peuples unis par un lien impondérable, j'ose même dire un lien spirituel, qui efface les différences de race, d'histoire, de conceptions, d'origines, pouvant exister entre les membres de cette communauté de nations.

Ce sera un jour glorieux pour notre peuple que celui où les Antilles deviendront officiellement un dominion. Ce jour sera mémorable pour nous d'abord, pour les peuples de l'Afrique aussi, et surtout pour centaines de milliers de noirs établis aux États-Unis et qui suivent avec une attention frémissante les destinées d'une fédération antillaise. C'est qu'ils savent que le statut de groupes minoritaires s'améliore sensiblement lorsque les conditions régissant le sort de leurs frères par le sang deviennent plus favorables, où que ce soit dans le monde. C'est pourquoi les noirs américains ressentent les événements actuels avec plus d'acuité peut-être que certains de nos propres concitoyens irréflectifs de la Jamaïque.

Mais sur un autre plan, plus immédiat et plus concret, nous nous efforcerons d'offrir à notre peuple des conditions d'existence plus civiles et plus dignes de l'univers contemporain. Nous devons nous libérer des liens d'une économie coloniale désuète. Nous devons apprendre à appliquer les méthodes modernes, puisque le monde moderne est un monde industriel. Que notre unité nouvellement conquise devienne la clef de voûte d'une société qui saura donner aux Antillais les moyens indispensables à une existence digne de l'homme!

Le Canada et les Nations Unies

PARMI LES problèmes dont s'est occupée la douzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, il en est un qui éclipsa tous les autres: c'est celui du désarmement. En outre, cette session a étudié la plainte concernant les menaces à la sécurité de la Syrie et à la paix internationale⁽¹⁾, la question de Chypre, la situation en Algérie⁽²⁾, le problème de l'Irian occidental (Nouvelle-Guinée occidentale), la mise en valeur économique des pays insuffisamment développés⁽³⁾, le sort des réfugiés⁽³⁾, divers problèmes économiques, sociaux et culturels, et des questions se rattachant aux peuples non indépendants.

Le problème du désarmement a été discuté longuement au sein de la Première Commission (questions politiques et de sécurité), ainsi qu'en séance plénière; les États membres ont adopté un projet de résolution recommandant, entre autres choses, la conclusion d'un accord qui mettrait fin aux essais d'armes nucléaires et établirait un contrôle international efficace; l'interdiction de la production de matières fissiles destinées aux armes atomiques, et l'organisation d'une surveillance concrète; le transfert, sous la surveillance d'un organisme international, des réserves de matières fissiles à des fins non militaires: la réduction des forces militaires et des armements, grâce à des conventions offrant une sauvegarde suffisante; la mise en œuvre progressive d'un système d'inspection terrestre et aérienne; la mise au point d'un programme d'inspection qui veillerait à ce que tout projectile intersidéral ne soit employé qu'à des fins scientifiques servant la cause de la paix. Cet ensemble constitue la résolution des 24 puissances, dont le Canada était co-parrain et qui donne une forme concrète aux propositions formulées par les États-Unis, le Royaume-Uni, la France et le Canada, l'été dernier, lors des débats du Sous-comité du désarmement réuni à Londres. Le projet a été adopté par 56 voix contre 9 (Union Soviétique et ses satellites), et 15 abstentions.

Soixante États membres ont approuvé un projet de résolution visant à porter de onze à vingt-cinq le nombre des représentants au sein de la Commission du désarmement. Le bloc soviétique a voté contre le projet. Le Canada a joué un rôle actif dans les négociations préparant ce projet, comme il l'avait fait pour le projet de résolution des 24 puissances. Les délégués canadiens ont signalé que les propositions de désarmement qu'ils avaient soutenues n'étaient pas le seul moyen possible d'en arriver à une formule satisfaisante, et que la difficulté de modifier éventuellement les organismes de désarmement des Nations Unies ne devait pas interdire toute négociation ultérieure. Mais le Canada s'est opposé à la résolution soviétique, qui demandait la création d'une commission de 82 membres; cette formule n'obtint d'ailleurs que l'appui des pays du bloc soviétique, les nations occidentales estimant qu'elle ne servirait qu'à les entraîner dans une impasse. Le Canada a soutenu un autre projet de résolution, demandant que, par une action concertée, les pays responsables enseignent et éclairent les nations sur les périls de la course aux armements, et surtout sur les conséquences catastrophiques de l'emploi d'armes modernes. Les débats, au sein de l'Assemblée, ont montré que, dans l'ensemble, l'ambiance était favorable à la reprise des négociations à partir des propositions occiden-

(1) Voir Bulletin de novembre 1957.

(2) Voir Bulletin de janvier 1958.

(3) Voir Bulletin de février 1958.

tales; toutefois, ces discussions ont fait long feu. L'Union soviétique a refusé d'étudier les propositions en cause, et même de faire partie d'une commission élargie du désarmement; ainsi l'Assemblée générale a-t-elle terminé ses travaux sans grand espoir d'une reprise prochaine des pourparlers.

Chypre

Le débat sur Chypre a eu lieu du 9 au 12 décembre. Le Royaume-Uni, la Grèce et la Turquie y ont figuré de façon marquante. L'Assemblée a entendu accusations et contre-accusations sur le sujet des atrocités qui auraient été perpétrées par les parties adverses. La Grèce a plaidé en faveur du droit des Cypriotes de choisir librement leur régime, et a soutenu que le problème concernait le Royaume-Uni et les habitants de Chypre, la Turquie ne pouvant jouer ici qu'un rôle accessoire. La Turquie, au contraire, a fait valoir ses intérêts, les fondant sur la situation géographique de Chypre qui aux yeux des dirigeants d'Ankara est une île au large du littoral turc, dont les habitants turcs ont autant de droits que les résidents cypriotes. De son côté, le Royaume-Uni estimait que la résolution adoptée à l'unanimité par l'Assemblée le 26 février 1957 était toujours valable; ce texte exprimait l'espoir qu'on pourrait entamer des négociations qui permettraient de trouver une solution pacifique, démocratique et équitable, cadrant avec les buts et les principes de la Charte des Nations Unies.

L'Égypte et la Syrie ont souligné que l'occupation de Chypre par les forces armées britanniques représentait une menace à la sécurité des pays arabes, tandis que le bloc soviétique insistait sur le fait que Chypre a été transformée en base pour les projectiles et armes atomiques de l'OTAN. Les délégués de l'Amérique latine se sont faits les ardents champions du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Mais la plupart des pays asiatiques (tout en appuyant ce principe) ont exprimé la confiance que leur inspirait le Royaume-Uni, en qui ils voyaient un négociateur pouvant trouver une formule de compromis grâce à des procédés pacifiques, conformes aux traditions des nations démocratiques. Le représentant des États-Unis a déclaré que c'est grâce à des entretiens diplomatiques discrets, menés loin des tribunes publiques que l'on pourrait probablement résoudre le problème.

La Grèce a déposé un avant-projet de résolution, reflétant l'inquiétude de l'Assemblée devant le manque de progrès accompli et exorimant le souhait que les Cypriotes puissent réaliser concrètement le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Le Canada, le Chili, le Danemark et la Norvège ont soumis un amendement conjoint au projet de résolution de la Grèce; cet amendement demandait que l'on réaffirme la résolution adoptée au cours de la session antérieure, et signalait que l'Assemblée espérait que des négociations et des discussions ultérieures seraient entamées entre les parties intéressées, dans le plus bref délai, afin de trouver une solution pacifique, démocratique et équitable, cadrant avec les buts et les principes de la Charte des Nations Unies. Le représentant du Canada a expliqué le principe dont s'inspirait l'amendement des quatre puissances, rappelant que des pays placés dans des camps différents ou adverses avaient tous vu, dans la résolution de l'année précédente, une étape satisfaisante dans la bonne direction. Il a souligné qu'il convenait d'insister là-dessus dans le nouveau projet de résolution. Le délégué canadien a aussi indiqué que les amendements ne se bornaient pas à souhaiter des solutions visant uniquement à l'application du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, mais exprimaient le souhait que les formules adoptées soient

conform
écarter
qu'une s
mot, ne
Charte,
leurs cor
état des
ces ques
parties i
raisonné
La C
a soumi
puissanc
entamer
collabora
des peup
Cet
le Cana
autre scr
ments, p
abstentio
A la
résolution
Commis
abstentio
deux tier
Nouvell
Au
daises à
régulé par
douzième
d'ailleurs
et onzième
tentative
deux tier
modérée
prévues
des fruits
Au
occidenta
abstentio
admit le
du Cana
cas de p
Commis
projet in
que", pri
(1) Voir

conformes aux principes et aux buts de la Charte des Nations Unies. Sans écarter le droit à la libre disposition, le représentant du Canada a indiqué qu'une solution équitable et véritablement "démocratique" au sens large du mot, ne pourrait être trouvée qu'en embrassant la totalité des principes de la Charte, et en distinguant clairement les parties composantes, ainsi que leurs corrélations diverses. Le nouveau projet de résolution devrait donc faire état des principes en cause, tout en mettant en relief les aspects multiples de ces questions fort complexes; il devrait également exprimer le désir de voir les parties intéressées mettre ces principes en œuvre, de façon aussi durable que raisonnée.

La Grèce a accepté les amendements au préambule de la résolution, mais a soumis un sous-amendement à l'alinéa essentiel proposé par les quatre puissances. Ce sous-amendement déclarait que l'Assemblée espérait voir entamer des négociations et des discussions ultérieures, dans un esprit de collaboration et dans le dessein de permettre aux Cypriotes d'exercer le droit des peuples de décider de leur propre sort.

Cette recommandation de la Grèce a été adoptée par 33 voix contre 18 (le Canada avait voté contre le sous-amendement), avec 27 abstentions. A un autre scrutin nominal, le projet de résolution grec a été adopté, avec amendements, par 33 voix contre 20 (le Canada se prononçant contre), avec 25 abstentions.

A la séance plénière de l'Assemblée, le 14 décembre 1957, le projet de résolution en cause, recommandé dans sa forme définitive par la Première Commission, a obtenu 31 voix contre 23 (y compris celle du Canada), avec 24 abstentions. Le projet n'a donc pas été adopté, faute de la majorité requise des deux tiers.

Nouvelle-Guinée occidentale

Au moment du transfert de la souveraineté des Indes orientales néerlandaises à l'Indonésie, le statut de la Nouvelle-Guinée occidentale ne fut pas réglé par l'Accord de la Conférence de la Table ronde (1949). Au cours de la douzième session de l'Assemblée, la question a été revue, comme elle l'avait d'ailleurs été au cours des trois années précédentes. Au cours des neuvième et onzième sessions,⁽¹⁾ les résolutions invitant les parties à poursuivre leurs tentatives de solution du différend n'ont pas obtenu la majorité exigée des deux tiers en séance plénière. La dixième session avait adopté une résolution modérée exprimant l'espoir (espoir qui se révéla stérile) que les négociations prévues pour le début de 1955 entre l'Indonésie et les Pays-Bas porteraient des fruits.

Au cours de la douzième session, la question de la Nouvelle-Guinée occidentale a été inscrite à l'ordre du jour par 49 voix contre 21, avec 11 abstentions (y compris celle du Canada). Bien que le Gouvernement canadien admit le droit de l'Assemblée générale d'étudier le problème, le représentant du Canada s'est abstenu de voter parce qu'il ne semblait guère y avoir dans ce cas de possibilité d'action concrète. On avait déposé, au sein de la Première Commission, un projet de résolution dont 19 pays avaient été co-auteurs; ce projet invitait les deux parties à trouver une solution à leur "différend politique", priait le secrétaire général d'aider les parties intéressées et demandait

(1) Voir *Affaires Extérieures* de janvier 1955, page 20.

qu'un rapport intérimaire soit soumis à la treizième session de l'Assemblée. Pendant le débat, le représentant indonésien avait déclaré solennellement que, si l'Assemblée se dérobaît à une action d'arbitrage, l'Indonésie pourrait avoir recours à tous autres moyens, sauf la guerre. Les délégués des Pays-Bas et de l'Australie avaient souligné les affinités "ethniques et géographiques" des territoires de la Nouvelle-Guinée placés sous leur mandat.

La résolution a été adoptée par la Commission le 26 novembre 1957, par 42 voix contre 28 (y compris celle du Canada), avec 11 abstentions. Le 29 novembre, en séance plénière, une voix supplémentaire vint s'ajouter aux votes négatifs, empêchant ainsi le projet d'obtenir la majorité des deux tiers. En décembre 1957, l'Indonésie a adopté sur ses territoires diverses mesures anti-néerlandaises.

Autres questions

La Deuxième Commission (questions économiques et financières) ainsi que l'Assemblée en séance plénière avaient adopté, soit à l'unanimité soit sans opposition, des projets de résolution recommandant l'étude favorable du principe de l'établissement d'un Fonds spécial⁽¹⁾ et la création d'une commission économique pour l'Afrique. La Commission s'était également penchée sur des problèmes ayant trait à l'essor des échanges commerciaux à l'échelle mondiale, ainsi qu'au financement de programmes d'assistance technique et de mise en valeur économique.

La Troisième Commission (questions sociales, humanitaires et culturelles) a passé en revue les travaux du FISE. Son projet de résolution (adopté ultérieurement par l'Assemblée générale en séance plénière) recommandait aux Gouvernements, aux organisations privées et aux particuliers d'accorder au Fonds un appui plus généreux. D'autres résolutions de la Commission et de l'Assemblée ont décidé que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés serait maintenu pour cinq années encore, exhortant en même temps le Haut Commissaire à intensifier l'exécution du programme du Fonds d'urgence afin de trouver des solutions permanentes au problème de réfugiés. En outre, la Commission a poursuivi ses travaux sur les projets de pactes internationaux des droits de l'homme, et s'est préoccupée de la condition de la femme et de la participation de celle-ci aux divers programmes de mise en valeur des collectivités, ainsi que du droit des peuples et des nations à disposer d'eux-mêmes, et de la liberté d'information.

A la Quatrième Commission (tutelle) ont été confiés les points de l'ordre du jour relatifs aux pays non indépendants et aux territoires sous mandat. A la suite de ses travaux furent adoptés des projets de résolution se rapportant au statut du Sud-Ouest Africain, aux obligations de l'Union Sud-Africaine à l'égard de ce territoire, et à la création d'une Commission des bons offices chargée d'étudier avec le Gouvernement sud-africain les fondements d'un accord sur le statut juridique international du territoire susmentionné. L'Assemblée a prévu qu'au cours de sa treizième session la France et le Togo pourraient demander l'adoption d'une formule marquant la fin du mandat de tutelle de la France sur le Togo; c'est pourquoi elle a adopté un projet de résolution demandant à la puissance administrante de faire rapport au Conseil de Tutelle sur l'organisation d'élections au Togo, et sur la réunion éventuelle d'une nouvelle Assemblée législative togolaise, et également d'exprimer ses

(1) Voir *Affaires Extérieures* de février 1958.

vœux propres sur ces questions. En outre, sur la demande du Gouvernement du Togo, l'Assemblée a nommé un Commissaire des Nations Unies chargé de surveiller les élections et de lui faire ensuite rapport. D'autres projets de résolution adoptés par l'Assemblée comprenaient des textes ayant trait aux conditions et à l'essor économiques des pays sous mandat et des territoires non autonomes, ainsi qu'aux bourses d'études accordées aux étudiants de ces territoires. La Commission a également examiné la question de l'accession à l'autonomie ou à l'indépendance des territoires sous mandat, la situation régnant aux Camerouns sous administration française et britannique, et le problème des frontières entre l'Éthiopie et la Somalie sous administration italienne.

Dans ce bref compte rendu de la douzième session, il convient de faire mention des travaux de la Cinquième Commission (questions administratives et budgétaires) et de ceux de la Sixième Commission (questions juridiques). Chargée de surveiller les dépenses des Nations Unies pour l'exercice écoulé, et de prévoir le budget de l'année à venir, la Sixième Commission doit aussi étudier les conséquences financières des décisions de l'Assemblée, et elle a droit de regard sur l'administration de l'ONU. Par une résolution adoptée à l'unanimité, la Commission a établi le barème de répartition du budget de 1958 des Nations Unies. Le Canada doit verser 3.09 p. 100 du montant global, soit 1.60 million de dollars.

La Sixième Commission a étudié le rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa neuvième session, la définition de l'agression, le projet de code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité, et la juridiction criminelle internationale. La Commission a été invitée à se prononcer sur la majorité requise par l'Assemblée générale dans les votes relevant du chapitre XI de la Charte (Déclaration relative aux territoires non autonomes).

Au cours de la douzième session, les États membres se sont spontanément engagés à verser près de 30 millions de dollars à l'administration du Programme élargi d'assistance technique aux pays insuffisamment développés. Sous réserve de l'approbation parlementaire, le Canada s'est engagé à verser 2 millions en 1958, sans préjudice de sa quote-part ordinaire aux programmes permanents d'aide technique des Nations Unies et des institutions spécialisées. De plus, — et toujours sous réserve de l'approbation du Parlement, — le Canada a déclaré qu'il verserait \$650,000 en espèces, et de grandes quantités de lait stérilisé en poudre au Fonds des Nations Unies pour l'enfance, \$200,000 au Fonds des réfugiés, et \$500,000 ainsi que de la farine canadienne jusqu'à concurrence de \$1,500,000 à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine. Grâce aux contributions financières des États membres et dans le cadre des programmes des organismes et institutions des Nations Unies, des centaines de spécialistes et de conseillers se sont rendus dans près de cent pays et territoires divers pour y contribuer à des projets d'assistance technique, de contrôle des maladies, de nutrition, d'hygiène, d'agriculture, d'éducation, etc. Sous l'égide du seul programme du FISE, on croit que 45 millions d'enfants et de femmes enceintes ou mères auront reçu des secours en 1957.

Commission nationale du Canada pour l'UNESCO

par E. L. Fowlie*

LES 5 ET 6 février 1958 s'est tenue à Ottawa la première réunion de la Commission nationale du Canada pour l'UNESCO; cet événement a marqué une nouvelle et importante étape dans l'histoire des relations du Canada avec l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture).

La Commission canadienne pour l'UNESCO a été formée sous le patronage du Conseil des arts, conformément à la Loi sur le Conseil des arts du Canada ainsi qu'à un décret de juin 1957. Son président est M. N.A.M. MacKenzie, président de l'Université de Colombie-Britannique et membre du Conseil des arts. Le vice-président est M. J.F. Leddy, également membre du Conseil; le secrétaire, M. Eugène Bussière, est directeur associé du Conseil.



COMMISSION NATIONALE POUR L'UNESCO

La première réunion de la Commission nationale du Canada pour l'UNESCO s'est tenue les 5 et 6 février 1958 à Ottawa. On voit ici les délégués et les observateurs qui ont participé à cette réunion. Sur les marches du Parlement, au premier rang, de gauche à droite: Mme Rex Eaton, M. O.E. Auli, M. E. Bussière, secrétaire de la Commission, M. Braoke Claxton, président du Conseil des arts, Mme A. Paradis, M. N.A.M. MacKenzie, président de la Commission, M. J.F. Leddy, vice-président, M. G.E. Hall, le sénateur Donald Cameron et Mme W.D. Tucker.

*M. Fowlie est secrétaire adjoint de la Commission nationale du Canada pour l'UNESCO

A la
et les me
comité de
sur pied;
de l'UNI
entre le r
ailleurs d
au début
comité ex
La const
La c
dont cert
Tous les
la science
Parmi
arts, du r
cation, d
adultes, c
outre, la
pour les s
sion. Pou
organisés
de l'UNE
Dans cet
Conseil n
pour les
Parmi
de l'UNE
qui a abo
qui a étu
du Cons
naturelle
parlé des
techniqu
participa
Com
extérieur
es mem
M. Mar
représen
Shaw, se
'Associa
'Office n
Nations

Le rôle

M.
Nations

A la réunion précitée, on a adopté la constitution du nouvel organisme et les membres ont entendu et discuté des rapports soumis par le nouveau comité du programme et du budget de l'UNESCO. Un autre comité a été mis sur pied; il étudiera la possibilité d'une participation canadienne au programme de l'UNESCO visant à établir un courant réciproque d'échanges culturels entre le monde occidental et le monde oriental. La Commission a décidé par ailleurs de tenir des réunions biennales, dont la première aurait lieu, en principe, au début de 1959. La Commission a également élu tous les membres de son comité exécutif.

La constitution

La constitution adoptée par la réunion prévoit un corps de 26 membres, dont certains seront nommés de façon permanente et d'autres par roulement. Tous les membres représenteront des organismes s'intéressant à l'éducation, à la science, aux divers domaines culturels et aux moyens de grande information.

Parmi les membres permanents figurent des délégués du Conseil des arts, du ministère des Affaires extérieures, de l'Association canadienne d'éducation, de Radio-Canada, de l'Association canadienne pour l'éducation des adultes, du Conseil national de recherches et du Conseil canadien des arts. En outre, la constitution prévoit un système de représentation "par roulement", pour les membres d'organismes qui collaborent officiellement avec la Commission. Pour obtenir cette reconnaissance officielle, ces organismes doivent être organisés à l'échelle nationale, poursuivre des desseins cadrant avec les buts de l'UNESCO, et être en mesure de contribuer activement à son programme. Dans cette catégorie se rangent l'Institut canadien d'éducation des adultes, le Conseil national des femmes, les Jeunesses musicales du Canada et l'Association pour les Nations Unies.

Parmi les rapporteurs qui ont pris la parole sur le programme et le budget de l'UNESCO se trouvaient M. E. Sheffield, du Bureau fédéral de la statistique, qui a abordé les problèmes d'éducation; M. Marcel Ouimet, de Radio-Canada, qui a étudié le problème des moyens de grande information; M. J.D. Babbitt, du Conseil national de recherches, qui a examiné le domaine des sciences naturelles; M. John Robbins, du Conseil de recherches sur les humanités, qui a parlé des sciences sociales, et M. D. Bartlett, du Service de la coopération technique, qui s'est étendu sur l'échange de personnes et le programme de participation et d'assistance technique.

Compte tenu des liens étroits qui unissent le ministère des Affaires extérieures et la Commission nationale, le Ministère a des représentants parmi les membres permanents de la Commission et au sein de son Comité exécutif. M. Marcel Cadieux, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures, représentera le Ministère au Comité exécutif. Il y aura pour collègues M. L.W. Shaw, sous-ministre de l'Éducation de l'Île-du-Prince-Édouard, qui représente l'Association canadienne d'éducation; M. Guy Roberge, commissaire de l'Office national du film et M. Harry C. Campbell, de l'Association pour les Nations Unies.

Le rôle de la Commission

M. René Maheu, représentant permanent de l'UNESCO auprès des Nations Unies à New-York, a déclaré dans son discours inaugural: "Une
(Voir la suite à la page 84)

Le village asiatique au XX^e siècle

par Nathan Keyfitz*

DURANT la presque totalité des deux dernières années, j'ai exercé des fonctions au Bureau du Plan de Colombo, organisme modeste qui fonctionne à Ceylan et qui se charge de coordonner et de mettre en œuvre les divers projets d'assistance technique. J'ai également travaillé pour le Conseil d'assistance technique du Plan de Colombo. Par assistance technique, il faut entendre la formation d'Asiatiques au Canada, en Grande-Bretagne, en Australie et en Nouvelle-Zélande, et l'envoi de spécialistes de ces pays en Asie, où ils contribuent par leurs conseils et leur expérience à l'essor économique de ce vaste continent. La participation canadienne au programme d'assistance est dirigée par un Bureau, à Ottawa, grâce à des accords signés entre le Canada et les divers pays bénéficiaires. Alors que je voyageais en Asie, j'ai eu l'occasion de constater l'efficacité de cette aide, administrée par le Conseil.

Il va sans dire que mes voyages m'ont fait connaître des domaines plus vastes que celui de ma spécialité, et je vous demande la permission de vous parler de ce que j'ai vu. Tout d'abord, je veux souligner la grande différence des conditions d'existence, ici et là-bas. Vu par des yeux de Canadien, le paysage asiatique est infiniment varié et pittoresque. Dans la plupart des régions, le ciel demeure clair et d'un bleu transparent pendant six mois de l'année; dans bien des endroits, la terre est d'un brun rougeâtre, et la chaleur tropicale ainsi que la mousson font surgir du sol une végétation extraordinairement riche. Hommes et femmes d'Asie se vêtent de façon qui peut d'abord surprendre; leurs habits ne sont pas coupés et cousus comme les nôtres; ils consistent souvent en plusieurs verges de coton ou de soie de couleurs vives, élégamment drapées autour du corps. En Birmanie, (où le problème de la surpopulation n'existe pas), les mœurs sont gaies, les vêtements magnifiques et les cérémonies somptueuses. Mais dans l'ensemble de l'Asie, il faut arracher de haute lutte plus de nourriture au sol, si l'on veut que le continent puisse combiner les trésors de son antique culture et les commodités de la vie moderne.

Travail en commun

L'immense majorité de la population asiatique se répartit dans des unités villageoises. Un village type se compose d'une centaine de familles vivant dans un groupe de maisons entourées de champs dont la superficie totale ne dépasse souvent pas celle d'une ferme canadienne. Très souvent les paysans possèdent en propre des lopins individuels, bien qu'il existe encore une certaine tradition de possession commune. Il règne dans ces villages un esprit de fraternité beaucoup plus poussé que chez les cultivateurs canadiens lorsqu'il s'agit des services d'intérêt commun. On y travaille ensemble, on y construit des demeures ensemble, et les enfants sont surveillés par d'autres mères que les leurs, quand le besoin s'en fait sentir.

J'ai passé quelques jours dans un village javanais. Un homme y bâtissait sa maison sans pouvoir, évidemment, profiter des prêts hypothécaires qui ic

*M. Keyfitz est directeur des recherches statistiques au Bureau fédéral de la statistique. Il nous a autorisés à publier le texte de cette conférence, qu'il a donnée à Radio-Canada le 25 février 1958.

nous paraissent chose si normale. Il découvrit une veine d'argile et pendant toute une année, une à une, les briques d'argile sortirent de ses mains laborieuses et de celles des membres de sa famille. Une fois moulées, les briques furent disposées en tas et cuites au four. Puis il acheta du bois de construction, abattit des arbres dans les forêts communales près de son village et édifia l'infrastructure de sa future maison, avant de faire appel à ses voisins. Le plus occupé d'entre ceux-ci ne refusa pas l'aide demandée; c'était la saison sèche de l'année, alors que les travaux des champs ne sont pas trop absorbants. Les voisins qui n'avaient pas de tâche personnelle trop urgente donnèrent à notre homme un mois entier de leur temps. Le moment suprême arriva quand on vint à la pose de la grosse poutre du toit; ce fut un triomphe architectural, et l'occasion de grandes réjouissances. La pose de la poutre est l'équivalent de la pose de la pierre angulaire dans notre civilisation occidentale. Ainsi, chaque fois que le président de l'Indonésie inaugure un nouvel hôpital, il met en place la maîtresse-poutre. Et le moment arriva où le village comptait une nouvelle maison, bâtie sans que les ouvriers bénévoles reçoivent d'autre récompense qu'un bol de riz pour chacun, riz cuit par la femme du héros de cette histoire et servi tous les jours, vers midi.

La même formule s'applique à la construction d'ouvrages villageois d'utilité générale: canaux d'irrigation, routes, centres communautaires, écoles. . . Les impôts servent à défrayer le coût des matériaux, mais la tâche proprement dite est accomplie par les villageois. Parfois tant de journées de travail sont demandées de chacun; règle générale, personne ne se soustrait à la besogne, qui est faite avec gaieté, car en définitive tous en retireront profit. On décide en commun d'entreprendre tels ou tels travaux, car la démocratie villageoise, en Asie, est très loin d'être un vain mot.

La culture de la terre

Le village asiatique est un centre d'existence presque fraternelle. Qu'importe la surpopulation et une terre épuisée? L'organisation sociale permet à chacun d'occuper sa place au soleil. A Java, celui qui possède 10 acres de terre est un puissant personnage, qui doit assumer de lourdes responsabilités. Ceux qui cultivent eux-mêmes leur sol vendent souvent le riz excédentaire et font ainsi quelque argent. Mais les fermiers d'Asie répugnent à travailler seuls. Au début de la saison des pluies, quand les premières averses ont détrempé la terre labourable, on voit souvent des groupes de quatre ou cinq agriculteurs, poussant devant eux leurs attelages de bœufs, se rendre chez un voisin pour labourer son champ tous ensemble. Non seulement creusent-ils de profonds sillons, mais encore ils tassent le sol à un niveau bien égal. Ainsi, quand les jeunes pousses de riz commenceront à sortir de terre et que, amenée par les canaux d'irrigation, l'eau se répandra dans les champs, pour humecter les racines, son niveau s'établira partout à une égale profondeur. Le fermier qui a bénéficié de l'aide de ses voisins se rendra à son tour, avec les autres membres du groupe, chez le fermier qui va planter son riz après lui. On voit ainsi se fermer le cercle de la besogne accomplie en commun, d'un cœur léger.

Il arrive parfois que celui qui possède dix acres de terre les loue en parcelles à des familles moins fortunées. Ou bien un parent pauvre s'est accordé le droit, il y a quelques années, de planter son riz dans le champ d'un riche cousin et tous deux estiment que ce droit est devenu imprescriptible. Dès l'aube, les femmes du cousin pauvre se lèvent pour transplanter dans le champ les pousses de riz, d'un vert d'émeraude, qu'elles vont chercher à la pépinière, où les semis



EN INDONÉSIE
Une rizière près de Bandoeng

ont été soignés et arrosés avec soin avant le début des pluies. Ce travail, auquel s'ajoute parfois le sarclage des mauvaises herbes, justifie l'octroi au parent pauvre d'une fraction de la récolte: un tiers par exemple. Après trois, quatre ou cinq mois de sarclage, les plants de riz ont atteint près de trois pieds de hauteur et le moment de la récolte est venu. Chaque agriculteur pourrait facilement faucher les plants lui-même mais ici encore la tradition asiatique en fait une affaire collective. Le fermier proclame publiquement qu'il va récolter son riz le lendemain à l'aube; vers six heures du matin, on peut voir une centaine de personnes (en grande majorité des femmes) occupées diligemment à couper les pousses. Armées des instruments les plus rudimentaires, elles peuvent cependant mener leur tâche à bien en deux ou trois heures. Chaque travailleur bénévole emporte généralement à titre de récompense un dixième de sa récolte.

Cela fait, le propriétaire du champ met de côté les quantités de riz qui nourriront sa famille jusqu'à la prochaine récolte, et vend le reste. Il le vend sur le seuil de sa porte, à des colporteurs qui se chargent de le transporter au marché, situé à cinq ou dix milles du village. Le profit que les colporteurs retirent de cette transaction leur permettra de se nourrir un jour ou deux. D'ailleurs, celui qui achète le riz au marché n'est pas le consommateur, mais une sorte d'intermédiaire, qui le transportera jusqu'à un marché plus éloigné. Le voyageur qui parcourt pour la première fois les campagnes de Java est frappé par les théories d'hommes et de femmes qui bordent les routes, portant sur leurs têtes des paniers contenant du riz et des aliments variés. Mais une connaissance approfondie de la vie de village permet de comprendre que ces porteurs ne sont pas de pittoresques cariatides le long des routes, mais plutôt qu'ils personnifient un système de distribution des denrées alimentaires, grâce auquel tous ont des portions, sinon suffisantes, du moins indispensables à la vie. Ce système remplace nos mécaniques complexes des salaires, de l'impôt

sur le ré
la collab
avantage
Des cha
San
semble a
met cert
n'en son
nécessite
à voir co
villageoi
meilleur
souhaite
60 livres
le font r
qui leur
veulent
peuvent
membres
mandent
et pratic
plan d'u
producti

L'utilité
Il v
régional
aurait d
continen
permett
d'eau a
services
mission
grand jo
ment de
Canada
scientific
joue-t-il
continen
ordinaire

sur le revenu, de la pension de vieillesse et des allocations familiales; en Asie la collaboration villageoise, le métayage et le menu commerce renferment ces avantages qu'offre notre continent.

Des changements s'imposent

Sans doute, vu du dehors, le système asiatique de production et d'échanges semble assez bien adapté aux besoins du peuple; mais un examen plus poussé met certains défauts à nu; du fait même qu'elles sont vénérables, les choses n'en sont pas nécessairement désirables; elles peuvent parfois, au contraire, nécessiter des modifications profondes. Les peuplades asiatiques commencent à voir comment vit l'univers autour d'elles. Les gens savent que leur démocratie villageoise présente des traits excellents, mais ils aspirent à une hygiène meilleure, qui les protégerait contre les terribles ravages des maladies; ils souhaitent un répit du travail épuisant qui les accable, quand ils transportent 60 livres de riz ou de maïs à un marché situé à cinq milles de distance, et qu'ils le font tous les jours. Ils désirent que leurs enfants puissent aller à l'école, qui leur enseignera à s'intégrer à l'univers contemporain. Ceux qui vont à pied veulent une bicyclette, ceux qui ont une bicyclette rêvent d'une moto. Ils ne peuvent plus se contenter d'être habitants d'un village; ils exigent d'être membres d'une nation, et d'une nation qui compte parmi les autres. Ils demandent un gouvernement central solide et démocratique, car ils connaissent et pratiquent déjà la démocratie à l'échelle du village. L'élargissement sur le plan d'une démocratie nationale doit reposer sur un accroissement de la production.

L'utilité de l'aide canadienne

Il va sans dire que la mise en valeur économique est fonction de l'effort régional; mais une aide de l'étranger faciliterait l'évolution nécessaire et aurait des répercussions bienfaisantes sur le sort de millions de villageois du continent asiatique. Le Canada participe à la construction de barrages, qui permettront deux récoltes par an, car les terres sont riches, mais le manque d'eau a jusqu'ici entravé leur fertilité. Le Canada fournit en outre à l'Asie des services de génie mécanique, ainsi que le matériel de génération et de transmission de l'énergie hydro-électrique grâce auquel les pompes amèneront au grand jour les sources d'eau souterraine et qui permettra d'améliorer le rendement des scieries, des usines d'extraction d'huile, et des filatures. En outre, le Canada procède à des relevés aériens, en vue d'une mise en exploitation scientifique des richesses agricoles, forestières et minérales de l'Asie. Ainsi, joue-t-il un rôle des plus actifs dans un processus d'évolution qui apportera au continent asiatique, déjà riche d'une culture millénaire, les ressources extraordinaires du siècle où nous vivons.

NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. D. V. LePan, de la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada, est affecté le 3 février 1958 à l'administration centrale.
- M. H. B. Singleton, de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine, est affecté le 3 février 1958 à l'administration centrale.
- M. E. B. Rogers, ambassadeur du Canada au Pérou, est nommé ambassadeur du Canada en Turquie. Il est parti pour Ankara le 8 février 1958.
- M. G. L. Seens, de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine, est affecté le 8 février 1958 à l'administration centrale.
- M. A. R. Menzies est nommé haut commissaire du Canada en Malaisie. Il est parti pour Kuala-Lumpur le 11 février 1958.
- M. R. G. (Nik) Cavell est nommé au ministère des Affaires extérieures le 31 janvier 1958, en qualité de haut commissaire du Canada à Ceylan. Il est parti pour Colombo le 12 février 1958.
- M. J. J. Hurley, OBE, est nommé haut commissaire du Canada dans l'Union Sud-Africaine. Il est parti pour Pretoria le 17 février 1958.
- M. R. H. Tait se retire du service diplomatique du Canada le 28 février 1958.

Commission nationale du Canada pour l'UNESCO

(Suite de la page 79)

La commission nationale doit, en principe, assumer un triple rôle — sa première tâche, la plus essentielle, étant de servir d'organisme consultatif auprès du Gouvernement pour tout ce qui se rapporte à la participation aux travaux de l'UNESCO". Selon M. Maheu, une commission nationale doit ensuite servir d'agent de liaison et de renseignements entre le secrétariat de l'UNESCO et les nombreuses organisations bénévoles et privées qui participent ou s'intéressent aux programmes de cet organisme.

Se fondant sur la constitution de la Commission, M. Maheu a déclaré que la troisième fonction en cause consiste à favoriser une compréhension approfondie des buts d'ensemble de l'UNESCO par le peuple canadien, et à faciliter la participation du Canada aux affaires de l'UNESCO. . . Évoquant cette responsabilité, le président a affirmé de son côté: "Notre tâche, à nous, n'est pas de faire de la réclame pour l'UNESCO, mais bien plutôt de contribuer à la mise en œuvre de son programme". Ce programme vise à une compréhension réciproque des divers pays de l'univers, à la création d'un courant continu d'échanges culturels et à la diffusion de la culture.

Dans les rangs de ceux qui ont participé aux cérémonies d'inauguration on comptait M. John Diefenbaker, premier ministre du Canada, et M. Sidney E. Smith, secrétaire d'État aux Affaires extérieures. En sa qualité de président du Conseil des arts, M. Brooke Claxton a expliqué les rapports du Conseil et de la Commission, et exprimé à cette dernière les assurances de son soutien et de ses vœux les plus chaleureux.

Parmi les invités d'honneur se trouvaient Mme Elizabeth Heffelfinger et M. W.S. Dix, vice-présidents de la Commission nationale des États-Unis pour l'UNESCO, ainsi qu'un observateur de la Commission nationale française.

AFFAIRES EXTÉRIEURES



CANADA

Avril-mai 1958

Vol. 10 Nos 4-5

• Sous le titre **AFFAIRES EXTÉRIEURES**, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: **UN DOLLAR** par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

	PAGE
Conférence internationale sur le droit de la mer.....	86
Le Canada et les Nations Unies.....	90
Un visiteur de marque.....	100
Dixième anniversaire de l'OECE.....	101
La situation internationale.....	110
Perspectives d'une conférence "au sommet".....	112
Nominations, mutations et démissions.....	115
Les Traités.....	116
Documents des Nations Unies.....	117

**Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada**

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa

Conférence internationale sur le droit de la mer

À L'AUBE du lundi 28 avril, la Conférence internationale sur le droit de la mer mit fin à ses travaux. Le soir du 29 avril, au cours d'une cérémonie officielle tenue au Palais des Nations de Genève, M. George Drew signa, au nom du Canada, l'acte final de la Conférence. Il signa également quatre conventions nouvelles, ayant trait à divers aspects du droit maritime, ainsi qu'un protocole touchant le règlement des controverses provoquées par la mise en œuvre de certains des articles des conventions. Ce jour-là mit le point final à plus de neuf semaines d'études approfondies, alors que les délégués de 86 nations avaient examiné avec soin les 73 articles du rapport de la Commission du droit international.

Il y a près de 30 ans, 42 pays s'étaient réunis à La Haye, pour tâcher de rédiger d'un commun accord le code du droit de la mer. Mais à l'époque, la Conférence s'était terminée sans que les délégués aient pu trouver de terrain d'entente en ce qui concerne la largeur de la mer territoriale. En avril dernier à Genève, cette question a de nouveau été l'axe même des pourparlers et bien qu'elle n'ait pas été résolue, on s'est toutefois entendu sur tous les autres problèmes d'importance exposés dans le rapport de la Commission du droit international.

La Conférence a adopté 75 articles et a rédigé des conventions internationales sur le plateau continental, sur la mer territoriale et la "zone contiguë" sur la haute mer, ainsi que sur la conservation des ressources biologiques des hauturières. On peut donc dire hardiment que cette réunion s'est soldée par de remarquables succès.

La Conférence avait été convoquée, aux termes de la Résolution 3103 (XI) adoptée par l'Assemblée générale le 21 février 1957, pour étudier le droit de la mer, en tenant compte non seulement de l'aspect juridique mais encore des aspects techniques, biologiques, économiques et politiques du problème. L'Assemblée avait recommandé que la conférence prenne comme base de discussion le rapport de la Commission du droit international et qu'en outre elle étudie un problème plus spécialisé que la Commission n'avait pas examiné, c'est-à-dire la question du libre accès à la mer des pays qui n'ont pas de littoral.

Les recommandations de la Commission du droit international avaient deux aspects bien distincts. Tout d'abord, elles visaient à codifier les lois et règlements internationaux dans les domaines où existaient déjà des coutumes établies, des principes et de la jurisprudence. Souvent, il ne s'agissait que de clarifier les dispositions de la loi internationale acceptée par les intéressés, tandis que dans d'autres cas, il fallait trouver un compromis pour des interprétations ou des coutumes divergentes, ou encore adopter une formule bien définie dans l'espoir d'un accord éventuel.

D'autre part, les recommandations de la Commission visaient parfois à fonder de nouvelles règles requises par l'évolution juridique, surtout dans le domaine du plateau continental, par exemple, où il n'existait pas encore de jurisprudence ni de pratique reconnues, et aussi dans certains cas où les lois

existantes étaient incomplètes ou périmées. Il va sans dire que souvent la Commission n'a pu établir de distinctions bien tranchées entre la codification proprement dite et l'établissement de règles nouvelles.

Comme la date de la réunion approchait, les observateurs canadiens à Genève avaient l'impression que les deux problèmes principaux seraient les suivants:

a) de quelle façon pourrait-on concilier le désir des pays dont les pêcheries sont encore rudimentaires mais qui voudraient profiter des ressources maritimes en poissons, et l'intention qu'ont les pays pêcheurs de longue date de protéger leurs intérêts établis?

b) de quelle façon pourrait-on aplanir les différends entre les pays qui pêchent surtout au large de leurs propres littoraux, et les pays qui pêchent dans les eaux territoriales étrangères. Ce dernier conflit est né par suite de la tendance des pays à littoral maritime à exclure les pêcheurs étrangers de leurs zones contiguës.

Les observateurs ont vu leurs pronostics justifiés.

La Conférence s'est déroulée en quatre étapes. Tout d'abord, la séance plénière d'une semaine s'est bornée à approuver, sans débat général, l'ordre du jour et les règlements de procédure. Elle a élu un président, treize vice-présidents et présidents de commissions. Ce groupe comprenait la commission générale de la Conférence, à laquelle on soumettait de temps à autre les problèmes d'ordre général relevant de plus d'une commission spéciale. On a procédé en outre à la nomination d'un comité de rédaction.

La Conférence a ensuite désigné cinq commissions, nommé pour chacune d'elles un président, un vice-président et un rapporteur:

1^{re} Commission—Mer territoriale et zone contiguë (Articles 1 à 25 et 66)

2^e Commission—Haute mer—Régime d'ordre général (Articles 26 à 48 et 51 à 65)

3^e Commission—Pêche hauturière (Articles 49 à 60)

4^e Commission—Plateau continental (Articles 67 à 73)

5^e Commission—Pays qui n'ont pas de littoral (question que n'avait pas étudié la Commission du droit international)

Toutes les cinq étaient des commissions plénières où avait droit d'être représenté chacun des 86 pays participants.

Les deuxième et troisième étapes de la Conférence se sont déroulées au sein des commissions. Chaque commission tint un débat d'ensemble d'environ deux semaines: toutes les délégations présentes y exprimèrent leurs opinions sur les articles qui leur étaient soumis et présentèrent des recommandations précises ou des projets d'amendement. Le débat général fut suivi par une discussion détaillée, et par un vote distinct sur chaque article. C'est au cours de cette étape, qui dura environ six semaines, que la Conférence a accompli la fraction la plus importante de sa tâche.

La dernière étape fut une nouvelle séance plénière de sept jours (y compris des séances de jour et de soir, samedi et dimanche) qui devait approuver les textes des articles dans la forme adoptée par chacune des commissions, ainsi que les recommandations de ces organismes quant à la nature, à la forme et au contenu des conventions ou des autres instruments pouvant résulter de la Conférence.

En examinant froidement les éléments impliqués et en tenant compte de forces à l'œuvre pendant la conférence, on ne saurait guère être surpris de l'impasse à laquelle on a abouti en ce qui concerne la mer territoriale. Le Canada a joué un rôle de premier plan dans toutes les discussions et les négociations sur ce problème, et ce n'est certes pas à cause d'un manque d'initiative ou d'une bonne volonté que les efforts de sa délégation n'ont pu produire les résultats désirés.

Contribution du Canada

La principale contribution du Canada à la formation d'un code international du droit de la mer adapté aux exigences de l'univers contemporain a été de formuler un principe appelé: "proposition du Canada". Ce principe affirmait qu'il devrait y avoir une zone côtière de douze milles dans les limites de laquelle les droits d'un pays pêcheur seraient identiques à ses droits dans sa propre mer territoriale. Ainsi, aux termes de la proposition finale du Canada, tout pays riverain aurait non seulement une zone territoriale de six milles au large, mais encore six autres milles où il exercerait sa souveraineté sur les pêches. La proposition canadienne a introduit une procédure entièrement inédite quant à l'extension des droits de pêche; le déroulement des débats s'en trouva fondamentalement modifié. Ce principe devint *de facto* un élément de discussion pour tout ce qui a trait à la largeur de la mer territoriale. Comme les débats touchaient leur fin, le principe soumis par le Canada a été remanié et inclus dans les propositions finales des États-Unis; ces dernières s'éloignaient de la conception canadienne en ce qu'elles admettaient le droit des États qui pêchaient depuis un certain temps dans les zones situées en dehors de la mer territoriale (mais d'une largeur de six milles aux termes de la résolution américaine) mais trouvant à l'intérieur de la zone contiguë de douze milles.

Comme la Conférence s'appretait à clore ses débats, il devint évident que seul le principe d'une zone contiguë permettrait d'espérer une solution éventuelle au problème des eaux territoriales. Tant que les droits des pêcheurs avaient pour limites celles des eaux territoriales, le conflit entre les pays invoquant les droits côtiers, et ceux qui faisaient valoir le principe de la liberté des mers était fondé sur des divergences trop profondes pour qu'il fût possible d'aboutir à une solution. La formule canadienne proposant la création d'une zone contiguë de pêche de douze milles fut donc la seule à être approuvée en comité. Toutefois, au cours de la séance plénière, elle n'obtint que 35 voix contre 3 et 20 abstentions, ce qui ne représentait pas la majorité des deux tiers nécessaire à son adoption. C'est pourquoi la Conférence décida par 48 voix contre 3 et 26 abstentions, d'inviter l'Assemblée générale des Nations Unies, au cours de sa session d'automne 1958, à examiner s'il y aurait lieu de convoquer une deuxième Conférence internationale de plénipotentiaires, aux fins d'étudier les problèmes que la Conférence d'avril n'avait pu résoudre. Ainsi, bien qu'il ne se soit pas mis d'accord sur la largeur de la mer territoriale ou sur la nature des zones de pêche à établir, il est permis de croire que la solution définitive que l'on adoptera sera fondée en partie sur la formule de zone de pêche proposée par le Canada.

Résultats importants

Dans d'autres domaines, la Conférence a remporté, au sein de ses diverses commissions, des résultats fort intéressants. A ce sujet, les intérêts du Canada ont été bien servis.

Le plateau continental — Une convention distincte traite désormais de cette formule nouvelle en droit international. Elle définit l'étendue du plateau et la nature des droits que peuvent y exercer les États riverains. C'est une proposition canadienne au sein de la 4^e Commission qui a déterminé l'adoption d'un document spécial traitant de la question. En séance plénière, une autre proposition du Canada a abouti à l'abolition des réserves touchant les trois articles formels les plus importants.

Sans doute les problèmes épineux de la mer territoriale et des pêcheries ont-ils occupé une plus grande place dans les préoccupations de la Conférence, mais la délégation canadienne a compris que les intérêts du Canada seraient surtout protégés à la longue par l'adoption d'un régime équitable en ce qui concerne le plateau continental. Les articles définitifs n'ont pas intégré tous les éléments proposés par le Canada, mais par contre ils n'ont pas incorporé de facteurs défavorables et, dans l'ensemble, ils servent les intérêts canadiens.

Pêche hauturière — Il convient de mentionner ici trois aspects de ce problème. Les nouveaux articles adoptés prévoient que chaque fois qu'un État riverain aura adopté en haute mer des mesures de conservation, ces mesures devront être respectées par les pêcheurs des autres pays. En outre comme le prévoit une autre clause, dans les cas d'urgence, tout État riverain peut appliquer de façon unilatérale des mesures de conservation en haute mer. Enfin, le "principe de l'abstention" a fait l'objet d'études sérieuses, et une déclaration en recommandant l'application a été soutenue par la plupart des intéressés; cependant, elle n'a pas obtenu en séance plénière la majorité requise des deux tiers. Le principe de l'abstention n'a donc pas été adopté mais il est entré dans le champ des préoccupations des États intéressés. Ce principe stipule que si les ressources productives d'une région de pêche hauturière se maintiennent à un niveau élevé et constant grâce aux mesures de conservation et aux règlements des pays exploitant une pêcherie, les autres pays s'abstiennent de pêcher à cet endroit.

Bases rectilignes — Dans sa décision concernant l'affaire des pêcheries entre le Royaume-Uni et la Norvège, la Cour internationale de Justice a encouragé l'adoption d'un système de bases rectilignes qui permettent de délimiter la mer territoriale en traçant des lignes droites qui relient certains points avancés de la côte, plutôt qu'en suivant la côte elle-même. L'adoption d'un article qui confirme universellement ce principe était pour le Canada d'une importance toute particulière; en effet, une fraction importante de la côte canadienne semble demander l'application de la formule de bases rectilignes. Cette formule a été adoptée, et elle sera désormais étendue à tout accord portant sur la mer territoriale et sur la zone contiguë, qu'il s'agisse du droit de pêche ou d'autres problèmes connexes.

Large mesure d'accord

Ce qui a le plus frappé les observateurs de la Conférence, c'est l'entente qui a été réalisée sur la plupart des questions essentielles, à l'exception des limites de la mer territoriale. On a également remarqué la tendance des pays intéressés à écarter les cadres traditionnels des alignements politiques ou des groupements de puissances. Ici, les divergences se sont surtout manifestées entre les États possédant des intérêts de longue date dans le domaine de la pêche côtière, et les pays qui aspirent à une liberté quasi complète de la pêche dans les eaux hauturières. Ces tendances ont encouragé la formation de groupements inattendus.

(Voir la suite à la page 111)

Le Canada et les Nations Unies

La plainte de l'URSS

AU COURS d'une conférence de presse tenue à Moscou le 18 avril 1958, M. Gromyko, ministre soviétique des Affaires étrangères, a déclaré que les États-Unis menaçaient la paix mondiale en envoyant des avions militaires chargés de bombes atomiques ou à hydrogène vers les frontières de l'URSS. Le même jour, le représentant soviétique à New-York a demandé que l'on réunisse d'urgence le Conseil de sécurité, afin d'étudier "l'adoption de mesures urgentes pour faire cesser les vols d'aéronefs des États-Unis d'Amérique, armés de bombes atomiques et à l'hydrogène, dans la direction des frontières de l'Union soviétique".

La plainte soviétique

Le Conseil de sécurité s'est réuni le 21 avril pour examiner la plainte soviétique. Le représentant des États-Unis, M. Cabot Lodge, présidait la séance, en sa qualité de président du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Le représentant soviétique, M. Sobolev, a ouvert le débat en exposant en détail les accusations portées par M. Gromyko à Moscou. M. Sobolev a soutenu que depuis quelque temps des avions militaires américains survolaient les régions arctiques en direction du territoire de l'URSS, et qu'ils avaient à bord des bombes à hydrogène et des bombes atomiques. Il a indiqué que d'après les rapports existants, ces avions effectuaient des vols chaque fois que des objets qu'on ne pouvait identifier apparaissaient sur les écrans de radar du réseau lointain de détection; M. Sobolev a souligné toutefois qu'après examen plus sérieux, ces objets mystérieux n'étaient que des effets de perturbations électroniques ou encore des météores, mais jamais des projectiles téléguidés, des fusées balistiques à réaction, ni d'autres engins du même genre. Les avions américains rejoignaient donc toujours leur base. Mais, demanda M. Sobolev, qu'arriverait-il si un jour les pilotes des États-Unis ne se trouvaient pas en mesure d'identifier la cause des signaux sur les écrans de radar, et qu'ils poursuivent leur route jusqu'aux frontières mêmes de l'Union soviétique? Dans ce cas, l'URSS se verrait contrainte de prendre des mesures de défense contre le péril qui semblerait la menacer. En outre, si les avions militaires soviétiques adoptaient les méthodes de l'aviation américaine, ils pourraient à leur tour se diriger vers les frontières des États-Unis ou vers des bases américaines, sous prétexte d'identifier des signes mystérieux apparus sur les écrans de radar. Dans des circonstances semblables, les appareils militaires des deux pays se rencontreraient peut-être au-dessus du désert glacé de l'Arctique, et les pilotes de chaque nation penseraient sans doute se trouver en face d'agresseurs. A présent, l'univers se trouverait-il soudain plongé dans la tourmente d'une guerre atomique. Le délégué soviétique a déclaré que plusieurs fois déjà l'humanité n'avait échappé à la catastrophe que par miracle et que, par leur attitude de provocation, les États-Unis maintenaient le monde entier à deux doigts de la guerre. M. Sobolev a averti qu'un conflit atomique pouvait éclater d'un instant à l'autre par suite d'une erreur infinitésimale commise par quelque technicien américain, d'un défaut d'attention, d'une faute de calcul, ou de conclusions erronées auxquelles serait arrivé quelque officier de l'armée des États-Unis.

Le représentant soviétique s'est étendu sur ces perspectives et a évoqué le sentiment d'angoisse et d'indignation éprouvé par les pays européens qui, d'après lui, voient dans les actions de l'aviation militaire américaine les symp

ômes d'une folie progressive. Il a prétendu que les vols de ces bombardiers finisaient peser le péril abominable d'une guerre atomique sur les alliés des États-Unis, et plus particulièrement sur les pays membres de l'OTAN. Il a déclaré en outre que ceux qui espéraient que "l'holocauste d'un conflit atomique" épargnerait le continent nord-américain étaient victimes d'une dangereuse illusion. M. Sobolev a dit que le peuple soviétique éprouvait naturellement une indignation profonde devant l'attitude des ennemis de la paix, et a signalé que cette attitude ne cadrerait certes pas avec les devoirs d'un État membre des Nations Unies et allait à l'encontre d'une résolution adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale au cours de sa dernière session. Cette résolution demandait à tous les États membres de faire ce qui était en leur pouvoir pour consolider la paix internationale et pour favoriser des relations amicales et une collaboration sincère entre les nations. Le représentant de l'Union soviétique a terminé ses observations en soumettant un projet de résolution aux termes duquel le Conseil de sécurité exhorterait les États-Unis "à s'abstenir d'envoyer leurs avions militaires, chargés de bombes atomiques et de bombes à l'hydrogène, vers les frontières d'autres États en vue de créer une menace à leur sécurité ou à des fins de démonstrations militaires".

Réponse des États-Unis

Répondant aux déclarations du représentant soviétique, le délégué des États-Unis, M. Cabot Lodge, a affirmé que son gouvernement ne s'était livré à aucune manifestation pouvant mettre la paix en danger, et qui n'ait été exigée par le droit naturel de légitime défense. M. Lodge a signalé qu'à plusieurs reprises et sans aucun succès le Gouvernement américain avait essayé de diriger l'URSS sur la voie d'une collaboration concrète, qui aurait permis de réduire la tension internationale et de libérer les ressources de la science à des fins purement pacifiques. M. Lodge a rappelé qu'au cours des mois écoulés, l'URSS avait refusé de collaborer avec les Nations Unies, la Commission du désarmement et le Conseil de sécurité; qu'elle avait repoussé en outre la décision de l'Assemblée générale et que, s'écartant des voies normales de la diplomatie et faisant fi du mécanisme de consultation et de négociation existant, elle avait réclamé une réunion des chefs de gouvernement, soi-disant afin de provoquer une détente et de résoudre les problèmes qui obscurcissent l'horizon international. M. Cabot Lodge a signalé qu'il était déplorable qu'au moment même où les gouvernants soviétiques exprimaient le désir d'une réunion "au sommet", ils dirigent contre les États-Unis l'accusation d'une menace à la paix.

M. Lodge a demandé au Conseil d'étudier la plainte de l'Union soviétique à la lumière de ces faits. Il a signalé que les États-Unis ne pourraient faire autrement que de prendre toutes mesures les protégeant contre une attaque par surprise, tant qu'un accord collectif international n'en aurait pas supprimé la possibilité. Aussi longtemps qu'un État totalitaire pourra déclencher une attaque éclair, les États-Unis devront maintenir leur aviation stratégique en état d'alerte, grâce à des manœuvres constantes. Mais M. Lodge a souligné que toutes ces manœuvres s'exercent dans des limites tracées de façon à ne pas donner à l'URSS de raison de s'alarmer. Les vols des appareils du Commandement stratégique aérien sont soigneusement contrôlés et réglés; grâce à des systèmes bien précis, les pilotes ne franchiront jamais les limites fixées, loin des frontières de l'Union soviétique ou de ses satellites, à moins d'un ordre personnel du président des États-Unis. Par conséquent, les manœuvres inévitables des avions militaires américains ne peuvent, même par accident, déclencher la guerre.

Poursuivant son exposé, M. Cabot Lodge a rappelé que le réseau de défense des États-Unis avait dû être organisé à grands frais par suite de l'attitude agressive de l'Union soviétique. Les États-Unis, eux, ne nourrissent de dessein agressifs contre personne, dit M. Lodge, qui énuméra ensuite les diverses propositions soumises par son gouvernement et tendant à exclure les possibilités d'attaque par surprise: la proposition formulée à Genève en 1955 par le président Eisenhower, selon laquelle l'Union soviétique et les États-Unis se mettraient d'accord sur un système d'inspections aériennes réciproques; la proposition demandant un système d'inspection englobant les États-Unis continentaux, l'Alaska, le Canada et l'Union soviétique, ainsi que la proposition conseillant le "ciel ouvert" dans les régions arctiques. Mais même la proposition ayant trait à l'Arctique (région qui pourtant intéresse au premier chef l'Union soviétique) a été repoussée dédaigneusement par les dirigeants du Krenlin. D'autres propositions encore ont été écartées par Moscou: un projet d'études techniques sur le désarmement; le programme en cinq points sur le désarmement, pourtant entériné par une écrasante majorité au cours de la douzième session de l'Assemblée générale; l'idée d'une réunion de la Commission de désarmement, organisme auquel s'étaient joints de nouveaux membres, formule adoptée pour cadrer avec les conceptions soviétiques—et nombre de propositions diverses. M. Lodge, dans sa conclusion, a tenu à souligner une fois de plus que les accusations lancées contre les États-Unis au sein du Conseil de sécurité prouvaient que l'URSS ne désirait pas véritablement le succès d'une conférence à l'échelon supérieur et n'aspirait pas foncièrement à la paix.

L'attitude du Canada

M. Charles Ritchie, délégué du Canada, prit la parole après M. Lodge. Il a mis en doute la nature même de la plainte soviétique. D'après M. Ritchie celle-ci ne reposait pas sur des raisons qui auraient motivé suffisamment la réunion d'une session d'urgence du Conseil de sécurité; le prétexte d'une "menace à la cause de la paix" lui semble être mal fondé et n'avoir qu'une ombre de justification. Sans doute, a dit M. Ritchie, le Conseil de sécurité doit veiller au maintien de la paix et de la sécurité internationales, mais son rôle ne consiste pas à encourager des campagnes d'agitation et à nourrir l'inquiétude sur la scène mondiale. Entre autres choses, M. Ritchie a déclaré:

Après avoir exprimé l'opinion que les accusations soviétiques ne justifient pas une discussion sérieuse au sein du Conseil, je voudrais faire quelques commentaires sur la situation que l'URSS tente d'exploiter—je veux parler de l'angoisse éprouvée par tout l'univers quant à l'éventualité d'une guerre nucléaire. Moscou évoque l'activité des bombardiers américains mais il existe d'autres armes qui sont déjà à la portée des principales grandes puissances. Le Gouvernement soviétique a su démontrer avec éclat ses réussites dans le domaine des projectiles balistiques. La science moderne a avancé à pas de géants; ces progrès, et l'épouvantable potentiel destructeur qu'ils impliquent, font naître une crainte profonde dans l'âme et dans l'esprit de nos contemporains. Cette peur s'aggrave des possibilités d'une attaque par surprise. Tous les pays intéressés—et surtout ceux qui possèdent des armes nucléaires—devraient avant tout étudier le péril menaçant d'une attaque par surprise, au lieu de se pencher sur des accusations mal fondées et mal avisées, faites pour des motifs qui peuvent à bon droit nous sembler suspects.

M. Ritchie a signalé en passant qu'on avait soumis à l'URSS des propositions concrètes visant à exclure le danger d'une attaque par surprise. Le Canada avait ici joué un rôle important. Mais Moscou avait rejeté avec mépris les idées ainsi proposées. M. Ritchie a dit ensuite:

Si les allégations de l'Union soviétique étaient sérieuses, elles se seraient sans doute accompagnées de propositions visant à réduire le danger d'une attaque par surprise. L'URSS aurait probablement, dans ce cas, réagi favorablement à certaines des propositions antérieures qui tendaient à l'ouverture de nouvelles négociations grâce auxquelles serait créé un système de sauvegarde. Mais, bien au contraire, nous n'avons entendu qu'un mélange de dénonciations furieuses, qui ne peuvent ni réduire la tension internationale ni résoudre les graves problèmes qui surgissent du perfectionnement des armes nucléaires.

M. Ritchie déclara que la conjoncture actuelle avait contraint le Canada et ses alliés à maintenir leur système de défense. Il signala que son pays faisait partie d'un réseau de défense le liant à ses alliés et surtout, sur le continent nord-américain, aux États-Unis; ce réseau est essentiel à la sécurité de l'Occident, et le Canada ne peut y renoncer. "Toutefois", a remarqué M. Ritchie, "mon gouvernement tient à nier de la manière la plus catégorique que ses efforts de défense s'inspirent d'intentions d'agression ou de provocation." Il faisait allusion à une lettre envoyée en janvier 1958 au premier ministre du Canada par le chef du Gouvernement soviétique; évoquant la possibilité d'une réunion "au sommet", cette lettre faisait allusion à l'attitude prétendue agressive du Canada, allusion que les dirigeants d'Ottawa avaient dû repousser avec la plus grande énergie. En effet, le chef du Gouvernement soviétique avait parlé des bases militaires des États-Unis situées en territoire canadien. M. Ritchie cita au Conseil un extrait de la réponse du premier ministre, dans laquelle celui-ci affirmait que le Canada avait le droit moral de prendre des mesures de légitime défense, si ces mesures lui paraissaient indispensables. Le premier ministre rappelait également au chef soviétique qu'en été 1957 il avait affirmé au nom du Canada que, dans le cadre général d'un accord sur le désarmement, il serait disposé à soumettre, en tout ou en partie, le territoire canadien à une inspection terrestre ou aérienne sur une base réciproque, proposition qui devrait en principe convenir aux deux pays, voisins dans la région de l'Arctique. Soulignant que rien n'avait foncièrement changé depuis cette proposition du premier ministre, M. Ritchie déclara:

Voisin de l'URSS dans l'Arctique, le Canada est prêt, aujourd'hui comme hier, à collaborer à des mesures d'inspection et de contrôle en territoire canadien, dans le cadre d'une entente de désarmement acceptable pour les deux pays. Malheureusement, l'URSS a écarté les propositions visant à protéger l'Arctique contre toute attaque par surprise qui pourtant avaient été inspirées par un désir sincère d'éliminer toute cause légitime d'anxiété pour l'Union soviétique. Mais alors comment expliquer les accusations lancées par l'URSS? Il dépend d'elle d'améliorer les relations internationales qu'elle professe vouloir servir; il lui suffirait pour cela d'accepter le principe, d'une collaboration pour le contrôle et l'inspection des régions arctiques.

Admettant volontiers que cette formule renfermait des difficultés qu'il faudrait d'abord aplanir, M. Ritchie ajouta qu'on pourrait sans trop d'obstacles déterminer la nature et le degré d'inspection souhaitables, si l'on créait les

comités techniques proposés par les pays occidentaux au sein du Sous-Comité de la Commission du désarmement; ces comités étudieraient les détails de tout programme d'inspection. Mais le Gouvernement soviétique s'est refusé à participer à des études de ce genre. M. Ritchie conclut son exposé en disant:

Il est étrange que l'Union soviétique formule sa plainte devant le Conseil au moment même où elle se proclame hautement désireuse d'organiser une réunion à l'échelon supérieur, et dans une période où la diplomatie fait porter tous ses efforts vers l'étude approfondie de cette possibilité. Depuis la clôture de la douzième session de l'Assemblée générale, les puissances occidentales se sont évertuées, à convaincre l'URSS de reprendre les entretiens sur le désarmement dans le cadre des Nations Unies. Aujourd'hui nous exhortons une fois de plus le bloc soviétique à contribuer à l'établissement d'un système international d'inspection et de contrôle qui rendrait possible une entente d'ensemble sur le désarmement, et à travailler, au sein de l'Organisation des Nations Unies, à créer des conditions de confiance et de détente internationales, qui réduiraient le besoin de mesures défensives dans tout l'univers.

Le point de vue des autres pays

Après avoir entendu les représentants de l'URSS, du Canada et des États-Unis, ceux de la France, de la Chine, de la Colombie, de l'Irak, du Japon, du Panama et du Royaume-Uni, par de brèves déclarations, s'élevèrent contre le projet de résolution soviétique. La Suède ne participa pas au débat. La plupart des membres du Conseil ont soutenu les propositions occidentales, tendant à réduire le péril d'attaques par surprise et à organiser un système de défense. Ils ont déploré l'attitude de l'Union soviétique, qui a repoussé systématiquement les divers projets de désarmement soumis par l'Occident et qui s'est refusée à participer à de nouvelles discussions à ce sujet dans le cadre d'une résolution adoptée à la dernière session de l'Assemblée. Certains délégués ont reproché à l'Union soviétique de se livrer à des manœuvres de pure propagande et ont déploré le moment qu'elle avait choisi pour le faire. Le représentant britannique a déclaré: "Il peut sembler à tout le moins bizarre que Moscou déclenche au sein des Nations Unies son attaque contre les États-Unis au moment même où les Gouvernements de la France, des États-Unis et du Royaume-Uni s'efforcent de concert d'organiser une réunion à Moscou avec M. Gromyko, afin d'y convenir d'une réunion "au sommet".

Vers la fin du débat, le président proposa de mettre aux voix le projet de résolution soviétique. Mais le représentant de l'URSS demanda l'ajournement jusqu'à l'après-midi du jour suivant. Le Conseil ayant rejeté sa proposition, il demanda alors un ajournement jusqu'au lendemain matin, demande qui fut également rejetée. Après quelques discussions portant sur la procédure, le représentant soviétique répliqua aux déclarations des membres du Conseil en reprenant ses accusations antérieures et en citant à l'appui de sa thèse diverses informations de presse et certaines sources du Gouvernement des États-Unis. Protestant contre la décision du Conseil de ne pas consentir à l'ajournement jusqu'au jour suivant, le délégué de l'Union soviétique retira son projet de résolution, et la séance fut officiellement levée.

Postérieurement et conformément à la demande des États-Unis, le Conseil de sécurité se réunit de nouveau le 29 avril, pour étudier l'établissement d'un système d'inspection internationale dans la zone arctique. Un article sur la séance du 29 avril et sur celle du 2 mai paraîtra dans le prochain numéro de *Affaires Extérieures*.

La Commission de la condition de la femme

La douzième session annuelle de la Commission de la condition de la femme s'est tenue à Genève du 17 mars au 3 avril 1958. C'était la première fois que le Canada participait aux travaux de la Commission au sein de laquelle il était représenté par Mme Harry Quart, M.B.E., de la ville de Québec. Mlle Marion Royce, directrice de la Division de la main-d'œuvre féminine au ministère du Travail, et M. Neill Currie, du ministère des Affaires extérieures, étaient les conseillers de Mme Quart.

Organe subsidiaire du Conseil économique et social, la Commission est chargée de préparer des recommandations et des rapports touchant tous les aspects de la condition de la femme, dans le domaine politique, économique, social, culturel et pédagogique. Les États membres y sont élus pour une période triennale. Le Canada sera donc représenté à la Commission jusqu'à la fin de 1960. Les autres pays qui en font partie cette année pour la première fois sont le Japon et la Tchécoslovaquie. A l'heure actuelle, la Commission comprend en outre des représentantes des pays suivants: Argentine, Belgique, Chine, Cuba, États-Unis, France, Israël, Mexique, Pakistan, Pologne, République Dominicaine, Royaume-Uni, Suède, URSS et Venezuela. Conformément à la coutume, ce sont des femmes qui représentent leurs pays respectifs; on trouve parmi elles quelques-unes des personnalités les plus marquantes de l'univers, en ce qui a trait à la condition des femmes et à leurs activités diverses.

La Commission a élu la Begum Amwar Ahmed (Pakistan) présidente, Mlle Uldarica Manas (Cuba) première vice-présidente, Mme Sofia Dembinska (Pologne) seconde vice-présidente et Mme Mina Ben-Svi (Israël) rapporteur. Elle a abordé ensuite l'étude de son ordre du jour, qui était très chargé. Au cours des trois semaines de travaux, elle a examiné entre autres choses les points intitulés: droits politiques de la femme; accès des femmes aux études; condition de la femme en droit privé; accès de la femme à la vie économique; nationalité de la femme mariée; égalité de salaire à travail équivalent; assistance technique et service consultatif intéressant la condition de la femme; fréquence des sessions de la Commission.

Droits politiques de la femme

La Commission a adopté un projet de résolution visant à obtenir, auprès de divers gouvernements, des renseignements sur la jouissance et l'exercice par les femmes des fonctions et services publics dans leurs pays respectifs. Cette décision a été motivée par le fait que si, dans quelque 70 pays, les femmes deviennent le droit de vote et peuvent être élues aux assemblées législatives, la Convention sur les droits politiques de la femme (ouverte à la signature en mars 1953) n'a été signée que par 41 nations et ratifiée par 29 seulement. Cette Convention avait été rédigée par la Commission et elle renferme trois articles principaux, ayant trait au droit de vote, au droit des femmes d'être éligibles à tous les organismes législatifs, et au droit des femmes d'occuper des postes publics et d'exercer des fonctions publiques. L'instrument d'acceptation du Canada a été déposé en janvier 1957.

Condition de la femme en droit privé

L'étude de la condition de la femme en droit privé a tourné autour de l'âge minimum légalement requis pour le mariage, de l'enregistrement du mariage et du libre consentement. La Commission a adopté un projet de résolution

invitant le secrétaire général à rédiger un projet de convention sur l'âge minimum, projet qui serait étudié par la Commission à sa session de 1960. Cet âge ne devrait pas en principe être inférieur à 16 ans. Le projet traiterait également du libre consentement des deux futurs époux et de l'enregistrement obligatoire. Les représentants convinrent à l'unanimité que les jeunes filles devaient être protégées contre le mariage prématuré ou le mariage sans liberté de consentement; mais les déléguées avaient des points de vue divergents sur les méthodes à suivre pour atteindre les buts fixés. La majorité des représentantes estiment que des lois nationales ou internationales contribueraient à modifier des coutumes abusives, tandis qu'une minorité soutient que toute action hâtive ou mal préparée, dirigée contre des mœurs ou des usages solidement établis, aboutirait à multiplier les périls auxquels les jeunes filles sont exposées et que le problème ne serait en fin de compte résolu que par l'éducation. La représentante du Canada s'est abstenue de voter, car il lui fallait tenir compte de certaines difficultés d'ordre constitutionnel; en effet, les lois canadiennes varient beaucoup sur ces questions d'une province à l'autre.

La Commission a également adopté un projet de résolution demandant au Conseil économique et social d'inviter l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à mener une enquête sur les coutumes qui imposent aux jeunes filles des opérations rituelles, et sur les mesures prises ou à prendre afin de mettre fin à ces pratiques.

Accès des femmes à la vie économique

La Commission a examiné la situation des femmes qui travaillent, y compris celle des mères ayant des responsabilités familiales. Ce problème a été étudié à la lumière des rapports rédigés par le secrétaire général, rapports fondés sur les renseignements communiqués par diverses organisations non gouvernementales remplissant des fonctions consultatives auprès du Conseil et par le Bureau international du Travail. La déléguée du Canada, Mme Quart, a signalé à la Commission une brochure intitulée: "Étude faite dans huit villes du Canada et portant sur les femmes mariées travaillant à l'extérieur". Ce document vient d'être publié par le ministère fédéral du Travail. Il souligne que la plupart des femmes que les enquêteurs ont interrogées travaillent hors de chez elles 8 heures par jour; elles estiment que leur activité profite à leur famille qui demeure le centre de leurs préoccupations. La garde des enfants est le grand problème des mères qui ont un emploi hors de chez elles; la majorité essaie de trouver un moyen de laisser les enfants au foyer, surtout quand il s'agit d'enfants en bas âge; mais la plupart des mères ont des enfants d'âge scolaire et elles tâchent d'adopter une formule satisfaisante pour le temps qui s'écoule entre la rentrée de l'enfant à la maison après l'école et le retour chez la mère.

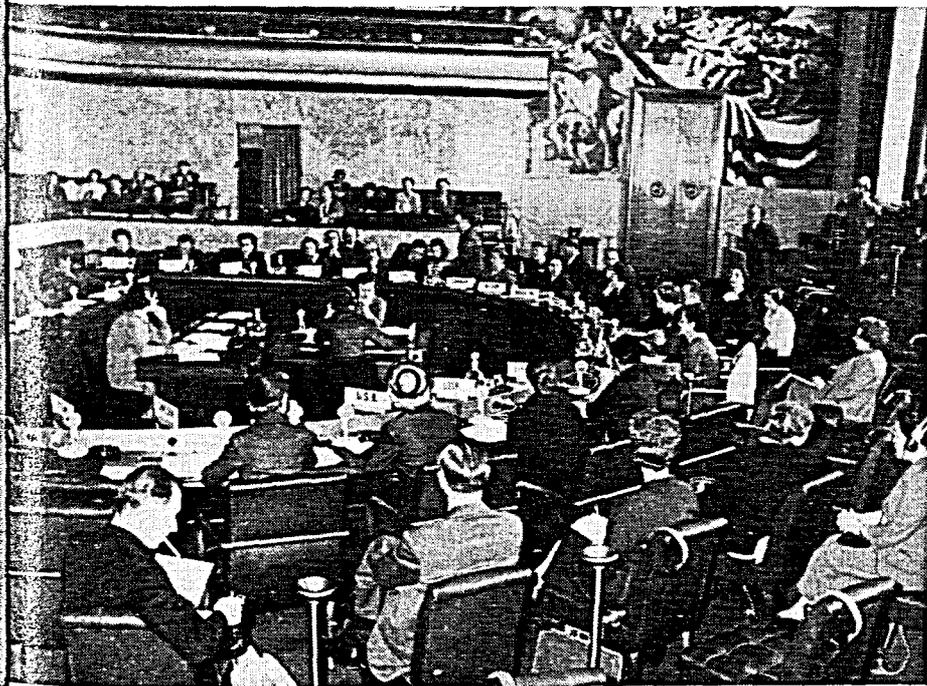
A la fin des discussions sur ces problèmes, la Commission a adopté un projet de résolution qui fait état des renseignements contenus dans les rapports et remercie les organismes non gouvernementaux de leur collaboration. Ce projet signale en outre que les institutions spécialisées sont en mesure de fournir aux pays membres une aide précieuse pour toutes les questions relevant de ce domaine.

De plus, la Commission s'est penchée sur le droit au repos des femmes qui travaillent, sur la sécurité de la vieillesse et sur la perte de la capacité de travail. Elle a entendu une déclaration du représentant de l'Organisation internationale

ationale du Travail, qui a souligné la tendance contemporaine à réduire la durée de la journée ou de la semaine de travail, tendance dont les femmes bénéficient. En outre, un grand nombre de pays ont adopté des règlements spéciaux qui ne s'appliquent qu'aux femmes. Le délégué de l'OIT a insisté sur les deux points essentiels qui constituent la pierre angulaire des règlements spéciaux. D'abord ces règlements doivent être adaptés aux exigences réelles et particulières des femmes qui travaillent; ensuite, ils doivent permettre aux femmes d'avoir, sur le marché de la main-d'œuvre, un statut identique à celui des hommes. Il s'agit donc pour le législateur d'atteindre le juste milieu entre ces deux pôles. Mme Quart a approuvé ce point de vue et a admis qu'une pléthore de dispositions mal comprises réduirait sans doute le nombre des emplois s'offrant aux femmes. Elle a indiqué aussi que tout en étant indispensable à la protection des femmes au travail, la tendance dans toutes les provinces canadiennes et dans les lois fédérales était d'établir des lois s'appliquant à tous sans distinction de sexe.

Pensions et retraites

Mme Quart a communiqué à la Commission les résultats d'une étude récemment menée au Canada sous l'égide du Comité interministériel des travailleurs âgés. Ce rapport intitulé: "Plans de pension et emploi des travailleurs âgés" conseille l'égalité entre l'homme et la femme en ce qui concerne l'âge de la retraite et d'autres aspects des programmes de pension. Mme Quart et les représentantes de la France, de la République Dominicaine et de la Suède ont présenté un projet de résolution aux termes duquel le Conseil économique



RÉUNION À GENÈVE

la réunion d'ouverture de la Commission de la condition de la femme, qui s'est tenue le 17 mars dans la salle du Conseil économique et social du Palais des Nations, à Genève.

et social recommanderait "à tous les États membres des Nations Unies et à ses institutions spécialisées d'encourager par tous les moyens en leur pouvoir le traitement identique des hommes et des femmes qui travaillent, en ce qui a trait aux plans de pensions, et l'adoption d'un âge normal de retraite qui serait le même pour les deux sexes". Ce projet a été adopté par 10 voix contre aucune, et 8 abstentions. Les déléguées qui se sont abstenues de voter représentaient des pays où les lois et les coutumes s'écartent des principes dont s'inspire le projet de résolution.

Nationalité de la femme mariée

Sur ce point, les représentantes se sont presque uniquement bornées à exprimer le vœu que la Convention s'y rattachant (et qui a été ouverte à la signature en février 1957) serait bientôt mise en vigueur. La Commission a constaté qu'il y avait déjà cinq ratifications; plusieurs déléguées ont brièvement chacune pour son pays l'honneur d'être la sixième à déposer l'instrument de ratification. Le Canada était l'un des premiers signataires, et son Gouvernement étudie à l'heure actuelle une ratification prochaine.

Égalité de salaire pour travail égal

Le secrétaire général, de concert avec l'Organisation internationale du Travail, a rédigé une brochure sur le principe "à travail égal, salaire égal". Cette brochure fournit des renseignements d'ordre général destinés aux particuliers et aux organismes intéressés. Mme Quart a fait là-dessus un exposé assez détaillé, demandant que ce document présente comme étant deux problèmes distincts la question d'égalité de salaire pour un travail égal sans distinction de sexe, et le problème plus général du niveau inférieur des salaires féminins. Elle a aussi demandé que la brochure fasse état des efforts concrets incorporés dans les lois ou les contrats collectifs, et tendant à éliminer les différences de salaires selon les sexes. Elle a déposé un mémoire décrivant deux méthodes distinctes qui ont toutes deux été employées avec succès au Canada dans les contrats collectifs.

La Commission a rejeté un projet de résolution traitant du fond du problème; toutefois elle a décidé que chaque État membre de la Commission pourrait à la fin de 1958 adresser des commentaires sur la brochure dans sa forme actuelle au Secrétariat des Nations Unies et à celui de l'OIT. Ainsi ces organismes pourraient rédiger une nouvelle version que la Commission étudierait lors de sa prochaine session.

Assistance technique et services consultatifs

Sur ce chapitre, la Commission s'est occupée surtout de l'organisation de cycles d'étude en vertu du programme des services consultatifs des Nations Unies, dans le domaine des droits de l'homme. Un cycle d'étude régional avait eu lieu en août 1957 à Bangkok, en Thaïlande, et avait porté sur les responsabilités civiques et la participation accrue des femmes d'Asie à la vie publique de leurs pays. La Commission a adopté à l'unanimité un projet de résolution exprimant l'espoir qu'en 1959 un cycle d'étude semblable puisse se tenir en Afrique ou en Amérique latine; qu'un cycle d'étude régional ait lieu en Asie en 1960 pour examiner la condition juridique de la femme au sein de la famille et ses droits de propriété; qu'un cycle d'étude du même genre se tienne en 1961 soit en Afrique ou en Amérique latine (suivant le lieu de réunion en 1959), et en fin qu'un autre s'organise en Europe à une date ultérieure.

Réunion
La
les deux
formule
mission
formé
Conseil
en cause
soigneur
femme
que la C
unissait
tenir le

Réunions annuelles de la Commission

La Commission s'est demandé si elle devait se réunir tous les ans ou tous les deux ans. L'an dernier, le Conseil économique et social avait examiné la formule d'après laquelle la Commission de la condition de la femme et la Commission des droits de l'homme se réuniraient tous les deux ans seulement, conformément à l'usage établi pour certaines autres commissions techniques du Conseil économique et social. Aucune décision ne fut prise et les commissions en cause furent invitées à faire connaître leur point de vue. Après un examen soigneux et approfondi, les membres de la Commission de la condition de la femme ont adopté à l'unanimité un projet de résolution exprimant l'opinion que la Commission ne pourrait remplir efficacement sa tâche si elle ne se réunissait au moins une fois par année, et recommandant au Conseil de maintenir le principe des sessions annuelles.



UN VISITEUR DE MARQUE

S.A.R. le prince Bernhard, des Pays-Bas, qui a séjourné au Canada du 3 au 11 mai, passe en revue une garde d'honneur du CARC peu après son arrivée sur le sol canadien.

Pendant sa visite à Ottawa, le prince Bernhard a participé aux cérémonies commémorant le 15^e anniversaire de la bataille de l'Atlantique. Il a déposé une couronne au pied du monument aux morts, en mémoire des soldats canadiens qui ont donné leur vie pour la cause des Alliés au cours de la première guerre mondiale.

Le Prince a reçu des diplômes honorifiques de l'Université de Montréal et de l'Université de Colombie-Britannique. Il a visité les chantiers de la voie maritime du Saint-Laurent, remis leurs ailes à six apprentis-pilotes de l'Aviation militaire néerlandaise qui suivent un cours de formation à Gimli dans le Manitoba, et a été l'invité d'honneur à un dîner donné au Canadian Club de Vancouver, dîner au cours duquel Son Altesse a prononcé une allocution.

Dixième anniversaire de l'OECE

L'ORGANISATION européenne de coopération économique a fêté à Paris, le 25 avril, son dixième anniversaire.

Cette étape coïncide avec les débuts d'une expérience de coopération économique assez révolutionnaire entre six des membres européens de l'OECE: le Marché commun, ou Communauté économique européenne, ainsi qu'avec l'entrée dans une phase peut-être décisive des négociations relatives à la création d'une large zone européenne de libre-échange dans laquelle s'insérerait le Marché commun. Le moment paraît donc particulièrement approprié pour passer brièvement en revue les fonctions de l'OECE de même que l'œuvre accomplie par cet organisme depuis dix ans.

Origine de l'OECE: le Plan Marshall

L'OECE fut créée en 1947 en réponse à l'offre généreuse et clairvoyante que firent les États-Unis d'aider à la mise en œuvre d'un programme de redressement économique européen.

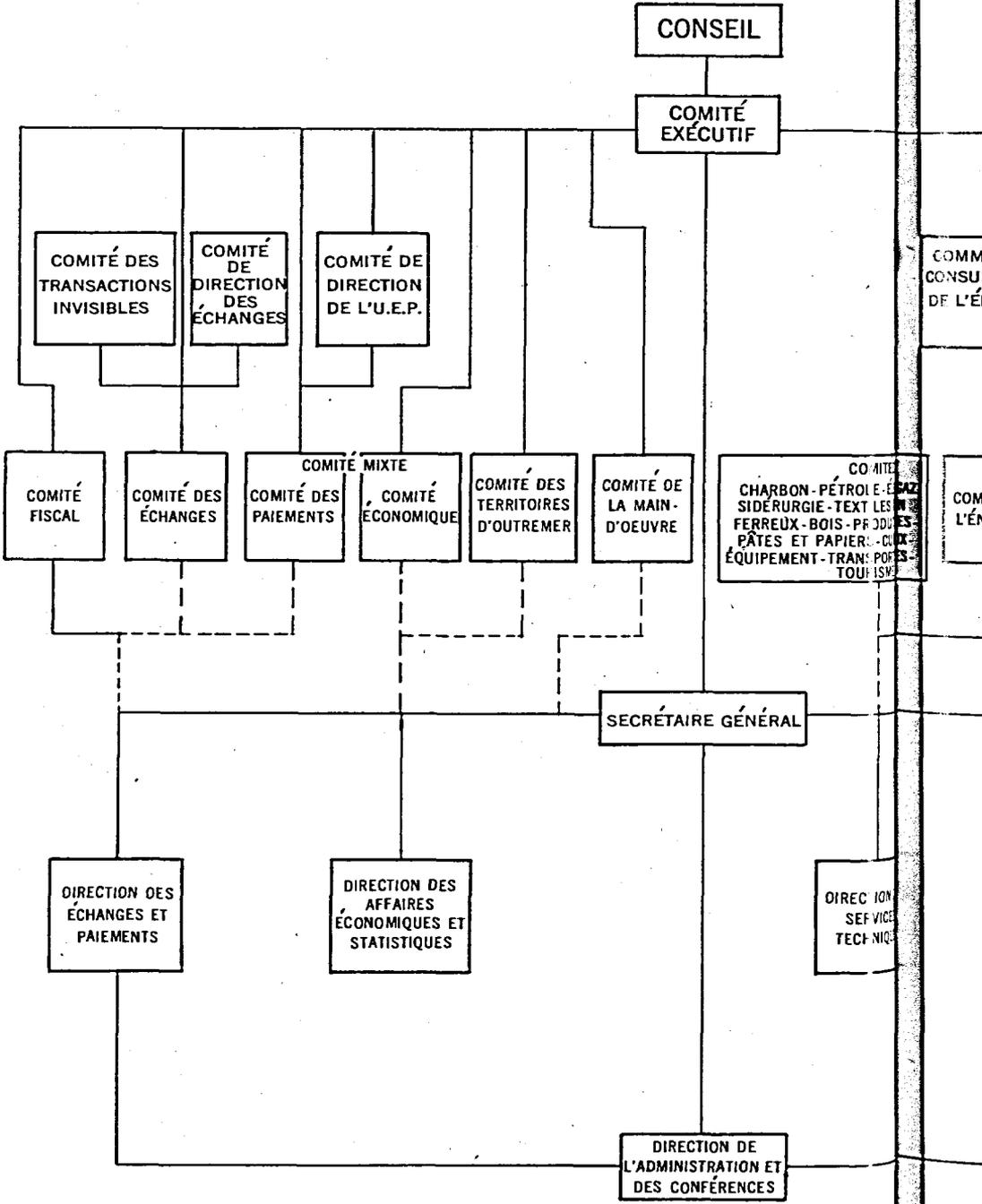
À la fin de la guerre, de nouvelles institutions de coopération internationale avaient été créées en vue de préserver la paix. Sur le plan économique, cet esprit de collaboration, né à la fois de la guerre et de la crise économique des années trente, avait trouvé son expression dans plusieurs institutions internationales comme le Fonds monétaire international, la Banque internationale pour la reconstruction et la mise en valeur et l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Toutefois, ces organismes étaient conçus pour fonctionner dans un monde où un certain équilibre économique aurait été rétabli; l'Europe de 1947 n'y trouvait pas pour survivre les instruments adaptés à ses besoins.

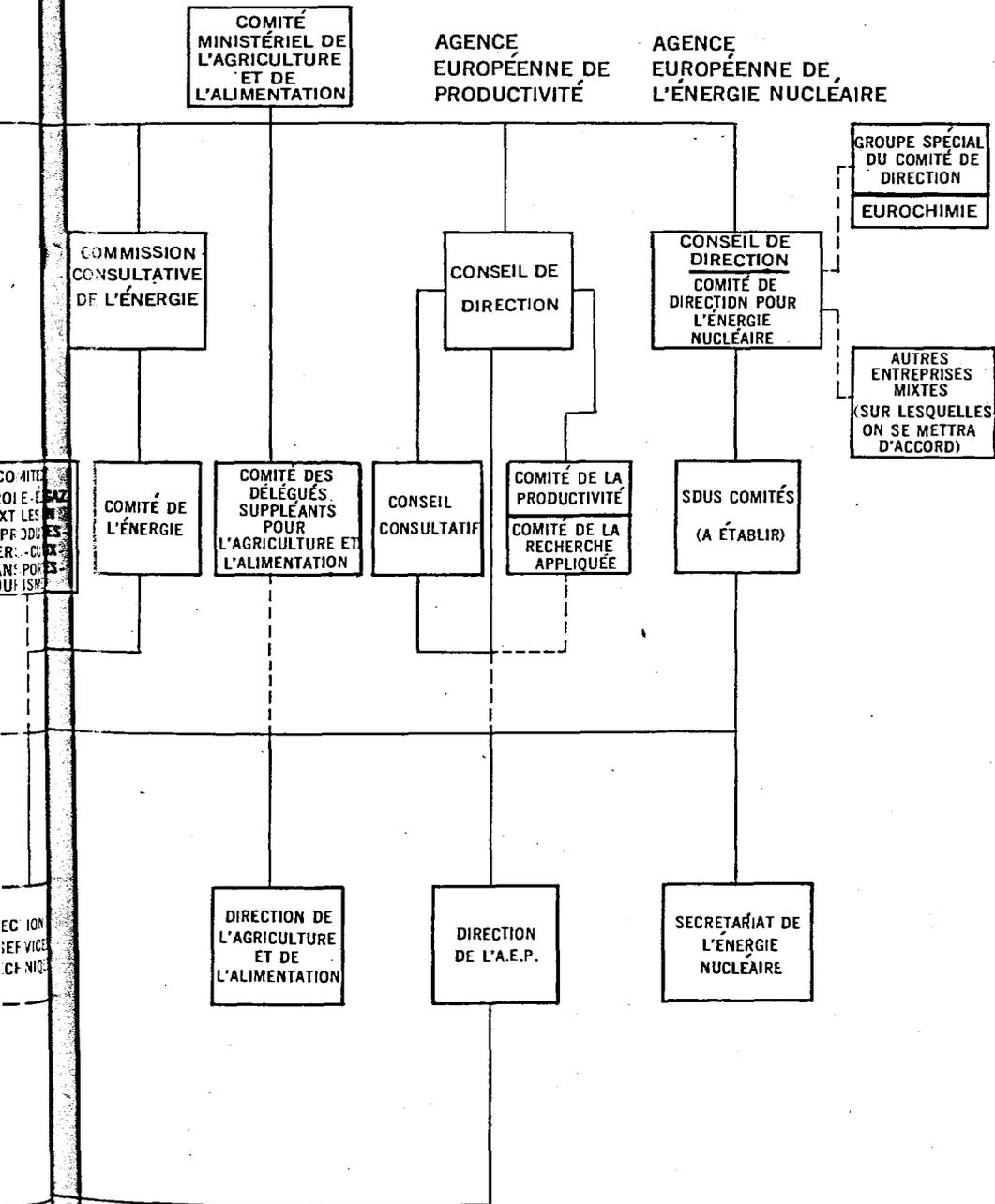
Une crise très grave menaçait alors l'Europe. L'aide massive consentie par les États-Unis et le Canada s'épuisait, et les dollars allaient manquer pour les achats pourtant indispensables de produits alimentaires et d'équipement industriel. Les réserves européennes d'or et de dollars fondaient au rythme de sept milliards par année.

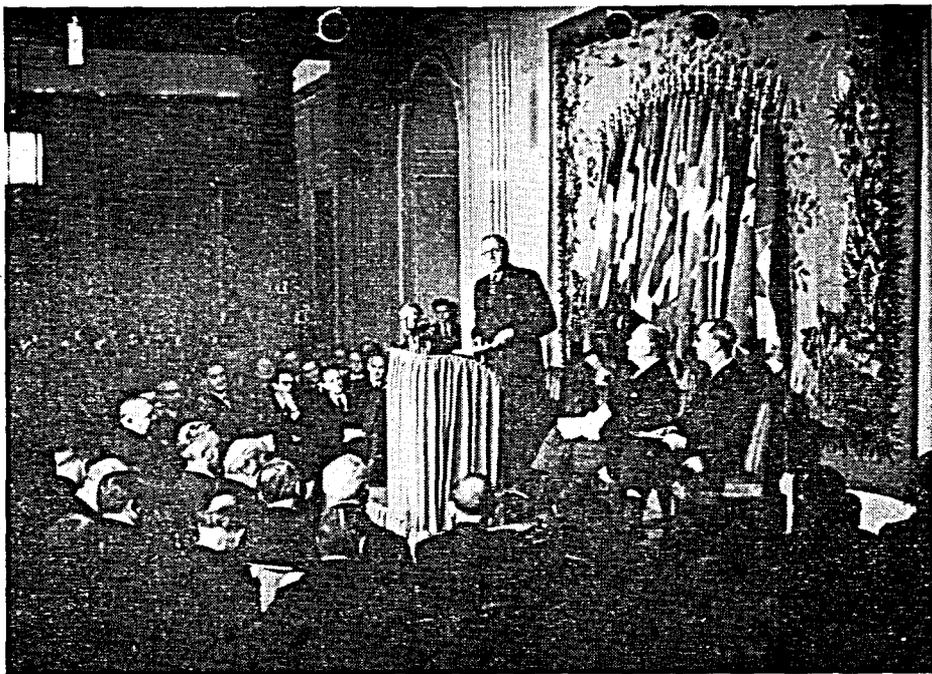
L'initiative européenne survint à ce moment critique. Le secrétaire d'État, le général George C. Marshall, dans un discours resté fameux, prononcé à l'Université Harvard le 5 juin 1947, déclara que les États-Unis étaient prêts à participer, selon leurs possibilités, à l'élaboration et à l'exécution d'un programme de relèvement de l'Europe. L'initiative devait toutefois en être prise par les pays européens. Il devait s'agir d'un programme commun, auquel consentiraient tous les pays européens ou du moins plusieurs d'entre eux.

L'Europe s'empressa de saisir la perche qui lui était tendue. Sur la proposition de M. Bevin, une réunion de MM. Molotov, Bidault et Bevin fut convoquée pour le 27 juin à Paris. L'URSS, cependant, repoussa toute idée de programme commun de relèvement économique; il en résulta que la Conférence sur la coopération économique européenne, inaugurée à Paris le 12 juillet 1947, ne réunit que les représentants des pays d'Europe occidentale, c'est-à-dire des pays situés à l'ouest de ce qu'on devait appeler bientôt le "rideau de fer".

On établit un programme préliminaire, et les États-Unis accordèrent, à compter du 1^{er} avril 1948, une première tranche d'aide de 5,055 millions de







DIXIÈME ANNIVERSAIRE

M. Derick Heathcoat Amory, chancelier de l'Échiquier du Royaume-Uni et président du Conseil ministériel de l'OECE, adresse la parole, le 25 avril, aux représentants ministériels, au cours des fêtes du 10^e anniversaire à Paris.

dollars des États-Unis. Le 16 avril 1948 était signée la Convention de coopération économique européenne, qui créait l'OECE et en définissait les buts.

Nature

Le préambule de la Convention expose les mobiles des signataires. Il déclare que la force et la prospérité de l'économie européenne sont indispensables pour que soient atteints les buts des Nations Unies, que soit sauvegardée la liberté individuelle et que s'accroisse le bien-être général; il reconnaît que les économies nationales des pays signataires sont interdépendantes, et que la prospérité de l'Europe ne saurait être restaurée et maintenue que par une étroite et durable coopération entre les parties contractantes.

Les huit premiers articles de la convention fixent diverses obligations d'ordre général aux pays membres. Ceux-ci s'engagent notamment à développer la production par l'utilisation rationnelle de leurs ressources; à développer leurs échanges réciproques, grâce en particulier à l'établissement d'un régime de paiements multilatéraux et à la levée des restrictions gênant les échanges commerciaux; à stabiliser leurs finances intérieures et leurs monnaies; à réaliser le plein emploi. En vertu des dispositions de l'article 6, les parties contractantes s'engagent à coopérer entre elles et avec les autres pays en vue d'abaisser les tarifs douaniers et de supprimer toutes autres barrières nuisant aux échanges commerciaux, se donnant pour objectif d'établir un régime multilatéral d'échanges viable et équilibré, conformément aux principes de la Charte de La Havane. (Celle-ci est à la base de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.) Rétrospectivement l'article 5, paraît prophétique;

les États
ou d'arr
de libre-
Les
et les for
Compos
Dix
Danema
Pays-Ba
Dep
de mem
repré
eurs poi
du Cons
volontai
adressée
ment à P
ambassa
Dep
de l'Org
janvier
tout ce
statut d
position
La
depuis l
plein dr
l'Agence
Le
décisions
bermane
et des E
chaque s
sont pri
donné n
nombreu
Travau
Les
sur l'éco
europée
échange
dominée
décisive
La
Unis en
à long
et pour

Les États membres s'y engagent à étudier la possibilité d'une union douanière ou d'arrangements analogues, comme par exemple l'établissement de zones de libre-échange.

Les autres articles établissent l'Organisation et en définissent les organes et les fonctions.

Composition

Dix-sept États font partie de l'OECE: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse et Turquie.

Depuis le 3 juin 1950, les États-Unis et le Canada prennent part à titre de membres associés aux délibérations et à certains travaux de l'OECE. Les représentants des deux pays peuvent assister à toutes les réunions et y exprimer leurs points de vue. Ils n'ont cependant aucune part formelle dans les décisions du Conseil. Dans certaines études de l'OECE, auxquelles ils participent volontairement, leurs affaires sont examinées et des recommandations leur sont adressées. Comme les autres membres, le Canada et les États-Unis entretiennent à Paris une délégation permanente auprès de l'OECE dirigée soit par un ambassadeur soit par un ministre.

Depuis le 14 janvier 1955, l'Espagne a participé pleinement aux travaux de l'Organisation concernant l'agriculture. En vertu d'un accord signé le 10 janvier 1958, l'Espagne est désormais membre de plein droit de l'OECE pour tout ce qui a rapport à l'agriculture; pour les autres questions, elle jouit du statut de membre associé dans tous ceux des organes de l'OECE dont la composition n'est pas restreinte.

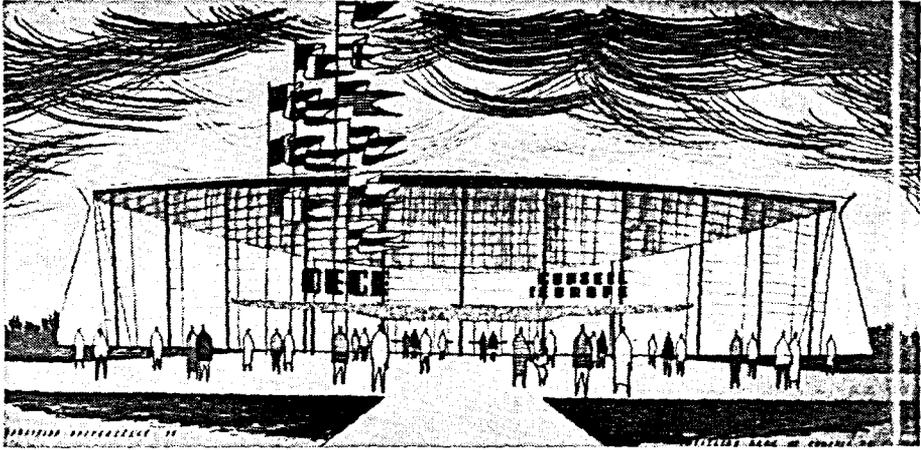
La Yougoslavie entretient elle aussi une mission auprès de l'OECE, depuis le 25 février 1955, avec le statut d'observateur, mais elle participe de plein droit, en vertu d'un accord signé le 9 octobre 1957, aux travaux de l'Agence européenne de productivité.

Le Conseil est l'organe suprême de l'OECE, celui dont relèvent toutes les décisions importantes de l'Organisation. Il est constitué par les délégués permanents des dix-sept États membres. Les délégués permanents du Canada et des États-Unis prennent part à ses délibérations. Il se réunit à peu près chaque semaine, et aussi périodiquement à l'échelon ministériel. Les décisions sont prises à l'unanimité; toutefois un membre peut déclarer qu'un sujet donné ne l'intéresse pas et s'abstenir de voter. Un comité exécutif et de nombreux comités permanents et groupes d'étude secondent le Conseil.

Travaux et réalisations

Les plus importants travaux de l'OECE, du point de vue de leurs effets sur l'économie des pays membres et sur le développement de la coopération européenne, sont probablement ceux qui se rapportent à la libération des échanges et des paiements en Europe. Les premières années de l'OECE dominées par l'effort commun de relèvement ont aussi été d'une importance décisive.

La première tâche était de former un cadre à l'aide financière des États-Unis en élaborant conjointement un programme de restauration économique à long terme pour les années 1948-1952. C'était là une tâche sans précédent et pour l'accomplir il fallut concevoir de nouvelles techniques de coopération



A L'EXPOSITION DE BRUXELLES

Le pavillon de l'Organisation européenne de coopération économique, à l'Exposition universelle de Bruxelles.

internationale. Les divers pays présentèrent chacun un plan embrassant l'ensemble de leur vie économique; des plans furent comparés, harmonisés et coordonnés dans un vaste programme commun offrant des chances de succès. Les objectifs visés, les méthodes statistiques, les politiques économiques différaient de pays à pays. Chaque plan fut scruté par les experts des autres pays membres et défendu par ses auteurs.

Le premier objectif du programme commun de relèvement était d'accroître la production. Dès que les résultats commencèrent à apparaître, on fit porter les efforts vers la stabilisation des finances intérieures, puis vers le développement des échanges commerciaux.

Le succès fut remarquable. La production, qui était en 1947 plus faible de 12 p. 100 qu'en 1938, s'accrut de 65 p. 100 entre 1947 et 1952, tous les principaux objectifs étant dépassés sauf dans le cas du charbon. Victoire non moins grande, après 1952 l'Europe cessa de se trouver en déficit courant avec le monde extérieur.

Durant ces années, l'aide Marshall atteignit le total de 13.6 milliards* de dollars des États-Unis. Son importance du point de vue économique ressort bien du fait qu'elle permit d'acquitter le quart des importations de marchandises et de services de l'Europe de 1947 à 1950. Depuis 1952, l'expansion de la production se poursuit à vive allure. En 1957, la production industrielle s'était accrue de 120 p. 100 par rapport à 1947, la production agricole, de 50 p. 100, les exportations vers l'extérieur, de 180 p. 100, et le produit national brut par habitant, de 55 p. 100.

Le développement des échanges entre pays européens fut jugé indispensable, non seulement comme condition de l'accroissement de la production et des ventes extérieures, mais aussi parce qu'il tendrait à épargner à l'Europe :

*Ce chiffre comprend les 1,022 millions de dollars autorisés au titre du Programme de sécurité mutuelle pour l'année 1951-1952 et qui furent attribués au Programme de relèvement de l'Europe; y est comprise en outre la somme de 478 millions de dollars qui fut attribués au Programme de relèvement de l'Europe pour l'année 1951-1952, avec l'autorisation du Congrès sur les fonds votés pour l'assistance militaire.

recours
l'équili
monna
point,
Union
Un
cor vert
préden
à des a
conçut
pre 195
tabilité
commer
et débit
suelleme
question
La
montra
mensuel
'durcisse
européen
Il a été s
objet de
coopérati
mondiale
Bien
à long té
des pays
janvier 1
250 milli
Le code
La
l'Accord
normales
prévoien
à descript
ne sont
encore se
en vigue
jusqu'à
les mem
difficulté
Le s
sans risq
entre pa
restrictio
des écha
Etat me
trappée

recours constant aux fournisseurs de la zone du dollar, ce qui favoriserait l'équilibre de ses comptes extérieurs. La première étape consistait à rendre les monnaies européennes convertibles entre elles, du moins jusqu'à un certain point, en vue d'un retour au commerce multilatéral.

Union européenne de paiements

Une première tentative de rétablir les échanges multilatéraux par la convertibilité de la livre britannique échoua en 1947. On tenta dès lors, avec prudence, de stimuler financièrement le commerce entre pays européens grâce à des accords de compensation. Puis, après bien des mois de négociation, on conçut un projet beaucoup plus ambitieux qui aboutit à la création, en septembre 1950, de l'Union européenne de paiements. Ce système établit une convertibilité réelle entre les monnaies européennes et permet le développement d'un commerce multilatéral. Le système consiste en ce que les soldes créditeurs et débiteurs de chaque pays avec chacun des autres se contre-passent mensuellement, ne laissant qu'un montant unique au crédit ou au débit du pays en question vis-à-vis de l'UEP, à couvrir en or ou en dollars.

La situation économique s'améliorant dans les États membres, l'UEP se montra plus stricte et réduisit progressivement de 60 à 25 p. 100 le pourcentage mensuel moyen d'endettement, qui s'est maintenu à ce niveau depuis 1955. Ce "durcissement" du système de paiements a eu pour effet de détourner les pays européens du recours à des mesures orientées contre les autres pays du monde. Il a été signé d'autre part, en 1955, un accord monétaire européen ayant pour objet de remplacer l'UEP et de préserver tout ce qu'il y a d'utile dans la coopération monétaire une fois la convertibilité des devises rétablie à l'échelle mondiale.

Bien qu'il n'entre pas dans son rôle de fournir à ses membres une assistance à long terme, l'UEP a plusieurs fois accordé d'importants crédits spéciaux à des pays se trouvant en difficultés pour leurs paiements internationaux. En janvier 1958, par exemple, la France a obtenu de l'UEP un crédit spécial de 250 millions de dollars, pour lui permettre de redresser sa situation financière.

Le code de libération des échanges de l'OECE

La seule forme de restrictions des échanges commerciaux qu'autorise l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, dans des conditions normales, est le recours au tarif douanier. Les règles de l'Accord général prévoient la réciprocité du traitement de la nation la plus favorisée et interdisent la discrimination dans les échanges commerciaux. Les restrictions quantitatives ne sont permises qu'en cas de difficulté à équilibrer les comptes extérieurs, et encore seulement dans certaines conditions bien définies. Les restrictions déjà en vigueur sont scrutées périodiquement dans le cadre de l'Accord général. Jusqu'à tout dernièrement, le Fonds monétaire international considérait tous les membres de l'Union européenne de paiements comme se trouvant en difficultés pour l'équilibre de leurs comptes extérieurs.

Le système de l'UEP a donné la possibilité aux États membres d'atténuer sans risque excessif les restrictions qu'ils imposaient aux échanges commerciaux entre pays européens. En vue de faire disparaître graduellement toutes ces restrictions, il a été adopté le 18 août 1950 un "code" complexe de libération des échanges. En vertu de ses règles, la proportion des importations de chaque État membre en provenance de tous les autres États membres qui ne doit être frappée d'aucune restriction quantitative est exprimée par un pourcentage de

la valeur qu'ont atteinte les importations de chacune des trois catégories suivantes durant une année déterminée, prise comme point de comparaison: agriculture, matières premières, produits fabriqués.

Le code oblige les États membres à libérer de toutes restrictions quantitatives un pourcentage minimum des importations de chacune des trois catégories ainsi que de l'ensemble des importations, à des dates fixées à l'avance. Ces pourcentages minimums ont été relevés progressivement et atteignent à l'heure actuelle 90 quant à l'ensemble des importations du secteur privé et 75 quant à chacune des trois catégories. La plupart des États membres ont atteint et même dépassé ces objectifs. Des clauses de protection prévoient l'éventualité de crises aiguës dans les comptes extérieurs d'un pays. Elles ont pour objet d'empêcher que le retour aux contingentements, s'il est jugé nécessaire, ne s'accompagne de mesures orientées contre des pays membres, qu'il ne se prolonge au delà d'un strict minimum de temps, et qu'il ne donne lieu à des mesures de représailles de la part d'autres pays lorsque ont été respectées les règles et recommandations de l'OECE.

Le Comité de direction des échanges veille à ce que les obligations imposées par le code soient observées, reçoit les plaintes des membres et joue un rôle consultatif auprès du Conseil en ce qui a trait au commerce.

Il est difficile de juger des résultats précis de la libération des échanges en Europe. De toute façon, le volume des échanges entre pays européens a quadruplé de 1947 à 1957; il a plus que doublé par rapport à 1937-1938. Cet accroissement dépasse très sensiblement, toutes proportions gardées, celui des importations des pays de l'OECE en provenance des autres parties du monde.

La plupart des États membres, grâce à l'amélioration de leur situation économique, ont pu prendre d'importantes mesures de libération des échanges en dollars, mais le champ des restrictions quantitatives entravant ces échanges reste encore très large. L'OECE examine périodiquement cette question.

Élargissement du programme de l'OECE

La coopération des pays européens dans le cadre de l'OECE s'est étendue à de nombreux domaines:

Orientation économique—Il se fait annuellement un examen et une analyse d'ensemble de l'activité économique de chaque État membre. Chaque gouvernement présente un mémoire exprimant son opinion sur la situation économique et exposant les mesures qu'il a prises; ultérieurement, il envoie des experts à Paris pour y défendre les thèses de son mémoire. Les réunions observent des règles établies, et les comptes rendus en sont ensuite publiés.

Deux fois par année, les principaux conseillers économiques des gouvernements se réunissent officieusement dans le cadre de l'OECE afin de comparer leurs observations et leurs idées.

En outre, le Comité de direction de l'Union européenne de paiements, le Comité de direction des échanges et le Comité économique observent constamment la situation des États membres et adressent des rapports spéciaux et des recommandations au Conseil de l'OECE chaque fois que se posent des cas difficiles.

Énergie—Grâce à ses comités "verticaux", l'OECE suit de près les mouvements de la production, des prix et des échanges dans un certain nombre de

secteurs dans le o proportion

Énergie r l'énergie énergie collabora nucléaire

Agence e l'OECE d'organi cette fin d'observa tions ou puissam et cycles année à

Coopérat années c dans les progrès ment sc membre

L'aveni

L'O large co et, d'au membre mique e coopéra dans la l'OECE projet a nouvea des orga semble qu'il a sation c

secteurs-clés de l'économie. Cette activité revêt une particulière importance dans le cas de la production énergétique, qui doit être accrue dans d'énormes proportions pour que se maintienne l'expansion de l'économie européenne.

Énergie nucléaire—Il existe depuis le 1^{er} février une Agence européenne de l'énergie nucléaire, qui suscite et favorise l'utilisation pacifique de cette énergie en Europe. On envisage de grouper les pays intéressés pour qu'ils collaborent à la recherche nucléaire et à la production de combustibles nucléaires.

Agence européenne de productivité—Dès l'inauguration du Plan Marshall, l'OECE a préconisé en Europe les techniques de production et les méthodes d'organisation les plus parfaites. L'Agence européenne de productivité, à cette fin, a diffusé de l'information, organisé des cycles d'études, des voyages d'observation pour directeurs d'entreprises, spécialistes, membres d'associations ouvrières, etc., et pris diverses autres initiatives. Les États-Unis ont aidé puissamment à cette activité. Le Canada a participé à de nombreux travaux et cycles d'études de l'AEP; depuis 1957, il contribue pour 20,000 dollars par année à la réalisation de divers projets intéressant l'Agence.

Coopération scientifique et technique—L'OECE se préoccupe depuis quelques années de la nécessité d'accroître le nombre des savants et des techniciens dans les pays membres ou associés pour permettre à ceux-ci de suivre les progrès de la technologie et de maintenir le rythme actuel de leur développement scientifique. L'OECE tente aussi de favoriser la coopération entre ses membres et les pays associés sur le plan de la recherche appliquée.

L'avenir de l'OECE

L'OECE, dans sa onzième année, doit réussir à concilier, d'une part, la large coopération qui s'est développée depuis dix ans entre ses dix-sept membres et, d'autre part, l'audacieux projet de fusion économique auquel six de ses membres ont lié leurs destins par le traité établissant la Communauté économique européenne, ou Marché commun. En vue de préserver et d'accroître la coopération européenne, une proposition de zone européenne de libre-échange dans laquelle les pays de la CEE trouveraient à leurs côtés les autres pays de l'OECE fait l'objet, depuis quelques mois, à Paris, d'actives négociations. Si ce projet aboutit, le sigle "OECE" disparaîtra sans doute, et un nouveau nom, un nouveau groupe d'initiales s'ajouteront à la liste imposante et déjà déroutante des organismes qui ont pris naissance depuis la fin de la guerre. Dans ce cas, il semble bien que les institutions de l'OECE et son secrétariat, avec l'expérience qu'il a acquise, se verront chargés des tâches nouvelles qu'entraînera l'organisation du libre-échange.

La situation internationale

Extrait d'une allocution à la Presse Canadienne prononcée le 16 avril à Toronto par le premier ministre, M. Diefenbaker.

Permettez-moi de vous entretenir quelques instants de la situation internationale.

Il se peut que nous attachions trop d'importance aux fusées intercontinentales sans nous rendre compte des répercussions que peuvent avoir les messages de l'URSS aux dirigeants du monde libre.

Nous ne nous sommes pas acquittés de nos responsabilités. Depuis quelques mois, quelques années, nous avons laissé l'URSS acquérir de l'ascendant sur les cœurs et sur les âmes, faute d'assez d'imagination pour trouver une réplique aux "missives" de l'URSS. Nous disons tous, je le sais, que M. Khrouchtchev n'est pas franc lorsque, faisant état des dangers de la "retombée" qui suit les essais d'armes nucléaires, il s'appuie sur le témoignage de 9,200 savants appartenant à 44 pays différents, pour faire appel à la conscience de l'humanité. On ne réfute pas pareilles insinuations en se contentant de qualifier de propagande tout ce que l'URSS met de l'avant.

Le monde libre doit, tout en préservant sa force et son unité, faire preuve d'esprit inventif dans ses répliques. J'espère que les pays du monde libre affirmeront dans un avenir rapproché qu'ils sont disposés à mettre fin aux expériences nucléaires, qu'ils le souhaitent même, sauf en ce qui concerne l'application de procédés éprouvés à des fins pacifiques, et sous réserve d'une surveillance internationale suffisante.

M. Willard Libby, l'un des commissaires de l'U.S.A.E.C., a déclaré à un comité du Congrès le mois dernier que dans le domaine des explosions nucléaires il existait certaines possibilités qu'il ne fallait pas négliger. Ainsi à la suite d'une explosion souterraine réalisée par les États-Unis, on songe à rétablir la pression des gisements pétrolières qui ne produisent plus. D'autres ont parlé de faire servir les explosions nucléaires au déblaiement dans l'exécution de grands travaux; construction d'un canal comme celui de Panama, par exemple. Ce que vaudront sur le plan pratique les explosions nucléaires exploitées à de telles fins, il reste à l'établir, mais il peut y avoir lieu de conclure des accords internationaux sur la surveillance ou la préparation des explosions nucléaires qui serviraient à des fins pacifiques. Ces fonctions de surveillance ou de préparation ne seraient pas incompatibles, estime-t-on, avec celles de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui sont définies dans son statut, et l'Agence serait l'organisme tout désigné pour régler ces explosions.

S'il se tient une conférence au sommet, ce que j'espère si l'URSS démontre au cours des pourparlers diplomatiques préliminaires qu'elle entend soumettre ou étudier des problèmes authentiques, il serait souhaitable que le secrétaire général de l'ONU soit invité à représenter les Nations Unies au cours des discussions sur le désarmement.

Les pourparlers diplomatiques préliminaires que les trois puissances occidentales sont convenues d'engager avec l'URSS le 17 avril devra en démontrer si l'attitude de l'URSS à l'égard d'une réunion au sommet corres-

pond à un désir sincère d'aboutir à des résultats ou si elle est orientée vers la propagande. Dans le premier cas, le Canada consentirait, et de bon cœur, à toute mesure, en deçà de la paix à tout prix, qui produirait une réduction de la tension mondiale ou qui faciliterait d'une façon ou de l'autre les négociations entre l'Est et l'Ouest. Situé entre l'URSS et les États-Unis, le Canada est disposé à participer pleinement aux préparatifs d'une conférence au sommet qui soit efficace, ainsi qu'à contribuer au succès de la réunion proprement dite. Il serait même heureux que la conférence se tienne en territoire canadien.

CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LE DROIT DE LA MER

(Suite de la page 89)

Il faut souligner la position adoptée par les pays "jeunes". Le Canada a assumé ici un rôle non pas de puissance moyenne, ni de membre important du Commonwealth, mais plutôt celui d'un pays riverain qui voulait se faire reconnaître dans ses eaux côtières des droits de pêche qui aboliraient les droits "traditionnels" de pays pêchant dans les eaux hauturières. Ainsi, le Canada a rejoint le groupe des nations "jeunes", qui n'ont pas de droits établis, ni de privilèges dans les eaux hauturières, ni de pêcheries bien développées dans leurs eaux côtières, mais qui désirent avoir accès à ces ressources alimentaires et financières, ressources qui, aux yeux de ces nations, leur reviennent *de jure*.

Si l'on tient compte de la complexité des problèmes dont il s'agit et de l'ampleur des domaines sur lesquels le désaccord risque de surgir entre les intéressés, il faut reconnaître que les ententes réalisées au cours de la Conférence et sur tant d'aspects du droit de la mer constituent une très belle réussite dans le cadre des Nations Unies. Les décisions prises auront sans aucun doute de considérables répercussions, non seulement pour le Canada, mais pour tous les États qui ont pris part aux débats. La Conférence a contribué puissamment à l'entente internationale et à la bonne volonté dans un important domaine auquel s'intéressent tous les pays.

Perspectives d'une conférence "au sommet"

Exposé fait par M. Sidney E. Smith, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, sur les ondes de Radio-Canada, le dimanche 20 avril 1958.

EN MA qualité de secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je dois me pencher tous les jours sur le vaste tableau des relations extérieures qui, en ce monde complexe, intéressent le Canada. A l'heure actuelle, je m'efforce de trouver le moyen de résoudre de façon pacifique les conflits qui opposent l'Union soviétique et l'univers occidental. Est-il un seul gouvernement sérieux qui puisse contempler sans frémir la perspective d'un nouveau conflit mondial, d'un déchaînement d'engins terrifiants qui réduiraient notre globe en ruines et en cendres, et qui risqueraient de détruire notre civilisation ? L'Est et l'Ouest ne peuvent que rechercher une paix durable, qui servirait à la fois la sagesse et l'intérêt bien compris des nations. C'est pourquoi il nous incombe de découvrir les moyens de réduire les tensions existantes. Ensuite il nous reviendra d'établir les fondements solides d'un esprit d'entente qui permettra, avec le temps, d'aplanir les divergences de vues.

Depuis quelques mois, les journaux, la radio et la télévision ont débattu en détail l'utilité d'une conférence à l'échelon supérieur qui réunirait les chefs d'État et leur permettrait de passer en revue les problèmes essentiels, afin d'aboutir à des solutions de compromis. La question est devenue d'une actualité brûlante par suite d'un échange actif de correspondance entre chefs de gouvernement au sujet d'une telle conférence. Qu'il me soit permis ce soir de vous faire connaître là-dessus le point de vue du Canada.

C'est de concert avec nos alliés de l'OTAN que nous avons mis au point notre conception d'une conférence "au sommet". En décembre dernier, à la suite d'une réunion des chefs d'État tenue à Paris, le communiqué officiel déclarait notamment: "Nous sommes toujours disposés à chercher à résoudre par voies de négociations, les problèmes d'ordre international en tenant compte des intérêts justifiés de tous les intéressés. . . Nous visons surtout à une détente générale. Nous insistons tout particulièrement sur notre désir d'étudier toutes les propositions tendant à un désarmement total ou partiel, quelles que soient les sources de ces propositions". Ces principes demeurent la pensée directrice de nos négociations avec les représentants de l'Union soviétique. Les délégués du Canada ont travaillé pendant de longs mois avec leurs homologues russes dans ce domaine. Ensemble, ils ont établi un programme global de propositions, qui ont malheureusement été rejetées ensuite par l'URSS à l'Organisation des Nations Unies.

Voilà donc l'historique du problème, à la lumière duquel nous étudions l'idée d'une conférence au sommet, lancée par les Russes en décembre 1957, et abordée de façon plus poussée vers la mi-janvier 1958. Dans sa réponse à la lettre de M. Boulganine, M. Diefenbaker, premier ministre du Canada, a indiqué que la valeur d'une réunion de ce genre dépendrait de ses résultats, et qu'il convenait par conséquent de la préparer avec le soin le plus minutieux. Dans sa lettre, M. Diefenbaker a écrit:

Je suis persuadé que vous pensez comme moi qu'une réunion qui n'aboutirait pas à une entente concrète sur quelques-uns au moins des problèmes majeurs qui nous sollicitent, provoquerait une réaction publique qui, au lieu de relâcher la tension existante, ne ferait que l'aggraver. Pour éviter d'infliger un désappointement cruel à l'opinion publique de nos pays, il me semble que nous devrions préparer avec un soin minutieux la réunion dont vous parlez.

D'un commun accord, les gouvernements de l'OTAN ont souligné l'importance essentielle de préparatifs soignés, grâce auxquels on créerait une sorte d'infrastructure pour assurer le succès des entretiens "au sommet". L'Union soviétique toutefois a soutenu avec obstination que des entretiens préalables, portant sur la nature et l'étendue des problèmes à débattre, étaient superflus, et que toutes ces questions se régleraient fort bien au cours de la réunion elle-même. Ce refus systématique de déblayer le terrain à l'avance n'a pas permis aux puissances occidentales de distinguer avec clarté le programme soviétique. En outre, l'envoi de multiples lettres émanant de Moscou et proposant, pour l'ordre du jour, des solutions soviétiques arrêtées d'avance, n'ont certes pas créé l'ambiance favorable à des entretiens préliminaires.

Compte tenu de tous ces facteurs, il semblait bien que c'était à l'OTAN de proposer une formule à la fois hardie et souple. Il s'agissait en somme d'empêcher que le problème d'une conférence "au sommet" ne serve de thème de propagande sur l'estrade internationale. Les puissances occidentales devaient découvrir tout d'abord si l'URSS désirait réellement prendre part à une conférence visant à des résultats positifs. C'est pourquoi elles ont décidé de déterminer, dans des entretiens diplomatiques privés, les différends qu'il serait peut-être possible d'aplanir entre l'Est et l'Ouest.

Cet important problème a été débattu à l'OTAN le mois dernier; en effet, le 31 mars, il fut décidé que les ambassadeurs de France, du Royaume-Uni et des États-Unis à Moscou soumettraient aux dirigeants soviétiques l'exposé du point de vue occidental au sujet d'une conférence "au sommet". Dans cet exposé, les membres de l'Alliance signalaient l'urgence "d'un effort sérieux d'accord sur les problèmes essentiels dont dépendent la paix et la stabilité de l'univers". Ils déclaraient qu'une conférence de ce genre serait précieuse "si elle permettait véritablement d'aborder de bonne foi les grands problèmes, et devenait l'instrument qui aiderait à réaliser une entente sur les sujets les plus importants de l'heure". Cet exposé souhaitait également que la voie fut frayée à une conférence "au sommet", grâce à des échanges diplomatiques qui auraient débuté à Moscou dans la seconde moitié d'avril, et qui auraient préparé une réunion des ministres des Affaires étrangères pour étudier les grands problèmes d'actualité et établir un ordre du jour.

Malheureusement, dans sa réponse du 11 avril, l'URSS n'avait pas démerdu de sa thèse antérieure, et insistait sur des discussions préliminaires limitées à des questions de procédure. Moscou voulait qu'une conférence "au sommet" se tienne, quelles que soient les chances de succès que lui accordent les entretiens préalables. Voulant faire preuve de bonne volonté et fortes de l'approbation de l'OTAN, les puissances occidentales décidèrent d'accepter la contre-proposition soviétique. Elles demandèrent à la Russie d'aborder dès le début les divergences de vues sur les entretiens préliminaires, et d'étudier ensuite les opinions diverses sur les grands problèmes, afin de distinguer les possibilités d'entente. En effet, ce n'est que si de telles possibilités semblent

se dessiner, qu'une conférence "au sommet" serait utile. Tel est, du moins, le point de vue occidental. Les entretiens qui ont lieu actuellement dans la capitale soviétique montreront sans doute si l'Union soviétique aspire à des résultats concrets, ou si elle entend tout simplement se livrer à des manœuvres de propagande. J'ajoute en passant que cette dernière éventualité semble renforcée du fait des accusations que le Gouvernement soviétique a lancées récemment contre les États-Unis.

Cependant, même s'il semblait qu'une entente puisse être obtenue après des consultations préalables, l'établissement d'un ordre du jour sera une tâche épineuse. Nombre de questions, dont la plupart se rapportent aux divers aspects du désarmement, ont déjà été proposées dans la correspondance échangée par les dirigeants de l'Est et ceux de l'Ouest, et il est évident que leurs points de vue sont très différents; de plus, comme je l'ai déjà dit, certains des problèmes en cause sont présentés par l'URSS sous une forme qui a déjà résolu les questions qu'il s'agit justement d'étudier. Mais c'est qu'un point de vue honnête et fructueux est essentiellement fonction d'une attitude objective. Pour ma part, je pense qu'un accord sur ce sujet délicat serait rendu plus facile si l'ordre du jour pouvait être rédigé en termes un peu plus généreux. Ainsi, on pourrait, pour commencer, accepter de discuter le désarmement ou encore la sécurité du continent européen, pour ensuite passer aux problèmes de détail, s'inscrivant dans le cadre de ces grandes rubriques.

Je tiens à terminer mon exposé par une exhortation à la prudence. Sans doute nulle conférence "au sommet" ne pourra trouver de dénouement aux multiples difficultés qui nous accablent. Mais je suis persuadé qu'on peut arriver à provoquer une certaine détente, à résoudre certains problèmes ou, à tout le moins, établir le mécanisme qui permettra de les étudier de manière réaliste. On se souvient qu'en 1955 c'est sur l'initiative des pays occidentaux que la conférence de Genève réunit les dirigeants de la France, des États-Unis, du Royaume-Uni et de l'Union soviétique. Cette conférence n'a peut-être pas été aussi fructueuse qu'on l'avait espéré; mais elle n'a pas été, non plus, entièrement stérile. Il s'agit aujourd'hui de franchir une nouvelle étape. Peut-être devrions-nous avoir diverses réunions, à divers niveaux? Car je tiens à souligner qu'il serait vain d'espérer qu'une réunion unique puisse apporter une panacée à tous nos maux. Sachons prévoir et organiser l'avenir, et nous préparons à progresser dans une voie ardue, grâce à une série de conférences variées, dans l'intervalle desquelles des consultations diplomatiques constantes permettraient de continuer l'examen des problèmes restés sans solution. N'oublions pas la parole profonde de l'illustre Plutarque: "La persévérance est toujours plus puissante que la violence. Bien des difficultés qui sont insurmontables quand elles sont réunies, cèdent d'elles-mêmes quand on les aborde une à une."

M. P.-L.-C. classe
M. H.T.W.
Mlle M.-L.
M. T.H.W. missan
M. G.R. Wellin
M. H.B. S. Canad
M. M.H. sariat
M. R.W. Canad
M. H.W. V.
M. M.F. Y. Camb
M. L.-V.-J. tion co
M. J.O. Pa. tion co
M. P.-A. E. légatic
M. A.F. H. tion co
Mlle S. Ro.
M. P.I.G. chine,
M. A.B. B. du Ca
M. G.G. C. Canad
M. J.P. Sig. l'admi
M. S.H. N. missan
M. G.L. S. Canad
M. G.E. H. l'admi
Mlle E.L. F. est aff
M. E.P. B. du Ca
M. H.F. D. centra

NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. P.-L.-G. Asselin entre au Ministère le 1^{er} mars 1958 à titre d'agent des Affaires extérieures, classe 6.
- M. H.T.W. Blockley quitte le ministère des Affaires extérieures le 1^{er} mars 1958.
- Mlle M.-L.-S. Barrière quitte le ministère des Affaires extérieures le 1^{er} mars 1958.
- M. T.H.W. Read, de l'ambassade du Canada à La Havane, est affecté le 5 mars 1958 au commissariat du Canada à Port-d'Espagne.
- M. G.R. Heasman, nommé haut commissaire du Canada en Nouvelle-Zélande, part pour Wellington le 7 mars 1958.
- M. H.B. Singleton, de l'administration centrale, est affecté le 10 mars 1958 à la légation du Canada à Helsinki.
- M. M.H. Coleman, de l'administration centrale, est affecté le 11 mars 1958 au haut commissariat du Canada à Karachi.
- M. R.W. Clark, de l'administration centrale, est affecté le 15 mars 1958 à l'ambassade du Canada à La Havane.
- M. H.W. Walker quitte le ministère des Affaires extérieures le 15 mars 1958.
- M. M.F. Yalden, de l'administration centrale, est affecté le 18 mars 1958 aux cours de russe à Cambridge.
- M. L.-V.-J. Roy, de la légation du Canada à Beyrouth, est affecté le 20 mars 1958 à l'administration centrale.
- M. J.O. Parry, de la légation du Canada à Helsinki, est affecté le 21 mars 1958 à l'administration centrale.
- M. P.-A. Beaulieu, du haut commissariat du Canada à Londres, est affecté le 24 mars 1958 à la légation du Canada à Beyrouth.
- M. A.F. Hart, de l'ambassade du Canada à Belgrade, est affecté le 26 mars 1958 à l'administration centrale.
- Mlle S. Routier quitte le ministère des Affaires extérieures le 1^{er} avril 1958.
- M. J.G. Fortier, de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine, est affecté le 3 avril 1958 à l'administration centrale.
- M. A.B. Bonnezen, de l'administration centrale, est affecté le 8 avril 1958 au consulat général du Canada à New-York.
- M. G.G. Crean, de l'administration centrale, est affecté le 10 avril 1958 à l'ambassade du Canada à Paris.
- M. J.P. Sigvaldason, du haut commissariat du Canada à Karachi, est affecté le 10 avril 1958 à l'administration centrale.
- M. S.H. Nutting, DFM, de l'administration centrale, est affecté le 12 avril 1958 au haut commissariat du Canada à Colombo.
- M. G.L. Seens, de l'administration centrale, est affecté le 15 avril 1958 au consulat général du Canada à New-York.
- M. G.E. Hardy, du consulat général du Canada à New-York, est affecté le 19 avril 1958 à l'administration centrale.
- Mlle E.L. Hill, de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine, est affectée le 19 avril 1958 à l'administration centrale.
- M. E.P. Black, de l'administration centrale, est affecté le 23 avril 1958 au haut commissariat du Canada à Londres.
- M. H.F. Davis, de l'ambassade du Canada à Paris, est affecté le 26 avril 1958 à l'administration centrale.

LES TRAITÉS

Faits courants

Bilatéraux

Inde

Accord financier entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Inde.

Signé à Ottawa le 20 février 1958.

En vigueur le 20 février 1958.

Fédération de Rhodésie et du Nyassaland

Accord commercial entre le Canada et la Fédération de Rhodésie et du Nyassaland.

Signé à Salisbury le 6 février 1958.

En vigueur le 7 février 1958.

Portugal

Échange de notes entre le Canada et le Portugal concernant les visas de non-immigrants pour les voyages entre les deux pays.

Signées à Lisbonne le 24 janvier 1958.

En vigueur le 15 février, 1958.

Suisse

Accord de coopération entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Confédération suisse concernant l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

Signé à Ottawa le 6 mars 1958.

Multilatéraux

Convention relative aux dommages causés aux tiers à la surface par des aéronefs étrangers.
Fait à Rome le 7 octobre 1952.

Signée par le Canada le 26 mai 1954.

Instrument de ratification du Canada déposé le 16 janvier 1956.

En vigueur le 4 février 1958.

Publication

Recueil des Traités 1956, N° 1: Accord de commerce entre le Canada et l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Signé à Ottawa le 29 février 1956.

Recueil des Traités 1956, N° 2: Échange de Notes (le 8 mars 1956) entre le Canada et la Hongrie concernant la vente de blé à la Hongrie. Signées à Londres le 8 mars 1956.

Recueil des Traités 1956, N° 3: Échange de Notes (19 décembre 1955 et 9 janvier 1956) entre le Canada et la Finlande prévoyant la renonciation aux droits payables pour les visas de non-immigrants. Signées à Ottawa les 19 décembre 1955 et 9 janvier 1956.

Recueil des Traités 1956, N° 4: Accord entre États parties au Traité de l'Atlantique Nord sur la coopération dans le domaine des renseignements atomiques. Signé à Paris le 22 juin 1955.

Recueil des Traités 1956, N° 5: Accord international sur le blé. Fait à Washington en mai 1956.

Recueil des Traités 1956, N° 7: Accord entre le Canada et le Danemark pour éviter les doubles impositions et prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu. Signé à Ottawa le 30 septembre 1955.

Recueil des Traités 1956, N° 8: Accord relatif au cimetière de guerre du Commonwealth au Japon. Signé à Tokyo le 21 septembre 1955.

Les do
agents don
agents: Bo
Montréal;
l'Universit
la Librairie

En ce
procurer p
Les profess
gouvernem
Unies, à N

En ou
Unies et le

L'Uni
L'Uni
La Li
L'Uni
La Li
documents

L'Uni
L'Uni
L'Uni
L'Uni
The C
copiés, en

L'Ass
où se trou
envoie gra
linéaires
brochures
dont le bu

Voici
Publicatio
Conseil éc
quatr

Applicati
trielle
1957.

Les chemi
l'hab
21.V
écon

Utilisatio
Règlements
vent

Le comité
Dix
distr

Condition
écon

Annuaire
674

Fonds de
a)

b)

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES

Les documents imprimés des Nations Unies se vendent au Canada chez les agents et sous-agents dont les noms suivent. Agents: The Ryerson Press, 299 ouest, rue Queen, Toronto. Sous-agents: Book Room Ltd., Chronicle Building, Halifax; la Librairie de l'Université McGill Montréal; le Magasin des étudiants de l'Université de Montréal, Montréal; la Librairie de l'Université du Manitoba, Winnipeg; les University of Toronto Press and Bookstore, Toronto; la Librairie de l'Université de la Colombie-Britannique, Vancouver.

En ce qui concerne les documents photocopiés des Nations Unies, le public peut se les procurer par abonnement annuel en s'adressant au Secrétariat des Nations Unies, à New-York. Les professeurs et étudiants des universités, les instituteurs, les librairies et les organismes non gouvernementaux peuvent les obtenir, de leur côté, du Service de renseignements des Nations Unies, à New-York.

En outre, les centres suivants possèdent la collection complète des documents des Nations Unies et le public canadien peut les y consulter à loisir:

L'Université de l'Alberta (documents imprimés, en anglais).

L'Université de la Colombie-Britannique (documents imprimés et photocopiés, en anglais).

La Librairie de la province du Manitoba (documents imprimés et photocopiés, en anglais).

L'Université de Toronto (documents imprimés et photocopiés, en anglais).

La Librairie du Parlement, à Ottawa (documents imprimés, en anglais et en français; aussi documents photocopiés, en anglais et en français).

L'Université McGill (documents imprimés, en anglais).

L'Université Laval (documents imprimés, en français).

L'Université Dalhousie (documents imprimés, en anglais).

L'Université de Montréal (documents imprimés et photocopiés, en français).

L'Université du Nouveau-Brunswick (documents imprimés, en anglais).

The Canadian Institute of International Affairs, Toronto (documents imprimés et photocopiés, en anglais).

L'Association des Nations Unies a un bureau au Canada, au 237 de la rue Queen, à Ottawa, où se trouve un service non officiel de renseignements sur les Nations Unies. L'Association envoie gratuitement, sur demande, des dépliants ou prospectus contenant des notions préliminaires sur l'ONU, répond aux questions concernant les Nations Unies et vend certaines brochures d'intérêt général. On peut obtenir, sur demande, la liste des prix des publications dont le bureau dispose.

Voici quelques documents sur des sujets d'actualité:

Publications imprimées:

Conseil économique et social. Résolutions. Conseil économique et social, reprise de la vingt-quatrième session, 10-13 décembre 1957, Supplément n° 1A. E/3048/Add.1. 2 pp.

Applications économiques de l'énergie atomique. Production d'énergie et utilisations industrielles et agricoles. Rapport du Secrétaire général. E/3055, ST/ECA/48. N.-Y., mai 1957. Numéro de vente: 1957.II.B.2. 188 pp.

Les chemins de fer et l'acier. Préparé par la section de l'acier, des industries mécaniques et de l'habitat, Commission économique pour l'Europe. E/ECE/STEEL/115; E/ECE/296; 21.VIII.1957. Numéro de vente: 1957.II.E.3. Genève, Département des affaires économiques et sociales, 1957.

Utilisation industrielle des eaux. E/3058, ST/ECA/50. Numéro de vente: 58.II.B.1. 51 pp.

Règlement intérieur du Conseil économique et social. E/3063. New-York, 1958. Numéro de vente: 58.I.3. 32 pp.

Le comité de l'énergie électrique de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies. Dix ans d'activité 1947-1957. E/ECE/301, E/ECE/EP/191. (Brochure imprimée et distribuée par les soins d'entreprises privées). 53 pp.

Condition juridique de la femme mariée. ST/SOA/35. Genève, 1958 (Département des affaires économiques et sociales). Numéro de vente: 1957.IV.8. 98 pp.

Annuaire statistique 1957 (Neuvième année). New-York, 1957. Numéro de vente: 1957.XVII.1. 674 pp. (bil.).

Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Rapport du Conseil d'administration:

a) 8-16 avril 1957. E/2977, E/ICEF/344/Rev.1. Octobre 1957. 25 pp. Documents officiels de l'ECOSOC: vingt-cinquième session, supplément n° 2.

b) 3-12 septembre 1957. E/3050, E/ICEF/353/Rev.1. Octobre 1957. 35 pp. Documents officiels de l'ECOSOC: vingt-cinquième session, supplément n° 2A.

Commission des stupéfiants. Rapport sur la douzième session (29 avril - 31 mai 1957). E/3010 Rev.1, E/CN.7/333/Rev.1. Août 1957. 70 pp. Documents officiels de l'ECOSOC: vingtième session, supplément n° 10.

Territoires non autonomes. Résumé des renseignements transmis au Secrétaire général en 1956 et 1957. Territoires d'Afrique orientale. ST/TRI/B.1957/2, le 18 décembre 1957. N.-Y., 1958. 55 pp.

CIJ

Affaire relative à la souveraineté sur certaines parcelles frontalières (Belgique/Pays-Bas). Ordonnance du 12 décembre 1957. Numéro de vente: 175. 5 pp. (bil.).

OMS

Recueil des résolutions et décisions de l'Assemblée mondiale de la santé et du Conseil exécutif. Quatrième édition couvrant la période 1948-1957. Genève, décembre 1957. Prix: \$3.58 pp.

Les dix premières années de l'Organisation mondiale de la Santé. Genève, 1958. 537 pp. \$5

Activité de l'OMS en 1957. Rapport annuel du Directeur général à l'Assemblée mondiale de la Santé et aux Nations Unies. Genève, avril 1958. Actes officiels de l'OMS, n° 82. 183 pp. \$1.25.

OIT

L'OIT face à l'évolution du monde. Rapport du Directeur général à la quarante-deuxième session de la Conférence internationale du Travail, 1958. Douzième rapport de l'OIT aux Nations Unies. Genève, 1958. Rapport I de la quarante-deuxième session de la Conférence internationale du Travail. 145 pp.

Questions financières et budgétaires (y compris le projet de budget pour 1959). Rapport II de la quarante-deuxième session de la Conférence internationale du Travail, Genève, 1958. 107 pp.

Répertoire international des organisations coopératives. Genève, 1958. 213 pp. \$2.

La sécurité sociale. Cours d'éducation ouvrière. Genève, 1958. 158 pp.

UNESCO

Rapport du Directeur général sur l'activité de l'Organisation en 1956. Paris, 1958. 285 pp. \$4.

Étude des bibliographies courantes des publications officielles nationales. (Manuels bibliographiques de l'UNESCO - 7). Paris, 1958. 244 pp. (bil.). \$3.

Les facteurs sociaux du développement économique. Tendances actuelles de la recherche et bibliographie. (La sociologie contemporaine, volume VI, 1957, n° 3). Paris, 1958. pp. 17-23 (bil.). \$1.25.

Index translationum (n° 9). Répertoire international des traductions. Paris, 1958. 69 pp. (bil.). \$16.

Vacances à l'étranger, vol X, 1958. Cours et voyages d'études, chantiers internationaux, Paris 1958. 190 pp. (anglais-français-espagnol). \$1.

OACI

Décisions du Conseil. 31^{ème} session Montréal, 4-19 juin 1957. Doc. 7819-C/902.

Groupe d'étude sur l'espacement vertical des aéronefs. Rapport de la deuxième réunion Montréal 3-14 juin 1957. Doc. 7835-AN/863.

Rapport de la deuxième Réunion régionale de navigation aérienne. Amérique du Sud/Atlantique sud Sao Paulo, 22 octobre-16 novembre 1957. Doc. 7841, SAM/SAT/II.

Recueil de statistiques n° 64. Volume du trafic—Mars 1956. Série TF-n° 19.

Compte rendu des travaux de la deuxième session de la Commission européenne de l'aviation civile. Madrid, 24 avril-11 mai 1957.

Volume I—Rapport. Doc. 7799, ECAC/2-1—90 pp. \$1.

Volume II—Notes de travail. Doc. 7799, ECAC/2-2—477 pp. \$4.75.

Volume III—Procès-verbaux. Doc. 7799, ECAC/2-3—225 pp. \$2.25.

Circulaire 52-AN/47—Fatigue des équipages et limitation du temps de vol. 70 pp. \$0.75.

Recueil de statistiques n° 63. Matériel volant—Personnel—1955.

Série FP—n° 9. Publication trilingue. 92 pp. \$1.

Recueil de statistiques n° 65. Trafic—1947-1956.

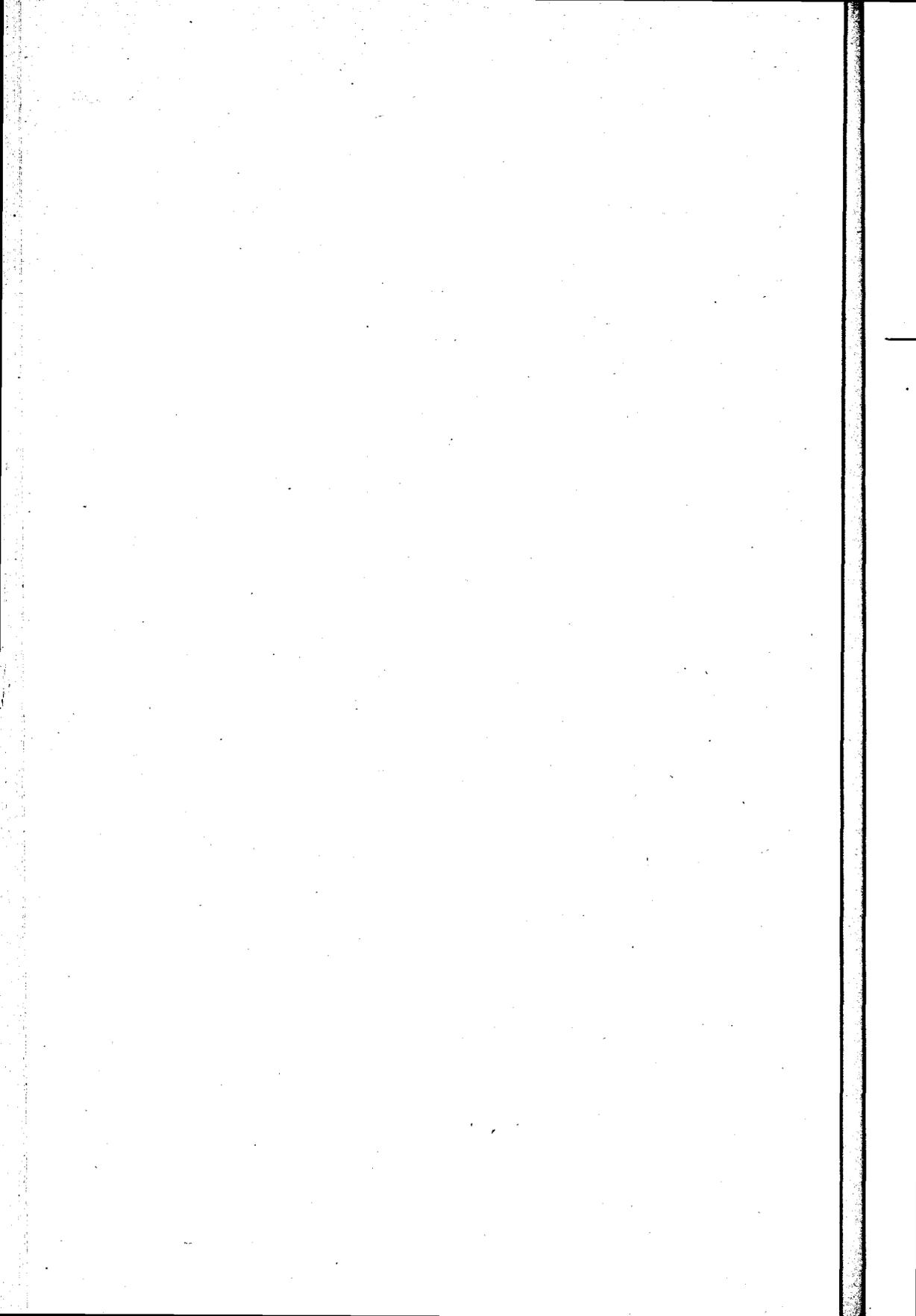
Série T—n° 14. Publication trilingue. 364 pp. \$3.75.

Recueil de statistiques n° 66. Renseignements financiers—1956.
Série F—n° 10. Publication trilingue. 91 pp. \$1.

Les publications de l'OACI sont en vente au Canada, au Siège social de l'Organisation,
Bureau 503, Maison de l'Aviation Internationale, Montréal.

Document photocopie:

Banque internationale pour la reconstruction et la mise en valeur. Rapport. E/3059. N.-Y.,
19 décembre 1957. 124 pp.



AFFAIRES EXTÉRIEURES



CANADA

Juin 1958

Vol. 10 N° 6

• Sous le titre **AFFAIRES EXTÉRIEURES**, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: **UN DOLLAR** par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

	PAGE
Les affaires extérieures au Parlement.....	122
Les essais d'armes nucléaires.....	129
Visite officielle du président de la République allemande.....	133
Le Canada et les Nations Unies..	136
Nominations, mutations et démissions..	141
Les Traités.....	141
Documents des Nations Unies sur des sujets d'actualité.....	144

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa

Les affaires extérieures au Parlement

Discours du trône

LE 12 mai 1958, à l'ouverture de la première session de la vingt-quatrième législature, le gouverneur général, M. Vincent Massey, a donné lecture du discours du trône devant les députés et les sénateurs assemblés.

Voici le passage de ce discours qui a trait aux relations extérieures du Canada:

Je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue à cette première session de la vingt-quatrième législature du Canada. Nous conservons un agréable souvenir des jours historiques de l'automne dernier où Sa Gracieuse Majesté, accueillie et acclamée chaleureusement par ses sujets canadiens, inaugurerait elle-même le Parlement. Nous envisageons avec plaisir la présence parmi nous, cet été, de Son Altesse Royale, la princesse Margaret, qui prendra part aux cérémonies du centenaire de la Colombie Britannique et visitera d'autres régions du Canada.

La visite au Canada, cet été, tant du premier ministre du Royaume-Uni que du premier ministre de Ghana est un événement à la fois agréable et significatif. C'est une nouvelle preuve qu'on se rend compte de plus en plus de l'intérêt mutuel qui lie les pays du Commonwealth comme aussi de l'essor du Commonwealth lui-même.

Mes ministres ont constaté avec satisfaction le désir généralement répandu chez les populations de bien des pays de voir les nombreux progrès de la science servir à améliorer le sort de l'humanité plutôt qu'à favoriser l'art militaire et la fabrication d'engins de guerre. Mon Gouvernement persévéra dans ses efforts pour aider à la solution pacifique des problèmes internationaux et à la réalisation, grâce à de patientes négociations, d'un appréciable progrès dans la voie du désarmement. Entre-temps, mes conseillers vous demanderont d'appuyer le maintien en collaboration avec nos alliés, de forces armées suffisantes pour décourager tout dessein d'agression.

Mon Gouvernement estime que la situation économique internationale exige des efforts puissants et concertés en vue de favoriser l'expansion du commerce. Il est donc très réconfortant de savoir que tous les pays du Commonwealth ont accepté la proposition du Canada en vue de la tenue d'une conférence commerciale et économique du Commonwealth à Montréal, en septembre cette année.

Nous attendons avec plaisir la visite au Canada cet été du Président des États-Unis et du Président de la République fédérale d'Allemagne de l'Ouest. Mes ministres seront heureux de cette occasion d'avoir avec eux des entretiens fructueux.

NORAD

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Sidney E. Smith, a fait la déclaration suivante lorsqu'il déposa à la Chambre des communes, le 12 mai 1958, un échange de notes* au sujet du NORAD.

*Voir pp. 125 et 126.

Les honorables députés se souviendront, monsieur l'Orateur, que le 1^{er} août 1957, les deux gouvernements ont fait part d'un accord intervenu entre eux portant établissement d'un système de direction unifiée des opérations des forces de défense aérienne du Canada et des États-Unis. Lorsque je parle du Canada et des États-Unis, j'entends non seulement le pays qui se trouve au sud de notre frontière, mais aussi l'Alaska. Un état-major unifié a été formé peu après le 1^{er} août 1957 et le commandement fonctionne de façon provisoire depuis environ neuf mois. A la suite d'études poussées de la part d'autorités en matière de défense aérienne continentale et à la lumière de l'expérience acquise depuis neuf mois, les Gouvernements du Canada et des États-Unis, par cet échange de notes, ont reconnu officiellement la nécessité d'unifier leur défense aérienne et se sont entendus sur les principes, tant militaires que politiques, qui doivent inspirer l'organisation et le fonctionnement du NORAD, principes qui en sont à la base, en fait, depuis neuf mois.

Depuis vingt ans, la collaboration du Canada et des États-Unis dans le domaine de la défense continentale s'est faite de plus en plus étroite. Même avant la création du NORAD, plusieurs députés le savent déjà, les forces aériennes de défense du Canada et des États-Unis collaboraient étroitement. Cette coordination découle de ce que l'on s'est rendu compte qu'il faut concevoir la défense aérienne des deux pays comme un seul problème. En fait, on envisage un système unifié de défense aérienne depuis 1954 et des préparatifs ont été faits à cette fin depuis cette année-là. Les progrès techniques des derniers temps ont fait comprendre clairement aux deux gouvernements que la coordination des programmes nationaux n'est plus suffisante. C'est énoncer un truisme que de dire que le globe est devenu plus petit. L'un des principaux facteurs à cet égard, c'est la réduction du temps qu'il faut pour voler d'un continent à l'autre. Cette réduction de temps est salutaire et l'humanité s'en réjouit. Cependant, nous ne devons jamais oublier ce que ce truisme comporte pour notre défense et nous devons édifier notre système de défense contre la possibilité d'une attaque nucléaire imprévue. Nous devons donc maintenir en temps de paix une organisation qui, advenant une attaque par surprise, pourrait immédiatement prendre des mesures défensives sur notre propre territoire conformément à un seul plan de défense aérienne déjà approuvé par les deux gouvernements.

Je rappelle à la Chambre que l'unification représente l'application du principe de l'interdépendance des nations au sein de l'OTAN. Cette unification favorisera l'efficacité de la défense aérienne de notre continent. Elle permettra aussi au Canada et aux États-Unis de mieux atteindre les objectifs de nature stratégique établis à l'OTAN, après l'établissement de la région du Canada et des États-Unis sous l'OTAN. L'efficacité d'une telle unification a été clairement démontrée dans d'autres régions de l'OTAN. Je songe en ce moment aux Canadiens qui sont sous le commandement de SACEUR, le commandant suprême allié en Europe. Je songe aux Canadiens qui sont sous le commandement de SACLANT, le commandant suprême allié, Atlantique. Il y a d'autres régions de l'OTAN où le commandement est unifié. Je songe aux forces alliées en Europe centrale et aux forces alliées en Méditerranée, où le Canada n'est pas représenté.

Ce n'est certes pas en nous isolant que nous pouvons assurer la défense conjointe de notre continent. Cet effort continental fait partie de notre apport aux forces de défense de l'OTAN. La région Canada-États-Unis, établie sous le régime de l'OTAN, est une partie à la fois intégrante et intégrée de cette organisation; comme je viens de le dire, l'établissement de cette région unifiée d'opérations, connu sous le nom de NORAD contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques établis à l'OTAN pour la région du Canada et des États-Unis et aidera nos deux gouvernements à atteindre plus efficacement ces objectifs. Les dispositions de défense aérienne du Canada et des États-Unis et l'affectation de troupes au NORAD à cette fin seront communiquées à l'OTAN par l'entremise du Groupe régional d'organisation Canada-États-Unis qui comprend les chefs d'état-major du Canada et des États-Unis.

Comme l'indique l'accord déposé aujourd'hui, le commandant en chef du NORAD relèvera des chefs d'état-major du Canada et des chefs d'état-major conjoints des États-Unis, c'est-à-dire que c'est à ces deux organismes qu'il soumettra ses propositions à l'égard de la défense aérienne. Ces organismes, à leur tour,—je souligne ce point,—rechercheont l'approbation des autorités politiques en vue de la mise en œuvre des propositions qui seront acceptables aux chefs d'état-major du point de vue militaire. Le commandant en chef du NORAD s'en tiendra à un plan unique de défense aérienne qui sera approuvé par les deux gouvernements. La nomination du commandant en chef du NORAD et de son adjoint sera approuvée par les deux gouvernements.

Il y a un autre document dont j'aimerais parler. Il s'agit des attributions. Les deux gouvernements ont approuvé les attributions détaillées du commandant en chef. Je pourrais ajouter que ces attributions découlent des notes que nous avons échangées et, par conséquent, sont conformes à ces notes. Cependant, je dois signaler que, dans l'intérêt de la sécurité nationale, nous ne pouvons faire connaître publiquement ces attributions.

Ainsi, les échanges de notes relativement au NORAD pourvoient officiellement à la maîtrise civile de l'activité du commandement, de la façon que je viens d'expliquer. Ces dispositions, si je puis dire, font ressortir l'évidence. Malgré ce qui a été dit ici et ailleurs, il n'a jamais été question de contester ou de restreindre la primauté de l'autorité civile.

Bref, je puis dire que des arrangements de défense aérienne coordonnés entre le Canada et les États-Unis augmentent l'importance des consultations, et les honorables députés liront dans la note déposée aujourd'hui un passage relatif à la nécessité de consultations politiques entre nos deux pays. Je puis certifier à la Chambre que non seulement à Ottawa mais aussi à Washington on veut que de telles consultations puissent avoir lieu chaque fois qu'elles sont nécessaires. Je puis dire également que l'unification de ces forces sous le commandement de NORAD, sous réserve de consultation politique, facilitera le maintien et l'amélioration de la sécurité individuelle et collective de nos deux pays et constituera un moyen de remplir les obligations que le Canada a assumées en qualité de membre des Nations Unies et de membre de l'OTAN.

N° 263
Monsieur I

J'ai l'honneur de vous adresser, en réponse à votre lettre du 15 septembre, un exemplaire de l'étude sur la défense aérienne du Canada. Ces études ont été réalisées par le commandement en chef de la défense aérienne du Canada (NORAD), un commandement de l'Amérique du Nord.

Depuis la mise en œuvre de l'arrangement de coordination de l'exercice de la défense aérienne en œuvre commune.

L'avenement de la défense aérienne perfectionnée et efficace est possible sans répétition de l'exécution de la paix, une œuvre qui serait un plan unique.

Les études de conclusion consisteraient en ce qu'il existe des unités de défense aérienne unifiées par l'OTAN dans l'Atlantique et la défense aérienne générale de l'Amérique du Nord.

Les deux gouvernements ont approuvé le plan de la défense aérienne unifiée de l'Amérique du Nord.

En conclusion, le commandement en chef de la défense aérienne de l'Amérique du Nord.

1. Le commandement en chef de la défense aérienne de l'Amérique du Nord.
2. Le commandement en chef de la défense aérienne de l'Amérique du Nord.

AMBASSADE DU CANADA
WASHINGTON

N° 263

le 12 mai 1958.

Monsieur le secrétaire d'État,

J'ai l'honneur de me référer aux entretiens qui ont eu lieu entre les autorités du Canada et celles des États-Unis au sujet de la nécessité d'unifier la direction des opérations de défense aérienne du Canada et des États-Unis et, en particulier, aux études effectuées par le Groupe d'études militaires du Canada et des États-Unis et aux recommandations qu'il a formulées. Ces études ont abouti, le 1^{er} août 1957, à un communiqué du ministre de la Défense nationale du Canada et du secrétaire à la Défense des États-Unis annonçant que nos deux Gouvernements avaient décidé de mettre sur pied un système de direction unifiée des opérations de défense aérienne des États-Unis métropolitains, du Canada et de l'Alaska, sous les ordres d'un commandement unifié relevant directement des chefs d'état-major des deux pays. En conformité du communiqué du 1^{er} août 1957, il a été établi à titre provisoire, à Colorado-Springs (Colorado), un quartier général unifié désigné sous le nom de Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD).

Depuis un certain nombre d'années, avant la création du NORAD, on reconnaissait déjà que la défense aérienne du Canada et des États-Unis doit être considérée comme un seul tout. Or les arrangements conclus jusque-là entre le Canada et les États-Unis, s'ils permettaient de coordonner les plans distincts de défense aérienne des deux pays, ne rendaient pas possible l'exercice d'une autorité de contrôle sur tous les engins de défense qu'il y aurait lieu de mettre en œuvre contre un assaillant éventuel.

L'avènement des armes nucléaires, le développement remarquable des moyens dont on dispose pour les porter à leurs cibles, ainsi que les exigences des systèmes de direction de la défense aérienne, nécessitent une promptitude de décision du même ordre que le rythme rapide des perfectionnements technologiques. Pour parer à la menace et pour assurer le maximum d'efficacité à la défense aérienne, les opérations défensives doivent être lancées le plus immédiatement possible et il importe que les forces ennemies restent ensuite soumises à des attaques sans répit. Les arrangements prévoyant la coordination des plans nationaux de défense aérienne, qui nécessitaient une consultation entre les deux commandants nationaux avant toute mise à exécution de ces plans, ne répondaient plus à la possibilité d'attaques soudaines ne laissant à peu près pas le temps de réfléchir. Il devenait donc indispensable de créer, dès le temps de paix, une organisation dotée des armes, des installations et des rouages de commandement qui lui seraient nécessaires pour passer à l'action dès le déclenchement des hostilités en exécutant un plan unique de défense aérienne, approuvé à l'avance par les autorités nationales.

Les études effectuées par les représentants de nos deux Gouvernements ont abouti à la conclusion que la meilleure solution du problème de la défense aérienne de nos deux pays consisterait à déléguer à un quartier général unifié la direction des opérations de toutes les unités de combat des forces nationales affectées à la défense aérienne des deux pays. D'ailleurs, il existe déjà pour divers secteurs de la zone du Traité de l'Atlantique Nord des quartiers généraux unifiés dirigeant les opérations de forces qui leur sont affectées. La région Canada-États-Unis fait partie intégrante de la zone de l'OTAN. Dans le sens des objectifs stratégiques fixés par l'OTAN pour la région Canada-États-Unis et en conformité des dispositions du Traité de l'Atlantique Nord, nos deux Gouvernements ont reconnu, en créant le Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD), l'utilité de l'unification des quartiers généraux qui dirigent les opérations de forces de défense aérienne leur étant assignées. L'unification dont les deux Gouvernements sont convenus a pour but de les aider à développer et à entretenir leur aptitude individuelle et commune à résister à toute attaque aérienne lancée contre leurs territoires, en Amérique du Nord, en conjugant leur défense.

Les deux Gouvernements estiment que l'adoption des arrangements de défense aérienne unifiée ici prévus augmente l'importance de consultations aussi étroites que possible entre les deux Gouvernements sur les questions intéressant la défense commune de l'Amérique du Nord et que la coopération en matière de défense pourra être mise en œuvre de façon satisfaisante pour les deux pays, seulement si ces consultations se poursuivent régulièrement et constamment.

En considération de ce qui précède, et compte tenu de l'expérience acquise au cours du fonctionnement provisoire du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord, mon Gouvernement propose que les principes suivants devraient régir l'organisation qui sera établie, ainsi que les opérations du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord.

1. Le Commandant en chef du NORAD (CINCNORAD) relèvera directement du Comité des chefs d'état-major du Canada et de celui des États-Unis, lesquels relèveront directement de leur Gouvernement respectif. Il obéira à un plan général de défense aérienne approuvé par les autorités compétentes de nos deux Gouvernements, lesquelles devront tenir compte de leurs objectifs en ce qui concerne la défense de la région Canada-États-Unis de la zone de l'OTAN.
2. Le Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord comprendra les unités de combat et les personnes que leur affecteront expressément les deux Gouverne-

ments. L'autorité du Commandant en chef du NORAD sur ces unités et ces personnes se limitera à la direction des opérations définie ci-dessous.

3. "Direction des opérations" désigne ici le pouvoir donné à une autorité de diriger, de coordonner et de contrôler les activités "opérationnelles" de forces affectées, attachées ou autrement confiées à cette autorité. Aucun changement permanent d'affectation ne serait effectué sans l'approbation de la haute autorité nationale intéressée. Les commandants dont relèvera la direction des opérations pourront envoyer des renforts provisoire d'une région à l'autre, même au delà de la frontière, si les opérations l'exigent. L'organisation de base des commandements des forces aériennes des deux pays, notamment en matière d'administration, de discipline, de régie interne et d'instruction des unités, sera placée sous l'autorité des commandants nationaux qui relèveront de leurs autorités nationales.

4. La nomination du CINCNORAD et de son suppléant devra être approuvée par les Gouvernements du Canada et des États-Unis. Ils ne devront pas venir l'un et l'autre du même pays. Le Commandant en chef aura à son service un état-major unifié se composant d'officiers des deux pays. En l'absence du Commandant en chef, l'autorité sera exercée par son suppléant.

5. L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord continuera d'être tenue, par le Groupe stratégique régional Canada-États-Unis, au courant des mesures adoptées pour la défense aérienne de l'Amérique du Nord.

6. Les plans et les méthodes que le NORAD devra suivre en temps de guerre seront conçus et approuvés en temps de paix par les autorités nationales compétentes et devront être susceptibles d'une mise en œuvre rapide en cas d'urgence. S'ils ont trait aux responsabilités des organismes ou des ministères civils des deux Gouvernements, les plans et les méthodes recommandés par le NORAD devront être soumis par les autorités militaires compétentes à la décision de ces ministères et de ces organismes et pourront faire l'objet d'une coordination intergouvernementale.

7. Les attributions du Commandant en chef et de son suppléant seront compatibles avec les principes exposés ci-dessus. Elles pourront être modifiées par voie d'accord entre le Comité canadien des chefs d'état-major et l'état-major interarmes des États-Unis, avec l'approbation de la haute autorité compétente et pourvu que les changements soient en harmonie avec les principes énoncés dans la présente Note.

8. Le financement des dépenses relatives au fonctionnement du quartier général unifié du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord fera l'objet d'un accord entre les organismes compétents des deux Gouvernements.

9. Le Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord sera maintenu et fonctionnera pendant dix années ou pendant une période moindre dont les deux pays pourraient convenir en ayant égard aux intérêts de leur défense commune et aux objectifs fixés en conformité du Traité de l'Atlantique Nord. Les termes du présent Accord pourront être révisés en tout temps à la demande de l'un ou de l'autre pays.

10. L'Accord que les parties au Traité de l'Atlantique Nord ont signé à Londres, le 10 juin 1951, au sujet du statut de leurs forces, s'appliquera en l'occurrence.

11. Le Commandant en chef du NORAD ne communiquera des renseignements au public sur des questions intéressant le Canada et les États-Unis qu'après consultation et entente, dans chaque cas, entre les organismes compétents des deux Gouvernements.

Si le Gouvernement des États-Unis donne son accord aux principes énoncés plus haut je propose que la présente Note et votre réponse constituent, entre nos deux Gouvernements un accord qui entrera en vigueur à la date de votre réponse.

Veillez agréer, monsieur le secrétaire d'État, les assurances de ma très haute considération.

N.A. Roberston
Ambassadeur du Canada.

L'honorable John Foster Dulles,
Secrétaire d'État des États-Unis
Washington, (D.C.)

DÉPARTEMENT D'ÉTAT
WASHINGTON

le 12 mai, 1958

Monsieur l'ambassadeur,

J'ai l'honneur de me référer à la Note n° 263 de Votre Excellence, en date du 12 mai 1958 proposant au nom du Gouvernement canadien certains principes devant régir à l'avenir l'organisation et le fonctionnement du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD).

J'ai le plaisir de vous faire connaître que mon Gouvernement donne son plein accord aux principes énoncés dans votre Note. Mon Gouvernement est en outre d'accord avec votre proposition aux termes de laquelle votre Note et la présente réponse constitueront entre nos deux Gouvernements un accord entrant en vigueur aujourd'hui même.

Veuillez agréer, monsieur l'ambassadeur, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

pour le secrétaire d'État
Christian A. Herter

Son Excellence N.A. Robertson
Ambassadeur du Canada
Washington, (D.C.)

Échange de lettres

A la Chambre des communes, le 2 juin, le premier ministre, M. Diefenbaker, a fait la déclaration suivante au sujet de la dernière lettre qu'il a reçue de M. Khrouchtchev:

Monsieur l'Orateur, je désire faire une courte déclaration relative à la lettre de M. Khrouchtchev qui m'a été remise samedi par l'ambassadeur soviétique. Cette lettre est la réponse à celle que j'avais adressée à M. Khrouchtchev le 9 mai. La teneur de la missive que j'ai reçue a été soigneusement étudiée dans l'espoir qu'elle contiendrait certaines promesses d'un progrès vers le règlement d'au moins quelques différences d'opinions qui divisent nos pays, et en particulier de la question du désarmement.

Malheureusement, la lettre indique que M. Khrouchtchev continue à refuser de comprendre les intentions qui animent le Gouvernement canadien en appuyant la proposition faite récemment au Conseil de sécurité des Nations Unies en vue d'un système de contrôle des régions arctiques. Cette proposition a représenté un loyal effort de la part du Canada et de ses alliés en vue d'élaborer des mesures de contrôle des activités militaires sur cette région importante, mesures qui apporteraient la sécurité à toutes les nations participantes, y compris l'Union soviétique. Nous n'avons pas eu et nous n'avons pas la moindre intention, comme le laisse entendre la lettre qui nous a été adressée, d'imposer aux Russes un régime d'inspection. Nous cherchons cependant à établir, avec leur collaboration et celle de nos autres voisins de l'Arctique, un régime qui satisferait les besoins de tous et dissiperait toutes craintes, de quelque côté qu'elles viennent, d'une attaque aérienne par surprise. De notre côté, nous allons continuer d'étudier les possibilités d'un tel régime d'inspection avec l'espoir que l'Union soviétique en viendra à reconnaître que pareil régime pourrait jouer un rôle essentiel dans tout programme efficace de sécurité et de désarmement.

La lettre de M. Khrouchtchev n'est cependant pas entièrement négative. Elle donne effectivement à entendre que l'Union soviétique est disposée à souscrire aux propositions faites récemment par le président Eisenhower en vue d'une étude immédiate des méthodes de contrôle sur la suspension des essais nucléaires. J'ai bien précisé à quel point nous attendions avec impatience quelque progrès dans ce domaine important du désarmement, et j'ai accueilli avec joie cet indice prometteur. Pour qu'aboutisse ce projet dont on peut attendre beaucoup, il faudra que, de tous côtés, on fasse preuve de bonne volonté et de patience. C'est donc pourquoi je m'abstiendrai de prendre M. Khrouchtchev à partie au sujet des insinuations fausses et des allégations que contient sa lettre, pour souligner plutôt l'aspect plus encourageant de son message.

Accusations de l'URSS

Au sujet des accusations que des bombardiers du Commandement stratégique aérien portant des armes nucléaires survoleraient le Canada en direction de l'Union soviétique, M. Diefenbaker a fait, le 3 juin, la déclaration suivante:

Monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition a exprimé en termes généraux son intention de demander si les "accusations" suivant lesquelles des bombardiers de l'Aviation stratégique portant des armes nucléaires survoleraient le Canada en direction de l'Union soviétique sont fondées.

Je dois tout d'abord signaler que la lettre de M. Khrouchtchev est encore à l'étude. Je ne voudrais donc pas prendre de position arrêtée sur quelque détail de cette lettre. Puis-je toutefois prier le chef de l'opposition de se reporter à la page 3274 du Hansard du 10 janvier,

—c'est alors que la Chambre a été saisie de la question,—et aussi à la page 3342 du Hansard du 11 janvier; il y verra ce que le ministre de la Défense nationale et moi-même avons déjà dit à ce sujet. Ces réponses et la réponse que le ministre de la Défense nationale a donnée le 27 novembre 1957, comme en fait foi la page 1647 du Hansard, satisfont largement à la présente question. Je parle notamment de la dernière question qui figure à la page 1647 où le député de Burin-Burgeo (M. Carter) a posé la question suivante:

“Puis-je poser une question au ministre de la Défense nationale? Étant donné que le ministre des Affaires étrangères de Grande-Bretagne aurait dit que, pour être toujours prêts, les avions de bombardement américains transportent des bombes chargées dans leurs vols courants, le Ministre peut-il nous dire si les avions américains peuvent voler ainsi au Canada en transportant de ces bombes?”

Le ministre de la Défense nationale a répondu:

“En vertu d'un accord avec les États-Unis, seulement avec la permission préalable du Canada.”

Dans les passages que j'ai signalés, la Chambre était informée que les bombardiers des États-Unis portant des armes nucléaires ne survolaient le Canada qu'avec la permission préalable des autorités canadiennes. Chaque vol doit faire l'objet d'une demande expresse, car on ne donne pas d'autorisation générale. Les armes sont désamorçées afin d'éviter les accidents. En somme, on s'en tient à ce qui avait été établi par le gouvernement précédent.

Les questions antérieures portaient plutôt sur la nature des ententes internationales et sur les mesures de précaution que sur le survol du Canada par l'Aviation stratégique. Néanmoins, les réponses dont j'ai parlé ont bien établi que ces envolées avaient lieu. Le chef de l'opposition reconnaîtra sans hésitation qu'il ne serait pas dans l'intérêt public que je donne quelque précision que ce soit sur la fréquence de ces envolées et sur le nombre d'avions en cause. Toutefois, le gouvernement sera toujours prêt à confier dans le particulier des renseignements comme ceux qui sont communiqués aux membres du Conseil privé. Je tiens cependant à préciser bien clairement une chose: aucune des envolées dont il a été question n'a atteint la frontière du Canada et de l'URSS, ni ne s'en est approchée.

La situation en France

A la Chambre des communes, le 3 juin, le premier ministre du Canada, M. Diefenbaker, a fait une déclaration sur les événements politiques en France. Voici ses paroles:

Au cours des dernières semaines, les Canadiens ont suivi avec inquiétude et sympathie la scène politique française. Si l'on considère à quel point notre histoire et nos traditions sont intimement liées à celles de la France, le vif intérêt que notre population a manifesté à l'égard des événements récents n'a rien d'étonnant. Nous sommes heureux du développement de la crise parlementaire en France et nous exprimons l'espoir sincère que, sous la conduite de son héros du temps de guerre, le général Charles de Gaulle en tant que président du conseil, la France connaîtra la stabilité politique et la prospérité économique.

Je sais que je parle au nom de tous les Canadiens en disant que j'ai confiance que les relations intimes et amicales, inhérentes au Canada et à la France, raffermies au cours de deux guerres mondiales et resserrées encore récemment par notre participation commune à l'OTAN, se maintiendront à l'avenir tout comme auparavant.

Les essais d'armes nucléaires

Échange de lettres entre M. N. Khrouchtchev, président du Conseil des ministres de l'URSS, et M. John G. Diefenbaker, premier ministre du Canada (4 avril et 9 mai 1958)

Moscou, le 4 avril 1958.

Monsieur le premier ministre,

Parmi les problèmes internationaux les plus urgents, qui provoquent dans tous les pays une angoisse profonde, il faut signaler celui des armes atomiques et à hydrogène, et la nécessité d'une cessation immédiate des essais nucléaires de tous genres. Il n'est pas malaisé de concevoir l'anxiété que les explosions expérimentales font naître à tous les niveaux, chez les hommes politiques, les spécialistes, les savants, les ouvriers des villes, les habitants des villages, les mères de familles. Car, en effet, ce sont ces essais mêmes qui précipitent le rythme de la course aux armements, qui encouragent la mise au point de nouvelles armes nucléaires meurtrières et destructrices, et qui rendent plus lourde la menace d'un conflit atomique qui pèse aujourd'hui sur toute l'humanité.

Nous sommes dans une période de paix, et cependant des explosions expérimentales systématiques d'armes atomiques et à hydrogène mettent en péril la santé de populations innocentes et pacifiques aux quatre coins du globe. En janvier 1958, 9,235 savants appartenant à 44 pays différents ont présenté une pétition au secrétaire général des Nations Unies; ce document signalait que chaque nouvelle explosion nucléaire augmente la retombée ionisante, nuisant à la santé des habitants de notre planète et mettant en péril le développement normal des générations futures.

Prenant tous ces facteurs en considération, le Gouvernement soviétique estime qu'il n'est plus possible de remettre à plus tard l'arrêt des essais nucléaires, sous peine de causer à la santé et au bien-être des peuples un dommage irréparable.

A l'heure actuelle, il n'y a que trois grandes puissances qui possèdent des armes nucléaires: l'URSS, les États-Unis et la Grande-Bretagne; il ne devrait donc pas être difficile, tout au moins en principe, d'en arriver à un accord sur la cessation des essais d'armes nucléaires. Mais si l'on attend encore, un jour viendra où d'autres pays auront eux aussi des armes atomiques ou à hydrogène; ce jour-là il sera beaucoup plus difficile d'en arriver à une entente générale sur l'arrêt de ces essais.

Depuis trois ans, le Gouvernement soviétique a soumis à plusieurs reprises, aux Gouvernements américain et anglais, des propositions visant à faire cesser les essais d'armes nucléaires. Les États-Unis et la Grande-Bretagne exigeaient comme condition préalable la fixation d'une date-limite. Moscou a donc proposé d'établir, pour commencer, une période de deux ou trois ans pendant laquelle on s'accorderait à ne procéder à aucune explosion expérimentale, et a prévu l'institution d'un système international de surveillance et de contrôle.

Malheureusement on n'en est pas arrivé encore à un accord de cessation immédiate et sans conditions des essais nucléaires, ni même à une entente de suspension provisoire.

Le Soviet suprême de l'Union des Républiques socialistes soviétiques est animé d'un sincère désir de franchir une étape concrète dans la voie de la cessation générale des essais d'armes atomiques et à hydrogène, avec l'espoir que l'étape ultime libérera l'univers de la menace d'une guerre atomique aboutissant à l'anéantissement de notre planète. C'est pourquoi il a décidé de mettre fin à tous essais d'armes atomiques et à hydrogène sur toute l'étendue de l'Union soviétique.

Mettant en pratique cette résolution du Soviet suprême, le Gouvernement soviétique a décrété, de façon unilatérale, la cessation des essais de tous genres d'armes atomiques et à hydrogène, à partir du 31 mars 1958.

Le Gouvernement soviétique a demandé aux Gouvernements des États-Unis et de la Grande-Bretagne d'adopter des résolutions identiques. Il demande aujourd'hui au Gouvernement canadien d'appuyer cette initiative, dans l'intérêt bien compris de toute l'humanité.

Si les gouvernements des pays qui possèdent à l'heure actuelle des armes nucléaires appuyaient la proposition soviétique et décidaient à leur tour de cesser tous essais de ce genre, le problème qui cause tant d'angoisse aux peuples de l'univers serait enfin résolu, et nous aurions progressé vers le rétablissement de la confiance entre les nations et la consolidation de la paix.

Toutefois, si ces gouvernements ne suivaient pas l'exemple de l'URSS et préféraient demeurer dans le statu quo, en continuant leurs essais d'armes atomiques et à hydrogène, l'Union soviétique se verrait évidemment contrainte, pour assurer sa propre sécurité, de se délier des obligations qu'elle s'était imposées quant à la suspension des essais nucléaires. Mais l'Union soviétique n'en arriverait à cette décision qu'à contre-cœur.

Dans son appel aux Gouvernements des États-Unis et de la Grande-Bretagne, le Gouvernement soviétique a exprimé l'espoir que ces deux pays suivraient l'exemple soviétique, rendant possible, ce faisant, l'arrêt total et permanent des essais d'armes nucléaires.

Ce serait le premier pas concret vers un régime pacifique; délivrés de la menace des catastrophes que provoqueraient les armes nucléaires modernes, nous nous rapprocherions de notre but ultime, qui est la libération complète du péril d'une guerre atomique. Il semble impossible de nier que la cessation d'essais d'armes atomiques et à hydrogène éclaircirait l'horizon international et créerait un climat favorable à la solution des autres problèmes vitaux.

Qu'il me soit permis, monsieur le premier ministre, d'exprimer l'espoir que les propositions du Gouvernement soviétique dont il est question ci-dessus sauront obtenir l'approbation du Gouvernement canadien.

Je vous prie d'agréer, monsieur le premier ministre, les assurances de mon profond respect.

N. KHROUCHTCHEV.

Monsieur
J'ai
assurer
préoccup
que je ré
Dep
tous ess
ditions),
déclarat
votre pr
satisfact
Peu
Canada
sujet de
d'essais
doute, n
tiques c
pensons
armemen
gramme
les diver
l'univers
qui peut
Gouvern
Je
solides e
hasarde
l'institu
Si vous
gouvern
ensembl
ne se li
outre si
par l'int
ou si vo
d'une co
Ces
qu'ils p
et le de
entraîne
grave p
d'essais
Lo
au suje
l'indice
désarm

OTTAWA (Ontario),

le 9 mai 1958

Monsieur le Président,

J'ai étudié avec le plus grand soin votre lettre du 4 avril et je tiens à vous assurer que le problème des essais d'armes nucléaires est au premier plan des préoccupations du Gouvernement canadien. C'est pénétré de cette conviction que je réponds aujourd'hui à votre message.

Depuis que votre Gouvernement a rendu publique sa décision de cesser tous essais d'armes atomiques et à hydrogène (sous réserve de certaines conditions), le Gouvernement du Canada a, comme vous le savez, fait plusieurs déclarations à ce sujet. Vous avez pu remarquer que la réaction canadienne à votre proclamation a été marquée d'une certaine circonspection et que notre satisfaction première s'est teintée depuis d'un certain malaise.

Peu de temps avant la réception de votre lettre, le Gouvernement du Canada avait fait une déclaration dans laquelle il expliquait ses réticences au sujet de votre décision unilatérale, décision suivant de près une série intensive d'essais nucléaires auxquels avait procédé le Gouvernement soviétique. Sans doute, nous estimons que la suspension des explosions expérimentales soviétiques contribuerait à réduire les dangers de radiations ionisantes; mais nous pensons toutefois que cela ne résoudrait guère le problème de la course aux armements. Car il est évident qu'à l'heure actuelle seul serait fructueux un programme de désarmement qui découlerait de négociations et d'ententes entre les divers pays intéressés. On ne peut raisonnablement s'attendre à ce que l'univers se repose avec une confiance absolue sur une décision unilatérale, qui peut être reniée d'un jour à l'autre et sans consultation aucune, par votre Gouvernement.

Je reconnais qu'il est indispensable d'établir à tout prix les fondements solides et concrets d'un régime de confiance réciproque; c'est pourquoi je me hasarde à vous demander de bien vouloir définir votre attitude quant à l'institution d'un système international pour la vérification des essais nucléaires. Si vous êtes prêt à procéder à un échange de vues sur ce point avec les autres gouvernements intéressés, je vous serais reconnaissant de me faire savoir quel ensemble de mesures pratiques pourraient, selon vous, garantir que nul pays ne se livrera à des explosions nucléaires expérimentales. J'aimerais savoir en outre si vous consentez à entamer prochainement des négociations sur ce point par l'intermédiaire des Nations Unies ou par les voies diplomatiques normales, ou si vous persistez dans votre décision de n'aborder ces questions que lors d'une conférence à l'échelon supérieur?

Ces questions découlent d'une conviction intime, qui est la suivante: qu'ils possèdent ou non des armes nucléaires, les gouvernements ont le droit et le devoir de tout faire pour maintenir la paix, car un nouveau conflit peut entraîner l'anéantissement même de la race humaine. Il s'agit donc d'un très grave problème, et aucune décision conditionnelle et unilatérale de suspension d'essais nucléaires ne saurait remplacer une entente internationale.

Lorsque j'ai pris connaissance pour la première fois de votre déclaration au sujet des essais d'armes nucléaires, j'ai éprouvé l'espoir que ce geste était l'indice d'un désir sincère d'accord sur les autres aspects du problème du désarmement. C'est pourquoi, par la suite, j'ai été désappointé et navré de

constater l'attitude adoptée par votre Gouvernement au sein du Conseil de sécurité. En effet, il m'est impossible de trouver une inspiration commune à la position soviétique au Conseil et au ton du message conciliant que vous avez bien voulu m'adresser.

C'est avec consternation que le Canada a entendu les accusations mal fondées dirigées soudainement par vos représentants contre les États-Unis, le 21 avril, au Conseil de sécurité, et ce, à la veille des entretiens de Moscou portant sur les négociations préliminaires à une conférence au sommet. Et c'est avec stupéfaction que les Canadiens ont constaté le recul de l'Union soviétique devant les propositions soumises le 29 avril par les États-Unis. Ces propositions visaient à prévenir les attaques par surprise dans les régions arctiques, qui sont pour notre pays d'un si puissant intérêt et que nous avons offert à plusieurs reprises de soumettre à un contrôle international.

Si la situation de l'Arctique vous préoccupe véritablement et si vous êtes désireux d'écarter l'éventualité d'une attaque imprévue par les régions polaires, pourquoi rejetez-vous une proposition tendant à accroître dans cette région la sécurité mutuelle? Qu'il me soit permis de redire, Monsieur le Président, que le Canada maintient son offre de soumettre à un système international d'inspection et de contrôle toute région donnée de son territoire, sous réserve d'une concession identique du Gouvernement soviétique. Je veux espérer que cette formule d'entente vous paraîtra acceptable, non seulement comme preuve de notre bonne foi, mais encore comme première étape expérimentale vers un système international de sauvegardes contre toute attaque par surprise. Vous admettez qu'une guerre atomique peut éclater par suite d'un accident ou d'une faute de calcul; les Canadiens ne peuvent donc que difficilement comprendre pourquoi vous écarter l'idée de discussions (même d'ordre purement technique) visant à examiner la possibilité d'un système international de contrôle.

Comme vous le savez, le Gouvernement canadien ne s'oppose pas à une conférence au sommet, pourvu qu'elle soit sérieusement préparée. Vous avez vous-même, souligné la nécessité d'une préparation suffisante, et je suis persuadé que vous voudrez bien reconnaître qu'un accord définitif sur ce point ne pourra venir qu'après que l'on aura soigneusement déblayé le terrain et écarté les obstacles. Si je comprends bien votre point de vue,—et il m'est difficile d'expliquer et de motiver votre opinion,—seule une conférence au sommet permettrait d'accomplir des progrès satisfaisants sur des questions aussi essentielles et aussi complexes que le contrôle des essais nucléaires et la protection contre toute attaque par surprise.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, les assurances de mon profond respect.

JOHN G. DIEFENBAKER

Vis
Rép

LE PR
visité
adressé
notre p
ères, l

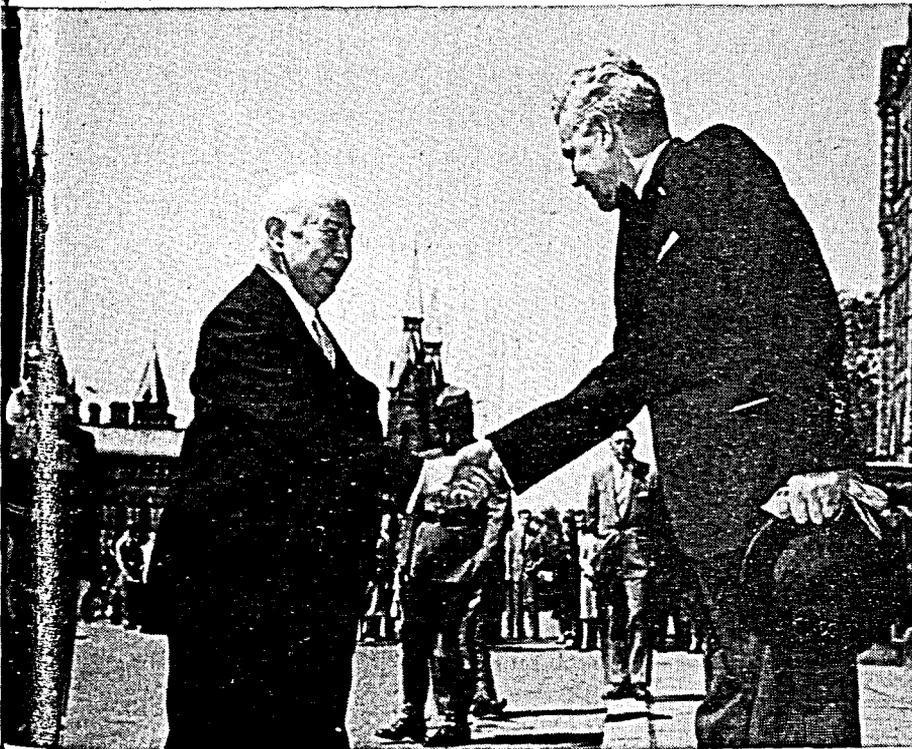
Av
non off
Québec
Gouver
Québec
conféré
donné
a prov

A. Theo
premier

Visite officielle du président de la République allemande

LE PRÉSIDENT de la République fédérale d'Allemagne, M. Théodore Heuss, a visité le Canada du 28 mai au 4 juin, à la suite de l'invitation que lui avait adressée le Gouvernement canadien. Premier chef de l'État allemand à visiter notre pays, M. Heuss était accompagné par son ministre des Affaires étrangères, M. Heinrich von Brentano, et divers membres de son entourage.

Avant de venir à Ottawa, le président Heuss et sa suite ont fait une tournée officielle de trois jours dans le Québec et l'Ontario. Descendus d'avion à Québec, le 28 mai, ils ont été accueillis à l'aéroport par des représentants du Gouvernement fédéral et du Gouvernement québécois. Pendant leur séjour à Québec, ils ont visité l'île d'Orléans et le lac Beauport. L'Université Laval a conféré un diplôme de docteur *honoris causa* à M. Heuss, et un dîner a été donné en son honneur au Bois-de-Coulonge par le lieutenant-gouverneur de la province.



—Capital Press

VISITE AU CANADA DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

M. Theodor Heuss, président de la République fédérale d'Allemagne occidentale, est accueilli par le premier ministre, M. Diefenbaker, à l'Édifice central du Parlement, à Ottawa, le 2 juin 1958. M. Heuss avait été invité par le Gouvernement canadien à faire un séjour au Canada.

Quittant la ville de Québec dans la matinée du 30 mai, le président et son entourage ont rendu visite aux installations de la voie maritime au sud de Montréal; le même jour, ils ont pris l'avion pour Hamilton, et passé la nuit à Niagara-Falls. Le 31 mai, après avoir admiré les chutes du Niagara et fait une promenade en auto pour admirer les beautés naturelles de la région, M. Heuss et ceux qui l'accompagnaient se sont rendus à Toronto. Dans cette ville, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a donné un déjeuner en l'honneur de M. von Brentano, et a eu avec ce dernier des entretiens particuliers. Le même soir, le lieutenant-gouverneur de l'Ontario a reçu le président et sa suite à un dîner de gala. Après la réception, les visiteurs ont pris un train privé à destination d'Ottawa.

Pendant son séjour dans la capitale fédérale, M. Heuss a été l'invité du gouverneur général, à l'Hôtel du Gouvernement. Arrivant à Ottawa le dimanche 1^{er} juin, dans la matinée, il y a été officiellement accueilli à la gare Union par le gouverneur général, le premier ministre et le juge en chef, ainsi que par le doyen et les membres du corps diplomatique. Le 2 juin, ayant déposé une couronne au pied du monument aux morts, le président Heuss a pris la parole aux Communes, devant les représentants des deux Chambres. Dans son discours d'introduction, le premier ministre du Canada a dit:

Nous avons de fortes relations commerciales avec l'Allemagne. Nous collaborons dans les domaines de l'énergie atomique, de l'imposition et de l'aviation civile. Croyant que la préservation de la liberté humaine,—tous les membres du Parlement ont, je le sais le même point de vue, que vous partagez vous aussi,—transcende toutes autres considérations, les Canadiens entendent nourrir cet esprit de bonne volonté avec toutes les autres nations animées du même sentiment. Nous réaffirmons notre foi dans l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, notre appui à cet organisme défensif voué au maintien de la paix et sans le moindre dessein offensif. Je tiens à préciser que, quelles que soient les menaces qui pourraient être dirigées contre les pays qui croient en la mission de l'OTAN et en la nécessité de son maintien, le Canada continuera de maintenir des troupes en Europe aussi longtemps que la tension internationale et des craintes justifiables exigeront la participation canadienne.

Si le monde occidental conserve son unité de vues et continue, sans jamais se lasser à rechercher la paix dans la liberté, j'ai l'espoir que, si incertains et si hésitants que puissent paraître les pas que nous faisons dans cette voie, la paix et la justice pourront être réalisées sous l'empire de la loi.

C'est dans cet esprit, Monsieur, que je vous souhaite la bienvenue au Parlement du Canada, dans cette Chambre où sont réunis les représentants du Sénat et de la Chambre des communes. Nous vous accueillons avec joie, étant donné la position que vous avez adoptée depuis que vous avez assumé la présidence de l'Allemagne en 1949, et l'esprit de compréhension et de collaboration qui a caractérisé votre État.

M. Heuss prononça quelques phrases en français et en anglais. Puis parlant allemand, il affirma être heureux de pouvoir visiter le Canada, et exprima aux Canadiens les salutations cordiales du peuple allemand. Il dit notamment:

Je me sens, grâce aux journées passées ici, enrichi d'impressions nouvelles: d'une part, le tableau historique que nous offre Québec, et de l'autre la réalité vivante de Toronto et de Montréal; et encore l'impression incomparable que m'ont laissée la voie maritime du Saint-Laurent et les chutes du Niagara. J'espère que vous ne m'en voudrez pas de vous rappeler avec une pointe de fierté qu'il y a 60 ans, lorsque la chute d'eau fut harnachée pour fournir de l'énergie hydro-électrique, c'est mon pays natal qui fournit les premières turbines.

Faisant écho aux paroles du premier ministre du Canada, le président Heuss souligne l'importance de l'OTAN, organisation de défense qui constitue le bouclier de l'univers libre:

Nous avons tout lieu, en Allemagne, d'être reconnaissants au Gouvernement et au peuple canadiens de la clairvoyance inébranlable dont ils ont vite fait preuve. Nous savons apprécier à sa juste valeur le fait que le Canada entretient des troupes sur le sol allemand qu'il a offert à de jeunes pilotes allemands la possibilité de se familiariser avec une technique toujours plus poussée dans le domaine de l'aéronautique, qu'il a reconnu et appuyé

la juste revendication du peuple allemand de mettre fin à sa division politique par des voies pacifiques et démocratiques.

Le Traité de l'Atlantique Nord dont nos deux États et nos deux nations sont de loyaux partenaires, est l'expression politique d'une communauté solidaire.

Le président du Sénat et l'Orateur des Communes remercièrent M. Heuss pour son allocution. Une réception fut donnée en son honneur par les représentants des deux Chambres.

Le même jour, le président Heuss eut des entretiens privés avec le premier ministre du Canada. Dans la soirée, le gouverneur général reçut M. Heuss à un dîner d'État, suivi d'une réception à l'Hôtel du Gouvernement. Le 2 juin, le ministre de la Justice donna de son côté un déjeuner en l'honneur de M. von Brentano, ministre des Affaires étrangères de la République fédérale qui, plus tard, eut des entretiens privés avec le premier ministre, le ministre des Finances et le ministre du Commerce, ainsi qu'avec le président de l'Association canadienne des parlementaires de l'OTAN. Les membres de cet organisme donnèrent aussi une réception en l'honneur de M. von Brentano.

Pendant leur séjour dans la capitale, le président Heuss et les membres de son entourage visitèrent divers quartiers d'Ottawa et de Hull. Le 3 juin, le premier ministre donna un déjeuner officiel en l'honneur du président. Dans l'après-midi, celui-ci fit une randonnée en auto dans la Gatineau, tandis que le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures rendit visite à M. von Brentano; celui-ci donna ensuite une conférence de presse au Château-Laurier. Le même soir, le président Heuss invita le gouverneur général à un dîner et une réception au Country-Club. La visite officielle de M. Heuss prit fin alors qu'il s'embarqua le 4 juin au matin, à bord d'un avion qui le conduisit directement à Washington.



SÉJOUR DANS LA CAPITALE

On voit à gauche M. Paul-Henri Spaak, secrétaire général de l'OTAN, qui a fait récemment un séjour à Ottawa. A ses côtés, M. Roland Michener, président de la Chambre des communes, et M. Sidney E. Smith, secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le Canada et les Nations Unies

Proposition des États-Unis portant sur l'inspection de la région arctique.

À LA DEMANDE des États-Unis, le Conseil de sécurité s'est réuni de nouveau le 29 avril, pour continuer son examen de la plainte de l'Union soviétique*, au sujet des vols d'aéronefs militaires des États-Unis portant des armes nucléaires. La réunion s'est ouverte par l'étude d'un projet de résolution américain recommandant l'établissement d'un régime d'inspection internationale dans une zone de l'Arctique. M. Sobolev (URSS) a demandé au président s'il se proposait d'appliquer l'article 20 du règlement du Conseil qui permet au président de quitter le fauteuil provisoirement lorsqu'une question d'intérêt immédiat pour son pays est à l'étude au Conseil. Les délégués du Royaume-Uni, du Panama et de la France exprimèrent sur-le-champ leur confiance absolue dans l'impartialité de M. Lodge, et celui-ci répondit à M. Sobolev qu'il n'estimait pas devoir quitter le fauteuil.

La proposition des États-Unis

Avant de présenter le projet de résolution des États-Unis, M. Lodge évoqua la lettre envoyée la veille par le président Eisenhower à M. Krouchtchev, dans laquelle le président exhortait l'URSS à appuyer le projet américain d'inspection d'une zone arctique, qui pourrait diminuer la tension internationale, accroître la confiance entre les pays et réduire la crainte d'une attaque par surprise. M. Lodge affirma que les survols d'appareils américains dont se plaignait l'Union soviétique constituent "une mesure défensive indispensable pour prévenir des attaques par surprise massives"; il signala qu'une fois écartée la menace d'attaques de ce genre, les moyens de défense pourraient s'en relâcher d'autant. Il déclara que la puissance destructrice épouvantable des armes modernes permettrait à l'agresseur, du moins en théorie, d'anéantir le potentiel militaire d'un État (même d'une grande puissance) par une attaque unique. Toutefois, pour réussir, il faudrait que ce fut une attaque par surprise. Les États-Unis estiment qu'il existe des moyens de se protéger contre des attaques massives de ce genre, ou du moins d'en réduire la possibilité. "Nous devons faire porter tous nos efforts pour trouver et appliquer ces moyens", dit M. Lodge qui rappela au Conseil qu'en 1955, le président Eisenhower avait lancé l'idée de "ciel ouvert". Depuis cette date, nombre de pays (y compris l'Union soviétique) ont appuyé le principe de mesures destinées à prévenir toute attaque par surprise. M. Lodge tint à souligner que le projet de résolution des États-Unis ne se rattachait pas au problème général du désarmement et que sa fonction essentielle était de dissiper les craintes soviétiques. Il indiqua que la zone proposée engloberait tous les territoires au nord du cercle arctique, les îles Kouriles et Aléoutiennes, certaines régions de l'Alaska et de la Sibérie, situées au nord du 50^e degré de latitude, et entre le 140^e degré de longitude ouest et le 160^e degré de longitude est. Les arrangements d'ordre technique seraient pris par les cinq pays ayant participé aux entretiens de 1957 sur le désarmement, ainsi que par le Danemark et la Norvège qui ont des territoires au nord du cercle arctique.

*Voir *Affaires Extérieures*, avril-mai, pp. 90-94.

Dans sa conclusion, M. Lodge a exprimé l'opinion qu'en procédant progressivement et en adoptant pour commencer des moyens limités d'inspection aérienne et terrestre, on paverait la voie à un système d'inspection plus vaste. Quand ce programme partiel aura établi son utilité et contribué à faire renaître la confiance réciproque nécessaire, on verra peut-être s'évanouir les soupçons qui font distinguer des arrières-pensées dans toute proposition d'inspection aérienne.

Prenant la parole après M. Lodge, le délégué de la Suède, M. Jarring, parla de l'anxiété ressentie dans le monde entier au sujet de la préparation militaire fort poussée des grandes puissances et exprima sa satisfaction que des mesures contre une attaque par surprise soient à l'étude. Il fit part de l'intention de sa délégation d'appuyer le projet de résolution des États-Unis, mais proposa un amendement introduisant un nouveau paragraphe sur les entretiens au sujet de la zone d'inspection dans l'Arctique: "... ces entretiens pourraient utilement servir de base aux délibérations sur le problème du désarmement, lors de la conférence au sommet en vue de laquelle des conversations sont en cours".

La réaction soviétique

Le représentant soviétique, M. Sobolev, se lança d'abord dans une attaque contre le projet de résolution américain, en réitérant ses accusations antérieures et en affirmant que les vols des avions des États-Unis armés de bombes atomiques et à hydrogène en direction des frontières soviétiques, constituent une menace réelle contre la paix. Il soutint que le Gouvernement des États-Unis pourrait délivrer l'univers de cette menace en arrêtant ces vols sans tarder; mais tout au contraire, dit-il, les États-Unis ont entrepris une manœuvre de diversion, au sein même du Conseil de sécurité, en avançant un projet de résolution qui s'écarte entièrement du problème essentiel. D'après M. Sobolev, en proposant la création d'une zone d'inspection dans l'Arctique, les États-Unis voulaient distraire l'attention de l'opinion publique des vols de leurs avions portant des armes nucléaires, et obtenir des renseignements précieux sur une région étendue de l'Union soviétique. Le représentant de Moscou affirma que son pays était animé d'intentions pacifiques, et que les craintes professées par les États-Unis quant à l'éventualité d'une attaque par surprise, n'avaient aucun fondement sérieux. D'après le délégué soviétique, le projet de résolution américain serait impuissant à dissiper les craintes qu'une guerre nucléaire éclate par accident, et à promouvoir le désarmement. Les États-Unis avaient désigné les pays qui devraient participer au programme d'inspection de l'Arctique; mais le choix de ces pays était encore plus entaché de partialité que celui des membres de la Commission du désarmement. Selon M. Sobolev, les États-Unis poursuivaient leur politique de coercition, en manœuvrant la majorité des voix qu'ils pouvaient diriger aux Nations Unies, de façon à imposer des solutions arbitraires au problème du désarmement. M. Sobolev affirma que les problèmes de ce genre ne pourraient être résolus que par l'entente des deux camps en présence.

Dans sa péroraison, M. Sobolev dit que les solutions concrètes aux problèmes internationaux ne seraient trouvées qu'à l'échelon des chefs de gouvernement. Il présenta ensuite un nouveau projet de résolution, demandant au Conseil de sécurité d'inviter les États-Unis d'Amérique de s'abstenir d'envoyer leurs aéronefs militaires, chargés de bombes atomiques et de bombes à hydrogène, vers les frontières de l'Union soviétique. Le projet de l'URSS demandait



—Leo Rosenhek

ENTRETIENS AUX NATIONS UNIES

M. Charles Ritchie, représentant du Canada aux Nations Unies et président du Conseil de sécurité, s'entretient avec M. Dag Hammarskjöld (à gauche), secrétaire général de l'ONU.

aussi au Conseil de sécurité de noter avec satisfaction que des pourparlers préliminaires étaient engagés en vue d'une conférence au sommet, et exprimait l'espoir que cette conférence se tiendrait à une date aussi rapprochée que possible.

La position du Canada

C'est M. Ritchie, représentant du Canada, qui prit ensuite la parole. Il déclara en commençant qu'aussi longtemps que les puissances occidentales croiront leur sécurité menacée, elles ne renonceront pas au droit d'adopter des mesures défensives, et que le même principe s'applique sans doute à l'Union soviétique. Il est vrai, dit M. Ritchie, qu'un des facteurs les plus inquiétants de la conjoncture internationale est le péril d'une attaque par surprise; mais "ce risque ne peut être aboli ni par une action unilatérale, ni par des déclarations stériles... Reconnaisant donc qu'une attaque par surprise constitue le plus menaçant des périls actuels, le Gouvernement canadien se réjouit de l'initiative prise aujourd'hui par les États-Unis au sein du Conseil. Nous croyons que l'instauration prochaine d'un système d'inspection des régions nordiques sauvegarde concrète contre le danger d'une attaque par surprise, représente un moyen pratique d'éliminer une cause profonde d'anxiété et de tension."

M. Ritchie souligna que c'était l'une des rares occasions où, au sein des Nations Unies, un État membre avait demandé la convocation du Conseil de

sécurité
mettre
tenir la
Gouver
territoir
disposé
d'inspec
d'impor
Ritchie
proposi
soient c
canadie
son ter
interna
certains
avons
et que
En out
avons,
claré M
premier
armes d
d'un p
d'entem

Da
projet
était p
Si le C
l'Arctic
ces rég
ment d
import
le Gou
autre d
l'URSS

Le po
M
aume-
projet
Picot,
améric
démon
délégu
États-

A
secrét
la par
titre,
occasi

sécurité non pour examiner une plainte ou étudier un rapport, mais pour soumettre une proposition concrète et pratique, visant à aider le Conseil à maintenir la paix et la sécurité. Le délégué canadien rappela au Conseil que son Gouvernement avait déjà fait savoir qu'il était prêt à soumettre tout le territoire du Canada à un régime d'inspection générale; il est maintenant disposé à permettre l'inclusion d'une partie de son territoire dans une zone d'inspection formée d'un secteur nord-américain et d'un secteur soviétique d'importance à peu près égale. "Ce que je veux mettre en relief, a dit M. Ritchie, c'est le fait que nous ne sommes pas obstinément attachés à une proposition déterminée. Nous souhaitons en somme que les deux secteurs soient d'égale importance, afin d'éviter toute injustice." Le Gouvernement canadien se rend compte qu'un système de protection englobant une partie de son territoire entraînerait la présence au Canada d'équipes d'observateurs internationaux, munis d'instruments électroniques et autres, et détenant certains droits d'enquête et de liberté de déplacement. Nous savons que des avions étrangers chargés de l'inspection seraient autorisés à survoler le Canada et que des éléments logistiques de soutien seraient stationnés dans notre pays. En outre, nous reconnaissons que le Canada serait appelé à fournir personnel, avions, etc., à titre de contribution à un tel système. "Nous espérons, a déclaré M. Ritchie, que la proposition dont nous sommes saisis ne constitue qu'un premier pas, et qu'elle sera suivie de mesures de désarmement portant sur les armes classiques et nucléaires. Nous croyons que la mise en œuvre concertée d'un programme de sécurité dans l'Arctique peut constituer le fondement d'ententes plus vastes sur le désarmement . . ."

Dans sa conclusion, M. Ritchie affirma que la réaction soviétique au projet de résolution des États-Unis (surtout son refus de discuter le problème) était plus que décourageante et même, par certains côtés, incompréhensible. Si le Gouvernement soviétique se préoccupe vraiment de la situation dans l'Arctique, pourquoi rejette-t-il d'emblée une proposition d'inspection dans ces régions? "Pour notre part, a dit M. Ritchie, nous estimons que l'établissement d'une zone nordique ouverte à l'inspection est un projet réalisable et important que le Canada s'engage à appuyer pleinement. Nous espérons que le Gouvernement soviétique reviendra sur sa décision et formulera une réponse autre que la réponse négative qu'a donnée ici aujourd'hui le représentant de l'URSS."

Le point de vue des autres pays

M. Ritchie fut suivi à la tribune par les délégués de la France, du Royaume-Uni, du Japon, de Panama, de la Chine et de l'Irak, qui soutinrent le projet de résolution des États-Unis. Le représentant de la France, M. Georges Picot, résuma en quelque sorte leur opinion, en déclarant que la proposition américaine constituait "le moyen le plus sûr de mettre fin au risque de guerre dénoncé par l'URSS et la prélude d'un désarmement général". La plupart des délégués se tinrent sur la réserve quant à l'amendement suédois au projet des États-Unis, et au nouveau projet de résolution soumis par l'Union soviétique.

Avant que la séance de l'après-midi ne soit levée, M. Hammarskjöld, secrétaire général des Nations Unies, a contrevenu à ses habitudes, en prenant la parole. Il a souligné qu'une intervention de ce genre pourrait, à fort juste titre, être critiquée si elle constituait une prise de position, mais qu'en une occasion précédente il avait émis l'opinion "que le secrétaire général a non

seulement le droit, mais le devoir d'intervenir, lorsqu'il estime devoir le faire à l'appui des buts de l'Organisation et des principes de la Charte". M. Hammarskjöld a rappelé que lors d'une conférence de presse il avait salué avec enthousiasme la décision de l'Union soviétique de suspendre les expériences de bombes atomiques. "Dans le même esprit, et en me fondant sur la même base, je me réjouis aujourd'hui de l'initiative prise par les États-Unis." L'univers, a-t-il dit, est confiné depuis beaucoup trop longtemps dans une impasse au sujet du désarmement parce que les gouvernements ont été trop ambitieux et ne se sont pas contentés d'entamer progressivement ce problème complexe. Il a signalé aussi que chaque gouvernement attendait que les autres fassent le premier pas. Mais la principale difficulté, selon le secrétaire général, vient du "... manque de confiance dont souffre en ce moment toute l'humanité ...". Des initiatives telles que celle des États-Unis "... pourraient entamer le problème du désarmement ... et, si elles étaient suivies en toute bonne foi, elles pourraient même constituer une première base fragile pour l'établissement de la confiance".

Après la déclaration de M. Hammarskjöld, le représentant de la France M. Georges-Picot, a demandé un ajournement de 48 heures pour permettre aux délégués et aux gouvernements d'étudier l'amendement suédois, le nouveau projet de résolution soviétique et l'exposé de M. Hammarskjöld.

Le vote

Le Conseil s'est réuni à nouveau le vendredi 2 mai à 11 heures du matin sous la présidence de M. Ritchie (Canada) qui assumait ces fonctions pour le mois de mai. M. Lodge a parlé en premier, annonçant que sa délégation acceptait l'amendement proposé par la Suède au projet de résolution américain. Il a suggéré toutefois qu'on supprime, dans le projet d'amendement, les termes "la conférence au sommet", pour les remplacer par "une conférence au sommet". M. Jarring a accepté cette modification.

Les délégués du Royaume-Uni, de l'Union soviétique, des États-Unis, du Japon, du Canada et de Panama prirent brièvement la parole à leur tour. M. Sobolev réitéra ensuite ses accusations antérieures contre les États-Unis et affirma que le projet de résolution américain n'était que "pure propagande", indiquant ainsi que l'attitude soviétique n'avait pas changé pendant l'intervalle de deux jours. Tous les autres délégués appuyèrent le projet des États-Unis amendé par la Suède. Peu après midi, alors qu'il devenait évident qu'il faudrait bientôt mettre aux voix le projet de résolution des États-Unis, le représentant du Japon, M. Matsudaira, proposa que le Conseil s'ajourne jusqu'à 3 heures.

Quand les membres du Conseil eurent repris leurs sièges, le président, M. Ritchie, proposa de mettre aux voix le projet de résolution des États-Unis. Sauf M. Sobolev, tous les représentants se prononcèrent en faveur de ce projet, mais celui-ci fut rejeté, car le vote contraire de l'URSS constituait un veto. Ensuite le projet de résolution soviétique fut mis aux voix à son tour. Il fut rejeté par neuf votes contre un (Union soviétique) et une abstention (Suède). Les délégués de l'Union soviétique, du Royaume-Uni et de la France prirent brièvement la parole pour expliquer leurs votes sur le projet soviétique, à la suite de quoi la séance fut levée.

M. D.M.
au ha
M. L.V. I
du C
M. S. Gre
Djak
M. G. Ber
à Par
M. J.A. C
à Par
M. A.B.
l'adm
M. K.W.
inter
M. J.A. I
au ha
Mme H.I.
M. F.-J.
Cana
M. G.-V.
l'am
Mlle A.-L.
du C
M. D.R.
à Bo
M. G.E.
l'adm
M. J.G.F.
pern
M. J.C.C.
du C
Mlle A.N.
Car
M. G.-H.
à l'
M. R.B.
du
M. J.-E.
Car
M. J.-E.
du
Bilat
Belgic
Conve
im
Conve
so
la

NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. D.M. Cornett, du haut commissariat du Canada à Canberra, est affecté le 16 avril 1958 au haut commissariat du Canada à Karachi.
- M. L.V. Ryan, de l'administration centrale, est affecté le 30 avril 1958 au haut commissariat du Canada à Londres.
- M. S. Grey, de l'administration centrale, est affecté le 2 mai 1958 à l'ambassade du Canada à Djakarta.
- M. G. Bertrand, de l'administration centrale, est affecté le 6 mai 1958 à l'ambassade du Canada à Paris.
- M. J.A. Colvin, de l'administration centrale, est affecté le 7 mai 1958 à l'ambassade du Canada à Paris.
- M. A.B. Roger, de l'ambassade du Canada à Ciudad Trujillo, est affecté le 7 mai 1958 à l'administration centrale.
- M. K.W. MacLaren, de l'administration centrale, est affecté le 9 mai 1958 à la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine.
- M. J.A. Dougan, MC, du haut commissariat du Canada à Colombo, est affecté le 9 mai 1958 au haut commissariat du Canada à Canberra.
- Mme H.I. Dawson quitte le ministère des Affaires extérieures le 10 mai 1958.
- M. F.-J.-L. Hudon, de l'administration centrale, est affecté le 13 mai 1958 à l'ambassade du Canada à Ciudad Trujillo.
- M. G.-V. Beaudry, de l'ambassade du Canada à Washington, est affecté le 14 mai 1958 à l'ambassade du Canada à Oslo.
- Mlle A.-L. Saint-Pierre, de l'administration centrale, est affecté le 16 mai 1958 à l'ambassade du Canada à La Haye.
- M. D.R. Hill, de l'administration centrale, est affecté le 16 mai 1958 à l'ambassade du Canada à Bonn.
- M. G.E. Hardy, du consulat général du Canada à New-York, est affecté le 18 avril 1958 à l'administration centrale.
- M. J.G.H. Halstead, de l'ambassade du Canada à Tokyo, est affecté le 24 mai 1958 à la mission permanente du Canada auprès des Nations Unies à New-York.
- M. J.C.G. Brown, de l'administration centrale, est affecté le 26 mai 1958 au haut commissariat du Canada à Pretoria.
- Mlle A.M. Ireland, de l'administration centrale, est affectée le 26 mai 1958 à l'ambassade du Canada à Washington.
- M. G.-H. Blouin, du consulat général du Canada à San-Francisco, est affecté le 29 mai 1958 à l'administration centrale.
- M. R.B. Edmonds, de l'administration centrale, est affecté le 30 mai 1958 au haut commissariat du Canada à Wellington.
- M. J.-E. Brossard, de l'administration centrale, est affecté le 30 mai 1958 à l'ambassade du Canada à Bogota.
- M. J.-E. Thibault, de l'ambassade du Canada à Oslo, est affecté le 31 mai 1958 à l'ambassade du Canada à Belgrade.

LES TRAITÉS Faits courants

Bilatéraux

Belgique

Convention entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement belge pour éviter la double imposition et empêcher l'évasion fiscale en matière d'impôt sur le revenu.

Signée à Ottawa le 10 avril 1958.

Convention entre le Canada et la Belgique en vue d'étendre au Congo belge et au territoire sous tutelle du Ruanda-Urundi, la Convention entre le Canada et la Belgique pour éviter la double imposition et empêcher l'évasion fiscale en matière d'impôt sur le revenu.

Signée à Ottawa le 10 avril 1958.

Danemark

Échange de Notes entre le Canada et le Danemark modifiant l'accord de 1949 relatif aux services aériens.

Signées à Ottawa le 16 mai 1958.

En vigueur le 16 mai 1958.

États-Unis d'Amérique

Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique au sujet du "Buffalo-Fort Erie Peace Bridge".

Signées à Washington les 3 et 11 avril 1958.

Accord entre le Gouvernement du Canada et Gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant l'organisation et le fonctionnement du commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord.

Signé à Washington le 12 mai 1958.

En vigueur le 12 mai 1958.

Norvège

Échange de Notes entre le Canada et la Norvège modifiant l'accord de 1950 relatif aux services aériens.

Signées à Ottawa le 16 mai 1958.

En vigueur le 16 mai 1958.

Pakistan

Convention entre le Canada et le Pakistan relative à la priorité des demandes de brevets d'invention.

Signée à Karachi, le 15 janvier 1958.

En vigueur le 15 janvier 1958.

Suède

Échange de Notes entre le Canada et la Suède modifiant l'accord de 1947 relatif aux services aériens.

Signées à Ottawa le 16 mai 1958.

En vigueur le 16 mai 1958.

Multilatéraux

Convention relative à la création d'une organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime.

Acceptée par le Canada le 15 octobre 1948.

Entrée en vigueur le 17 mars 1958.

Acte final de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer.

Signé à Genève le 29 avril 1958.

Convention sur la mer territoriale et la zone contiguë.

Signée à Genève le 29 avril 1958.

Convention sur la haute mer.

Signée à Genève le 29 avril 1958.

Convention sur la pêche et la conservation des ressources biologiques de la haute mer.

Signée à Genève le 29 avril 1958.

Convention sur le plateau continental.

Signée à Genève le 29 avril 1958.

Protocole de signature facultative concernant le règlement obligatoire des différends.

Signé à Genève le 29 avril 1958.

Publication

Recueil des Traités 1952 n° 30: Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant la construction de la voie maritime du Saint-Laurent. Signées à Washington le 30 juin 1952.

Recueil des Traités 1956 n° 6: Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique visant la construction d'habitations à la base aérienne de Pepperrell (Saint-Jean de Terre-Neuve). Signées à Ottawa les 18 et 19 avril 1956.

Recueil des Traités 1956 n° 9: Accord international sur l'étain. Signé par le Canada le 28 juin 1954.

- Recueil des Traités 1956 n° 10:* Échange de Notes entre le Canada et le Honduras constituant un modus vivendi commercial. Signées à Tegucigalpa le 11 juillet 1956.
- Recueil des Traités 1956 n° 12:* Accord relatif au financement du service de recherche des glaces dans l'Atlantique nord. Fait à Washington, le 4 janvier 1956. Signé par le Canada le 5 juillet 1956.
- Recueil des Traités 1956 n° 13:* Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique étendant aux employés canadiens des forces armées des États-Unis au Canada la participation à loi canadienne sur l'assurance-chômage. Signées à Washington les 20 décembre 1955 et 23 avril 1956.
- Recueil des Traités 1956 n° 14:* Échange de Notes entre le Canada et l'Autriche concernant la délivrance aux représentants diplomatiques aux fonctionnaires et aux non-immigrants de visas utilisables plusieurs fois. Signées à Ottawa les 28 mai et 19 juin 1956.
- Recueil des Traités 1956 n° 15:* Accord entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement indien visant à protéger, sur une base de réciprocité, la priorité des brevets d'invention. Signé à Ottawa le 30 août 1956.
- Recueil des Traités 1956 n° 17:* Accord entre le Canada et la France relatif à l'admission de stagiaires. Signé à Ottawa le 4 octobre 1956.
- Recueil des Traités 1956 n° 18:* Échange de Notes entre le Canada et le Royaume-Uni étendant au Kenya, au Tanganyika, à l'Ouganda et à Zanzibar l'accord du 5 juin 1946 relatif aux doubles impositions en matière de revenu. Signées à Ottawa le 2 août 1956.
- Recueil des Traités 1956 n° 19:* Échange de Notes entre le Canada et la France concernant les dispositions relatives à l'inhumation en France des corps des membres des forces canadiennes et de l'élément civil. Signées à Paris le 4 septembre 1956.
- Recueil des Traités 1956 n° 20:* Accord entre le Gouvernement du Canada, le Gouvernement du Royaume-Uni et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique pour disposer les droits afférents aux inventions du domaine de l'énergie atomique. Signé à Washington, le 24 septembre 1956.
- Recueil des Traités 1956 n° 22:* Protocole concernant certains amendements à la Convention relative à l'aviation civile internationale. Fait à Montréal le 14 juin 1954.
- Recueil des Traités 1956 n° 23:* Échange de Notes entre le Canada et la Turquie concernant la délivrance aux représentants diplomatiques, aux fonctionnaires et aux non-immigrants de visas utilisables plusieurs fois. Signées à Ankara le 21 août 1956.
- Recueil des Traités 1956 n° 24:* Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant le déplacement de la partie du pont Roosevelt qui franchit le chenal sud de Cornwall. Signées à Washington le 24 octobre 1956.
- Recueil des Traités 1957 n° 1:* Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique relatif à l'utilisation du chemin de traverse de Haines par l'armée des États-Unis pour entretenir en hiver le pipeline Haines-Fairbanks. Signées à Ottawa les 16 et 17 janvier 1957.
- Recueil des Traités 1957 n° 2:* Accord entre le Canada et le Royaume-Uni portant modification de l'accord financier signé à Ottawa le 6 mars 1946. Signé à Ottawa le 6 mars 1957.
- Recueil des Traités 1957 n° 4:* Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant certains travaux de dragage projetés dans les sections des rivières Sainte-Marie et Sainte-Claire des chenaux de communication des Grands lacs. Signées à Ottawa les 30 novembre 1956, 8 et 9 avril 1957.
- Recueil des Traités 1957 n° 5:* Protocole portant amendement de l'Accord international sur le sucre ouvert à la signature à Londres le 1^{er} octobre 1953. Fait à Londres le 1^{er} décembre 1956. Signé par le Canada le 17 décembre 1956.
- Recueil des Traités 1957 n° 6:* Accord sur le financement collectif de certains services de navigation aérienne d'Islande. Ouvert à la signature à Genève le 25 septembre 1956. Signé par le Canada le 28 novembre 1956.
- Recueil des Traités 1957 n° 8:* Accord entre le Canada et les États-Unis d'Amérique modifiant l'accord de coopération concernant les emplois civils de l'énergie atomique, signé à Washington le 15 juin 1955. Signé à Washington le 26 juin 1956.
- Recueil des Traités 1957 n° 9:* Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant les travaux d'amélioration de la navigation projetés dans la section de la rivière Détroit des chenaux de communication des Grands lacs. Signées à Ottawa les 23 juillet et 26 octobre 1956 et 26 février 1957.
- Recueil des Traités 1957 n° 11:* Échange de Notes entre le Canada et l'Inde modifiant l'Accord du 26 janvier 1951 relatif à l'entrée au Canada des citoyens de l'Inde désireux de s'y établir. Signées à la Nouvelle-Delhi le 3 mai 1957.

- Recueil des Traités 1957 n° 13*: Échange de Notes entre le Canada et le Pérou modifiant l'Accord du 18 février 1954 relatif aux services aériens entre les deux pays. Signées à Lima les 21 avril et 5 juin 1957.
- Recueil des Traités 1957 n° 16*: Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des Pays-Bas portant continuation pour une période de trois ans du programme canadien d'entraînement aérien pour l'OTAN en ce qui concerne les équipages aériens. Signées à La Haye les 12 et 13 avril 1957.
- Recueil des Traités 1957 n° 17*: Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de Norvège portant continuation pour une période de trois ans du programme canadien d'entraînement aérien pour l'OTAN en ce qui concerne les équipages aériens. Signées à Oslo le 17 avril 1957.
- Recueil des Traités 1957 n° 21*: Protocole entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, relatif à la convention pour la protection, la conservation et l'extension des pêcheries du saumon sockeye dans le fleuve Fraser et ses tributaires signée à Washington, le 26 mai 1930. Signé à Ottawa le 28 décembre 1956.
- Recueil des Traités 1953 n° 27*: Protocole relatif à l'exercice de la juridiction pénale à l'égard des forces armées des Nations Unies se trouvant au Japon. Signé à Tokyo le 26 octobre 1953. Signé par le Canada le 26 octobre 1953.

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ*

a) Publications imprimées:

Étude sur la situation économique de l'Europe en 1957. E/ECE/317. Genève, 1958. Chapitre I - VII et Annexes A et B. \$4. Numéro de vente: 58.II.E.1.

Étude des mesures discriminatoires dans le domaine de l'enseignement par Charles D. Ammann, rapporteur spécial de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités. E/CN.4/Sub.2/181/Rev.1. New-York, août 1957. 208 pp. \$1.25. Numéro de vente: 1957.XIV.3.

BIT

Comptes vérifiés du trente-neuvième exercice (1957) et Rapports y relatifs de M. Uno Braskok, Commissaire aux comptes. Genève, 1958. 53 pp.

UNESCO

Rapport du Directeur général sur l'activité de l'Organisation en 1957. Paris, 1958. 279 pp. \$5.

Bibliographie internationale de science politique, Vol. V. Paris, 1958. 296 pp. (bil.) \$6.

Bibliographie internationale de sociologie, Vol. VI. (Documentation dans les sciences sociales) Paris, 1958. 271 pp. (bil.) \$6.

OACI

Résumé des services d'information aéronautique assurés par les États. (Sixième édition, janvier 1958. Doc. 7383-AIS/503/6.

Groupe d'experts sur les besoins d'exploitation des avions à réaction. Troisième session.—Montréal 17-18 juin 1957. Volume I—Rapport. Doc. 7828, JOR/3-1.
Volume II—Notes de travail. Doc. 7828, JOR/3-2.

*Les documents imprimés des Nations Unies se vendent au Canada chez les agents et sous agents dont les noms suivent. Agents: The Ryerson Press, 299 ouest, rue Queen, Toronto. Sous agents: Book Room Ltd., Chronicle Building, Halifax; la Librairie de l'Université McGill, Montréal; le Magasin des étudiants de l'Université de Montréal, Montréal; la Librairie de l'Université du Manitoba, Winnipeg; les University of Toronto Press and Bookstore, Toronto; la Librairie de l'Université de la Colombie-Britannique, Vancouver.

En ce qui concerne les documents photocopiés des Nations Unies, le public peut se les procurer par abonnement annuel en s'adressant au Secrétariat des Nations Unies, à New-York. Les professeurs et étudiants des universités, les instituteurs, les librairies et les organismes non gouvernementaux peuvent les obtenir, de leur côté, du Service de renseignements des Nations Unies, à New-York.

On trouvera de plus amples renseignements à ce sujet dans "Affaires Extérieures", le *raison d'avril-mai 1958*, page 117.

AFFAIRES EXTÉRIEURES



CANADA

Juillet 1958

Vol. 10 N° 7

• Sous le titre **AFFAIRES EXTÉRIEURES**, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

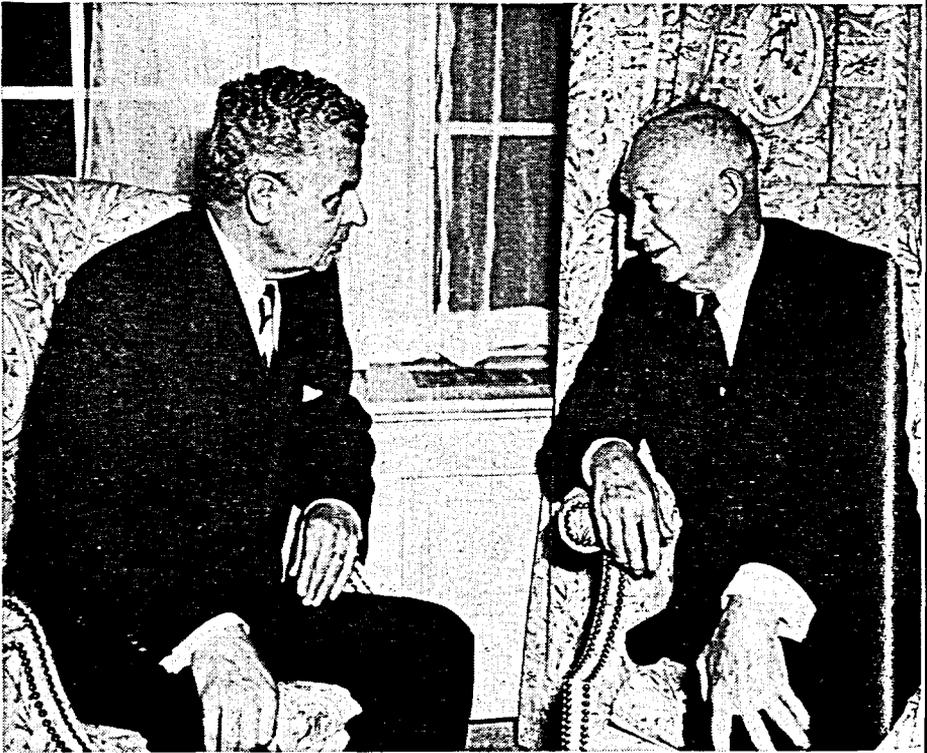
Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

	PAGE
Malaisie: un an d'indépendance	147
Les affaires extérieures au Parlement.....	150
Message au général de Gaulle..	156
La situation en Indonésie.....	157
Onzième session de l'Assemblée de l'OACI.....	161
La conservation des traités au Canada.....	163
Nominations, mutations et démissions	167
Documents des Nations Unies sur des sujets d'actualité.....	168

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa

ENTRETIEN DE MM. EISENHOWER ET DIEFENBAKER



M. Eisenhower et le premier ministre du Canada, M. Diefenbaker, en train de discuter une question au cours de la visite du président des États-Unis au Canada du 8 au 11 juin. Un article sur cette visite et les relations du Canada et des États-Unis paraîtra dans le numéro d'août d'"Affaires Extérieures".

Ma

LE 31
monwe
ration
monde
États d
solidari
memb
bons ra

L'
entrepr
été la
succès
obstac
dispara
des ins
des rac
tout em

Av
la gran
à parti
mer de
asiatic
détroit
républ
par un
constit

La
outre u
entre l
grands
l'Austr
presqu
facilit
minces
fleuves
mines
et les p

Super

Le
million
travail
Chinoi
presqu
jusqu'
du XV

Malaisie: un an d'indépendance

LE 31 août 1958, la Fédération de Malaisie fera partie depuis un an du Commonwealth à titre d'État indépendant. Ce premier anniversaire, que la Fédération marquera sans doute elle-même par des fêtes pittoresques, donnera au monde l'occasion de se renseigner davantage sur le pays et sa population. Les États du Commonwealth, en particulier, puiseront dans leurs sentiments de solidarité un intérêt tout spécial et une vive admiration pour ce nouveau membre asiatique de leur association, avec lequel ils voudront multiplier les bons rapports.

L'actuelle Fédération de Malaisie représente le résultat de l'exaltante entreprise humaine qu'est l'édification d'un pays. Les grands artisans en ont été la population même du pays et ses administrateurs britanniques; leur succès est d'autant plus remarquable que la péninsule malaise présente de durs obstacles géographiques et que sa population se compose d'éléments ethniques disparates. On peut y voir une preuve de plus de la vitalité et de la fécondité des institutions démocratiques, et aussi de la souplesse de l'idée fédérale là où des races différentes s'entendent pour se donner un gouvernement commun tout en conservant une certaine autonomie locale.

Avec ses 50,690 milles carrés, la Fédération de Malaisie est à peu près de la grandeur de l'État de New-York. La presqu'île malaise s'étend vers le sud-est à partir d'un étranglement, l'isthme de Kra, qui sépare l'océan Indien de la mer de Chine méridionale et rattache en même temps la Malaisie au continent asiatique. Au nord, la Fédération touche à la Thaïlande; au sud-ouest, le détroit de Malacca la sépare de la grande île de Sumatra, qui fait partie de la république d'Indonésie. A la pointe méridionale de la presqu'île, et la rejoignant par une chaussée de trois quarts de mille de longueur, l'île de Singapour constitue, avec des îles voisines, l'importante colonie britannique de Singapour.

La Malaisie ne manque donc pas d'unité géographique. Elle occupe en outre une position centrale et stratégique dans le sud-est de l'Asie, à mi-chemin entre l'Inde et la Chine sur la route maritime la plus directe entre ces deux grands pays et aussi sur les principales routes aériennes et maritimes vers l'Australie et, par le Pacifique, vers les États-Unis. Toutefois, l'intérieur de la presqu'île, encore recouvert de forêt vierge pour les quatre cinquièmes, ne facilite pas les tâches de l'administration. Le cinquième restant est formé de minces rubans défrichés le long de la côte ouest, au nord et dans les vallées des fleuves (seules voies de communication naguère); c'est là que se trouvent les mines d'étain ainsi que les plantations d'hévéas et de cocotiers, les rizières et les palmeraies, richesses principales de la Fédération.

Superposition de races

Les éléments ethniques divers qui composent la population (environ 7 millions d'habitants), s'ils se heurtent parfois entre eux, ne laissent pas de travailler de concert. Bien avant l'arrivée des Britanniques, de nombreux Chinois, des Indiens et d'autres Asiatiques étaient venus s'établir dans la presqu'île. Les mœurs hindoues, mêlées à celles des Malais, ont survécu jusqu'à nos jours. Le XV^e siècle vit s'étendre l'influence islamique; dès la fin du XVII^e siècle, la plupart des Malais étaient devenus musulmans. L'écriture

arabe se substitua alors à l'indienne. Sous l'administration britannique, l'ordre et la sécurité attirèrent de nouvelles vagues d'Indiens et de Chinois; du milieu du XIX^e siècle à la première guerre mondiale, la proportion des Malais dans la population recula de 90 p. 100 à 54. C'est dans les premiers temps de cette immigration que fut fondée, sur les bords de la rivière Klang, par un petit groupe de Chinois découvreurs des gisements d'étain de cette région (État actuel de Selangor), la capitale de la Fédération, Kuala-Lumpur (mots qui signifient "atterrissage vaseux"). Les Chinois contrôlent depuis longtemps, en Malaisie, le commerce et la grande industrie. Les Indiens, pour leur part, fournissent le gros des effectifs dans les plantations d'hévéas et les services de l'État. Les Malais, qui accèdent maintenant en nombre important aux positions administratives, s'étaient toujours contentés jusqu'ici de la petite propriété terrienne et de la pêche, restant absents des villes. Ces divisions raciales et économiques rendent particulièrement laborieuse l'unité nationale qu'exige l'édification d'un pays souverain et démocratique.

Développement économique

Sur le plan économique, les difficultés sont relativement moindres. Pour un pays asiatique, la Malaisie est riche, même si son économie, accrochée aux exportations d'étain et de caoutchouc, ne maintient qu'un équilibre précaire. Elle produit à peu près le tiers de l'étain et du caoutchouc du marché mondial. Cette position remarquable, atteinte grâce à l'ordre et aux capitaux britanniques ainsi qu'à l'esprit d'entreprise et au travail des immigrants chinois et indiens, a facilité sinon tout simplement rendu possible la transformation de la Malaisie en État moderne indépendant. L'économie moderne du pays a été édifiée, à partir du milieu du siècle dernier, par les initiatives de l'administration coloniale et de l'entreprise privée. Outre les obstacles naturels qu'il fallut vaincre, on dut affronter au lendemain de la seconde guerre mondiale une tâche immense de reconstruction économique et sociale, l'occupation japonaise ayant tout paralysé.

D'autre part, avec le secours du Royaume-Uni, la Malaisie a dû combattre sans interruption, depuis 1948, le terrorisme communiste; opérant à partir de la jungle, les hors-la-loi cherchaient à désorganiser l'économie et l'ordre social dans l'espoir de renverser les institutions légales. Le succès n'a pas répondu à leurs efforts, mais un noyau de terroristes, moins de 1,500 peut-être, refuse de déposer les armes. Le gouvernement malais espère les éliminer rapidement grâce à l'aide que le Royaume-Uni, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont promis, lors de l'accession à l'indépendance, de continuer à lui fournir.

Institutions politiques

En dépit de tout, la Malaisie est devenue, le 31 août 1957, membre souverain et indépendant du Commonwealth. Elle est dotée d'une économie assez développée, de services sociaux modernes, d'une bonne administration et d'institutions démocratiques. La nouvelle Fédération comprend les neuf États malais de Perlis, Kedah, Pérak, Kelantan, Trengganu, Pehang, Selangor, Negri-Sembilan et Johore et les deux établissements britanniques de Penang et Malacca. Le Suzerain (Paramount Ruler) ou Roi de Malaisie est élu pour cinq ans du nombre des souverains d'États. C'est le souverain de Negri-Sembilan qui a été élu le premier au rang de Suzerain de Malaisie. Le Parlement se composera de 100 membres élus; le Sénat, de 33 membres dont la plupart élus par les parlements des États et un certain nombre nommés d'autorité. La

constitution établit un fort gouvernement central doté de pouvoirs d'urgence bien définis et qui confie aux États certains domaines de l'économie et certains pouvoirs législatifs.

Le gouvernement actuel est présidé par le premier ministre Abdul Rahman Putra, l'un des principaux artisans de l'indépendance et chef du Parti de l'Alliance, qui groupe l'Organisation nationale unie des Malais, l'Association des Chinois malais et le Congrès des Indiens malais. L'Alliance fut portée au pouvoir sous l'ancienne constitution, en 1955; il n'y aura probablement pas de nouvelles élections avant 1959. En septembre 1957, à la douzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, la Fédération de Malaisie a été admise à siéger au sein de cette organisation; depuis lors, elle est entrée dans un certain nombre d'institutions et d'organismes internationaux. Tout dernièrement, elle est devenue membre du Conseil du Plan de Colombo.

Le Gouvernement canadien, qui s'était fait représenter aux fêtes de l'Indépendance par M. J. M. Macdonnell, ministre d'État, vient d'ouvrir le 29 mars 1958, à Kuala-Lumpur, une mission diplomatique permanente, ou plus précisément un haut commissariat.

Quand la population malaise fêtera, le 31 août prochain, l'anniversaire de son indépendance, le Commonwealth et le monde entier lui adresseront des félicitations. Ce n'est pas, pourtant, que l'indépendance ait résolu pour la Malaisie tous les problèmes politiques, économiques ou sociaux, mais le succès de cette première année apporte la preuve que la nation saura régler ses problèmes avec les moyens démocratiques dont elle est désormais pourvue.

Les affaires extérieures au Parlement

Visite de M. Macmillan

LE PREMIER ministre du Royaume-Uni, M. Harold Macmillan, a passé quelques jours à Ottawa au début de juin et a eu des entretiens avec le premier ministre Diefenbaker et les membres du Cabinet. Le 13 juin, il a pris la parole devant les membres réunis du Sénat et de la Chambre des communes.

Compte rendu des entretiens

En faisant part de ces entretiens à la Chambre des communes, le 20 juin, M. Diefenbaker a déclaré:

Les entretiens que j'ai eus avec M. Macmillan nous ont fourni l'occasion d'échanger directement et de mieux saisir nos vues respectives. Comme l'ont dit plus d'une fois M. King et l'ancien premier ministre M. St-Laurent, ces consultations sont un des traits du caractère unique du Commonwealth. C'est un des avantages propres au Commonwealth que les premiers ministres qui ont les mêmes attaches puissent s'entretenir de temps à autre avec franchise et cordialité des problèmes qui touchent leurs pays respectifs, sans oublier la situation internationale.

Nous avons passé en revue de nombreux problèmes internationaux depuis la conférence proposée au sommet jusqu'à la crise du Moyen-Orient, sans oublier les problèmes qui se posent en ce moment à la République française. Nous avons aussi passé quelque temps à échanger des vues sur la situation économique, notamment en ce qui concerne la prochaine conférence économique et commerciale du Commonwealth.

Comme les honorables députés le savent, le Gouvernement canadien a estimé qu'une conférence au sommet pourrait résoudre certains des problèmes qui pèsent sur les relations entre le monde libre et le bloc communiste. Nous croyons également que toute conférence de cet ordre doit être précédée de préparatifs soignés aux échelons inférieurs, si l'on veut lui assurer un degré raisonnable de succès. Ils sont nombreux ceux qui espèrent qu'une conférence au sommet résoudra tous les problèmes, ou une bonne part des problèmes qui existent depuis 1945 entre le monde libre et les pays communistes. C'est pourquoi avant de convoquer une conférence, rien ne doit être négligé pour assurer qu'elle ne ratera pas ses objectifs une fois réunie, ce qui serait pis que pas de conférence du tout.

Les honorables députés savent que des discussions techniques commenceront à Genève le 1^{er} juillet sur l'inspection atomique et la détection des explosions nucléaires. Participeront à cette conférence, le Royaume-Uni, les États-Unis, l'URSS et d'autres pays intéressés. Si la conférence de Genève aboutit à des progrès appréciables, je pense que nous pourrions compter davantage sur la tenue d'une conférence au sommet. M. Macmillan et moi espérons que pareille conférence aura lieu, mais nous savons tous les deux que l'Ouest n'a pas encore eu de l'URSS de très encourageants indices qui porteraient le monde libre à croire en toute confiance que la guerre froide cessera. En faisant cette déclaration, je tiens compte des événements qui ont eu lieu ces derniers jours en Hongrie et de l'ampleur

de la guerre de propagande qu'a menée M. Khrouchtchev depuis l'an dernier à peu près, et qu'il a intensifiée ces derniers jours.

On a aussi parlé des événements politiques du Liban, et récemment mon collègue le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait un rapport sur le rôle que le Canada pourrait assumer de concert avec d'autres membres des Nations Unies pour aider le Conseil de sécurité à mettre fin aux désordres en ce pays. Il a été reconnu entre nous que le respect des idéals des Nations Unies au Moyen-Orient comme ailleurs, faciliterait la tâche des observateurs des Nations Unies dans cette région.

Un autre événement politique du Moyen-Orient qui a troublé le monde libre et le Canada, en particulier, vu que nous faisons partie du Commonwelath et de l'OTAN, a été la situation désordonnée à Chypre. Je me borne à dire que, par suite de l'initiative prise par le Gouvernement du Royaume-Uni dans ses dernières propositions qui ont été révélées hier à la Chambre des communes, on peut espérer une solution de ce problème fondée sur la conciliation et un compromis.

Les entretiens ont aussi porté sur la situation existant en France, notre amie intime et notre vaillante alliée. A mon avis, il y a lieu de croire avec optimisme que les plus grandes des difficultés dans ce pays ont été surmontées et le Canada peut espérer que, sous la direction du général de Gaulle, notre brave et loyal ami durant les sombres jours de la dernière guerre, la France résoudra ses problèmes actuels et maintiendra avec nous sa collaboration intime.

Nous avons aussi discuté des perspectives économiques des deux côtés de l'Atlantique et de leurs rapports avec les principaux problèmes et les principales questions qui se rattachent aux lignes de conduite que le Royaume-Uni et le Canada étudient en ce moment. Ces entretiens ont porté sur les événements économiques et commerciaux, non seulement du point de vue direct de nos deux pays, mais par rapport à nos relations avec d'autres nations. L'objet principal des délibérations de nature économique a été la ligne de conduite à suivre pour la Conférence économique et commerciale du Commonwealth et les préparations pour la tenue de cette réunion. Elles ont touché, en outre, à un certain nombre de questions faisant, à l'heure actuelle, l'objet d'études de la part des représentants de tous les pays du Commonwealth à Londres en vue de jeter les bases d'une conférence réussie.

Pendant toute la durée des délibérations, on s'est pleinement rendu compte de l'attaque toujours plus forte des Soviets contre le front économique, si vulnérable et plutôt faiblement défendu, du monde libre. Il semble nettement établi que ce défi sur le plan économique soit destiné à contourner le dispositif de défense politique et militaire de l'Occident. J'estime que des contre-mesures s'imposent dans ce domaine et qu'elles ne seront efficaces que si l'on prend de concert les moyens de faire face à cette nouvelle offensive soviétique. Le Gouvernement canadien prendra, au cours des prochains mois, conjointement avec nos amis et alliés, des dispositions pour faire échec à cette nouvelle offensive.

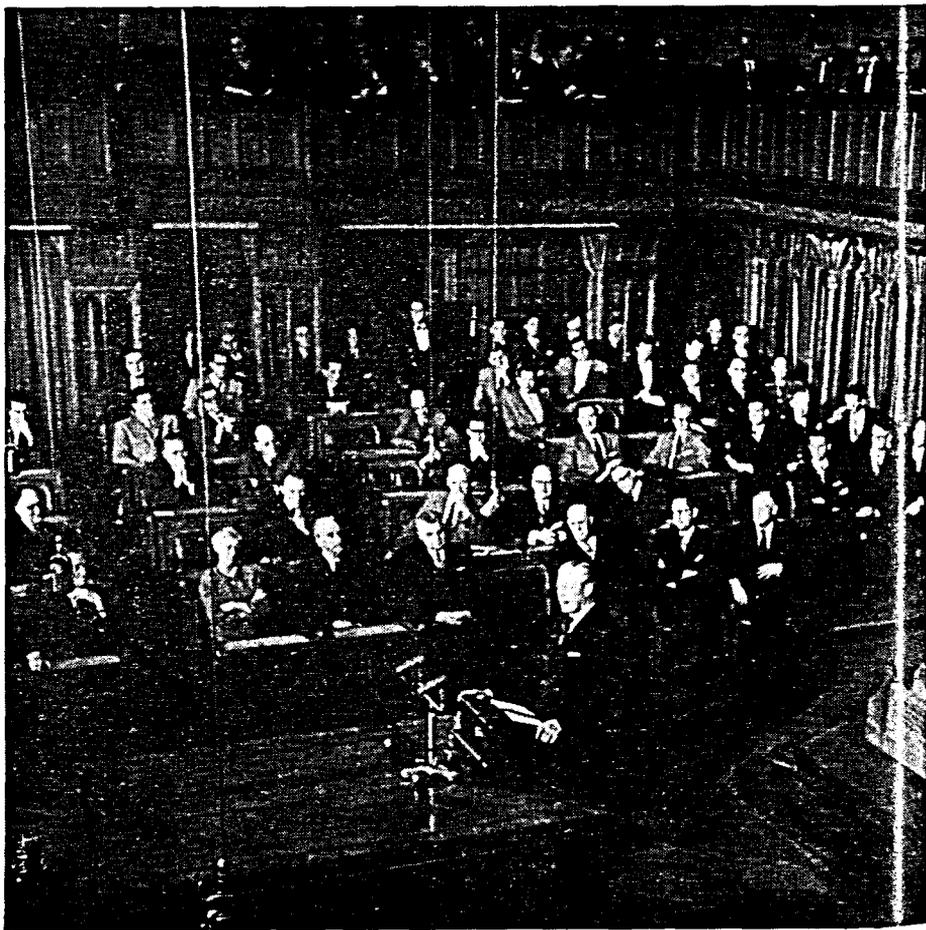
Des pourparlers ont déjà été entamés avec le Conseil du Traité de l'Atlantique Nord et je crois que nous obtiendrons, lors de la prochaine

conférence économique et commerciale qui aura lieu en septembre, le résultat espéré, soit le renforcement de l'économie du monde libre.

Le Commonwealth

Devant les deux Chambres du Parlement canadien, réunies à cette occasion à la Chambre des communes, le premier ministre du Royaume-Uni, M. Macmillan, a parlé de "l'influence vraiment salubre que le Commonwealth exerce et peut exercer dans le monde d'aujourd'hui". Suit une partie du discours prononcé devant le Parlement canadien par M. Macmillan:

Qu'est-ce qui nous lie les uns aux autres? Royaume-Uni, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud sont évidemment unis par la communauté d'origine et de tradition. Nous éprouvons, aujourd'hui peut-être plus que jamais, un profond sentiment de loyauté envers la Couronne. Nous avons en effet le grand bonheur d'avoir en la personne de notre reine une si noble représentante de la fonction royale. De nombreux



ORATEUR DISTINGUÉ

Le premier ministre du Royaume-Uni, M. Harold Macmillan, parlant devant les membres réunis du Sénat et de la Chambre des communes, le 13 juin 1958.

pays du Commonwealth, toutefois, ne partagent pas nos origines communes, ni notre commune allégeance. Nous ne sommes pas tous unis par les mêmes liens de race, de couleur ou de religion. Dans les pays d'Asie et d'Afrique, la Couronne même, qui vous est si chère, qui nous est si chère à tous, est respectée plus comme un symbole de l'unité du Commonwealth que comme un objet de fidélité personnelle.

Quel est donc ce souffle qui anime cette communauté unique de nations? C'est une chose qui, je crois, se rattache de près à ce que j'ai tenté d'exprimer tout à l'heure au sujet de notre régime parlementaire et de la façon dont nous l'appliquons. C'est le concept de la liberté du gouvernement, de la liberté de la loi, la loi et le gouvernement étant séparés, le pouvoir judiciaire indépendant du pouvoir législatif et de l'exécutif. C'est la foi dans le gouvernement qui s'exerce par consentement, par voie de débats, de comités, d'autorité locale, de parlement. Par dessus tout peut-être, c'est la conviction que l'État a été créé pour l'homme et non l'homme pour l'État. Un peuple qui épouse de tels idéals ne cédera jamais au matérialisme ni à la tyrannie.

Bien entendu, bien des problèmes et difficultés se posent aux nouvelles nations d'Asie et d'Afrique; mais la profonde influence qu'ont exercée sur ces nations de l'Orient notre peuple et nos institutions n'a pas laissé que de m'impressionner vivement. Il y a une chose dont je suis certain: nous ne gagnons pas leur estime en dénigrant l'apport authentique que nous avons fourni. Je ne pense pas seulement aux grands vice-rois, aux gouverneurs fameux et aux généraux conquérants; je pense aussi au travail qu'ont accompli dans le sous-continent indien et dans de nombreuses régions de l'Asie et de l'Afrique, les simples particuliers, les fonctionnaires régionaux, les médecins, les missionnaires, les instituteurs. Ces hommes sont issus d'humbles milieux: celui du petit propriétaire terrien, des classes libérales et, par dessus tout, de la cure et du presbytère. L'œuvre qu'ils ont accomplie n'est pas oubliée. Elle porte encore des fruits, peut-être même plus qu'ils ne l'auraient rêvé. Toutes ces idées et ces exemples ont revivifié les vieilles sociétés de l'Orient et, si la nouvelle vigueur et l'énergie débordante de ces pays nous semblent parfois mal orientées, n'oublions pas un fait bien simple: dans la grande lutte qui au cours des siècles s'est livrée pour l'avenir de l'humanité, et qui est peut-être aujourd'hui plus âpre que jamais, les idéals du Commonwealth, poursuivis sans défaillance, ont fermement placé le Commonwealth des nations du côté de la liberté.

Les alliances militaires, les pactes économiques, les garanties officielles sont des choses excellentes, nécessaires, et qui nous ont bien servi. Nous, en Grande-Bretagne, sommes fiers d'être la seule nation appartenant aux trois groupements défensifs du monde, c'est-à-dire l'OTAN, l'OTASE et le pacte de Bagdad. Néanmoins, ces adhésions en soi ne nous créent pas de nouveaux amis ni ne gagnent les hésitants et les indécis. Car il s'agit en l'occurrence d'un conflit en partie de puissance et en partie d'idées. Dans ce conflit, ce sont, à mon avis, les idées et les idéaux qui emporteront à la longue, et dans tout cela le Commonwealth d'aujourd'hui a un rôle de premier plan à jouer.

Il serait faux de penser que dans ce conflit mondial, nous pouvons adopter seulement une attitude défensive. Le progrès constant du Commonwealth est la meilleure preuve, à vrai dire, que notre mode de vie est

positif et de toute première importance. Voilà ce que nous devons montrer à tous les autres peuples du monde qui hésitent à s'engager, de même qu'à ceux qui sont actuellement sous le joug de la domination soviétique.

On peut se demander comment tout cela finira. Je ne crois pas que nous ayons lieu de craindre pour l'avenir, si nous tenons fermement à notre foi et à nos idéaux. Avec le temps, même les dictateurs monolithes s'écroulent et changent car, bien que le monde libre semble parfois faible à cause précisément de sa diversité, dans sa variété et surtout dans toute sa liberté, il est fondamentalement fort. Je ne crois pas qu'une conception purement matérialiste de la vie puisse satisfaire les hommes pour toujours. Je ne crains pas non plus un conflit continu d'idées. Voilà, selon moi, le champ de bataille que nous devrions choisir.

Conférence économique et commerciale

M. Macmillan a exprimé l'espoir que la Conférence économique et commerciale du Commonwealth "marquera un grand progrès dans la collaboration commerciale au sein du Commonwealth". Au sujet du commerce entre le Canada et le Royaume-Uni, il a déclaré:

Je suis particulièrement heureux du travail accompli par la délégation canadienne qui nous a rendu visite il y a quelques mois. Les contacts qui ont été établis et les liens étroits que nous maintenons actuellement avec l'industrie canadienne vont donner des résultats remarquables à mesure que les mois passeront. Entre votre gouvernement et nous, règne l'entente la plus étroite. Entre vos industries et les nôtres se pratique une collaboration qui détermine de nouvelles initiatives fort remarquables. Vos industriels sont venus voir notre pays et se rendre compte de la qualité des marchandises que nous avons à vendre. Nous espérons que notre récente mission au Canada dirigée par sir William Rootes contribuera encore à notre entente. Nous nous attendons donc à une augmentation de notre commerce et à un rapprochement plus étroit dans les domaines industriel et économique.

Protestation contre l'exécution des chefs hongrois

Le 24 juin, le premier ministre, M. Diefenbaker, a donné lecture de la note diplomatique adressée au Gouvernement hongrois protestant contre l'exécution de M. Imre Nagy, ancien premier ministre de Hongrie, et de ses collègues. Cette protestation se lit comme suit:

Le Gouvernement et le peuple canadiens partagent l'indignation et la consternation qui se sont manifestées dans le monde entier à la nouvelle de l'exécution de M. Imre Nagy, ancien premier ministre de Hongrie, et de ses collègues. Le fait que les victimes aient été détenues après que le Gouvernement hongrois leur eût assuré qu'aucune sanction ne serait exercée contre eux et qu'ils pourraient retourner librement à leur foyer rend leur exécution encore plus répréhensible.

Il est extrêmement regrettable que le Gouvernement hongrois ait jugé opportun d'exercer ces dures représailles qui vont à l'encontre des principes de la justice et aggravent le climat international. En 1956 et 1957, l'opinion internationale s'est exprimée sans ambages sur les événements tragiques de Hongrie, tant au cours des délibérations des Nations

Unies que dans le rapport du comité spécial d'enquête de cette organisation. Le Gouvernement du Canada considère par conséquent ces exécutions comme faisant partie d'une politique de terreur injustifiable qui fait horreur à la population canadienne et ne laisse guère espérer que le Gouvernement hongrois, de même que d'autres gouvernements de l'Europe orientale, pourront avancer dans le sens d'une administration plus libérale de leurs peuples.

A la conférence sur les essais nucléaires

Le premier ministre, M. Diefenbaker, a annoncé à la Chambre des communes, le 20 juin, que M. O. M. Solandt représenterait le Canada lors des entretiens sur les façons techniques de vérifier l'adhésion à un accord sur la suspension des essais nucléaires. Il a fait, à cette occasion, la déclaration suivante:

Monsieur l'Orateur, . . . j'aimerais à annoncer une nouvelle sur un sujet d'importance immédiate, touchant les entretiens projetés sur les façons techniques de vérifier l'adhésion à un accord sur la suspension des essais nucléaires.

Des échanges de vues sur cette question ont eu lieu ces dernières semaines entre les États-Unis et l'Union soviétique; le dernier consistait en une lettre datée du 13 juin dernier et venant de l'Union soviétique. Les États-Unis y ont répondu aujourd'hui.

Les honorables députés comprendront qu'il ne m'appartient pas de publier le texte de cette communication, qui sera rendue publique suivant les modalités convenues entre les États-Unis et l'Union soviétique. Cependant, il convient que j'annonce que le Canada a été invité à nommer un savant qui fera partie des spécialistes du côté de l'Ouest. Il m'est donc agréable d'annoncer la nomination de M. O. M. Solandt, qui, pendant de nombreuses années, a été président du Conseil de recherches pour la défense et qui est un des savants éminents du Canada. M. Solandt, qui est actuellement vice-président du National-Canadien, chargé des recherches, a accepté cette tâche importante et astreignante. Le nom de M. Solandt a donc été inclus sur la liste des savants de l'Ouest contenue dans la communication que les États-Unis ont adressée aujourd'hui à l'URSS.

J'ai pensé que cette annonce devait se faire à la Chambre des communes en même temps que l'annonce faite à Washington et que les députés devaient apprendre la nomination de cette manière plutôt que par l'intermédiaire des journaux.

Message au général de Gaulle

EN JUIN dernier, le premier ministre, M. Diefenbaker, a adressé au général de Gaulle le message suivant:

J'ai suivi, avec la sollicitude et l'attention qu'on pouvait attendre du Gouvernement et du peuple canadiens, les événements qui ont eu pour résultat la formation d'un nouveau gouvernement sous votre direction. Les Canadiens honorent tout spécialement les grandes traditions françaises, où ils ont tant puisé par le passé, et se réjouissent de l'amitié qui unit nos deux pays depuis si longtemps. J'espère que l'avenir nous réservera de nouvelles occasions d'affermir ces liens dans le cadre de la communauté nord-atlantique.

Je vous félicite de votre accession à la présidence du Conseil de la République française et vous exprime mes vœux de succès les plus sincères dans la solution des problèmes difficiles auxquels vous devez faire face. Soyez assuré de mon entière collaboration, si vous jugiez que mon Gouvernement pouvait vous aider de quelque façon dans la poursuite de cette tâche.

Bien que les devoirs de votre charge doivent retenir toute votre attention, j'espère qu'avant longtemps il vous sera possible de venir au Canada. Non seulement votre visite serait accueillie avec joie par le peuple canadien, mais elle soulignerait le rôle important que la France joue dans le monde occidental, aussi bien en Amérique du Nord qu'en Europe.

Dans la conjoncture présente, j'ai le sentiment que les qualités d'initiative dont la France a traditionnellement fait preuve, peuvent affermir les bases d'une politique concertée entre l'Europe et l'Amérique du Nord que je tiens pour essentielle à la solution des grands problèmes de l'heure.

Ce sera pour moi un plaisir et un honneur de faire votre connaissance et de discuter avec vous certains de ces problèmes. Dans l'intervalle, je tiens à vous réitérer mes meilleurs vœux et ceux du Gouvernement et du peuple canadiens à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de la République.

Voici le texte de la réponse du général de Gaulle:

J'ai été très sensible au message que vous m'avez adressé. Vous avez su évoquer en des termes qui auront touché le cœur de tous les Français, l'amitié qui unit nos deux pays et l'héritage spirituel dont ils s'inspirent. J'ai confiance comme vous-même que nos gouvernements trouveront l'occasion de resserrer davantage encore des liens si utiles à une meilleure compréhension des peuples d'Europe et d'Amérique du Nord, face aux problèmes que les uns et les autres doivent affronter en commun.

Je ne doute pas que la noble nation canadienne se félicitera de voir la France jouer pleinement le rôle qui est tout naturellement le sien dans le

(Voir la suite à la page 160)

La situation en Indonésie

DEPUIS qu'elle a atteint à son indépendance en décembre 1949, après quatre années de négociations, entrecoupées d'hostilités, avec le Gouvernement des Pays-Bas, la République d'Indonésie a été en proie à des dissensions et des problèmes intérieurs. Tout cela a abouti, en février de cette année, à une guerre civile. La nouvelle république était inévitablement exposée à des difficultés en raison du bouleversement causé par les hostilités prolongées contre les forces néerlandaises avant la conquête de l'indépendance et en raison aussi du manque presque complet des traditions d'autonomie. Du reste, le nombre excessif au Parlement indonésien de partis politiques à idéologies différentes (allant du parti musulman de droite aux communistes) a eu pour résultat des changements fréquents du Cabinet. Cette instabilité reflète les nombreux problèmes intérieurs du pays: le régionalisme marqué du vaste archipel, problème qui est exacerbé par une structure gouvernementale unitaire plutôt que fédérale; le manque de sécurité, résultant de la guerre de guérillas, d'abord contre les Japonais, puis contre les Hollandais; et enfin la faiblesse économique de la République.

Désaccord de plus en plus marqué

A cause de ces difficultés, il y avait eu un désaccord de plus en plus marqué entre le Gouvernement central de Java et les îles extérieures au sujet de l'autonomie locale. Ces dernières ne contiennent que 40 p. 100 de la population de la République, mais elles gagnent plus de 70 p. 100 de ses devises étrangères et estiment qu'elles devraient avoir une part plus grande du revenu national pour la reconstruction et la mise en valeur. Du mécontentement suscité par la centralisation de l'administration s'était ajouté à l'inquiétude qu'a inspirée l'établissement par le président Soekarno d'une "démocratie guidée", par la création d'un Conseil national composé de représentants de groupes techniques et autres et destiné à servir de commission consultative auprès du Cabinet; cette action est considérée par certains comme violant l'esprit de la constitution. On avait exprimé une inquiétude accrue à l'égard de l'influence grandissante du parti communiste, qui est devenu le parti le plus nombreux de Java, bien que sa représentation au sein du Cabinet ne soit pas proportionnelle. Les commandants d'armée dans le sud et le centre de Sumatra et dans la partie septentrionale de l'île Célèbes, et les membres du parti musulman (Masjumi) forment la principale opposition au Gouvernement central.

En décembre 1957, suivant sa politique fortement nationaliste et réagissant contre le fait que l'Assemblée générale des Nations Unies n'avait pas accordé la majorité requise des deux tiers à une résolution demandant que les Nations Unies prennent des mesures relatives au différend survenu entre l'Indonésie et les Pays-Bas au sujet de l'Irian occidental, le Gouvernement a adopté une série de mesures aux termes desquelles les banques, les plantations et les sociétés encore administrées par les Hollandais étaient placées sous l'autorité de l'Indonésie. Les partis et les groupes politiques ne se sont pas opposés à ces mesures, mais dans certains milieux de l'Indonésie elles étaient considérées comme hâtives. Sans aucun doute, la dislocation des industries d'exportation et des communications entre les îles qui en a résulté a produit un effet très défavorable sur l'économie du pays. L'augmentation rapide des prix due à

l'interruption du commerce entre les îles, qui avait été effectué par des navires hollandais, a aggravé le mécontentement.

Proclamation du Gouvernement révolutionnaire

Lorsque le président Soekarno est parti de l'Indonésie au début de 1958 pour sa tournée à l'étranger, les groupes dissidents du Sumatra et de la partie septentrionale de l'île Célèbes ont critiqué plus ouvertement les mesures prises par le Gouvernement. L'absence du président Soekarno a fourni aux dissidents l'occasion d'exercer de la pression pour obtenir un changement de politique. D'après des bruits de plus en plus fréquents, qui se sont révélés exacts, un mouvement d'opposition ayant son centre à Sumatra prenait de l'ampleur. Comme première démarche, au début de février, les dissidents ont envoyé des émissaires au président Soekarno, qui se trouvait alors à Tokyo, pour lui exposer leurs griefs. Il n'a pas voulu accepter leurs revendications et, le 10 février, les commandants militaires anticommunistes et leurs associés civils qui formaient le groupe sumatrien ont radiodiffusé un ultimatum au Gouvernement central exigeant la démission du Cabinet, son remplacement par un Cabinet ayant à sa tête l'ancien vice-président, M. Hatta, et le sultan de Djokjakarta, et un retour au régime parlementaire par le président Soekarno. Le refus du Gouvernement central de prendre ces propositions en considération a amené les rebelles, le 15 février, à proclamer un nouveau "Gouvernement révolutionnaire de la République d'Indonésie", ayant à sa tête l'ancien gouverneur de la Banque d'Indonésie, M. Bjafruddin, et comprenant le principal rebelle militaire, le colonel Simbolan, comme ministre des Affaires étrangères. Le Cabinet comptait également parmi ses membres un ancien premier ministre et un ancien ministre des Finances. Le Gouvernement central a répondu à cette déclaration en dénonçant le gouvernement rival, en mettant hors la loi les chefs militaires et civils et, au début de mars, après avoir évidemment renoncé à la possibilité d'une solution de compromis, en déclenchant des opérations militaires contre les dissidents.

Il est devenu clair bientôt que le président Soekarno était décidé à remporter une victoire militaire complète. Au début de la campagne, les forces gouvernementales ont repris rapidement les installations pétrolières du centre du Sumatra et réprimé une révolte à Medan, ville principale et premier port de mer du nord de Sumatra. A la mi-avril, le centre rebelle de Padang a été pris et au début de mai, lorsqu'ont été recapturées les villes de Sumatra qui restaient entre les mains des rebelles, la résistance organisée était à peu près terminée dans cette région et l'état-major des insurgés est allé s'installer dans la partie septentrionale de l'île Célèbes.

Activités de guérillas

Les forces gouvernementales avaient vaincu les dissidents à Sumatra sans trop de difficulté et la direction du mouvement révolutionnaire est passée de M. Sjafruddin au colonel J. J. Marouw, dans le nord de l'île Célèbes. Dans l'est de l'Indonésie, le Gouvernement révolutionnaire, qui avait obtenu d'une manière ou d'une autre une petite force de bombardement, a semblé remporter la supériorité dans l'air. Il a attaqué avec succès des installations pétrolières et des navires, y compris un certain nombre de navires étrangers, et disait avoir détruit au sol plusieurs avions du Gouvernement. Les forces gouvernementales, toutefois, ont repris la maîtrise de la situation et, au début de juin, elles sont passées à l'offensive en Indonésie orientale. Le 26 juin, elles ont pris le principal centre rebelle de Menado, dans le nord de l'île Célèbes. A la fin de

juin, l'opération militaire majeure dans cette région semblait être terminée. Pourtant, les activités des guérillas et le sabotage auxquels se livraient les rebelles ont aggravé l'inquiétude à Sumatra et il semblait probable qu'un certain temps serait nécessaire avant que les forces gouvernementales ne finissent les opérations de nettoyage dans cette région et dans le nord de l'île Célèbes.

Dès les premiers jours de la révolte, le Gouvernement central et la presse indonésienne ont affirmé que les forces rebelles recevaient de l'aide de "puissances étrangères non identifiées". Ces affirmations sont devenues plus fréquentes et plus énergiques au fur et à mesure que la résistance des rebelles en Indonésie orientale s'est affermie et que leurs attaques aériennes sont devenues plus nombreuses. Le Gouvernement a déclaré que les rebelles n'avaient ni les moyens financiers d'acheter des avions ni les pilotes capables de bombardement précis. Le président Soekarno a affirmé que les rebelles recevaient de l'aide des Philippines et de la Chine nationaliste et qu'une telle aide était préjudiciable aux relations entre les États-Unis et l'Indonésie; d'après certains bruits, l'Indonésie soumettrait la question aux Nations Unies si elle estimait qu'on ne tenait pas compte de sa demande de non-intervention. La situation a été aggravée davantage par la capture d'un pilote américain qui s'était engagé volontairement dans les forces rebelles. Les craintes indonésiennes d'intervention étrangère semblent avoir été atténuées dans une certaine mesure par l'assurance donnée par les États-Unis et d'autres gouvernements qu'ils n'avaient nullement l'intention d'intervenir dans la révolte indonésienne; la tension internationale a diminué depuis.

La situation a été compliquée davantage par la difficulté que l'Indonésie a éprouvée à obtenir des envois d'armes et des navires après les mesures prises par le Gouvernement contre les exploitants hollandais. Dans ces conditions, Djakarta s'est tourné vers le bloc soviétique comme une source possible d'approvisionnements. (Un prêt de 100 millions de dollars négocié plus tôt avec l'Union soviétique a été ratifié par l'Indonésie en février.) Les achats ont compris des articles tels que des avions de chasse et des bombardiers tchécoslovaques. Plusieurs navires ont été achetés de l'Union soviétique, ainsi que d'autres pays en dehors du bloc soviétique.

En Indonésie même, les principaux partis politiques, à l'exception du parti musulman dont les chefs ont été mêlés à la rébellion sumatrienne, ont soutenu le président Soekarno dans son refus de négocier et dans sa résolution de remporter une victoire militaire complète sur les dissidents. La plupart des Indonésiens semblent avoir été apathiques lorsqu'il s'est agi de fournir une aide active aux rebelles, et cela, joint à une répugnance évidente à combattre des compatriotes, a eu probablement un effet profond sur l'issue de la révolte. Malgré ces facteurs, on s'est demandé, lorsque les forces gouvernementales ont remporté des victoires de plus en plus nombreuses, si des changements ministériels étaient envisagés et seraient effectués après l'heureuse conclusion de la campagne militaire. Le 25 juin, en effet, le président Soekarno a annoncé un remaniement de son Cabinet; il supprimait deux ministères superflus, créait cinq nouveaux portefeuilles, laissait tomber un membre du Cabinet et en nommait quatre nouveaux. Le bruit avait couru que M. Hatta ou le sultan de Djokjakarta pourraient être compris dans un nouveau Cabinet, mais ce bruit s'est révélé inexact. Cependant, le président a annoncé la formation d'un conseil national chargé d'étudier les problèmes économiques du pays.

La résistance organisée contre le Gouvernement s'est effondrée à l'exception des activités de guérillas, mais les causes politiques et économiques profondes de mécontentement qui ont fait naître la révolte demeurent apparemment, et le Gouvernement de Djakarta doit faire face encore à la tâche gigantesque de leur apporter des solutions.



Message au général de Gaulle

(Suite de la page 156)

monde et, plus spécialement, dans la communauté occidentale au sein de laquelle le Canada de son côté accomplit si heureusement et si efficacement la vocation à laquelle il est appelé.

Je vous remercie de votre aimable invitation à me rendre au Canada où j'avais en des heures d'épreuves, mais aussi de gloire, reçu un accueil dont le souvenir demeure si présent en ma mémoire. J'espère vivement que les charges qu'il me faut assumer me laisseront, un jour prochain, le temps de vous rendre visite.

On
l'As

LES re
session
et ont
l'Organ

L'
ne dev
de l'OA
tion de
budget
laquelle
Consei

Le
pour 1
session
1957 et



On voit
pendant

Onzième session de l'Assemblée de l'OACI

LES représentants de cinquante-deux États membres ont assisté à la onzième session de l'Assemblée de l'OACI, tenue à Montréal du 20 mai au 2 juin 1958, et ont voté un budget net de 3,673,000 dollars canadiens pour les travaux de l'Organisation de l'aviation civile internationale en 1959.

L'Assemblée a décidé en principe que la contribution d'aucun État membre ne devrait dépasser 30 p. 100 du montant total des contributions au budget de l'OACI. Elle a convenu par conséquent de réduire légèrement la contribution des États-Unis pour 1959, car ce pays supporte actuellement le tiers du budget de l'Organisation. Elle a ajourné à la prochaine session la décision par laquelle ce principe pourra recevoir une application plus large, et invité le Conseil à étudier le système de répartition des contributions.

Le budget de 1959 dépasse de \$361,200 un budget net de \$3,410,800 voté pour 1958 par la session précédente de l'Assemblée. Au cours de la récente session, des sommes supplémentaires ont été approuvées pour les budgets de 1957 et de 1958, et ont été réparties entre les États membres.



A L'ASSEMBLÉE DE L'OACI

On voit ci-dessus les représentants des pays membres de l'Organisation de l'aviation civile internationale pendant les délibérations de la onzième Assemblée, tenue à Montréal du 20 mai au 2 juin.

L'Assemblée a accordé au Groupe spécial d'exécution un crédit destiné à lui permettre d'achever ses travaux d'ici la fin de l'année ou le début de 1959. Ce groupe avait été institué par le Conseil de l'Organisation pour étudier la mise en œuvre des installations et des services de navigation aérienne dans le monde entier et pour rechercher les améliorations qui doivent leur être apportées pour qu'ils répondent aux besoins des avions à turboréacteurs qui vont bientôt être mis en service sur les routes aériennes internationales.

M. Teru Hagiwara, ambassadeur du Japon au Canada, a été élu président de l'Assemblée; M. H. Jensen, directeur suppléant de l'Aviation civile du Danemark, M. G. Woldegiorgis, directeur général de l'Aviation civile d'Éthiopie, le colonel M. Gambetta del Pielago, représentant du Pérou auprès de l'OACI, et le colonel Miguel Orduna-Lopez, représentant de l'Espagne au Conseil de l'OACI, ont été nommés vice-présidents; et M. A. Hepburn, représentant de l'Australie au Conseil de l'OACI, a été choisi comme président de la Commission administrative.

Deux États non membres et trois organisations internationales étaient représentés à la réunion en plus de 52 des 72 États membres. Le Canada s'est intéressé particulièrement à la participation à l'Assemblée pour la première fois de deux nouveaux membres du Commonwealth, le Ghana et la Fédération de Malaisie. Le Maroc, le Soudan et la Tunisie, autres nouveaux États membres depuis l'Assemblée précédente, tenue en 1956, étaient représentés aussi à la onzième session.

Le Canada a été représenté à la session par M. G. Morisset, de la Commission des transports aériens, comme délégué principal, par M. J. R. Belcher, représentant du Conseil canadien auprès de l'OACI, M. J.-P. Houle, de la Commission des transports aériens, M. R. C. Monk, du ministère des Finances, et M. D. B. Wilson, du ministère des Affaires extérieures, comme délégués, et par M. R. Crossley, du ministère des Transports, comme conseiller.

La
au

C' EST
instru
Canad
des att
cadre
Affaire

Le
autres
par le
d'État
conclu
rieures

to
le
Ca
au
af
in
m

Les di
O
généric
Canad
partie.
fait pa
Agreem

Le
d'État
désigna
acte g
pacte,
verbau

Il
aucun
obligat
l'Autra
de vue

'L
te
de
va
de

La conservation des traités au Canada

C'EST au ministère des Affaires extérieures qu'incombe la conservation des instruments internationaux comportant des droits et des obligations pour le Canada. Cette fonction, assimilable à celle d'un archiviste, découle logiquement des attributions assignées au secrétaire d'État aux Affaires extérieures dans le cadre de la Prérogative royale et aux termes de la Loi sur le ministère des Affaires extérieures.

Le pouvoir constitutionnel de négocier et de conclure des traités avec les autres pays relève au Canada de la Prérogative royale, exercée dans la pratique par le gouverneur en conseil au nom de la Couronne et sur l'avis du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. C'est celui-ci qui est chargé de négocier et de conclure des accords, aux termes de la *Loi sur le ministère des Affaires extérieures*, et plus précisément de l'article 4 de cette loi, ainsi conçu :

Le Ministre, en sa qualité de chef du Ministère, a la conduite de toutes les communications officielles entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de tout autre pays au sujet des affaires extérieures du Canada, et est chargé de toutes autres fonctions qui peuvent être assignées au Ministère par arrêté du Gouverneur en Conseil relativement à ces affaires extérieures ou à la conduite et à l'administration des négociations internationales ou intercoloniales en tant qu'elles concernent le Gouvernement du Canada.¹

Les diverses désignations

On se sert habituellement du terme "traité" pour désigner de façon générique les accords internationaux. Sous le titre de *Recueil des Traités*, le Canada publie les textes de tous les accords internationaux auxquels il est partie. Le Royaume-Uni a ses *British Treaty Series*. Et tous les ans Washington fait paraître, outre ses *United States Treaty Series and other International Agreements*, une liste des traités en vigueur le 1^{er} janvier.

Le mot "traité" englobe cependant divers instruments où États, chefs d'État et gouvernements consistent leurs engagements réciproques. Les désignations les plus communes sont: traité, convention, accord, protocole, acte général, échange de notes. Sont aussi usités en diplomatie les termes: pacte, *modus vivendi*, charte, articles additionnels, procès verbaux et procès verbaux approuvés.

Il est maintenant bien établi que ces désignations en elles-mêmes n'ont aucune valeur juridique en autant que l'instrument crée des droits et des obligations. Dans l'avis consultatif sur le *régime douanier entre l'Allemagne et l'Autriche*, la Cour permanente de Justice internationale a déclaré qu'"au point de vue du caractère obligatoire des accords internationaux, on sait que ceux-ci

¹Les Accords postaux internationaux relèvent cependant du ministre des Postes, aux termes de la Loi sur les Postes; d'autre part, la Loi sur l'aéronautique habilite le ministre des Transports à prendre toutes les mesures qui pourraient être nécessaires pour faire valoir, par des règlements internationaux ou autrement, les droits du Canada en matière de circulation aérienne internationale.

peuvent être pris sous forme de traités, de conventions, de déclarations, d'accords, de protocoles et d'échanges de notes".²

Souvent rien ne milite clairement en faveur de tel ou tel terme pour désigner un instrument international, mais dans la pratique on tend à établir des distinctions de forme. Dans son livre intitulé *The Law of Treaties*, le Britannique sir Arnold McNair, qui fait autorité en la matière, formule certaines observations sur les termes ci-après:

- a) *Traité* est habituellement réservé aux accords solennels, par exemple aux traités de paix, d'alliance, de neutralité et d'arbitrage;
- b) *Convention* est de plus en plus employé pour désigner des accords multilatéraux ou des traités-lois; cependant les conventions bilatérales sont encore nombreuses;
- c) *Déclaration* se dit habituellement d'un accord par lequel sont reconnues, avec ou sans modification, des règles de droit qui existent déjà, ou d'un accord créant de nouvelles règles de droit;
- d) *Protocole* se dit généralement d'un accord qui en modifie un autre ou lui sert de complément. Le terme est aussi employé, à propos des traités, dans l'expression: *protocole de signature*;
- e) *Acte général* se dit le plus souvent de nos jours d'un instrument où sont énumérés les traités ou conventions résultant d'une conférence, lorsque cet instrument devient lui-même un traité incluant ou annexant les différents traités ou conventions adoptés par la Conférence.

Échange de notes

Il convient de réserver une mention toute spéciale aux accords conclus sous forme d'échange de notes. Ils se sont en effet multipliés sensiblement ces dernières années, ce qui semblerait indiquer une tendance moderne, — souvent traitée par les auteurs, — à "conclure les traités suivant une procédure moins formaliste qu'autrefois", ainsi que le notait en 1953, dans son rapport sur le droit des traités, la Commission de droit international des Nations Unies³. Si autrefois seules les questions d'importance secondaire se réglaient par échange de notes, cet instrument sert aujourd'hui à nombre de fins diverses; justement assimilable aux traités, il peut servir à traiter n'importe quelle question susceptible de réglementation internationale. Si les accords conclus par échange de notes peuvent ne pas différer des instruments connus sous d'autres noms, c'est par la forme qu'ils présentent des différences caractéristiques. Les rapports qu'ils établissent ou les obligations qu'ils créent sont consignés dans des lettres, — deux ou davantage, — ordinairement appelées "notes", plutôt que dans un seul instrument formel. Habituellement l'échange de notes a lieu entre le ministre des Affaires étrangères de l'une des parties et le représentant diplomatique de l'autre. Dans la plupart des cas, les échanges de notes n'ont pas besoin d'être ratifiés pour entrer en vigueur.

Le droit international ne prescrit pas de forme pour les instruments internationaux, mais parfois la constitution ou la législation intérieure des États les oblige à adopter certaines formules pour tel ou tel accord. Au Canada, si l'on excepte la Loi sur l'extradition qui précise que les conventions d'extra-

²Série A/B, fascicule n° 41, p. 47.

³Nations Unies, Assemblée générale, A/CN. 4/63, 24 mars 1953, p. 54.

dition
lation
donc la
cours c

a)
b)
c)

D
majori
accords

D
raux o
parties
consigr
l'exécu
partie.

Les ar

Pc
et con
intérés
des acc
pour m
en avo
le dépo
doit co
commu
déposit
en 195
de fair
conform
ratifica
signata
ratifica
peuver
Section

Le
chaque
Canad
accord
entrés
mentio
au Ca
exemp

U
Natio
premie

dition avec les États étrangers sont celles conclues par Sa Majesté, la législation canadienne ne renferme rien qui vise la forme des accords; celle-ci est donc laissée au libre choix du Gouvernement canadien. De fait, le Canada au cours des années a surtout adopté les formules ci-après:

- a) Accords internationaux entre chefs d'État
- b) Accords entre gouvernements
- c) Échanges de notes

Depuis la fin de la guerre le Canada est devenu partie, dans la grande majorité des cas, à des accords entre gouvernements (désignés alors comme accords, traités ou conventions) ou à des échanges de notes.

Du point de vue des archives, les instruments internationaux sont bilatéraux ou multilatéraux, selon qu'ils interviennent entre deux ou plus de deux parties. Au ministère des Affaires extérieures, c'est la Section des traités qui consigne et tient à jour tous les renseignements relatifs à la validité et à l'exécution des accords internationaux auxquels le Canada est partie ou a été partie.

Les archives

Pour conserver et mettre à jour les dossiers, il faut constamment recueillir et contrôler les renseignements qui se rapportent à l'état des instruments intéressant le Canada. Il est facile d'obtenir ces renseignements, dans le cas des accords bilatéraux, car alors normalement les deux parties ne font rien pour modifier les termes d'un accord sans s'être entendus au préalable ou sans en avoir donné notification à l'autre. Quand il s'agit d'accords multilatéraux, le dépositaire de l'instrument, normalement désigné dans l'instrument même, doit consigner les renseignements qu'il peut recevoir de chacune des parties et communiquer ces renseignements à toutes les autres. Ainsi, le Canada est dépositaire des Actes du Congrès de l'Union postale universelle, tenu à Ottawa en 1957, qui ont été signés par plus de 90 pays. A ce titre le Canada est tenu de faire parvenir à tous les gouvernements signataires une copie certifiée conforme des Actes; il doit aussi recevoir les instruments d'adhésion ou de ratification et en faire part, par voie diplomatique, à chacun des gouvernements signataires. Les parties aux accords multilatéraux assortissent parfois leur ratification ou leur adhésion de réserves ou de déclarations. Comme elles peuvent modifier la portée des accords, elles doivent être consignées par la Section des traités et communiquées à tous les signataires.

Le ministère des Affaires extérieures se fonde sur ces dossiers pour publier chaque mois dans ce Bulletin des renseignements détaillés sur les décisions du Canada en matière d'accords bilatéraux ou multilatéraux. Les textes des accords internationaux auxquels le Canada est partie sont publiés, une fois entrés en vigueur, dans le *Recueil des Traités* (Imprimeur de la Reine, Ottawa) mentionné plus haut. Nous rappellerons à cet égard que la Loi sur la preuve au Canada stipule qu'un traité peut être prouvé par la production d'un exemplaire imprimé par l'Imprimeur de la Reine au Canada.

Une fois en vigueur, les accords sont aussi enregistrés au Secrétariat des Nations Unies, conformément à la Charte des Nations Unies, article 102, premier alinéa:

Tout traité ou accord international conclu par un membre des

Nations Unies après l'entrée en vigueur de la présente Charte sera, le plus tôt possible, enregistré au Secrétariat et publié par lui.

Ces traités et accords paraissent ensuite dans le *Recueil des Traités* des Nations Unies.



VISITEURS DE LA NIGERIA

Une délégation de parlementaires nigériens est venue à Ottawa au début du mois. Deux de ses membres se sont entretenus avec le premier ministre Diefenbaker le 7 juillet, soit M. Ohwotemu Oweh (à gauche), chef du groupe, et M. D. C. Ugwux.

M. D. K.
l'adr
M. C. J.
com
M^{lle} S. V.
est a
M. J. E.
M. R. V.
Inde
M. D. St
tion
M^{lle} M. L.
du C
M. D. H.
du C
M. D. B.
Can
M. A. C.
1958
M. C. E.
1958
M. P. V.
cent
M. C. S.
cent
M. A. E.
la C
M. J. J.
Can
M. J. C.
Can
M. S. Fre
cent
M. K. W.
Los
M. L. V.
Can
M^{lle} Gla
M. W. M

NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. D. K. Doherty, de l'ambassade du Canada à Rio de Janeiro, est affecté le 30 mai 1958 à l'administration centrale.
- M. C. J. Small, de l'administration centrale, est affecté le 30 mai 1958 au Bureau du délégué commercial du Canada à Hong-Kong.
- M^{lle} S. Weir, de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine, est affectée le 31 mai 1958 à l'administration centrale.
- M. J. E. Redmond quitte le ministère des Affaires extérieures le 31 mai 1958.
- M. R. W. Nadeau, de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine, est affecté le 2 juin 1958 à l'administration centrale.
- M. D. Stansfield, de l'ambassade du Canada à Athènes, est affecté le 2 juin 1958 à l'administration centrale.
- M^{lle} M. F. MacKenzie, de l'administration centrale, est affectée le 4 juin 1958 à la délégation du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord, à Paris.
- M. D. H. W. Kirkwood, de l'administration centrale, est affecté le 5 juin 1958 à l'ambassade du Canada à Athènes.
- M. D. B. Hicks, de l'administration centrale, est affecté le 5 juin 1958 au consulat général du Canada à San Francisco.
- M. A. C. E. Joly de Lotbinière, de l'ambassade du Canada à La Haye, est affecté le 12 juin 1958 à l'administration centrale.
- M. C. E. McGaughey, du haut commissariat du Canada à Wellington, est affecté le 12 juin 1958 à l'administration centrale.
- M. P. V. Lyon, de l'ambassade du Canada à Bonn, est affecté le 14 juin 1958 à l'administration centrale.
- M. C. S. Gadd, de l'ambassade du Canada à Bogota, est affecté le 17 juin 1958 à l'administration centrale.
- M. A. E. Blanchette, du haut commissariat du Canada à Pretoria, est affecté le 19 juin 1958 à la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine.
- M. J. J. A. Asselin, de l'administration centrale, est affecté le 20 juin 1958 à l'ambassade du Canada à Mexico.
- M. J. C. J. Cousineau, de l'administration centrale, est affecté le 24 juin 1958 à la légation du Canada à Beyrouth.
- M. S. Freifeld, de l'ambassade du Canada à Mexico, est affecté le 25 juin 1958 à l'administration centrale.
- M. K. W. MacLellan est affecté provisoirement le 27 juin au poste de consul du Canada à Los Angeles.
- M. L. V. J. Roy, de l'administration centrale, est affecté le 27 juin 1958 à l'ambassade du Canada à Mexico.
- M^{lle} Gladys Bearman quitte le Ministère pour cause de santé.
- M. W. M. Pappin quitte le Ministère le 10 juillet 1958.

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ*

a) Publications imprimées:

Commission des droits de l'homme. Rapport sur la quatorzième session (10 mars - 3 avril 1958). E/3088, E/CN.4/769. 34 pp. Documents officiels de l'ECOSOC: vingt-sixième session, supplément n° 8.

Commission économique pour l'Europe. Rapport annuel (16 mai 1957 - 24 avril 1958). E/3092, E/ECE/321. 68 pp. Documents officiels de l'ECOSOC: vingt-sixième session, supplément n° 3.

Commission de la condition de la femme. Rapport sur la douzième session (17 mars - 3 avril 1958). E/3096, E/CN.6/334. 27 pp. Documents officiels de l'ECOSOC: vingt-sixième session, supplément n° 7.

Annuaire démographique 1957. N.-Y., 1957. 656 pp. (bil.) \$6.50. Numéro de vente: 1957. XIII.1

Lois et règlements concernant les privilèges et immunités diplomatiques et consulaires. (Série législative des Nations Unies, Vol. VII). S/TLEG/SER.B/7. N.-Y., 1958. 511 pp. (bil.) \$5. Numéro de vente: 58.V.3

CIJ

Recueil des arrêts, avis consultatifs et ordonnances 1957. 211 pp.

BIT

Sécurité et hygiène dans les manutentions portuaires. (Recueil de directions pratiques du BIT) Genève, 1958. 144 pp. \$1.

UNESCO

Bibliographie internationale de science économique, Vol. V. (Documentation dans les sciences sociales). Paris, 1958. 473 pp.

b) Document photocopié:

Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture pour 1957-1958. E/3101, le 1^{er} mai 1958. 63 pp.

*Les documents imprimés des Nations Unies se vendent au Canada chez les agents et sous-agents dont les noms suivent. Agents: The Ryerson Press, 299 ouest, rue Queen, Toronto. Sous-agents: Book Room Ltd., Chronicle Building, Halifax; la Librairie de l'Université McGill Montréal; le Magasin des étudiants de l'Université de Montréal, Montréal; la Librairie de l'Université du Manitoba, Winnipeg; les University of Toronto Press and Bookstore, Toronto; la Librairie de l'Université de la Colombie-Britannique, Vancouver.

En ce qui concerne les documents photocopiés des Nations Unies, le public peut se les procurer par abonnement annuel en s'adressant au Secrétariat des Nations Unies, à New-York. Les professeurs et étudiants des universités, les instituteurs, les librairies et les organismes non gouvernementaux peuvent les obtenir, de leur côté, du Service de renseignements des Nations Unies, à New-York.

On trouvera de plus amples renseignements à ce sujet dans "Affaires Extérieures", livraison d'avril-mai 1958, page 117.

AFFAIRES EXTÉRIEURES



CANADA

Août 1958

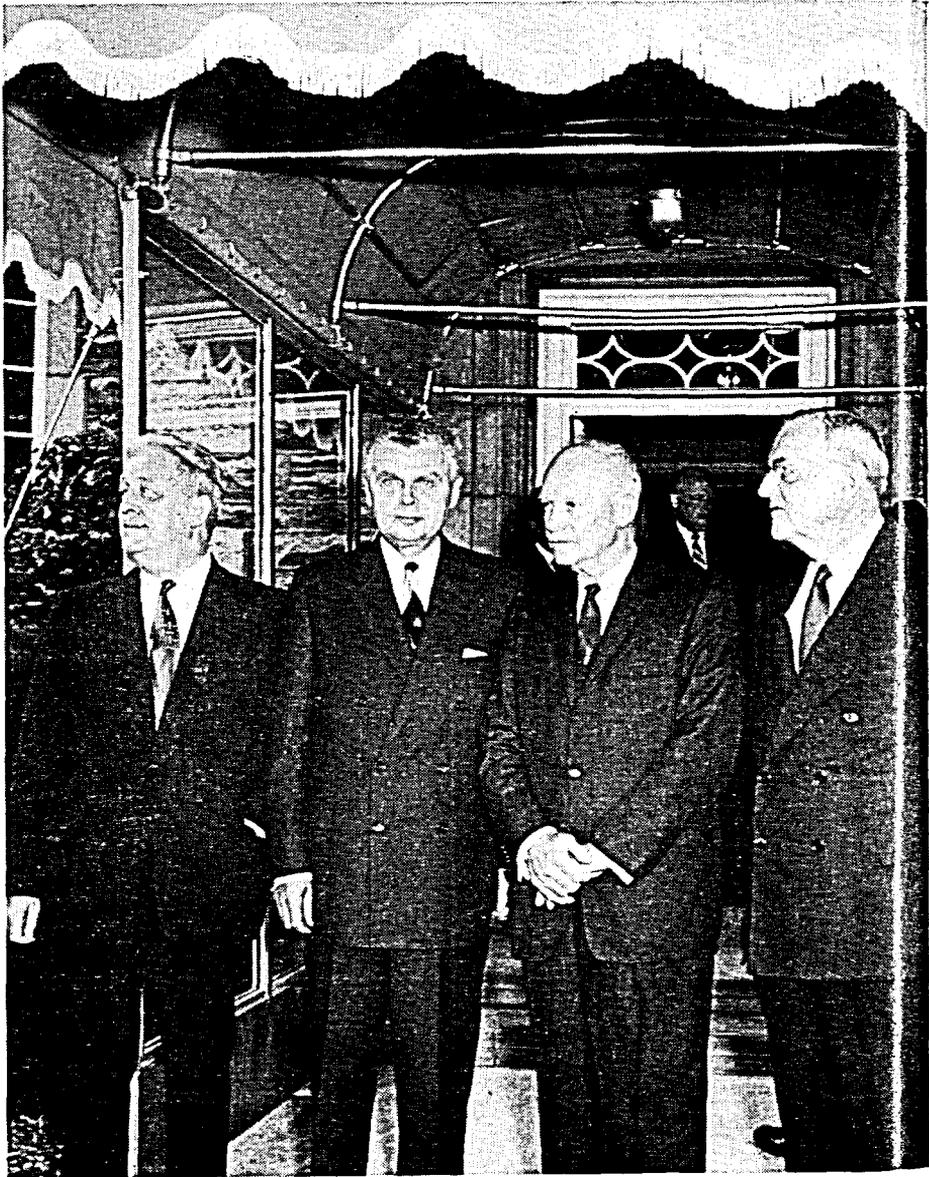
Vol. 10 N° 8

• Sous le titre **AFFAIRES EXTÉRIEURES**, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: **UN DOLLAR** par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

	PAGE
Les relations entre le Canada et les États-Unis.....	171
Les affaires extérieures au Parlement.....	174
Le programme d'entraînement aérien de l'OTAN.....	188
Discours du premier ministre du Ghana.....	190
Conférence sur le droit de la mer	195
Nominations, mutations et démissions dans le service diplomatique du Canada.....	203
Les Traités.....	203

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada



M. EISENHOWER AU CANADA

Les relations entre le Canada et les États-Unis ont fait l'objet d'une revue attentive pendant le voyage au Canada du président Eisenhower.

De droite à gauche: M. Sidney Smith, secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada; M. Diefenbaker, premier ministre du Canada, M. Eisenhower; M. Dulles, secrétaire d'État des États-Unis.

**Les
et l**

DEPUIS
M. Eisen
rars co
et cela
qui unis
un peu

Relatio

Le
passé, l
d'une d
commen
marché
à l'autr
europée
fois mo
tuation
n'en est
des deu

Les
mais pr
économi
presque
on ne p
vu que
exposer
problèm
nationa
pis, qu

Histor

Po
à résou
ses pro
États-U
l'oblige
quand
vernem
constit
domain
l'autre
Les po
les deu
central

Les relations entre le Canada et les États-Unis

DEPUIS qu'il a assumé la présidence des États-Unis, il y a cinq ans et demi, M. Eisenhower ne s'est absenté de son pays que pour participer à quelques rares conférences internationales; il n'a fait de visite officielle qu'au Canada, et cela à deux reprises, soulignant ainsi de façon heureuse les liens spéciaux qui unissent son pays et le nôtre. Il ne serait peut-être pas déplacé d'accorder un peu d'attention à ces liens spéciaux.

Relations canado-américaines

Le Canada et les États-Unis sont voisins, au sens physique du mot; leur passé, leurs traditions et leur patrimoine culturel leur inspirent le sentiment d'une destinée commune; grâce à la facilité des communications et des échanges commerciaux entre les deux pays, il leur a été possible de créer le plus vaste marché du monde; la guerre idéologique du milieu du siècle les a associés l'un à l'autre, pour la défense de l'Amérique du Nord, et tous deux aux nations européennes animées du même esprit, pour la défense du monde libre. Dix fois moins peuplé, le Canada peut sembler de prime abord dans une situation difficile pour négocier sur un pied d'égalité avec les États-Unis. Il n'en est rien cependant, grâce à l'esprit conciliant et aux bonnes dispositions des deux pays.

Les problèmes sont inévitables entre pays unis par des liens si complexes mais présentant de si grandes différences quant à la population, à la puissance économique et militaire, à plus forte raison si ces pays jouissent d'une liberté presque absolue de parole et de presse. Il est de ces différences contre lesquelles on ne peut rien, et qu'il faut supporter; d'autres peuvent être éliminées, pourvu que de part de l'autre les dirigeants compétents veuillent bien conférer et exposer leurs points de vue sans contrainte. Lorsqu'on a compris la nature d'un problème et constaté qu'il peut paraître différent dans une autre perspective nationale, le mieux qui puisse arriver, c'est qu'on découvre une solution, et le pis, qu'on soit réduit à se résigner à un problème insoluble.

Historique

Pour des raisons d'ordre constitutionnel, certains problèmes sont difficiles à résoudre. Au Canada, le Gouvernement est responsable devant le Parlement; ses projets de loi ne peuvent être adoptés qu'à la majorité parlementaire. Aux États-Unis, d'autre part, l'exécutif ne relève pas du Congrès ni ne peut l'obliger à telle ou telle ligne de conduite. Cette distinction est importante quand il s'agit de la ratification d'un traité ou des représentations d'un gouvernement étranger touchant la législation du Canada ou des États-Unis. Les constitutions des deux pays diffèrent aussi par bien d'autres points. Certains domaines réservés dans un pays au corps législatif peuvent se prêter dans l'autre à la délégation des pouvoirs, et par conséquent à l'action administrative. Les pouvoirs du gouvernement fédéral ne sont pas les mêmes non plus dans les deux pays; telle ou telle question peut relever ici de l'administration centrale et là d'une province ou d'un État.

Les entretiens d'Ottawa

C'est sur cette toile de fond que se sont ouverts à Ottawa, en juillet dernier, les entretiens que MM. Eisenhower et Dulles, alors en visite officielle au Canada, ainsi que M. Diefenbaker et d'autres membres du cabinet canadien ont consacrés à certaines questions intéressant les deux pays.

Il avait été décidé que la collaboration importante qui existait déjà dans le domaine militaire serait coordonnée au plus haut palier: le président des États-Unis et le premier ministre du Canada ont donc pu annoncer la création d'un comité ministériel mixte de la défense (V. texte, page 173). Pour témoigner qu'ils souhaitaient une diminution de la tension internationale les deux chefs de gouvernement ont déclaré qu'ils s'étaient entendus pour recommander la poursuite des études d'ordre pratique sur les moyens à prendre pour prévenir une attaque imprévue par l'Arctique (V. texte, page 172).

Le tissu des liens économiques entre le Canada et les États-Unis est dans une large mesure l'œuvre de l'entreprise privée et en particulier de nombreuses filiales de sociétés américaines établies au Canada. Les lois américaines tendant à restreindre les échanges commerciaux avec les pays communistes ont donné lieu à certaines difficultés, par exemple lorsqu'on a voulu que la législation régissant la société mère régie également la filiale canadienne. Ces problèmes ont retenu l'attention de MM. Eisenhower et Diefenbaker, qui se sont prononcés pour l'harmonisation des régimes d'exportation des deux pays. (V. texte, page 173).

Les résultats des entretiens d'Ottawa ne peuvent s'apprécier d'après le nombre des questions traitées dans les communiqués officiels. D'ailleurs, se prêtent-ils à une évaluation précise? Ils s'exprimeraient surtout par les liens, les relations personnelles et le respect mutuel que les entretiens ont développé. Au surplus, de tels échanges de vues favorisent immensément la compréhension de chaque pays par l'autre.

Garanties

Le président des États-Unis et le premier ministre du Canada ont examiné aujourd'hui les questions ayant trait au désarmement, notamment les propositions de garantie contre les attaques par surprise. Leur entretien a fait ressortir la similitude des vues des deux gouvernements sur la façon dont il convient d'aborder ces questions, et témoigné de l'importance que les deux pays attachent à l'instauration d'un système de contrôle qui s'étendrait à l'Arctique et aux régions voisines de l'Arctique.

MM. Eisenhower et Diefenbaker ont échangé leurs opinions sur la lettre récente de M. Khrouchtchev au président des États-Unis touchant une étude par des experts des systèmes de surveillance et de contrôle qui pourraient prévenir les attaques par surprise. Ils jugent inadmissibles certains points de cette lettre, mais constatent avec satisfaction que les propositions antérieures de l'Occident ne sont pas restées complètement sans réponse. M. Diefenbaker a fait savoir que le Canada est disposé à contribuer à l'étude des méthodes de contrôle. Il a été convenu que les experts des deux pays collaboreront entre eux et aussi avec les experts des autres pays du monde libre qui s'intéressent à l'étude de ce problème.

9 juillet 1958

Défens

Le
note de
contine
tendent
et aux
ministè
commu
aux Aff
Financ
le secré
des aut
commu
de l'Atl
commis
Comité
sera pr
10 juill

Régime

Da
Canada
des deu
à de fra
satisfais
concrète
9 juillet

Le
Chamb
et le co
que les
Genève
avaient

Un
interna
Extérie

Défense commune

Le premier ministre du Canada et le président des États-Unis ont pris note de la coopération étroite des deux gouvernements en matière de défense continentale. Conformément à la politique des deux gouvernements qui entendent que les questions de défense continentale soient soumises à l'orientation et aux décisions civiles, ils se sont mis d'accord sur la création d'un comité ministériel qui porterait le nom de "Comité canado-américain de la défense commune". Ce Comité comprendra, du côté canadien, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le ministre de la Défense nationale et le ministre des Finances; du côté américain, le secrétaire d'État, le secrétaire à la Défense et le secrétaire au Trésor. Le Comité pourra recourir à la participation technique des autres ministres. Il délibérera sur les questions ayant trait à la défense commune de la partie de l'Amérique du Nord comprise dans la zone du Traité de l'Atlantique Nord. Il remplira une fonction de surveillance à l'égard des commissions mixtes qui existent déjà, mais ne se substituera pas à elles. Le Comité se réunira à Washington et Ottawa alternativement. Chaque réunion sera présidée par le secrétaire d'État du pays où elle aura lieu.

10 juillet 1958

Régimes d'exportation

Dans le domaine de l'exportation, les gouvernements des États-Unis et du Canada ont examiné les situations dans lesquelles la politique et la législation des deux pays ne sont pas parfaitement harmonisées. Ils ont décidé de procéder à de franches consultations et de chercher par les voies appropriées une solution satisfaisante aux divers problèmes, à mesure que ceux-ci se poseront de façon concrète.

9 juillet 1958



Commission internationale au Laos

Le 25 juillet, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a informé la Chambre des communes que la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Laos s'est ajournée *sine die*. Le Canada, a-t-il déclaré, estimait que les tâches attribuées à la Commission en juillet 1954 par la Conférence de Genève avaient été accomplies, et les membres canadiens de la Commission avaient demandé que cet organisme soit retiré du Laos.

Un article exposant le point de vue canadien à l'égard de la Commission internationale au Laos paraîtra dans le numéro de septembre d'*Affaires Extérieures*.

Les affaires extérieures au Parlement

Déclaration de M. Smith

Durant le débat sur les affaires extérieures le 25 juillet, à la Chambre des communes, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Sidney E. Smith, a parlé de certains éléments de la situation internationale qui nous intéressent de très près. Voici ses paroles :

La première question que la Chambre s'attend naturellement à me voir aborder est la situation grave qui règne dans le Moyen-Orient. Je suis sûr qu'il ne m'est pas nécessaire de reprendre en détail tout ce qui s'y est passé ces deux dernières semaines, car les honorables députés sont certainement au courant de ces événements, mais à l'égard du Canada, et même du monde entier, notre attention est orientée vers New-York, et je me propose, pour débiter, de mettre la Chambre pleinement au courant des derniers événements qui s'y sont déroulés.

Le Liban

Je dois, toutefois, parler d'abord des événements du Liban qui ont suscité cette crise, et fournir à la Chambre certains renseignements sur son évolution. Les députés se rappellent que le 27 mai 1958, le Liban a porté des accusations devant le Conseil de sécurité des Nations Unies en même temps qu'à la Ligue arabe. Le Liban accusait la République Arabe Unie d'être intervenue dans ses affaires internes. La Ligue arabe n'avait aucune solution à offrir pour les problèmes qui se rattachaient à cette accusation, de sorte que le Conseil de sécurité, après examen des accusations, a décidé de prendre des mesures à ce sujet.

J'aimerais toutefois rappeler à la Chambre qu'il n'y a jamais eu d'agression ouverte de la part de la Syrie au Liban. Il s'agissait d'une agression indirecte. C'était un nouveau genre d'agression dont le Conseil de sécurité a eu à s'occuper. L'agression indirecte est difficile à définir, mais, malgré tout, le Conseil de sécurité s'est attaqué à cette question.

J'aimerais signaler en passant que, depuis un certain temps, les Nations Unies tâchent en vain de définir l'agression indirecte, et il était certainement entendu et reconnu que le Conseil de sécurité avait le pouvoir d'enquêter sur les accusations de ce genre d'intervention, dans les affaires d'un autre pays, si indirecte soit-elle. Par conséquent, le 11 juin, le Conseil de sécurité a formé un groupe d'observateurs. Voici partie du texte de la résolution :

... afin d'assurer qu'il n'y ait pas infiltration illégale de personnel ou fourniture illégale d'armes ou d'autre matériel par la frontière libanaise.

Le Gouvernement du Canada a pensé que la situation qui se déroulait au Liban méritait qu'on prenne des mesures immédiates. Dès le début des délibérations du Conseil de sécurité, nous avons appuyé énergiquement

cette résolution tendant à l'établissement d'un dispositif relevant de l'ONU. Nous voyions cette résolution d'un bon œil parce qu'elle donnait au secrétaire général l'occasion de travailler à la stabilisation de la situation au Liban. Nous nous sommes aussi réjouis de la portée de la résolution, qui accordait une certaine latitude au secrétaire général pour donner suite aux objectifs de cette résolution.

La résolution a été adoptée le 11 juin. Il n'y a eu ni veto ni voix dissidente. Chose très encourageante, à cette occasion l'URSS s'est abstenue de voter. Le secrétaire général a ensuite agi très rapidement et, en peu de jours, les officiers de son corps d'observateurs étaient rendus au Liban. Les honorables députés se rappelleront que le Canada a immédiatement répondu à l'appel du secrétaire général et a envoyé dix officiers se joindre à ce groupe d'observateurs. En fait, le Canada y compte à l'heure actuelle 11 officiers. Un officier canadien attaché à l'Organisme de surveillance de la trêve de l'ONU a été dépêché auprès du groupe d'observateurs au Liban.

Le groupe d'observateurs de l'ONU au Liban est maintenant désigné par le sigle UNOGIL, et c'est la désignation que j'emploierai dorénavant. Dès le tout début, il a éprouvé de nombreuses difficultés dans l'exécution de sa tâche. Au départ, il n'avait accès qu'à 18 kilomètres de la frontière entre le Liban et la Syrie, qui est longue de 325 kilomètres. Il a éprouvé d'autres difficultés à cause de la nature accidentée du terrain, de la situation des populations frontalières et aussi en raison de la liberté traditionnelle dont les gens jouissaient depuis des années de passer de la Syrie au Liban. La ligne de démarcation de la frontière entre la Syrie et le Liban était assez récente. A la mi-juillet cependant, on avait surmonté nombre de ces premières difficultés et le groupe d'observateurs, l'UNOGIL, avait accès aux zones de toute la frontière entre le Liban et la Syrie. Le groupe avait augmenté, son personnel aussi d'ailleurs, et il obtenait des avions pour exécuter les directives reçues du secrétaire général.

Ces récentes semaines, une des frontières du Liban est demeurée calme. C'est la frontière commune avec Israël. Je tiens à signaler que, durant cette période difficile, toutes les frontières d'Israël sont demeurées calmes. C'est à l'honneur d'Israël, de la République Arabe Unie et d'autres pays, et c'est aussi un hommage à l'efficacité de deux autres organismes de l'ONU, soit la Force d'urgence des Nations Unies le long de la ligne d'armistice israélo-égyptienne et l'Organisme de surveillance de la trêve sur l'autre frontière d'Israël.

Je reviens maintenant au récit des événements que j'annonçais il y a quelques instants. Le 14 juillet a éclaté la révolution soudaine, rapide et violente en Irak, laquelle a transformé la situation du Moyen-Orient, du jour au lendemain. Cet événement a semblé exacerber davantage les dissensions internes au sein du Liban et, — de cela, j'en suis convaincu, — ce qui s'est passé en Irak a empêché l'UNOGIL, du moins provisoirement, de s'acquitter de ses responsabilités, vu la situation dangereuse ainsi créée. De sorte que c'est à la suite de cette situation que le président Eisenhower a répondu promptement et affirmativement à une demande du président Chamoun, du Liban. Comme le président Eisenhower l'a déclaré au moment du débarquement des troupes des États-Unis au Liban, cette force n'était pas là pour ouvrir des hostilités mais pour aider

le Liban dans ses propres efforts visant à stabiliser la situation jusqu'à,— et je souligne le mot "jusqu'à",—ce que les Nations Unies puissent prendre les dispositions nécessaires pour protéger l'indépendance et l'intégrité du Liban.

Deux jours plus tard, comme nous nous en souvenons, le Royaume-Uni a estimé qu'il était nécessaire de prendre une initiative d'urgence analogue en réponse à un appel du roi Hussein de Jordanie, qui demandait une assistance militaire pour parer à un complot ourdi de l'extérieur de la Jordanie en vue de renverser le régime. J'ai appris de bonne source, et je sais que le complot n'était pas seulement destiné à renverser le gouvernement de Jordanie, mais aussi le gouvernement d'autres pays du Moyen-Orient.

Comme le premier ministre l'a dit à la Chambre, le 17 juillet, le Gouvernement du Canada a compris que les États-Unis et le Royaume-Uni n'avaient d'autre ligne de conduite à suivre que de prendre ces mesures provisoires. Nous savions que les deux gouvernements avaient déclaré nettement que le débarquement des troupes et le maintien de celles-ci là-bas prendraient fin dès que les Nations Unies pourraient agir de façon efficace. Nous avons compris la difficulté de la décision que les deux pays, c'est-à-dire le Royaume-Uni et les États-Unis, ont été forcés de prendre.

Pour en revenir au point que j'ai essayé d'expliquer il y a un moment, nous avons reconnu clairement que le Royaume-Uni et les États-Unis reconnaissent, de leur côté, l'autorité et la responsabilité ultime des Nations Unies.

Depuis ce temps, le Canada a tenté par tous les moyens, aux Nations Unies et dans certaines capitales du monde, d'amener les Nations Unies à intervenir aussi rapidement que possible, afin d'assurer, par leur entremise, le retrait des forces américaines du Liban et des forces du Royaume-Uni de la Jordanie.

Au Conseil de sécurité des Nations Unies, les États-Unis et le Royaume-Uni se sont unis ou nous nous sommes unis à eux et à d'autres pays pour favoriser l'adoption de mesures qui assureraient au nom des Nations Unies, le personnel nécessaire au retrait éventuel des forces de ces deux pays. A cette fin, nous avons appuyé sans réserve la semaine dernière un projet de résolution soumis au Conseil de sécurité par les États-Unis. En résumé, le but de cette résolution était de permettre au secrétaire général d'établir un groupement,—du type qu'il jugerait le plus approprié,—qui pourrait renforcer l'UNOGIL actuellement au Liban. Nous avons approuvé cette idée; pourtant, vendredi soir dernier, il y a juste une semaine, les Russes ont opposé leur veto. C'était le 18 juillet.

Pour ce qui est de ma propre activité, je me suis rendu par avion à Washington où j'ai eu avec M. Dulles et M. Selwyn Lloyd des entretiens fructueux. Comme les journaux l'ont rapporté, j'ai déclaré au nom du Canada que ces deux pays ne devraient pas étendre, leur activité militaire au delà de ces deux pays, c'est-à-dire au delà du Liban et de la Jordanie. Le premier ministre a également adopté cette attitude et il en a informé la Chambre. De Washington, je me suis rendu à New-York où je me suis entretenu avec M. Hammarskjöld. Puis je suis revenu ici pour présenter un rapport complet sur la situation au premier ministre.

C'est à ma descente de l'avion samedi que j'ai entendu dire pour la première fois que M. Khrouchtchev avait invité les grandes puissances à une réunion au sommet sur le Moyen-Orient. A la demande du premier ministre, je suis retourné à New-York lundi matin où j'ai pris la tête de la délégation canadienne; j'ai profité de l'occasion pour exprimer l'espoir que les nations répondraient à l'invitation de M. Khrouchtchev en vue d'une conférence au sommet sur le Moyen-Orient. Je reviendrai là-dessus plus tard.

Ce jour-là le premier ministre a informé la Chambre qu'il avait envoyé lundi matin à M. Eisenhower, à M. Macmillan, premier ministre du Royaume-Uni, et à M. Nehru, des messages où il exprimait l'espoir qu'on ne réagirait pas de façon négative à la proposition de M. Khrouchtchev.

Lundi et mardi de la semaine dernière, notre délégation à New-York a travaillé en collaboration très étroite avec les délégations du Royaume-Uni, des États-Unis et du Japon pour tâcher de mettre au point une résolution de compromis plus susceptible d'être acceptée par les Russes que celle qu'ils ont rejetée vendredi dernier et qui avait été présentée par les États-Unis. Ce sont les Japonais qui ont présenté cette résolution. Nous concevions un certain espoir pour cette résolution qui prévoyait une augmentation du groupe d'observation de l'UNOGIL et la remise au secrétaire général de pouvoirs plus étendus pour tâcher de stabiliser la situation au Liban, afin que les États-Unis puissent retirer leurs forces.

Comme je l'ai dit à la réunion du Conseil de sécurité le lundi de la semaine dernière à l'appui de cette résolution, je considérais qu'elle constituait une initiative positive, qui donnait au Conseil la possibilité de faire fonctionner et de renforcer les rouages des Nations Unies installés au Liban; mais l'Union soviétique a de nouveau opposé son veto. De sorte qu'en ce qui concerne l'activité des Nations Unies au Liban, nous nous retrouvons dans la même situation qu'au début de la semaine dernière. Cependant après le veto, le secrétaire général a exprimé sa détermination d'utiliser les pouvoirs qui lui avaient été accordés le 11 juin par le Conseil de sécurité, et il a déclaré qu'il exécuterait fermement son mandat, tel qu'il était prévu dans la résolution de la date dont j'ai parlé, et je pense qu'il pourrait intéresser la Chambre que je lise une partie de la déclaration que le secrétaire général a fait mardi après-midi après le veto opposé par l'URSS à la résolution japonaise. M. Hammarskjold a dit ceci:

Je suis sûr de me conformer aux désirs des membres du Conseil si, par conséquent, j'use de tous les moyens dont le secrétaire général dispose dans le cadre de la Charte pour intensifier l'effort des Nations Unies de manière à aider à prévenir une plus grande détérioration de la situation au Moyen-Orient et à aider à trouver la voie qui nous éloignera du point dangereux où nous nous trouvons en ce moment.

Même avant que la résolution japonaise soit rejetée, M. Hammarskjold avait décidé d'accroître le personnel de l'UNOGIL au Liban qui passerait de 135 à 200 personnes et il a demandé au Canada d'envoyer trois autres observateurs. Le premier ministre a informé la Chambre de la réponse empressée du Canada à cette invitation de M. Hammarskjold. Je me rappelle que le premier ministre a dit à la Chambre à cette occasion que le Canada le ferait volontiers, qu'il était prêt à le faire et content de le faire; et il a ajouté:

Le Canada fournira immédiatement trois des observateurs supplémentaires; évidemment, il accordera toute son attention à tous les besoins nouveaux de l'UNOGIL au fur et à mesure des événements.

Par conséquent, ce qu'il faut maintenant c'est étendre le rayon d'action et le champ d'activité de l'UNOGIL. L'honorable député d'Essex-Est a posé une question mercredi dernier. Je n'étais pas à la Chambre à ce moment-là. Il voulait savoir si le Canada a reçu une nouvelle invitation du secrétaire général en vue du recrutement d'un personnel supplémentaire au Canada. Nous n'avons pas encore reçu d'invitation mais M. Hammarskjöld a donné à entendre mardi après-midi, à la réunion du Conseil de sécurité, que si les Russes usaient de leur droit de veto contre la résolution du Japon, il se mettrait à l'œuvre immédiatement et dresserait des plans en vue d'accroître l'effectif de ce groupe. Nous savons que ce plan est maintenant en préparation, mais qu'il n'est pas encore définitif.

Les membres de la Chambre se rappelleront, peut-être, monsieur l'Orateur, qu'au moment de la création de la Force d'urgence des Nations Unies, M. Hammarskjöld, secrétaire général des Nations Unies, s'est adjoint un comité consultatif des États membres pour l'aider dans sa tâche en ce qui concerne la Force d'urgence. A certains indices, on peut penser que cette fois-ci M. Hammarskjöld invitera des pays à envoyer des représentants pour faire partie d'un tel comité consultatif. Il se peut fort bien qu'il choisisse le personnel du Comité consultatif de la Force d'urgence qui existe depuis un certain temps.

Voilà donc où nous en sommes. Un nouvel organisme des Nations Unies qui n'est pas nouveau depuis mardi après-midi mais depuis le 11 juin a été créé et établi. Nous espérons qu'il réussira à permettre au peuple libanais de surmonter à sa façon ses difficultés internes et ses dissensions. J'ai confiance qu'un tel organisme des Nations Unies, créé en vertu d'un plan que présentera le secrétaire général, réussira à établir la stabilité.

Que dire de l'avenir? Y a-t-il moyen d'assurer en permanence l'indépendance et l'intégrité de ce petit pays, ce petit pays où l'on trouve un équilibre unique de l'Est et de l'Ouest, où la population présente une composition unique . . . Nous avons eu des discussions à Washington à propos de l'avenir du Liban. Les entretiens ont porté sur la possibilité de faire accepter aux Libanais un statut de neutralité. Les représentants des États-Unis et du Royaume-Uni se sont montrés favorables à cette proposition.

Je n'étais pas ici lundi, mais j'ai lu l'allocution du distingué représentant d'un État membre du Commonwealth, le premier ministre du Ghana. Je sais qu'il a aussi mis cette proposition de l'avant, lorsqu'il s'est adressé aux députés réunis en séance conjointe avec les membres du Sénat. Pouvons-nous travailler en vue d'un statut de neutralité pour le Liban et obtenir une garantie internationale de cette neutralité, comme celle qui est effectivement prévue pour l'Autriche? Ce statut ne peut être imposé au Liban, mais ce ne serait pas une nouvelle proposition pour ce pays. En effet, au cours des siècles, de fait, depuis l'époque des Phéniciens, les Libanais ont été des marchands et des commerçants. Leur histoire démontre que parce qu'ils ont nécessairement dû être amis avec autant de gens que possible, afin de commercer avec eux, ils sont parvenus au cours des siècles à établir ces relations avec les pays limitrophes.

Il y a évidemment un nouveau facteur auquel j'ai déjà fait allusion dans mes remarques. Dernièrement, le Liban a été secoué par des pressions, parfois violentes, venant de l'extérieur. Les pressions ainsi exercées se sont récemment traduites par des émissions hostiles à la radio et d'autres manifestations et ont abouti à la position difficile dans laquelle se trouve le Liban à l'heure actuelle. Il est toutefois possible, à mon avis, de trouver le moyen de régler la situation en suivant la ligne de conduite que je viens d'exposer il y a un instant. Il y a lieu de penser que les Libanais accepteront avec plaisir quelque mesure établissant une neutralité qui garantirait leur indépendance dans leur position médiane. Cependant, je suis convaincu qu'on ne peut y arriver qu'avec l'aide pratique des Nations Unies. En effet, je crois même qu'il faudrait peut-être recourir à quelque manifestation physique de l'autorité de cet organisme sur le sol du Liban.

La tâche qu'est en train d'exécuter le groupe d'observateurs, et que celui-ci poursuivra sur une plus grande échelle et avec plus de succès, je l'espère, consistera à séparer les affaires politiques du Liban de celles de ses voisins et à rétablir ainsi le calme dans ce pays divisé. Voilà, monsieur l'Orateur, des dispositions qui prépareraient peut-être, pour les Nations Unies, un rôle continuel à jouer sur ce territoire, rôle qui ne s'écarterait peut-être pas beaucoup de celui qu'ont assumé, non pas les Nations Unies, mais le Canada et les autres membres des Commissions internationales en Indochine. Les députés se souviendront que ces commissions ont été instituées en vertu des accords conclus à Genève en 1954.

En exprimant cet avis, je me rends compte que les Nations Unies doivent procéder avec précaution, mais si l'expérience donnait de bons résultats, elle pourrait servir de précédent pour stabiliser d'autres pays du Moyen-Orient déchirés non seulement par de violents antagonismes internes mais également par des rivalités et des tensions extérieures hostiles. L'isolation éventuelle assurée par les Nations Unies pose de nouveaux problèmes et de grandes difficultés mais les problèmes dans cette région sont devenus si aigus que nous devons nous appliquer à examiner chaque éventualité qui pourrait offrir une perspective de progrès.

Je voudrais parler encore de la stabilité au Liban mais aussi au Moyen-Orient. La plupart des ennuis de ces pays ont leur source dans les difficultés économiques où ils se trouvent et j'espère qu'il sera possible d'assurer dans une certaine mesure, non seulement au Liban mais à tout le Moyen-Orient, la stabilité économique qui garantirait et favoriserait la stabilité politique. Je prévois que, dans ce domaine particulier, les Nations Unies et d'autres organisations auront un rôle vraiment utile à remplir.

Réunion au sommet

Comme le premier ministre l'a relevé l'autre jour à la Chambre, ce n'est pas le temps d'adopter une façon de penser stérile et si la nouvelle attitude des Nations Unies a du bon, l'Occident pourra profiter de la réunion au sommet, qui, il semble bien, se tiendra à New-York, pour s'efforcer tout au moins de commencer à œuvrer dans ce sens au Liban.

C'est une des raisons pour lesquelles le Gouvernement canadien a approuvé la proposition soviétique de samedi dernier, qui renfermait des propos blessants et provocateurs et blessait sans raison les destinataires.

De fait, j'ai eu l'occasion de signaler à M. Sobolev, pendant mon séjour à New-York, que cette proposition était inutilement arrogante et blessante. Mais je sais que je parle au nom du premier ministre quand j'affirme qu'en adressant des messages au président Eisenhower, à M. Macmillan et à M. Nehru pour exprimer l'espoir qu'on n'adopterait pas une attitude négative à l'égard de la proposition de M. Khrouchtchev, nous songions qu'il serait peut-être possible d'envisager et de prendre des mesures pratiques comme celles dont j'ai parlé, non seulement à l'égard du Liban, mais à l'égard du Moyen-Orient.

Puis, au sujet du message que M. Khrouchtchev a fait parvenir à la France, au Royaume-Uni et aux États-Unis, nous avons pensé qu'une réunion au sommet pourrait diminuer la tension internationale. Nous avons aussi parlé, dimanche, de la terrible possibilité,—non pas de la probabilité,—de voir les peuples entraînés dans une guerre nucléaire universelle. On ne pardonnerait jamais aux chefs des gouvernements de notre génération de n'avoir pas épuisé tous les moyens possibles d'alléger la tension internationale, au moins dans une certaine mesure.

Voilà d'où se sont également inspirés les messages que le premier ministre a expédiés durant la fin de semaine. Je puis affirmer qu'à ce propos le Canada a pris les devants. Le désir publiquement énoncé par le gouvernement de favoriser la tenue d'une conférence au sommet était la première annonce publique à ce propos du côté occidental. Comme l'a fait le premier ministre à la Chambre lundi, j'ai profité de l'occasion pour bien préciser au Conseil de sécurité ce que nous pensions de l'opportunité de tenir une conférence internationale tel qu'on l'avait proposé. Il me semble, mais je ne saurais l'affirmer, que mes observations ont eu quelque chose à faire à l'idée de reporter tout au moins à plus tard la proposition de l'URSS tendant à convoquer une réunion de l'Assemblée générale où ce pays pourrait se livrer encore à des manœuvres de propagande.

Je pense aussi que l'attitude adoptée par le Gouvernement canadien, et dont je me suis fait l'interprète au Conseil de sécurité lundi de la semaine dernière, n'a pas été étrangère à l'acceptation de la contre-proposition présentée par M. Macmillan au nom du Royaume-Uni. Ce qui importe vraiment, selon moi, dans la décision à prendre sur la tenue d'une réunion au sein du Conseil de sécurité,—et je crois maintenant que cette décision sera favorable,—c'est que la réunion aura lieu sous l'égide des Nations Unies. Le Conseil de sécurité, et je cite à ce propos un extrait de la Charte des Nations Unies, a le but suivant :

Afin d'assurer l'action rapide et efficace de l'Organisation, ses membres confèrent au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales et reconnaissent qu'en s'acquittant des devoirs que lui impose cette responsabilité, le Conseil de sécurité agit en leur nom.

Selon moi, c'est l'endroit tout désigné pour une rencontre de M. Macmillan, de M. Khrouchtchev, de M. Eisenhower, du général de Gaulle et d'autres. Nous avons remarqué avec encouragement que M. Khrouchtchev a répondu à la proposition que Londres avait formulée en termes plus clairs peut-être que toute autre capitale, et voulant que la réunion ait lieu au sein du Conseil de sécurité. La réunion pourrait être—et je dis bien "pourrait" être—grosse de conséquences. Je le répète, cela vaut la peine d'essayer de faire entendre la voix de l'humanité. En outre, la présence de M. Nehru, chef distingué d'une des nations du Commonwealth et

représentant de l'Asie en éveil, en plus de la présence des chefs d'État que j'ai nommés et auxquels s'est adressé l'auteur de la lettre, accroîtra encore l'importance de la conférence.

Pour ce qui est de la composition éventuelle de la conférence, la Chambre a noté, j'en suis sûr, les observations que le très honorable M. Macmillan a faites hier à Washington. Les voici:

Je constate avec plaisir que la dernière lettre de M. Khrouchtchev reconnaît . . . (que) . . . jusqu'à ce qu'on soit convenu de la forme de la réunion, il serait prématuré de déterminer quels pays, qui ne sont pas membres du Conseil de sécurité, devraient y assister, ou par qui ils devraient être représentés.

Je partage ce point de vue particulier, pour l'instant, où il y aura lieu d'entamer des négociations au sujet de la date, de l'ordre du jour et d'autres questions. Je dirai cependant qu'il appartiendra au Conseil de sécurité de décider quelles nations qui ne sont pas membres du Conseil de sécurité seront appelées à participer à ses délibérations. C'est là une question de procédure à trancher par le Conseil de sécurité. Ainsi, lundi et mardi de cette semaine, j'ai vu comment il procède. Au moyen d'une résolution formelle présentée par son président, avant une séance de lundi et avant les deux séances de mardi, le Conseil a demandé aux représentants de la République Arabe Unie, du Liban et de la Jordanie, de venir assister aux séances du Conseil. Je le répète, monsieur l'Orateur, en ces matières, la décision appartient au Conseil de sécurité.

Toutefois, je suis inquiet à la pensée que la question de savoir qui siégera au Conseil de sécurité et qui assistera à la réunion pourrait compromettre la tenue de ladite réunion. Ces problèmes ne devraient pas être insurmontables ou empêcher la réunion projetée. A mon avis, il faudrait les traiter et les considérer comme étant d'ordre secondaire. A propos de cette réunion à New-York, quelle qu'en soit la date, j'estime souhaitable aussi de recueillir l'opinion des nombreux pays en cause, si possible, car aucun plan éventuel du Conseil de sécurité ne donnera de fruits à moins que ces propositions ne soient approuvées par les peuples de ces régions.

Un des problèmes que le Canada doit toujours envisager, c'est la crainte, par exemple, que la prospérité d'Israël ne soit pas sauvegardée dans les prochaines négociations. A coup sûr, il sera possible, quel que soit le moyen, de recueillir l'avis des pays du Moyen-Orient. Une foule de problèmes, comme je l'ai dit tantôt, se poseront à propos de la date, de l'ordre du jour et des consultations préalables. Mais quand le premier ministre a parlé à la Chambre le 25 juillet de la possibilité de tenir une telle réunion au sein du Conseil de sécurité, il a intentionnellement employé des mots qui prévoyaient la souple méthode qu'on devrait imaginer pour la tenue de cette conférence.

Au nom du Canada, j'exprime l'espoir que nous aurons cette notion de souplesse. C'est à ce propos, je crois, que le secrétaire général, grâce à la grande expérience et la grande sagesse qu'il a manifestées notamment durant les deux dernières semaines, pourrait avoir l'occasion de concevoir une formule, dans le cadre de la structure des Nations Unies, pour qu'on puisse dégager ces importantes conclusions sur les questions dont j'ai parlé et pour que les consultations soient fructueuses à New-York.

Indochine

Il convient que j'annonce en ce moment un important événement relatif aux responsabilités que le Canada a assumées à l'égard de l'Indochine. Je voudrais simplement rappeler aux députés le rôle que le Canada a joué en sa qualité de membre des trois Commissions internationales en Indochine; une au Laos, une au Cambodge et une autre au Vietnam. C'est un exemple que j'ai cité tout à l'heure. Ce sont les grandes puissances qui ont siégé à Genève en 1954 pour étudier les dissensions intestines dans ces trois parties de l'Indochine. Il y avait dans cette région la possibilité, de fait la probabilité, d'une collision entre les puissances communistes, d'un côté, et les pays de l'Ouest, de l'autre.

Qu'a-t-on fait? On a établi à Genève les rouages d'une réunion permettant de stabiliser ou d'aider à stabiliser la situation dans les trois pays grâce à la présence d'une commission internationale. Le Canada était et est encore membre des commissions internationales dans ces trois pays, les autres membres étant l'Inde et la Pologne. La manifestation matérielle, s'il n'y a rien d'autre, de ces commissions internationales a permis au gouvernement royal du Laos de stabiliser la situation dans ce pays. Il y a eu réconciliation entre les forces communistes et les forces royales, et la stabilité s'y est établie. Le 4 mai de cette année ont eu lieu les élections supplémentaires au Laos qui ont indiqué, pour le moins au Canada qu'il s'était bien acquitté de sa tâche en faisant partie de cette commission.

C'est ainsi que j'ai récemment fait savoir à la Chambre que la délégation canadienne à la Commission internationale de surveillance et de contrôle au Laos avait soumis une résolution tendant à la dissolution de cette commission. Je tiens maintenant à dire à la Chambre que la Commission internationale pour le Laos a été ajournée *sine die* le 19 juillet dernier. Certaines influences, dont la source est facile à deviner, s'exerçaient là-bas dans le sens d'une résistance au retrait ou à l'ajournement de cette commission. En fin de compte, le Canada s'est joint aux autres pour déclarer l'ajournement sans date précise. Nous avons nettement établi que nous ne nous retirons pas par suite de menaces ou d'une invitation dans ce sens de la part des Laotiens, mais compte tenu des représentations faites ici par M. Souvanna Phouma, premier ministre de ce pays, et dans lesquelles il disait avoir l'impression que les élections terminées et la situation stabilisée, la commission avait accompli sa tâche. Cette commission peut, d'ailleurs, être de nouveau convoquée par son président, le représentant de l'Inde. Le Canada devra être consulté, le cas échéant. Si, en raison de quelque crise, nous retournons là-bas, nous ne perdrons jamais de vue les droits du Gouvernement laotien, et nous n'empiéterons pas sur la souveraineté de ce pays. Le Gouvernement canadien estime que la commission, qui a commencé son activité en 1954, a achevé sa tâche. Quant au Vietnam, les députés savent certainement qu'il existe une tension entre le sud et le nord du pays. La situation n'est pas stable. Dans ce pays, il faut que la Commission internationale continue son œuvre, mais nous avons fait savoir que nous pourrions appliquer au Cambodge une formule semblable à celle du Laos où la situation a été stabilisée.

Je saisis cette occasion pour rendre hommage à l'Inde qui a donné un président à cette mission de collaboration et au Gouvernement royal du

Laos qui a réussi à réconcilier les deux forces hostiles en présence. Nous aborderons maintenant la question du Cambodge. Comme je l'ai dit il y a quelques instants, nous pourrions y appliquer la même formule de temporisation.

Je reviens au concept que j'ai fait valoir plus tôt au sujet du Liban et d'autres pays du Moyen-Orient. Les succès remportés par les Commissions internationales du Laos et du Cambodge ne pourraient-ils pas servir d'exemple pour la solution de certains problèmes dans quelques-unes des régions les plus agitées du Moyen-Orient au moins ?

Le désarmement

Je parlerai maintenant du désarmement. Certains esprits estiment peut-être que la question du désarmement ne devrait pas être abordée dans la situation actuelle particulièrement fâcheuse. Je ne partage pas cette opinion. L'intérêt manifesté à l'égard du désarmement et le désir d'y aboutir ont été en réalité intensifiés par les événements de ces dernières semaines. Pour que les députés considèrent le désarmement dans sa perspective, — une perspective que la situation actuelle rend plus inquiétante, — je dépose un Livre blanc portant sur les pourparlers relatifs au désarmement en 1957.

Je n'ai guère à rappeler à la Chambre la rupture des négociations que poursuivait le Sous-comité du désarmement pour le compte de la Commission du désarmement des Nations Unies. Le 29 août de l'an dernier, la France, le Royaume-Uni, les États-Unis et le Canada ont avancé certaines propositions qui se présentaient sous forme d'un tout indissoluble si je puis employer cette expression. Depuis la rupture des négociations, par suite du refus catégorique des propositions par les Russes, les pays occidentaux, y compris le Canada, se sont efforcés de bien préciser que les propositions du 29 août 1957 n'étaient présentées qu'en vue d'amorcer la discussion. En effet, le premier ministre, à l'Assemblée générale, l'an dernier, et moi-même à la Commission politique des Nations Unies et à l'Assemblée générale, avons insisté pour que les Russes considèrent ces propositions comme étant souples. Mais l'URSS n'a pas voulu admettre cela et, depuis l'automne dernier, les Nations Unies ont accompli bien peu de choses, si même elles ont accompli quelque chose, en matière de désarmement.

Toutefois, on a observé récemment des indices encourageants de la reprise des négociations. Nous avons tous été heureux de constater que le président Eisenhower avait estimé qu'il était possible de formuler une proposition concernant une sorte de désarmement, ou du moins certaines mesures pouvant amener une sorte de désarmement, et il a formulé ces propositions à M. Khrouchtchev. C'est encourageant pour nous d'apprendre que M. Khrouchtchev a accepté la proposition de former un groupe de techniciens qui seraient chargés d'examiner la possibilité d'assurer une surveillance et un contrôle suffisants des essais nucléaires et des méthodes de détection des essais nucléaires.

Les entretiens ont débuté à Genève le 1^{er} juillet dernier relativement aux problèmes scientifiques que cela pose. Même si je savais ce qui s'est passé à ces entretiens, je ne comprendrais pas les problèmes scientifiques,

mais je puis dire, des sources autorisées en font rapport, que les entretiens entre les investigateurs scientifiques progressent de façon encourageante. Sans tenter de prédire quelle sera l'issue de cette conférence scientifique, j'ai confiance que ce groupe de techniciens en arrivera à des conclusions importantes. La Chambre sait que le Canada y est représenté par M. O. M. Solandt à qui on a adjoint quatre autres investigateurs scientifiques canadiens. Les autres Canadiens sont MM. N. Larnder et A. K. Longair, du Conseil de recherches pour la défense, M. P. L. Willmore, de l'Observatoire du Dominion, et le professeur G. M. Volkoff, de l'Université de la Colombie-Britannique.

Le gouvernement est d'avis que, lorsque seront connues les conclusions de ce groupe, conclusions auxquelles nous croyons pouvoir nous fier, une méthode pourra être déterminée qui permettra de déceler les essais nucléaires. Les pays qui pratiquent de tels essais pourront peut-être alors conclure une entente politique relativement à la cessation de ces essais. C'est une opinion que le premier ministre a exprimée d'un bout à l'autre du pays à plusieurs occasions, mais je me permets de signaler que la détection et l'inspection, le contrôle et la surveillance de la puissance nucléaire ne constituent pas par eux-mêmes une mesure de désarmement. Ce sont des moyens à prendre pour assurer le désarmement; ils permettent d'envisager des sanctions pour une entente politique sur tout genre de désarmement, et j'espère qu'après l'heureuse issue des présentes études techniques, on pourrait prendre ce qui serait considéré comme une mesure ayant des répercussions sensationnelles sur le climat international.

Un premier pas pourrait être fait relativement à la cessation d'autres essais nucléaires et, de cette façon, pourrait s'établir un certain élément de confiance mutuelle, après quoi les nations intéressées pourraient s'attaquer aux aspects plus compliqués d'un programme de désarmement. La suspension des essais nucléaires appuyée sur ces garanties touchant la détection pourrait constituer le premier pas vers une entente qui, à son tour, serait le premier pas dans la voie du désarmement, même si ce n'était pas la mesure la plus importante. La mesure la plus importante a trait à l'utilisation des armes nucléaires déjà éprouvées.

En ce qui a trait au désarmement, il y a un autre fait encourageant dont je voudrais parler. M. Eisenhower a déclaré qu'il serait utile d'étudier les moyens pratiques d'assurer la protection nécessaire contre les attaques par surprise, et une réponse assez affirmative de M. Khrouchtchev est venue ranimer nos espoirs. Nous devons, nous Canadiens, favoriser par tous les moyens possibles la tenue d'une rencontre entre hommes de science, du même genre à peu près que la réunion qui a lieu à Genève en ce moment sur la détection des essais nucléaires en vue d'étudier les moyens de prévenir les attaques brusquées. Il va de soi que la question intéresse très directement notre pays, surtout pour ce qui est des attaques brusquées par l'Arctique.

Je sais bien qu'il est superflu d'entrer dans les détails sur l'importance de la question ou de faire tableau des mesures que nous avons préconisées à cet égard. J'ai fait rapport de ce que nous préconisons à la réunion de Copenhague et les Russes avaient déclaré,—et je tiens à souligner ce point,—qu'ils consentiraient peut-être à une conférence avec un pareil groupe. Je ne crois pas qu'un accord sur le plan politique serait nécessaire

pour l'instant, pas plus qu'il n'a fallu en conclure un sur les expériences nucléaires pendant qu'a lieu la réunion actuelle des hommes de science. Je suis d'avis cependant qu'il faudrait réunir les hommes de science afin qu'ils étudient cet autre problème.

On ne saurait prévoir les mesures que les hommes de science pourraient mettre de l'avant. Il est possible qu'ils aient à travailler avec des dispositifs électroniques ou de radar, ou il se peut que ce soient des mesures d'inspection sur terre, comme l'a proposé l'URSS, ce qui pourrait se faire plutôt simplement sous forme d'échange bilatéral d'inspecteurs ou d'un régime international de surveillance plus stricte, sous le contrôle des Nations Unies. Il est possible, cependant, que nous puissions faire quelque progrès à cet égard.

A la proposition visant les mesures de détection ou à la possibilité d'une attaque par surprise au-dessus de l'Arctique, l'URSS a répondu à maintes reprises, que cette question, en réalité, importe très peu. Pour nous au Canada, cependant, la chose importe, et le premier ministre a signifié l'été dernier qu'aux fins d'une opération destinée à empêcher toute attaque brusquée, tout le territoire canadien serait mis en disponibilité sur une base réciproque, si les Russes voulaient bien s'engager dans le même sens.

Les États-Unis et le Canada ont maintenant proposé que les deux pays ouvrent leurs territoires respectifs à l'inspection afin de parer à toute attaque par surprise, si les Russes veulent bien en faire autant; mais l'URSS voudrait que cette entente s'applique également aux bases américaines en Europe. Les États-Unis ont acquiescé, mais avec la réserve que la même chose s'appliquerait en Europe, de l'Atlantique jusqu'aux monts Ourals; mais, demandent les Américains, si nous faisons cela en Europe, nous permettez-vous d'autoriser des inspections de ce genre? Il me semble, cependant, que faute d'une décision en ce moment quant aux territoires à soumettre à de telles inspections, nous pourrions au moins faire un premier pas en organisant une réunion de savants qui seraient chargés d'étudier les mesures scientifiques efficaces qui pourraient être prises, advenant un accord politique à ce propos.

Pour en revenir à la région arctique, ce serait plus facile d'établir un régime de contrôle et de surveillance dans cette région que ce ne serait possible dans les régions plus peuplées du continent nord-américain; mais il faut en arriver à un accord quelconque, si peu important qu'il soit, afin de pouvoir progresser dans l'établissement d'une certaine forme de confiance mutuelle. Nous pourrions, de là, nous occuper ensuite des régions plus difficiles et de problèmes plus complexes. Nous ne devons, cependant, jamais oublier ce dilemme humain. Tout gouvernement doit s'occuper d'abord de la sécurité de son propre peuple. Tout gouvernement qui manquerait à ce devoir serait coupable d'un péché grave.

D'autre part, si nous ne voulons pas songer à la possibilité du désarmement, si nous ne voulons pas essayer de prendre des mesures en ce sens, qu'est-ce que l'avenir nous réserve à nous et au monde? L'accumulation continue des armements de part et d'autre ne peut manquer d'avoir des résultats inexorables, des conséquences inéluctables. C'est ce que je veux dire lorsque je parle de dilemme en matière de sécurité na-

tionale et internationale. Nous devons mettre un terme à cela et donner à notre population l'assurance que nous ne jugeons pas absolument nécessaire d'accroître les armements et que nous avons l'intention de garder notre poudre sèche, pour citer une expression que j'ai employée ici il y a quelques mois, tout en nous efforçant de faire quelque progrès dans l'établissement de la confiance mutuelle et d'en venir à une entente avec l'URSS. Je ne puis croire que les populations de l'URSS veuillent plus que les Canadiens grossir sans cesse les armements. Si l'on en juge par certains indices la question les préoccupe maintenant du point de vue économique aussi bien que du point de vue d'un conflit international éventuel qui détruirait les gouvernements et une bonne partie des populations de tous les pays.

Aide aux pays sous-développés

Je veux parler maintenant d'une autre formule de l'URSS, de la formule économique qui lui permettrait d'arriver effectivement à dominer le monde. Les Russes se sont infiltrés dans des pays de diverses parties du monde, pays qui ne sont pas encore engagés envers l'URSS, le groupe communiste ou l'Occident. Usant de la pénétration économique, du troc, des prêts et d'autres moyens, ils marquent des progrès. Pour ma part, cela peut vouloir dire qu'ils remporteront la victoire dans leur entreprise de domination du monde, sans coup férir. J'estime qu'aider et assister d'autres pays, notamment ceux qui sont insuffisamment développés, constituent l'un des aspects les plus urgents de nos relations étrangères et l'un des principaux appuis que nous pouvons apporter à la paix. Je sais qu'en m'exprimant ainsi je parle au nom du Gouvernement canadien. Des mesures sont prises actuellement,—qui devraient, à mon idée, être accrues,—en vue de relever ce défi.

Depuis un an, le Canada continue d'appuyer le Plan de Colombo et les institutions spécialisées des Nations Unies. En vérité, dans plusieurs cas, notre appui s'est accru par rapport à l'année précédente.

Le Plan de Colombo est un vaste plan, appliqué sous la large direction d'une réunion annuelle de consultation. Pourtant, en réalité, l'aide qu'il prévoit est accordée par voie d'ententes bilatérales entre le Canada et quelque autre pays, ententes qui donnent lieu à des discussions sur les plans et les priorités du pays bénéficiaire. Le Canada n'a jamais songé, et je crois qu'à la longue cette abstention se révélera sage et efficace, à mêler la politique aux dons qu'il fait.

Touchant le Plan Colombo, il y a deux pays qui n'en font pas partie, mais dont nous nous préoccupons beaucoup, le Ghana et les Antilles. On a signalé à la Chambre quel personnel a été fourni au Ghana et aux Antilles. Je ne retiendrai pas la Chambre pour l'informer des hommes qui se trouvent maintenant dans ces deux pays. Ils sont particulièrement compétents dans le domaine qu'ils ont choisi. Leur tâche est d'aider ces pays de formation récente et de les mettre en état de se tirer d'affaire par eux-mêmes. Toutefois, le gros de l'aide du Canada ressortissant au Plan de Colombo va aux régions du monde dont nous nous soucions spécialement.

A propos d'aide économique, je rappelle à la Chambre que le Canada a contribué à l'établissement et au maintien de la Banque internationale

pour la reconstruction et le développement. Nous espérons qu'on pourra la rendre plus puissante. Nous pouvons nous enorgueillir de ce que le Canada, par habitant, est le deuxième des plus grands contributeurs à l'assistance technique des Nations Unies; indépendamment du chiffre de la population, le Canada est le cinquième pays du monde quant à la contribution globale aux Nations Unies pour leur programme d'assistance technique et d'aide de secours.

Les députés se souviennent peut-être,—je suis certain que ceux qui faisaient partie du comité des affaires extérieures au cours de la dernière session s'en souviendront,—qu'on a beaucoup étudié la possibilité d'établir, au sein des Nations Unies, un fonds qui devait s'appeler le Fonds spécial des Nations Unies en faveur des nations insuffisamment développées (SUNFED). Cette idée conçue aux Nations Unies a été abandonnée; on a proposé à la place l'établissement d'un fonds spécial, proposition qui a été déferée à une commission préparatoire des Nations Unies, au sein de laquelle le Canada était représenté. Le Conseil économique et social étudie maintenant le rapport de cette commission préparatoire et, lors de la prochaine session de l'Assemblée générale, les détails définitifs devraient être réglés et un nouvel organisme d'aide des Nations Unies devrait être créé. Le Canada a indiqué qu'il songerait à faire une contribution appropriée à ce fonds, pourvu que les rouages de l'organisation soient bien conçus et pourvu que la proposition soit largement appuyée, surtout par les nations qui y contribuent.

Au cours de la dernière session, la Chambre a obtenu des renseignements sur l'expansion de l'aide accordée par le Canada sous forme de farine et de blé dans des circonstances critiques.

Je voudrais revenir un instant sur la contribution aux Antilles. Je me rappelle que l'honorable député de Laurier a posé, il y a quelques semaines, une question au sujet du don par le Canada d'un navire à vapeur en vue de relier entre elles les îles des Antilles. J'ai donné à entendre à ce moment-là que le Canada enverrait une équipe de spécialistes du transport maritime et de constructeurs de navires. Cette équipe s'est rendue à Port-d'Espagne d'où elle est revenue et nous nous attendons à recevoir un rapport en temps utile concernant les devis du nouveau navire que le Canada s'est engagé à construire et à donner aux Antilles anglaises.

Il y aura à Montréal, en septembre de cette année, une conférence commerciale et économique du Commonwealth. A l'ordre du jour de cette conférence, figure un article portant sur les progrès économiques accomplis dans les régions sous-développées du Commonwealth. J'ai confiance que, grâce à ces entretiens, le Canada pourra apporter une nouvelle contribution aux nations que je viens de mentionner; contribution non pas seulement sous forme de capitaux, mais également sous forme d'assistance technique. Je ne voudrais pas créer l'impression qu'aux termes du Plan de Colombo et d'autres régimes d'assistance aux pays sous-développés, le Canada a perdu de vue les pays sous-développés qui ne sont pas membres du Commonwealth. Il reste, cependant, que la majeure partie de notre assistance a été accordée aux pays du Commonwealth et, comme je l'ai indiqué il y a un instant, nous étudierons davantage cette question dans l'ambiance de la conférence de Montréal.

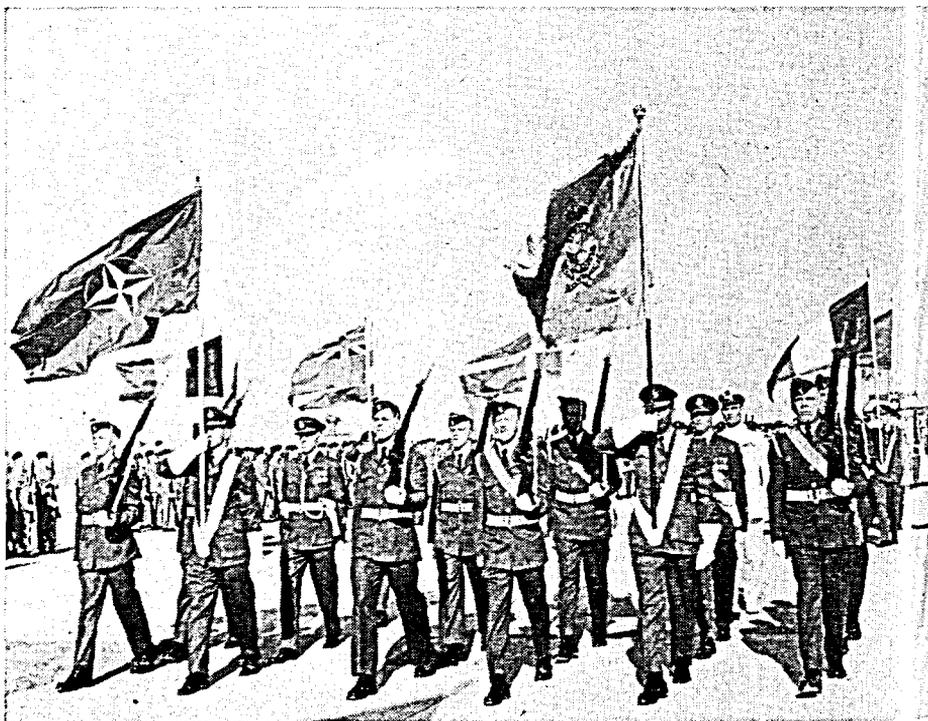
(Voir la suite à la page 194)

Le programme d'entraînement aérien de l'OTAN

UNE imposante cérémonie a marqué le 19 juillet à la station de l'ARC, à Winnipeg, la fin d'un programme qui a permis d'entraîner près de 5,500 pilotes et navigateurs d'une dizaine de pays de l'OTAN, depuis 1951. A titre de représentant officiel du général Norstad, commandant suprême des forces alliées en Europe, le maréchal de l'Air sir Hugh Constantine (ARC), chef d'état-major adjoint, plans et opérations, au quartier général suprême des forces alliées en Europe, a remis à l'Aviation royale canadienne un parchemin orné d'enluminures, comme gage d'appréciation du rôle qu'elle a joué dans l'édification du système de défense aérienne de l'OTAN. Sir Hugh Constantine a prononcé les paroles suivantes: "Au nom du Commandement allié en Europe, je vous remercie du travail magnifique que vous avez accompli pour la défense de notre monde libre et pour la cause à laquelle nous, de l'OTAN, consacrons nos efforts: la sauvegarde de la paix par la force."

Origine du Plan

Le Plan d'entraînement aérien de l'OTAN, que le Canada a mis en œuvre dès le début de l'Organisation atlantique, en vue de consolider l'Alliance,



DÉFILÉ DE L'OTAN

L'imposante cérémonie qui a marqué officiellement, le 19 juillet, à la station de l'ARC à Winnipeg, l'achèvement du Programme d'entraînement aérien de l'OTAN au Canada, prend fin. Les étendards de l'OTAN et de l'ARC passent, à la tête des drapeaux des nations de l'OTAN, entre deux haies de militaires au garde-à-vous.

tire so
que le
contin
se pr
capaci
s'est v
l'Allia
les ap
l'Euro
aucun
équipa

L
positio
d'instr
qu'elle
aérien
d'entr

D
Franc
Roya
dans l
plan c
contin
Daner
centre

Résul

E
l'OTA
à la d
davan
gens
aiden
ces m
et l'ag
gens d
qui ex
répète
où l'o

Q
Henri
des p
l'actio
à l'Al
la pa
Comm

tire son origine de l'Article 3 du Traité de l'Atlantique Nord, lequel stipule que les Parties, "agissant individuellement et conjointement, d'une manière continue et effective, par le développement de leurs propres moyens et en se prêtant mutuellement assistance, maintiendront et accroîtront leur capacité individuelle et collective de résistance à une attaque armée". On s'est vite rendu compte du point faible que constituait, pour l'armature de l'Alliance, le nombre insuffisant d'équipages aériens capables de manœuvrer les appareils de plus en plus perfectionnés qu'exigeait la défense aérienne de l'Europe. Mais, fait plus inquiétant encore, on ne connaissait sur le continent aucun établissement ou centre qui pût se charger de l'instruction de ces équipages durant les années qui suivraient.

Les choses en étaient là quand le Gouvernement canadien mit à la disposition de l'OTAN les services de l'Aviation royale canadienne, les centres d'instruction qu'elle possédait un peu partout au pays et, surtout, l'expérience qu'elle avait acquise par la mise en œuvre du Programme d'entraînement aérien du Commonwealth. Ce programme, comme on le sait, avait permis d'entraîner plus de 131,500 aviateurs au cours de la deuxième guerre mondiale.

Des jeunes gens venus par groupes de la Belgique, du Danemark, de la France, de la Grèce, de l'Italie, de la Norvège, des Pays-Bas, du Portugal, du Royaume-Uni et de la Turquie ont, par milliers, conquis leurs ailes au Canada, dans le cadre de ce programme. Maintenant que la nécessité de recourir au plan d'entraînement va diminuant, on a pris des dispositions spéciales pour continuer l'instruction des stagiaires venant de pays comme la Norvège, le Danemark, les Pays-Bas et l'Allemagne, qui ne disposent encore d'aucun centre d'entraînement capable de répondre à leurs exigences.

Résultats

En accueillant chez lui les membres des forces aériennes de ses alliés de l'OTAN et en leur dispensant l'instruction nécessaire, le Canada a contribué à la défense aérienne de l'Alliance atlantique, sans doute, mais il a fait bien davantage encore. Car ce programme a donné lieu à des échanges de vues entre gens de races et de cultures différentes, et des expériences comme celle-là aident à édifier la communauté atlantique de façon autrement durable que ces manifestations d'angoisse collective, que pourraient susciter la puissance et l'agressivité de l'Union soviétique. De ces contacts quotidiens entre jeunes gens du Canada et des pays de l'OTAN, sont nés l'estime et le respect mutuels qui engendrent la meilleure forme de coopération qui soit. Cette formule se répète actuellement en Europe, particulièrement en France et en Allemagne, où l'on compte dix mille militaires canadiens au service de l'OTAN.

Qu'il nous soit permis, en terminant, de citer les paroles de M. Paul-Henri Spaak, secrétaire général de l'OTAN: "Le programme d'entraînement des pilotes de l'OTAN, mené à bien au Canada, est un exemple frappant de l'action interdépendante des peuples, réalisée sur le plan pratique. Il a fourni à l'Alliance les secours nécessaires à la défense collective et à la sauvegarde de la paix et il a resserré en même temps les liens qui unissaient les pays de la Communauté atlantique."

Discours du premier ministre du Ghana

LE premier ministre du Ghana, M. Kwame Nkrumah, a passé plusieurs jours au Canada le mois dernier. Au cours de sa visite, il a prononcé un discours devant les députés et les sénateurs, réunis en séance conjointe, et s'est entretenu avec le premier ministre, M. Diefenbaker, et les membres du Cabinet. Il a visité les travaux de la voie maritime du Saint-Laurent à Cornwall et Iroquois, dans l'Ontario, et à Montréal, il a été l'hôte d'un déjeuner offert par les autorités municipales ainsi que d'un banquet d'État.

Dans le discours qu'il a prononcé devant les membres du Sénat et de la Chambre des communes, le premier ministre ghanéen a dit:

C'est un grand plaisir pour moi de prendre aujourd'hui la parole devant cette auguste assemblée. Je veux vous exprimer la gratitude du peuple du Ghana et mes propres remerciements pour l'honneur que votre premier ministre et son gouvernement ont fait à notre pays en m'invitant à rendre visite au Canada. Je vous remercie très sincèrement, monsieur le premier ministre, des aimables paroles avec lesquelles vous venez de m'accueillir.

Le Commonwealth

Nous, du Ghana, sommes profondément fiers d'appartenir au Commonwealth. J'ai eu l'honneur d'assister l'an dernier, à Londres à la conférence des premiers ministres du Commonwealth où, pour la première fois de l'histoire, un État africain faisait partie de cette grande et libre association d'États qui s'étend à travers le monde. La réunion nous a fourni une occasion inappréciable de nouer des relations personnelles avec d'autres premiers ministres et chefs politiques, et je suis particulièrement heureux d'avoir pu renouveler mes liens d'amitié avec votre distingué premier ministre, M. Diefenbaker, pour lequel j'ai une grande admiration depuis notre première rencontre.

En accédant à l'indépendance, nous avons, nous du Ghana, décidé, de notre plein gré, de devenir membre du Commonwealth. Nous jouissons des mêmes institutions démocratiques et parlementaires, ainsi que du même climat de vie politique et de moralité publique que les autres membres; nous avons le même respect des traditions et le même attachement au cérémonial; la dignité de la personne humaine a pour nous la même valeur et la réserve est pour nous pleine de dignité; pour nous, le droit est souverain et la parole donnée est sacrée.

Les liens de famille qui existent entre les membres du Commonwealth, que nous avons déjà été à même de constater, et qui unissent ensemble des pays très différents par la race, la religion et le fond social, constituent un modèle d'association internationale que nous appuierons toujours tant qu'une telle association se fondera sur de solides principes démocratiques et sur le respect de la souveraineté des États membres.



Le premier ministre en revue



AU PARLEMENT

Le premier ministre du Ghana, M. Kwame Nkrumah, qui a séjourné au Canada du 19 au 23 juillet, passe en revue une garde d'honneur de l'Armée canadienne avant d'entrer au Parlement pour prononcer un discours devant les Chambres réunies.

Le Canada est, en un sens, le fondateur du Commonwealth, car c'est de l'idée d'une association libre entre le Canada et la métropole qu'ont surgi les fondements du Commonwealth. Le Canada a rendu de grands services au monde par le jeu de ses institutions, par son gouvernement, par la mise en valeur spectaculaire de ses ressources nationales et par son initiative utile dans les affaires internationales. L'esprit de tolérance et de confiance mutuelle qui s'est établi entre groupes d'origines ethniques différentes pour arriver à former votre collectivité nous est à tous un merveilleux exemple. Le Canada sert également de trait d'union inestimable entre les populations du continent nord-américain et le reste du monde.

L'Afrique

Nous estimons que le Ghana, premier État africain véritable à faire partie du Commonwealth, peut également contribuer à l'enrichissement de la vie dans la collectivité mondiale. Tout comme vous, au Canada, avez fait bénéficier le monde de votre expérience et des vues qui découlent de votre position sur ce vaste continent, de même nous en Afrique espérons pouvoir aussi faire part de nos opinions pour le bien général de la communauté des nations. Nous estimons que, par notre intermédiaire comme par le truchement d'autres nations d'Afrique, s'établira une compréhension mutuelle entre le continent africain et les divers États membres du Commonwealth. Nous nous rendons compte des lourdes responsabilités que

notre situation nous impose, mais nous sommes disposés et prêts à relever ce défi.

Récemment, nous avons pris l'initiative de convoquer une conférence des États indépendants de l'Afrique. Cette conférence a été très réussie. Je reviens d'une tournée dans les capitales des autres pays qui ont pris part à la conférence. Nous tentons d'établir entre nous, en Afrique, une unité fondamentale concernant nos politiques intérieure et étrangère, unité qui revêt une importance particulière relativement au rôle que doivent jouer les nations d'Afrique dans les affaires mondiales. Nous sommes déterminés à travailler de concert dans les domaines économique et culturel, afin de hausser le niveau de vie de nos populations, et de fournir une contribution proprement africaine dans les discussions sur le plan international et la poursuite de la paix mondiale. Nous sommes convaincus que, par la collaboration mutuelle et des directives collectives, nous des États libres et indépendants d'Afrique conserverons non seulement une indépendance chèrement gagnée mais utiliserons aussi tous les moyens dont nous pouvons disposer pour émanciper ceux de nos frères qui vivent encore sous le régime colonial.

Je ne vois aucune incompatibilité entre le rôle actif que nous pouvons jouer au sein des Nations Unies et du Commonwealth et la poursuite d'un objectif en terre africaine où nous tentons de former une personnalité africaine. Au contraire, j'y entrevois la possibilité de grands avantages, parce que nous pourrions alors apporter à nos délibérations au sein des Nations Unies et du Commonwealth une meilleure compréhension du point de vue africain et contribuer à la découverte de solutions acceptables à nos nombreux problèmes.

Politique extérieure du Ghana

Je tiens à profiter de cette occasion pour dire quelques mots de certains aspects de notre politique étrangère. Essentiellement la politique de notre gouvernement est de ne nous ranger avec personne et de maintenir une neutralité positive. J'ai, cependant, souligné maintes fois qu'il ne faudrait pas y voir une neutralité purement négative. Au contraire, nous adopterons toujours toute politique positive propre surtout à sauvegarder notre indépendance. Nous sommes intéressés dans la paix et nous ferons de notre mieux pour appuyer les Nations Unies.

Tout comme bien d'autres petits pays, nous en avons appelé aux grandes puissances pour qu'elles suspendent les essais de bombes nucléaires. Nous souhaitons ardemment qu'on avance dans la voie du désarmement afin qu'une partie des vastes ressources qui servent maintenant à cette tâche stérile, la production d'armes de destruction plus terribles encore, soit affectée au travail constructif et plein d'espoir qui consiste à aider les peuples des pays moins développés à éliminer de leur existence la maladie et la pauvreté.

J'arrive au Canada au moment où les récents événements au Moyen-Orient suscitent une forte tension internationale. Mon gouvernement a défini son attitude à l'égard de la situation existante par une déclaration faite le 16 juillet, juste avant mon départ. Nous estimons qu'actuellement tout jugement que nous pourrions porter au sujet des événements ne servirait qu'à accroître la tension et qu'il faut s'efforcer de trouver une solution applicable à l'avenir. Cette solution, estimons-nous, pourrait reposer sur

trois principes: remplacer les troupes américaines stationnées au Liban par une force des Nations Unies; tenir dans ce pays des élections libres sous la surveillance des Nations Unies, et ensuite constituer le Liban en État libre et indépendant en reconnaissant sa neutralité qui serait garantie internationalement comme celle de l'Autriche. Pour ce qui est de la situation immédiate, je suis convaincu d'exprimer l'avis des chefs des autres États indépendants d'Afrique en disant que nous prions tous pour que les chefs des grandes puissances en viennent à une entente qui nous épargnera, à nous qui ne sommes pour rien dans leurs différends, et au reste de l'humanité, les horreurs incroyables d'une guerre moderne. Aujourd'hui, c'est du moins ce qu'il me semble, le sort du genre humain est entre les mains de quelques hommes. Je prie Dieu de les rendre pleinement conscients de leurs immenses responsabilités.

Puis-je dire à quel point ce qu'a accompli le Canada ces dernières années dans le domaine des affaires internationales a fait impression sur nous, du Ghana, et nous a inspirés? Nous sommes d'avis que les attitudes admirables que vous avez adoptées aux Nations Unies et les conseils avisés que vous avez apportés au Commonwealth ont invariablement appuyé le bon sens, l'honnêteté et la raison.

L'autre aspect de nos relations internationales dont je veux dire un mot est celui de l'expansion économique. Comme tout autre pays moins évolué, nous voulons bannir de notre territoire la maladie, l'ignorance et la pauvreté. Nous savons que nous ne le pouvons qu'avec la collaboration d'autres pays et d'autres gouvernements. Notre pays est le plus grand producteur de cacao du monde; mais, comme tout autre pays de monoculture, nous sommes à la merci des prix mondiaux. Ainsi que vous le savez, la régression de l'an dernier a déjà eu des conséquences politiques désastreuses, sans parler des conséquences économiques qu'elle a eues pour plusieurs gouvernements de ces régions moins évoluées.

Quant à nous, j'attache la plus grande importance à l'accroissement de notre productivité agricole et à la mise en train de notre industrialisation. La pierre angulaire de notre mise en valeur future consiste dans la réussite de notre grande entreprise, sur le fleuve Volta, en vue de produire de l'aluminium. Encore là, la régression a très profondément bouleversé nos projets de base, car les producteurs d'aluminium hésitent maintenant, cela se comprend, à accroître la capacité de production. Comme tout le monde, j'espère que cette période de régression se terminera bien vite et que l'essor de l'économie nord-américaine, qui peut affecter de façon tellement décisive nos propres espoirs futurs et les espoirs des pays moins évolués, reprendra bientôt.

Voilà ce qui, à mon avis, démontre avec le plus d'éclat la communauté d'intérêt et de buts qui doit exister entre les pays des zones dollar et sterling, d'une part, et les pays moins évolués, d'autre part. L'exploitation soutenue des ressources des pays moins développés, non seulement rendrait ceux-ci moins vulnérables du point de vue économique, ce qui affermirait leur indépendance politique, mais en même temps assurerait la production continue des matières premières nécessaires aux nations plus industrialisées, ce qui garantirait le maintien de l'emploi à des niveaux élevés et assurerait l'expansion du commerce mondial, processus qui, en soi, est essentiel à la survivance des économies occidentales.

Je crois qu'on n'a pas reconnu comme il convient, ces dernières années, l'intérêt commun et l'identité d'objectif des pays possédants et des régions moins évoluées. J'espère que la prochaine conférence économique du Commonwealth donnera toute l'attention voulue à cette vérité fondamentale et, surtout, qu'elle s'attachera beaucoup plus que par le passé aux conséquences politiques du développement économique.

Tous, individus comme nations, nous désirons ardemment, chacun de la manière qui nous est propre, un monde pacifique où hommes et femmes puissent élever leurs enfants dans la sécurité et la confiance en l'avenir. A part le désarmement général et l'abolition des essais nucléaires, je crois que rien ne saurait contribuer davantage à la réalisation de cet espoir que la collaboration, entre tous les pays ayant une pensée commune, en vue de développer entre eux une économie soutenue et équilibrée, et ainsi étendre le commerce mondial et améliorer le bien commun de tous les peuples.

Avant de terminer, j'exprime l'appréciation de mon gouvernement et de la population du Ghana envers le Canada, ce grand pays qui, de multiples façons, a manifesté de l'intérêt envers nos affaires depuis notre accession à l'indépendance et qui nous a fourni une aide précieuse en divers domaines, d'ordre économique, social et culturel. La meilleure façon pour nous d'apprécier cette aide est de voir à ce qu'elle procure le maximum d'avantages à tous.

Je vous remercie une fois de plus de l'honneur et du privilège que j'ai de m'adresser à cette grande assemblée. Je prie le Ciel que cet événement reste toujours dans nos mémoires comme le début d'une amitié durable entre le Canada et le Ghana, amitié fondée sur une foi commune dans la dignité de toute l'humanité et dans le droit de tous à diriger leurs propres affaires, amitié vouée à la poursuite de la paix. Merci.

Les affaires extérieures au Parlement

(Suite de la page 187)

Mes observations précédentes portaient sur la question de contrebalancer les mouvements de l'URSS sur le plan économique. Il est, en effet, bien établi, monsieur l'Orateur, que l'Occident a fait plus, depuis plus longtemps, pour les régions insuffisamment développées du monde que le bloc soviétique. Celui-ci nous fait maintenant le compliment de copier notre initiative à cet égard, mais on peut être certain que ses dons couvrent toujours quelque dessein politique. A mon avis, nous ne devrions jamais essayer de contrecarrer chaque geste des Soviets. Il nous faudra travailler constamment en collaboration avec les peuples des pays en cause, compte tenu de leurs projets et de leurs préférences avec la ferme volonté de les aider à réaliser leurs espoirs. C'est ainsi qu'il sera possible de contrecarrer au mieux l'activité russe à cet égard et de contribuer à la paix et à la prospérité du monde.

J'attends avec impatience et beaucoup d'intérêt le début qui va se dérouler ici et au sein du comité des affaires extérieures afin que le Canada puisse parler haut en formulant sa politique extérieure et l'appliquer avec toute l'énergie qui s'impose.

Conférence sur le droit de la mer

LE MINISTRE des Affaires du Nord et des Ressources nationales, M. Alvin Hamilton, a fait la déclaration suivante à la Chambre des communes, le 25 juillet 1958.

J'aimerais profiter du débat sur les affaires extérieures pour présenter à la Chambre un rapport sur la participation du Canada à une réunion internationale très importante qui a eu lieu il y a 3 ou 4 mois environ . . . la conférence internationale sur le droit maritime qui a été tenue au siège européen des Nations Unies, à Genève, du 24 février au 28 avril de cette année. Parfois notre préoccupation au sujet des nobles principes et des grands espoirs des peuples concernant l'établissement d'une famille des nations, vivant en paix entre elles, nous fait oublier l'activité ordinaire et prosaïque des centaines de délégués et représentants des divers pays qui travaillent, sans que la publicité dirige ses puissants projecteurs sur leurs efforts, et s'acheminent pourtant sans cesse dans la voie du progrès humain vers un état plus pacifique. Cet exposé est un énoncé d'un des progrès les plus prosaïques, mais néanmoins tangibles, que le genre humain a réalisés dans sa longue et lente marche vers une civilisation pacifique.

Cette conférence est une des plus importantes conférences internationales de ces dernières années, parce qu'elle a obtenu des résultats de grande portée. Il est vrai qu'on a beaucoup plus entendu parler de l'échec de la conférence pour ce qui est d'une entente sur les limites de la pêche et de la largeur des eaux territoriales, mais qu'il me soit permis de rappeler à la Chambre et au pays que c'était là seulement un des 74 articles à l'ordre du jour. On n'entend presque jamais rien au sujet des articles adoptés et qui font maintenant partie de la loi internationale, mais la conférence s'est occupée d'un problème très complexe touchant à toute une série d'intérêts contradictoires, c'est-à-dire ceux de 86 nations différentes. En arriver à quelque entente en dépit de cette complexité et du nombre des pays en cause est déjà en soi une réalisation remarquable.

Les honorables députés apprendront avec satisfaction, j'en suis sûr, que pendant les délibérations, la délégation canadienne a joué un rôle prépondérant et que sa contribution, pendant toute la durée des neuf semaines de la conférence, restera longtemps gravée dans les mémoires comme l'une des caractéristiques principales de cette conférence. Il faut en attribuer une bonne partie du mérite à l'honorable George Drew, qui a dirigé la délégation canadienne avec tant de vigueur et d'imagination, et à l'équipe de fonctionnaires compétents et dévoués qui secondaient M. Drew en qualité de membres de cette délégation. Pendant ma courte visite à Genève j'ai pu me rendre compte sur place que M. Drew était considéré de tous côtés comme l'une des personnes jouant un rôle prépondérant à la conférence et à qui il fallait attribuer le succès de bien des négociations.

Il est bon de se rappeler que la dernière conférence du même genre sur le droit de la mer s'est tenue à La Haye en 1930. On l'avait appelée la conférence de codification de La Haye. Les nations participantes étaient

au nombre d'environ 40 et la conférence internationale a échoué sur une seule question, celle de la largeur des eaux territoriales. Vingt-huit ans plus tard, et avec le double de nations, il paraît assez significatif que le même obstacle à l'entente n'a pas entraîné l'échec de la conférence. Il est intéressant de remarquer que les participants ont réalisé bien des choses qui vont beaucoup plus loin que tout ce qu'on a réalisé dans l'histoire entière du droit international depuis que l'humanité a commencé à l'écrire.

De fait, la conférence a donné naissance à quatre conventions internationales ainsi qu'à un protocole prévoyant le règlement judiciaire des différends. Ces quatre conventions sont: (1) une convention sur la haute mer; (2) une convention sur la pêche et la conservation des ressources vivantes de la haute mer; (3) une convention sur le plateau continental et (4) une convention sur les eaux territoriales et la zone contiguë. C'est le 29 avril que M. Drew a signé, au nom du Canada, ces conventions et le protocole sur le règlement des différends, ainsi que l'Acte final de la conférence. Je puis ajouter que le Canada a été la première nation à signer chacun des six instruments témoins des résultats de la conférence. Les quatre conventions et le protocole sur le règlement des différends sont naturellement sujets à ratification par le Gouvernement du Canada et n'entreront en vigueur que lorsqu'ils auront été ratifiés par au moins 22 nations.

Historique

Avant d'aborder un examen plus détaillé des conventions et de ce qu'elles représentent pour le Canada, il serait peut-être intéressant de donner un résumé des événements qui ont conduit à la conférence, et des renseignements sur les méthodes de travail adoptées par la conférence. Cette conférence a été convoquée à la suite d'une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 21 février dernier. Elle était le fruit des études et propositions de la Commission du droit international des Nations Unies, qui avait tenu des séances depuis l'établissement des Nations Unies en 1946. Après avoir étudié à fond tous les aspects du droit maritime, la Commission a présenté un rapport très complet. Ce rapport comporte 73 articles et toutes les règles de la mer que les nations ont adoptées jusqu'ici. La Commission a considéré ces 73 recommandations ou règles sous deux angles différents. D'une part, elle a tâché de codifier les éléments du droit international actuel faisant déjà l'objet d'une pratique, de précédents et d'un corps de doctrine importants. D'autre part, elle s'est intéressée à l'extension progressive du droit international des questions, comme le plateau continental, qui n'ont guère fait l'objet d'une réglementation jusqu'ici, parce que la conférence de La Haye d'il y a 30 ans pouvait difficilement penser à des choses comme celles-là. En outre, l'Assemblée générale a invité la conférence à étudier une question non incluse dans le rapport de la Commission du droit international: l'accès à la mer pour les pays enfermés par la terre.

Après une brève séance plénière, la conférence s'est formée en cinq comités pléniers, chacun chargé d'étudier un groupe d'articles connexes. Les résultats de ce travail des comités ont été étudiés au cours des séances plénières finales, tenues durant la dernière semaine de la conférence. Voici la liste des comités, avec mention des questions étudiées par chacun:

comité I, la mer territoriale et la zone contiguë, et en particulier les articles 1 à 25 et l'article 66 du rapport original du CIT; comité II, la haute mer, régime général, et en particulier les articles 26 à 48 et 61 à 65; comité III, la haute mer, la pêche, et en particulier les articles 48 à 60; comité IV, le plateau continental, et en particulier les articles 67 à 73; et comité V, l'accès à la mer pour les pays enfermés par la terre. Ce dernier sujet était nouveau et devait être débattu à la conférence elle-même. On aura vu que cette division de la conférence en cinq comités correspond en général au partage des questions faisant l'objet des conventions dont j'ai déjà donné la liste.

Accord sur le plateau continental

Il y a peut-être lieu maintenant de parler brièvement des résultats de la conférence qui intéressent particulièrement le Canada. Je ferai remarquer à ce propos que c'est la première fois dans l'histoire qu'est conclu un accord international sur le plateau continental. Si je commence par mentionner ce point, c'est qu'on a généralement tendance à l'oublier, le sujet n'ayant guère attiré l'attention des journaux et n'ayant guère suscité de disputes ou de différends.

La convention relative au plateau continental assure à l'État littoral des droits souverains sur l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles du fond de la mer et du sous-sol au large de ses côtes, jusqu'à une profondeur de 200 mètres. Elle prévoit également que ces droits peuvent s'exercer au delà de cette profondeur si l'exploitation des ressources se révèle pratique. Si l'on se place d'un point de vue à long terme, cet accord peut avoir des conséquences d'une importance incalculable pour le Canada, en ce qui concerne l'exploitation de ses ressources minérales et pétrolières sous-marines. Cela veut dire, en effet, une addition très appréciable à la superficie possible des ressources naturelles du Canada. Ceux qui ont suivi de près la mise au point des techniques d'exploration des ressources savent que l'on peut pratiquer des sondages pétroliers à des profondeurs de 1,500 pieds sous la surface de la mer.

Détail qui n'est pas sans importance, c'est la proposition soumise par le Canada au comité IV qui a conduit à l'adoption de la convention relative au plateau continental et c'est également une proposition canadienne à la dernière session plénière qui a conduit à l'interdiction des réserves faites aux trois principaux articles essentiels de la convention. Ces réserves, si elles avaient été permises, auraient pu saper tous les effets de la convention. Enfin, il n'est pas sans intérêt de noter que c'est le Canada qui a proposé que la convention entre en vigueur dès qu'elle aura été signée par 22 nations au lieu de 50 que proposait une autre nation.

Pêche hauturière

La seconde convention porte sur la pêche et la conservation des ressources vives de la haute mer. La convention générale sur la pêche hauturière est la première du genre qui régleme la pêche hauturière, et elle est en harmonie avec les intérêts canadiens. Elle reconnaît l'intérêt spécial qu'a l'État littoral à maintenir la productivité des ressources

vives de la haute mer dans les zones adjacentes à ses eaux territoriales. Elle autorise également l'État littoral à participer sur un pied d'égalité avec tout autre à tout système de recherche ou de réglementation élaboré à des fins de conservation dans la région, mêmes si ses nationaux n'y font pas la pêche. Pour tous les gens qui se rendent compte de l'importance de la pêche pour les pays insuffisamment développés, la portée de cet article se passe de commentaire. Il prescrit, en outre, que lorsque des mesures de conservation en haute mer auront été adoptées par un État littoral, elles devront être observées par les pêcheurs de tous les autres pays. Enfin, dans des circonstances critiques, les États littoraux pourront édicter unilatéralement les mesures de conservation qui s'imposent en haute mer.

Le troisième aspect important pour le Canada, est celle des lignes de base droites et des baies. Ceux d'entre nous qui vivent à l'intérieur du pays se doutent à peine de l'irrégularité de nos littoraux, mais lorsqu'il s'agit de définir nos eaux territoriales, la sinuosité de notre littoral nous donne beaucoup de souci. Aussi les règlements sous ce rapport, rédigés et codifiés par la loi internationale de la mer, revêtent-ils une grande importance pour l'avenir de notre pays.

Dans la convention sur le territoire maritime et la zone contiguë, l'article 4 prescrit que là où le littoral est profondément échancré, on peut recourir au traçage de lignes droites d'un cap avancé à l'autre pour établir la limite du territoire maritime, plutôt que de suivre les sinuosités du littoral. On se rend compte, je présume, de l'importance de ce détail. Troisièmement, la ligne de nos côtes, en ce qui concerne le territoire maritime, n'est pas la ligne du niveau de la mer à marée haute ni de son niveau à marée basse: c'est une ligne tirée d'un cap avancé à l'autre. Cette disposition, qui s'inspire de la décision prise en 1951 dans la cause bien connue des pêches anglo-norvégiennes, est d'un intérêt particulier pour le Canada, puisque, comme je l'ai déjà dit, notre littoral est très échancré sur sa plus grande partie.

A l'étape de l'examen en comité, on a voulu imposer une limite de 15 milles en ligne droite, ce qui aurait eu de fâcheux résultats pour nous. Toutefois l'initiative prise par le Canada à la séance plénière a réussi à faire supprimer cette limite. La conférence a également adopté une disposition reconnaissant que les baies aux ouvertures de 24 milles ou moins sont considérées comme eaux intérieures. Cette réserve ne vaut pas pour les baies le long des côtes où s'applique le système de lignes de base.

La quatrième convention a trait à la loi générale de la haute mer. La convention sur la haute mer a peut-être moins de signification que les autres pour le Canada, car, en somme, elle se borne à codifier le droit international actuel. Elle présente pour la première fois une compilation systématique du droit international reconnu sur un certain nombre de questions importantes et cherche à assurer au maximum la liberté en haute mer. Cela s'applique non seulement à la navigation mais aussi à la pêche hauturière, au survol de la haute mer, à d'autres travaux comme la pose de câbles sous-marins et l'aménagement de pipe-lines sous-marins.

La convention vise, entre autres choses, des questions comme la nationalité des navires, la sécurité à bord en haute mer, la suppression de la piraterie et de la traite des esclaves, le droit de poursuite acharnée en certaines circonstances, la prévention de la pollution des mers par le

déversement de pétrole ou de déchets radioactifs. Il s'est agi, monsieur l'Orateur, d'une compilation très complète des lois existantes de la mer en un code qui, nous l'espérons, sera ratifié par la grande majorité des nations.

J'ai résumé succinctement certaines des particularités des quatre conventions. J'aimerais passer maintenant à la question de la largeur des eaux territoriales et de la question connexe des zones de pêche côtières. C'est évidemment sur ce point qu'a portée la publicité qui a suscité tant d'intérêt chez le public. C'est dommage, en un sens, que cet aspect du travail de la conférence ait suscité tant d'intérêt chez le public, car il a relégué dans l'ombre beaucoup de réalisations plus pratiques de la conférence. Aussi j'aimerais exposer quelques éléments de cette question de la largeur des eaux territoriales, afin de voir si nous ne pouvons préciser le problème et l'importance de la contribution du Canada jusqu'ici et ce qu'elle peut être à l'avenir, à notre avis.

On n'a pas appliqué de pratique uniforme en ce qui concerne la largeur des mers territoriales. D'une façon générale, les grands pays maritimes ont accepté et fait appliquer le principe d'une zone d'eaux territoriales de trois milles au large des côtes des divers pays. Bien des pays, cependant, considèrent depuis toujours comme leurs eaux territoriales au large de leurs côtes des zones de beaucoup plus de trois milles. Il y a des pays qui ont quatre milles d'eaux territoriales; il y en a plusieurs qui les ont étendues à six milles; un État,—le Mexique,—a neuf milles d'eaux territoriales,—et l'Union soviétique en a douze milles. Certains pays vont encore au delà de cette limite et il y en a un qui compte 200 milles de mer comme appartenant à son territoire. Voilà donc une grande diversité, et il n'y a pas d'uniformité sur ce point. D'une façon générale, les puissances maritimes ont insisté sur la limite de trois milles et l'ont reconnue, même si elles n'ont pas mis en défi les pays qui ont établi d'autres limites. Il est intéressant de relever que l'URSS possède des eaux territoriales de douze milles datant du temps des tsars, et il n'est guère probable qu'on mette en doute un état de choses existant depuis plus d'un demi-siècle.

Après cette toile de fond, je pense qu'il convient maintenant que je signale que ce problème était si complexe que la Commission du droit international n'a fait aucune recommandation précise sur la question, à cette conférence générale des Nations Unies, mais s'est contentée de signaler qu'une zone de douze milles était à son avis la limite maximum qui devrait exister. En fait, le Canada a depuis un certain temps l'impression qu'une limite de douze milles était indispensable à la protection de ses pêcheries. Nous avons reconnu qu'en portant la mer territoriale à cette limite de douze milles nous risquerions de nuire aux intérêts légitimes des nations et des gens qui veulent maintenir la liberté de la mer et la liberté de la navigation aérienne. Nous en étions donc réduits à nous demander comment nous pourrions concilier les intérêts de la défense, de la liberté des mers et de la liberté de l'air, qui n'exige en fait qu'une mer territoriale très étroite, avec les besoins de nos populations côtières qui réclament une certaine priorité quant à la pêche au large de leurs côtes.

Personne n'ignore qu'actuellement la loi canadienne interdit aux chalutiers canadiens de pêcher dans nos eaux territoriales jusqu'à douze

milles du littoral et pourtant, comme aucune loi internationale n'existe, les chalutiers étrangers peuvent pénétrer dans notre limite de douze milles pour pêcher, ce qui est interdit aux chalutiers canadiens. Très franchement, nous voudrions réserver ces douze milles au large de notre littoral aux pêcheurs qui ne peuvent se payer de grands chalutiers et qui aimeraient gagner leur vie en pêchant dans ces eaux où ils peuvent naviguer facilement, étant donné l'équipement limité dont ils disposent.

C'était le problème qui se posait à la conférence et qui remonte à plusieurs mois et plusieurs années en arrière. Le gouvernement canadien a exposé ce qui a été désigné comme la proposition canadienne. Elle a d'abord été exposée il y a deux ans. En la réduisant à sa plus simple expression la tentative cherchait à concilier les intérêts de la défense, la liberté de la mer, la liberté des airs avec les intérêts des habitants des régions côtières qui dépendent beaucoup des produits du large pour vivre. La proposition canadienne demandait la reconnaissance des eaux territoriales à trois milles plus la reconnaissance de neuf milles supplémentaires sur lesquels le pays aurait les droits exclusifs de pêche. C'est ce que nous avons appelé, du moins chez nous, la proposition des trois et neuf milles, trois milles d'eaux territoriales et neuf autres milles où les États du littoral auraient le droit exclusif de pêche. Le droit international prévoit actuellement que les États côtiers possèdent certains droits dans cette zone de douze milles pour ce qui est de la salubrité publique, des mesures fiscales et douanières, ainsi que de l'immigration. Nous aurions aimé étendre ce principe à la pêche.

On peut dire, je pense, que tous les Canadiens en général et tous les partis politiques acceptaient cette proposition. Au cours de la conférence, l'opposition fondamentale a mis aux prises les États qui se livrent à la pêche au large de leurs côtes et ceux qui veulent jouir de la plus grande liberté possible pour s'assurer et maintenir des droits de pêche au large des côtes d'autres pays. La proposition du Canada comportant une zone de pêche où un État côtier posséderait les mêmes droits de pêche que dans ses eaux territoriales constituait une idée absolument neuve, qui, après que M. Drew l'eut présentée à la conférence de Genève, a profondément marqué le cours de la discussion. Le Canada a joué un rôle de premier plan tout au long des discussions et négociations qui ont eu lieu à ce sujet, et ce n'est pas parce que M. Drew et la délégation canadienne n'ont pas fait preuve d'initiative ni de bonne volonté que la tentative du Canada en vue d'arriver à une solution satisfaisante n'a pas obtenu de succès.

Je ferai remarquer ici que l'un des aspects les plus significatifs de la conférence a été l'importance pour les États formés récemment de la position qu'a prise le Canada. La délégation canadienne était pleinement consciente des légitimes aspirations de ces jeunes nations qui n'ont ni prétentions historiques à des droits de pêche dans des eaux éloignées, ni pêcheries bien développées dans leurs propres eaux continentales, mais qui voient de plus en plus dans cette importante source d'aliments et de revenus une partie de leur patrimoine national. Pour parler tout bonnement, monsieur l'Orateur, le Canada s'est mis à la tête de ces nouveaux États qui s'efforcent d'assurer à leurs habitants une plus grande sécurité et stabilité économiques et d'exprimer en même temps d'une façon pondérée le nouveau sentiment de nationalisme qui anime leurs populations.

Nous étions extrêmement conscients des légitimes réclamations de ces pays.

Les membres de notre délégation ont entretenu avec les délégués africains et asiatiques des rapports très amicaux et tout à fait cordiaux. Ce fut surtout le cas avec les très compétents délégués des États du Commonwealth: sir Claude Correa, de Ceylan; M. Bing, représentant du nouvel État du Commonwealth, le Ghana; M. Suffian, de Malaisie; et M. Bhutto, du Pakistan. Je tiens à signaler l'importante contribution de la délégation indienne, dirigée par M. Senn.

Nous avons également eu l'occasion de travailler en étroite relation avec la délégation du Mexique, et particulièrement avec M. Robles, qui représentait cette délégation dans le premier comité. Je veux rendre un chaleureux hommage au prince Wan, de la Thaïlande, qui a présidé la conférence, aux présidents compétents des cinq principaux comités et, en particulier, au solliciteur général de l'Australie, M. K. G. Bailey, qui a présidé aux délibérations du premier comité où l'épineux problème de la largeur de la zone de pêche et de la mer territoriale a été étudié.

Si la Chambre me le permet, je vais lui relater un incident qui s'est produit le vendredi précédant le jour du vote où l'atmosphère était chargée et tendue, de l'avant dernière semaine de la conférence. M. Dean venait de faire, en 45 ou 50 minutes, un très brillant exposé du point de vue des États-Unis, lorsque l'honorable M. Drew, au nom de la délégation canadienne, s'achemina spontanément vers la tribune et, pendant environ 45 minutes, sans notes, présenta de la façon la plus brillante la cause du Canada et des petites nations à l'encontre de celles qui prétendaient avoir des droits de pêche traditionnels dans les eaux lointaines. Le président, M. Bailey, dit à l'assemblée des délégués qu'ils verraient rarement des raisonnements formulés avec une éloquence parlementaire d'une si haute qualité que celle dont ils avaient été témoins ce jour-là et tous les délégués des 86 nations représentées à la convention ont tenu à applaudir ces deux brillants représentants.

J'ai l'impression que l'importance de la proposition canadienne qui a été adoptée à la simple majorité au comité mais qui n'a pas recueilli la majorité des deux tiers requise en séance plénière, a été fort bien mise en relief malgré l'âpre opposition de la plupart des grandes puissances. J'ai l'impression, en pensant au vote majoritaire accordé en comité à la proposition canadienne que c'est bien la première fois qu'à une des conférences des Nations Unies une importante question de fond a été adoptée sans l'appui d'aucun des cinq membres permanents du Conseil de sécurité. J'aimerais que la Chambre ait pu voir le tableau qui se présentait à mes yeux lorsque j'ai vu le Royaume-Uni, les États-Unis, la Chine, la France et l'URSS se masser, avec les amis sur lesquels ils exercent une influence et une certaine persuasion, contre le Canada, l'Inde, le Mexique, la Libye et bon nombre des jeunes et nouvelles nations qui émettaient certaines prétentions de pêche sur les eaux au large de leurs côtes. J'aurais voulu que les députés voient ces petites nations arriver à réunir une majorité, en dépit de toutes les pressions exercées par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité tous unis du même côté sur une question de fond très importante. C'est bien la première fois, à ma connaissance, que les cinq membres permanents ont été défaits, alors qu'ils faisaient bloc.

La proposition canadienne a été rejetée en séance plénière, mais il reste qu'un nouveau principe de droit international a été mis au point, qui devra sans aucun doute être pris en considération chaque fois qu'il sera question de ce problème. Au début de la conférence, les États-Unis ont appuyé la proposition canadienne. Plus tard, cependant, la délégation des États-Unis a formulé une proposition de son cru, prévoyant une mer territoriale de six milles avec une zone supplémentaire de pêche. La zone de pêche dont il était question dans la proposition américaine, cependant, n'était pas exclusive parce qu'elle accordait des droits soi-disant traditionnels à perpétuité dans la zone de six milles.

Le Royaume-Uni avait proposé antérieurement une mer territoriale de six milles qui, en réalité, était un territoire de trois milles, outre une zone de pêche de trois milles. La délégation du Canada a fait tous les efforts possibles pour rapprocher ces deux partenaires importants et amicaux. En réalité, c'était autant parce que nous nous préoccupions des aspects de défense concernant le Royaume-Uni et les États-Unis que nous avons, à l'origine, formulé une proposition prévoyant une mer territoriale de trois milles et une zone de pêche de neuf milles, au lieu d'une mer territoriale de douze milles exclusivement.

Nous avons été très déçus lorsque le Royaume-Uni et les États-Unis ont renoncé à la formule des trois milles, après que nous eûmes fait tant d'efforts pour les satisfaire; après cela la délégation du Canada s'est sentie justifiée à transformer sa proposition en une proposition prévoyant une mer territoriale de six milles, outre une zone de pêche supplémentaire de six milles. C'est sous cette forme que notre proposition a été adoptée par un vote majoritaire en comité, dans un effort pour en arriver à un accord général. Par conséquent, monsieur l'Orateur, en dernière analyse, le principal problème dont la conférence était saisie n'était pas la question de savoir s'il devait y avoir une zone de pêche, mais si cette dernière devait être assujettie à des droits traditionnels existants, comme l'avaient proposé les États-Unis, ou si elle devait être exclue, sans entrave, comme l'avait proposé le Canada.

Il est fort évident que la proposition canadienne a eu une influence énorme sur la conférence. Sans cela, il n'y aurait eu aucun espoir d'accord, à cause du conflit fondamental entre les États qui s'intéressent aux droits de pêche côtiers et ceux qui s'intéressent au maintien de la liberté maximum de la haute mer. Cette question reste en suspens pour le moment, mais on ne l'a pas oubliée et elle fait l'objet d'une étude très soignée sur le plan international. Je pourrais signaler à cet égard que la conférence a adopté une résolution, présentée par Cuba, qui se lit ainsi qu'il suit:

... pour prier l'Assemblée générale d'étudier lors de sa 13^e session (1958) l'a-propos de convoquer une 2^e conférence internationale de plénipotentiaires chargée d'étudier plus à fond les questions laissées en suspens par la présente conférence.

On est d'avis, à New-York, monsieur l'Orateur, que la délégation canadienne réclamera avec instance qu'une deuxième conférence se tienne le plus tôt possible pour continuer l'étude de la question. A mon avis, on peut sans crainte d'erreur supposer que toute solution éventuelle appliquera sous une forme ou sous une autre la notion canadienne de la zone de pêche. En tous cas, le Canada continue de penser que l'on devrait

(Voir la suite à la page 204)

M. F. C.
mini
M. J.F.R.
l'adr
M. R.P.
mini
M. A.B.
Jane
M. J.D.
l'adr
Mlle E.F.
Mlle O.E.
du C
M. S. F.
Can
M. R.L.
du C
M. G.G.
l'ad
M. J.-E.
sari
M. L.H.
com
M. G.S.
est
M. H.F.
l'ad
M. W.C.
veil
M. N.
Car
M. G.E.
mit
M. W.K.
ma

Bilat

Danen
Échang
22

Norvè
Échang
13

NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. F. Clarke, du haut commissariat du Canada à Karachi, est affecté le 20 avril 1958 à l'administration centrale.
- M. J.F.R. Mitchell, D.F.C., de l'ambassade du Canada à Paris, est affecté le 6 juin 1958 à l'administration centrale.
- M. R.P. Cameron, de l'ambassade du Canada à Stockholm, est affecté le 7 juin 1958 à l'administration centrale.
- M. A.B. Roger, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Rio-de-Janeiro. Il est arrivé à Rio le 27 juin 1958.
- M. J.D. Foote, du consulat général du Canada à Los-Angeles, est affecté le 27 juin 1958 à l'administration centrale.
- Mlle E.P. MacCallum se retire du service diplomatique du Canada le 1^{er} juillet 1958.
- Mlle O.E. Hobbs, du consulat du Canada à Hambourg, est affectée le 5 juillet 1958 à l'ambassade du Canada à Moscou.
- M. S. Freifeld, de l'administration centrale, est affecté le 8 juillet 1958 à l'ambassade du Canada à Dublin.
- M. R.L. Rogers, de l'administration centrale, est affecté le 10 juillet 1958 au haut commissariat du Canada à Londres.
- M. G.G. Riddell, du haut commissariat du Canada à Londres, est affecté le 11 juillet 1958 à l'administration centrale.
- M. J.-E.-G. Hardy, de l'administration centrale, est affecté le 11 juillet 1958 au haut commissariat du Canada à Londres.
- M. L.H. LaVigne, de l'ambassade du Canada à Dublin, est affecté le 14 juillet 1958 au haut commissariat du Canada à Londres.
- M. G.S. Murray, de la mission permanente du Canada auprès des Nations Unies à New-York, est détaché au Secrétariat des Nations Unies à compter du 14 juillet 1958.
- M. H.F. Feaver, de l'ambassade du Canada à Copenhague, est affecté le 17 juillet 1958 à l'administration centrale.
- M. W.G.M. Olivier, commissaire du Canada à la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Laos, est affecté le 21 juillet 1958 à l'administration centrale.
- M. N. Haffey, de l'administration centrale, est affecté le 22 juillet 1958 à la délégation du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord, à Paris.
- M. G.E. Cox, du haut commissariat du Canada à Londres, est affecté le 25 juillet 1958 à l'administration centrale.
- M. W.F. Stone, de l'administration centrale, est affecté le 30 juillet 1958 à la mission permanente du Canada auprès de l'Office européen des Nations Unies à Genève.

LES TRAITÉS Faits courants

Bilatéraux

Danemark

Échange de Notes entre le Canada et le Danemark modifiant l'échange de notes signées le 22 septembre et le 14 octobre 1949 au sujet des visas.

Signées à Ottawa le 14 juillet 1958.

En vigueur le 14 juillet 1958.

Norvège

Échange de Notes entre le Canada et la Norvège modifiant l'échange de notes signées les 4 et 13 mars 1950 au sujet des visas.

Signées à Ottawa le 14 juillet 1958.

En vigueur le 14 juillet 1958.

Échange de Notes entre le Canada et la Norvège concernant le transfert à la Norvège des trois frégates de la classe Prestonian prêtées à ce pays.
Signées à Oslo le 1^{er} juillet 1958.
En vigueur le 1^{er} juillet 1958.

Suède

Échange de Notes entre le Canada et la Suède modifiant l'accord de 1949 relatif aux visas.
Signées à Ottawa le 14 juillet 1958.
En vigueur le 14 juillet 1958.

États-Unis d'Amérique

Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant les installations de ravitaillement aérien en carburant en territoire canadien.
Signées à Ottawa le 20 juin 1958.
En vigueur le 20 juin 1958.

Multilatéraux

Convention internationale pour la prévention de la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures, 1954.
Signée par le Canada le 12 mai 1954.
Instrument d'accession du Canada déposé le 19 décembre 1956.
Entrée en vigueur le 26 juillet 1958.

Publication

Recueil des Traités 1957, n° 7: Accord sur le financement collectif de certains services de navigation aérienne du Groenland et des îles Féroé. Ouvert à la signature à Genève le 25 septembre 1956. Instrument d'acceptation du Canada déposé le 18 janvier 1957. En vigueur pour le Canada le 18 janvier 1957.

Recueil des Traités 1957, n° 18: Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Danemark portant continuation pour une période de trois ans du programme canadien d'entraînement pour l'OTAN en ce qui concerne les équipages aériens. Signées à Copenhague le 17 avril 1957. En vigueur le 17 avril 1957.

Recueil des Traités 1957, n° 22: Convention entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, modifiant et complétant de nouveau la Convention du 4 mars 1942 et le Protocole qui l'accompagne, en vue d'éviter la double imposition et de prévenir la fraude fiscale en matière d'impôt sur le revenu, telle qu'elle a été modifiée par la Convention complémentaire du 12 juin 1950. Signée à Ottawa le 8 août 1956. Instruments de ratification échangés à Washington le 26 septembre 1957. En vigueur le 26 septembre 1957.

Conférence sur le droit de la mer

(Suite de la page 202)

adopter la notion d'une zone de pêche exclusive, et nos efforts s'orienteront en ce sens. L'accord sur un régime de droit est très important pour nous et pour tous les pays. Sans lui, les conflits et les mésententes sont inévitables, compromettant la paix et le bien-être de tous les pays.

Monsieur l'Orateur, je crois qu'on peut en venir à un accord, et le Canada jouera un grand rôle dans la conclusion éventuelle de cette entente. En terminant, puis-je répéter que même si les questions de la mer territoriale et des zones de pêche n'ont pas encore été complètement réglées, la conférence sur le droit de la mer peut être considérée, du point de vue du Canada et de l'affermissement des relations internationales, comme un jalon très significatif.

AFFAIRES EXTÉRIEURES



CANADA

Septembre 1958

Vol. 10 N° 9

• Sous le titre **AFFAIRES EXTÉRIEURES**, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

	PAGE
Le Canada et les Nations Unies.....	207
La conférence économique et commerciale du Commonwealth.....	216
Le Canada et la Commission internationale au Laos.....	219
La vingt-sixième session du Conseil économique et social.	222
La suspension des essais nucléaires.....	224
Le concours d'admission aux Affaires extérieures.....	226
Documents des Nations Unies sur des sujets d'actualité.....	231
Nominations, mutations et démissions.....	232

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa



Visite
de la
princesse Margaret
au Canada



Du 12 juillet au 11 août, les Canadiens ont pu être les témoins enthousiastes du premier voyage de la princesse Margaret en Amérique du Nord. Sœur de la reine Élisabeth, la Princesse a traversé sept des dix provinces canadiennes, éveillant sur son passage une sincère admiration.

On voit ci-haut Son Altesse royale en compagnie de Mme Diefenbaker, du premier ministre et de Son Excellence le gouverneur général, sur le seuil de la résidence officielle du premier ministre, au 24 de la promenade Sussex, à Ottawa. Cette photo fut prise le 2 août.

L'autre photo fait voir la Princesse au parc national de Banff en Alberta, avec des agents de la Gendarmerie royale et des membres du Service des parcs nationaux.

L'
ordina
Une au
août, à
Liban,
des me
note qu
séances
projets
résolut
s'acqui
de la s

Le
dès le
semblé
propos
confère
Uni, de
la part
d'un v
pays o
soumis
sécurité
procéd
cadre d
entre l
porté n
sur les
chev a
soviéti
ordina
pas à
"quest

Débu

L
à un e
extérie
aux C

in
in
se
É

Le Canada et les Nations Unies

Session extraordinaire d'urgence consacrée à la situation au Moyen-Orient

L'Assemblée générale des Nations Unies avait tenu des sessions extraordinaires d'urgence lors des crises de Suez et de Hongrie, en novembre 1956. Une autre session du même genre a été convoquée cette année, du 8 au 21 août, à l'occasion de la crise du Moyen-Orient faisant suite aux événements du Liban, de Jordanie et d'Irak. Cette session avait été décidée à l'unanimité des membres du Conseil de sécurité, par une résolution du 7 août, "prenant note que le manque d'unanimité des membres permanents du Conseil lors des séances des 18 et 22 juillet (séances au cours desquelles furent rejetés les projets de résolution des États-Unis et du Japon sur le Liban, et le projet de résolution soviétique sur le Liban et la Jordanie), a empêché le Conseil de s'acquitter de sa responsabilité principale touchant le maintien de la paix et de la sécurité internationales".

Les délégués des États-Unis et de l'Union soviétique avaient présenté dès le 18 juillet des projets de résolution demandant la convocation de l'Assemblée; mais ces projets avaient été écartés pendant le débat portant sur la proposition soumise le 19 juillet par M. Khrouchtchev, demandant une conférence des chefs de gouvernement de l'URSS, des États-Unis, du Royaume-Uni, de la France et de l'Inde, afin d'étudier la situation au Moyen-Orient avec la participation du secrétaire général M. Hammarskjöld. On sait qu'à la suite d'un volumineux échange de correspondance entre l'Union soviétique et les pays occidentaux, les représentants du Canada et du Royaume-Uni avaient soumis le 1^{er} août des demandes officielles de réunion spéciale du Conseil de sécurité le 12 du même mois. Au cours de cette réunion, on aurait inauguré la procédure qui, de l'avis du Canada et d'autres États, aurait permis, dans le cadre des Nations Unies, d'utiles consultations officieuses à un échelon supérieur entre les grandes puissances et les nations associées; ces consultations auraient porté non seulement sur les problèmes du Liban et de la Jordanie, mais encore sur les questions cruciales du Moyen-Orient. Toutefois, le président Khrouchtchev ayant rejeté cette proposition le 5 août, il fallut adopter le projet soviétique demandant la réunion, dans les 24 heures, d'une session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale. Le Conseil de sécurité ne chercha pas à rédiger un ordre du jour précis; ce document se bornait à parler des "questions examinées par le Conseil de sécurité à sa 838^e séance le 7 août 1958".

Débuts propices

La séance de l'Assemblée s'ouvrit le 8 août sous d'heureux auspices grâce à un exposé du secrétaire général, que le secrétaire d'État canadien des Affaires extérieures qualifia d'"intelligent" et d'"utile". Dans son discours du 23 août aux Communes, M. Smith a déclaré notamment:

Le secrétaire général a donné le ton à un débat constructif. Il a alors indiqué ce qu'il a appelé quelques-uns des besoins fondamentaux d'une initiative dans la région du Moyen-Orient et il a exprimé l'avis qu'il serait souhaitable de trouver une formule grâce à laquelle les affaires des États de la région pourraient être examinées de très près et grâce à laquelle



ÉCHANGE DE VUES

Aux Nations Unies, à New-York, M. Sidney E. Smith, secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, s'entretient avec M. Maurice Couve de Murville, ministre français des Affaires étrangères.

ces États pourraient prendre une attitude plus positive à l'égard des affaires de leurs voisins.

Deuxièmement, dans cette déclaration d'ouverture, il a souligné la nécessité de mettre au point une formule permettant une solution "Nations Unies" aux problèmes du Liban et de la Jordanie. Troisièmement, il a disserté sur la nécessité d'envisager en commun les problèmes économiques du Moyen-Orient arabe. Bien qu'il n'ait pas fait de propositions précises, il a réussi, en cette occasion, à appeler l'attention des quatre-vingts nations représentées à l'Assemblée générale sur le fait important, que la solution des problèmes de la région incombe principalement aux États qui s'y trouvent.

Le deuxième apport important fourni au cours des premières discussions . . . a été celui du président des États-Unis d'Amérique. le 13 août, il a réussi à traduire en proposition concrète les principes énoncés par le secrétaire général. Les membres de la Chambre se rappellent sans doute qu'il a été question, dans les journaux, des six points qu'il a présentés. Il s'est attaqué nettement non seulement aux problèmes immédiats mais aussi aux problèmes à long terme du Moyen-Orient et, dans son discours à l'Assemblée générale, le président Eisenhower a toujours insisté pour que tout remède à la tension qui règne là-bas et toute solution apportée aux problèmes soient l'œuvre des Nations Unies. Il a pris bien soin de dire qu'il ne suggérerait pas que les États-Unis appliquent seuls ces mesures, mais plutôt qu'ils facilitent la solution des problèmes à court et à long termes, sous l'égide de l'ONU . . .

aof
elle
ne
si
Mo

Sel
s'es
Vo
fru

Projet
Le
des Aff

dan

leur

Lib
por
trou
long

Il
pas ad
ultérieu
commu
quée af
l'interv
et en
occasio
qui exi
espoir
modéré

Rôle d
Pa
le secr
Comm

pl
gé
ce
co
se
tr
d

m

Le président a souligné, comme le secrétaire général l'a fait le 8 août, la nécessité de reconnaître le droit des nations arabes à diriger elles-mêmes leurs destinées, et il a déclaré catégoriquement que personne ne pourrait jamais songer à apporter à ces problèmes des solutions durables si ces solutions étaient de quelque manière imposées aux nations du Moyen-Orient.

La troisième déclaration dont je voudrais parler est celle de M. Selwyn Lloyd, secrétaire aux Affaires étrangères du Royaume-Uni, qui s'est empressé de souscrire aux observations du président Eisenhower. Voilà les éléments qui ont préparé un débat très constructif et très fructueux.

Projet de résolution soviétique

Le premier projet de résolution soumis à l'Assemblée fut celui du ministre des Affaires étrangères de l'Union soviétique. Voici le texte de ce projet:

L'Assemblée générale

Reconnaissant qu'il est nécessaire d'adopter des mesures d'urgence pour une détente dans le Proche et le Moyen-Orient, dans l'intérêt de la paix internationale,

Prie les Gouvernements des États-Unis et du Royaume-Uni de retirer sans délai leurs troupes postées au Liban et en Jordanie,

Invite le secrétaire général à renforcer le groupe d'observation des Nations Unies au Liban, conformément au projet soumis par ce groupe au Liban dans son deuxième rapport, et à envoyer un groupe d'observation en Jordanie, afin d'y surveiller le retrait des troupes américaines et britanniques du Liban et de la Jordanie et la situation régnant le long des frontières de ces pays.

Il était clair dès le début que le projet de résolution soviétique ne serait pas adopté, car la plupart des délégations reconnaissaient (comme l'a dit ultérieurement le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à la Chambre des communes) que la session d'urgence de l'Assemblée générale "avait été convoquée afin d'accomplir beaucoup plus que les mesures nécessaires pour substituer l'intervention de l'ONU aux dispositions d'initiative nationale prises au Liban et en Jordanie. . . L'Organisation des Nations Unies ne fournirait aucune occasion au secrétaire général de supprimer les causes profondes de la tension qui existe dans la région" et le projet soviétique "ne laissait entrevoir aucun espoir ni possibilité qu'il y eût, à l'Assemblée, une discussion raisonnable, modérée, exempte de toute propagande suivant la formule de la guerre froide".

Rôle des puissances moyennes

Passant au compte rendu de l'étape suivante des débats de l'Assemblée, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'est exprimé en ces termes aux Communes le 23 août 1958:

. . . Du fait que la résolution soviétique était étroite et négative, plusieurs pays se sont demandé s'ils ne pourraient pas offrir à l'Assemblée générale une résolution qui serait plus pratique et plus satisfaisante que celle de l'URSS, une résolution qui établirait les fondements d'un examen complet des problèmes du Moyen-Orient, une résolution qui ferait du secrétaire général l'instrument des Nations Unies dans cette région troublée et agitée, une résolution qui établirait les bases d'une paix durable et de la stabilité dans la région.

Ainsi, comme cela arrive si souvent, c'est à certaines puissances moyennes qu'il a incombé d'entreprendre la difficile tâche d'élaborer une

résolution qui chercherait à atteindre cet objectif tout en tenant compte des nombreux points de vue fort divergents et des conflits d'intérêts. Le Canada et la Norvège ont donc été appelés à jouer un rôle de premier plan en présentant à l'Assemblée générale une résolution qui serait pratique et complète au regard de la résolution essentiellement négative qu'avait présentée M. Gromyko, de l'URSS . . .

Entretemps, pendant que nous formulions cette résolution canado-norvégienne d'autres représentants, notamment dans le groupe afro-asiatique, s'occupaient activement de rédiger leur propre résolution, qui reflétait leur préoccupation dominante: la question du retrait des troupes. Les délégations de la Norvège et du Canada, d'autre part, s'efforçaient . . . d'en arriver à une résolution qui aurait plus largement l'appui de l'Assemblée et permettrait davantage aux Nations Unies, par l'entremise du secrétaire général et autrement, de s'attaquer à la racine du problème du Moyen-Orient au lieu de s'en tenir aux symptômes de la situation.

La délégation canadienne a continué d'envisager clairement certains principes et certains objectifs tout au long des intenses négociations . . . D'abord, nous voulions un texte qui ralliât l'appui des Arabes eux-mêmes; car il semblait manifeste qu'on ne pourrait obtenir de règlement durable au Moyen-Orient sans le consentement et sans l'active collaboration des pays arabes . . .

Le deuxième principe dont la délégation canadienne a toujours tenu compte . . . c'était que le seul appui régional . . . ne suffirait pas, sans l'appui complémentaire et la collaboration des grandes puissances, dont toutes sont, à des degrés divers, engagées dans les conflits du Moyen-Orient.

Troisièmement, la délégation canadienne était fermement décidée à trouver une solution raisonnable et qui contenterait les principaux pays en cause, du problème du retrait des troupes. Il faudrait, à cette fin, conférer aux Nations Unies, et surtout au secrétaire général un rôle de premier plan, sans toutefois limiter le mandat à la seule question du retrait des troupes.

On pourrait ainsi, — je pense au projet de résolution, — créer au Moyen-Orient un état de choses permettant aux Nations Unies d'exercer au Moyen-Orient une influence bienfaisante et constructive . . . en aidant à créer une institution économique dans l'intérêt le mieux conçu des pays arabes, et peut-être de prévoir un état économique qui constituerait une nouvelle base plus satisfaisante pour les rapports de ces pays non seulement entre eux, mais avec les États voisins de la région . . .

Nous ne nous attendions pas nécessairement à ce que tous ces principes et objectifs soient exposés en détail dans le texte de la résolution. Mais ce que voulait la délégation canadienne, c'était de trouver un point de départ qui permettrait de poursuivre l'objectif que j'ai tenté d'expliquer aujourd'hui à la Chambre.

Projet de résolution

Au cours de longues et délicates discussions, le projet fut remanié sept fois. Le 18 août, le sous-ministre des Affaires étrangères de Norvège soumit à l'Assemblée le texte définitif ci-dessous, appuyé par les représentants du Canada, de la Colombie, du Danemark, du Libéria, de Panama, et du Paraguay:

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le point intitulé "Questions discutées par le Conseil de sécurité à sa 838^e séance le 7 août 1958",

Notant les déclarations adressées au Président de l'Assemblée générale le 18 août 1958 par les États-Unis concernant les forces des États-Unis qui se trouvent actuellement au Liban et leur retrait et par le Royaume-Uni concernant les forces britanniques qui se trouvent actuellement en Jordanie et leur retrait,

Notant le but de la Charte selon lequel les États devraient "pratiquer la tolérance et vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage",

A

1. *Réaffirme* que tous les États devraient "s'abstenir de toute menace ou de tout acte, direct ou indirect, visant à compromettre la liberté, l'indépendance ou l'intégrité d'un État quel qu'il soit, à fomenter des luttes intestines ou à opprimer la volonté du peuple dans quelque État que ce soit";

2. *Demande* à tous les États membres de respecter strictement ces obligations et de faire en sorte que leur conduite, en parole et en acte, en ce qui concerne la région du Proche-Orient en général, soit conforme aux principes énoncés ci-dessus.

B

Prie le secrétaire général, conformément à la Charte, de prendre sans délai les arrangements d'ordre pratique dont, en consultation avec les gouvernements intéressés, il pourra estimer qu'ils concourraient de façon appropriée à maintenir les buts et principes de la Charte en ce qui concerne le Liban et la Jordanie dans les circonstances actuelles, compte tenu de la section A de la présente résolution.

C

1. *Note* que le secrétaire général procède à des études en vue de l'examen par l'Assemblée générale à sa treizième session de la possibilité de constituer une Force d'alerte des Nations Unies pour la Paix;

2. *Invite* le secrétaire général à continuer ses études en cours et dans ce contexte à procéder à des consultations, selon les besoins, avec les pays arabes du Proche-Orient en vue d'une assistance éventuelle touchant une institution de développement arabe destinée à favoriser la croissance économique de ces pays.

D

1. *Prie* les États membres de coopérer pleinement à l'exécution de la présente résolution;

2. *Invite* le secrétaire général à faire rapport aux termes de la présente résolution selon les besoins, le premier rapport devant être présenté le 30 septembre 1958 au plus tard.

Analyse de la situation

Après la présentation à l'Assemblée du projet de résolution définitif dont la Norvège était parrain, le secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures analysa le 19 août, devant l'Assemblée, certains des principes généraux dont la délégation du Canada s'était inspirée dans les débats et qui, selon M. Smith, devraient influencer sur la décision finale. Dans son exorde, le secrétaire d'État a admis sans ambages que le projet n'était pas une solution idéale, et qu'il fallait s'attendre à ce que certains pays y trouvent à redire; mais d'après lui c'était là un désavantage inévitable plus qu'un défaut, quand il s'agissait de concilier des positions adverses. Il déclara qu'il fallait s'assurer la collaboration active des pays arabes, et l'assentiment des grandes puissances aux desseins poursuivis par le projet de résolution. M. Smith rappela à l'Assemblée que tous les membres — et plus particulièrement ceux qui ont des intérêts immédiats au Moyen-Orient — avaient "le devoir sacré de faire acte de renoncement et de prudence pendant que l'Assemblée recherchait des solutions aux problèmes brûlants de l'heure . . . pour préparer un avenir paisible et prospère".

Le Ministre étudia ensuite le mandat qu'on confierait au secrétaire général conformément aux termes du projet de résolution; il affirma que M. Ham-

marskjöld avait "des qualités uniques pour s'acquitter de cette nouvelle tâche". M. Smith évoqua les notes envoyées le 18 août par les États-Unis et le Royaume-Uni au président de l'Assemblée, quant au retrait de leurs troupes du Liban et de la Jordanie; il exhorta tous les États membres à "accepter ces communications comme étant une manifestation nouvelle et concrète du désir des États-Unis et de la Grande-Bretagne de voir mettre fin à une situation qui pourrait avoir des conséquences désastreuses". M. Smith définit l'attitude du Canada au sujet des problèmes généraux impliqués dans la crise libanaise et jordanienne. Il déclara notamment:

Les questions de principe sont fonction du degré de liberté dont dispose l'ONU quant à son intervention dans des domaines que certains pays membres considéreraient peut-être comme purement intérieurs. Il ne semble qu'en règle générale on peut affirmer que l'ONU n'a ni le droit ni le devoir d'intervenir dans un pays donné pour y soutenir un régime de gouvernement ou un parti politique, ni pour empêcher un autre régime ou un autre parti d'accéder au pouvoir. De même, la Charte des Nations Unies ne nous donne pas le droit et ne nous impose pas l'obligation d'encourager (ou au besoin de prévenir) l'union politique de pays souverains désireux de fusionner leurs souverainetés nationales dans une union ou une fédération plus vastes . . .

Mais cela posé, en découle-t-il que l'ONU doive se désintéresser en théorie ou en pratique de problèmes se rattachant étroitement aux plaintes dont cette Assemblée a été saisie? Peut-être le droit international justifierait-il cette attitude, mais ce ne serait pas une solution adéquate aux difficultés urgentes qu'envisagent aujourd'hui les membres de la collectivité internationale? En réalité, c'est une règle judicieuse du droit des nations qu'un gouvernement régulier et légal puisse demander à un autre gouvernement d'envoyer des troupes sur son territoire pour affermir sa sécurité; la loi internationale permet aux gouvernements sollicités de répondre à un semblable appel. On ne saurait sans être ridicule qualifier d'"agression" la réponse des États-Unis à l'appel du Liban, ni celle du Royaume-Uni à l'appel de la Jordanie, et on risquerait ce faisant de réduire à néant les clauses fondamentales et essentielles de la Charte. D'un autre côté, si nous acceptons le principe que tout gouvernement peut demander et recevoir de l'aide des gouvernements qui consentiraient à l'accorder, nous rendrions plus complexe encore toute formule d'ajustement des différends qui menacent la paix. Il s'agit en effet de problèmes de diplomatie politique au sujet desquels nos codes actuels de droit international ne donnent pas de directives assez précises.

Parallèlement, la façon dont l'accès au pouvoir s'effectue dans un pays peut avoir des répercussions profondes sur la structure interne et sur la sécurité d'États voisins. Tout changement brusque et violent de régime dans un pays peut faire craindre aux pays qui l'entourent que leur sécurité extérieure est menacée. Comment arriverons-nous à concilier des principes si différents: celui qui constitue l'axe même de l'ONU et d'après lequel chaque pays a le droit de décider quelle forme de gouvernement lui convient, et le principe qui interdit aux nations de mettre en péril la paix et la sécurité de leurs voisins? Il nous faut peser ces éléments divers avant de formuler une solution aux problèmes soumis à l'Assemblée.

M. Smith signala à l'Assemblée que certains des concepts du droit international et certains des principes dont la Charte s'inspire ne s'appliquent pas avec une rigueur égale dans les divers pays. Il a poursuivi en disant:

Nous ferions preuve de sagesse en admettant que les pays arabes du Moyen-Orient se sentent unis par des liens particuliers. Leurs relations réciproques peuvent sans doute s'inscrire au chapitre des affaires extérieures, mais nous aurions probablement tort de les classer comme "affaires étrangères" au sens traditionnel du terme. Ces relations ont évolué avec une rapidité extrême. De même, les sentiments et les aspirations nationalistes s'expriment sur le plan politique et constitutionnel dans des régions qui hier encore étaient des secteurs non autonomes du Commonwealth et de l'Empire britannique. La naissance de nouveaux gouvernements indépendants et de nouveaux groupements dans les pays arabes exige que les nations plus anciennes et plus puissantes fassent preuve d'imagination et manifestent une sympathie créatrice. Il en a été de même lorsque l'entrée dans le Commonwealth de nouveaux membres de l'Asie et de l'Afrique a nécessité la compréhension et l'appui des membres traditionnels de notre communauté de nations.

C'est pour ces raisons que je suis tenté de mettre en doute la sagesse de quiconque essaierait de l'extérieur d'établir un code rigide et précis devant régler les rapports des nations arabes entre elles ou leurs relations individuelles ou collectives avec le reste de l'univers . . . Ce qui importe au cours de cette période de transition, c'est que nous comprenions que les rapports économiques et politiques n'ont pas encore trouvé d'équilibre définitif au Moyen-Orient, pas plus qu'au sein du Commonwealth britannique, ni même en Europe occidentale où divers facteurs économiques, politiques ou sociaux se combinent en de nouveaux systèmes de collaboration internationale ou même supranationale, dont nul ne peut prévoir la forme définitive.

C'est là sans doute une évolution naturelle et inévitable; il revient aux membres de l'ONU d'avoir des opinions et des institutions assez souples et assez réalistes pour s'adapter aux changements concrets. Puisque ces changements viendront fatalement, permettons-leur de se produire dans une atmosphère paisible. C'est ce que le monde exige à bon droit de nous et c'est vers cette tâche que doivent tendre nos efforts.

M. Smith loua les clauses du projet de résolution prévoyant l'institution d'une Force d'alerte pour la Paix, et d'un organisme pour le développement des pays arabes sous les auspices des Nations Unies, principes déjà approuvés par le Canada. M. Smith a ajouté que le Canada nourrissait l'espoir de voir se réaliser un troisième objectif à long terme dont le projet ne fait pas mention et qui permettrait "d'établir un réseau d'accords interdépendants de non-aggression dans la région du Moyen-Orient, qui garantirait l'indépendance et l'intégrité de chacun des États intéressés . . ."

Résolution arabe

Dans le courant du débat sur le projet de résolution des sept États précités, les pays arabes opérèrent un revirement soudain qui aboutit, le 21 août, à la présentation d'un projet de résolution par les 10 nations arabes intéressées: Arabie saoudite, Irak, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, République Arabe Unie, Soudan, Tunisie, Yémen. En voici le texte:

L'Assemblée générale,
Ayant examiné le point intitulé "Questions examinées par le Conseil de sécurité à sa 838^e séance le 7 août 1958",

Notant le but de la Charte selon lequel les États devraient "pratiquer la tolérance et vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage",

Notant que les États arabes sont convenus dans le Pacte de la Ligue des États arabes de "resserrer les liens étroits et nombreux qui lient les États arabes, de cimenter et de stabiliser ces liens sur la base du respect de l'indépendance et de la souveraineté de ces États et d'orienter leurs efforts vers le bien commun de tous les pays arabes, l'amélioration de leur sort, la garantie de leur avenir et la réalisation de leurs aspirations et de leurs espoirs",

Désireux d'atténuer la tension internationale.

A

1. *Accueille avec satisfaction les assurances renouvelées qu'ont données les États arabes d'observer les dispositions de l'Article 8 du Pacte de la Ligue des États arabes aux termes duquel "tout État membre s'engage à respecter le régime de gouvernement établi dans les autres États membres en le considérant comme intéressant exclusivement ces États" et "chaque État s'engage à s'abstenir de toute action tendant au changement d'un régime établi de gouvernement";*

2. *Invite tous les États membres à agir en stricte conformité des principes du respect mutuel de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de chacun, de non-agression, de stricte non-ingérence dans les affaires intérieures de chacun, et d'avantages égaux et mutuels, et de faire en sorte que leur conduite, en parole et en acte, soit conforme à ces principes.*

B

Prie le secrétaire général de prendre sans délai, en consultation avec les gouvernements intéressés et conformément à la Charte, compte tenu de la section A de la présente résolution, les arrangements d'ordre pratique qui aideraient de façon appropriée à maintenir les buts et les principes de la Charte en ce qui concerne le Liban et la Jordanie dans les circonstances actuelles et faciliteraient ainsi le retrait prochain des troupes étrangères du territoire des deux pays.

C

Invite le secrétaire général à continuer ses études en cours et dans ce contexte à procéder à des consultations, selon qu'il conviendra, avec les pays arabes du Proche-Orient en vue d'une assistance éventuelle touchant une institution de développement arabe destinée à favoriser la croissance économique de ces pays.

D

1. *Prie les États membres de coopérer pleinement à l'exécution de la présente résolution;*

2. *Invite le secrétaire général à faire rapport aux termes de la présente résolution selon qu'il conviendra, le premier rapport devant être présenté le 30 septembre 1958 au plus tard.*

L'Union soviétique et les co-auteurs du projet des sept puissances déclarèrent qu'ils ne mettraient pas aux voix leurs projets de résolution respectifs; les représentants des grandes puissances et de plusieurs États ayant exprimé brièvement leur accord, la résolution des pays arabes a été acceptée à l'unanimité (80 voix contre 0), le représentant d'un des pays d'Amérique latine étant absent.

L'opinion du Canada

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a exprimé l'avis que l'adoption unanime de la résolution arabe était "hautement satisfaisante" et a formulé l'espoir que cette unanimité entraîne une attitude de collaboration parmi les États intéressés. Du point de vue canadien, la résolution arabe approuvée par les grandes puissances, y compris l'URSS, était l'expression concrète et améliorée du projet antérieur des sept puissances, et le fait qu'elle ait été proposée par les nations arabes elles-mêmes constituait une garantie supplémentaire de paix au Moyen-Orient. Le préambule et l'article A de la résolution arabe se rapprochent étroitement, quant au fond, du dernier alinéa du préambule et de

l'article A du projet des sept puissances, tout en employant selon M. Smith "des termes plus précis et plus pertinents aux exigences du monde afro-asiatique", grâce aux passages ayant trait au pacte de la Ligue arabe et aux principes de Bandoeng de 1955 (paraphrasés à l'article A-2 de la résolution). A l'article B on trouve les termes supplémentaires "faciliteraient ainsi le retrait prochain des troupes étrangères du territoire des deux pays"; ils constituent une formule plus directe que les termes des sept puissances pour régler le grave problème du retrait des troupes, a dit M. Smith, qui a signalé que la nouvelle formule a été acceptée sans difficultés par les États-Unis et le Royaume-Uni, dont les délégués ont dans leurs déclarations adopté les principes de la résolution. Les deux résolutions sont semblables pour tout le reste, c'est-à-dire pour ce qui a trait aux programmes économiques et à l'invitation au secrétaire général à faire rapport avant le 1^{er} octobre 1958.

Dans son exposé à la Chambre des communes, le 23 août, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a signalé que la seule disposition de la résolution des sept puissances qui ne figure pas dans la résolution arabe était celle qui a trait à la Force des Nations Unies. Mais, d'après M. Smith, cette omission ne doit pas être considérée comme importante, étant donné que la disposition figurerait à l'ordre du jour de la treizième session régulière de l'Assemblée générale. "La question mérite qu'on s'y arrête très soigneusement", a dit M. Smith, qui a affirmé en outre:

Je devrais ici prévenir les membres du comité que j'ai été conscient d'une profonde divergence de vues parmi les pays représentés à l'Assemblée en ce qui concerne la question d'une force permanente. A mesure que se poursuivait le débat, ces divergences de vues se sont accentuées. Il importe, en cette affaire, de tenir compte d'un grand nombre de problèmes d'ordre pratique dont, notamment, celui de la désignation d'un arbitre qui serait appelé à décider en dernière instance à quel moment la conjoncture politique ou militaire pourrait motiver l'intervention d'une force armée des Nations Unies. A mesure que se poursuivaient les délibérations, j'en devenais de plus en plus convaincu. . . Ce qui préoccupe un grand nombre de nations, petites et grandes, c'est l'aspect militaire ou policier de cette force que l'on entend placer sous le drapeau des Nations Unies.

Rôle essentiel

Dans la péroraison de son exposé sur la session extraordinaire d'urgence, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a évoqué le rôle essentiel confié au secrétaire général, qui devra traduire dans la pratique le mandat qu'il a reçu de l'Assemblée.

En acceptant ce mandat le secrétaire général alourdit encore le fardeau déjà lourd de responsabilités qu'il a été appelé à assumer depuis quelques semaines et aucun d'entre nous ne doit sous-estimer la difficulté ni la nature délicate des nouvelles tâches que nous lui demandons d'assumer. Cela se rattache à la solution de ces problèmes.

Que son mandat soit général et lui laisse toute discrétion de consulter et d'agir de sa propre initiative suivant les circonstances témoigne de la confiance que l'Assemblée met, à l'unanimité, dans son talent et son intégrité.

M. Smith a exhorté tous les États intéressés à agir de façon à aider à la réalisation concrète de la mission confiée au secrétaire général et des objectifs exprimés dans la résolution de l'Assemblée générale, en date du 21 août dernier.

La conférence économique et commerciale du Commonwealth

LA CONFÉRENCE du Commonwealth a eu lieu à Montréal du 15 au 26 septembre. C'était la première réunion du genre que le Commonwealth tenait au Canada depuis la conférence d'Ottawa, en 1932. La formule adoptée alors ne pouvait évidemment être reprise en 1958: la conjoncture économique mondiale et la structure du Commonwealth ont tellement changé. Voici ce que le ministre des Finances a dit à ce sujet le 17 juin dans son discours sur le budget:

Le monde actuel est bien différent de celui de 1932. Le Commonwealth lui aussi a considérablement évolué. Au cours des vingt-six années très importantes qui viennent de s'écouler, il s'est enrichi de nouveaux membres, il a progressé dans ses relations politiques, et il s'est développé en faisant place au sein de ses membres à une plus grande diversité d'intérêts. Les accords commerciaux du Commonwealth conclus en 1932 ont contribué à la solution d'un grand nombre des difficultés qui se posaient alors à nous tous. Mais nos problèmes sont bien différents aujourd'hui de ce qu'ils étaient en 1932. Leur solution exige les mêmes ressources d'énergie et d'imagination, mais appliquées selon des formules différentes.

Initiative du Canada

Le temps est venu pour les pays du Commonwealth de soumettre à un nouvel examen les relations économiques qu'ils entretiennent entre eux; la proposition en a été faite pour la première fois à Londres, au cours de l'été 1957, à la réunion des premiers ministres du Commonwealth. M. Diefenbaker a déclaré à la Chambre des communes, le 28 octobre 1957, qu'à son avis

il était possible, dans le cadre du Commonwealth, de faire beaucoup plus que par le passé pour intensifier et diversifier le commerce international et pour accroître les moyens dont les membres du Commonwealth peuvent se servir pour s'aider mutuellement dans leur développement économique.

A cette fin, le premier ministre a invité les ministres des Finances du Commonwealth à venir au Canada pour la conférence annuelle qu'ils tiennent habituellement à l'occasion des réunions du Fonds monétaire international et de la Banque internationale de reconstruction et de mise en valeur.

Réunions préliminaires

En réponse à cette invitation tous les ministres des Finances du Commonwealth, sauf celui de la Nouvelle-Zélande, laquelle était représentée par son ministre des Affaires extérieures, se sont réunis à Mont-Tremblant du 28 septembre au 1^{er} octobre 1957. Leurs délibérations ont abouti à la conclusion que "l'évolution du commerce, de la production et des travaux de mise en valeur dans le monde entier posent aux pays du Commonwealth de nouveaux problèmes et leur offrent aussi de nouvelles possibilités", et qu'il leur est avantageux d'étudier en commun ces problèmes et ces possibilités. Ils ont approuvé, et se sont engagés à recommander à leurs gouvernements, la proposition canadienne visant la tenue, en 1958, d'une conférence économique et commerciale du Commonwealth à une date et en un lieu appropriés.

A Mont-Tremblant, les ministres n'ont pas arrêté d'ordre du jour précis pour la conférence, mais ils ont décidé que les délibérations porteraient de façon générale sur les questions ci-après:

- a) l'importance, pour les pays du Commonwealth, des changements qui se produisent actuellement dans le commerce mondial;
- b) les mesures à prendre pour accroître le commerce entre les pays du Commonwealth;
- c) les progrès vers l'objectif commun: une grande liberté du commerce et des paiements;
- d) la mesure et l'orientation des progrès économiques dans les pays moins développés du Commonwealth et les sources de capitaux et d'assistance technique propres à accélérer ces progrès;
- e) les problèmes économiques et commerciaux qui se posent en fonction des produits agricoles et autres produits de base;
- f) les perspectives, ainsi que les conséquences surtout pour les pays du Commonwealth, de la Communauté économique européenne et de la zone projetée de libre-échange;
- g) les dispositions à prendre pour maintenir entre les pays du Commonwealth des consultations sur les questions économiques.

C'est dans ces cadres que les travaux préliminaires de la conférence devaient être entrepris. Les organisateurs se sont rencontrés à Londres du 11 au 13 février 1958, et de nouveau du 2 au 21 juin. Une autre réunion, immédiatement avant l'ouverture de la conférence, soit du 11 au 13 septembre, a été consacrée à un dernier examen de la documentation qui devait être soumise aux ministres.

La conférence, qui s'est tenue à l'Hôtel de la Reine Élisabeth, a réuni des ministres de tous les pays du Commonwealth. Quelques territoires coloniaux du Royaume-Uni, dont les Indes occidentales, y étaient aussi représentés. Le nombre des participants, y compris le personnel et le secrétariat, s'élevait à quelque 300 personnes. M. S.D. Pierce, haut commissaire suppléant du Canada à Londres, a rempli les fonctions de secrétaire général.

La Conférence a étudié non seulement les problèmes du commerce mais toute la question des rapports économiques entre les pays du Commonwealth et la position du Commonwealth dans l'économie mondiale. Dans cette perspective plus vaste, elle a permis une étude détaillée des problèmes du développement économique qui intéressent un certain nombre de pays du Commonwealth, notamment ceux qui ont acquis récemment l'indépendance dans le cadre du Commonwealth.

Les objectifs du Canada

Le 17 juin, dans son discours sur le budget, le ministre des Finances a défini les objectifs que le Gouvernement canadien poursuivrait à la conférence. Voici ce qu'il a déclaré à ce sujet:

Tout d'abord, nous visons à accroître les possibilités d'un commerce mutuellement profitable entre le Canada et les autres pays du Commonwealth. Nous espérons pouvoir marquer des progrès dans la voie de l'abolition des restrictions et des distinctions qui jouent contre nous.

Ensuite, avec nos associés du Commonwealth nous aimerions rechercher les moyens d'avancer plus rapidement vers la convertibilité des devises et un régime plus libre de commerce et de paiements internationaux. Nous nous rendons bien compte que cela pose un ensemble de problèmes épineux. Nous voudrions que des mesures soient prises pour accroître universellement la liquidité des moyens de paiements internationaux. Nous appuierons les mesures pratiques propres à favoriser l'adoption de politiques commerciales et financières appropriées chez les principales nations créditrices, et l'établissement de bonnes relations avec les nouveaux groupements commerciaux qu'on est en train de constituer en Europe. Tout cela ne peut être accompli par le seul Commonwealth. Mais au sein du Commonwealth, nous devons concentrer nos efforts, encourageant ainsi les autres pays à s'orienter dans le même sens.

Troisièmement, il est souhaitable de favoriser des mesures propres à faciliter le développement économique des pays du Commonwealth, en particulier des pays plus jeunes qui sont moins industrialisés, et à améliorer leurs normes d'existence.

Enfin, nous désirons étendre et affermir les institutions du Commonwealth de façon qu'elles puissent contribuer plus efficacement à accroître notre puissance économique et politique et de la sorte, par notre exemple et nos réalisations, enrayer l'invasion menaçante du communisme.

Un article sur les résultats de la conférence paraîtra dans un numéro subséquent d'"Affaires Extérieures".



Le
int

LE 19
contrô
jours p
quitta

Grati

A
Phoun
pris ac
prendre
déclar
de sur
avait
Laos t
qu'elle
pénible
ment
concor
dans l
de Ge
royau
souve

L
son o
dissen
à rem

La sit

L
tenda
les fo
comm
au Vi

L
1949,
qui a
dans
éleme
jusqu
forces
parmi
qui a
préter
s'emp
fort

Le Canada et la Commission internationale au Laos

LE 19 JUILLET 1958, la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Laos a décidé, à la majorité des voix, de s'ajourner *sine die*. Quelques jours plus tard, les membres des délégations indienne, canadienne et polonaise quittaient le Laos, où la Commission avait siégé depuis août 1954.

Gratitude du Gouvernement

Avant son départ, la Commission a reçu de S.A.R. le prince Souvanna Phouma, premier ministre du Laos, un message de remerciements. Après avoir pris acte de la décision de la Commission d'ajourner ses séances *sine die* et de prendre les mesures nécessaires pour le rapatriement du personnel, le prince a déclaré que cette décision prouvait que la Commission internationale chargée de surveiller l'application au Laos de l'accord de Genève du 21 juillet 1954 avait rempli sa mission avec succès. Il a ajouté que le Gouvernement royal du Laos tenait à exprimer à la Commission sa reconnaissance sincère pour le zèle qu'elle avait apporté à l'exécution de son rôle dans des circonstances souvent pénibles. Enfin, le prince a rendu hommage aux fonctionnaires que le Gouvernement de l'Inde, en tant que président, avait détachés à la Commission. Leur concours "avait, en maintes occasions, été précieux au Gouvernement royal dans l'accomplissement des obligations qu'il avait contractées à la Conférence de Genève: réaliser l'unité de la nation laotienne, assurer l'ordre dans tout le royaume, faire en sorte que le Laos puisse jouer, avec une indépendance et une souveraineté entières, le rôle qui lui revient dans la société internationale".

La Commission internationale pouvait donc tirer une légitime fierté de son œuvre au Laos. Malgré les conditions difficiles du milieu, malgré les dissensions inévitables entre les délégations qui la composaient, elle est parvenue à remplir les tâches que la Conférence de Genève lui avaient assignées en 1954.

La situation au Laos

La Conférence de Genève de 1954 a abouti à trois accords d'armistice tendant à pacifier les trois États de l'Indochine. Dans la guerre d'Indochine, les forces en présence étaient celles de l'Union française et les formations communistes du Vietminh. Bien que les hostilités se soient déroulées surtout au Vietnam, certaines opérations eurent lieu au Cambodge et au Laos.

Le Laos a acquis son indépendance dans le cadre de l'Union française en 1949. A cette époque la majorité des membres du mouvement Lao-Issarak, qui avait milité pour l'indépendance pendant plusieurs années, sont rentrés dans leur patrie et se sont intégrés à la communauté nationale. Cependant les éléments extrémistes du mouvement ont persisté à demeurer hors du pays jusqu'en avril 1953, alors qu'ils s'associèrent sous le nom de Pathet-Lao, aux forces communistes du Vietminh pour envahir leur pays. On remarquait parmi leurs chefs un parent de la famille royale, le prince Souphannouvong, qui avait été expulsé du mouvement Lao-Issarak en 1949 à cause de ses prétendues sympathies communistes. Les forces du Pathet-Lao et du Vietminh s'emparèrent d'environ la moitié de la province de Sam-Neua et parvinrent fort près de la capitale royale, Louang-Prabang. Cependant les troupes

laotiennes, groupées autour de leur roi, réussirent à mettre les envahisseurs en déroute.

Les parties en présence en sont arrivées à un accord sur la cessation des hostilités, à Genève, le 21 juillet 1954. L'accord a été signé d'une part au nom du haut commandement des forces de l'Union française en Indochine (avec le consentement du Gouvernement du Laos) et d'autre part au nom des commandants des unités du Pathet-Lao et de l'Armée populaire du Vietminh. Les parties ont convenu des mesures suivantes: évacuation du Laos par les troupes du Vietminh; regroupement des forces combattantes du Pathet-Lao dans les provinces septentrionales de Sam-Neua et de Phong-Saly, en attendant la conclusion d'un règlement politique; surveillance de la trêve par une commission internationale composée de représentants de l'Inde, de la Pologne et du Canada. La Commission a servi d'intermédiaire dans les négociations entre le Gouvernement royal du Laos et le Pathet-Lao, et s'est employée à assurer le respect de la trêve.

Accord avec le Pathet-Lao

Après des négociations longues et arduës, le Gouvernement royal du Laos, que dirigeait le prince Souvanna-Phouma, a conclu en novembre 1957 avec le Pathet-Lao, un accord qui prévoyait l'intégration des forces dissidentes à la communauté nationale. Il a été entendu en outre que le Pathet-Lao devait se transformer en parti politique national, le Neo-Lao-Haksat, avec les mêmes droits et les mêmes obligations que les autres partis. Les membres du Pathet-Lao devaient reconnaître l'autorité du roi. Enfin, les deux parties sont convenues de former un cabinet de coalition où siègeraient deux ministres du Pathet-Lao. Le Pathet-Lao serait représenté au gouvernement de cette manière jusqu'à ce que puissent avoir lieu au début de 1958 des élections supplémentaires destinées à étendre la représentation parlementaire à l'ensemble du pays réuni par règlement politique.

La résolution canadienne

Le Gouvernement royal du Laos a estimé que les élections supplémentaires du 4 mai constituaient le règlement politique prévu par l'accord d'armistice au Laos, et a fait savoir à la Commission que le rôle de celle-ci serait terminé après les élections et que son personnel devrait donc quitter le pays. Le Gouvernement canadien a abondé dans ce sens: le 8 mai dernier, la délégation du Canada à la Commission internationale a présenté une résolution visant à abolir la Commission. Les auteurs du texte faisaient valoir que l'entrée en vigueur des divers accords de novembre 1957 entre le Gouvernement royal du Laos et le Pathet-Lao équivalait au règlement politique envisagé par l'accord de trêve. Puisque le Gouvernement du Laos avait en outre demandé à la Commission de se retirer, la délégation canadienne a déclaré qu'il convenait, sous peine d'imposer sa présence à une nation souveraine, de donner suite à cette requête, de voter immédiatement l'abolition de la Commission et d'en informer les participants à la Conférence de Genève.

Le commissaire canadien a fait remarquer, en présentant cette résolution, que la Commission avait le droit aussi bien de déterminer quand sa mission avait été remplie que de prononcer sa propre dissolution; il a ajouté que le Gouvernement canadien croyait qu'il serait opportun et désirable d'abolir la Commission du Laos.

Négo

L

l'Inde

pronon

donc e

avec la

ment

Gouve

aux o

Canada

demeu

discré

finaler

s'oppo

canad

sans c

souve

A

régne

du La

des él

fin au

comm

royau

d'un c

était

Négociations prolongées

Le projet de résolution ne fut pas adopté parce que les délégations de l'Inde et de la Pologne estimaient que l'une des commissions ne pouvait prononcer sa propre dissolution sans un règlement général au Vietnam. On a donc entamé de longs pourparlers en vue d'en arriver à une solution compatible avec la position de chacune des parties. Au cours de ces entretiens, le Gouvernement canadien a toujours accordé la plus grande importance aux droits du Gouvernement royal du Laos, État pleinement souverain et qui s'était conformé aux obligations que lui imposait la convention d'armistice. La délégation du Canada estimait également qu'une organisation internationale qui persistait à demeurer en place après l'accomplissement de sa mission ne pouvait que discréditer le principe même de l'inspection internationale. La Commission a finalement décidé de s'ajourner *sine die* le 19 juillet, bien que la Pologne s'opposât encore à cette mesure. En votant l'ajournement, le commissaire canadien prévoyait qu'il serait impossible de réunir de nouveau la Commission sans consultations préalables et qu'alors le Canada devrait tenir compte de la souveraineté du Laos.

A la Commission du Laos un esprit de collaboration digne d'éloges a régné entre le Canada, l'Inde et la Pologne. L'accord entre le Gouvernement du Laos et le Pathet-Lao, qui a assuré le retour dans la communauté nationale des éléments dissidents et des territoires qu'ils occupaient, tout en mettant fin au rôle de la Commission, est une remarquable expérience. Si elle réussit, comme il faut l'espérer, et si le pays acquiert une plus grande cohésion, le petit royaume du Laos aura donné au monde l'exemple admirable du règlement d'un différend politico-militaire, purement interne sans doute, mais qui n'en était pas moins fort épineux.



La vingt-sixième session du Conseil économique et social

LE CONSEIL économique et social a tenu sa vingt-sixième session à Genève du 1^{er} juillet au 2 août 1958.

Le Conseil économique et social est chargé, aux termes de la Charte des Nations Unies et sous l'autorité de l'Assemblée générale, des initiatives économiques et sociales des Nations Unies. Il fait ou provoque des études et des rapports sur des questions internationales dans les domaines économique, social, de la culture intellectuelle et de l'éducation, de la santé publique et autres domaines connexes. Le Conseil veille au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous. Il peut convoquer des conférences internationales et établir sur des sujets de sa compétence des projets de convention pour les soumettre à l'Assemblée générale. Enfin, le Conseil coordonne les travaux des institutions spécialisées en se concertant avec elles, et consulte les organismes privés qui s'occupent de questions de son ressort.

A l'heure actuelle, le Canada en est à la dernière année de son troisième mandat au sein du Conseil et se retirera le 31 décembre 1958. Le Canada a fait antérieurement partie du Conseil économique et social de 1946 à 1948 et de 1950 à 1952. Les autres membres du Conseil sont: Brésil, Chili, Chine, Costa-Rica, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Indonésie, Mexique, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Soudan, URSS et Yougoslavie.

Cette année, le Canada a vu élire son sous-ministre du Bien-être, M. G. F. Davidson, au poste de président du Conseil pour 1958. Depuis la création de cet organisme en 1945, M. Davidson a participé à grand nombre de ses travaux; il a fait partie de plusieurs délégations du Canada aux réunions du Conseil. En l'élevant au fauteuil présidentiel, le Conseil a rendu hommage à la contribution remarquable qu'il a apportée à ses travaux, sur le plan personnel et en qualité de représentant du Canada.

La délégation canadienne à la vingt-sixième session était dirigée par M. Wallace B. Nesbitt, C.R., député; les délégués suppléants étaient MM. M. H. Wershof, représentant permanent du Canada auprès de l'Office européen des Nations Unies, Sidney Pollock, du ministère des Finances, et L. A. D. Stephens, de l'ambassade du Canada à Bonn.

Les travaux de cette session ont surtout porté sur les problèmes économiques. Ils ont étudié la récession qui a sévi récemment dans certains pays, et le problème de la stabilisation des prix internationaux des produits de base. Le Conseil a examiné en outre l'assistance économique aux pays sous-développés, et il a approuvé le rapport du Comité préparatoire du Fonds spécial, approbation qui revêt aujourd'hui une importance particulière. C'est au cours de sa douzième session que l'Assemblée générale, avait créé ce Comité préparatoire, et l'avait chargé de définir les domaines d'assistance et le genre de projets qui relèveraient du Fonds spécial, de mettre au point le mécanisme administratif nécessaire et de s'assurer de l'importance des cotisations des divers gouvernements. Dans son rapport, le Comité avait recommandé que le Fonds spécial

tente
Unies,
levés
d'éner
statist
produ
généra
dès le

C
trava
discus
plus
atomie
des N
l'inter
borati
conce

L
précé
des dr
Comm
conve
sion a
Unies
relève
institu

L
plus d

tente d'élargir la portée des programmes existants d'assistance des Nations Unies, afin d'y inclure, dans certains domaines de base, des projets spéciaux: levés hydrographiques ou minéralogiques, examen des ressources possibles d'énergie, création d'instituts de formation à l'administration publique, de statistique et de technologie, études agricoles et industrielles, centres de productivité. On prévoit qu'au cours de sa prochaine session, l'Assemblée générale approuvera le principe du Fonds spécial, qui pourrait alors fonctionner dès le début de 1959.

Comme on l'a vu plus haut, le Conseil économique et social coordonne les travaux des institutions spécialisées. Au cours de la vingt-sixième session, les discussions ont abouti à un projet de résolution conseillant une intégration plus complète des divers programmes d'utilisation pacifique de l'énergie atomique, et demandant la rédaction de rapports quinquennaux sous l'égide des Nations Unies et des institutions spécialisées, afin de mettre en évidence l'interdépendance des tâches des organismes variés, amenant ainsi une collaboration plus étroite, et encourageant, dans la mesure du possible, une action concertée.

Les questions sociales ont été étudiées moins qu'au cours des sessions précédentes. Néanmoins le Conseil a examiné les rapports de la Commission des droits de l'homme, de la Commission de la condition de la femme et de la Commission des stupéfiants. Ce dernier organisme a rédigé un projet de convention unique pour le contrôle international des stupéfiants. La Commission a étudié en outre le rapport annuel du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés; elle a adopté le projet de résolution demandant un relèvement des cotisations des pays membres des Nations Unies ou des institutions spécialisées au Fonds pour les réfugiés.

Le numéro d'octobre d'"Affaires extérieures" publiera un compte rendu plus détaillé de certaines décisions essentielles du Conseil.



Suspension des essais nucléaires

LE PREMIER ministre, M. Diefenbaker, a fait à la Chambre des communes, le 22 août, la déclaration suivante au sujet des essais nucléaires:

Aujourd'hui le président des États-Unis et le Gouvernement du Royaume-Uni ont annoncé une importante nouvelle sur leur politique à cet égard.

Au nom du Gouvernement canadien, je me réjouis sans réserve, ainsi que tous les députés je crois, de la décision à laquelle en sont arrivés les Gouvernements des États-Unis et du Royaume-Uni. Je crois pouvoir accueillir avec joie, au nom de tous les groupes à la Chambre et au pays, l'importante nouvelle annoncée aujourd'hui et, surtout, exprimer la satisfaction des membres de la Chambre à l'égard des propositions précises et dignes d'hommes d'État formulées par les deux pays.

La Chambre se rappellera que, depuis que je suis premier ministre, j'ai souvent préconisé la suspension des essais nucléaires, toujours sous réserve d'un contrôle international satisfaisant, propre à assurer le respect des engagements souscrits. Les grandes puissances disposent maintenant des résultats des discussions techniques qui ont eu lieu à Genève et auxquelles nos hommes de science canadiens ont pris une part importante. Ces puissances peuvent donc, à partir d'une position favorable, entamer des négociations sur le plan politique en vue d'un accord précis qui sera, je l'espère, d'application internationale.

Que les Gouvernements des États-Unis et du Royaume-Uni soient prêts à suspendre tout essai nucléaire pendant un an, voilà qui est de première importance pour placer les négociations dans une atmosphère favorable. Vu qu'il importe de procéder avec prudence sur ce terrain, on a prévu que l'accord de suspension serait renouvelable d'année en année, à condition que le régime d'inspection fonctionne efficacement et que l'on continue de marquer des progrès dans la réalisation d'accords sur les principales questions de fond que pose le désarmement. De telles ententes ne peuvent manquer d'encourager les efforts qui s'exercent en vue de favoriser la confiance mutuelle et l'assurance d'une paix durable. Elles sont aussi de nature à souligner la portée politique d'un accord mettant fin aux épreuves comme premier pas vers le désarmement.

Mon plus grand espoir est de voir l'Union soviétique signifier bien tôt qu'elle est disposée à participer à des négociations en vue de réaliser les fins générales énoncées dans les déclarations des États-Unis et du Royaume-Uni. En ce qui nous concerne, je puis assurer sans réserve que, dans la mesure où les dispositions de réglementation qui pourraient être convenues s'appliqueraient au territoire canadien, nous sommes disposés à coopérer à l'établissement de postes de réglementation et de surveillance analogues à ceux dont il est question dans le rapport des spécialistes en la matière. En fait, plus d'une fois le Canada a consenti sans réserve à permettre la surveillance de ses régions du Nord et de l'Arctique, afin d'assurer qu'il n'y aura pas d'attaques par surprise.

A l'étape voulue des négociations qui seront bientôt entamées par les puissances qui mettent en œuvre un programme d'essais nucléaires, nous aurons l'occasion d'exposer nos idées précises sur la question et de faire des propositions utiles quant à l'emplacement des postes et l'administration de la surveillance par des équipes, ici au Canada.

Après bien des années de stériles discussions sur la question du désarmement et, de fait, après l'écroulement des mécanismes de négociation l'an dernier, le monde a au moins un espoir d'accord sur un secteur précis et important. Un accord sur la suspension des essais nucléaires serait important en soi et pourrait vraisemblablement constituer un départ dans la voie ardue de la négociation d'un programme de désarmement et d'accords qui augmenteraient la sécurité de toutes les nations, diminueraient le danger et la crainte de la guerre et allégeraient le fardeau des armements.

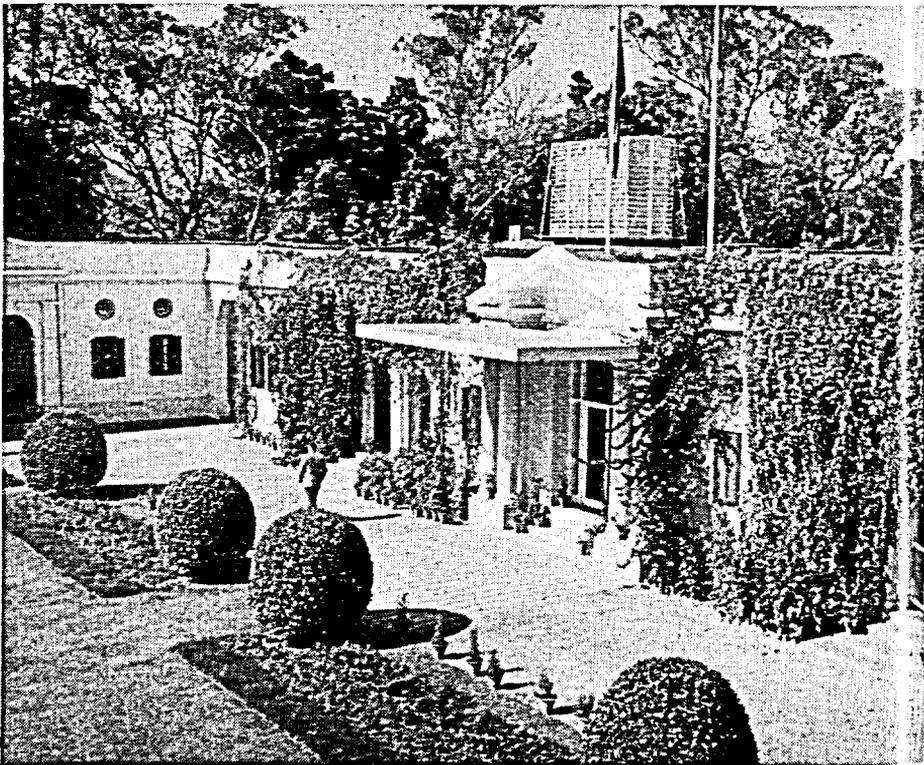
Je ne doute pas que, prochainement, une autre série d'entretiens à l'échelon des spécialistes aura lieu sur les problèmes des garanties et sur la mise au point des moyens nécessaires pour assurer le maintien de la confiance à cet égard.

La déclaration faite aujourd'hui donnera un nouvel espoir à toute l'humanité. Si l'URSS accepte maintenant d'entamer des négociations, comme le proposent les déclarations du Royaume-Uni et des États-Unis, il se peut que nous commençons aujourd'hui une nouvelle ère dans l'obtention de la paix mondiale.

Le concours d'admission aux Affaires extérieures

TRENTE ANS se sont écoulés depuis l'ouverture, en 1927, de la légation du Canada à Washington, premier poste diplomatique de notre pays à l'extérieur. Cet événement marqua la naissance du service extérieur du ministère des Affaires extérieures; en effet, si celui-ci avait été créé dès 1909, par une loi du Parlement, c'est seulement en 1927 qu'un représentant diplomatique fut accrédité auprès d'une puissance étrangère et qu'il fallut désigner quelques fonctionnaires pour lui constituer un personnel.

Après ce début modeste, les postes diplomatiques, consulaires et autres du Ministère se sont multipliés au point qu'on en compte actuellement plus de soixante: 33 ambassades, 4 légations, 8 hauts commissariats dans les pays du Commonwealth, 3 délégations permanentes auprès d'organisations internationales (siège de New-York et siège de Genève de l'Organisation des Nations Unies et siège de l'OTAN à Paris), 12 bureaux consulaires et une mission à Berlin; en outre, un personnel des Affaires extérieures est affecté à trois bureaux consulaires relevant du ministère du Commerce. Enfin, le Ministère fournit aux Commissions pour la surveillance et le contrôle en Indochine une partie de leur personnel.



Bureau du haut commissaire du Canada à la Nouvelle-Delhi, Inde.

En trente ans, le nombre des agents du service extérieur est passé de trois à plus de trois cents, répartis dans l'administration centrale d'Ottawa et dans les postes extérieurs.

Un besoin annuel

Cette croissance entraîne un besoin annuel de diplômés d'université à fortes capacités intellectuelles et à caractéristiques personnelles de souplesse et de facilité d'adaptation.

Trois grandes transformations ont favorisé le développement du Ministère et de son service extérieur: 1) accroissement de la population et de la richesse du Canada, entraînant celui de ses responsabilités internationales; 2) nécessité pour le Gouvernement, dans un monde de plus en plus complexe où les événements de tout pays retentissent forcément au loin, de pouvoir compter sur ses propres sources de renseignements politiques et économiques à l'étranger et sur ses propres contacts avec les autres gouvernements et les organismes internationaux; 3) expansion du commerce extérieur et des placements de capitaux à l'étranger, et multiplication des voyages de Canadiens au delà de leurs frontières, qui suscitent une plus grande activité de secours aux personnes et de protection des intérêts.

En règle générale, on n'engage de nouveaux agents qu'au plus bas échelon du service, les échelons intermédiaires et supérieurs étant pourvus par promotion. Un bon nombre des chefs actuels de postes diplomatiques ou consulaires (ambassadeurs, hauts commissaires, ministres ou consuls généraux) ont commencé au bas de l'échelle et se sont fait valoir par leur compétence et leur esprit d'initiative. Cette règle n'a pas toujours été suivie durant la vive expansion des années de la seconde guerre mondiale et de l'après-guerre, où il fallut pourvoir certains postes supérieurs en puisant dans les cadres des forces armées, des autres ministères et des professions libérales ou commerciales. Toutefois, depuis quelques années, le Ministère a pu pourvoir ses postes intermédiaires et supérieurs, à fort peu d'exceptions près, en donnant de l'avancement à ceux de ses fonctionnaires que désignait leur expérience; en même temps, des concours annuels au plus bas échelon, celui des agents du service extérieur de classe 1, assuraient la relève nécessaire.

On demande assez souvent au Ministère de combien de nouveaux agents de cette classe il aura besoin d'ici quelques années. Le préciser n'est guère possible. Il y a lieu de tenir compte chaque année du nombre de vacances qui se produisent dans les cadres, dont l'effectif est limité annuellement par une décision du Conseil du Trésor. Le nombre des vacances n'est établi que compte tenu des retraites, mutations vers d'autres ministères, démissions et décès, de même que tout élargissement éventuel des cadres. Le Ministère n'est pas tenu de combler chacune des vacances; tous les concours n'amèneront pas nécessairement un nombre suffisant de jeunes compétences, même si les dernières années ont paru rassurantes à cet égard.

Ce qui peut être déterminé, c'est le nombre d'agents de classe 1 qui se sont intégrés récemment au service extérieur du Ministère; depuis 1952, chaque concours annuel en a fourni de 18 à 25. Ce rythme ne se maintiendra que si les vacances sont aussi nombreuses chaque année et si les cadres continuent à s'élargir.

Le concours

Seule voie d'entrée au service extérieur à l'échelon des agents de classe 1, le concours a lieu annuellement sous la direction de la Commission du service civil. Les candidats (ou candidates) doivent avoir moins de 31 ans, être diplômés d'université ou en être rendus dans leurs études à l'année du diplôme, être sujets britanniques et avoir eu pendant dix ans leur domicile au Canada. Les candidats se trouvant à l'étranger ne doivent pas avoir rompu tout contact avec le Canada.

La Commission du service civil, qui organise les concours (ils ont lieu d'ordinaire en novembre), leur assure la publicité nécessaire par des avis qu'elle affiche dans tous les bureaux de poste, les bureaux du Service civil et ceux du Service national de placement, sur l'ensemble du territoire, et dans les bureaux du Gouvernement canadien à l'étranger. Afin d'atteindre plus sûrement les candidats possibles, la Commission se met en relations avec chacune des universités du pays et leur envoie, lorsqu'elle le peut, des représentants spécialement chargés de s'entretenir avec professeurs et étudiants et de leur faire connaître les avantages qu'offre le service extérieur. Elle se met de même en relations avec les grandes institutions étrangères où peuvent se trouver des étudiants canadiens.

Le concours comporte une double épreuve écrite, une épreuve orale et l'attribution d'une cote d'instruction et d'expérience. Une première partie de l'épreuve écrite est établie par le Ministère en collaboration avec la Commission du service civil, et une seconde, dite "examen objectif", à plusieurs choix, est établie par la Commission pour tous les diplômés d'université qui postulent des emplois dans quelque secteur que ce soit du service public. La langue du concours est, au choix du candidat, le français ou l'anglais. Un numéro d'ordre permet à chacun de conserver l'anonymat jusqu'à l'étape finale de l'attribution des points.*

L'épreuve écrite, outre qu'elle permet d'apprécier chez le candidat sa connaissance des questions tant canadiennes qu'internationales, donne la mesure de ses qualités mentales et intellectuelles, et notamment de son aptitude à comprendre exactement ce qu'il lit. Aussi le Ministère voit-il dans la dissertation une partie très importante de l'épreuve écrite. Le candidat doit traiter deux des sujets nombreux et variés qui lui sont présentés. (En annexe à cet article, voir les sujets de dissertation de 1957.) On demande parfois au candidat d'établir un "précis", ou abrégé de texte, occasion pour lui de faire preuve de clarté d'esprit, de logique, de cohérence et de concision dans l'expression écrite.

On n'exige pas que le candidat ait suivi tel cours d'études plutôt que tel autre. Il n'en reste pas moins que l'épreuve écrite a pour but, entre autres, de révéler l'étendue de ses connaissances sur les questions canadiennes et internationales et la qualité de l'intérêt qui le porte vers l'étude de ces questions. Aussi les candidats qui ont fait des études universitaires touchant à ces domaines ont-ils plus de chances de succès que les autres. Néanmoins, la nature du concours est telle que les étudiants brillants de toutes disciplines universitaires peuvent y faire bonne figure.

On n'exige pas non plus de grade universitaire supérieur au baccalauréat,

*Une brochure que l'on peut obtenir de la Commission du service civil, à Ottawa, (25 cents) reproduit des questions types de l'examen "objectif".

mais la plupart des candidats heureux, jusqu'à présent, avaient fait au moins une année d'études postuniversitaires. On accorde des points de plus à ceux qui ont étudié à l'université au delà du baccalauréat, de même qu'à ceux qui connaissent une ou plusieurs langues étrangères.

Dans la seconde partie du concours, les candidats qui ont subi avec succès l'épreuve écrite comparaissent devant un jury. Celui-ci est constitué, d'ordinaire, dans les villes principales du Canada et au besoin dans celles des États-Unis, du Royaume-Uni et de l'Europe occidentale. Là où les candidats sont très peu nombreux, on les convoque parfois dans la ville la plus proche où est constitué un jury. La composition de celui-ci est presque toujours la même; cinq personnes, dont un représentant de la Commission du service civil, qui préside, deux représentants du Ministère (l'un de langue française, l'autre de langue anglaise), un représentant des universités et un représentant du monde des affaires. Par souci de continuité et d'uniformité, on veille à ce qu'une de ces personnes ou même plusieurs fassent partie successivement de chacun des jurys.

Le rôle du jury consiste à juger si le candidat répond bien à ce qu'on attend de lui, par ses capacités intellectuelles, son intégrité, son esprit d'initiative, l'ensemble de sa personnalité et son apparence extérieure. Le jury s'aide au besoin des appréciations données par un certain nombre de personnes que le candidat a lui-même désignées comme le connaissant bien. Le jugement du jury s'exprime par l'attribution au candidat d'un certain nombre de points pour cette seconde partie du concours.

La troisième partie comporte l'attribution, aux candidats qui ont subi avec succès l'épreuve écrite et l'épreuve orale, d'une cote correspondant à leurs états de service militaires, commerciaux ou professionnels, à leur instruction et à leurs connaissances en langues étrangères.

L'entrée au Ministère

Les candidats dont le total général des points est suffisamment élevé sont inscrits par ordre de mérite sur un tableau d'admissibilité que publie la *Gazette du Canada*. Les candidats heureux qui ont droit à la préférence accordée aux anciens combattants sont inscrits automatiquement en tête de liste. Lorsque le Ministère a besoin de nouveaux agents, on décapite la liste; évidemment, le nombre des vacances approuvées limite celui des emplois offerts.

Les candidats heureux qui acceptent un emploi font leur entrée au Ministère durant l'été qui suit, ou un peu avant. Il est entendu qu'ils consentent à travailler là où le Ministère les enverra. D'abord à l'essai, ils sont d'ordinaire promus au statut d'employés temporaires après neuf à douze mois de services satisfaisants (ou renvoyés s'ils n'ont pas donné satisfaction). Après une période de formation à Ottawa qui dure de douze à dix-huit mois, le nouvel agent est prêt à partir pour l'étranger. Au cours de cette période, on a veillé à lui faire faire des stages dans l'une au moins des divisions dites "géographiques", comme par exemple la Division de l'Extrême-Orient ou celle de l'Amérique, et dans l'une des divisions "fonctionnelles", comme celle des affaires économiques ou celle de l'information (trois ou quatre mois dans chacune). En plus d'acquérir ainsi de l'expérience dans les diverses fonctions que le Ministère confie à ses agents, il assiste à des conférences que donnent de hauts fonctionnaires, soit du Ministère soit d'autres services de l'État, ou encore des personnalités de l'extérieur. De brèves excursions lui permettent de visiter certaines réalisations importantes, comme par exemple les ouvrages de la voie maritime du Saint-

Laurent, l'usine de Chalk-River de la société Énergie atomique du Canada, l'établissement de l'Office national du film et celui de Radio-Canada et de son Service international, à Montréal, etc. Cette formation vise à le mettre au courant des travaux des diverses divisions et des ministères qui collaborent de près avec celui des Affaires extérieures; elle lui fait aussi approfondir sa connaissance du Canada et des affaires canadiennes.

Les concours ont pour but principal de faire découvrir des sujets que leur personnalité, leur instruction et leur expérience désignent pour l'accomplissement des diverses fonctions diplomatiques et consulaires. Ils doivent pouvoir faire preuve d'intelligence et de souplesse d'esprit afin de passer facilement d'un genre de travail à un autre; ils doivent pouvoir travailler dans l'harmonie avec leurs collègues et s'adapter sans trop d'effort aux brusques changements de milieux et de conditions; ils doivent pouvoir se fier à leur propre jugement, et savoir assumer des responsabilités croissantes.

AGENT DU SERVICE EXTÉRIEUR I

Ministère des Affaires extérieures

1957. Durée de l'épreuve: 2½ heures

Traiter DEUX des questions suivantes:

1. "Ce ne sont pas les termes de la Charte qui empêchent les Nations Unies de devenir un organe capable d'imposer la paix, ce sont les données de la vie internationale contemporaine." Qu'en pensez-vous?
2. Un homme d'État canadien a déclaré récemment qu'une politique étrangère *canadienne* n'est pas forcément synonyme d'une politique étrangère *indépendante*. Examinez cette opinion, compte tenu des obligations du Canada en tant que membre du Commonwealth, de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).
3. "Le problème du désarmement, c'est le problème de la sécurité." Cet aphorisme des années trente est-il encore juste?
4. Quels résultats l'application des principes d'Adam Smith au monde d'aujourd'hui serait-elle susceptible de produire?
5. Quelqu'un a formulé ainsi le principe directeur de la politique étrangère de l'URSS: "Faire tout le mal possible, à la guerre près". Trouvez-vous que cette formule caractérise bien la politique actuelle de l'URSS?
6. Quels aspects de la vie canadienne un programme gouvernemental d'information et de relations culturelles devrait-il mettre en valeur à l'étranger?
7. Parlez du "colonialisme" en tant que facteur influençant la politique étrangère des pays de l'Est et du Sud-Est asiatiques.
8. L'histoire politique des démocraties occidentales depuis la seconde guerre mondiale semble-t-elle confirmer les paroles suivantes de Walter Lippmann: "Devant ces choix (interdépendants) entre la solution courageuse et la solution facile, la tendance normale des gouvernements démocratiques est de chercher à faire plaisir au plus grand nombre. La pression du corps électoral s'exerce normalement en faveur des solutions faciles".
9. Dites ce que penseraient de l'idée de l'intégration de l'Europe occidentale *trois*, à votre choix, des personnages suivants: Machiavel, Sully, Napoléon 1er, Marx, Bismarck, le président Wilson.
10. Au Canada, l'État est-il un "État providence" ("welfare state")? Devrait-il l'être?
11. Par quels moyens le droit international pourrait-il favoriser un ordre mondial meilleur?
12. Exposez les conséquences de l'industrialisation *soit* du Québec *soit* des quatre provinces de l'Ouest.

a) Pub
Dévelop
19.
Résolut
E/
sup
Étude s
de
58.
Annua
Nu
Comité
E/
vir
Commis
E/
vir
L'évolu
mo
58.
Comité
E/
sup
Réperto
le
Rappor
A/
CIJ
Mémoi
(b)
BIT
Le coût
UNES
Climat
ar
Enseig
Kalida
Tu
Ga
Projet
di
*Le
agents
Montr
l'Univ
la Libr
E/
procur
Les pr
gouver
Unies,
O/
vraisor

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES

SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ*

a) Publications imprimées:

Développement intégré des bassins fluviaux. (Rapport d'un collège d'experts) E/3066. N.-Y., 1958. 69 pp. Numéro de vente: 58.II.B.3.

Résolutions de la vingt-cinquième session du Conseil économique et social. (15 avril - 2 mai 1958). E/3123. N.-Y., 1958. 9 pp. Documents officiels de l'ECOSOC: vingt-cinquième session, supplément n° 1.

Étude sur les produits de base, 1957. (Commission du commerce international des produits de base). E/CN.13/27, ST/ECA/51. N.-Y., 1958. 253 pp. \$2.50. Numéro de vente: 58.II.D.1.

Annuaire de statistiques des comptabilités nationales 1957. N.-Y., 1958. 236 pp. (bil.) \$2.50. Numéro de vente: 58.XVII.3.

Comité de l'assistance technique. Rapport annuel du Bureau de l'assistance technique pour 1957. E/3080, E/TAC/REP/120. N.-Y., 1958. 126 pp. \$1.25. Documents officiels de l'ECOSOC: vingt-sixième session supplément n° 5.

Commission économique pour l'Amérique latine. Rapport annuel (30 mai 1957 - 8 avril 1958). E/3091, E/CN.12/AC.40/13/Rev.1. N.-Y., 1958. 35 pp. Documents officiels de l'ECOSOC: vingt-sixième session, supplément n° 4.

L'évolution économique au Moyen-Orient 1956-1957. Supplément à l'Étude sur l'économie mondiale, 1957. E/3116, ST/ECA/55. N.-Y., 1958. 179 pp. \$1.75. Numéro de vente: 58.II.C.2.

Comité des stupéfiants. Rapport sur la treizième session (28 avril - 30 mai 1958). E/3133, E/CN.7/354, le 17 juin 1958. Documents officiels de l'ECOSOC: vingt-sixième session, supplément n° 9.

Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité. Supplément, 1952-1955. ST/PSCA/1/Add.1, le 12 décembre 1956. N.-Y., 1958. 188 pp. \$1.75. Numéro de vente: 1957.VII.1.

Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (mai 1957 - mai 1958). A/3828 (E/3158), le 16 juin 1958. 39 pp.

CIJ

Mémoires, Affaire relative à certains emprunts norvégiens (France c. Norvège), Vol.I. 688 pp. (bil.). Numéro de vente: 189.

BIT

Le coût de la sécurité sociale 1949-1954. Genève, 1958. 201 pp. (bil.) \$3.

UNESCO

Climatologie et microclimatologie. Actes du colloque de Canberra. (Recherches sur la zone aride—XI). Paris, 1958. 355 pp. (bil.) \$9.50.

Enseignement à l'étranger, n° 10, mai 1958. Paris, 1958. 146 pp. (bil.)

Kalidasa. La naissance de Kumara (Kumarasambhava). Traduit du sanskrit par Bernadette Tubini. (Connaissance de l'Orient. Collection UNESCO d'œuvres représentatives). Gallimard, Paris 1958. 176 pp. 650 fr.

Projet de programme et de budget pour 1959-1960, présenté à la Conférence générale lors de sa dixième session, Paris, novembre-décembre 1958. 10 C/5 Rev. Paris, 1958. 316 pp.

*Les documents imprimés des Nations Unies se vendent au Canada chez les agents et sous-agents dont les noms suivent. Agents: The Ryerson Press, 299 ouest, rue Queen, Toronto. Sous-agents: Book Room Ltd., Chronicle Building, Halifax; la Librairie de l'Université McGill Montréal; le Magasin des étudiants de l'Université de Montréal, Montréal; la Librairie de l'Université du Manitoba, Winnipeg; les University of Toronto Press and Bookstore, Toronto; la Librairie de l'Université de la Colombie-Britannique, Vancouver.

En ce qui concerne les documents polycopiés des Nations Unies, le public peut se les procurer par abonnement annuel en s'adressant au Secrétariat des Nations Unies, à New-York. Les professeurs et étudiants des universités, les instituteurs, les librairies et les organismes non gouvernementaux peuvent les obtenir, de leur côté, du Service de renseignements des Nations Unies, à New-York.

On trouvera de plus amples renseignements à ce sujet dans "Affaires Extérieures", livraison d'avril-mai 1958, page 117.

b) Document photocopié:

Rapport de la Commission du Droit international sur les travaux de sa dixième session du 28 avril au 4 juillet 1958. A/CN.4/117, le 10 juillet 1958. 110 pp. (Paraîtra plus tard, sous forme imprimée, aux documents officiels de l'Assemblée générale, treizième session, 1958).

NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. H.B.M. Best est affecté le 1^{er} juillet 1958 au bureau du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à titre d'adjoint exécutif au Ministre.
- M. J.K. Starnes, de la délégation du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord à Paris, est affecté le 1^{er} août 1958 à l'administration centrale.
- M. L.H.B. Peebles quitte le ministère des Affaires extérieures le 1^{er} août 1958.
- M. F.C. Finnie quitte le ministère des Affaires extérieures le 6 août 1958.
- M. W.H. Cullen, de l'ambassade du Canada à Washington, est affecté le 6 août 1958 au consulat général du Canada à San-Francisco.
- M. V.C. Moore, de l'ambassade du Canada à Moscou, est affecté temporairement le 8 août 1958 à l'ambassade du Canada à Stockholm.
- M. A.J. Pick est nommé ambassadeur du Canada au Pérou. Il est parti pour Lima le 9 août 1958.
- M^{lle} D. Burwash, de la délégation du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord à Paris, est affectée le 9 août 1958 à l'administration centrale.
- M. J.P. Erichsen-Brown, de la légation du Canada à Varsovie, est affecté le 10 août 1958 à l'administration centrale.
- M. T.F.M. Newton est nommé ambassadeur du Canada en Indonésie. Il est parti pour Djakarta le 10 août 1958.
- M. N.E. Currie, DFC, de l'administration centrale, est affecté le 13 août 1958 à la mission permanente du Canada auprès des Nations Unies à New-York.
- M. G.-G.-J. Grondin, de l'ambassade du Canada à Mexico, est affecté à l'administration centrale le 14 août 1958.
- M. J.M. Teakles, du haut commissariat du Canada à la Nouvelle-Delhi, est affecté le 14 août 1958 à l'administration centrale.
- M. K.D. McIlwraith, de l'administration centrale, est affecté le 18 août 1958 à l'ambassade du Canada à Tokyo.
- M. E.H. Gilmour, de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine, est affecté le 18 août 1958 à l'administration centrale.
- M. P. Dupuy, CMG, ambassadeur du Canada en Italie, est nommé ambassadeur du Canada en France. Il est parti pour Paris le 18 août 1958.
- M. F.G. Ballachey, de l'administration centrale, est affecté le 19 août 1958 à l'ambassade du Canada à Stockholm.
- M. A.J. Matheson, du consulat général du Canada à San-Francisco, est affecté le 22 août 1958 à l'ambassade du Canada à Washington.
- M. T.P. Malone, de l'administration centrale, est affecté le 25 août 1958 à l'ambassade du Canada à La Haye.
- M. J.S. Nutt, de l'administration centrale, est affecté le 29 août 1958 à l'ambassade du Canada à Washington.
- M. R.M. Macdonnell, de l'ambassade du Canada au Caire, est affecté le 30 août 1958 à l'administration centrale.

AFFAIRES EXTÉRIEURES



CANADA

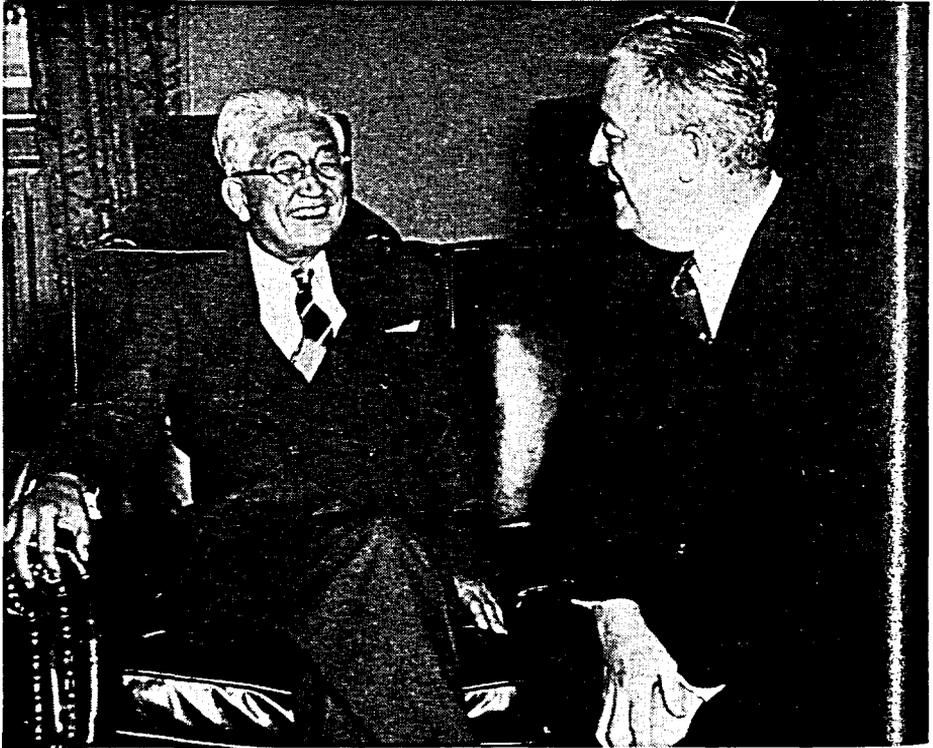
Octobre 1958
Vol. 10 N° 10

• Sous le titre **AFFAIRES EXTÉRIEURES**, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

	PAGE
Conférence commerciale et économique du Commonwealth.....	235
Comité conjoint de défense.....	239
Conception canadienne des tâches de l'ONU.....	240
Voyage du premier ministre.....	249
Coordination au sein du Conseil économique et social.....	253
Nominations, mutations et démissions dans le service diplomatique du Canada.....	255
Les Traités.....	255

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada



VISITEUR DU JAPON

M. Aichiro Fujiyama, ministre japonais des Affaires étrangères, en visite à Ottawa au début de septembre, et M. Sidney E. Smith, secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Con
éco

LA CO
Montr

Y
(Roya
Inde,
Rhodé
représ
Hong-
été élu

L
de l'ex
de la
que si
du Co
comm
Comm
raient
du set
nécess

V
confé
tions

Comm

L
libert
préfèr
que le
déclar
d'exc
recon
libre
indust
exam
march
Comm

L
comm
proch
du Co
dével
du Co
depu
au ra

Conférence commerciale et économique du Commonwealth

LA CONFÉRENCE commerciale et économique du Commonwealth a eu lieu à Montréal du 15 au 26 septembre.

Y ont participé des délégations de tous les pays du Commonwealth (Royaume-Uni, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande, Union Sud-Africaine, Inde, Pakistan, Ceylan, Ghana, Fédération de Malaisie et Fédération de Rhodésie et du Nyassaland). Les territoires coloniaux suivants y étaient aussi représentés: Nigeria, Antilles, Kenya, Tanganyika, Ouganda, Sierra-Leone et Hong-Kong. Le ministre des Finances du Canada, M. Donald M. Fleming, a été élu président de la conférence.

Le thème principal de la conférence a été: "Un Commonwealth qui prend de l'expansion dans une économie mondiale en plein essor". Ce thème s'inspire de la conviction que le progrès économique du Commonwealth n'est possible que si le monde entier connaît la prospérité. Il suppose en outre que, si les pays du Commonwealth peuvent prendre d'utiles initiatives en vue d'accroître le commerce entre eux et d'aider les membres défavorisés de la famille qu'est le Commonwealth, plusieurs des principaux objectifs de la conférence ne sauraient être atteints que dans un ensemble de conditions qui dépasse les limites du seul Commonwealth. La conférence a souligné en particulier, à cet égard, la nécessité du concours des États-Unis.

Voici un résumé des décisions et des ententes intervenues au cours de la conférence, et de l'attitude prise par le Canada au sujet des principales questions examinées.

Commerce

La conférence a réaffirmé l'objectif commun que constitue une plus grande liberté du commerce et des paiements. Elle a reconnu la valeur du régime de la préférence et l'importance du maintien de ce régime. Elle a formulé le vœu que les mesures prises contre le dollar soient levées le plus tôt possible, et a déclaré qu'il y a lieu d'éviter de recourir en matière de commerce à des mesures d'exception prenant la forme de restrictions quantitatives. La conférence a reconnu l'importance pour les pays sous-développés du Commonwealth du libre accès aux marchés du Commonwealth pour leurs exportations de produits industriels. Les pays du Commonwealth se sont en outre entendus pour examiner les prétendus cas de dumping ou d'écoulement subventionné de marchandises, nuisibles aux intérêts d'autres pays fournisseurs membres du Commonwealth.

Le point intéressant le plus directement le Canada en matière d'échanges commerciaux a été l'approbation par la conférence du principe d'une levée prochaine des mesures prises contre le dollar. Ces mesures ont limité l'accès du Canada à certains marchés du Commonwealth, et par conséquent le libre développement des relations commerciales entre le Canada et ses partenaires du Commonwealth. Le Canada a tenu à faire état des progrès faits sur ce plan depuis quelques années. Le Canada a soutenu que le temps est arrivé de mettre au rancart les mesures de cet ordre qui sont encore appliquées. Les conditions

de l'après-guerre qui en ont été la source sont aujourd'hui dépassées, et le maintien de ces mesures ne paraît pas conforme aux intérêts des pays du bloc sterling eux-mêmes, puisqu'elles les empêchent d'acheter sur les marchés les plus avantageux.

Aussi le Canada a-t-il accueilli avec satisfaction la déclaration du Royaume-Uni annonçant qu'il levait les restrictions sur l'importation du saumon en conserve, du papier-journal et de la plupart des genres de machines, qu'il espérait en outre commencer l'an prochain à lever les restrictions qui subsistent, et qu'il inviterait les administrations de ses colonies à relâcher celles qu'elles imposent dans le cas des importations en provenance de la zone du dollar. Le Canada, pour sa part, s'est engagé à ne pas majorer les taux préférentiels britanniques qui s'appliquent à un nombre important de marchandises intéressant le Royaume-Uni, notamment les suivantes: automobiles, camions, autobus, moteurs d'avions et moteurs diesel, presses d'imprimerie, machinerie textile, tracteurs, vaisselle de porcelaine, produits de fer et d'acier brut, tuyaux, tubes et appareillages de même nature. Le Canada a pris le même engagement quant au droit d'entrée particulièrement bas accordé au mouton et à l'agneau de Nouvelle-Zélande et d'Australie.

La conférence a donné lieu à d'utiles échanges de vues sur la situation nouvelle que crée la participation plus active des pays communistes au commerce mondial. La position du Canada, exprimée à la Conférence, consiste à soutenir qu'il y aurait lieu d'accroître les échanges commerciaux ordinaires avec ces pays et de les engager dans des relations commerciales régulières et stables. Dans les cas, toutefois, où les pays du bloc sino-soviétique se livreraient à des pratiques commerciales qui bouleverseraient l'ordre de choses existant, les pays du Commonwealth auraient intérêt à sauvegarder leurs marchés par une réaction concertée.

La conférence a réaffirmé la nécessité, dans le cas de l'Europe, d'institutions orientées vers l'extérieur et propres à favoriser l'expansion du commerce mondial. En souscrivant à cet objectif, le Canada a tenu à déclarer qu'il approuve les buts et objectifs généraux des pays européens et qu'il espère leur voir produire pour tous les pays du monde de plus grandes possibilités d'échanges commerciaux. Le Canada a souligné d'autre part la très grande importance qu'il attache aux engagements pris par le Royaume-Uni en ce qui concerne la sauvegarde des intérêts agricoles des pays du Commonwealth sur le marché du Royaume-Uni.

Denrées et agriculture

En ce qui concerne la stabilisation des prix des denrées, la conférence a reconnu la gravité des problèmes causés par les fortes fluctuations, et la nécessité d'y remédier. En conséquence, les pays du Commonwealth ont décidé d'examiner le problème, denrée par denrée. La conférence a décidé plus particulièrement d'étudier sans délai les problèmes du plomb et du zinc et de chercher à consolider l'Accord international sur l'étain.

Le Canada s'est engagé à jouer tout le rôle qui lui revient dans ce sens. Le Commonwealth, à son avis, pourrait prendre d'utiles initiatives dans ce domaine, même si toute solution efficace du problème nécessite la coopération des principaux pays producteurs et consommateurs, membres ou non du Commonwealth. Les Gouvernements du Canada et de l'Australie ont noté avec satisfaction l'intention du Royaume-Uni de participer aux délibérations préparatoires au renouvellement de l'Accord international sur le blé.

Chefs de
en sept
M. D. H
Finances
sir Henr
M. K. A.

E
qui in
il est
de pr
agricol

L
ont so
mesur
d'autr
ont un
de les
politiqu
et sou

à se j
questi
comm

Finan
L
attach



Photo: David Bier, Montréal

CONFÉRENCE DU COMMONWEALTH

Chefs des délégations qui ont pris part à la conférence économique du Commonwealth, tenue à Montréal en septembre. De gauche à droite: assis, M. Morarji Desai (Inde); M. A. H. Nordmeyer (Nouvelle-Zélande); M. D. Heathcoat Amory, chancelier de l'Échiquier (Royaume-Uni); M. Donald Fleming, ministre des Finances (Canada); M. John McEwan (Australie); M. A. J. R. van Rhijan (Union Sud-Africaine); debout, sir Henry Lee (Fédération de Malaisie), M. Stanley de Zoysa (Ceylan); M. Syed Amjad Ali (Pakistan); M. K. A. Gbedemah (Ghana); M. Donald McIntyre (Rhodésie et Nyassaland).

En ce qui concerne l'agriculture, la conférence a reconnu les obligations qui incombent à chacun des pays producteurs; compte tenu de ces obligations, il est cependant nécessaire de limiter et de réduire graduellement les mesures de protection douanière. Il importe d'autre part, en écoulant les excédents agricoles, de ne pas léser les intérêts légitimes des fournisseurs traditionnels.

Le Canada a fait observer que ses propres ventes de produits agricoles ont souffert des restrictions imposées sur divers marchés ainsi que de certaines mesures visant l'écoulement des excédents. On reconnaît de plus en plus, d'autre part, que les problèmes inhérents au commerce des produits agricoles ont un caractère spécial et une envergure mondiale; aussi semble-t-il nécessaire de les examiner en collaboration, dans leur ensemble, afin de juger si les politiques commerciales des divers pays ne pourraient pas être en harmonie et soumises à des règles internationales acceptables. Le Canada s'est engagé à se joindre aux autres pays qui voudront prendre part à l'examen de cette question dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Finances

La conférence a souligné l'importance que les pays du Commonwealth attachent à la résistance du sterling, et ils ont réaffirmé comme leur objectif le

retour du sterling à la convertibilité aussitôt réalisées les conditions nécessaires. La conférence a, en outre, approuvé les propositions qui tendent à accroître les ressources du Fonds monétaire international et de la Banque internationale pour la reconstruction et la mise en valeur. Elle s'est réjouie de l'appui donné par le président Eisenhower à ces propositions.

Le Canada a signalé un certain nombre de tendances qui paraissent confirmer les conclusions de la conférence en ce qui a trait au sterling. Aux États-Unis, la régression économique paraît décidément tirer à sa fin; la position mondiale du dollar continue à s'améliorer; d'importantes ressources supplémentaires paraissent devoir rapprocher le sterling de la convertibilité. Le Canada, pour sa part, s'est déclaré disposé à doubler sa souscription à la Banque internationale et à accroître de 50 p. 100 sa quote-part au Fonds monétaire international.

Mise en valeur

La conférence a souligné la grande nécessité d'une accélération du progrès économique dans les pays peu développés, ainsi que le rôle qui revient à tous les pays du Commonwealth à cet égard. Il faudra plus de capitaux, tant publics que privés, plus d'assistance technique, de plus larges facilités d'instruction et de plus grandes possibilités de commerce. La conférence a reconnu le rôle que joue déjà dans ce domaine le Plan de Colombo. Elle s'est prononcée en faveur de toutes les mesures possibles pour stimuler la participation des capitaux privés au développement économique des pays en question. En ce qui concerne la création d'une institution financière du Commonwealth, elle a estimé qu'il conviendrait d'étudier en commun les méthodes propres à constituer des ressources supplémentaires pour la mise en valeur.

Le Canada a fait connaître, au cours de la conférence, son intention d'accroître sa contribution annuelle au Plan de Colombo, d'ici trois ans, de 35 millions de dollars à 50 millions. Il a aussi rendu public un programme de cinq ans comportant une assistance de 10 millions de dollars aux Antilles. Ce programme déjà entrepris, portera notamment sur la fourniture de deux navires, qui serviront au transport entre les îles, et sur des mesures d'assistance technique. Le Canada a fait connaître en outre son intention d'entreprendre un programme d'assistance technique aux régions de l'Afrique faisant partie du Commonwealth. Il lui en coûtera au début un demi-million de dollars par année; ce programme doit comprendre entre autres les dispositions déjà prises pour fournir une assistance technique au Ghana. En dehors de ses programmes ordinaires d'assistance, le Canada s'est engagé à continuer à fournir des denrées alimentaires aux pays qui en ont besoin. En ce qui concerne la création d'une institution financière du Commonwealth, le Canada s'est montré sympathique au projet, qui mérite, à son avis, d'être étudié davantage, particulièrement à la lumière des autres décisions qui pourraient être prises afin d'accroître les ressources pouvant être affectées à la mise en valeur des pays insuffisamment développés.

Éducation

La conférence a accepté le principe du lancement d'un nouveau programme de bourses d'études et de recherches en vertu duquel un millier de jeunes gens du Commonwealth pourraient poursuivre des études dans un pays du Commonwealth autre que le leur. Le Canada, pour sa part, a consenti à fournir cent postes de formation par année, ce qui représente environ un million de dollars par année. Les modalités de ce projet seront fixées lors d'une conférence

spéciale qui se tiendra l'an prochain à Londres. Cette conférence recherchera aussi tous autres moyens de développer et d'améliorer l'assistance mutuelle des pays du Commonwealth dans ce domaine, particulièrement en ce qui a trait à la formation des enseignants.

Télécommunications

Les pays du Commonwealth ont décidé en principe la construction d'un réseau de câbles coaxiaux entre leurs territoires; ce sera le premier réseau téléphonique ceinturant le globe terrestre. Cette proposition fait suite à un rapport présenté récemment par la Commission des télécommunications du Commonwealth. Aux yeux de la conférence, l'établissement de ce réseau ne doit pas seulement faciliter les communications entre pays du Commonwealth mais encore resserrer les liens de tout ordre qui unissent ces pays.

Consultations

La conférence a reconnu la valeur des dispositions actuelles qui s'appliquent aux consultations sur les questions économiques entre pays du Commonwealth. Elle a décidé de coordonner ces dispositions dans le cadre d'un organisme qui s'appellera le Conseil économique consultatif du Commonwealth. La conférence s'est félicitée de l'offre du Gouvernement du Royaume-Uni d'aménager à Londres une Maison du Commonwealth qui servira de siège au Conseil économique consultatif et à ses organismes subsidiaires.

Les décisions et engagements pris à Montréal portent sur la plupart des aspects des relations économiques entre pays du Commonwealth ainsi qu'entre ces derniers et les autres pays du monde. Ils constituent la manifestation de l'esprit d'étroite association qui anime les pays du Commonwealth, et du sens particulier des responsabilités qu'ils jugent leur incomber quant au progrès de la société humaine et à la solution de ses problèmes.

Comité conjoint de défense

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Sidney E. Smith, a fait à la Chambre des communes, le 5 septembre, la déclaration suivante:

Monsieur l'Orateur, je désire déposer un échange de notes entre les Gouvernements des États-Unis et du Canada au sujet de l'établissement d'un comité canado-américain de défense commune. Les honorables députés se rappelleront que le premier ministre a informé la Chambre le 11 juillet que, pendant la visite au Canada du président des États-Unis, un accord avait été conclu en vue de l'établissement d'un comité ministériel conjoint ayant autorité pour étudier tous les problèmes intéressant la défense commune du continent nord-américain. L'échange de notes que je dépose aujourd'hui prend acte tout simplement de l'accord officiel intervenu à ce sujet entre les deux gouvernements.

La décision des deux gouvernements visant l'établissement d'un tel comité ministériel conjoint vient de ce qu'ils ont tous les deux reconnu la nécessité d'un complément aux mécanismes de consultations existants en matière de défense. Le comité est censé examiner périodiquement non seulement les aspects militaires de notre commune défense mais aussi les facteurs économiques et politiques intéressant les problèmes de défense.

Conception canadienne des tâches de l'ONU

LE SECRÉTAIRE d'État aux Affaires extérieures, M. Sidney E. Smith, a prononcé, le 25 septembre 1958, devant l'Assemblée générale des Nations Unies le discours suivant:

Le principal objectif des Nations Unies, à l'étape actuelle du développement de cet organisme, consiste en la recherche d'un règlement pacifique, d'une évolution pacifique, non par la force, mais par la conciliation. A cet égard, le débat général avec lequel s'ouvrent nos délibérations chaque année joue un rôle important. Il fournit une précieuse occasion pour un échange général de vues sur la situation internationale et sur les tâches précises auxquelles doit faire face notre organisation. Dans le monde d'aujourd'hui, rien d'étonnant que les déclarations de principe que formulent les nations, grandes et petites, accusent une si grande divergence quant aux méthodes à employer pour résoudre nos problèmes en vue de réaliser les nobles fins de la Charte. Ce conflit entre les diverses lignes de conduite, — où chacun préconise certaines mesures qui lui paraissent bonnes et en dénonce d'autres, avec indignation parfois, qui lui semblent mauvaises, — qui a lieu dans ce forum me paraît servir une fin beaucoup plus importante que la simple diffusion dans l'univers de la politique nationale des États membres. Le présent débat, cet échange de points de vue, fait partie du processus de négociation et de conciliation et de nos efforts en vue d'assurer la paix et la sécurité internationales.

C'est dans cet esprit que je désire vous faire part de l'opinion du Canada sur certaines des questions qui sont inscrites à l'ordre du jour.

Le Moyen-Orient

Il y a à peine quelques semaines, nous nous rencontrons ici même pour une session spéciale consacrée à la situation au Moyen-Orient. Il nous tarde de recevoir du secrétaire général un rapport sur la mise en œuvre de la résolution du 21 août que l'Assemblée a adoptée à la conclusion de cette session. Sans vouloir anticiper sur le rapport du secrétaire général, je crois qu'il y a lieu d'examiner brièvement les leçons, les indications qui se dégagent de notre récente expérience au cours de la session spéciale, afin d'être mieux en mesure d'étudier les nombreux sujets, intéressants toutes les régions du globe, dont nous sommes saisis à la présente session.

Rappelons-nous d'abord que l'Assemblée qui s'est réunie en session spéciale le mois dernier était profondément divisée et en proie à de vives inquiétudes, car plusieurs de ses membres estimaient que leurs intérêts les plus vitaux étaient en jeu. De façon générale, la discussion s'est faite raisonnablement et sur un ton modéré; comme nous le savons tous, elle a été couronnée par l'adoption à l'unanimité d'une résolution qui fait honneur à tous les États membres. Au présent ordre du jour se trouvent des sujets épineux, sur lesquels l'opinion est encore très divisée, mais à coup sûr nous pouvons espérer et même compter que la discussion de ces questions se poursuivra avec une égale absence de polémique et dans une

attitude tout aussi raisonnable. La récente session spéciale a démontré que la chose est possible; elle nous a fourni un exemple, je dirais un exemple remarquable, de l'aptitude des Nations Unies, pour employer les termes mêmes dont s'est servi le secrétaire général l'an dernier, "à se mettre au service d'une diplomatie de réconciliation" et, si l'on peut s'exprimer ainsi, "à émuousser le tranchant du conflit entre les nations".

Le secrétaire général a dit des Nations Unies qu'elles étaient "un instrument de négociation entre les gouvernements et, dans une certaine mesure, pour leur compte. Par l'adoption de la résolution arabe du 21 août, on a reconnu que cet "instrument de négociation" est en passe de devenir, s'il ne l'est déjà, une entité distincte qui représente plus que la somme de ses 82 parties, un moyen auquel les nations peuvent recourir quand tous les autres moyens plus traditionnels de négociation et de médiation ont échoué.

Les mesures d'ordre pratique qu'on a demandé au secrétaire général de prendre aux termes de la résolution du 21 août, afin de faire respecter les principes et buts de la charte, pourraient nécessiter certaines dispositions nouvelles ou improvisées dans l'établissement de la représentation des Nations Unies que pourraient exiger les circonstances. Il faut peut-être voir un symbole du changement qui s'est opéré dans l'opinion mondiale devant les terribles moyens de destruction dans le fait que cette dernière initiative des Nations Unies semble annoncer une façon de procéder d'ordre civil — diplomatique et politique — plutôt qu'une méthode d'ordre militaire du genre de celle qu'ont suivie d'autres organismes des Nations Unies qui fonctionnent déjà au Moyen-Orient.

Nous ne devons évidemment pas nous montrer trop optimistes quand il s'agit d'apprécier les réalisations de la session spéciale. Personne ne voudra conclure de ce qui s'est passé à cette session que le simple fait de confier la responsabilité de négociations à un organisme ou à un dirigeant des Nations Unies constitue en soi l'assurance d'un succès permanent, et nous ne pouvons encore prévoir l'issue des entretiens prolongés et très difficiles que le secrétaire général a poursuivis au Moyen-Orient.

A tout événement, la session spéciale a vraiment amené une détente et diminué de façon marquée la tension. Elle a de plus posé ou réaffirmé certains principes qui aideront les pays de la région à maintenir cette détente. Espérons que les pays intéressés continueront scrupuleusement de se conformer à ces principes; les autres membres des Nations Unies peuvent aussi les porter à s'y conformer par la persuasion, par des moyens propres à les rassurer, par la modération et par leur propre adhésion aux principes généraux que renferme la résolution, tant dans cette région que dans les autres parties du globe.

Permettez-moi de souligner ce point. Il semble à ma délégation que la tentative des Nations Unies pour favoriser la cause de la paix au Moyen-Orient présente l'aspect remarquable que voici. Nous avons vu les parties à un litige s'unir volontairement et spontanément avec l'assentiment unanime de la Communauté internationale, pour confier à un tiers, le représentant des Nations Unies, l'accomplissement d'une tâche qu'elles n'avaient pu, dans les relations normales qui les unissent, mener à bonne fin. Nous pouvons à la vérité voir dans ce précédent une orientation précieuse pour l'avenir.

L'Extrême-Orient

Des distingués représentants ont parlé de la situation en Extrême-Orient. A notre avis il est autant à propos que nécessaire que les Nations Unies se rendent compte du danger qu'il y a que le conflit du détroit de Formose ne s'étende jusqu'à englober plus que les îles chinoises au large du continent. Pareille éventualité constituerait à la vérité une très grave menace à la paix mondiale. Le premier ministre du Canada, s'adressant au Parlement le 6 septembre 1958, a dit que le monde voulait être assuré que rien ne serait négligé pour empêcher que se produisent des événements qui pourraient entraîner l'univers vers le désastre. Il a laissé entendre que les Nations Unies pourraient jouer un rôle responsable à cet égard.

Fait qui est de nature à nous encourager tous, monsieur le président, les représentants des États-Unis et du Gouvernement de Pékin ont repris des négociations directes les uns avec les autres par l'intermédiaire de leurs ambassadeurs respectifs à Varsovie. Nous espérons toujours bien sincèrement que cette querelle pourra se régler par des moyens pacifiques plutôt que par le recours à la force avec toutes ses dangereuses conséquences.

Le problème présente, il va sans dire, un autre aspect. Ce n'est pas en cédant à la force qu'on assure la paix: c'est une leçon qui nous a coûté très cher à notre époque et que nous ne devons pas oublier. Les négociations, si elles doivent produire des fruits, ne sauraient être entreprises sous la contrainte d'agressions militaires. En conséquence, si les dirigeants du Gouvernement de Pékin tiennent à tirer avantage de négociations susceptibles de conduire à une solution pacifique du différend actuel au sujet du sort des îles, il faut qu'ils acceptent de conclure une entente qui les empêche de recourir à la force. Je dois ajouter que si le Gouvernement nationaliste consentait lui aussi à abandonner sa menace de recourir à la force, et à renoncer aux dispositifs techniques de l'emploi de la force, la solution du problème en serait grandement facilitée. Qui condamne le recours à la force doit aussi condamner les provocations au recours à la force.

Nous avons donc placé notre espoir dans les négociations de Varsovie, comptant qu'elles permettront d'arrêter le dangereux acheminement vers la guerre en Extrême-Orient. Si, par malheur, nous étions déçus à cet égard, alors, monsieur le président, je crois que nous en arriverions au point où l'Organisation des Nations Unies devrait reconnaître l'existence d'une grave menace à la paix et examiner de quelle manière elle pourrait par ses bons offices prévenir une conflagration en Extrême-Orient. Le Conseil de sécurité ne peut méconnaître une telle menace à la paix, si les négociations bilatérales échouent. Le Conseil de sécurité lui-même pourrait entendre les vues des contestants ou bien peut-être serait-il plus approprié, dans cette délicate situation, de recourir à l'une ou l'autre des diverses méthodes qui consistent à chercher à en arriver à une entente au moyen de pourparlers privés et que l'Organisation des Nations Unies a trouvées efficaces par le passé. Toutefois, je doute qu'un débat contentieux en cette enceinte soit utile dans les circonstances actuelles.

Avant tout, il faut évidemment mettre fin à la canonnade et à toute activité guerrière. En effet, tant que les îles seront soumises à un blocus actif et que leurs défenseurs forceront le blocus pour s'approvisionner, il est évident que même un choc accidentel pourrait précipiter un conflit

général, même si personne ne le désirait. Nous pouvons et voulons sûrement trouver les bases d'un cessez-le-feu à des conditions équitables qui garantiraient la tenue de négociations pacifiques touchant le sort de l'île.

De telles mesures s'imposent donc immédiatement. Nous pensons aussi que tous les intéressés doivent songer à dénouer la situation complexe qui a suscité la crise actuelle au large de la côte chinoise. La solution pacifique du différend au sujet des îles sises au large de la Chine pourrait être un premier pas encourageant dans cette voie. La première cause de la méfiance et du conflit qui sont à la source des difficultés présentes en Asie orientale tient au comportement agressif et arrogant des communistes envers ceux qui ne sont pas de leur avis, attitude qui peut s'excuser en faible partie seulement si l'on se reporte aux péchés passés des autres impérialismes. Nous n'osons pas oublier l'activité passée et présente du communisme chinois en Corée et dans tout le Sud asiatique. Néanmoins, les adaptations nécessaires à des solutions pacifiques exigent de nous tous que nous examinions les contributions que nous pouvons apporter en vue d'une réconciliation.

Le désarmement

Le petit incendie de broussailles peut facilement devenir une conflagration générale. On a insisté si souvent sur ce point que nous risquons de l'accepter comme un fait de l'existence et non pas comme quelque chose que nous devons éviter à tout prix. Le sacrifice, non seulement de la souveraineté, mais des conceptions historiques de la politique nationale, est essentiel si nous devons nous acheminer maintenant vers le désarmement. Il est absurde de s'attarder à argumenter pour savoir si le désarmement doit précéder ou suivre la réduction des conflits et des tensions politiques. De fait, nous devons nous acheminer simultanément dans ces deux directions.

Malgré une situation peu prometteuse à la fin de la douzième session, le cours des événements de 1958 a encouragé les gouvernements qui, comme le mien, espèrent trouver une plus grande sécurité dans un programme de désarmement accepté de tous. Le cours régulier des négociations au sein des Nations Unies a malheureusement été rompu parce que l'Union soviétique a refusé de participer au travail de la Commission du désarmement. Nous avons déploré cette décision des Soviétiques l'an dernier et nous l'avons fait avec une conviction plus profonde par suite des efforts que nous avons déployés, en collaboration avec d'autres délégations, pour reconstituer la Commission d'une manière qui justifierait l'approbation de la grande majorité des États membres des Nations Unies. Nous continuons à déplorer cette décision, non seulement parce que, en conséquence, aucune négociation n'a eu lieu au sein des Nations Unies, mais aussi parce qu'elle a été un autre exemple du peu de considération que l'Union soviétique a pour les résolutions de l'Assemblée générale. La délégation du Canada espère que, lorsque nos discussions auront pris fin à la présente session, l'Union soviétique aura adopté une attitude moins intransigeante.

Malgré ces difficultés de procédure, il y a eu des négociations concrètes par d'autres voies. Nous nous réjouissons tous des conclusions auxquelles

en sont venus les spécialistes qui se sont réunis à Genève, en juillet et août cette année, en vue d'étudier la possibilité de déceler les infractions à un accord éventuel concernant la suspension des essais nucléaires. Le Canada est heureux d'avoir participé à ces entretiens, et il s'est réjoui des déclarations des États-Unis, du Royaume-Uni et de l'Union soviétique portant que leurs représentants commenceront le 31 octobre des pourparlers visant à la suspension des essais nucléaires et à l'établissement effectif d'un système de contrôle fondé sur le rapport unanime des spécialistes.

Il nous tarde de voir les trois puissances qui ont effectué des essais nucléaires, en venir à une entente. Un accord qui comporterait l'établissement d'un système conforme aux conclusions tirées par les spécialistes et qu'ils prétendent réalisables, toucherait directement plusieurs pays. Des postes de surveillance seraient établis dans plusieurs pays outre ceux des trois puissances qui sont parties aux négociations. De plus, certaines questions se posent relativement au personnel qui serait préposé à ces postes et à la disponibilité des données enregistrées par les instruments qui y seraient installés. Bien qu'un accord relatif aux conditions d'une suspension des essais n'intéresserait directement que les États qui fabriquent des armes nucléaires, les aspects du système de contrôle n'intéressent pas moins directement plusieurs pays. Nous comptons que si les trois puissances trouvent un terrain d'entente, elles prendront les dispositions nécessaires pour que d'autres gouvernements fassent connaître leur opinion au sujet de la répartition et du fonctionnement des postes du système de contrôle. Il nous faudra alors tenir compte logiquement du fait indéniable que ces dispositions doivent s'appliquer aux pays d'Europe et d'Asie qui, normalement, ne font pas partie des organismes des Nations Unies.

Le Gouvernement du Canada estime que l'évolution qui s'est produite en ce qui concerne les essais nucléaires est un pas encourageant dans la voie vers un programme réaliste de désarmement. Nous espérons qu'on prendra bientôt des dispositions en vue de tenir de nouvelles consultations d'ordre technique visant à établir des moyens de protection contre les dangers d'une attaque par surprise. A notre avis, la discussion sur le plan technique des problèmes spécifiques que pose le désarmement par étape a démontré sa valeur, et nous espérons que cette façon de procéder sera utilisée à d'autres fins. Une telle façon de procéder serait conforme aux dispositions de la résolution n° 1148 que l'Assemblée a adoptée l'an dernier et qui recommande spécifiquement la formation de groupes de techniciens spécialisés. Le problème qui consiste à s'assurer que l'espace interplanétaire ne servira qu'à des fins pacifiques et scientifiques est un exemple concret d'une question qui exige une bonne mesure d'étude par des techniciens. Il s'agit certes d'un problème urgent, et notre expérience du problème des armes nucléaires, dont la solution est devenue, avec le temps, de plus en plus difficile à trouver, doit nous servir de guide et d'avertissement.

Il est réconfortant de constater le progrès accompli et nous ne sommes pas disposés à mettre en doute la façon de procéder qui a permis de réaliser un tel progrès. Néanmoins, nous sommes d'avis, comme toutes les délégations, j'en suis sûr, que les discussions spécialisées qu'on envisage devraient de quelque façon cadrer de plus près avec les travaux des Nations Unies, — sans nuire, cela va de soi, à leurs chances de succès.

La conférence des spécialistes, à Genève, a bénéficié des services du secrétariat des Nations Unies et, sauf erreur, il en sera encore ainsi lorsque le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Union soviétique entameront leurs pourparlers le 31 octobre prochain. En outre, nous avons sous la main, sous forme d'un document des Nations Unies, le rapport des spécialistes. Toutefois, les spécialistes qui ont participé à la conférence ont soumis leur rapport à leurs gouvernements respectifs, et non pas aux Nations Unies. Je crois qu'on devrait, tout au moins, soumettre à l'examen des Nations Unies les résultats des futurs entretiens relatifs au désarmement. J'espère que l'on prendra, au cours de la présente session, les dispositions nécessaires afin que les intérêts constants des Nations Unies dans la question du désarmement soient formellement sauvegardés. Pour assurer le désarmement, une entente entre les grandes puissances, il va sans dire, est essentielle; mais il existe un intérêt mondial général dépassant celui des principaux pays concernés qui ne peut trouver son expression et sa satisfaction que par l'intermédiaire des Nations Unies.

L'espace interplanétaire

J'ai dit que le Gouvernement canadien espère qu'on tentera un premier effort, au moyen peut-être d'une étude des détails techniques impliqués, en vue d'en arriver à une entente assurant que l'espace interplanétaire ne servira qu'à des fins pacifiques et scientifiques. Le Gouvernement du Canada accueille donc avec empressement la proposition des États-Unis visant à l'établissement par l'Assemblée générale d'un comité ayant pour mission d'étudier la possibilité de collaboration internationale dans l'utilisation pacifique de l'espace interplanétaire et de formuler des vœux en vue d'une action par l'ONU. En février dernier, le premier ministre du Canada a parlé de l'avantage qu'il y aurait à établir un organisme de l'espace interplanétaire qui permettrait de faire en sorte que la juridiction sur l'espace interplanétaire soit confiée aux Nations Unies et que cet espace ne serve qu'à des fins pacifiques et scientifiques. Nous avons étudié la possibilité de collaboration internationale et nous aimerions communiquer les résultats de notre enquête à la commission que l'Assemblée générale pourra décider de créer.

Droit de la mer

Un autre sujet qu'il me faut traiter brièvement est celui du droit de la mer. On se souvient qu'à la suite de la résolution 1105 (XI) de l'Assemblée générale en date du 21 février 1957 quatre-vingt-six nations se sont réunies à Genève en février dernier pour participer à la conférence internationale sur le droit de la mer. Des résultats vraiment très importants sur une grande variété de questions ont été obtenus à cette conférence. On peut dire que les quatre conventions que la conférence a rédigées constituent un code presque complet de droit maritime; elles apparaissent comme l'une des plus remarquables réalisations récentes dans le domaine du droit international. Malheureusement, il n'a pas été possible de rallier une majorité des deux tiers des votes sur les questions épineuses mais extrêmement importantes de la largeur de la mer territoriale et du droit d'un État côtier à une zone de pêche contiguë.

Les distingués représentants reconnaissent sans doute que des événements survenus récemment dans l'Atlantique nord ont prouvé d'une façon saisissante, sinon dangereuse, la nécessité d'en arriver à s'entendre sur une

règle de droit touchant ces questions. On ne peut nier, je pense, qu'il est urgent, comme on vient de le voir dans cette région, que la communauté internationale des nations adopte une règle de droit capable de concilier les intérêts rivaux des divers États et de commander le respect de toutes les nations. En ce qui concerne le droit de la mer, on ne peut permettre une aggravation de la situation.

A Genève, la délégation du Canada a présenté une proposition qui, dans sa forme définitive aurait accordé aux États le droit d'étendre à six milles leur mer territoriale et une zone de pêche contiguë à cette mer et s'étendant à douze milles à partir des lignes de base de la mer territoriale. Dans cette zone, l'État côtier devait exercer, quant à la pêche, les mêmes droits que dans sa mer territoriale. Convaincus qu'il faudrait restreindre le plus possible l'extension de la mer territoriale afin d'assurer la liberté de la navigation sur mer et dans l'air, nous considérons que cette proposition dissiperait l'inquiétude croissante des États côtiers au sujet de leurs pêcheries hauturières et obviérait en même temps à la nécessité d'étendre la mer territoriale. Le Gouvernement du Canada voudrait voir établir comme règle de droit une formule aussi claire et aussi facile d'application.

Une des questions qui figureront à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée sera celle de l'à-propos de convoquer une seconde conférence internationale de plénipotentiaires afin d'étudier ces problèmes qui n'ont pas été résolus à Genève. Ma délégation est convaincue que la communauté internationale peut résoudre de façon satisfaisante la question ayant trait à l'étendue des eaux territoriales ainsi qu'aux droits de pêche dans la zone adjacente. Le meilleur moyen d'y parvenir serait, à notre avis, de convoquer une nouvelle conférence internationale à laquelle assisteraient des délégués de tous les États membres des Nations Unies et de leurs institutions spécialisées. Il ne faudrait pas tarder à la convoquer, si nous voulons empêcher que la situation aille sans cesse en s'aggravant. A titre de représentant d'un pays dont la devise est: "A mari usque ad mare" (d'un océan à l'autre) et qui est borné, à l'est, à l'ouest et au nord, par trois vastes océans, je puis affirmer que le Canada se préoccupe vivement de l'état de choses actuel et qu'il attache une extrême importance à la prompt solution de ces problèmes. C'est pourquoi la délégation canadienne appuiera sans réserve la convocation d'une nouvelle conférence internationale et cela dans le plus bref délai possible.

Rouages de l'ONU en vue du maintien de la paix

Au cours de nos délibérations, nous étudierons une proposition du secrétaire général, proposition fondée sur l'expérience acquise relativement à la Force d'urgence des Nations Unies et sur les leçons que les Nations Unies peuvent en tirer pour tracer leur ligne de conduite ultérieure. Nous étudierons avec un vif intérêt les opinions de notre secrétaire général dont les remarquables réalisations dans ce domaine nous inspirent une si entière confiance. Il a été lui-même un grand initiateur; j'espère que les mesures que nous adopterons en nous fondant sur ses commentaires et ses recommandations nous permettront de l'appuyer mieux encore advenant que nous fassions de nouveau appel à lui, ce qui ne saurait manquer, j'en suis sûr.

Les membres de notre organisation savent que le Canada a toujours fidèlement appuyé la Force d'urgence des Nations Unies. Nous avons

préconisé le maintien de cette force et nous l'avons appuyée, parce qu'elle a démontré son efficacité; nous sommes convaincus que, telle qu'elle est constituée, elle continuera à être utile. Un coup d'œil sur les chiffres relatifs aux incidents qui se sont produits et que renferme le rapport du secrétaire général concernant la Force d'urgence des Nations Unies, en date du 26 août 1958, suffit à démontrer le bien-fondé de mon avancé. Non seulement cette force a réussi à prévenir de nouveaux actes de violence et de nouvelles effusions de sang tout au long de la frontière désignée par l'accord d'armistice, mais elle a sans doute également contribué à ce qui sera, nous l'espérons, une constante clarification de l'atmosphère politique, de façon que nos efforts parviennent à régler définitivement les problèmes qui se posent dans la région en cause.

Le Canada appuiera toute nouvelle initiative visant à conclure des arrangements et plus efficaces pour répondre aux exigences des Nations Unies. Je ne veux pas donner à entendre que notre étude sommaire du rapport du secrétaire général servira nécessairement de base à la création d'une force permanente des Nations Unies semblable à la Force d'urgence. Il saute aux yeux qu'une force d'urgence des Nations Unies ne saurait servir dans toutes les éventualités imaginables. Nous pensons toutefois que l'expérience acquise par l'intervention de la Force d'urgence servira de point de départ et de guide utile permettant aux Nations Unies de tracer un programme d'intervention efficace pour faire face aux éventualités. Nous nous rendons compte que ces éventualités pourront être multiples et variées et qu'il n'est ni facile ni même peut-être opportun d'essayer actuellement de les préciser.

A notre sens, il est tout aussi important d'étudier les précédents créés par ces organismes d'urgence des Nations Unies, dont aucun ne saurait être considéré comme une force à proprement parler. Bien qu'en certaines circonstances on puisse avoir besoin de cadres aussi importants que celui de la Force d'urgence des Nations Unies, il est souvent préférable de recourir à un organisme semblable à l'Organisme de surveillance de la trêve ou qui s'apparente au Groupe d'observation des Nations Unies au Liban. Nous, Canadiens, sommes très au fait du rôle des organismes qui servent sous les auspices des Nations Unies ainsi que des Commissions internationales de surveillance en Indochine, et nous croyons fermement que dans des conditions appropriées, elles peuvent être très utiles. Fait digne de mention, voilà maintenant quatre ans que les membres de ces Commissions en Indochine collaborent avec les autorités des pays de cette zone pour appliquer l'accord international d'armistice sans qu'ils aient recouru aux armes. Ne sous-estimons pas le prestige dont jouit une Commission internationale à laquelle la communauté internationale donne son appui. La complexité et la délicatesse des questions que nous devons si souvent régler exigent que notre façon d'envisager les violations de la paix soit d'autant plus souple. L'envoi de forces armées portant l'étendard des Nations Unies ne constitue pas toujours le meilleur moyen de régler des situations où sont engagées en même temps des forces internes et externes.

On ne peut pas douter que les Nations Unies veulent empêcher tout acte de violence qui pourrait nuire à la paix et à la sécurité internationales. On se demande très sérieusement jusqu'à quel point les Nations Unies

peuvent intervenir, même en vue d'empêcher toute atteinte à la paix internationale, en employant des mesures coercitives qui ne visent pas un agresseur mais l'une ou l'autre des parties à un conflit armé qui a le caractère d'une guerre civile.

Les Nations Unies ne sont pas chargées de maintenir, par la force et contre les gens, l'autorité établie de n'importe quel régime ni d'empêcher qu'un régime établi mate une rébellion. Nous ne pouvons aller jusqu'à prétendre que tout emploi de la force, dans le cas d'un conflit civil, est illégal et penser que les Nations Unies maintiendront le statu quo dans chaque pays du monde. Évidemment, il est aussi faux de prétendre que si le régime au pouvoir dans un pays est remplacé par la force, par les gens du pays, les Nations Unies devraient intervenir pour protéger la nouvelle autorité établie contre l'ancienne. Personne ne prévoit que les Nations Unies accepteront une telle responsabilité; en général, on s'attend qu'aucune force des Nations Unies, aucune mesure de contrainte de sa part ne serviront à aider ou à étouffer une rébellion à l'intérieur d'un pays. Cependant lorsqu'un conflit civil prend une telle tournure que d'autres pays y deviennent directement intéressés ou menacent d'intervenir et que la paix internationale est en danger, cette grande organisation ne peut pas rester indifférente. Elle a alors l'occasion d'offrir ses bons offices, de tenter de régler le conflit par voie de médiation et de conciliation et peut-être, de fait, avec le consentement des pays en cause, d'installer sur leur territoire une force ou un organisme quelconque des Nations Unies pour sauvegarder la paix internationale et pour préserver l'intégrité d'un pays contre une agression venant de l'extérieur. J'insiste pour dire que cela doit se faire avec le consentement des pays en cause, car le représentant de l'Union soviétique a tenté de déformer nos intentions. Mon pays ne s'associerait pas à ceux qui voudraient imposer aux pays du Moyen-Orient ou à d'autres pays un genre quelconque de force de police internationale. A notre avis, l'emploi répandu de l'expression "force de police internationale" à cet égard est peut-être malheureux. Le rôle de l'ONU consiste à aider les États membres à obtenir la paix. Elle ne pourrait pas, même si elle le voulait, leur imposer sa volonté de cette façon.

Nous n'avons pas réussi à mettre en vigueur les dispositions de l'article 43 de la charte, prévoyant que les Nations Unies auront une force suffisante pour intervenir chaque fois qu'il y aurait menace à la paix, violation de la paix ou acte d'agression et pour prendre des mesures efficaces en vue de maintenir ou de rétablir la paix et la sécurité internationales. Pour le moment, rien ne porte à croire qu'on en viendra bientôt à une entente en vue de fournir aux Nations Unies des forces qui leur permettraient d'intervenir contre tout pays qui, selon les Nations Unies, serait un pays agresseur. Nous espérons et souhaitons bien sincèrement qu'il ne sera jamais nécessaire de faire appel à de telles forces. En attendant, nous devons, par des efforts plus modestes, prévoir des moyens moins compliqués qui permettraient de prendre les mesures nécessaires en vue d'empêcher que de petites guerres ne s'étendent ou en vue de maintenir et de surveiller une paix qui est déjà établie. Le succès obtenu par la Force d'urgence des Nations Unies et par divers groupes d'observateurs établis par les Nations Unies démontre qu'il faut perfectionner des moyens de ce genre afin d'aider les Nations Unies à remplir leurs obligations.

(Voir la suite à la page 256)

Voyage du premier ministre

LE 28 AOÛT dernier, le premier ministre du Canada, M. Diefenbaker, a annoncé qu'il ferait un voyage autour du monde et qu'il visiterait plusieurs pays membres du Commonwealth. Ce voyage durera de la fin octobre à la mi-décembre.

M. Diefenbaker a profité de l'occasion pour se réjouir des liens rattachant le Canada à "la grande famille dispersée, mais unie et vigoureuse, à ces pays confiants en l'avenir et amoureux de liberté qui constituent le Commonwealth". Il a signalé qu'il a l'intention d'en visiter le plus possible et d'apprendre à mieux connaître leurs dirigeants et leurs habitants. Il a exprimé le souhait de pouvoir ainsi contribuer dans une certaine mesure au triomphe de la paix, en cimentant les liens spirituels, impondérables mais essentiels, qui unissent toutes ces nations.

De plus, M. Diefenbaker a dit combien il regrettait de ne pouvoir, faute de temps, visiter tous les pays du Commonwealth, et de devoir renoncer à se rendre en Afrique.

Depuis la première déclaration du premier ministre, le programme de son voyage s'est précisé, et l'itinéraire définitif commence à prendre forme. M. Diefenbaker sera accompagné de M^{me} Diefenbaker, et d'un petit groupe de hauts fonctionnaires. Le voyage se fera à bord d'un avion C-5 de l'A.R.C.

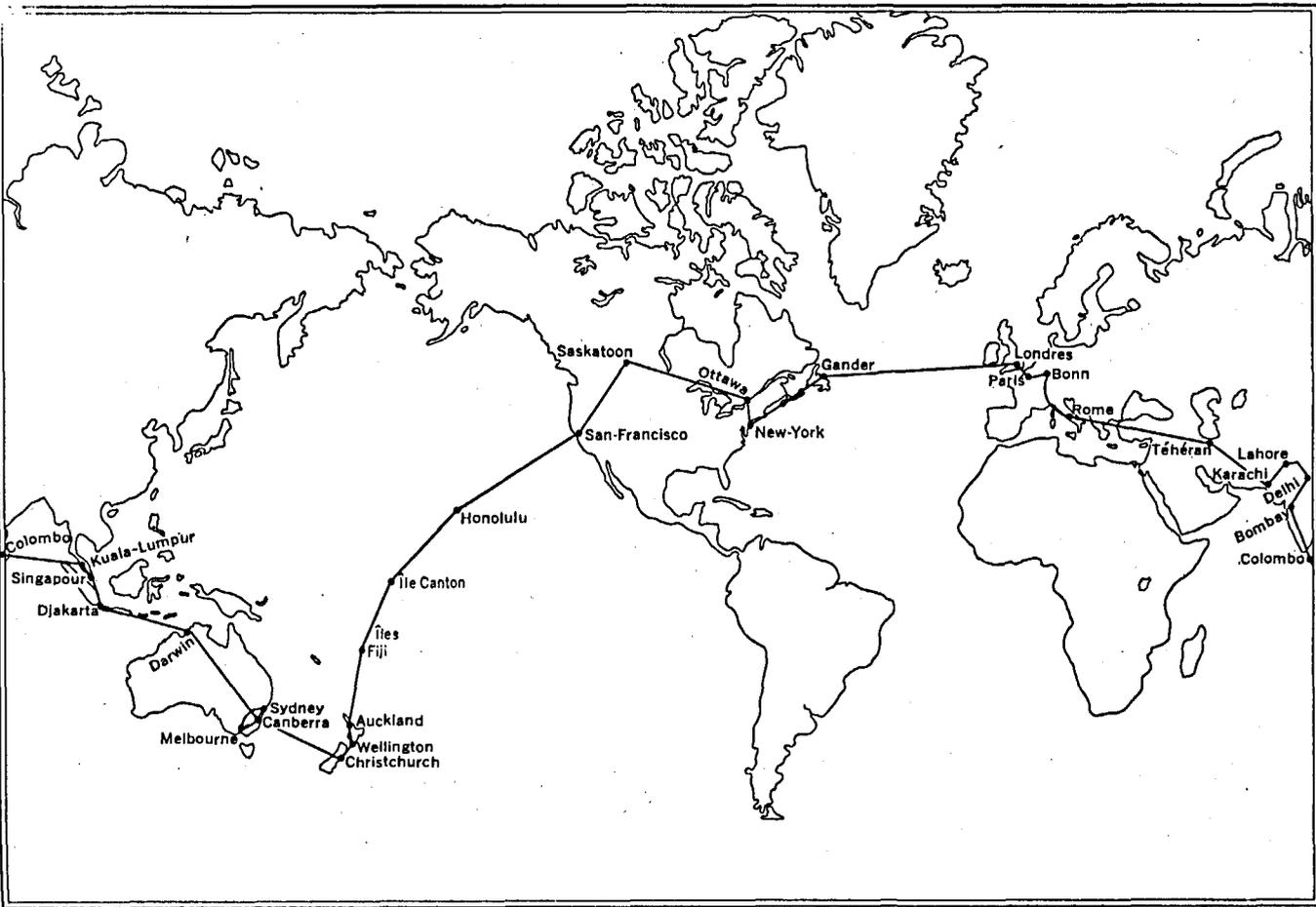
Visite de l'Europe

Londres sera la première escale, du 30 octobre au 4 novembre. M. et M^{me} Diefenbaker seront reçus à un déjeuner officiel par Sa Majesté la reine et S.A.R. le prince Philippe. Ils dîneront au 10, Downing Street, et M. Diefenbaker s'entretiendra avec M. Macmillan, premier ministre britannique, et des membres du cabinet de Londres. Il est probable que M. Diefenbaker prononcera un discours important, à l'occasion de la réunion de la Commonwealth and Empire Industries Association, au Royal Albert Hall. M. Macmillan et M. Gaitskell, chef de l'opposition, assisteront à cette cérémonie. M. et M^{me} Diefenbaker passeront la fin de semaine des 1 et 2 novembre en Écosse, sans être accompagnés de leur suite. Le 3 novembre, le premier ministre du Canada sera l'invité d'honneur à un grand déjeuner à Mansion-House, offert par la ville de Londres.

De Londres, M. Diefenbaker et ses compagnons de voyage iront passer quelques jours sur le continent européen. Le premier ministre se rendra dans la République fédérale d'Allemagne et passera en revue les troupes canadiennes postées en Europe. Il a également l'intention de voir le général de Gaulle en France, et M. Fanfani, lors de son passage en Italie.

L'itinéraire officiel prévoit que M. Diefenbaker sera à Paris le 5 novembre, et que le lendemain il se rendra au poste de l'A.R.C. à Grostenquin. Les 7 et 8 novembre, M. Diefenbaker sera à Bonn, où il rencontrera le chancelier Adenauer et certains ministres du Gouvernement fédéral. Le programme officiel ne prévoit rien pour le 9, que le premier ministre canadien et sa femme passeront en Allemagne. Le 10 novembre, ils visiteront les éléments de brigade de l'Armée canadienne postés à Soest. En route pour Rome, le premier ministre

Voyage du premier ministre - 1958



DIVISION DES LEVÉS ET DE LA CARTOGRAPHIE, OTTAWA, 1958

s'arr
célèb
L'ind
nov
cér
quel
de v
chan
plusi
son
mîer
avec
com
cert
mal
Cey
Rab
Au
Au
d'ha
en
Ind
A.P.
M.
Wé
gea
jou
M.
l'a
San
can

s'arrêtera probablement au poste de l'A.R.C. de Marville, en France, pour y célébrer l'Armistice. Il restera à Rome jusqu'au soir du 12 novembre.

L'itinéraire asiatique

Le premier ministre et sa suite doivent arriver à Karachi le soir du 13 novembre; les deux journées suivantes seront consacrées à des réunions et cérémonies officielles dans la capitale du Pakistan, où M. Diefenbaker aura quelques entretiens avec les dirigeants gouvernementaux. Il se propose ensuite de visiter Lahore et Peshawar, et de se rendre à la passe de Khaibar, et sur le chantier de la vaste entreprise de Warsak, près de Peshawar, où travaillent plusieurs Canadiens.

L'escale suivante sera dans l'Inde, où M. Diefenbaker et les membres de son entourage séjourneront du 18 au 23 novembre. Ici encore, les deux premières journées seront consacrées à des visites officielles et à des entretiens avec M. Nehru, premier ministre de l'Inde. Le programme n'est pas encore complet, mais il est possible que M. Diefenbaker et sa suite visitent Agra et certains autres endroits.

La visite à Ceylan durera du 24 au 26 novembre et celle à la Fédération malaise, du 27 au 30. M. Diefenbaker rencontrera le premier ministre de Ceylan, M. Bandaranaike, et le premier ministre de Malaisie, Tunku Abdul Rahman.

M. et Mme Diefenbaker seront à Singapour le 1^{er} décembre, comme invités d'honneur du Gouverneur de cette colonie, et de là, ils se rendront par avion en Australie. Leur avion s'arrêtera deux heures, le 2 décembre, à Djakarta, en Indonésie, pour faire le plein d'essence. M. Diefenbaker espère pouvoir saluer à l'aéroport le président Soukarno et d'autres dirigeants indonésiens.

Autres escales

Le séjour en Australie durera du 3 au 7 décembre. La première escale sera Canberra, où M. Diefenbaker verra le premier ministre M. Menzies. Les autres escales seront Melbourne, le 5 décembre, et Sydney, le 6 décembre.

Les voyageurs demeureront en Nouvelle-Zélande, du 8 au 14 décembre. M. Diefenbaker visitera Christchurch et Dunedin, avant de partir pour Wellington. Après avoir rencontré le premier ministre Nash et d'autres dirigeants à Wellington, les 9 et 10 décembre, M. Diefenbaker espère passer trois jours de congé au célèbre centre de pêche du lac Taupo, dans l'île du Nord. M. Diefenbaker et sa suite quitteront Auckland le 15 décembre, et prendront l'avion qui les ramènera à Saskatoon, via les îles Fidji, Canton, Honolulu et San-Francisco. L'avion s'arrêtera un jour à Honolulu et atterrira en territoire canadien le soir du 17 décembre.

DIVISION DES LEVES ET DE LA CARTOGRAPHIE, OTTAWA, 1958



LE MILLIÈME STAGIAIRE DU PLAN DE COLOMBO

M. Mohammed Saeed (Pakistan), le millième stagiaire à bénéficier au Canada du programme d'assistance technique du Plan de Colombo, a reçu un diplôme, le 29 septembre, du premier ministre suppléant, M. G. R. Parkes. C'est en 1951 que le Canada a accueilli le premier stagiaire du Plan de Colombo.

Co

Co

Aux
doit
lisées
écon
la ch
avec
qu'il

socia
cons
de c
géné
spéc
nisa
l'agr
la c
civil
télé
adm
écon
cata
d'un
miq
Le C
qui
acce
emp
de c
abo
résu

Ver

des
Nat
des
mes
au
dev
obt
il y

24e
cra
des

Coordination au sein du Conseil économique et social

AUX TERMES de la Charte des Nations Unies, le Conseil économique et social doit relier à l'Organisation des Nations Unies, en tant qu'"institutions spécialisées", les divers organismes intergouvernementaux agissant dans les domaines économique, social, de l'éducation, de l'hygiène, etc. Le Conseil, en outre, a la charge de coordonner l'activité de ces institutions, soit par consultations avec elles, soit par des recommandations qu'il leur adresse directement ou qu'il adresse à l'Assemblée générale et aux États membres de l'ONU.

Pour s'acquitter plus facilement de sa tâche, le Conseil économique et social s'est doté d'un organe subsidiaire, le Comité de coordination. Il a aussi constitué, à partir des divers secrétariats, un organisme faisant la contrepartie de ce comité: le Comité administratif de coordination, composé du secrétaire général des Nations Unies ainsi que des chefs exécutifs de celles des institutions spécialisées dont les préoccupations sont d'ordre économique et social: l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'Union postale universelle, l'Union internationale des télécommunications et l'Organisation météorologique mondiale. Le Comité administratif de coordination présente chaque année un catalogue des projets économiques et sociaux des Nations Unies et des institutions spécialisées. Ce catalogue, comme les rapports des institutions énumérées ci-dessus, fait l'objet d'une revue générale de la part du Comité de coordination du Conseil économique et social, qui recommande l'ordre de priorité à établir entre les projets. Le Comité conseille aussi de rejeter ou de renvoyer à plus tard ceux des projets qui lui paraissent peu pratiques ou moins urgents que les autres. Les projets acceptés sont coordonnés le plus possible, de façon à éliminer les doubles emplois. Lorsque la chose paraît indiquée, le Comité a recours à la collaboration de quelques-unes des institutions spécialisées pour résoudre une question ou aborder un domaine particulier. Cette méthode a donné jusqu'ici d'excellents résultats.

Vers l'unification des efforts

L'an dernier, à la 24^e session du Conseil économique et social, il a été pris des mesures qui unifieront davantage l'activité économique et sociale des Nations Unies. On a décidé de passer régulièrement en revue les programmes des Nations Unies et des institutions spécialisées afin de prévoir dans quelque mesure l'orientation qu'il faudra leur imprimer dans les cinq ans pour répondre au besoin de développement des États membres. Ces prévisions à long terme devraient aider les gouvernements à se rendre mieux compte des réalisations obtenues, des tendances qui se dessinent, des demandes de fonds auxquelles il y a lieu de s'attendre, et des besoins qui déterminent les unes et les autres.

Les hauts fonctionnaires de l'ONU, de même que certains délégués à la 24^e session et particulièrement ceux des pays sous-développés, ont d'abord craint que cet examen des perspectives quinquennales ne traduise, de la part des principaux États contributeurs, la préoccupation de réduire leurs charges

et n'aboutisse à une réduction de l'activité économique et sociale des Nations Unies. La délégation du Canada s'est employée à dissiper ces craintes, soulignant qu'il ne s'agissait pas d'une mesure à but négatif: la revue des programmes ne vise qu'à éliminer les doubles emplois et à concentrer les efforts sur les besoins les plus pressants. A la 26^e session, en juillet dernier, les représentants du Canada ont pu constater avec plaisir que ce point de vue est mieux compris. La plupart des institutions et des délégations ont paru estimer nécessaire cet examen des programmes pour l'utilisation efficace des ressources limitées de l'ONU.

Résolution de mise au point

Une résolution adoptée par le Conseil économique et social en juillet 1958, à sa 26^e session, a fini d'éclaircir la question. Elle reconnaît le droit qu'ont les institutions spécialisées de continuer à tracer leurs programmes et établir leurs budgets selon leurs statuts respectifs, ce qui assure un maximum de souplesse et d'initiative. La résolution approuve la formation d'un comité chargé d'examiner les diverses estimations et de présenter à ce sujet un rapport d'ensemble comparant les programmes aux besoins auxquels ils sont destinés à répondre et faisant ressortir les relations qui existent entre ces programmes. Ce rapport sera présenté par l'intermédiaire du Comité administratif de coordination au Conseil économique et social.

Le Secrétariat des Nations Unies travaille actuellement, en préparation de la 28^e session du Conseil économique et social, à un examen des programmes des Nations Unies relevant du domaine économique ou social. On compte recevoir aussi, avant le 1^{er} décembre 1959, des rapports embrassant la même période et établis par l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation météorologique mondiale.

M. Jean
195

M. H. J.

Mlle E.
cla

M. J. S.
le 3

M. A.
Dé

M. G.
Dé

M. J.-C.
cla

M. W.
Ca

M. M.
à

Mlle E.
du

M. J.
se

M. G.
du

M. A.
cc

M. W.
ha

M. V.
it

M. J.

M. W.
cc

M. G.
sa

Mlle C.

M. R.
l'

M. G.
g

Mlle M.
d

M. W.
g

Bila

Austr

Accor

P

NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. Jean Désy, ambassadeur du Canada en France, a quitté le service diplomatique le 8 juillet 1958.
- M. H. L. Keenleyside se retire de la fonction publique le 1^{er} septembre 1958.
- M^{lle} E. P. MacCullum entre de nouveau au Ministère et est nommée agent du service extérieur, classe 5, le 2 septembre 1958.
- M. J. S. Nutt, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Washington le 2 septembre 1958.
- M. A. D. Ross, de l'administration centrale, est affecté le 2 septembre 1958 au Collège de la Défense nationale, à Kingston.
- M. G. Scotte, de l'administration centrale, est affecté le 2 septembre 1958 au Collège de la Défense nationale, à Kingston.
- M. J.-G.-B. Gignac entre au Ministère le 2 septembre 1958 à titre d'agent du service extérieur, classe 2.
- M. W. P. McLeod, de l'administration centrale, est affecté le 3 septembre au consulat du Canada à Hambourg.
- M. M. F. Yalden, de la section linguistique de Cambridge, est affecté à l'ambassade du Canada à Moscou, où il arrive le 4 septembre 1958.
- M^{lle} E. Weiss, de l'administration centrale, est affectée le 5 septembre 1958 au consulat général du Canada à New-York.
- M. J. H. Taylor, du haut commissariat du Canada à la Nouvelle-Delhi, est affecté le 6 septembre 1958 à l'administration centrale.
- M. G. Charpentier, de l'administration centrale, est affecté le 8 septembre 1958 à l'ambassade du Canada à Ankara.
- M. A.-C. Lapointe, de l'administration centrale, est affecté le 9 septembre 1958 au haut commissariat du Canada à la Nouvelle-Delhi.
- M. W. R. Campbell, du consulat du Canada à Sao-Paulo, est affecté le 9 septembre 1958 au haut commissariat du Canada à la Nouvelle-Delhi.
- M. V. C. Moore, en fonction temporaire à l'ambassade du Canada à Stockholm, est affecté le 10 septembre 1958 à l'administration centrale.
- M. J. D. Lane a quitté le ministère des Affaires extérieures le 12 septembre 1958.
- M. W. Courchesne, M.B.E., de l'administration centrale, est affecté le 15 septembre 1958 au consulat du Canada à Sao-Paulo.
- M. G. E. Cox, qui était en congé au Canada, est affecté le 16 septembre 1958 au haut commissariat du Canada à Londres.
- M^{lle} G. M. Bearman s'est retirée du service diplomatique le 19 septembre 1958.
- M. R. P. Bower, ambassadeur du Canada au Venezuela, est affecté le 22 septembre 1958 à l'administration centrale.
- M. G. A. H. Pearson, de l'administration centrale, est affecté le 23 septembre 1958 à la délégation du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord, à Paris.
- M^{lle} M. Meagher, en fonction temporaire à l'administration centrale, est nommée ambassadrice du Canada à Israël le 25 septembre 1958.
- M. W. H. Holmes, de l'administration centrale, est affecté le 27 septembre 1958 au consulat général du Canada à Los-Angeles.

LES TRAITÉS Faits courants

Bilatéraux

Australie

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Commonwealth d'Australie pour éviter les doubles impositions et empêcher la fraude en matière d'impôt sur le revenu.

Signé à Ottawa le 1 octobre 1957.

En vigueur le 31 mai 1958.

Suisse

Accord de coopération entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Confédération Suisse concernant l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

Signé à Ottawa le 6 mars 1958.

Instruments de ratification échangés à Ottawa le 31 juillet 1958.

En vigueur le 31 juillet 1958.

Royaume-Uni

Échange de Notes entre le Canada et le Royaume-Uni modifiant l'Accord du 19 août 1949, concernant les services aériens entre ces deux pays.

Signées à Ottawa le 18 août 1958.

En vigueur le 18 août 1958.

Publication

Recueil des Traités 1957 N° 23. Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Union Sud-Africaine pour éviter les doubles impositions et empêcher la fraude fiscale en matière d'impôt sur le revenu.

Signé à Ottawa le 28 septembre 1956.

En vigueur le 1er janvier 1958.

Recueil des Traités 1957 N° 24. Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Union Sud-Africaine pour éviter les doubles impositions et empêcher la fraude fiscale en matière de droits successoraux.

Signé à Ottawa le 28 septembre 1956.

En vigueur le 1er janvier 1958.

CONCEPTION CANADIENNE DES TÂCHES DE L'ONU

(Suite de la page 248)

L'importance croissante des initiatives prises pour assurer la paix, initiatives que j'ai signalées, démontre le rôle que les petits pays jouent au sein des Nations Unies. L'acceptation d'une plus grande responsabilité est peut-être avantageuse pour les puissances moyennes. Il nous a été beaucoup trop facile d'accuser les grandes puissances et de trouver dans leurs fautes la cause de toutes nos difficultés. C'est souvent la conduite irréfléchie d'une puissance de moindre importance qui a engagé les Nations Unies dans une crise; il faut se rappeler qu'une telle conduite encourage inévitablement les grandes puissances à s'attribuer plus de pouvoir. Les puissances secondaires ne sont pas plus sages ni plus vertueuses du seul fait qu'elles sont plus petites. Cependant, étant donné que nous ne pouvons pas déclencher d'agression générale et que notre activité dans les affaires internationales est limitée, nous avons ainsi l'occasion de jouer un rôle pacificateur que les grandes puissances, à cause des circonstances, ne peuvent jouer. Jusqu'à un certain point, il s'agit là d'un changement du caractère que devaient avoir les Nations Unies, selon l'esprit des fondateurs. La charte se fondait sur le principe de la collaboration entre les grandes puissances en vue d'assurer la paix. Si elles ne peuvent s'acquitter de leur tâche en se fondant sur ce principe, il revient alors aux puissances secondaires de faire ce qu'elles peuvent dans l'entretemps. Nous devrions donc être plus en mesure de dire aux grandes puissances que l'Organisation des Nations Unies n'a pas été établie pour leur servir de forum où elles peuvent se livrer au jeu de la politique de puissance et que les puissances secondaires ont d'autres rôles à jouer que celui de pions dans une guerre froide.

Je profite de la circonstance pour affirmer que le Canada, par l'intermédiaire des Nations Unies, a l'intention de collaborer au maintien de la paix dans la mesure où il peut raisonnablement être appelé à le faire.

AFFAIRES EXTÉRIEURES



CANADA

Novembre 1958

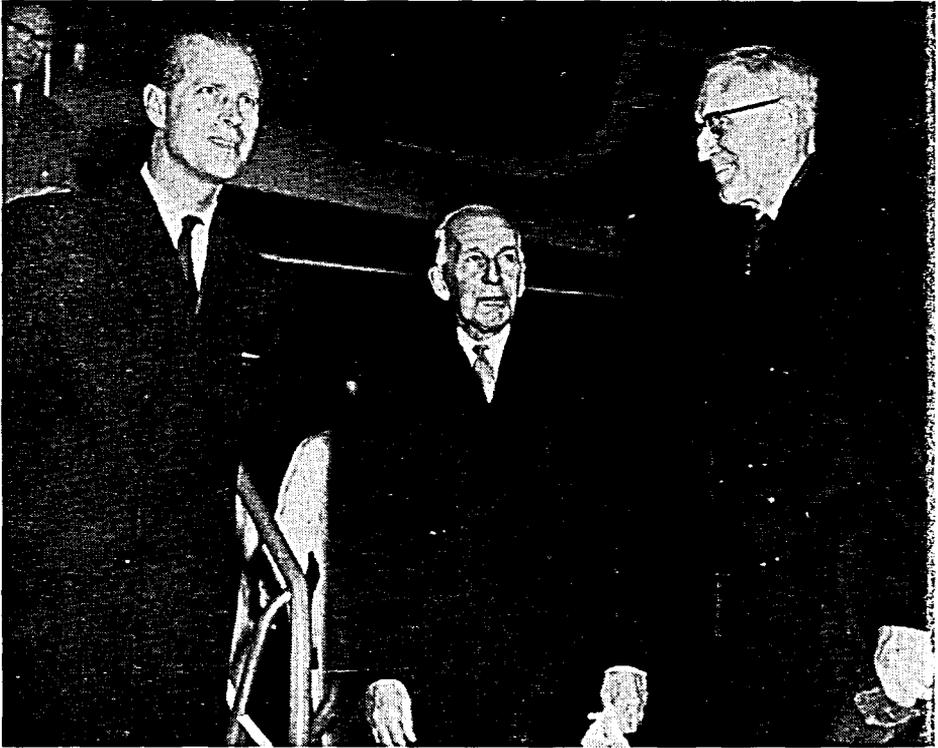
Vol. 10 N° 11

• Sous le titre **AFFAIRES EXTÉRIEURES**, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: **UN DOLLAR** par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

	PAGE
Un pèlerinage collectif au temple du devoir.....	259
Relations canado-antillaises...	265
Conférence sur les attaques par surprise.....	268
Le Canada et le Commonwealth.....	269
Les événements politiques de France.....	278
Conférence de l'Agence de l'énergie atomique.....	282
Conseil économique et social: Vingt-sixième session.....	287
M. Smith en Amérique latine...	292
Nominations, mutations et démissions.	293
Les Traités.....	294
Documents des Nations Unies.....	295

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada



VISITEUR ROYAL

Son Altesse royale le duc d'Édimbourg a fait une visite non officielle à Ottawa du 28 au 31 octobre. Président de l'Union des anglophones du Commonwealth, le duc est venu au Canada à l'occasion de la troisième conférence mondiale des filiales de l'Union. On le voit ci-dessus, à gauche, en compagnie de Son Excellence M. Massey, gouverneur général, et de M. Howard Green, ministre des Travaux publics et premier ministre par intérim du Canada.

Le prince a modifié son itinéraire de retour pour s'arrêter à Springhill (Nouvelle-Écosse), où il a offert sa sympathie aux survivants d'une catastrophe minière et à leurs familles.

Un pèlerinage collectif au temple du devoir

PARTI POUR un tour du monde, le premier ministre du Canada, M. John G. Diefenbaker, a fait escale à New-York. Le 28 octobre, s'adressant à la Société des Pèlerins (Pilgrims Society), il a déclaré:

Depuis plus d'un demi-siècle, les membres de la "Pilgrims Society" des États-Unis se réunissent de temps à autre, pour étudier les rapports mutuels des nations, et les responsabilités internationales de tous ceux qui ont hérité de la tradition des Pèlerins, de ceux qui, venus du vieux monde, ont su dissiper le mystère du nouveau monde.

Rapports historiques

Nous, Canadiens, participons de bien des façons à votre héritage des Pèlerins. En effet, l'une des pages de notre histoire décrit l'aventure d'hommes qui s'embarquèrent des côtes françaises et vinrent en Nouvelle-France à l'époque même où vos pionniers abordaient en Amérique du Nord. Jamestown a été fondé en 1607, Québec un an plus tard.

La tradition des Loyalistes de l'Empire Uni a fait pénétrer la tradition des Pèlerins dans les provinces canadiennes de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario. Au cours de cette émigration prodigieuse, les treize colonies ont perdu les descendants des Pèlerins, venus s'établir en terre canadienne.

Par une ironie de l'Histoire de nos deux pays, en 1759, sur les plaines d'Abraham, il fut décrété que l'Amérique du Nord serait britannique et non plus française; mais quelques années plus tard, au sein de la famille de langue anglaise, un autre conflit surgit, pour savoir si à tout prendre l'Amérique du Nord devait demeurer britannique. Les colonies américaines tranchèrent la question de façon définitive.

Cette nation nouvelle adopta la pensée, la tradition et l'expérience politique de l'Angleterre, et y ajouta la formule inédite de l'autonomie politique, fondée sur les droits de l'homme et la loi naturelle, deux conceptions dérivant de la pensée politique de la France. A son tour, la France reprit ces idées qu'elle nous avait données, et transformées, elles alimentèrent le foyer idéologique de la Révolution de 1789.

Depuis 1776, l'histoire de la liberté se confond à un degré étonnant avec celle des peuples de langue anglaise, aux quatre coins de l'univers. Au XIX^e siècle, le rôle essentiel dans le concert des nations fut dévolu à la Grande-Bretagne, puissance pacifique, tandis qu'au XX^e siècle, ce sont les immenses États-Unis qui ont assumé le rôle de chef de file. Par un paradoxe étrange, la sécession de 1776 a consolidé la liberté des hommes dans tout l'univers, et l'amitié anglo-américaine est devenue la pierre angulaire de l'édifice démocratique où vit librement la société occidentale.

Le Canada participe à cette amitié. Notre pays et les États-Unis ont suivi des voies distinctes mais parallèles vers la souveraineté politique, adaptant chacun cette formule aux besoins de son peuple. L'indépendance,

l'autonomie ont été conquises par des méthodes différentes, "aux États-Unis par la révolution, au Canada par l'évolution". Mais les deux voisins ont partagé l'inspiration d'une histoire commune, l'héritage commun d'institutions bien fondées, les valeurs éternelles du droit, et de la justice fondée sur le droit, et un dessein identique à l'échelle internationale: le maintien de la paix dans la liberté.

Nos deux pays ont su réaliser l'unité des races en fusionnant de façon équitable, et librement, Anglais et Français, Allemands et Hollandais, et toutes les autres races du genre humain. Le Canada, fondé par deux grandes races, la race française et la race britannique, a réussi quelque chose de plus: une formule d'unité et de collaboration qui a emprunté à chacune le plus beau de ses traditions. Cet heureux mélange racial au Canada et aux États-Unis donne à l'univers entier l'espoir de conquérir la paix universelle, quelles que soient les divergences ethniques, nationales ou religieuses.

Le Canada comme les États-Unis est souverain et indépendant. Sans doute, le Canada est-il une monarchie, et son monarque est la Reine du Canada; mais, répétons-le, les Canadiens ne lui paient ni impôt ni autre tribut monétaire. Si le Gouvernement britannique avait voulu se rendre à la demande exprimée dans la pétition "du rameau d'olivier", signée par 46 membres du Congrès continental, par des hommes comme John Hancock, John Adams, Benjamin Franklin, Patrick Henry, Richard Lee et Thomas Jefferson, le cours de l'histoire aurait sans doute été changé. Cette pétition fut soumise aux autorités britanniques après les combats de Lexington, Concord et Bunker-Hill et elle exprimait des principes que nous retrouvons dans le Statut de Westminster de 1931, clef de voûte du Commonwealth tel que nous le connaissons aujourd'hui. Les conceptions des pères de la république américaine se retrouvent de nos jours dans le Commonwealth des nations.

Il y a environ un quart de siècle, Nicholas Murray Butler a dit:

C'est l'un des phénomènes les plus extraordinaires dans l'histoire des gouvernements que ces hommes dispersés dans ces colonies lointaines, économiquement faibles, impuissants et asservis du point de vue financier, aient eu l'imagination créatrice des grands organisateurs qu'on retrouve aujourd'hui chez tous les peuples britanniques . . . Il en va ainsi dans l'histoire de notre race: les idées cheminent lentement; le raisonnement n'est saisi qu'avec beaucoup de retard; l'action traîne à l'arrière-garde des convictions.

Ayant établi l'unité essentielle de nos deux nations, je voudrais souligner qu'il est indispensable pour conserver nos rapports amicaux, de faire preuve des plus grandes précautions et d'un esprit altruiste. Il y a environ quatorze mois de cela, dans une allocution prononcée au collège Dartmouth, j'ai exprimé l'inquiétude que nombre de Canadiens éprouvent quant aux relations commerciales et économiques entre les États-Unis et le Canada. Je me souviens d'avoir dit alors: "Je tiens à signaler que le Gouvernement canadien a le devoir d'envisager d'abord les intérêts canadiens". J'avais repris à mon compte en les adaptant les paroles de M. Foster Dulles: "Le Département d'État a pour mission de veiller aux intérêts des États-Unis". Et j'avais ajouté que le Canada n'était pas et ne serait jamais anti-américain.

Meilleures relations

Nombre de mes compatriotes s'imaginent que les rapports entre nos deux pays sont si naturels qu'il est inutile d'y songer, et que les choses iront toujours toutes seules. Aujourd'hui je suis porté à croire qu'en quatorze mois, ces rapports ont changé pour le mieux. Dans un terrain un peu inculte, où tout poussait dans le chaos, nous avons mis de l'ordre. Rien n'est jamais définitif, et il faudra toujours exercer beaucoup de vigilance, car pour citer R. L. Stevenson: "L'art de l'amitié est l'art de réparer sans cesse les clôtures".

Mais quelles sont donc les améliorations auxquelles je songe? Je répondrai à cette question en me cantonnant dans un domaine général à cause de la conjoncture actuelle.

1) Lors de la visite du président Eisenhower et du secrétaire d'État Dulles à Ottawa en juillet, nous avons examiné avec franchise, droiture et confiance mutuelle, des questions de grande importance pour nos pays respectifs. Jusqu'à quel point cette franchise s'est manifestée, on a pu le voir par le discours que le président a prononcé devant le Parlement, où, dans un cadre bien canadien, il a exposé le point de vue des États-Unis.

Puis-je dire en passant qu'un des aspects les plus encourageants des événements de l'année écoulée, c'est l'application que les journalistes des deux pays ont mise à étudier et comprendre les diverses questions en jeu, ainsi qu'à signaler les points sur lesquels nous sommes d'accord en tout ou en bonne partie. Ils ont fait preuve de compréhension et, à mon sens, ont écrit plus abondamment et plus franchement que jamais.



Le premier ministre Diefenbaker prononce une causerie devant la "Pilgrims Society" de New-York. A sa droite, M. Dulles, secrétaire d'État des États-Unis.

2) A la suite des pourparlers avec le président Eisenhower, il a été établi un organisme qui s'appellera le Comité canado-américain de défense commune et dont la fonction sera de délibérer sur les questions de défense globale du continent nord-américain qui se trouve dans la région du Traité de l'Atlantique Nord.

Ce comité, qui se réunira pour la première fois d'ici quelques mois, ne cherchera nullement à usurper les attributions techniques de nos chefs d'état-major respectifs ni les fonctions consultatives de la Commission permanente canado-américaine de défense, mais il permettra des contacts étroits entre les chefs politiques à qui il appartient en définitive de prendre les décisions suprêmes quant aux dispositifs de défense. Il sera ainsi possible de se bien comprendre et de se mettre d'accord en ce qui concerne la protection de nos deux pays sur ce continent.

3) Une autre initiative a été l'organisation méthodique d'échanges de visites et de vues entre les législateurs des deux pays. J'ai proposé à la Chambre des communes l'institution d'un tel comité. Les sénateurs Aiken et Capehart et les représentants Brooks Hays et Coffin sont venus récemment à Ottawa pour en avancer l'établissement et la première de ces réunions aura lieu à Washington en 1959.

4) Je signale aussi le Comité canado-américain des questions commerciales et économiques qui, au cours d'une réunion il y a deux mois, s'est attaqué aux divers problèmes économiques qui intéressent nos pays et dont les membres ont manifesté des sentiments d'équité mutuelle. Il importe au plus haut point que nos relations commerciales tiennent compte des droits de chacun de nous. Les États-Unis sont notre client le plus important, mais nos achats aux États-Unis dépassent de centaines de millions de dollars les ventes que nous y faisons.

Il y a à peine un mois avait lieu à Montréal la Conférence commerciale et économique du Commonwealth. On peut résumer les buts et les conclusions de cette Conférence en ces termes: un Commonwealth qui prend de l'expansion dans une économie mondiale en plein essor.

Comme le monde libre doit répondre non seulement à l'offensive militaire mais aussi à l'offensive économique de l'URSS, la logique demande que les nations qui font partie de ce monde libre collaborent sur le plan économique comme dans le domaine de la défense. Faillir à cette tâche, c'est avouer que le régime de la liberté peut se permettre de laisser s'affaiblir l'économie aussi bien que la défense, et laisser fléchir l'économie des nations libres.

Le Congrès a étendu dernièrement la portée du "Reciprocal Trade Agreements Act", ce qui indique que les États-Unis continueront à faire preuve de largeur d'esprit en ce qui concerne l'évolution graduelle d'une zone croissante de commerce multilatéral. Je me suis senti réconforté par l'attitude qu'a prise le Congrès cette année à l'occasion des modifications apportées à la Loi publique 480, qui est d'une importance particulière pour le Canada qui doit compter sur de fortes exportations de blé.

Rome n'a pas été bâtie en un jour, et l'humanité de cette ère de voyages dans l'espace ne peut facilement atteindre la lune; et il faut avancer progressivement afin de s'assurer que la politique économique de chacun

de nos pays est conforme à l'objectif international qui est le maintien de la paix dans la liberté. Nous devons reconnaître qu'à cause de la diversité de nos deux pays, il est difficile de mettre d'accord les nombreuses régions géographiques et les divers groupes économiques qui s'y trouvent et que séparent souvent des distances considérables.

Si, à l'occasion de chaque problème qui se pose, les chefs de nos pays n'oublient pas que la puissance économique et le bien-être de l'un sont indispensables à la sécurité de l'autre, la collaboration sera assurée aussi bien dans le domaine économique qu'en matière de défense.

Conclusion

Pour terminer je tiens à vous remercier de m'avoir donné l'occasion de vous parler avec simplicité et franchise pour que chacun de nos pays puisse mieux comprendre les problèmes de l'autre et passer ensuite au domaine de l'action.

Il nous faudra toujours affronter les problèmes à mesure qu'ils se posent mais dans le climat d'unité spirituelle qui existe entre le Canada et les États-Unis ces problèmes ne seront jamais insolubles. Cette unité spirituelle est faite d'une compréhension des valeurs de la civilisation, d'une conviction commune de l'inutilité de la pauvreté, de la maladie et de l'analphabétisme, d'une foi commune en la capacité des hommes de bonne volonté de résoudre avec le temps les problèmes nationaux et internationaux.

Nous sommes unis dans nos buts et nos idéals internationaux. Quelqu'un a dit qu'à notre époque de guerre froide nous vivons toujours entre la cime et l'abîme, la cime étant la région où l'homme et la société peuvent se développer constamment pour leur bien, et l'abîme étant la catastrophe qui se déclencherà si la tension de ces dernières années ne se dissipe pas par des moyens pacifiques, nous savons à quel point la science peut pousser cette destruction.

Dans cette ligne de partage historique du monde, aucun homme libre ne doit refuser de travailler dans l'unité. En luttant contre la menace mondiale qui pèse sur la liberté, nous, pays du monde libre, devons dans une unité indéfectible sauvegarder ces croyances et ces traditions qui non seulement font que la vie vaut la peine d'être vécue mais aussi offre à l'humanité des sujets d'espoir et d'idéal.

Le grand triangle de nations — Grande-Bretagne, États-Unis et Canada — doit s'unir aux autres pays de même idéologie pour assurer un nouvel espoir aux peuples qui ont été privés des largesses de la Providence. Il est de notre devoir d'être le gardien de nos frères, ces pays sous-développés du monde, et de leur apporter toute l'aide possible sur les plans économique et technique, afin d'amoindrir la disparité qui existe entre leur niveau de vie et le nôtre. Parce qu'en Amérique du Nord nous avons été comblés de bienfaits matériels, il nous incombe d'aider ceux qui sont moins fortunés.

Cette croisade pour la liberté nous réunit tous dans un pèlerinage du devoir que nous imposent les heureuses circonstances de la géographie, de l'histoire et de la tradition.

Ce que j'ai eu l'occasion de dire à Darmouth, je le répète aujourd'hui, car bien que quatorze mois se soient écoulés depuis lors, la conjoncture me paraît être fondamentalement la même:

Nos deux pays, avec la Grande-Bretagne, ont un héritage commun de liberté. Nous sommes unis dans notre détermination de sauvegarder notre héritage de valeurs spirituelles, plus précieuses que la vie elle-même. Pour sauvegarder cette unité inébranlable et inaltérable qui nous a sauvés pendant la guerre, nos gouvernements, nos peuples doivent toujours tenir compte des problèmes de chacun avec tout le respect, toute la tolérance et toute l'attention dont ils sont capables.

Nos peuples auront à prendre plus d'une grave décision au cours des jours à venir. En définitive, d'après la façon dont les Canadiens, les Américains et les Anglais s'entendent, le monde peut juger si le bon voisinage est possible dans les relations internationales.

En harmonie avec les autres nations libres, la solidarité de l'amitié anglo-canado-américaine est essentielle à la paix et au bien-être du monde et c'est d'elle que dépend le succès ou l'échec de nos efforts soutenus pour assurer la liberté à notre génération et aux générations futures.



VISITEUR ÉMINENT

Le premier ministre de Nouvelle-Zélande, M. Walter Nash, qui a fait un bref séjour à Ottawa en octobre, s'entretient ici avec le premier ministre du Canada, M. Diefenbaker.

Relations canado-antillaises

LES RELATIONS amicales du Canada avec la nouvelle Fédération des Antilles se sont développées encore en octobre grâce à une visite au Canada du gouverneur général de la Fédération, lord Hailes, et de son premier ministre, sir Grantley Adams.

Le gouverneur général et lady Hailes

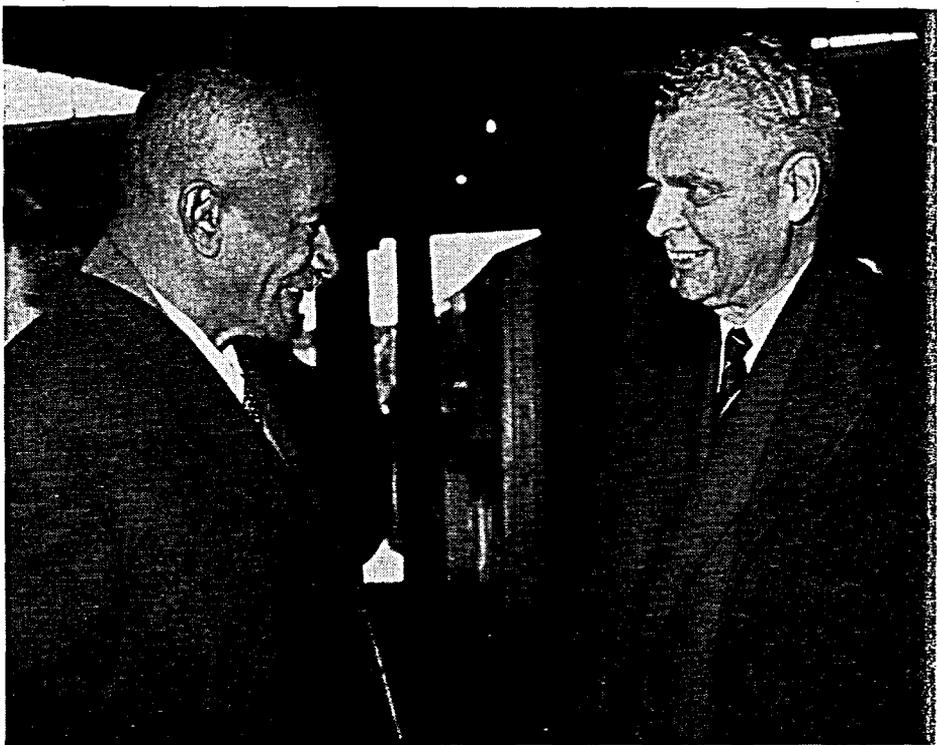
Lord Hailes, accompagné de son épouse, a séjourné du 11 au 15 octobre chez le gouverneur général du Canada, M. Massey, à Rideau-Hall. Le Gouvernement canadien a donné un dîner en leur honneur au Country-Club; c'est M. Sidney Smith, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui recevait.

Lord Hailes a parlé à la télévision canadienne. Au cours d'une allocution qu'il a prononcée d'autre part au Club Canadien, il a remercié le premier ministre, le Gouvernement et la population du Canada de l'encouragement qu'ils avaient prodigué à la Fédération des Antilles depuis sa création, le 3 janvier de cette année. Il a évoqué entre autres choses l'annonce d'un programme d'aide économique qui s'élèverait à 10 millions de dollars et comprendrait le don de deux navires indispensables aux communications entre les îles.

Le peuple de la Fédération, a poursuivi lord Hailes, est sensible non seulement à votre générosité, mais à la foi que vous témoignez en l'avenir des Antilles britanniques, qui se trouvent à un point tournant de leur histoire. Je suis heureux que le premier ministre de notre pays, sir Grantley Adams, qui est toujours le bienvenu au Canada, vienne prochainement vous exprimer sa gratitude et celle de ses collègues.

L'amitié canado-antillaise n'est pas nouvelle. Vos affaires et les nôtres se sont un peu confondues par le passé, selon l'expression employée par M. Winston Churchill en d'autres circonstances, et je compte bien que, dans leur intérêt commun et dans l'intérêt général, pour reprendre de nouveau les termes de M. Churchill, elles le deviendront de plus en plus, non seulement en raison des liens spirituels, — pour ainsi dire, — de leur fidélité à la Couronne et de leur attachement à l'idéal démocratique, mais aussi à cause des avantages commerciaux auxquels se prêtent leurs économies complémentaires. Somme toute, calculés par habitant, les échanges bilatéraux entre le Canada et la Fédération antillaise, y compris la Guyane et le Honduras britanniques, sont les plus élevés qui soient entre le Canada et un autre membre du Commonwealth. Après le Royaume-Uni, c'est votre pays qui assure les plus vastes débouchés à l'alumine, à la bauxite, aux produits pétroliers, au sucre, au rhum et à la mélasse que produit la Fédération antillaise; de notre côté, nous vous importons de la farine de blé, des bois tendres, de la morue, des produits laitiers et une grande diversité de produits industriels. Comme vous le savez, nous tenons à ce que ces échanges se poursuivent et se développent dans les deux sens.

Même dans notre vie quotidienne il n'est pas facile d'oublier les liens qui existent entre nous. Beaucoup des nôtres, hommes et femmes, sont passés par vos universités; on les retrouve au premier rang de l'activité professionnelle et administrative dans tous nos territoires. Cette année,



RENCONTRE DE PREMIERS MINISTRES

A son arrivée à Ottawa, le 17 octobre, le premier ministre des Antilles, sir Grantley Adams, est accueilli par le premier ministre du Canada, M. Diefenbaker.

près de mille sont inscrits à vos universités. Je dois aussi mentionner que des Antillais ont reçu des bourses annuelles du Conseil canadien des Arts, grâce aux bons offices de Mme Fairclough, qui nous a fait l'honneur dernièrement d'une courte visite à Trinidad, en compagnie de M. Churchill et de M. Smith. En retour, mon Gouvernement a offert, modestement mais avec un grand plaisir, deux bourses de perfectionnement en sciences et arts, valables à l'Université de la Jamaïque.

Il y a aussi la présence manifeste, la présence désirée d'entreprises canadiennes: banque, assurance, navigation. Nous nous souvenons aussi des services héroïques que nous a rendus au cours de la guerre la ligne de ravitaillement des "lady boats", qui n'ont jamais failli à leur tâche. Tout cela contribue à la vive amitié que l'on éprouve pour le Canada dans la Fédération des Antilles.

Lord et lady Hailes et leur suite se sont rendus d'Ottawa à Montréal en avion en survolant la Voie maritime du Saint-Laurent. Ils ont rencontré à Montréal les étudiants antillais inscrits aux universités de la ville.

Le premier ministre et lady Adams

Quelques jours après lord Hailes, soit du 17 au 25 octobre, le premier ministre de la Fédération des Antilles, sir Grantley Adams, est venu à Ottawa avec son épouse. Ils ont été accueillis par le premier ministre du Canada, M. Diefenbaker, par un représentant du gouverneur général, par le secrétaire

d'État aux Affaires extérieures, par le doyen du corps diplomatique, M. Ahmet Cavat Ustün, ambassadeur de Turquie, par les hauts commissaires des pays du Commonwealth et par le chef du Protocole du ministère des Affaires extérieures. A la gare, M. Adams a passé en revue une garde d'honneur.

Après des visites officielles au premier ministre et au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, il a donné une conférence de presse puis a eu des entretiens avec les autorités des ministères des Finances et du Commerce.

Le 18 octobre, les deux premiers ministres se sont rencontrés à l'Édifice de l'Est et ont signé un échange de notes.

Le 19, les visiteurs ont pris l'avion pour Arvida, où ils ont visité les établissements de l'Aluminum Company of Canada. A Montréal, ils ont rencontré des étudiants antillais, à l'Université McGill, qu'ils ont visitée. A Toronto, le premier ministre des Antilles a fait un discours à l'Empire Club, puis a été interviewé à la télévision, au programme *Tabloid*.

L'échange de notes

L'échange de notes intervenu entre les deux premiers ministres énonce les principes qui régiront la dispensation, déjà commencée, par le Canada, d'une aide à longue échéance à la Fédération des Antilles. M. Diefenbaker confirme le désir de son gouvernement de demander au Parlement l'ouverture d'un crédit de 10 millions de dollars qui permettra d'accorder aux Antilles une aide économique durant les cinq années à venir, ainsi que de construire un navire qui sera le jumeau d'un premier bâtiment que le Canada s'est engagé à fournir aux Antilles pour la navigation entre les îles.

C'est en mars dernier que le Canada s'est engagé à donner ce premier navire, ce qui constituait la première initiative importante du Canada dans le sens d'une aide économique de base à la Fédération. Un accord provisoire d'assistance technique avait permis de prendre certaines mesures dès le mois de janvier. Le Parlement a voté au cours de sa dernière session les crédits nécessaires à un plus ample programme d'assistance technique et aux travaux préliminaires relatifs au premier navire promis.

Conférence sur les attaques par surprise

À GENÈVE, le 10 novembre, s'est ouverte une conférence d'experts ayant pour objet d'étudier les mesures à prendre contre la possibilité d'attaques par surprise. M. L. Dana Wilgress, représentant permanent du Canada depuis cinq ans auprès du Conseil de l'Atlantique Nord, dirige la délégation canadienne. Il est secondé par des conseillers techniques du ministère des Affaires extérieures et du ministère de la Défense nationale. L'Occident est représenté en outre à la conférence par des délégations des États-Unis, de France, d'Italie et du Royaume-Uni.

Cette conférence fait suite à des propositions faites il y a quelques mois au président du Conseil des ministres de l'Union soviétique par le président des États-Unis. Des experts d'Albanie, de Pologne, de Roumanie et de Tchécoslovaquie y prennent part aux côtés de l'URSS.

C'est le représentant du secrétaire général des Nations Unies qui a ouvert la conférence. Il a souligné le caractère technique des discussions et formulé le vœu que la conférence réussira à dissiper le brouillard de méfiance et de peur qui assombrit depuis si longtemps les relations internationales. Le ministre suppléant des Affaires étrangères de l'Union soviétique, M. Vassili Kouznetsov, a rejeté sur l'ensemble de la politique occidentale la responsabilité de la tension internationale. Il a réclamé l'interdiction absolue des armes nucléaires, la liquidation des bases en territoire étranger et la réduction ultérieure des armements de type classique, affirmant que la question des attaques par surprise est inséparable de celle du désarmement. M. William C. Foster, ancien secrétaire suppléant à la Défense des États-Unis, a engagé la conférence à examiner les données techniques relatives à la question des attaques par surprise: les instruments pouvant servir à de telles attaques, les techniques d'observation et d'alerte, les résultats de l'application de ces techniques auxdits instruments et, en conséquence, les caractéristiques techniques que devraient présenter les mesures ayant pour but de réduire le danger d'attaques par surprise.

Depuis ces déclarations du jour d'ouverture, la conférence a siégé à huis clos. On s'attend qu'elle durera de quatre à cinq semaines.

Le Canada et le Commonwealth

AU COURS d'une allocution devant la "Commonwealth and Empire Industries Association", au Royal Albert Hall à Londres, le 4 novembre, le premier ministre du Canada, M. John G. Diefenbaker, a souligné l'importance des contacts et des entretiens de personne à personne pour affermir les liens qui unissent les pays du Commonwealth. Voici de larges extraits de ce discours.

. . . Ai-je besoin d'insister sur notre reconnaissance pour l'accueil très chaleureux que vous avez bien voulu nous accorder, à ma femme et à moi-même, et de vous dire combien nous avons joui de notre séjour en Écosse? Nous en garderons le souvenir toute notre vie. Aujourd'hui je saisis l'occasion qui m'est enfin offerte de vous dire l'admiration du Canada pour votre effort au cours de la dernière guerre, et la gratitude de mes compatriotes pour la part que vous avez prise au programme de formation des forces aériennes du Commonwealth. Nous estimons, avec d'autres membres du Commonwealth, que ce fut une réussite prodigieuse, d'une ampleur extraordinaire, animée d'un esprit intime de collaboration véritable. Vous avez droit, dans nos cœurs, à une place de choix, et je suis heureux d'être en mesure de formuler la reconnaissance et l'admiration de tous les Canadiens . . .

La bonté, la délicatesse que nous avons rencontrées de toutes parts, les douzaines de lettres que nous avons reçues de gens simples, tout cela constitue un ensemble si touchant que les mots ne sauraient le décrire. J'ai revu avec bonheur la vieille Angleterre, que j'avais vue pour la première fois en 1916. La façon dont vous nous avez accueillis m'a remis en mémoire l'attitude fraternelle de vos habitants pendant la guerre; j'y vois le symbole de cette amitié cordiale qui est la clef de voûte de nos rapports au sein du Commonwealth.

Parlant de sa tournée dans les pays du Commonwealth, M. Diefenbaker a déclaré:

Je me présente devant vous, ce soir, pour évoquer le Commonwealth, pour vous faire connaître le point de vue d'un homme qui a toujours cru qu'un jour viendrait, dans l'évolution de ce Commonwealth renforcé par l'amitié, où tous ses membres atteindraient ensemble un destin d'une insigne grandeur. Comme l'a exprimé l'auteur d'un éditorial publié par un journal canadien:

Il s'agit aujourd'hui de consolider notre amitié mutuelle; une amitié de ce genre ne limite pas l'indépendance et ne saurait la compromettre. Tout au contraire, elle communique à notre association le sens de la fraternité, indispensable dans un univers aussi angoissé et aussi complexe que le nôtre.

Aujourd'hui je me suis donné pour mission de comprendre le mieux possible, en toute amitié, les problèmes des pays qui viennent d'accéder à la souveraineté dans le cadre du Commonwealth; je veux m'efforcer, à l'intérieur des limites naturelles de ce cadre, de renforcer nos liens intangibles et personnels, fruits précieux d'une vigilance et d'une attention qui ne se démentent jamais.

Au cours de mon périple englobant la plupart des pays du Commonwealth (sauf ceux d'Afrique), je me rendrai compte par moi-même des

problèmes avec lesquels nos associés sont aux prises. Je dis "par moi-même", car je suis persuadé que les relations entre pays, à l'intérieur ou à l'extérieur du Commonwealth, bénéficient toujours des contacts personnels entre leurs dirigeants au cours de visites ou d'échanges à tous les niveaux. États et nations resteront unis par la sympathie, la connaissance et la tolérance, qui sont les meilleures armes contre l'incompréhension.

Je suis venu rendre visite à cette grande cité où, au cours des siècles, le génie de l'Angleterre pour l'art du gouvernement a su édifier un empire. A notre époque, grâce à l'exercice d'une sagesse empirique et d'une humanité généreuse, cet empire est devenu la plus extraordinaire mais la plus noble association de peuples libres qui pratiquent l'union, mais non pas l'uniformisation politique. Leur arche d'alliance est la protection de la liberté.

L'essence du Commonwealth s'est dévoilée à mes yeux avec une clarté nouvelle lors de la Conférence de Montréal. En dépit des différences de race, de foi, de couleur, d'histoire, de développement économique et politique, cette association de nations indépendantes et libres, poursuivant en commun des conceptions et des buts définis, se fonde sur l'admission qu'il ne saurait y avoir de paix sans prospérité, et qu'on ne peut mieux servir les intérêts communs que par une collaboration étroite. Pour reprendre l'expression du premier ministre britannique, notre "interdépendance" et notre collaboration sont essentielles, non seulement à la protection du Commonwealth, mais encore à la survie de l'humanité toute entière.

D'où vient donc l'impulsion qui a permis l'application de cette formule? De Londres, berceau des Parlements, créatrice et gardienne d'une tradition politique fondée sur un gouvernement librement accepté, un gouvernement basé sur la libre discussion, le règne de la loi, le respect de la personne humaine. Je contemple ici la source d'un Commonwealth nouveau, vivace et vigoureux. Et je vois Westminster avec un sentiment de gratitude pour le passé et d'espoir pour l'avenir.

Ce berceau d'une civilisation, je l'ai vu pour la première fois en 1917, alors que j'assistais à l'ouverture du Parlement de Londres; le roi d'Angleterre était escorté à Westminster par des escadrons de cavalerie sud-africaine dont les hommes avaient, quelques années plus tôt, combattu contre l'Empire britannique! J'ai observé quelques aspects de la genèse du Commonwealth, de cette famille de nations, de cette institution unique et étonnante, du point de vue politique et social et qu'on ne saurait décrire avec précision. Le Commonwealth n'est pas une organisation purement politique, ce n'est pas une fédération, ce n'est pas non plus un empire. Il n'a pas de mécanisme politique unique, ni d'élément fédérateur, ni aucun dénominateur commun. Ce n'est pas non plus une organisation juridique ou économique, puisqu'il ne comporte pas de liens contractuels entre ses membres. C'est une union involontaire et irrévocable de nations, qui professent les mêmes idéals et dont la portée est internationale. Mais son caractère foncier est intime, car ses liens ne reconnaissent pas la puissance de l'épée, ni de règlements trop rigides. S'il règne, c'est uniquement par l'esprit, parce que sa pierre angulaire, c'est l'aspiration vers l'idéal, c'est le vrai idéalisme.

A Montréal, j'ai constaté une fois de plus que le Commonwealth étend ses horizons, tout en conservant assez de souplesse pour s'adapter

aux changements nécessaires, et en ne perdant jamais de vues la mission de champion de la liberté.

Je voudrais vous demander quel est, selon vous, le rôle que peut jouer le Commonwealth dans le monde d'aujourd'hui, où dans les deux hémisphères des adversaires acharnés se disputent l'esprit des hommes? Je suis convaincu que puisque la lutte est globale, il faut une réaction et un système de défense globaux. C'est là le défi que le destin lance au Commonwealth. Sachons le relever. Grâce à notre homogénéité spirituelle, nous pouvons employer à bon escient le potentiel économique qui nous permettra de protéger notre patrimoine de liberté.

Il y a une semaine, j'ai pris la parole à la Société des Pèlerins, à New-York. J'ai exprimé alors ma reconnaissance aux États-Unis, car sans cet Hercule économique, la conjoncture aurait pu devenir critique, ces dernières années. Ce que j'avais dit à cette occasion, je le répète devant vous aujourd'hui: les États-Unis ne peuvent se charger seuls de tout le poids du monde. Il y a dix-huit ans, vous et votre pays portiez seuls ce fardeau, et vous avez su résister à toutes les forces qui semblaient déferler sur vous. Mais aujourd'hui les États-Unis ne doivent plus jouer les Atlas. Le Commonwealth, qui enjambe et relie les continents, doit jouer un rôle important dans l'histoire de l'humanité.

Pour nous, l'État doit rester au service des citoyens, et la loi doit garantir à tous la justice. Nous éprouvons un désir brûlant de paix et nous sommes résolus à régler les différends entre pays par voie de négociations, par des recours légaux; nous renonçons à toute idée d'aggression. Ce sont là des principes permanents. Ils ne sont pas consignés dans une charte écrite; ils n'exigent pas d'engagements solennels de la part des gouvernements, mais ils sont inscrits dans le cœur même des peuples. Ce sont des principes qu'il nous faut préserver, mais nous n'y arriverons que dans l'union. C'est là l'essence du message que je tiens à vous communiquer ce soir.

Depuis 1945, l'univers communiste a donné un coup de barre, bien que ses objectifs ultimes demeurent les mêmes. Sa stratégie se détourne pour le moment de l'agression directe, pour s'orienter vers le détour des échanges commerciaux, espérant ainsi saper les forces économiques du monde libre. M. Khrouchtchev l'a dit: "Par le commerce, nous pourrions ruiner les puissances ennemies". Ainsi, les échanges commerciaux se transforment en une arme redoutable entre les mains communistes. D'abord l'URSS, puis la Chine de Pékin ont lancé une offensive contre le front commercial asiatique. Les deux nations entendent conquérir des débouchés qui leur donneront une emprise sur l'esprit des populations encore libres. Mes voyages me persuadent de plus en plus que le monde soviétique se propose de désorganiser la force économique du monde non communiste, en ayant recours au dumping. Que lui importent les profits? Les profits ne s'incrineront pas en effet à la colonne des "avoirs" de livres de comptabilité, mais dans les livres invisibles où sont énumérés ceux qui ont vendu leur âme et leur survivance pour une sécurité matérielle immédiate. Je crois, je sais, que notre organisation accomplit une tâche remarquablement fructueuse, car elle a compris que ce n'est qu'en élargissant les échanges commerciaux et les rapports économiques entre les pays du monde libre, que la menace communiste pourra être vaincue.

Succès de la Conférence de Montréal

Cette conviction me pousse à évoquer la Conférence de Montréal. En juillet 1957, juste après un certain . . . cataclysme survenu au Canada, j'ai assisté à la Conférence des premiers ministres qui s'est tenue à Londres. J'étais persuadé à l'époque qu'il fallait tout d'abord définir des plans d'action, tout en protégeant l'indépendance de chaque pays membre, afin de renforcer le concept même du Commonwealth. J'ai donc plaidé



AU 10, RUE DOWNING

Le premier ministre du Canada, M. J. G. Diefenbaker (à gauche), avec le premier ministre de Grande-Bretagne, M. Harold Macmillan.

en faveur de la réunion d'une conférence économique et commerciale du Commonwealth. Je tiens à souligner le fait que c'est grâce au premier ministre britannique que cette conférence est devenue une réalisation concrète. Mais pour agir nous avons dû attendre que se réunissent les ministres des Finances qui rencontrèrent le premier ministre britannique au Canada, à la suite des séances du Fonds monétaire international à Washington.

Quand il fut d'abord question de ce projet, les hommes de peu de foi affirmèrent qu'il était impossible, parce que la conjoncture avait changé depuis 1932. Eh ma foi, nous le savions bien! Quand la Conférence sembla se préciser, ils déclarèrent qu'elle ne saurait obtenir de résultats. Aujourd'hui ces "peu de foi" prétendent que la Conférence aurait dû remporter des succès plus considérables, sans songer que s'il n'avait tenu qu'à eux, elle n'aurait jamais eu lieu!

La Conférence s'est tenue à Montréal, à la mi-septembre, et elle m'a permis de voir l'application pratique des principes dont le Commonwealth s'inspire. Elle a renforcé les idées de collaboration et d'interdépendance économique. Quand j'y réfléchis aujourd'hui, je me rends compte que j'ai pu sentir à cette occasion les impondérables qui tendent toujours davantage à jouer un rôle actif au sein d'un Commonwealth vivant. A mon sens, la Conférence de Montréal passera à l'histoire, non seulement à cause de ses réussites immédiates, mais encore pour avoir montré à l'univers de façon concrète la signification des rapports au sein de cette association de nations libres. A cette réunion ont assisté les représentants de 660 millions d'hommes, répartis sur des territoires couvrant plus de 12 millions de milles carrés et appartenant à peu près à toutes les races humaines, vivant dans des sociétés qui en sont à presque tous les stades de l'évolution économique.

On me demande quelles en furent les réalisations. La Conférence a porté sur une grande diversité de questions: commerce, finances, développement économique, éducation et télécommunications. La finance internationale a compté parmi les problèmes abordés au début de la Conférence. Les délégués ont fait état du rôle essentiel de la livre sterling, indispensable au financement des échanges mondiaux et aux fondements de l'économie du Commonwealth. Je crois pouvoir dire sans me tromper que la consolidation de la livre sterling au cours des deux années écoulées a pavé la voie aux progrès accomplis à Montréal. Si depuis dix-huit mois, la livre n'avait pas renforcé sa position, la Conférence n'aurait pas eu un tel succès. Mais les délégués ont tourné leurs regards vers l'avenir; tout en reconnaissant le rôle essentiel de la livre, ils ont conclu qu'il faudrait la rendre convertible dès que les conditions s'y prêteraient.

Pour ce qui est des capitaux employés au financement international, les représentants se sont mis d'accord sur l'utilité d'élargir les ressources du Fonds monétaire international et de la Banque internationale pour la reconstruction et la mise en valeur. J'ai évoqué, comme d'autres avant moi, notamment le premier ministre à qui l'idée est due, la possibilité de créer une nouvelle institution financière du Commonwealth qui ne gênerait en rien le fonctionnement du Fonds monétaire international ni de la Banque internationale, mais qui aurait pour objet de financer les anciennes colonies accédant à l'indépendance.

De plus, la Conférence a indiqué qu'il était essentiel que ces pays insuffisamment développés atteignent à un rythme d'essor plus rapide. Tous les délégués ont reconnu la valeur du Plan de Colombo, et par le fait même le principe de la solidarité humaine, et le Canada a annoncé que sa contribution passerait au cours des trois années suivants de 35 à 50 millions par année. Ainsi les pays asiatiques intéressés, qu'ils appartiennent ou non au Commonwealth, verront que nous avons compris leurs besoins, leurs besoins économiques notamment; que nous appliquons les principes de la liberté en coopérant avec eux pour assurer aux pays peu développés un niveau de vie convenable.

En ce qui a trait à l'éducation et aux télécommunications, la Conférence a contribué sensiblement à l'essor et à la consolidation du Commonwealth et à une vue plus exacte de la nature de cette association. Elle a professé que tout essor économique est fonction d'un programme d'éducation plus ample et examiné le principe d'un nouveau programme de bourses d'études et de recherches en vertu duquel les pays du Commonwealth s'enverraient des étudiants les uns aux autres, ce qui leur permettrait de mieux connaître leurs problèmes respectifs dans le domaine de l'éducation et d'y réaliser une plus grande unité de vues.

Mais les plus importants succès de la Conférence, si l'on tient compte du nouveau plan où s'exerce maintenant la stratégie de l'URSS et de la Chine communiste, ont trait aux échanges commerciaux, domaine auquel vous devez vous intéresser au premier chef en tant qu'hommes d'affaires. On a confirmé l'objectif commun des échanges et des paiements plus libres. Sans doute divers membres auront recours à des mesures spéciales pour faire face au besoin à des situations particulières qui ne pourront relever de ce principe, mais le principe n'en demeure pas moins. Tous et chacun de nous soutenions le principe du plus grand essor commercial possible à l'intérieur du Commonwealth et au sein d'une économie mondiale en expansion.

Le Gouvernement du Royaume-Uni a déclaré qu'il supprimait les restrictions à l'importation de produits payables en dollars pour une série de marchandises, notamment pour la plupart des matières premières, pour les denrées alimentaires de base et les machines industrielles. En outre, la Conférence a signalé l'excellence du système de tarifs préférentiels en vigueur, et le Royaume-Uni a confirmé qu'il continuerait de laisser presque tous les produits du Commonwealth entrer librement sur son territoire. C'était là une étape importante, car elle exigeait discussion, réflexion et décision pour que nous puissions relever l'extraordinaire défi de l'offensive commerciale des Communistes.

De son côté, le Canada s'est engagé à ne pas relever, dans le cadre du GATT, les tarifs préférentiels britanniques sur une liste de produits intéressant tout spécialement le Royaume-Uni, et à ne pas relever non plus ses bas tarifs douaniers s'appliquant à certains produits de Nouvelle-Zélande et d'Australie. On a convenu de réviser les ententes commerciales et, aux termes des règlements contre le dumping, d'examiner les cas des marchandises bénéficiant de mesures de dumping ou de subventions qui lésent les intérêts des fournisseurs du Commonwealth.

Voilà les problèmes que nous avons examinés. Dans le domaine de l'agriculture, nous avons envisagé les mesures propres à assurer la mise

en œuvre d'un programme d'écoulement des excédents qui contribuerait à relever les niveaux de vie des pays peu développés; on procéderait par des accords, par des accords analogues peut-être à ceux qui sont actuellement en vigueur. Le Canada a proposé, en attendant une décision à ce sujet, la création d'une banque alimentaire qui nous permettrait d'écouler les excédents qui pèsent sur les marchés mondiaux et rendent parfois l'agriculture inefficace et improspère.

Voilà donc quelques-uns des succès de la Conférence, mais j'estime qu'ils ne sauraient nous faire comprendre la véritable portée de cette réunion. Les membres du Commonwealth sont venus remplis de doutes; ils sont repartis avec quelque espoir. Ils sont venus pour voir s'il se ferait réellement quelque chose; ils ont rapporté chez eux une conception nouvelle de la situation. J'ai parlé avec les délégués des pays asiatiques. Ils m'ont dit que, pour la première fois, ils commençaient à se rendre compte des possibilités économiques du Commonwealth, ainsi que du besoin de sauvegarder nos idéals communs, d'accroître le commerce et d'améliorer le niveau de vie des pays insuffisamment développés.

Les tâches qui nous attendent

Je me bornerai à décrire brièvement ce que le Canada se propose de faire. Tout d'abord, qu'il me soit permis de vous dire que le Canada est animé du désir de contribuer à la consolidation et à l'essor du Commonwealth, ainsi qu'au bien-être commun des pays qui le constituent. Lorsqu'on voit les populations de l'Asie, on comprend que la seule promesse du régime parlementaire n'apaisera pas leur faim. Il faut que le Commonwealth fasse davantage. Il faut que chacun de ses membres reconnaisse une part de responsabilité envers les autres; chacun doit travailler à accélérer le progrès économique et à relever le niveau de vie, aidant ainsi toutes les populations du Commonwealth, et celles des autres pays aussi, à atteindre ces buts et à remplir les obligations que cette œuvre implique.

Le Canada se range parmi les six plus grandes nations industrielles de l'univers. Il est en outre le quatrième par ordre d'importance parmi les pays commerçants. Nous sommes encore proches de l'époque où notre pays vivait surtout d'agriculture. La diversification de notre économie et notre évolution industrielle ont été rendus possibles grâce à l'aide de nombreux autres pays. Le Royaume-Uni nous a fourni des capitaux lorsqu'il a pu le faire. Venant des nations les plus variées, des hommes et des femmes ont pris pied sur le sol canadien, apportant avec eux leurs trésors de connaissances, d'habileté technique et d'esprit d'entreprise. Malgré la régression que l'on constate actuellement en Amérique du Nord, l'économie canadienne a pris, depuis la fin du dernier conflit, un prodigieux essor à une cadence plus rapide que celle d'aucun autre pays. Si nous nous fondons sur ces données pour prévoir l'avenir, nous pouvons prédire que le Canada dépassera peut-être le Royaume-Uni en ce qui concerne le revenu national et la production, et qu'il pourra le faire au cours des vingt-cinq années qui vont suivre. Bref, notre avenir est prometteur.

Le message que je vous apporte tout particulièrement est celui-ci. Les promesses mêmes de notre avenir nous imposent des obligations et

nous avons la ferme intention de les remplir, au sein du Commonwealth, en ce qui a trait à l'assistance et au commerce. Pour ce qui est de l'aide aux pays sous-développés, je désire savoir sous quelle forme notre aide serait le plus fructueuse et le plus facilement acceptée ?

Encore une fois je salue avec enthousiasme l'annonce, au cours de la Conférence du Commonwealth, du relâchement de certaines restrictions à l'importation de la part du Royaume-Uni. Depuis, l'Australie a adouci la rigueur des restrictions portant sur les dollars, afin de mieux favoriser une véritable collaboration commerciale au sein du Commonwealth. L'an dernier, le Canada a acheté pour 5.6 milliards de dollars de marchandises, soit un excédent de 700 millions sur nos exportations à l'étranger. Nous nous rendons compte de la nécessité des échanges commerciaux. Nous comprenons aussi la nécessité d'aider les autres pays. Nous croyons pouvoir fournir non seulement de l'aide en capitaux et de l'assistance technique, mais aussi de l'aide en produits alimentaires, étendant et diversifiant ainsi notre programme d'assistance aux pays du Commonwealth, en particulier à ceux de l'Afrique et de l'Asie. Si ces pays reçoivent de l'assistance économique, ils pourront constituer un rempart contre l'avance du communisme dans le monde entier.

Depuis l'entrée en vigueur du Plan de Colombo, il a permis de donner aux pays du sud-est de l'Asie une aide en capital qui représente plus de 3.5 milliards de dollars. Ce programme a englobé aussi des pays du Sud-Est asiatique qui ne font pas partie du Commonwealth. Au cours de cette période, l'attitude du Canada n'a pas changé selon le parti politique au pouvoir et notre pays a consacré à ce Plan 225 millions de dollars. En d'autres termes, cette action n'est pas celle d'un parti politique. Elle reflète la conviction de toute notre population qu'une aide économique régulière est indispensable. Par cette aide, nous donnerons aux pays du Commonwealth, et aux autres pays également, un nouvel encouragement, une nouvelle inspiration, une nouvelle occasion de se développer. Ainsi ils pourront, eux aussi, faire face à la menace qui s'aggrave de jour en jour; en détournant l'assistance, en réduisant les prix au plus bas et en recourant à des méthodes qui ne rapportent pas de bénéfices, l'URSS et la Chine communiste sont en train de créer une situation désavantageuse. C'est une situation à laquelle il faut faire face maintenant, avant qu'il ne soit trop tard.

Voilà enfin quelques-unes des considérations que la Conférence m'a inspirées. Je répète ce que j'ai dit plus tôt. Le Canada et les autres pays du Commonwealth sont redevables au premier ministre de son initiative; il s'est rendu compte que c'était le moment d'agir. Il nous a donné, aux jours difficiles et pleins de doutes, l'appui qui a fini par amener, mal définie encore, une ère nouvelle dans un Commonwealth renouvelé. Ce Commonwealth se fonde non seulement sur une fidélité commune à un grand principe, mais aussi sur la conception nette que les seuls principes, s'ils ne mènent pas à une action économique, risquent de demeurer inefficaces.

Il est simple, le message du Canada que je vais porter aux quatre coins du Commonwealth: le monde libre, pour rester libre, doit se serrer les coudes, comme nous l'avons fait pour tenir durant la guerre; nous

devons agir, non pas pour fermer le Commonwealth sur l'extérieur, mais pour le rendre interdépendant et prospère, ce qui ajoutera à l'interdépendance et à la prospérité du monde libre.

Les sceptiques diront que c'est impossible. Les "peu de foi" diront que c'est anachronique. Ce n'est pas mon avis. Pour moi, les pays du Commonwealth, plus que jamais auparavant, sont résolus depuis cette conférence à donner un tour nouveau au destin du Commonwealth, à établir de nouvelles relations et une responsabilité nouvelle entre les diverses parties du Commonwealth.

Autrement dit, nous répondons à la question: "Qui est mon prochain?" en disant que notre prochain, ce sont les affamés, les malheureux et les pacifiques. Nous avons trouvé là le grand dessein du développement de nos idéals, et par dessus tout l'avance dans l'harmonie pour répondre à l'appel de l'enrichissement spirituel et de la survivance économique, non seulement pour nous-mêmes mais pour toute l'humanité. Le Commonwealth doit remporter la victoire. Il doit donner à tous ses membres un mieux-être économique auquel ils ont droit. Il est une institution mondiale englobant des populations de toutes races. Avec le premier ministre, je suis convaincu que le Commonwealth a rendez-vous avec la survivance de la Liberté. Une grande chance lui a été donnée, il a reçu un grand appel. Tout en maintenant l'interdépendance de ses États membres, il doit veiller à l'aspect spirituel, préserver son idéal, travailler au bien-être de ses populations, tout en se rendant compte que l'homme ne vit pas que de pain. Il doit accentuer et stimuler cette intercommunication dans les choses spirituelles sans laquelle aujourd'hui la survivance est impossible sous la menace que le monde rouge fait peser partout.

Quel choix avons-nous? Si nous ne renforçons pas les liens du Commonwealth, si nous ne préservons pas son idéal, je suis de ceux qui croient que les forces du désespoir l'emporteront dans le monde entier aux divers étages de l'indépendance économique et de l'organisation politique.

William Pitt le jeune disait un jour, au milieu d'une crise angoissante: "Ce n'est pas par un homme que l'Europe sera sauvée. L'Angleterre s'est sauvée par ses propres efforts, et je suis sûr qu'elle sauvera l'Europe par son exemple". Remplaçons Angleterre par Commonwealth. Dans la crise actuelle, le Commonwealth, en se sauvant lui-même par ses propres efforts aidera par son exemple à sauver le monde entier.

En cette seconde ère élisabéthaine, il n'y a pas de place pour les hommes de peu de foi. Voyez devant vous la situation, l'occasion et le défi. Ravivons la grandeur de notre passé, renforçons et maintenons la tradition et les principes du présent. Édifions ensemble un avenir de paix et de prospérité. Élargissons notre horizon, et surtout chassons nos craintes et nos doutes.

En ce temple de la Liberté où je parle, je vous dis ma conviction que le Commonwealth a aujourd'hui un plus grand rendez-vous avec le Destin que dans toute sa glorieuse histoire. C'est là le message que je vous apporte ce soir, et je vais emprunter pour m'exprimer une citation d'un

(Voir la suite à la page 296)

Les événements politiques de France

LES ÉLECTIONS françaises des 23 et 30 novembre, qui ont renouvelé l'Assemblée nationale, ont confirmé les tendances qui avaient paru se dégager lors du référendum du 28 septembre sur la constitution proposée par le général de Gaulle: le général lui-même et sa constitution sont vigoureusement appuyés par la nation, et le parti communiste marque un recul sérieux. Il est trop tôt pour prédire ce que seront les conséquences lointaines aussi bien du référendum que des élections. L'analyse de celles-ci permettra de juger de la valeur que peuvent avoir les autres conclusions que l'on a cherché à tirer du référendum. On devra, du reste, voir fonctionner le nouvel appareil constitutionnel, approuvé en septembre par 79 p. 100 des électeurs, avant d'être sûr qu'il rendra possible la solution des problèmes qui compliquent la politique française depuis la Libération.

La nouvelle constitution paraît devoir assurer à la France un gouvernement plus fort et plus stable. Il ne semble pas, toutefois, qu'elle ait modifié radicalement la pensée ni les mœurs politiques du pays.

Le référendum

Dans la France métropolitaine (y compris l'Algérie) comme dans les territoires d'outre-mer, la victoire du général de Gaulle a été décisive, et plus grande encore que le gouvernement ne s'y attendait. Non seulement les "oui" ont-ils compté pour 80 p. 100 des votes, mais encore le pourcentage de participation des électeurs inscrits s'est élevé à 85 p. 100. Depuis la guerre, la participation avait toujours été, en moyenne, de 80 p. 100; en 1946, le référendum sur la constitution de la IV^e République n'avait attiré aux urnes que 70 p. 100 des électeurs inscrits et n'avait dégagé qu'une faible majorité. Plus surprenants encore ont été les résultats du référendum en Algérie: 80 p. 100 des inscrits y ont voté, et 95 p. 100 d'entre eux ont voté "oui". Les rebelles avaient pourtant, avec des menaces violentes, ordonné à la population musulmane de s'abstenir. Il semble que peu de musulmans se soient laissés effrayer, et d'autre part que les rebelles n'aient guère tenté de mettre leurs menaces à exécution. Dans le cas des élections de novembre, toutefois, le terrorisme paraît avoir intimidé plusieurs musulmans en vue qui auraient sans cela posé leur candidature.

Dans les territoires d'outre-mer, le vote a été plus favorable encore qu'on ne l'espérait; seule la Guinée a voté pour l'indépendance. Les majorités de "oui", particulièrement à Madagascar, ont surpris par leur ampleur. La France peut maintenant affirmer avec beaucoup plus de certitude que le vœu des populations d'outre-mer est de lui rester associées.

La victoire du 28 septembre présente un certain caractère d'équivoque du fait que les populations ne votaient pas partout pour les mêmes raisons, en France, en Algérie, dans les territoires d'outre-mer: on votait ici pour de Gaulle, là pour la stabilité politique, là encore pour les nouvelles institutions, ou pour que l'Algérie obtienne un nouveau statut, ou pour l'indépendance d'un territoire. Il reste que dans l'ensemble le vote a pu être interprété, en France et particulièrement en Algérie, comme une expression de confiance en la personne du général de Gaulle plutôt que comme une approbation pure et simple de la

nouvelle constitution. On ne connaissait pas encore les intentions du gouvernement quant au statut futur de l'Algérie; même en France, on n'a guère scruté les dispositions du projet de constitution, et les partis qui s'opposaient à celui-ci n'avaient pas de contre-projet à offrir. On estime généralement qu'en Algérie les questions à trancher dépassaient l'entendement de la plupart des électeurs, dont beaucoup votaient pour la première fois, et que leurs suffrages sont allés à ce qui leur a paru devoir hâter la fin de la guerre.

Recul des communistes

Le vote a montré un affaiblissement sensible de l'influence communiste sur les masses. Sur les 4,600,000 personnes qui ont voté "non", beaucoup n'étaient pas communistes: une fraction du parti socialiste et l'aile Mendès-France du parti radical-socialiste avaient aussi combattu le projet de constitution. Aussi estime-t-on que le P.C. français a perdu bien plus d'un million d'électeurs, soit au moins 20 sinon 25 p. 100 des votes qu'il obtenait habituellement (5,600,000 aux élections de 1956). Ce serait la preuve que beaucoup de votes recueillis par le parti communiste sous la IV^e République ne lui venaient pas de partisans véritables de son idéologie, ce que bien des observateurs avaient cru pouvoir affirmer.

La nouvelle constitution

Deux caractéristiques donnent à la nouvelle constitution sa physionomie essentielle: renforcement du pouvoir exécutif en face de l'Assemblée nationale par une forte extension des attributions de la Présidence de la République, et institution d'une nouvelle Communauté française, d'inspiration fédéraliste, au sein de laquelle les territoires d'outre-mer peuvent trouver leur place.

La Présidence

L'élargissement du rôle et des pouvoirs du président de la République est sans contesté la principale nouveauté qu'apporte la constitution. Voici les dispositions les plus importantes de la constitution en ce qui a trait au président:

Élection du président: la constitution élargit considérablement les cadres du collège électoral, qui comprend désormais les membres de l'Assemblée nationale, des Conseils généraux et des assemblées d'outre-mer, et les délégués des communes. On s'est inquiété en France de cette dernière disposition, qui accorde un poids disproportionné aux communes rurales et favorise pour l'élection à la présidence, quelle que soit la composition de l'Assemblée nationale, les candidats à tendances conservatrices. Le président jouera un rôle beaucoup plus important dans la vie politique française que tous ses prédécesseurs depuis Thiers, fondateur de la III^e République. Comme ses pouvoirs seront considérables, on peut se demander ce qui arrivera en cas d'incompatibilité entre le président et l'Assemblée.

Référendum: Sur proposition du gouvernement ou sur proposition conjointe des deux Assemblées, le président peut soumettre tout projet de loi au peuple par voie de référendum.

Pouvoirs d'urgence: Le président est autorisé à "prendre les mesures exigées par les circonstances" "lorsque les institutions de la République, l'indépendance de la nation, l'intégrité de son territoire ou l'exécution de ses engagements internationaux sont menacées d'une manière grave et immédiate et que le fonctionnement régulier des pouvoirs publics constitutionnels est interrompu".

Même si le président juge lui-même de la manière dont il doit assumer les pleins pouvoirs, on estime que le critère choisi, celui de l'impuissance de l'autorité politique, relève du domaine des faits plutôt que de l'appréciation personnelle du président.

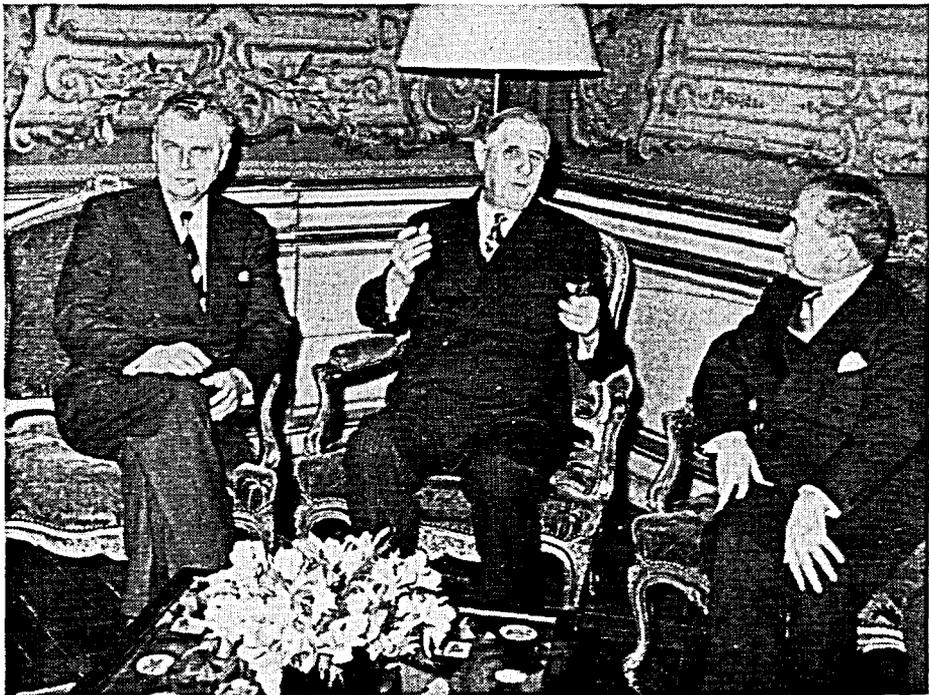
Le Gouvernement

La constitution établit un principe nouveau, celui de l'incompatibilité des fonctions ministérielles avec l'exercice de tout mandat parlementaire; les membres de l'Assemblée nationale qui deviennent ministres doivent démissionner de l'Assemblée. Le général de Gaulle tenait beaucoup à cette disposition, la "course aux portefeuilles" ayant été, d'après lui, l'une des causes de l'instabilité des gouvernements.

Rapports entre le Parlement et le Gouvernement

La constitution donne compétence législative à l'Assemblée nationale et au Sénat dans un grand nombre de domaines, y compris celui des impositions et de tout ce qui se rapporte à la fiscalité; elle prévoit l'addition de nouvelles compétences à celles qu'elle énumère. Dans leur ensemble, les dispositions concernant les rapports entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif tendent cependant à donner au Parlement un rôle plus effacé que sous la IV^e République.

Le Parlement pourra être invité à déléguer au Gouvernement le droit d'édicter des décrets-lois dans des domaines relevant du pouvoir législatif, comme la chose s'est faite fréquemment sous la IV^e République. Ces décrets-lois doivent être déposés devant le Parlement. En cas de désaccord entre l'Assem-



Le général de Gaulle, président du Conseil de France, accueille M. J. G. Diefenbaker, premier ministre du Canada, à Paris. A droite, l'ambassadeur du Canada en France, M. Pierre Dupuy.

blée et le Sénat sur la rédaction d'un projet de loi, l'Assemblée n'a pas le dernier mot, comme sous la IV^e République, à moins que le Gouvernement n'intervienne pour l'inviter à noter une rédaction définitive.

L'Assemblée peut donner un vote de confiance ou de censure. Si elle refuse la confiance ou émet un vote de censure, le premier ministre est obligé de démissionner. Le président conserve le pouvoir de dissoudre l'Assemblée, comme sous les constitutions précédentes; ce pouvoir n'a jamais été employé depuis son utilisation malheureuse et infructueuse par le président MacMahon vers les débuts de la III^e République. Le président ne sera désormais tenu, à cet égard, que de "consulter" le premier ministre et le président de chacune des deux Assemblées. Il sera beaucoup plus difficile qu'auparavant, pour l'Assemblée nationale, de faire tomber le Gouvernement.

Les territoires d'outre-mer

La nouvelle constitution prévoit diverses formules pour l'association de la France avec ses territoires d'outre-mer. Ceux-ci peuvent conserver leur statut antérieur. Ils peuvent aussi devenir membres de la "Communauté", au sein de laquelle "les États jouissent de l'autonomie; ils s'administrent eux-mêmes et gèrent démocratiquement et librement leurs propres affaires". La Communauté a pour organes un Sénat, composé de représentants des diverses Assemblées, et un Conseil exécutif, constitué par le premier ministre de France, par les chefs des gouvernements et par les ministres chargés, pour la Communauté, des affaires communes. Ces organes délibèrent sur la politique étrangère, la défense, la monnaie, la politique économique et financière commune et la politique des matières premières stratégiques.

La constitution n'écarte pas des options possibles celle de l'indépendance, la France ne refusant pas aux territoires le droit de déterminer eux-mêmes leur destin. Ceux des territoires d'outre-mer qui auraient désiré l'indépendance immédiate et totale n'avaient qu'à voter "non" au référendum sur la constitution. Le général de Gaulle les avait toutefois avertis sans détour qu'une telle décision de leur part mettrait fin vraisemblablement à l'aide économique française.

Ainsi qu'on l'a dit plus haut, seule la Guinée a voté pour son indépendance; tous les autres territoires ont préféré garder leurs liens avec la France.

La loi électorale

La constitution a donné au général de Gaulle le pouvoir d'édicter par décret une nouvelle loi électorale pour le renouvellement de l'Assemblée nationale. Cette loi a été promulguée le 8 octobre et elle a été appliquée aux élections des 23 et 30 novembre. Elle établit le scrutin uninominal au lieu du scrutin de liste, ce qui abolit le régime des apparentements, sous lequel divers partis pouvaient grouper leurs voix afin surtout de faire échec aux candidats communistes. On vote désormais pour un candidat plutôt que pour un parti ou une politique. Aussi la nouvelle Assemblée est-elle sans doute fort différente de la précédente.

Conférence de l'Agence de l'énergie atomique

LA HOFBURG, splendide palais impérial des Habsbourg que le gouvernement autrichien a fait rénover, vient d'accueillir à Vienne la deuxième session de la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique, du 22 septembre au 4 octobre 1958.

Depuis la première session de la Conférence,* dix pays de plus s'étaient joints à l'Agence, portant à soixante-huit le nombre de ses membres; tous les membres, à l'exception de quatre, ont envoyé des représentants à Vienne. Des observateurs y avaient en outre été envoyés par deux États non membres et par l'Organisation des Nations Unies, de même que par un nombre important d'organismes intergouvernementaux ou non gouvernementaux et par l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation mondiale de la santé, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, l'Organisation de l'aviation civile internationale et l'Organisation météorologique mondiale.

Le Canada s'est fait représenter à la Conférence par M. M. H. Wershof, c.r., ambassadeur, représentant permanent auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève, qu'accompagnaient M. J. L. Gray, président de la société Énergie atomique du Canada limitée, M. W. H. Barton et M. R. H. Jay, du ministère des Affaires extérieures, représentants suppléants. La Conférence a été inaugurée par le président temporaire, M. Raab, chancelier fédéral d'Autriche; ont ensuite pris la parole, au cours de la séance inaugurale: M. de Seynes, représentant du secrétaire général des Nations Unies, et M. Sterling Cole, directeur général de l'Agence.

M. Sudjarwo, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères d'Indonésie, a été élu par un vote unanime à la présidence de la Conférence. Le représentant du Canada, M. Wershof, s'est vu confier l'une des vice-présidences et, de ce fait, s'est trouvé membre du Bureau de la Conférence. Le Statut de l'Agence prévoit un conseil de vingt-trois administrateurs dits "gouverneurs", dont treize sont désignés par le Conseil sortant et dix sont élus par la Conférence, pour deux ans, à raison de cinq chaque année. Les cinq pays élus au Conseil des gouverneurs à la deuxième Conférence sont les Pays-Bas, la République Arabe Unie, l'Indonésie, le Venezuela et le Pérou. Le Canada est du nombre des pays désignés par le Conseil sortant, dont il avait fait partie.

Ce sont le débat général, le débat sur le programme et celui sur le budget qui ont occupé principalement la Conférence. Le débat sur le programme permet au Conseil des gouverneurs, au Secrétariat et même aux États membres de se faire une opinion en ce qui concerne l'activité à venir de l'Agence, grâce aux indications qu'il fournit sur l'importance qu'attache chacune des délégations aux divers projets. Le débat sur le budget permet de connaître les grandes lignes du programme qui sera réalisé et les sommes qu'il coûtera.

*Un article sur la première session de la Conférence générale a paru dans "Affaires Extérieures" de décembre 1957, vol. 9, n° 12.



Le Palais Hofburg à Vienne, où la deuxième Conférence générale de la Commission internationale de l'énergie atomique a eu lieu. On voit les drapeaux des États membres et, à l'avant-plan, la "voiture atomique".

Centrales d'énergie atomique

Au cours du débat général, auquel ont pris part les représentants de trente-huit États, on a pu constater l'intérêt que suscite, particulièrement dans les pays sous-développés, la question de la fourniture de petites centrales d'énergie atomique à ces pays. On attend de l'Agence qu'elle aide les pays intéressés à évaluer les besoins de leurs régions pauvres en énergie et qu'elle forme des savants et des techniciens originaires de ces régions. Certaines des délégations se rendaient compte que l'assistance en matière d'énergie poserait des problèmes techniques et financiers d'une telle ampleur qu'on ne pouvait guère espérer les résoudre immédiatement; d'autres délégations faisaient observer que, du point de vue financier, le problème ne consistait pas à choisir entre les sources qui fourniraient l'énergie désirée, mais entre, soit obtenir une énergie atomique fort chère soit n'en pas obtenir du tout.

Après un long débat en commission, on a adopté une résolution, approuvée ultérieurement par la Conférence générale, aux termes de laquelle il sera accordé assistance, ce que le budget permettait déjà de savoir, aux pays insuffisamment développés qui se préparent à pénétrer dans le domaine de la production d'énergie nucléaire. La résolution invitait le Conseil des gouverneurs: 1) à faire entreprendre une enquête sur les besoins des pays sous-développés en fait d'usines de production d'énergie nucléaire et à faire poursuivre l'étude des problèmes techniques et économiques se posant à cet égard; 2) à aider ces pays dans la préparation et l'exécution de leurs programmes de formation de spécialistes.

Nécessité d'étroites relations

Un autre thème du débat a été la nécessité d'étroites relations entre l'Agence et les autres organismes des Nations Unies. Il a été accompli de grands progrès de ce côté: la Conférence a adopté à l'unanimité des projets d'accords de liaison entre l'Agence et l'OAA, l'OIT, l'UNESCO, l'OMS et l'OMM, ainsi qu'une proposition tendant à ce que l'Agence participe à l'exécution du Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies.

Au cours du débat, la délégation japonaise a annoncé que son pays avait prié l'Agence de lui faciliter l'achat de trois tonnes de lingots d'uranium propres à servir dans des réacteurs. C'était la première fois que l'Agence était ainsi invitée à rendre l'un des services pour lesquels elle avait, avant toute autre fin, été créée. Autre fait encourageant, l'annonce par les délégations du Japon et des États-Unis qu'elles allaient prier l'Agence de veiller elle-même à l'application des clauses relatives aux garanties de leur convention bilatérale. Le Canada, comme beaucoup d'autres pays occidentaux, souhaite voir l'Agence s'acquitter du rôle que lui confie son statut en ce qui concerne les garanties devant prévenir tout emploi des matières fissiles à des fins militaires. Par contre, les pays soviétiques et certains pays d'Asie persistent à soutenir soit qu'il est trop tôt pour s'arrêter à la question des garanties soit que toute garantie par définition, porte atteinte à la souveraineté des États.

Attitude des États-Unis et du Canada

Le discours le plus important a été celui du délégué des États-Unis, M. McCone, président de la Commission de l'énergie atomique des États-Unis, qui a promis le ferme appui de son gouvernement à l'Agence, "organisme de première importance de la coopération internationale", assurant que, sous réserve des obligations déjà prises par son pays, celui-ci considérera l'Agence comme la Grande institution par l'intermédiaire de laquelle il exécutera et développera ses programmes d'utilisation pacifique de l'atome. Après avoir promis d'appuyer la réalisation du programme incorporé dans le budget, le délégué des États-Unis a présenté une série de propositions visant à orienter l'activité future de l'Agence. Certaines des initiatives proposées comporteraient une aide financière généreuse et unilatérale des États-Unis.

M. Wershof, pour sa part, a réaffirmé l'appui sans réserve du Canada à l'Agence, fondé sur le désir du gouvernement de favoriser le développement rapide de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique et sur la conviction que cette institution internationale peut jouer un grand rôle à cet égard. Faisant une revue des progrès accomplis par l'Agence depuis un an, il a fait observer que, si tous les espoirs de l'année précédente ne s'étaient pas réalisés, c'est qu'ils étaient trop ambitieux. M. Wershof mit les membres en garde contre le danger que comporte la constitution d'un secrétariat à base strictement "géographique", soulignant l'importance plus grande de la compétence technique chez ses membres. Il regretta de constater que les contributions des États au programme de bourses d'études de 1958 n'avaient pas atteint l'objectif pourtant modeste de \$250,000; sans des ressources financières convenables, cette activité fondamentale de l'Agence se trouvera compromise, et les pays peu développés en souffriront. Le Canada, a déclaré M. Wershof, estime que le temps est venu pour l'Agence de jouer le rôle d'intermédiaire pour la conclusion entre les États membres d'accord bilatéraux reliant les pays peu développés à ceux qui le sont davantage, afin de leur faciliter la réalisation de

leurs projets grâce à des renseignements, des moyens techniques ou un appui financier. L'Agence peut aussi étendre ce rôle aux domaines de la santé et de la sécurité du travail, comme à celui des garanties.

Programme et Budget

Le statut de l'Agence divise ses dépenses en deux catégories: frais d'administration et frais de travaux spéciaux. Les premiers sont acquittés au moyen des cotisations des États membres, et les seconds, par des contributions volontaires et par les excédents éventuels de l'Agence. Le Conseil des gouverneurs a présenté pour 1959 un budget administratif de \$5,225,000 et un budget de \$1,500,000 pour les travaux spéciaux. Sur cette dernière somme, \$1,100,000 seront consacrés à l'octroi de bourses d'études ainsi qu'à la formation et à l'assistance techniques; le reste, soit \$400,000, servira à la création d'un service scientifique et d'un laboratoire de contrôle.

Le principal résultat des travaux de la Conférence aura sans doute été l'approbation des deux budgets et celle des programmes recommandés par le Conseil pour l'année suivante. Avant l'ouverture de la Conférence, on craignait que le budget pour les travaux spéciaux n'obtienne pas la majorité requise des deux tiers et qu'il ne doive être renvoyé au Conseil des gouverneurs. Les critiques venaient surtout des pays communistes et portaient particulièrement sur le projet de laboratoire; on contestait la nécessité d'un laboratoire appartenant en propre à l'Agence et l'on demandait que la question fût étudiée davantage. Les pays favorables au projet formaient cependant une forte majorité; après plusieurs votes et des discussions plutôt acerbes, l'unanimité a pu être faite sur l'ensemble du budget.

Contributions volontaires

La Conférence a formé une commission plénière spéciale afin de recevoir les promesses de contributions volontaires des divers États membres. Les sommes promises se sont élevées à un peu moins de \$850,000, montant qui augmentera quelque peu grâce aux contributions annoncées par neuf pays pour une date ultérieure. Les États-Unis, pour leur seule part, ont promis \$500,000, plus la moitié de cette somme si d'autres États font de même une fois atteint le premier million de dollars. Le Canada a promis \$50,000 sous réserve de l'approbation du Parlement, plus \$25,000 si les autres pays donnent suffisamment.

Si le total des contributions n'atteint pas un million et demi, il sera nécessaire de réduire l'ampleur des projets relatifs aux bourses d'études ainsi qu'à la formation et à l'assistance techniques et, d'autre part, au laboratoire.

Autres travaux

Ainsi qu'on l'a dit plus haut, la Conférence a approuvé des accords établissant une liaison avec cinq autres institutions spécialisées des Nations Unies. Le directeur général de l'Agence a été autorisé à demander aux autorités compétentes des Nations Unies que l'Agence puisse prendre part à l'exécution du Programme élargi d'assistance technique. La Conférence a autorisé le Conseil à inviter les organisations intergouvernementales qu'intéresse directement l'utilisation pacifique de l'énergie atomique à se faire représenter par des observateurs à sa troisième session ordinaire; elle a approuvé à cet égard les

règles applicables au statut consultatif des organisations non gouvernementales auprès de l'Agence. On a pris les mesures voulues pour que des rapports sur les travaux de l'Agence soient présentés à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social des Nations Unies. La Conférence a décidé de tenir ses sessions annuelles ordinaires au mois de septembre; la troisième s'ouvrira le 22 septembre 1959.



VISITE DE M^{me} GOLDA MEIR

M^{me} Golda Meir, d'Israël, qui est la première femme à occuper un poste de ministre des Affaires étrangères, a fait un séjour à Ottawa du 15 au 17 octobre. De gauche à droite: M. Sidney E. Smith, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Arthur Louie, ambassadeur d'Israël au Canada; M^{me} Meir et M. John G. Diefenbaker, premier ministre du Canada.

ST L S E

Conseil économique et social: Vingt-sixième session

Commerce international des produits de base

Dans le cadre d'un fléchissement général du prix des produits de base sur le marché mondial, les débats du Conseil économique et social ont revêtu cette année une importance toute particulière. Presque tous les représentants ont participé aux discussions et ont souligné les conséquences désastreuses qu'entraînent l'instabilité des prix et les fluctuations du volume des échanges, en ce qui touche les biens primaires de consommation; ces conséquences se font sentir non seulement dans les pays sous-développés dont les revenus tirés des exportations dépendent d'un nombre limité de produits de base, mais aussi, bien que moins immédiatement, dans les pays plus industrialisés.

À la suite du débat général, le Conseil a révisé le mandat de la Commission du commerce international des produits de base (établie en 1954) et a élu les 18 membres de la Commission remaniée.

Déclaration du représentant canadien

Prenant la parole au cours du débat général, le président de la délégation du Canada, M. W. B. Nesbitt, a évoqué l'instabilité des prix des produits de base en 1957. Il a dit qu'il s'agissait là de l'aspect le plus grave de l'adaptation économique que subit actuellement l'économie mondiale. M. Nesbitt a décrit l'essor de la collaboration internationale dans ce domaine depuis la fin de la dernière guerre, et a souligné l'importance de la tâche accomplie par les divers organismes internationaux fondés sous l'égide des Nations Unies; il a parlé de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Abordant les questions d'une actualité immédiate, M. Nesbitt a affirmé: "Il existe, à l'heure actuelle, plusieurs organismes internationaux qui s'intéressent, chacun d'un point de vue différent, aux problèmes relatifs aux produits de base, et qui travaillent chacun de leur côté à trouver des solutions convenables. Il se peut fort bien qu'au cours de la présente session, le Conseil économique et social s'aperçoive que ces rouages pourraient être utilisés davantage et à meilleur escient. Dans sa déclaration sur la situation économique du monde, notre délégation a déjà souligné que le Canada partage l'intérêt et les inquiétudes des pays économiquement arriérés à l'endroit des fluctuations des prix des produits de base, et qu'il est disposé à considérer avec faveur toute proposition constructive et pratique à ce sujet. Le Canada est partie à chacun des trois accords qui existent actuellement dans le domaine des produits de base, bien qu'il ne soit grand producteur que d'une seule des denrées en cause. Au surplus, notre pays participe activement aux travaux de tous les groupes d'étude qui fonctionnent actuellement, ainsi qu'à ceux de la Commission du commerce international des produits de base et à ceux que poursuivent l'OAA et le GATT dans le domaine des produits de base. A nos yeux, il peut y avoir quelque utilité à étudier les possibilités d'application, dans des situations différentes, de diverses méthodes de stabilisation des prix, par exemple celle

qui consiste à poser des limites à l'intérieur desquelles les prix pourront fluctuer, ou à employer des stocks de réserve ou des contingents d'exportation. Mais les problèmes relatifs aux produits de base sont très complexes, et le plus facile est de régler le cas d'un produit à la fois."

Les exposés des autres délégués ont souligné l'importance de ces problèmes et le besoin d'une collaboration internationale plus étroite qui permettrait de trouver des solutions raisonnables.

Nouveau mandat

Après un débat détaillé sur le rapport de la Commission internationale des produits de base, et à la demande de la Commission même, le Conseil a décidé d'en modifier le mandat. Le texte du projet de résolution adopté par le Conseil, (avec des révisions de détail) avait pour co-parrains le Chili, Costa-Rica, la France et les Pays-Bas. Il représentait un compromis permettant aux États-Unis et au Royaume-Uni de participer aux travaux de la Commission.

Les termes originaux de son mandat se lisaient ainsi: "La Commission aura pour tâche essentielle d'étudier les mesures visant à éviter des fluctuations excessives des prix des produits de base et du volume du commerce de ces produits, notamment les mesures visant à maintenir un rapport juste et équitable entre les prix desdits produits et les prix des articles manufacturés qui entrent dans le commerce international." Les mots soulignés ont été supprimés dans la version révisée, et les termes du mandat sont désormais les suivants: "La Commission étudiera et analysera les tendances du commerce international des produits de base et notamment les fluctuations excessives des cours et du volume de ce commerce, les variations des termes de l'échange et l'effet de ces phénomènes sur la situation économique intérieure et extérieure des pays qui participent au commerce international des produits de base, notamment sur l'expansion des pays sous-développés." La Commission peut soumettre au Conseil ou aux représentants gouvernementaux au sein des Nations Unies, ses opinions et ses recommandations quant au besoin d'initiatives gouvernementales ou intergouvernementales portant sur tel ou tel problème des produits de base

En outre, la Commission du commerce international effectuera une étude constante des marchés et publiera des études et des rapports statistiques sur les problèmes internationaux des produits de consommation.

Ayant approuvé le nouveau mandat de la Commission, le Conseil a élu les dix-huit pays qui en feront désormais partie: *pour un an*, Argentine, Brésil, Pakistan, Pologne, Royaume-Uni, URSS; *pour deux ans*, Australie, États-Unis, Grèce, Indonésie, Suède, Yougoslavie; *pour trois ans*, Belgique, Canada, Chili, France, Inde, Uruguay.

Les seuls membres nouveaux sont les États-Unis, le Royaume-Uni, la Suède et la Yougoslavie, qui remplacent l'Autriche, la Chine, le Danemark et la République Arabe Unie.

Dans un projet de résolution distinct, le Conseil a décidé de réunir la Commission remaniée au cours du premier trimestre de 1959.

Cadre international d'administrateurs

Le Conseil économique et social a étudié également une proposition faite par le secrétaire général des Nations Unies, tendant à établir, à titre d'essai, un cadre international d'administrateurs. L'un des problèmes les plus épineux des pays peu développés est le recrutement en nombre suffisant d'administrateurs qualifiés; il en va surtout ainsi dans les nations qui viennent d'accéder à l'indépendance. Pour pouvoir tirer le meilleur parti possible de ses ressources naturelles, pour encourager l'essor de son économie dans une direction bien calculée, et pour absorber avec le plus d'avantages l'aide économique de l'étranger, tout pays doit avoir un cadre suffisant d'administrateurs, ainsi qu'une réserve disponible de fonctionnaires compétents.

Grâce aux programmes d'aide bilatérale, et par l'intermédiaire du programme ordinaire et du Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies, il est possible de prêter des conseillers dans le domaine des services de l'État et dans celui de l'administration budgétaire et fiscale; il est également possible d'accorder des bourses qui permettront aux aspirants d'aller étudier à l'étranger les divers aspects des fonctions administratives. Cependant ces programmes n'englobent généralement pas la formation ou le recrutement d'administrateurs qui seraient immédiatement intégrés dans les cadres des pays intéressés, à la demande de ces pays.

En mai 1956, parlant à Montréal devant la branche canadienne de l'Assemblée juridique internationale, M. Hammarskjöld avait proposé la création d'un cadre international d'administrateurs. Depuis lors, on a consulté à plusieurs reprises les membres des Nations Unies, afin d'obtenir leurs vues sur ce point. Bien qu'à certains égards, le projet du secrétaire général ait donné lieu à controverse, et que des opinions variées aient été exprimées quant à ses modalités d'application, une majorité écrasante de gouvernements en a approuvé le principe et a décidé qu'il devrait être mis à l'essai sous l'égide des Nations Unies. Seize pays ont exprimé le désir de demander l'aide prévue dans le projet en cause.

Propositions du Canada

Au cours du débat au sein du Comité de l'assistance technique, la délégation canadienne a formulé certaines propositions d'espèce, antérieurement à la session du Conseil économique et social. La délégation voulait au premier chef s'assurer que les nominations ne seraient pas faites pour des périodes indéfinies. C'est pourquoi on proposa qu'à l'expiration d'une période maximum de trois ans chaque nomination soit revue, et qu'intervienne une décision pour y mettre fin. De plus, les représentants du Canada ont rappelé que leur pays désirait que les nouveaux programmes dans ce domaine d'ensemble soient financés sous l'égide du Programme élargi d'assistance technique. A la fin de la première année de la mise en œuvre de ce programme, il pourrait y avoir une analyse des meilleures méthodes de financement, et l'étude de l'éventualité d'un financement sous l'égide du Programme élargi. En outre la délégation du Canada a souligné la nécessité d'examiner de quelle façon le nouveau programme pouvait se rattacher aux autres projets d'assistance technique des Nations Unies.

Recommandations du Conseil

Le projet de résolution, qui englobe une version révisée des propositions du secrétaire général, a été soumis par le Comité de l'assistance technique au

Conseil économique et social; ce dernier a adopté le projet sans opposition, par 15 voix (y compris celle du Canada) et deux abstentions (Pologne et URSS). Le projet de résolution du Conseil recommandait qu'on autorise le secrétaire général à obtenir les services provisoires d'administrateurs compétents, recrutés à l'échelle internationale. Il s'agirait là d'une formule d'essai, de portée limitée, venant s'ajouter aux programmes réguliers d'assistance technique des Nations Unies et n'entraînant pas de frais supplémentaires de mise en œuvre. Les spécialistes deviendraient fonctionnaires des gouvernements qui les emploieraient, et parmi leurs tâches serait celle de la formation des nationaux, qui assumeraient le moment venu les responsabilités confiées temporairement au personnel recruté au palier international. Aux termes du projet de résolution, le secrétaire général pourrait aider les gouvernements intéressés à faire face aux dépenses qu'entraînerait l'emploi de ces spécialistes. C'est également le secrétaire qui rédigerait un rapport sur la marche de ce programme d'essai et le soumettra à la vingt-huitième session du Conseil qui se tiendra en 1959.

M. Hammarskjöld a exprimé l'espoir que si l'Assemblée générale approuvait ces recommandations, il pourrait s'assurer dès la première année les services de vingt à trente administrateurs.

Fonds spécial

A la douzième session de l'Assemblée générale de 1957, les États membres avaient approuvé l'établissement d'un Fonds spécial "qui servirait à fournir une assistance systématique et soutenue dans les domaines qui sont essentiels au progrès technique, économique et social intégré des pays peu développés". L'Assemblée avait nommé un Comité préparatoire, dont la mission consistait à définir les domaines où l'assistance technique devrait s'exercer et les cadres administratifs et exécutifs nécessaires au fonctionnement du Fonds spécial.

Dans le courant de l'été 1958, les recommandations du Comité préparatoire ont été adoptées à l'unanimité par les membres du Conseil économique et social, y compris le Canada, la France, les États-Unis, le Royaume-Uni et l'URSS, au cours de la vingt-sixième session. Les délégués canadiens ont participé au débat et aux négociations sur le Fonds, pendant les séances du Comité préparatoire, dont le Canada faisait partie; ils ont également influencé les discussions au sein du Conseil.

Le Comité préparatoire avait recommandé notamment que le Fonds consacre son assistance dans toute la mesure du possible à des programmes relativement importants et évite ainsi une distribution trop morcelée de ses ressources. Ainsi le Fonds pourrait s'occuper de relevés de ressources naturelles, de la formation technique et des programmes administratifs, ce qui implique une extension des projets d'assistance technique et de mise en valeur déjà entrepris par les Nations Unies et les institutions spécialisées. Toutefois, le Fonds ne se limiterait pas à l'assistance technique, mais s'occuperait également de certains projets de mise en valeur. La surveillance gouvernementale des programmes et des entreprises du Fonds s'exercerait par l'intermédiaire d'un Conseil d'administration, investi de l'autorité suprême quant à l'approbation des programmes et projets recommandés par un directeur général. On a prévu que les pays favorisés et les pays peu développés seraient représentés en nombre égal au sein du Conseil d'administration; cet organisme serait flanqué

d'un Comité consultatif qui conseillerait le Conseil pour tout ce qui aurait trait au choix des projets. Les programmes seraient réalisés grâce à une collaboration étroite avec la Banque internationale. Dans son rapport, le Comité préparatoire avait indiqué que 100 millions de dollars constitueraient un fonds suffisant.

Au cours des débats précédant l'adoption du projet de résolution du Conseil, la délégation du Canada a signalé que, de l'avis général, l'aide fournie aux termes du programme ordinaire et du Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies devrait se compléter par les ressources d'un fonds distinct, qui attirerait et encouragerait un flot toujours plus abondant de capitaux internationaux, permettant de répondre aux besoins des pays peu développés. Les propositions du Comité préparatoire avaient été mises au point après une analyse minutieuse de la part des gouvernements intéressés et avec la participation étroite des institutions spécialisées. Les représentants du Canada ont déclaré que les mesures d'organisation et d'administration proposées permettraient au Fonds de choisir les projets les plus solides du point de vue économique. Le Gouvernement canadien s'est dit disposé à accepter les recommandations du Comité, à condition qu'elles soient approuvées par le Conseil et que le Fonds soit appuyé par les principales nations donatrices et les bénéficiaires. Si ces conditions étaient remplies, les délégués canadiens ont indiqué que leur Gouvernement demanderait au Parlement d'Ottawa d'approuver le principe d'une contribution financière et ont exprimé l'espoir que la structure soigneusement édiflée par le Comité préparatoire reste intacte. Le porte-parole du Canada au cours des discussions du Conseil a affirmé dans sa péroraison que le Canada estimait que la création du nouveau Fonds constituait la meilleure contribution à l'essor de la collaboration internationale.

Lors de la discussion au Comité économique du Conseil, la délégation de l'URSS a proposé quatre amendements, qui ont tous été repoussés. Ces projets auraient donné à tous les pays accès au Fonds et auraient par contre exclu du Comité consultatif le président de la Banque internationale. Un autre projet d'amendement soviétique visait à l'abolition des dispositions que contenait le rapport du Comité préparatoire et aux termes desquelles seuls pouvaient contribuer au Fonds les États membres des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Ce dernier amendement prévoyait que les contributions pourraient s'effectuer en devises nationales, à l'encontre des recommandations du Comité préparatoire qui avait indiqué que les versements devraient se faire en devises facilement utilisables par le Fonds. Toutefois l'URSS a voté en faveur de la résolution d'ensemble au cours de la séance plénière du Conseil économique et social. On s'attend que les recommandations du Conseil soient approuvées dans une forme à peine modifiée par une écrasante majorité, au cours de l'Assemblée générale actuelle des Nations Unies, et l'on prévoit que le Fonds commencera à fonctionner en 1959.*

*Depuis que cet article a été rédigé, l'Assemblée générale a approuvé la création du Fonds et le Canada s'est engagé à y verser 2 millions de dollars, pour la première année.

M. Smith en Amérique latine

M. Sidney Smith, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, se rendant aux invitations des Gouvernements brésilien et mexicain, fait des visites officielles à ces pays en novembre et au début de décembre.

C'est la première fois qu'un secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada se rend en voyage officiel en Amérique latine. C'est avec le Brésil que se fit le premier échange de représentants diplomatiques du Canada et de l'Amérique latine; une légation fut ouverte par le Canada à Rio-de-Janeiro en septembre 1941, et portée plus tard au rang d'ambassade. L'échange de représentants diplomatiques avec le Mexique remonte à 1944. Les relations du Canada avec ses deux pays n'ont cessé d'être amicales et de se développer sous le signe de la collaboration; le voyage du secrétaire d'État aux Affaires extérieures montre que notre pays souhaite le maintien et le renforcement de ces bons rapports. Comme M. Smith doit prendre part à la réunion de décembre du Conseil de l'Atlantique Nord, à Paris, il ne pourra visiter d'autres pays de l'Amérique latine.

M. Smith est accompagné de son épouse et de quelques hauts fonctionnaires. Plusieurs des chefs de mission du Canada dans d'autres pays de l'Amérique du Sud se réuniront pendant deux jours à Rio-de-Janeiro à l'occasion du passage de M. Smith, afin d'étudier avec lui des questions les intéressant en commun.

M. Smith est parti de Seattle aussitôt après avoir pris part aux réunions ministérielles du Plan de Colombo, qui se sont terminées le 13 novembre. Il séjournera au Brésil du 17 au 27 novembre à peu près et passera ensuite quatre ou cinq jours au Mexique, où il représentera le Canada le 1^{er} décembre, à l'inauguration du nouveau président, M. Adolfo Lopez Mateos.

NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. G. C. Langille, de l'ambassade du Canada à Ankara, est affecté temporairement le 19 septembre 1958 à la Conférence internationale de l'énergie atomique à Vienne. Il reviendra ensuite à l'administration centrale.
- M. S. D. Hemsley est nommé consul général du Canada à Boston. Il est parti pour cette ville le 25 septembre 1958.
- M. B. A. S. Crane quitte le ministère des Affaires extérieures le 29 septembre 1958.
- M. C. F. W. Hooper, de l'administration centrale, est affecté le 1^{er} octobre 1958 au haut commissariat du Canada à la Nouvelle-Delhi.
- M. C.-M. Bédard, du consulat général du Canada à Los-Angeles, est affecté temporairement le 15 septembre 1958 à l'administration centrale. Il est parti le 1^{er} octobre 1958 pour l'Indochine, où il exercera des fonctions aux Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle.
- M. F. M. Tovell, de l'ambassade du Canada à Washington, est affecté le 2 octobre 1958 à l'administration centrale.
- M. C. J. Marshall, de l'administration centrale, est affecté le 2 octobre 1958 à l'ambassade du Canada à Ankara.
- M. A. J. Hicks, de l'administration centrale, est affecté le 3 octobre 1958 au consulat général du Canada à Los-Angeles.
- M. A. C. Smith, ministre du Canada au haut commissariat du Canada à Londres, est nommé ambassadeur auprès de la République Arabe Unie. Il est parti pour Le Caire le 3 octobre 1958.
- M. H. H. Carter, de l'ambassade du Canada à La Haye, est affecté temporairement le 12 septembre 1958 au haut commissariat du Canada à Londres. Il a quitté Londres pour le haut commissariat du Canada à la Nouvelle-Delhi le 7 octobre 1958.
- M. T. M. M. Pope, qui était à l'École de chinois de l'Université de Hong-Kong, est affecté le 8 octobre 1958 à l'administration centrale.
- M. L. A. H. Smith, de l'administration centrale, est affecté le 9 octobre 1958 au haut commissariat du Canada à Karachi.
- M. J. P. Erichsen-Brown est nommé commissaire du Canada à la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Vietnam, à Saigon. Il est parti pour l'Indochine le 10 octobre 1958.
- M. N. A. Robertson, ambassadeur du Canada aux États-Unis, est nommé sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il a quitté Washington le 10 octobre 1958 et est entré en fonctions à Ottawa le 20 octobre 1958.
- M. J.-E.-G. Blais, des Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle en Indochine, est affecté le 13 octobre 1958 à l'administration centrale.
- M. R. M. Macdonnell est nommé sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures. Il est entré en fonctions le 14 octobre 1958.
- Mlle L. Beattie, de l'administration centrale, est affectée le 14 octobre 1958 au consulat général du Canada à Boston.
- M. W. Savage, de l'administration centrale, est affecté le 14 octobre 1958 au consulat général du Canada à Chicago.
- M. Léon Mayrand, ambassadeur du Canada en Espagne, est nommé ambassadeur en Italie. Il est parti pour Rome le 15 octobre 1958.
- M. F. G. Hooton, de l'administration centrale, est affecté le 15 octobre 1958 à l'ambassade du Canada à Bonn.
- M. J. H. Warren est affecté de nouveau le 16 octobre 1958 au ministère du Commerce.
- M. K. W. MacLellan, consul temporaire du Canada à Los-Angeles, est affecté à Ottawa le 16 octobre 1958.
- M. Jules Léger est nommé représentant permanent auprès du Conseil de l'Atlantique Nord et de l'Organisation européenne de coopération économique. Il est parti pour Paris le 18 octobre 1958.
- Mlle V. Allen, du consulat général du Canada à Boston, est affectée le 18 octobre à l'administration centrale.

- M. T. LeM. Carter, M.C., commissaire du Canada à la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Vietnam, a quitté Saïgon le 25 octobre 1958 et est en congé jusqu'en janvier 1959.
- M. S. Grey, de l'ambassade du Canada à Djakarta, est affecté le 26 octobre 1958 au haut commissariat du Canada à Karachi.
- M. P.-A. Beaulieu, c.r., chargé d'affaires a.i. du Canada au Liban, est nommé ambassadeur au Liban. Il a quitté Ottawa, où il exerçait des fonctions provisoires, le 27 octobre 1958.
- M. J.-J. Dupuis, de l'ambassade du Canada à Ankara, est affecté le 29 octobre 1958 à l'administration centrale.

LES TRAITÉS

Faits courants

Bilatéraux

États-Unis d'Amérique

Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique relatif à l'établissement d'une Commission canado-américaine de défense commune.

Signées à Ottawa le 29 août et le 2 septembre 1958.
En vigueur le 2 septembre 1958.

France

Échange de Notes entre le Canada et la France modifiant l'accord aérien signé à Ottawa le 1^{er} août 1950.

Signées à Ottawa le 22 octobre, 1958.
En vigueur le 22 octobre 1958.

Inde

Accord financier entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Inde.

Signé à Ottawa le 22 octobre 1958.
En vigueur le 22 octobre 1958.

Suisse

Échange de Notes entre le Canada et la Suisse abrogeant l'accord du 27 août 1872 entre la Grande-Bretagne et la Suisse relatif aux droits successoraux.

Signées à Ottawa le 28 mars et le 23 juin 1958.
En vigueur le 8 septembre 1958.

Multilatéraux

Protocole concernant un amendement à l'article 45 de la Convention relative à l'aviation civile internationale.

Fait à Montréal le 14 juin 1954.
Instrument de ratification du Canada déposé le 2 septembre 1958.
En vigueur pour le Canada le 2 septembre 1958.

Publication

Recueil des Traités 1957 n° 12: Convention entre le Canada et la République fédérale d'Allemagne, pour éviter les doubles impositions et prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu. Signée à Ottawa le 4 juin 1956. Instruments de ratification échangés à Bonn le 5 juillet 1957. En vigueur le 5 août 1957.

Recueil des Traités 1957 n° 20: Statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Fait à New-York le 26 octobre 1956. Signé par le Canada le 26 octobre 1956. Instrument de ratification du Canada déposé le 29 juillet 1957. En vigueur pour le Canada le 29 juillet 1957.

Recueil des Traités 1957 n° 25: Convention sur les facilités douanières en faveur du tourisme. Fait à New-York le 4 juin 1954. Instrument d'accession du Canada déposé le 1^{er} juin 1955. En vigueur pour le Canada le 11 septembre 1957.

Recueil des Traités 1957 n° 26: Convention intérimaire sur la conservation des phoques à fourrure du Pacifique nord. Fait à Washington le 9 février 1957. Signée par le Canada le 9 février 1957. Instrument de ratification du Canada déposé le 16 septembre 1957. En vigueur pour le Canada le 14 octobre 1957.

Recueil des Traités 1957 n° 27: Protocole portant modification de la Convention signée à Paris le 22 novembre 1928 concernant les expositions internationales. Fait à Paris le 10 mai 1948. Instrument d'accession du Canada déposé le 4 novembre 1957. En vigueur pour le Canada le 4 novembre 1957.

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES
SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ*

a) Publications imprimées:

Force d'urgence des Nations Unies. Projet de budget pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 1958. A/3823. N.-Y., 1958. 15 pp. Documents officiels de l'A.g.: treizième session, supplément n° 5A.

Projet de budget pour l'exercice 1959, et annexes explicatives. A/3825. N.-Y. 1958. 90 pp. Documents officiels de l'A.g.: treizième session, supplément n° 5.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE). Rapport financier et comptes pour l'exercice terminé le 31 décembre 1957 et Rapport du Comité des commissaires aux comptes. A/3833. N.-Y., 1958. 49 pp. Documents officiels de l'A.g.: treizième session, supplément n° 6A.

Fonds des Nations Unies pour les réfugiés. A/3834. N.-Y., 1958. 16 pp. Documents officiels de l'A.g.: treizième session, supplément n° 6C.

Rapport du Comité des renseignements relatifs aux territoires non autonomes. A/3837. N.-Y., 1958. 37 pp. Documents officiels de l'A.g.: treizième session, supplément n° 15.

Énergie atomique. Glossaire des termes techniques. N.-Y., 1958. 215 pp. (Anglais-français-espagnol-russe). \$4. Numéro de vente: 58.IX.1.

Carte internationale du monde au millionième (1956). ST/ECA/SER.D/2. N.-Y., 1958. 96 pp. (bil.) \$1. Numéro de vente: 58.I.2.

Rapports financiers et comptes pour l'exercice terminé le 31 décembre 1957 et Rapport du Comité des commissaires aux comptes concernant l'Organisation des Nations Unies, ses "trust funds" et ses comptes spéciaux, l'Organisation des Nations Unies en tant qu'organisation participant au Programme élargi d'assistance technique en vue du développement économique des pays sous-développés et le secrétariat du Bureau de l'Assistance technique, les opérations de dégagement du canal de Suez par l'Organisation des Nations Unies, le Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies. A/3826. N.-Y., 1958. 58 pp. Documents officiels de l'A.g.: treizième session, supplément n° 6.

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Comptes pour la période du 1^{er} juillet 1956 au 31 décembre 1957 et Rapport des commissaires aux comptes. A/3836. N.-Y., 1958. 22 pp. Documents officiels de l'A.g.: treizième session, supplément n° 6D.

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Troisième rapport à l'Assemblée générale (treizième session). A/3860. N.-Y., 1958. 48 pp. Documents officiels de l'A.g.: treizième session, supplément n° 7.

Résolutions de la vingt-sixième session (1^{er} - 31 juillet 1958) du Conseil économique et social. E/3169. N.-Y., 1958. 37 pp. Documents officiels de l'ECOSOC: vingt-sixième session, supplément n° 1.

Règlement intérieur du Conseil de tutelle avec les amendements adoptés jusqu'à la vingt-deuxième session inclusivement. T/1/Rev.5. N.-Y., 1958. 19 pp.

GATT

Les droits antidumping et les droits compensateurs. Genève, juillet 1958. 181 pp. \$1.25. Numéro de vente: GATT/1958-2.

*Les documents imprimés des Nations Unies se vendent au Canada chez les agents et sous-agents dont les noms suivent. Agents: The Ryerson Press, 299 ouest, rue Queen, Toronto. Sous-agents: Book Room Ltd., Chronicle Building, Halifax; la Librairie de l'Université McGill Montréal; le Magasin des étudiants de l'Université de Montréal, Montréal; la Librairie de l'Université du Manitoba, Winnipeg; les University of Toronto Press and Bookstore, Toronto; la Librairie de l'Université de la Colombie-Britannique, Vancouver.

En ce qui concerne les documents photocopiés des Nations Unies, le public peut se les procurer par abonnement annuel en s'adressant au Secrétariat des Nations Unies, à New-York. Les professeurs et étudiants des universités, les instituteurs, les librairies et les organismes non gouvernementaux peuvent les obtenir, de leur côté, du Service de renseignements des Nations Unies, à New-York.

On trouvera de plus amples renseignements à ce sujet dans "Affaires Extérieures", livraison d'avril-mai 1958, page 117.

OACI

Incidences économiques de la mise en service des avions long-courriers à réaction. 66 pp. \$1.25.

Annexe 4 — Cartes aéronautiques. Quatrième édition (comprenant les amendements nos 1 à 32), octobre 1957. 78 pp. \$1.25.

Rapport de la quatrième Réunion régionale de navigation aérienne Europe-Méditerranée. Genève, 28 janvier - 21 février 1958. Doc. 7870, EUM/IV. Éditions française et anglaise seulement. 498 pp. \$6.

Circulaire OAC 154-AN/49. Recueil d'accidents d'aviation n° 8. 212 pp. \$2.25.

Buts de l'OACI dans le domaine de la facilitation. Doc. 7891-C/906. 17 pp. Prix: 25 cents.

Compte rendu des travaux de la Conférence sur les redevances d'usage des installations et services de route. Montréal, 18 mars - 1^{er} avril 1958 Volume I — Rapport et notes de travail de la Conférence. Doc. 7874, RFC/1-1. 178 pp. \$2. Volume II — Procès-verbaux. Doc. 7874, RF/C1-2. 166 pp. \$1.75.

b) Document photocopiés:

NIL

LE CANADA ET LE COMMONWEALTH

(Suite de la page 277)

poème peu connu d'Alfred, lord Tennyson, qu'il écrivit à un moment où l'avenir du Canada inspirait des doutes. Il écrivit pour son époque et pour sa génération le message que je transmets ce soir à votre noble assemblée: "Dieu veuille que la peur mesquine d'être grands n'emporte la grandeur qui est nôtre en ce temps". Regardez devant vous. Voyez les pays du Commonwealth animés d'une foi nouvelle, d'un enthousiasme nouveau. voyez-les avec cette émotion au cœur que j'ai éprouvée ces derniers jours et qui a été portée à son plus haut degré dans un petit village d'Écosse septentrionale où un groupe s'est formé spontanément, sans organisation préalable, et a chanté au moment de notre départ: "Will ye no come back again?" ("Ne reviendras-tu jamais?")

Le voilà, l'esprit que je souhaite voir dans toutes les parties du Commonwealth, qui se joindront pour répondre à une vocation nouvelle. à un rendez-vous nouveau avec la Fortune, avec le Destin, grâce à quoi, chacun de nous, conservant son indépendance, atteindra à une grandeur et une majesté dépassant tout ce qui s'est vu dans l'histoire de l'Empire britannique et de l'Angleterre.

AFFAIRES EXTÉRIEURES



Décembre 1958

Vol. 10 N° 12

• Sous le titre **AFFAIRES EXTÉRIEURES**, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

	PAGE
Le Canada et les Nations Unies	299
Le premier ministre raconte son voyage.....	304
M. S. Smith se rend au Brésil et au Mexique.....	310
Le ministre des Finances en Asie.....	314
Conférence des agents d'information des pays du Plan de Colombo.....	318
Le Cercle des amitiés internationales.....	319
Nominations et mutations dans le service diplomatique du Canada.....	321
Documents des Nations Unies.....	322
Index du volume 10.....	323

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada



M. Sidney E. Smith, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et M. Dag Hammarskjöld, secrétaire général des Nations Unies, s'entretiennent dans la salle du Conseil au Siège de l'ONU.

Le Canada et les Nations Unies

LE 16 SEPTEMBRE, la treizième session de l'Assemblée générale des Nations Unies s'ouvrait à New-York. Au cours des trois premières semaines, l'Assemblée a élu un nouveau président (M. Charles Malik, délégué du Liban) et d'autres membres du Bureau, et elle a approuvé un ordre du jour de 72 points, devant être soumis aux réunions plénières ou aux principales Commissions; elle a aussi décidé de nouveau de ne pas accepter dans son sein les représentants de la République populaire de Chine, et elle a élu l'Argentine, l'Italie et la Tunisie, membres du Conseil de sécurité pour deux ans, à partir du 1^{er} janvier 1959.

Au cours du débat d'ensemble, qui a duré du 18 septembre au 7 octobre, la parole a été accordée à 83 orateurs représentant 72 États membres. Ces orateurs ont exposé les points de vue de leurs gouvernements respectifs sur la situation internationale et sur les points de l'ordre du jour de l'Assemblée qui les intéressaient particulièrement. Le 25 septembre, M. Sidney E. Smith, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a parlé au nom du Canada.*

Voici la composition de la délégation canadienne: *Représentants* — M. Sidney E. Smith, secrétaire d'État aux Affaires extérieures (président de la délégation); M. W. J. Browne, ministre sans portefeuille (vice-président de la délégation); M. G. S. Thorvaldson, sénateur; Dr. R. P. Vivian, médecin, député de Durham; M. C. S. A. Ritchie, représentant permanent du Canada aux Nations Unies. *Délégués suppléants* — M. H. W. Macquarrie, député de Victoria; M. J.-N. Tremblay, député de Roberval; Mme W. T. Hayden; Me Jean Morin, c.r.; M. J. W. Holmes, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures.

Les conseillers de la délégation sont recrutés parmi les membres du personnel des Affaires extérieures, du ministère des Finances, de la Mission permanente du Canada aux Nations Unies à New-York et de l'ambassade du Canada à Washington.

Représentation de la Chine aux Nations Unies

La treizième session s'est ouverte dans une ambiance assez tendue, par suite de la crise qui avait éclaté le 23 août lorsque les communistes chinois avaient commencé à soumettre Quemoy et les îles voisines à un feu intense d'artillerie et avaient donné à entendre qu'ils tenteraient peut-être de s'emparer de ces îles par la force. Vu le moment où surgissait la crise, on a cru que les Nations Unies pourraient être saisies du problème des hostilités dans le détroit de Taiwan, mais cette possibilité ne s'est pas réalisée car la tension tend à se relâcher. De plus, cette crise a convergé l'attention sur la question de la représentation de la Chine aux Nations Unies.

Dès le début de la session, pendant l'examen de l'ordre du jour, cette question a été mise à l'étude par le Bureau et par l'Assemblée. Ces débats se sont fondés sur une recommandation du Gouvernement de l'Inde, demandant que l'Assemblée veuille bien étudier la question de la représentation de la Chine aux Nations Unies, et sur un projet de résolution des États-Unis,

*Texte publié dans "Affaires extérieures" d'octobre 1958.

demandant de retarder d'un an l'étude de cette question. Le 19 septembre le Bureau, par 12 voix contre 7, et 2 abstentions, a adopté la proposition des États-Unis. Le 22 septembre, l'Assemblée a entériné la décision du Bureau, par 44 voix contre 28, et 9 abstentions. Les États-Unis, la France, le Canada et tous les autres pays du Commonwealth (à l'exception de Ceylan, du Ghana et de l'Inde) se sont joints à la majorité. M. Smith, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a déclaré que l'Assemblée ne devrait pas, au cours de sa treizième session, étudier le principe de la représentation de la Chine, étant donné que la tension internationale née de l'offensive dans le détroit de Taïwan avait dissipé le climat de sérénité indispensable à un débat de ce genre.

Désarmement

Le problème du désarmement est sans doute la question la plus importante abordée au cours de la session à l'étude. L'ordre du jour comportait six points portant sur le désarmement; sur la recommandation du Bureau, cinq ont été référés par l'Assemblée à la Commission des questions politiques et de sécurité. Après discussion, la Première Commission, par 50 voix contre 9, et 19 abstentions, a adopté une proposition de compromis, soumise par les États-Unis, visant l'étude, en priorité et de façon simultanée, des trois points suivants: 1) le problème du désarmement, soulevé par le secrétaire général; 2) la cessation des essais d'armes atomiques et à hydrogène; 3) la réduction des budgets militaires de l'URSS, des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France. Les points 2) et 3) avaient été proposés par l'Union soviétique.

Les débats sur ces questions, au sein de la Première Commission, ont duré environ trois semaines, et 63 délégations y ont pris part. On a soumis à la Commission un nombre fort élevé de projets de résolution et d'amendements. Les discussions se sont ressenties de l'imminence des entretiens sur les essais nucléaires et de la prochaine conférence des experts sur les attaques par surprise, qui devaient s'ouvrir respectivement le 31 octobre et le 10 novembre 1958, à Genève.

Le plus important des projets de résolution présentés par les puissances occidentales a été adopté le 31 octobre par 49 voix contre 9, et 23 abstentions. Ce projet couvrait tous les aspects du désarmement et était présenté par 17 puissances, dont les États-Unis, le Royaume-Uni et le Canada. Par ce texte, l'Assemblée générale demandait que les puissances réunies à Genève, ne négligent aucun effort au cours de leurs négociations pour parvenir prochainement à un accord sur la suspension des essais d'armes nucléaires, sous un contrôle international efficace, et s'abstiennent de procéder à de nouveaux essais nucléaires tant que les négociations seront en cours. Devant l'opposition des membres de la Commission, la délégation soviétique a retiré son projet de résolution, qui demandait aux puissances se livrant à des essais nucléaires de les suspendre immédiatement.

Le 31 octobre, la Première Commission a également adopté un projet de résolution présenté par l'Inde et la Yougoslavie, au sujet des attaques par surprise. Ce texte exprimait l'espoir que la Conférence des experts de Genève en arriverait à une entente d'ensemble sur les aspects techniques de mesures contre la possibilité d'une attaque par surprise. Un projet semblable, soumis par l'Autriche, le Japon et la Suède au sujet des négociations des trois Puissances sur les essais nucléaires, a été adopté par 52 voix contre 9, et 19 abstentions. Par un vote de 39 voix contre 10, et 32 abstentions, la Commission a repoussé la proposition soviétique portant sur la réduction de budgets militaires.

La Première Commission a étudié ensuite la composition de la Commission du désarmement. A l'unanimité, il fut décidé qu'en 1959 la Commission du désarmement devrait se composer des 81 membres des Nations Unies (idée soumise par l'Inde et la Yougoslavie) et non de 25 membres comme on l'avait décidé au cours de la session de l'an dernier.

Le 4 novembre, en session plénière, l'Assemblée générale a étudié toutes les recommandations de la Première Commission, et les a approuvées avec de légères modifications. La répartition des votes se rapprochait de celle que l'on avait constatée au sein de la Commission.

Le débat sur l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique s'est ouvert le 11 novembre au sein de la Première Commission. Après une discussion qui dura plusieurs jours, la Commission a adopté un projet de résolution présenté par les États-Unis et 19 États membres, y compris le Canada. Adopté par un vote de 54 voix contre 9 (bloc soviétique), et 18 abstentions, le projet conseillait l'établissement d'un comité des Nations Unies chargé d'examiner comment on pourrait le mieux utiliser l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques. L'Union soviétique s'est opposée à la résolution, en attaquant la composition projetée du comité. Une fois le projet adopté, le délégué soviétique a déclaré que son pays ne ferait pas partie d'un organisme établi sur les bases prévues. La solution du problème a été laissée à la session plénière.

Moyen-Orient

Au contraire de ce qui s'était produit pendant les sessions antérieures, on a accordé peu d'attention aux questions du Moyen-Orient. Vu le calme relatif qui a régné dans cette région au cours des dernières semaines, l'Assemblée n'a pas donné de priorité d'urgence aux problèmes du Moyen-Orient, nonobstant les prévisions formulées à ce sujet à la fin de l'été.

En août dernier, la session spéciale d'urgence de l'Assemblée générale avait adopté une résolution demandant au secrétaire général des Nations Unies de procéder à des arrangements concrets au Moyen-Orient, afin de faciliter le retrait prochain des troupes étrangères postées au Liban et en Jordanie. Au retour de son voyage au Moyen-Orient pour y accomplir la tâche qui lui avait été ainsi confiée, M. Hammarskjöld avait soumis, le 30 septembre, à l'Assemblée générale un rapport sur les événements dans cette partie du monde. Dans ce rapport, M. Hammarskjöld signalait l'intention des États-Unis et du Royaume-Uni de retirer leurs troupes des territoires libanais et jordanien, dans les plus brefs délais, si les conditions le permettaient. En outre, le rapport annonçait la nomination d'un représentant des Nations Unies en Jordanie, dont la tâche consisterait à faciliter la mise en œuvre de la résolution des pays arabes et à veiller à ce que les principes de la Charte soient appliqués en ce qui concerne la Jordanie. Le rapport faisait part d'un projet de nomination d'un représentant à l'échelon supérieur, au siège des Nations Unies, chargé de maintenir les contacts voulus avec les autres gouvernements de la région. M. Gromyko a demandé le retrait immédiat des troupes américaines et britanniques, espérant évidemment provoquer par cette manœuvre un débat distinct sur le problème, servant ainsi la propagande soviétique. Cependant, nombre de délégations (y compris certaines délégations arabes) se refusèrent à voir les choses du même œil que le délégué soviétique; la question fut donc réglée sans inscription distincte à l'ordre du jour.

Grâce à une situation moins tendue au Moyen-Orient, les États-Unis et le Royaume-Uni purent compléter le retrait de leurs troupes du Liban, le 25

octobre, et de la Jordanie, le 4 novembre. De plus, le secrétaire général décida la dissolution, au plus tard le 10 décembre, du Groupe d'observation des Nations Unies au Liban (UNOGIL) établi en juin dernier par le Conseil de sécurité. Cette décision cadrerait avec une recommandation de l'UNOGIL, fondée sur l'absence d'infiltrations de francs-tireurs ou de contrebande d'armes au cours des derniers mois, et sur l'amélioration de la situation au Liban, du point de vue de la sécurité et des rapports de ce pays avec la République Arabe Unie.

La Force d'urgence des Nations Unies avait été créée, en novembre 1956, afin de préserver la paix pendant et après le retrait des troupes non égyptiennes; le problème du financement et du maintien de cette Force a été étudié par la Commission politique spéciale, se fondant sur un rapport intérimaire. Le général E. L. M. Burns, commandant de la FUNU, a mis les délégués en garde contre les périls pouvant découler d'une réduction de cette Force, qui compte à l'heure actuelle 5,445 hommes; il a souligné que la présence de la Force a réduit au minimum les incidents le long de la ligne de démarcation établie par l'accord d'armistice entre l'Égypte et l'État d'Israël. Un projet de résolution présenté conjointement par sept membres de la Commission consultative de la FUNU (dont le Canada fait partie) a été adopté, en dépit de l'opposition soviétique, par 49 voix contre 9. Ce projet autorisait le maintien de la Force d'urgence et renvoyait l'étude de son financement à la Cinquième Commission, qui est celle des questions budgétaires, après avoir entendu de la part des pays du bloc soviétique confirmation de leur refus antérieur de participer aux frais. Le 3 décembre, la Cinquième Commission a recommandé le vote d'un crédit de 19 millions pour le maintien de la FUNU. Les cotisations de chaque pays seront établies après l'adoption par l'Assemblée des recommandations de la Commission.

Force au service de la paix

Le 15 octobre, l'Assemblée a pris connaissance du rapport du secrétaire général sur l'expérience tirée de la création et du fonctionnement de la FUNU et sur les problèmes inhérents à tout arrangement permanent possible en vue de l'intervention des Nations Unies en cas de crise future. M. Hammarskjöld invitait les membres de l'Assemblée à entériner un ensemble de principes fondamentaux et de règlements offrant un cadre souple pour les opérations que les Nations Unies pourraient devoir entreprendre par l'intermédiaire d'une force au service de la paix. Tenant compte de l'attitude défavorable de l'URSS et de certains autres pays, le secrétaire général a conseillé, le 5 novembre, à l'Assemblée de veiller à ce que les Nations Unies ne prennent aucune initiative immédiate, mais qu'elles attendent d'avoir à faire face à une situation bien définie pour résoudre les problèmes politiques d'une intervention militaire des Nations Unies. A la lumière de cet avis, la question fut rayée de l'ordre du jour.

Chypre

Le débat sur Chypre, ouvert le 23 novembre au sein de la Première Commission, a comporté 11 réunions, au cours desquelles on a entendu les points de vue de 43 délégations. La Commission aborda ensuite l'étude des sept projets de résolution soumis au cours du débat. Le 4 décembre, un projet présenté par l'Iran et amendé par la Turquie, fut adopté par 31 voix (y compris celles du Canada, du Royaume-Uni, des États-Unis et de la Turquie) contre 22 (y compris la Grèce, l'Inde, la République Arabe Unie et les pays du bloc soviétique, et 28 abstentions (y compris onze pays de l'Amérique latine et

douze États asiatiques ou africains). Dans cette résolution, la Première Commission recommandait à l'Assemblée générale d'encourager la réunion d'une conférence "entre les trois gouvernements immédiatement intéressés et les représentants des Cypriotes" où seraient discutés non seulement les arrangements provisoires relatifs à l'administration de Chypre, mais encore une solution définitive du problème. Au cours de sa réunion plénière du 5 décembre, l'Assemblée a examiné les recommandations de la Commission, mais sans les mettre aux voix. Elle a adopté à l'unanimité un projet de résolution du Mexique, qui exprimait l'espoir "que de nouveaux efforts seront faits par les parties afin d'en arriver à une solution pacifique, démocratique et juste conformément à la Charte des Nations Unies".

Le Togo

La Quatrième Commission, qui s'occupe des questions de tutelle et des territoires non autonomes, a adopté à l'unanimité une résolution visant à abroger l'accord de tutelle portant sur le Togo, lorsque ce territoire accédera à l'indépendance en 1960.

Programmes d'assistance

Dans le domaine économique et social, l'une des décisions importantes de l'Assemblée, à sa treizième session, a été l'approbation des mesures projetées relatives au Fonds spécial des Nations Unies. Ce Fonds, qui commencera à

(Voir la suite à la page 322)



VISITEUR DU VIETNAM

L'honorable Vu Van Mau, ministre des Affaires étrangères de la république du Vietnam, s'entretient avec M. Gordon Churchill, ministre du Commerce. A droite, M. Nguyen Huu Chi, adjoint exécutif de M. Mau.

Le premier ministre raconte son voyage

LE 14 DÉCEMBRE dernier, le premier ministre, M. John G. Diefenbaker, est revenu au Canada après un voyage en Europe et dans les pays du Commonwealth. M. Diefenbaker et sa suite avaient quitté Ottawa pour New-York, le 28 octobre, à bord d'un avion de l'ARC. Après une brève escale à New-York, le premier ministre s'est rendu à Londres, où il est demeuré jusqu'au 5 novembre et d'où il est reparti pour visiter la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Iran, le Pakistan, l'Inde, Ceylan, la Malaisie, Singapour, l'Indonésie, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et Honolulu.

Le 21 décembre, M. Diefenbaker a prononcé une allocution télévisée par le réseau national de Radio-Canada. Il a dit notamment:

Comme vous le savez, je viens de rentrer au Canada après avoir eu des entretiens avec les dirigeants de nombreux pays de l'Europe occidentale et de l'Asie. Ces entretiens visaient à évaluer et à étudier les responsabilités assumées par le Canada dans le cadre du Traité de l'Atlantique Nord et du Commonwealth de nations, pour la protection de la paix et l'établissement d'une véritable fraternité des peuples.

Je vous fais part ce soir de ces discussions, sans restreindre pour autant le droit qu'a le Parlement d'entendre un compte rendu détaillé de mon voyage. Au cours des quelques dernières semaines, j'ai eu l'honneur de m'entretenir, en votre nom, avec les dirigeants de divers États, ainsi qu'avec des ambassadeurs et des hauts commissaires du Canada, et d'autres Canadiens se trouvant à l'étranger.

Je suis sûr que, dans tous ces entretiens, nous avons progressé vers nos objectifs, tant communs que particuliers.

Rien ne saurait remplacer l'expérience personnelle, la connaissance des pays et des peuples que l'on acquiert en participant quelque peu à leur mode de vie. J'ai parcouru les pays de l'Asie et ceux du Commonwealth avec des yeux avides et neufs, pour apprendre, me renseigner et comprendre l'esprit qui se manifeste dans ces sociétés.

Je suis revenu au Canada plus persuadé que jamais de l'importance de ces rencontres personnelles entre dirigeants de nations. Dans la mesure où nous nous connaissons mieux, nous trouverons plus aisément des solutions amiables aux problèmes qui nous séparent, nous comprendrons le point de vue des autres, et nous nous retremperons aux sources de la bonne volonté foncière qui demeure au cœur de tous les hommes. Ces sentiments ne peuvent être communiqués par d'autres, ni par la voie du courrier ou des échanges diplomatiques.

Ce que je tiens surtout à souligner, c'est que je nourris au retour de mon voyage un espoir très ferme quant aux perspectives de la paix, en dépit de l'existence de certains problèmes graves. En effet, j'ai trouvé chez la plupart des chefs d'État la détermination bien arrêtée de limiter et de détruire les ambitions périlleuses des agitateurs. Les nations libres sont décidées à travailler de concert, à la formation d'un front uni et d'élever une barrière infranchissable devant les agresseurs en puissance.

Une autre raison essentielle motive mes entretiens avec les chefs des autres nations. Sans doute les voies diplomatiques normales demeurent-elles d'une utilité indiscutable; mais à certains moments, des communications directes, par téléphone ou par contact personnel, sont irremplaçables. On ne saurait en effet parler de la même manière ni sur le même ton avec quelqu'un qu'on n'a jamais rencontré, et un interlocuteur que l'on connaît personnellement.

L'homme dont l'amitié et la compréhension m'ont été particulièrement précieuses est le très honorable Harold Macmillan, premier ministre du Royaume-Uni. A Londres nous avons repris ensemble les entretiens importants amorcés depuis quelque temps à plusieurs échelons gouvernementaux et portant sur les rapports commerciaux et autres de nos deux pays. Quel Canadien n'est conscient de l'importance économique des débouchés anglais pour nos biens et nos services? En effet, dès le début de notre histoire, ces marchés ont constitué l'armature de notre essor et de notre prospérité. C'est avec le Royaume-Uni et les pays du Commonwealth gravitant dans l'orbite commerciale britannique, qu'il nous faut étendre nos échanges commerciaux, si nous voulons que notre économie atteigne, dans son commerce avec les pays d'outre-mer, le niveau de recettes nécessaire pour contre-balancer l'excédent des importations sur les exportations qui caractérise nos rapports commerciaux avec les États-Unis.

C'est avec satisfaction que je note les perspectives favorables de l'expansion de nos échanges avec la Grande-Bretagne dans un avenir rapproché. Il faut y voir les résultats de la Conférence commerciale et économique qui s'est tenue à Montréal. Elle a permis la manifestation d'un esprit de collaboration mutuelle, qui est demeuré vivant en Angleterre et dans maints autres pays du Commonwealth.

Notre voyage nous a amenés en France, et là, pour la première fois, j'ai eu l'honneur de rencontrer le général de Gaulle. La France a connu une crise dans l'évolution de ses institutions parlementaires. Je ne dirai rien ce soir des perspectives qui s'ouvrent devant la Ve République; je me bornerai à affirmer que j'ai trouvé dans le chef de l'État français un homme entièrement dévoué à ses compatriotes et consumé du désir de se consacrer à la cause de la France et aux intérêts des pays libres qui sont ses alliés. Nous, Canadiens, avons intérêt à suivre de près l'évolution de cette grande nation; je l'ai senti encore avec clarté lors de ma visite au siège de l'OTAN, cette forteresse atlantique qui défend la liberté contre la marée montante du communisme.

Je ne puis qu'évoquer ma visite aux autres pays membres de l'OTAN, c'est-à-dire l'Allemagne de l'Ouest et l'Italie. J'avais déjà eu l'occasion de rencontrer le chancelier Adenauer. Ma dernière entrevue avec lui a confirmé l'admiration que j'éprouve pour lui et pour les efforts qu'il fait afin de maintenir, au bénéfice du monde libre, ce bastion avancé de la liberté. En Allemagne, nous avons vu nos hommes sous l'uniforme et nous avons rencontré leurs familles. Je suis très fier ce soir de proclamer que nos militaires, hommes et femmes, en Europe ajoutent à la renommée de notre pays, par leur conduite irréprochable et leur compétence professionnelle.

J'ai fait un bref séjour en Italie et m'y suis entretenu avec le premier ministre, M. Fanfani. Les Italiens luttent depuis longtemps sur le front



LE PREMIER MINISTRE EN ITALIE

M. Diefenbaker à Rome, en compagnie du premier ministre Fanfani.

intérieur contre l'infiltration communiste, et leur succès est essentiel à la paix mondiale. J'ai l'impression que la victoire s'annonce et que cette grande nation, à qui l'univers occidental est redevable de tant de grandeur, saura se maintenir du côté de la liberté.

Après des entretiens trop courts avec M. Manushar Eghbal, premier ministre d'Iran, je me suis rendu au Pakistan, où j'ai rencontré beaucoup

de Canadiens qui aident à construire l'immense centrale hydro-électrique de Warsak. C'est là une entreprise gigantesque, mais qui sera menée à bien grâce à l'esprit de collaboration amicale qui anime Pakistanais et Canadiens et qui encourage l'établissement de rapports importants entre le Canada et ce nouveau pays à population très nombreuse. Ces rapports, à la longue, ne pourront qu'être extrêmement fructueux pour nos deux pays.

Au Pakistan, comme dans l'Inde que j'ai visitée ensuite, j'ai pu constater *de visu* le souhait ardent des membres asiatiques du Commonwealth de voir se combler l'abîme qui sépare encore les nations libres de l'Est de celles de l'Ouest. Si nous remplissons comme il faut le rôle qui nous est assigné, je suis persuadé qu'un pont sera bientôt jeté, qui nous reliera les uns aux autres. En sa qualité de membre du Commonwealth, le Canada a une tâche à remplir en Asie et en Afrique, où se trouvent la plupart des pays qui font partie du Commonwealth. Les liens qui nous unissent peuvent devenir puissants. Ces nouvelles nations nous ont rejoints de leur propre gré. Elles nous tendent une main amie, et il me semble qu'au double point de vue économique et politique le Canada est le pays occidental le mieux en mesure de répondre à cette amitié, et d'encourager ce faisant l'éclosion d'une compréhension mutuelle entre l'Est et l'Ouest.

Les événements les plus marquants de mon voyage dans l'Inde ont été évidemment mes réunions avec M. Nehru, le premier ministre. Il me permettra sans doute de dire qu'au cours de ces rencontres, les rapports que nous avons eus jusqu'ici se sont transformés en une véritable amitié.

A Ceylan, j'ai vu les dirigeants du pays à Colombo, la belle capitale que connaissent bien les Canadiens, puisqu'elle a donné son nom au Plan de Colombo, programme du Commonwealth destiné à aider les pays peu développés. Cette nouvelle nation a encore bien des problèmes à résoudre, mais je puis affirmer d'ores et déjà que l'aide du Canada à Ceylan et aux autres pays du Plan de Colombo portent des fruits et que les Canadiens et les marchandises qu'ils ont à offrir y seront toujours bien accueillis.

En Malaisie, nous avons vu de nos yeux le combat que les petits pays de l'Asie livrent au communisme. C'est là un des champs de bataille importants où le communisme international cherche à conquérir le cœur et l'esprit des Asiatiques. La Malaisie peut sembler bien loin de nous; mais elle est en somme à nos portes, car du résultat de la lutte en cours là-bas, dépendront bien des éléments de nos propres existences. L'Occident peut se féliciter qu'à divers points stratégiques, se trouvent des hommes comme le premier ministre Tunkya Rahman; lui et ses pareils comprennent l'affreuse catastrophe que serait une victoire communiste.

Lors des ultimes étapes de mon voyage, j'ai rencontré les chefs de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, pays du Commonwealth liés au Canada par de nombreux liens politiques et économiques. M. Menzies et M. Nash sont tous deux optimistes en ce qui concerne l'essor de nos échanges commerciaux. Si seulement j'avais le temps de vous parler des rapports établis par la Nouvelle-Zélande et l'Australie avec les nouveaux pays asiatiques. Récemment l'Australie a signé des accords commerciaux avec Ceylan, la Malaisie et le Japon, mettant en pratique la collaboration réciproque entre l'Est et l'Ouest dont dépend la survie même du monde libre.



Le premier ministre du Canada, M. John G. Diefenbaker, en compagnie de M. Nehru, premier ministre de l'Inde.

Nous pouvons maintenant nous demander: "Quels avantages le Canada retire-t-il de tout cela?" Mon prédécesseur, M. St-Laurent, revenu d'un voyage semblable autour du monde, avait énuméré les nombreux avantages d'une telle expérience, et ce qu'il a dit hier, je puis sans doute le redire aujourd'hui. Le Canadien moyen tire le tiers de son revenu de notre commerce d'exportation. C'est pourquoi, plus que les nationaux d'autres pays, il porte un intérêt direct et personnel aux rapports avec l'étranger.

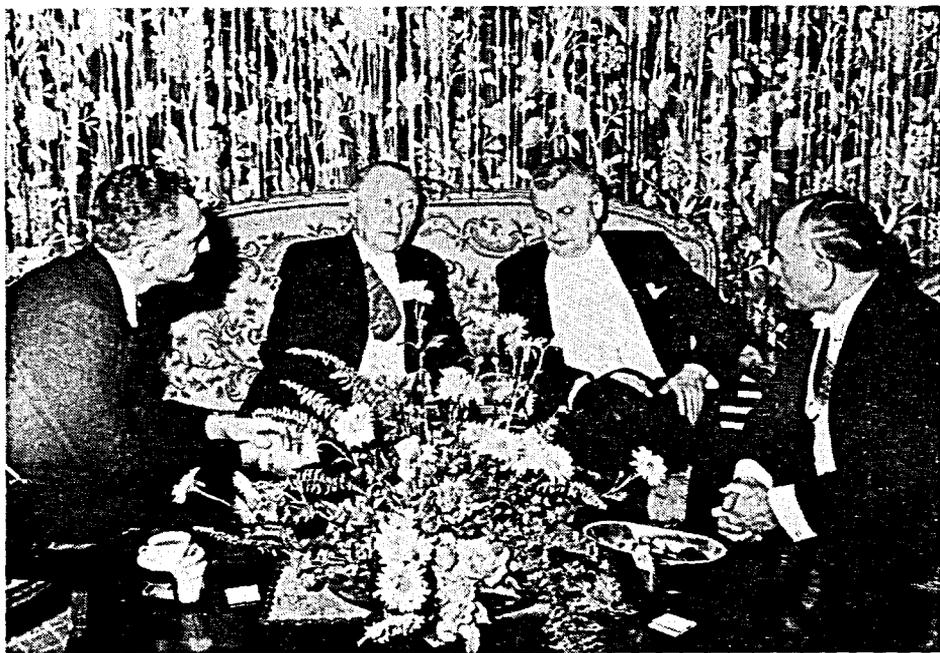
C'est en ma qualité de nouveau chef du Gouvernement canadien que j'ai rencontré les dirigeants de nombre d'États dont l'activité nous intéresse au plus haut point; le Canada, depuis l'aube de son histoire, a senti qu'il avait de nombreuses responsabilités sur la scène internationale. J'ai exposé à ces chefs de gouvernement notre point de vue sur bien des problèmes, et j'ai écouté attentivement leurs vues et leurs opinions.

Cependant, malgré toute l'importance qu'ont les contacts personnels de ce genre, de mon voyage peuvent dériver des conséquences plus durables encore. J'ose croire que ces rencontres soulignent le désir du Canada de maintenir les normes les plus élevées de la bonne volonté internationale, tant sur le plan moral que sur le plan politique, et de continuer à prendre part aux affaires mondiales, car c'est en jouant le rôle qui nous revient que nous avons conquis notre statut international. Ce statut est plus important

que ne le justifient notre importance numérique ou notre contribution physique et financière au cours de ces dernières années.

Il va sans dire que pendant toute la durée de mon voyage, je n'ai pas perdu contact avec les membres de mon cabinet. Je n'ai pas oublié que avons à résoudre nos propres problèmes intérieurs. C'est envers le Canada qu'est ma responsabilité principale. Toutes nos ressources gouvernementales sont mises en œuvre pour trouver des solutions aux difficultés nationales ou privées dérivant d'une récession à l'échelle mondiale.

C'est avec un profond regret que je constate que ces difficultés ne sont pas toutes aplanies. Permettez-moi de vous dire que ma pensée est avec tous les Canadiens, avec chacun d'entre vous, et qu'à chacun je souhaite une abondante récolte de joies, en cette saison de Noël. Que ceux qui souffrent soient consolés, que ceux qui sont malades soient soulagés, et que ceux qui portent un fardeau trop lourd le trouvent allégé!



LE PREMIER MINISTRE EN ALLEMAGNE

M. Dietsch en train de converser avec (de gauche à droite) un interprète, le chancelier Adenauer et (à l'extrême droite) le Dr Gerstenmaier, président de la Chambre basse allemande, lors d'un dîner à Bonn, offert par l'ambassadeur du Canada en Allemagne, M. Escoffier.

M. S. Smith se rend au Brésil et au Mexique

LE SECRÉTAIRE d'État aux Affaires extérieures, M. Sidney E. Smith, accompagné de Mme Smith et d'un groupe de hauts fonctionnaires, est revenu à Ottawa, le soir du 4 décembre, d'une visite de douze jours au Brésil et de quatre jours au Mexique.

Séjour au Brésil

Le 17 novembre, le ministre et sa suite descendirent d'avion à Rio-de-Janeiro. Ils furent accueillis à l'aéroport par un représentant de Son Excellence M. Juscelino Kubitschek de Oliveira, président du Brésil; par le ministre des Affaires étrangères, M. Francisco Negro de Lima, par M. de Sa Freire Alvim, maire de Rio, et par M. W. A. Irwin, ambassadeur du Canada au Brésil, accompagné de Mme Irwin. M. Smith déclara aux journalistes présents qu'ayant accepté la gracieuse invitation du Gouvernement brésilien, il était venu voir, entendre, se renseigner sur place et qu'il attendait beaucoup de ses entretiens avec les dirigeants du pays.

Reçu comme invité d'honneur à un dîner officiel au ministère des Affaires étrangères, dans le superbe palais d'Itamaraty, M. Smith a prononcé une allocution, dont voici quelques passages:

Il me semble que nos deux pays ont bien des choses en commun. Tous deux sont des nations d'Amérique. Vos ancêtres ont, comme les nôtres, quitté leur pays natal pour découvrir et exploiter les territoires du nouveau monde, et en reculer hardiment les frontières. Les uns comme les autres, nous avons su atteindre à l'indépendance politique. Nous respectons les droits de l'homme. Nous croyons inébranlablement à la légalité, et nous savons lutter pour protéger les libertés démocratiques.

Le Brésil et le Canada sont des pays immenses, de véritables continents; tous deux ont en commun une certaine conception de l'homme dans ses rapports avec l'espace géographique. Dans les domaines de l'économie, de l'agriculture, de l'industrie, des transports, comme dans la sphère de l'organisation politique, nombre de problèmes se présentent à nous sous un angle semblable et sont d'une ampleur comparable. Nos deux pays connaissent un essor extrêmement rapide. Tous ces facteurs m'amènent à croire que le Brésil et le Canada ne peuvent que retirer de grands avantages d'un échange de vues systématique et d'une mise en commun de leur expérience et de leurs connaissances techniques.

La visite officielle de M. Smith à Rio-de-Janeiro a duré trois jours, au cours desquels il a eu des entretiens avec le président et le ministre des Affaires étrangères; ils ont abordé ensemble non seulement les questions touchant directement leurs pays, mais encore les rapports entre le Canada et toute l'Amérique latine. Cependant, M. Smith ne voulait pas entamer de négociations précises. Jamais encore avant lui un secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada ne s'était rendu en Amérique latine; M. Smith avait à cœur, au cours de sa première visite, d'exprimer au Brésil et à toute l'Amérique latine, la bonne volonté et l'amitié concrète du Canada.

C'est avec satisfaction que M. Smith a constaté qu'en divers domaines les points de vue canadien et brésilien sont concordants. Il n'a pas manqué d'ailleurs d'exprimer au président Kubitschek son admiration pour l'opération "Panamérique", conçue et lancée par celui-ci. Il s'agit de trouver des solutions hardies et inédites aux problèmes économiques et sociaux de l'Amérique latine, ce qui permettrait aux pays de cet hémisphère de jouer un rôle plus actif dans l'élaboration et l'exécution des programmes démocratiques de l'Occident. M. Smith et son collègue brésilien ont exprimé leur désir commun de voir se poursuivre la collaboration de leurs délégués au sein de l'Organisation des Nations Unies.

Au cours des entretiens de Rio, les dirigeants des deux pays ont abordé la question de la participation du Canada à l'Organisation des États américains. M. Smith a signalé aux représentants de la presse brésilienne que le gouvernement canadien ne peut oublier ses autres obligations internationales essentielles, envers le Commonwealth, les Nations Unies, l'OTAN, les pays du Plan de Colombo, et ainsi de suite. En se joignant à l'Organisation des États américains, le Canada assumerait fatalement dans les domaines des finances et du personnel, des devoirs supplémentaires qui seraient trop onéreux à l'heure actuelle. Néanmoins, M. Smith a souligné que le Canada prenait toujours plus conscience du rôle important de l'Amérique latine sur la scène mondiale, et que son Ministère étudiait l'éventualité de l'entrée du Canada dans l'OECA, ce qui ne pourrait se réaliser que dans un avenir assez lointain. Par contre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a signalé à plusieurs reprises que notre pays témoignait de diverses façons de son intérêt envers les pays de l'Amérique latine. Ainsi on ne sait pas assez que le quart des missions diplomatiques canadiennes à l'étranger se trouvent en Amérique latine. En outre, la contribution du Canada à la paix et à la prospérité d'autres parties du monde profite indirectement aux pays latino-américains.

Pendant son séjour à Rio, M. Smith a consacré deux journées entières à des entretiens avec les chefs des missions diplomatiques canadiennes en Amérique du Sud; ensemble, ils ont passé en revue les problèmes de l'heure et étudié les buts politiques, économiques et culturels du Canada dans ces pays.

Il va sans dire que le ministre et sa suite ont été reçus par le Gouvernement et le peuple du Brésil avec la plus grande cordialité. Les Brésiliens sont connus pour leur hospitalité, qu'ils ont déployée de façon fastueuse. En une certaine occasion, par exemple, M. Smith devait faire au président Kubitschek une simple visite officielle, mais le président préféra le recevoir à dîner à son palais avec tous les chefs des missions canadiennes en Amérique du Sud. Au cours de cette réunion, le ministre des Affaires extérieures du Canada a déclaré:

Christophe Colomb aurait-il pu prévoir ce que l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud deviendraient, et combien elles différeraient de l'ancien monde? Notre civilisation, notre culture, notre économie, comme elles sont neuves, comme elles sont jeunes! Sans doute, les civilisations précolombiennes ont laissé leur empreinte sur ces terres, mais le phénomène qui nous intéresse est l'extraordinaire effervescence qui agite cet hémisphère, de l'Argentine au Canada. Les nations américaines ont connu un essor dont le rythme n'a jamais été égalé dans l'histoire. C'est plus qu'un essor: c'est une explosion véritable, qui a reculé, qui recule sans cesse les limites de leurs territoires. Même les États-Unis d'Amérique, qui nous montrent la voie, sont encore un pays jeune, en pleine croissance . . .

Notre Canada suit un mouvement parallèle, et s'étend jusqu'aux régions nordiques qui hier encore étaient vierges et n'avaient guère accueilli que des explorateurs . . .

Le Brésil, lui, a dans son arrière-pays des secteurs dont on commence à peine le relevé. Les survolant en avion, j'ai été frappé de leur étendue, de leur beauté luxuriante, et je songeais avec étonnement à toute l'énergie humaine qu'il faudra pour les mettre en valeur . . . Cet essor, en est-il de plus frappant symbole que la nouvelle capitale, dont les Brésiliens rêvent depuis si longtemps, et que vous, monsieur le président, — qui avez compris l'étendue des ressources du pays, — réussirez à leur donner? Quel symbole que cette Brasilia qui, surgie de la forêt vierge, sera bientôt la très belle, la très moderne capitale de votre pays dynamique et exaltant! Cette prestigieuse réussite nous fait mieux comprendre les possibilités du nouveau monde. J'espère, monsieur le président, que je pourrai visiter Brasilia, avec ma femme, lundi prochain . . .

Pour faciliter ce voyage, le président mit son propre avion Viscount à la disposition de M. Smith qui se rendit à Brasilia et, de là, à Sao-Paulo.

Brasilia est la réalisation du rêve brésilien, longtemps caressé, d'une nouvelle capitale, éloignée de Rio-de-Janeiro et aménagée sur le plateau central afin de favoriser l'exploitation de l'arrière-pays. Vue du haut des airs, la future capitale impressionne par son étendue et ses amples boulevards qui, pour le moment, sont presque déserts. La plupart des édifices sont encore inachevés. Le palais présidentiel, où le président se rend souvent, est un véritable joyau dans un décor admirable. M. et Mme Smith ont survolé Brasilia en hélicoptère.

A Sao-Paulo, — ville dont le rythme d'expansion est sans doute le plus rapide des deux Amériques, — le ministre canadien et sa suite ont rendu visite à M. Jamio Quadros, gouverneur de l'État, et au maire, M. Adhemar de Barros. Ils se rendirent ensuite à la centrale hydro-électrique de Cubatao, aménagée par la Brazilian Traction Corporation, une société canadienne. A Sao-Paulo comme à Rio, le ministre rencontra de nombreux Canadiens qui vivent et travaillent dans ces deux grandes villes.

Visite au Mexique

M. Smith arriva à Mexico le 30 novembre. En qualité d'ambassadeur extraordinaire, il y représenta le Canada aux cérémonies d'inauguration du nouveau président, Son Excellence M. Adolfo Lopez Mateos. Le ministre dirigeait officiellement la mission canadienne spéciale, qui comprenait tous les hauts fonctionnaires de la mission du Canada à Mexico, ainsi qu'un officier de l'ARC. M. Smith adressa au nouveau président les vœux chaleureux du Gouvernement canadien pour l'accomplissement des devoirs de ses nouvelles fonctions

Interviewé à la télévision mexicaine, le 3 décembre, M. Smith a parlé des relations politiques, commerciales et culturelles entre le Mexique et le Canada. Il a rappelé que les visites échangées récemment par des orchestres symphoniques et des compagnies de ballet ont accentué les rapports culturels et artistiques entre les deux pays. Les échanges d'étudiants se font aussi de plus en plus nombreux.

En se rendant à Rio, de même qu'au retour, M. Smith a fait une escale de quelques heures à Lima, capitale du Pérou. Il y fut accueilli à l'aéroport, la

première fois, par M. Raul Porras Barrenechea, ministre des Affaires étrangères, avec qui il passa en revue certains problèmes communs au Canada et au Pérou.



Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Smith, avec M. Francisco Negroo de Lima, ministre des Affaires étrangères du Brésil. Cette photo a été prise au Bureau des Affaires étrangères du Brésil. A l'arrière-plan, M. Afranio de Mello-Franco, ancien ambassadeur du Brésil au Canada.

Le ministre des Finances en Asie

LE MINISTRE des Finances, M. Donald Fleming, a fait, en octobre et novembre dernier, une tournée de 48 jours autour du monde et a visité le sud et le sud-est de l'Asie. Les buts du voyage étaient de trois ordres: assister, à la Nouvelle-Delhi, aux réunions annuelles des conseils de direction du Fonds monétaire international, de la Banque internationale de reconstruction et de mise en valeur et de la Société financière internationale; visiter quelques pays du Commonwealth auxquels le Canada accorde de l'aide en vertu du Plan de Colombo; enfin, s'entretenir au Japon avec divers membres du gouvernement. Royaume-Uni, Belgique, Inde, Pakistan, Ceylan, Fédération de Malaisie, Singapour, Thaïlande, Hong-Kong et Japon figuraient à l'itinéraire de M. Fleming, qui au retour a fait escale à Honolulu et à San-Francisco. Les déplacements étaient assurés par des sociétés commerciales de transport aérien; le voyage s'est fait en 28 étapes sur un parcours total de 30.000 milles.

M. et Mme Fleming sont arrivés à Bruxelles le 30 septembre. Le ministre canadien a accompagné S.A.R. la princesse Margaret à l'occasion de sa visite au pavillon du Canada à l'Exposition universelle. M. Fleming et le commissaire général du Canada à l'Exposition, M. Glen Bannerman, se sont rendus ensemble chez le secrétaire général de l'Exposition et ont fait le tour de quelques stands. M. Fleming comptait parmi les convives au déjeuner offert par l'ambassadeur du Royaume-Uni en l'honneur de la princesse Margaret; la reine Élisabeth de Belgique et le premier ministre Eystens étaient aussi présents. M. et Mme Fleming étaient les hôtes de l'ambassadeur du Canada, M. Charles Hébert. De retour à Londres, ils ont été reçus chez le haut commissaire du Canada à Londres, M. George Drew. Le grand chancelier, lord Kilmuir, a donné un déjeuner en l'honneur de M. Fleming et du ministre de l'Agriculture, M. Douglas Harkness. Le ministre des Finances s'est entretenu avec le gouverneur de la Banque d'Angleterre. Le 5 octobre, M. et Mme Fleming sont partis pour l'Inde et, par Zurich, Beyrouth et Bahrein, sont arrivés le 6 à la Nouvelle-Delhi.

Les réunions de la Nouvelle-Delhi

Du 6 au 10 octobre, le ministre a participé aux assemblées des organisations internationales, au Vigyan Bhavan. Dans un discours prononcé au nom du Gouvernement canadien, il a fait un compte rendu de la Conférence économique et commerciale du Commonwealth qui avait eu lieu à Montréal sous sa présidence. M. Fleming a annoncé que le Canada appuierait la proposition des États-Unis, (qui fut adoptée ultérieurement) selon laquelle les directeurs exécutifs du Fonds monétaire étudieraient s'il y avait lieu d'accroître les ressources de l'institution internationale et soumettraient ensuite leurs recommandations:

Si vous me le permettez, je vous dirai au nom du Canada qu'il nous paraît à propos d'augmenter les ressources du Fonds et que nous souscrivions volontiers à un relèvement des quotes-parts fixées actuellement à 50 p. 100.

Au sujet de la Banque, M. Fleming a déclaré:

Je tiens à assurer la Banque que nous sommes toujours disposés à lui accorder une aide active et qu'elle demeure, à nos yeux, un excellent

instrument d'assistance aux pays peu développés. Le Canada étant un pays à développement rapide, — en fait le premier du monde pour les importations nettes de capitaux, — nous n'entendons pas demander l'aide de la Banque. Néanmoins nous avons été heureux de libérer intégralement 18 p. 100 du capital que nous avons souscrit à l'origine; aussi la Banque a-t-elle procédé à plusieurs émissions de titres au Canada.

Outre M. Fleming, la délégation du Canada à la Nouvelle-Delhi comprenait M. Louis Rasminsky, sous-directeur de la Banque du Canada, et M. A. F. W. Plumptre, sous-ministre adjoint aux Finances. Dans l'Inde, M. et Mme Fleming ont été les hôtes du haut commissaire du Canada, M. Chester A. Ronning.

Le 7 octobre, M. et Mme Fleming ont été reçus à déjeuner par le premier ministre, M. Nehru. Ils ont été présentés au président, M. Rajendar Pradas. M. Fleming a profité de son séjour à la Nouvelle-Delhi pour s'entretenir avec divers membres du Gouvernement indien: M. Jain, ministre de l'Alimentation et de l'Agriculture, M. Desai, ministre des Finances, le directeur de la Reserve Bank, M. Derick Heathcoat Amory, chancelier de l'Échiquier, et aussi avec M. Robert Anderson, secrétaire du Trésor aux États-Unis. M. Fleming a conclu avec M. Desai un accord prévoyant l'octroi par le Canada d'un prêt supplémentaire de \$8,800,000 pour des achats de blé canadien. La nouvelle fut communiquée ultérieurement lors d'une conférence de presse.

M. et Mme Fleming se sont rendus en visite privée à Ratlam au cours de la fin de semaine du 11 au 14; ils sont ensuite allés voir le Tadj-mahal à Agra puis sont revenus à la Nouvelle-Delhi le 15 octobre.

Pakistan

Ils sont arrivés le 16 octobre à Karachi, au Pakistan, où ils ont été les hôtes du haut commissaire du Canada, M. H. O. Moran. Le lendemain, M. Fleming a rendu visite au général Ayub Khan, commandant et administrateur en chef de la loi martiale, et au président Iskander Mirza. Il a été reçu à déjeuner par le président et à dîner par le général Khan. L'ex-ministre des Finances, M. Amjad Ali, a offert un dîner en l'honneur de M. et de Mme Fleming. Ceux-ci ont pris le 18 octobre un avion de l'armée de l'Air pakistanaise pour Lahore où ils ont été les hôtes du gouverneur du Pakistan occidental. De là M. et Mme Fleming se sont dirigés vers Peshawar, en passant par la passe de Khaibar où les chefs des tribus pathan du Khaibar ont présenté deux moutons au ministre selon un rite antique; les officiers du Khyber Rifles ont ensuite reçu les visiteurs canadiens à déjeuner au mess. M. Fleming s'est ensuite rendu à Warsak où, en vertu du Plan de Colombo, le Canada et le Pakistan érigent actuellement un barrage; il a visité l'hôpital du chantier et s'est entretenu avec les Canadiens travaillant sur les lieux, tout d'abord au cours d'une réception donnée au club et plus tard lors d'un dîner intime. Durant son séjour, M. Fleming a annoncé au cours d'une conférence de presse que le Canada fournirait au Pakistan, dans le cadre du Plan de Colombo, pour 2 millions de dollars de blé et qu'il construirait le tronçon entre Karaphouli et le raccordement d'électricité de Dacca-Chittagong, au Pakistan oriental. M. Fleming a eu quelques entretiens avec des représentants du gouvernement, à Karachi, au sujet de l'utilisation éventuelle des fonds du Plan de Colombo non encore dépensés.

Du 20 au 22 octobre, M. et Mme Fleming ont séjourné à Bombay, où ils furent les hôtes du gouverneur de l'État. Un dîner et une réception en leur

honneur ont été donnés par le délégué commercial suppléant du Canada, M. W. J. Collett, et par l'Association indo-panaméricaine. Le ministre a fait l'inspection de la pile expérimentale canado-indienne, en construction à Trombay en vertu du Plan de Colombo. Du 22 au 24 octobre, les visiteurs canadiens ont séjourné à Madras, en qualité d'hôtes du gouverneur de l'État. Le ministre a été reçu à un dîner intime par des personnalités de la fonction publique et du monde des affaires. Il a ensuite visité, au sud de Madras, Mahabalapouram, antique centre hindouiste. C'était la première fois qu'un ministre canadien se rendait dans le sud de l'Inde.

Ceylan

Jamais non plus un ministre canadien des Finances n'avait visité Ceylan, où, du 24 au 28 octobre, M. et Mme Fleming ont été les hôtes de l'État. A Colombo, ils ont séjourné à "Temple Trees", résidence du premier ministre, M. Bandaranaike. Enfin, au cours de la fin de semaine, ils ont été les hôtes du gouverneur général, sir Oliver Goonetilleke, au pavillon royal de Kandy. A Kandy, ils se sont rendus chez sir Nicholas Attygalle, vice-chancelier de l'Université de Ceylan à laquelle le Canada a fait don de deux édifices. A Colombo, un déjeuner réunissant les membres du cabinet a été offert en l'honneur de M. et Mme Fleming par le premier ministre; M. Nik Cavell, haut commissaire du Canada, a donné une réception et un dîner. M. Fleming a inspecté trois entreprises canadiennes se rattachant au Plan de Colombo: une usine frigorifique de poisson, le relevé aérien et l'école technique de Katubedde. Il a annoncé au cours d'une conférence de presse que le Canada était disposé à fournir une somme supplémentaire de \$1,200,000 pour la continuation du relevé aérien de Ceylan en 1958-1959 et en 1959-1960.

Singapour

A Singapour, les visiteurs canadiens ont été les hôtes du haut commissaire général du Royaume-Uni au Sud-Est asiatique, sir Robert Scott. M. Fleming s'est entretenu avec sir William Goode, gouverneur de Singapour, avec Tun Lim Tew Hock, chef du cabinet et avec M. T. M. Hart, secrétaire aux Finances; il a visité l'École polytechnique de Singapour, dont le matériel de l'atelier a été fourni par le Canada. M. et Mme Fleming ont été reçus à un déjeuner donné par M. M. P. Carson, délégué commercial du Canada, et à un dîner offert par le chef du cabinet, qui avait invité les chefs des trois autres partis politiques de l'Assemblée.

Malaisie

Durant leur bref séjour dans la Fédération de Malaisie, soit les 30 et 31 octobre, M. et Mme Fleming ont été les hôtes du Gouvernement. A Kuala-Lumpour, ils ont été reçus par Leurs Majestés Yang di-Pertuan Agong et Raja Permaisuru Agong. Accompagné du haut commissaire du Canada, M. A. R. Menzies, M. Fleming a eu des entretiens avec le premier ministre suppléant, M. Dato Abdul Razak, le ministre des Finances, sir Henry Lee, et le ministre du Commerce et de l'Industrie, M. Tan Siew Sin. Il a prié le Gouvernement de la Fédération de renoncer à ses discriminations contre les importations en dollars canadiens. M. et Mme Fleming ont été reçus par sir Henry et M. Tan et ont visité le Centre d'études aborigènes.

Thaïlande

Du 31 octobre au 3 novembre, ils ont séjourné à Bangkok, où ils ont été les hôtes de l'ambassadeur du Royaume-Uni, sir Richard Whittington. Le

ministre canadien a eu des entretiens avec le ministre suppléant des Finances, M. Sern Vinichakul, qui a offert un déjeuner en son honneur. M. et Mme Fleming ont été les hôtes d'honneur à la réception offerte par M. C. V. Narasimham, directeur exécutif de la Commission économique des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient. M. Fleming s'est entretenu avec celui-ci au sujet de l'aménagement hydro-électrique du Mékong inférieur que l'ECAFE propose dans l'intérêt de la Thaïlande, du Cambodge, du Laos et du Vietnam.

Hong-Kong

A Hong-Kong, M. Fleming a déposé une couronne au pied d'un monument érigé dans le cimetière militaire de Sai Wan à la mémoire des 300 soldats canadiens qui ont donné leur vie pour la défense de la colonie en 1941. Le ministre canadien s'est entretenu avec M. A. G. Clarke, secrétaire financier aux Colonies; il s'est intéressé à une œuvre de rétablissement des réfugiés, il a inspecté une usine de tissage et fait une tournée des "nouveaux territoires" où il a visité une ferme expérimentale. M. et Mme Fleming ont été les hôtes d'honneur à des déjeuners offerts par sir Robert Black, gouverneur de Hong-Kong et par M. W. J. Blackie, directeur de l'Agriculture, ainsi qu'à des réceptions données par M. H. A. Angus, directeur du Commerce et de l'Industrie et par M. C. J. Small, délégué commercial suppléant du Canada.

Japon

M. et Mme Fleming ont pris l'avion pour Tokyo le 6 novembre et ont fait, en cours de route, une courte escale à Taïpeh, dans l'île de Formose. Au Japon, ils ont été les hôtes officiels du ministre des Affaires étrangères, M. Aïichiro Fujiyama, qui, à leur arrivée, a offert un dîner en leur honneur.

M. Fleming a passé cinq jours au Japon; durant son séjour à Tokyo même il a été reçu en audience par l'empereur Hirohito et par l'impératrice, et a eu des entretiens avec le premier ministre, M. Nobosuke Kishi, avec le ministre des Affaires étrangères et du Commerce international, M. Tatsunosuke Takasati, et enfin avec le ministre des Finances, M. Eisaku Sato. Celui-ci a offert un déjeuner en l'honneur de M. et Mme Fleming. M. A. F. W. Plumpton accompagnait le ministre canadien au cours de ses entretiens avec les membres du gouvernement japonais. A Tokyo, les visiteurs ont été reçus par l'ambassadeur du Canada, M. F. W. Bull, dont M. et Mme Fleming ont été les hôtes, ainsi que par la Société canado-japonaise et par le Conseil du commerce nippon-canadien. En compagnie de l'ambassadeur K. Yoshida, le groupe a passé trois jours dans le district de Kansai, où il a visité Nagoya, Kyoto et Osaka. A Nagoya le gouverneur de la préfecture d'Aichi, le maire de la ville et le président de la chambre de commerce locale ont offert un déjeuner en l'honneur du ministre canadien. A Osaka, M. Fleming s'est entretenu avec les membres de l'Association japonaise des filateurs de coton et, accompagné du prince Iyemasa Tokugawa, a été l'hôte d'honneur au déjeuner d'inauguration de la Société canado-japonaise de Kansai. A Kansai, M. Fleming a visité les industries de la ville et le palais Katsura. A Tokyo, au cours d'une conférence de presse, il a déclaré:

Au gouvernement japonais, j'apporte le message de l'amitié cordiale du Canada pour le Japon. Nous sommes heureux que . . . dans nos relations politiques et économiques il soit tenu compte de tout ce qui existe d'intérêts communs entre le nouveau Japon et le Canada.

Au retour, M. et Mme Fleming se sont accordés deux jours de repos à Honolulu et une escale de deux jours à San-Francisco, où le ministre canadien

a conféré avec le consul général du Canada, M. Christopher Eberts. A son arrivée à Ottawa, le 16 novembre, M. Fléming a déclaré que les travaux entrepris par le Canada dans le sud et le sud-est de l'Asie constituaient une aide efficace; que ce genre d'aide était bien accueilli et répondait à un besoin. La Conférence commerciale et économique du Commonwealth a suscité, a-t-il déclaré, des réactions favorables. De son voyage, M. Fleming a tiré la conclusion suivante:

Mon voyage a été opportun. Les événements qui se déroulent actuellement en Asie sont d'une très grande portée pour le monde entier. Si possible, je suis convaincu plus que jamais de l'importance stratégique de l'Asie; en disant Asie, je songe au sud et au sud-est, avec lesquels je range le Japon, à tous égards. . . Partout j'ai constaté les sentiments les plus cordiaux à l'endroit du Canada. Puissance occidentale, le Canada n'est pas tenu pour suspect cependant, car les pays orientaux savent qu'il est désintéressé dans ses relations internationales et dans l'aide qu'il tente d'apporter aux pays peu développés du sud et du sud-est de l'Asie. Le Canada peut se féliciter de cette situation favorable, mais elle constitue d'autre part un très grand défi.

Conférence des agents d'information des pays du Plan de Colombo

La première Conférence des agents d'information des pays prenant part au Plan de Colombo s'est tenue à Singapour, du 9 au 12 septembre.

Les experts ont passé en revue le programme de publicité du Plan de Colombo, dans le cadre de l'évolution des pays de cette région du monde. Dix-sept pays membres ont pris part à la Conférence.

Les débats ont porté sur toutes les facettes des programmes d'information de ces pays. Ils ont permis de mieux comprendre les possibilités et les problèmes de l'information dans les pays du Plan de Colombo. De plus, la Conférence a adopté des conclusions et des recommandations qui ont été soumises successivement au Conseil du Plan puis au Comité consultatif réuni à Seattle en octobre et novembre derniers. Les représentants du Canada à la conférence étaient M. E.-R. Bellemare, chef suppléant de la Division de l'information au ministère des Affaires extérieures; M. Charles Marshall, représentant de l'Office national du film au haut commissariat du Canada à la Nouvelle-Delhi; M. R.S. MacLean, deuxième secrétaire au même haut commissariat; et M. Barry Steers, délégué commercial adjoint du Canada à Singapour.

Le Cercle des amitiés internationales

SOUS LES auspices du Plan de Colombo et de diverses institutions des Nations Unies, un nombre toujours croissant d'étudiants, de boursiers et de stagiaires viennent tous les ans au Canada, et Ottawa est le point d'arrivée et de départ.

Dans les grandes villes des pays occidentaux, les étudiants et les visiteurs venus de contrées lointaines trouvent aujourd'hui des organismes d'accueil, comme la Maison Internationale ou la Ligue d'Outre-Mer. Quelques citoyens d'Ottawa ont pensé que le moment était venu d'aménager un centre du même genre dans la capitale canadienne. Dans le courant de l'été 1955 ils lancèrent une campagne de publicité pour recueillir les fonds nécessaires. Ces efforts ont été couronnés de succès, puisque Ottawa possède à l'heure actuelle un Cercle des amitiés internationales.

La Maison de l'Amitié, dont la société s'enorgueillit, n'était à l'origine qu'une suite de chambres dans une maison particulière située sur le Driveway. Toutefois, l'espace devint bientôt restreint; en 1957, le Gouvernement mit à la disposition des dirigeants de la société les locaux du 56A rue Rideau. Le premier ministre inaugura officiellement cet édifice le 16 mai 1958. M. Sidney Smith, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, président honoraire du Cercle, assistait à la cérémonie.

Les locaux comprennent un salon et une cuisine, ainsi qu'une salle de réunion de 200 sièges. Les visiteurs y ont à leur disposition un phonographe, un téléviseur et une bibliothèque.

Les jours de festival, on s'y réunit pour des célébrations spéciales. En temps ordinaire, le Cercle n'ouvre que les fins de semaines. Les récréations, les divertissements y sont pour tous les goûts: le vendredi soir, on danse, on joue au bridge ou à d'autres jeux. Le samedi soir, les visiteurs étrangers apprennent à connaître le Canada, grâce à des films documentaires; une fois par mois, une soirée spéciale est offerte par les nationaux de tel ou tel pays; aidés par leur Ambassade, ils organisent un programme illustrant l'histoire, l'évolution et la culture de leur patrie. Le dimanche après-midi, on sert le thé et on rencontre des amis, ou encore on reçoit un visiteur éminent de l'étranger, ou une personnalité canadienne qui part en mission ou qui en revient.

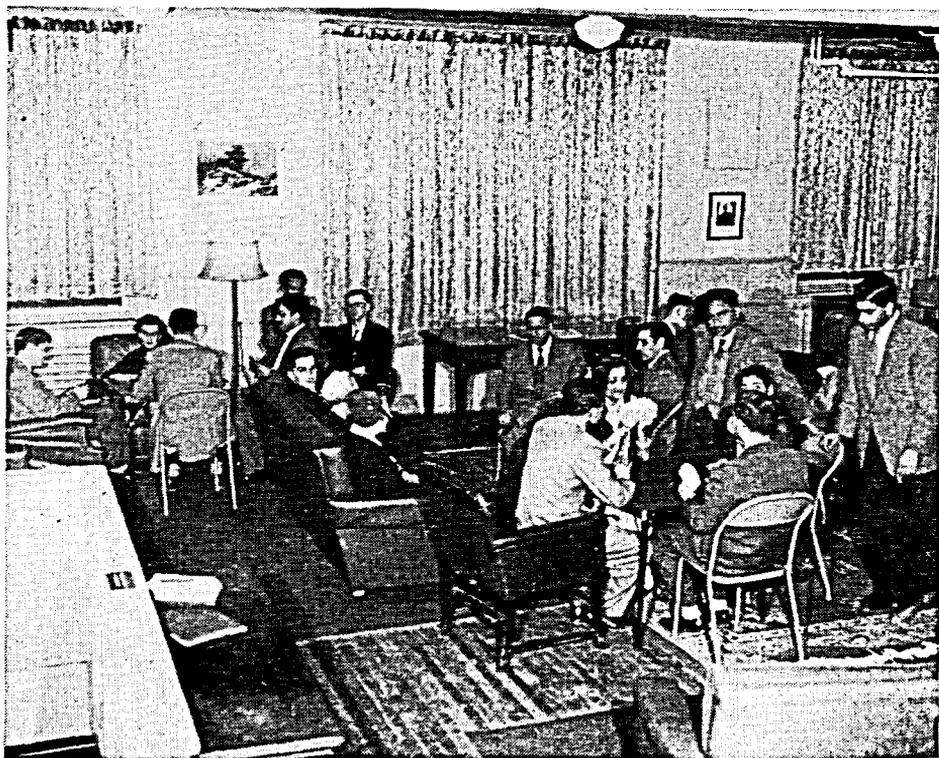
Mais les réceptions ne sont pas limitées à l'enceinte du Cercle. En effet, les visiteurs de l'étranger sont reçus dans des foyers canadiens, ils vont faire du ski, participent à des promenades en traîneau, visitent des chalets d'été et se familiarisent avec des phénomènes aussi typiquement canadiens que les "parties de sucre", ou bien encore ils vont voir monuments et sites intéressants en dehors de la ville. En outre, le Cercle a mis sur pied des services lui permettant de trouver des chambres pour les visiteurs, de leur faciliter des contacts d'un bout à l'autre du pays, et de les aider à s'adapter à la scène canadienne.

Le Cercle des amitiés internationales compte plus de 200 membres qui résident à Ottawa; elle espère en avoir 300 avant la fin de 1959. Les membres se classent en deux catégories: dans la première ceux qui versent leur cotisation, mais qui ne peuvent donner de leur temps à l'organisation; dans la deuxième, ceux qui versent au Cercle une cotisation réduite mais qui y consacrent beaucoup de temps et de travail.

Le 19 novembre, avec l'appui du Comité asiatique des ambassades de Ceylan, de l'Inde, de l'Indonésie, du Japon et du Pakistan, sous la présidence de lady Coomaraswamy, épouse du haut commissaire de Ceylan, la Société a organisé une soirée à l'école "Glebe Collegiate". Dans un spectacle intitulé "Présentation asiatique", le personnel des ambassades asiatiques et nombre d'étudiants ont pu faire admirer les costumes, les danses et les coutumes de leurs patries. Ainsi la Maison de l'Amitié a-t-elle recueilli des fonds, tout en montrant aux habitants d'Ottawa certains aspects de cultures d'outre-mer.

Dans son rapport, le président du Cercle, M. H.L. Trueman, a annoncé que les comptes annuels se soldaient par un léger crédit. Passant en revue l'activité du Cercle, M. Trueman a signalé qu'il reste bien des choses à accomplir, quant aux programmes et aux services. Le but ultime est l'acquisition d'une Maison Internationale située dans un quartier d'habitation, possédant une salle de cercle, une directrice et hôtesse qui résiderait en permanence sur les lieux. Le Cercle pourrait alors donner plus d'ampleur à son œuvre.

Le Cercle des amitiés internationales est affilié à la Friendly Relations with Overseas Students, organisation nationale ayant un comité local dans chacune des grandes universités canadiennes. A Vancouver, on bâtit à l'heure actuelle une Maison Internationale, grâce à un don de 150,000 dollars versé par le club Rotary de Vancouver. Le Gouvernement de Colombie-Britannique a complété cette somme par un versement de valeur égale. On espère pouvoir un jour établir des maisons semblables dans plusieurs centres canadiens.



Une soirée de divertissement à la Maison de l'Amitié.

M. L.
et
M.
M. J.
an
M. W.
ve
M. J.
C
T
M. P.
d
M. G.
pl
13
Mlle F
C
M. E.
à
M. C.
es

NOMINATIONS ET MUTATIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. L. D. Wilgress, représentant permanent du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord et de l'Organisation européenne de coopération économique, est affecté provisoirement au Ministère le 20 octobre 1958.
- M. J. B. C. Watkins, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures, est nommé ambassadeur du Canada au Danemark. Il est parti pour Copenhague le 5 novembre 1958.
- M. W. M. Agnes, du haut commissariat du Canada à la Nouvelle-Delhi, est affecté le 6 novembre 1958 à l'administration centrale.
- M. J. E. Bryson, du consulat général du Canada à Chicago, est affecté à l'ambassade du Canada à Tokyo. D'Ottawa, où il exerçait des fonctions provisoires, il est parti pour Tokyo le 7 novembre 1958.
- M. P. M. Towe, de l'ambassade du Canada à Bonn, est affecté le 9 novembre à la délégation du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord, à Paris.
- M. G. Ignatieff, ambassadeur du Canada en Yougoslavie, est nommé haut commissaire suppléant au Royaume-Uni. Il a quitté Belgrade, où il exerçait des fonctions provisoires, le 15 novembre 1958.
- M^{lle} P. A. McDougall, de l'administration centrale, est affectée le 21 novembre 1958 aux Commissions internationales de surveillance et de contrôle en Indochine.
- M. E. G. Drake, du haut commissariat du Canada à Karachi, est affecté le 22 novembre 1958 à l'administration centrale.
- M. C. E. Glover, des Commissions internationales de surveillance et de contrôle en Indochine est affecté le 30 novembre 1958 à l'administration centrale.

C'est avec un vif sentiment de regret que le Ministère annonce le décès de M^{lle} Louise Saint-Pierre, troisième secrétaire et vice-consul à l'ambassade du Canada à La Haye. M^{lle} Saint-Pierre est morte le 7 novembre 1958 à Utrecht, à la suite de blessures qu'elle a subies dans un accident d'auto.

M^{lle} Saint-Pierre était née à La Tuque, dans la province de Québec, le 15 avril 1930. Elle était diplômée de l'Université Laval, de la Sorbonne et de l'Université de Cambridge. Elle était entrée au ministère des Affaires extérieures en septembre 1955, et c'est le 5 juin 1958 qu'elle avait rejoint l'ambassade du Canada à La Haye.

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ*

a) Publications imprimées:

- Annuaire 1957-1958 de la Cour internationale de Justice.* 308 pp. Numéro de vente 193.
- L'évolution du commerce international.* Rapport établi par un groupe d'experts. Genève, octobre 1958. 150 pp. Prix \$2. Numéro de vente GATT/1958-3.
- Territoires non autonomes.* Résumé des renseignements transmis au Secrétaire général en 1956 et 1956-1957. Territoires de la zone des Caraïbes et de l'Atlantique ouest: Barbade. ST/TRI/B.1957/6/Add.1 N.-Y., U.N. 1958. 11 pp.
- Structure et développement de l'économie de quelques pays d'Afrique.* E/3137; ST/ECA/57. N.-Y., I.N. Département des affaires économiques et sociales. 1958. Numéro de vente: 58.11.c.4. 225 pp.
- Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.* Assemblée générale documents officiels: treizième session. Supp. N° 11 (A/3828/Rev.1) N.-Y., U.N., 1958 59 pp.
- Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale.* 16 juillet 1957 - 15 juillet 1958. Assemblée générale, documents officiels: treizième session, Supp. N° 2 (A/3901) N.-Y. 1958 73 pp.

*Les documents imprimés des Nations Unies se vendent au Canada chez les agents et sous-agents dont les noms suivent. Agents: The Ryerson Press, 299 ouest, rue Queen, Toronto. Sous-agents: Book Room Ltd., Chronicle Building, Halifax; la Librairie de l'Université McGill, Montréal; le Magasin des étudiants de l'Université de Montréal, Montréal; la Librairie de l'Université du Manitoba, Winnipeg; les University of Toronto Press and Bookstore, Toronto; la Librairie de l'Université de la Colombie-Britannique, Vancouver.

En ce qui concerne les documents photocopiés des Nations Unies, le public peut se les procurer par abonnement annuel en s'adressant au Secrétariat des Nations Unies, à New-York. Les professeurs et étudiants des universités, les instituteurs, les librairies et les organismes non gouvernementaux peuvent les obtenir, de leur côté, du Service de renseignements des Nations Unies, à New-York.

On trouvera de plus amples renseignements à ce sujet dans "Affaires Extérieures" livraison d'avril-mai 1958, page 117.

LE CANADA ET LES NATIONS UNIES (Suite de la page 303)

fonctionner au début de 1959, permettra aux Nations Unies de reculer les frontières de l'assistance technique et de l'aide financière. Ainsi l'ONU pourra prendre part à des projets-témoins dans les domaines les plus divers: évaluation des ressources naturelles, logement ou hygiène. Sous réserve de l'approbation du Parlement, le Gouvernement canadien s'est engagé à verser 2 millions de dollars au Fonds spécial, en plus de sa contribution annuelle de 2 millions au Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies.

Cette année, la Commission économique et financière (ou Deuxième Commission) s'est bornée à souhaiter l'extension graduelle du Programme élargi d'assistance technique en 1959, et que les contributions encouragent cette expansion. Malheureusement les cotisations promises par les États membres pour l'an prochain sont inférieures aux versements escomptés; le Programme élargi sera donc contraint de réduire ses travaux.

En outre, l'Assemblée générale a prévu la création d'un Cadre international d'administrateurs, dont les membres seront à la disposition des nations qui viennent d'accéder à l'indépendance et qui manquent d'administrateurs compétents, jusqu'au moment où ces nouveaux États se seront constitué un corps de fonctionnaires recrutés parmi leurs nationaux.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

INDEX DU VOLUME 10

(JANVIER-DÉCEMBRE 1958)

- Affaires extérieures
Le concours d'admission aux —, 226
- Agence de l'énergie atomique
Conférence de l'—, 282
- Aide aux pays sous-développés, 186
- Amérique latine (M. Smith en), 292, 310
- Antilles (Les), 66
Relations canado-antillaises, 265
- Asie (Le ministre des Finances en), 314
- Canada dans le monde contemporain (Le)
(M. Smith), 59
- Canada - États-Unis
Comité conjoint de défense, 239
Les relations entre le Canada et les États-Unis, 171
Pèlerinage collectif au temple du devoir
(M. Diefenbaker), 257
- Cercle des amitiés internationales (Le), 319
- Commonwealth
Conférence économique et commerciale du
—, 216, 235
Le Canada et le — (M. Diefenbaker), 269
- Conférence au sommet, 112, 179
- Conférence sur les attaques par surprise, 268
- Croix-Rouge internationale
Conférence internationale de la —, 26
- France
Message au général de Gaulle, 156
Les événements politiques de —, 278
- Désarmement, 183
- Discours du trône, 122
- Droit de la mer, 21, 86, 195, 245
- Essais nucléaires
Conférence sur les —, 155
Essais d'armes nucléaires, 129
Suspension des —, 224
- Europe (L'unification de l'—), 10
- Hongrois (Protestation contre l'exécution des
chefs), 154
- Indochine, 182
- Indonésie (La situation en), 157
- Laos (Commission internationale au), 173, 219
- Liban, 174
- Malaisie, 147
- McKenzie (Mlle Marjorie), 32
- Nations Unies
Algérie, 14
Assemblée générale
12^e session, 73
13^e session, 299
Chine (Représentation de la), 299
Chypre, 74, 302
Condition de la femme, 95
Désarmement, 73, 243, 300
Conseil économique et social, 253
26^e session, 222, 287
Extrême-Orient, 242
Fonds spécial (Création d'un), 48
Force au service de la paix, 302
Inspection de la région arctique, 136
Moyen-Orient, 207, 240, 301
Nouvelle-Guinée occidentale, 75
Organisation pour l'alimentation et l'agri-
culture, 16
Organisation de l'aviation civile interna-
tionale, 11^e session, 161
Programmes d'assistance, 303
Réfugiés (Haut commissariat pour les), 56
Tâches de l'ONU (Conception canadienne
des), 240
Togo, 303
UNESCO (Commission nationale pour
l'—), 78
UNRWA (Contribution à l'—), 58
URSS (Plainte de l'—), 90
- NORAD, 122
- Organisation européenne de coopération éco-
nomique, 101

OTAN

Entraînement aérien de l'—, 188

Réunion au sommet, 2

Plan de Colombo (Conférence des agents d'information des pays du), 318

Premier ministre (Voyage du), 249, 304

Situation internationale

(M. Diefenbaker), 110

(M. Smith), 174

Traités (La conservation des — au Canada), 163

URSS

Réponse à M. Boulganine, 38

Lettres de M. Khrouchtchev, 127, 129

Accusations de l'URSS, 127

Plainte aux Nations Unies, 90

Village asiatique au XX^e siècle (Le), 80

Visiteurs au Canada

Ministre des Affaires étrangères du Japon, 234

Parlementaires nigériens, 166

Premier ministre de Grande-Bretagne, 150

Premier ministre du Ghana, 190

Premier ministre du Laos, 45

Président de la République allemande, 133

Président des États-Unis, 146, 170

S.A.R. le prince Bernhard, 100

S.A.R. le prince Philippe, 258

S.A.R. la princesse Margaret, 206

Secrétaire général de l'OTAN, 135

J

